PREMIÈRE ANNÉE. — N° 82. Le Numéro quotidien : Cinq Centimes MERCREDI 10 JUIN 1908.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 — jusqu'à Minuit — Téléphone 326-49
19, Rue du Croissant, 19 — à partir de Minuit — Téléphone 254-07
Adresse Télégraphique : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Étranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-13
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

Crime politique ou Crime crapuleux ?

Les morts qui vont le plus vite sont certainement les assassinés, surtout quand leur disparition peut prêter à des suppositions politiques. Il arrive même fréquemment que dans ce cas, à point nommé, un crime chasse l'autre. On ne prétend point que le gouvernement ait organisé le meurtre Remy pour faire diversion au meurtre Steinheil. Mais il est clair que la Sûreté est d'autant plus prolixe quant à la rue de la Pépinière qu'elle est plus silencieuse quant à l'impasse Ronsin.

Notons cependant la remarquable réponse de M. Hamard à un de nos collaborateurs — réponse citée hier dans l'*Action Française*, et qui mérite de retenir l'attention : « Je l'ai dit et je le maintiens : Mme Steinheil est tout à fait en dehors du crime quant à son exécution. » Et M. Hamard ajoute : « Vous commenterez mes paroles comme vous l'entendrez. »

Il semble donc qu'il y ait depuis quarante-huit heures une modification sensible dans l'opinion de ce personnage autorisé. Au début, il était beaucoup plus péremptoire. Il qualifiait de chimères monstrueuses les soupçons flottants de la foule, les hypothèses de nos confrères les mieux renseignés. Il criait à qui voulait l'entendre : « Ne cherchez pas midi à quatorze heures. C'est un assassinat crapuleux, voilà tout. D'ailleurs, nous tenons une piste. Faites-moi crédit jusqu'à la fin des vacances de la Pentecôte.

La Pentecôte passe,
Mironton ton ton mirontaine,
La Pentecôte passe,
Hamard ne trouve rien...

Mettez-vous pour un moment à la place d'un fonctionnaire — parfaitement honnête certes et subtil par profession — qui se trouve un beau matin nez à nez avec une affaire Syveton ou Steinheil, avec un de ces drames sanglants derrière lesquels se devine la Raison d'Etat. Le devoir étroit de ce fonctionnaire est de plonger jusqu'au fond du crime et d'en ramener à la lumière les racines sanglantes, quelles qu'elles soient. Mais son devoir large n'est-il pas de respecter les arcanes du régime, de nier ce qui doit être nié, de laisser en place le Voile d'Isis ? Ceci sans nulle vilenie d'âme.

On imagine la lutte intérieure qui s'établit, à partir de là, entre le flair du policier et son sentiment de la discipline. Débat moral curieux sans doute, très cruel peut-être, mais fort peu favorable à l'enquête. La fameuse femme rousse, que nul oncques ne reverra, ne s'avançait pas avec plus d'appréhension et de précautions dans l'impasse Ronsin le soir du crime que ne s'y aventure présentemnt M. Hamard. Car s'il est un cadavre désagréable à rencontrer dans les ténèbres de la République, c'est bien celui de la vérité.

Quand M. Hamard, il y a quelques jours, déclarait contre toute vraisemblance « c'est un banal cambriolage qui a mal tourné » nous entendions l'accent de son désir : « Pourvu que ce ne soit que cela ! » Quand il acceptait avec bonhomie les hommes noirs et barbus, les manteaux vénitiens, les lanternes, la dame rousse et l'argot des *Misérables*, nous percevions une angoisse sous sa candeur. Quand il communiquait aux journaux les « addenda » saugrenus des voisins, des badauds et des correspondants anonymes, nous compâtissions à son grand effort pour chasser loin de lui l'évidence.

Parmi tout ce qui a été dit et écrit sur cette ténébreuse affaire, je relèverai surtout l'article de Drumont et celui de notre collaborateur Pyrrhon. Ces deux pages, diversement orientées, n'en vont pas moins à la rencontre l'une de l'autre. Pyrrhon disait : « Certain fait historique, dont la présente allusion ne donnera aucune idée à ceux qui n'en ont pas entendu le récit, est l'objet d'une tradition dont la force s'impose à notre esprit... Nous faisons un rapprochement. Nous ne pouvons pas ne pas le faire. Tout le monde l'a fait. »

Edouard Drumont allait plus loin : « On dit que Félix Faure était un ami intime de la famille Steinheil et qu'il avait confié à son ami des papiers et des documents intéressants sur l'histoire contemporaine, qui seraient restés en possession du peintre. Ce sont ces papiers que l'on aurait chargé des cambrioleurs de reprendre. Grâce à des circonstances encore inexpliquées, cette opération assez simple serait devenue la tragédie que l'on connaît. »

En somme, l'équation qui se posait immédiatement dans l'esprit de toute personne un peu avertie, était la suivante : « Intimité de Félix Faure avec M. et Mme Steinheil. — Mort soudaine de Félix Faure. — Assassinat de Steinheil. — Mystère parrallèle, à neuf ans de distance, de cette mort et de cet assassinat. » Cette concordance joue le même rôle que celle de la disparition de Syveton avec la date de son procès. Il est des vivants qu'il faut qu'on tue.

Je ne nie pas du tout le crime crapuleux — les agents de telles exécutions ne sont pas, en général, du bien joli monde — mais je vois toutes les raisons du monde pour qu'il ait été, ce crime crapuleux, au service de la politique.

Quant à la technique même de cette tragédie, et sans entrer dans les mille et un détails significatifs, je ferai simplement remarquer qu'il n'y a pas de meurtre à domicile sans une complicité domiciliaire. Les apaches ne se risquent jamais dans une maison dont ils ne connaissent ni la topographie, ni les êtres, ni les habitudes. Les modèles sont des mannequins, quelquefois douteux, mais étiquetés, numérotés, signalés, se fréquentant les uns les autres et comme tels faciles à surveiller. Enfin, l'assassinat de la belle-mère, qui paraît embarrasser les psychologues, s'explique ainsi qu'un crime de surcroît que la présence inattendue de la pauvre vieille dame a rendu subitement nécessaire.

Et maintenant tout le public, tenu en haleine par les racontars des journaux, se demande avec une vive curiosité mêlée de terreur : trouvera-t-on ?

Or, il est infiniment probable que non, qu'on ne trouvera pas. Il faut toujours laisser une petite chance à l'invraisemblable. Mais cette affaire, qui a secoué l'opinion pendant dix jours, prend dès à présent le chemin des sables. S'il n'y avait pas cet embarrassant cadavre de Mme Japy, nous serions déjà orientés vers le suicide comme il arriva pour Syveton. Je vous prie de remarquer que des bruits infâmes commençaient à courir sur le peintre Steinheil comme ils coururent, dès le soir de l'autopsie, sur notre malheureux ami. Le distillateur d'immondices reçut-il un avertissement ? S'aperçut-il que cette fois son manège ne servirait à rien, le crime étant double et patent ? Toujours est-il qu'il referma sa bouche d'égout et disparut.

Il serait intéressant de faire un relevé des drames inexpliqués de la République, je veux dire de ceux où l'intérêt du régime se trouvait engagé d'une façon quelconque, depuis la mort de Jacques de Reinach, jusqu'à celle du peintre ami de Félix Faure, en passant par Félix Faure lui-même et Syveton. L'emplacement de chaque scandale est marqué par un ou plusieurs cadavres, mais c'est surtout depuis l'affaire Dreyfus que ceux-ci se sont multipliés. Quand le Juif ne sème pas la trahison, il sème le deuil, le mystère et la honte. La République est une parade de foire derrière laquelle il y a un charnier.

LÉON DAUDET.

LA POLITIQUE

CROMWELL DÉFEND LE CROUPION

Lorsque, appuyé sur quelques escadrons de dévots qui chargeaient en chantant des psaumes, Cromwell eût expulsé cent quarante des deux cents membres qui composaient le Parlement, l'assemblée ainsi mutilée reçut le nom de Croupion. C'est une autre sorte de Croupion, un Parlement tronqué — depuis les 15,000 — du peu qui lui restait du prestige et d'honneur, que M. Clemenceau vient de défendre à Rennes, en bon et digne Lord Protecteur.

Un parallèle entre M. Clemenceau et Cromwell serait d'une insupportable bouffonnerie. Art, talents, esprit politique, tout diffère jusqu'au contraste. Nous n'aurons jamais la candeur d'attendre de M. Clemenceau aucun équivalent de l'Acte de navigation. Mais il fait songer à Cromwell par des affinités de races et de cultes. Sous le faux positivisme et le faux scepticisme, M. Clemenceau laisse voir des passions plus religieuses que politiques. Passions de « bleu », dit-il. Non, passions huguenotes, qu'un laps de trois siècles n'a pu débarbouiller encore. Huguenot sans foi, mais non sans amour ni (ce qui revient à peu près au même) sans haine. Dans ses impressions d'un voyage en Grèce, il ramenait les Ordres de la blanche Athènes à l'individualisme de Jean Calvin ; mais on sentait que, si le voile de l'erreur se fût dissipé, si le barbare se fût aperçu de ce qu'est au vrai l'hellénisme, il était homme à insérer sa cartouche de mélinite sous la plus belle colonne des Propylées. On en avait froid dans le dos.

Ces abominables naïvetés ne furent pas absentes de la caboche de Cromwell « hypocrite raffiné » et qui presque jamais n'osa être sans partage l'homme de ses passions. Peu d'ambitieux aimèrent avec cette ardeur le pouvoir nominal et le pouvoir réel. Les coups d'Etat ne lui coûtaient point. Il rêvait d'être roi et que son fils lui succédât. Il n'en était pas moins hanté du *désir* d'avoir à ses côtés une assemblée de « saints », avec qui prier et se disputer. Il coupait l'une, renvoyait l'autre, mais bientôt, en convoquait une toute neuve. Personne ne méprise plus que M. Clemenceau parlement et parlementaires ; il les maltraite et les avilit, il ne saurait se passer d'eux. Avec quelle émotion onctueuse il s'est plaint de la campagne « *oblique et hypocrite* » menée contre les Quinze mille : « *Ne laissez pas porter la main sur votre Parlement, c'est votre palladium, c'est votre défense...* » Le saint homme ! Et les braves gens qui l'applaudissaient !

On applaudissait tout autant Ollivier Cromwell à son retour d'Irlande, mais, comme il faisait d'aussi bons mots que notre ministre, il répondait aux gens qui le félicitaient de la presse de ses admirateurs : « *Il y en aurait bien davantage s'il s'agissait de me voir mener pendre.* » Propos de 1650, qui resterait d'actualité cette année. — Ch. M.

DERNIÈRE HEURE

L'ENTREVUE DE REVAL

Reval, 9 juin. — Le président du conseil Stolypine et le vice-amiral Dikoff se trouvaient à la gare pour recevoir le tsar et l'impératrice, mais M. Isvolski n'y était pas. Toute la population de Reval s'était massée sur les terrasses qui s'échelonnent aux flancs du Domberg. Lorsque le yacht *Victoria-and-Albert* vint se placer auprès du *Standart*, les acclamations de l'équipage du yacht russe furent reprises en longues rumeurs par les habitants.

Le roi Edouard portait l'uniforme des dragons de Kieff, et le Tsar l'uniforme des scotsgrey ; le Roi était décoré de l'ordre de Saint-André et le Tsar de l'ordre de la Jarretière.

La Tsarine, indisposée, n'assistait pas au déjeuner à bord de l'*Etoile-Polaire*. L'Impératrice douairière occupait le centre de la table impériale et royale ; elle avait à sa droite le roi Edouard et la reine de Grèce, et à sa gauche le ministre Hardingue et la grande-duchesse Olga ; en face de sa mère, le Tsar avait à sa droite la reine Alexandra et le grand-duc Michel, et à sa gauche la princesse Victoria et le grand-duc d'Oldenbourg.

Aucun toast n'a été porté à ce déjeuner, où les convives étaient très nombreux.

Après le déjeuner, le roi Edouard a fait à M. Stolypine, président du conseil, la faveur d'un long entretien.

M. Iswolski, ministre des affaires étrangères de Russie, et sir C. Hardinge, sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office, ont eu à bord de l'*Almaz* une conférence d'une heure.

LE BUDGET DE LA GUERRE A LA DOUMA

Saint-Pétersbourg, 9 juin. — La Douma a continué aujourd'hui l'examen du budget de la guerre.

Le député octobriste Goutschkoff, rapporteur, a montré que le ministère de la guerre était entré dans la véritable voie des réformes ; cependant ce n'est que bien lentement que ces réformes peuvent être appliquées, un des grands obstacles étant que les différents services de la guerre ont à leur tête des grands-ducs non responsables. sables.

Ces paroles ont soulevé les protestations de l'extrême-droite, et la séance a pris fin.

LES AFFAIRES DE MACÉDOINE

Londres, 9 juin. — Une note officieuse dit que la Russie a rédigé sa réponse à la dernière note britannique au sujet de la Macédoine, mais qu'elle n'est pas encore parvenue au Foreign Office ; on peut considérer comme probable qu'elle indiquera un accord entre les deux gouvernements.

A LISBONNE

Lisbonne, 9 juin. — La chambre des députés a adopté le projet de réponse au discours du trône par 101 voix contre 17 ; par 98 voix contre 17, elle a voté deux motions d'entière confiance au gouvernement.

M. Simyan, qui est actuellement à Lisbonne, a été présenté au roi Dom Manoel ; il a assisté ensuite à la séance de clôture de la Conférence télégraphique ; il repartira jeudi pour Paris.

AU MAROC

Tanger, 9 juin. — Des lettres de l'intérieur disent que Moulay-Hafid est entré à Fez en grande pompe.

L'INCIDENT DE LA FRONTIÈRE DU TONKIN

Saïgon, 9 juin. — Le consul de France au Yunnan a reçu les excuses du gouvernement chinois qui ont été présentées par le grand trésorier de la province, en l'absence du vice-roi ; les coupables seront exemplairement châtiés.

Le grand juge du Yunnan avec le taotaï de Montsen et le commissaire impérial de la frontière, ont apporté leurs excuses personnelles, affirmant que des ordres rigoureux ont été donnés pour l'arrestation des coupables.

LA GRÈVE DE VIGNEUX

Villeneuve-Saint-Georges, 9 juin. — Calme complet à Villeneuve et dans les environs. Le parquet de Corbeil continue son enquête sur les événements de la semaine dernière. Des enquêtes partielles sont également menées par le ministère de l'intérieur et l'autorité militaire.

Une nouvelle tentative de conciliation a été faite par le préfet, qui a eu aujourd'hui une entrevue avec les délégués des patrons et qui doit recevoir demain les délégués des syndicats ouvriers.

Ceux-ci auraient, avant tout, mandat d'insister sur la reconnaissance du syndicat par les patrons et sur l'obligation de traiter uniquement avec eux.

LE CRIME DE LA RUE DE LA PÉPINIÈRE

M. Albanel, juge d'instruction, n'a quitté l'hôtel de la rue de la Pépinière qu'à une heure avancée de la soirée. Il a remis à aujourd'hui la suite de l'enquête et l'examen du dossier.

M. Hamard avait annoncé qu'une communication importante serait faite vers six heures ; cette communication n'a pas eu lieu le chef de la Sûreté n'ayant, paraît-il, rien à ajouter à ses informations de l'après-midi.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'Affaire Dreyfus. — 10 juin 1899. — Le traître Dreyfus quitte les îles du Salut à bord du *Sfax*, pour rentrer en France.

Courses. — A deux heures, à Auteuil.

Nos préférences :

Prix de l'Aubépine. — *Ecurie Liénart, Gélinotte.*
Prix de la Tamise. — *Ecurie Balsan, Lutteur III.*
Prix Hamilton. — *Ecurie Liénart, Cinéas.*
Grande course de haies. — *Calomel, Ingénu.*
Prix de Bretagne. — *Fer, Matelot.*
Prix Mortemart. — *Crostoptylon, Frigorific.*

Conférences :

Institut Catholique. — A trois heures un quart, M. Bézy : « Lacordaire et la Maison des Carmes ».

Expositions

Palais de Glace. — Salon des Humoristes.

Palais de Bagatelle. — Portraits d'hommes et de femmes célèbres du XIXe siècle.

Grand-Palais des Champs-Elysées. — Salon annuel de la Société Nationale des Beaux-Arts.

Grand-Palais des Champs-Elysées. — Salon annuel de la Société des Artistes français.

LA PRINCESSE DE CLÈVES

Le Théâtre d'Action française nous prie d'informer nos abonnés et nos lecteurs que la répétition générale du 15 juin étant exclusivement réservée à la presse, il est impossible de retenir des places pour cette soirée. Pour les soirées des 16, 17 et 18 juin (première, deuxième et troisième représentation) le bureau de location est ouvert au Théâtre des Arts, tous les jours, de midi et demie à six heures (tél. 586-03).

Les répétitions de la Princesse de Clèves *se poursuivent avec ardeur et promettent un véritable spectacle de gala, dont l'intérêt résidera autant dans l'œuvre délicieuse de M. Jules Lemaître que dans le talent des interprètes et dans le soin avec lequel l'ouvrage a été monté. Des costumes du plus pur style Henri II ont été spécialement dessinés et exécutés ; des décors exacts ont été brossés et les moindres détails sont surveillés afin que ce spectacle soit digne de l'œuvre et des spectateurs d'élite qu'elle attirera.*

Le vieux Cornélius Clemenceau étant allé à Rennes porter la bonne parole républicaine — imitation sénile du Gambetta de 1872 — a été accueilli avec enthousiasme par un certain nombre de fonctionnaires et de mouchards préalablement habillés en bretons. On remarquait ainsi dans l'assistance la présence du préfet, du maire, de Ker-Beauvau, de Quinzemillion et de Touche-Galette. Les trois quarts de ce petit monde à grands chapeaux parlaient le plus pur argot de Paris.

Quand son ministre parut, un maladroit s'écria en tapant dans ses mains :

« V'là le singe, allons-y, les poteaux ! » Aussi Clemenceau put-il leur tenir à la fin de son discours, mensonger pour tout le reste, ce langage éminemment véridique : « Je vous emporterai avec moi... » Il voulait dire : dans le même train.

Georges les apporta. Leur Georges les rem-
[porte.

Le *Matin*, relatant cette farce, publie un portrait de Clemenceau fort curieux, pris dans l'ouverture d'un guichet, si bien que les pommettes de mongol et le caillou du front sont coupés net par le rectangle.

Il paraît que cette photographie aurait été obtenue à Londres, dans les bureaux d'une banque connue, lors de la récente visite du Grand Pan à sa mensualité.

Le discours de Clemenceau aux faux Bretons fut tel qu'on pouvait l'attendre de ce primaire, gavé de Michelet et qui le restitue par morceaux aux populations. On y remarque le mot « mentalité », ce stigmate de niaiserie pédante. On y admire un éloge du parlementarisme et de l'escroquerie caractérisée qui a nom « relèvement de l'indemnité parlementaire ». Le vieux paie d'audace. On y découvre une phrase significative, un aveu :

« La République ne vient pas d'en haut, mais d'en bas. »

Le reste n'est qu'un poncif électoral délayé dans des blagues de la buvette.

Les voisins de l'impasse Ronsin suppléent, tant bien que mal, aux défaillances de la police par des imaginations saugrenues et toutes puisées dans des réminiscences de romans-feuilletons. Les portières du quartier rêvent Rocambole et Chèreloquome — c'est la traduction parisienne du Sherlock-Holmes de Conan-Doyle, devenu populaire chez nous.

C'est ainsi qu'avant-hier, vers trois heures de l'après-midi, on aperçut une dame rousse mêlée au groupe des curieux : « C'est elle... Puisque je te le dis... Où qu'est le signalement ? » murraient les commères indignées et ravies. Mais avant que personne eût pris une décision, la dame rousse, sentant l'hostilité générale, avait disparu.

Tous les Vaugirardiens sont persuadés qu'ils ont laissé s'enfuir la criminelle.

Par ailleurs, le nombre de gens qui ont *vu* les assassins sauter le mur, courir sur le toit, franchir la grille, est invraisemblable. On pourrait croire maintenant, d'après les témoignages, que le crime s'est accompli en plein jour, au milieu d'une foule de spectateurs attentifs.

Le crime de la rue de la Pépinière fait du tort à celui de l'impasse Ronsin. D'où des jalousies de quartier.

Hier une brave marchande de légumes, native de Vaugirard, interpellait ainsi des acheteuses de la Pépinière : « En tout cas votre macchabée à vous autres ne connaissait pas Félisque Faure. »

PARLONS JUIF

Hier, tandis que j'exposais aux lecteurs de l'Action Française *les cyniques délices de notre impunité et les parfaites joies du bonheur dans le crime,* l'Aurore *essayait de faire croire que le trouble, l'inquiétude et la crainte nous agitant, nous avions oscillé de défense équivoque en aveux désarmés. Elle annonçait de plus que notre « martyre » est « prochain ». Puisse-t-elle n'avoir pas menti sur ce dernier point !*

En nommant avant-hier M. Georges Gombault, je croyais avoir affaire à un homme de notre race. On m'écrit qu'il est juif, est peut-être fils de rabbin, s'appelle en tout cas Weisskopf. S'il en était ainsi, je perdrais ma peine et mon temps à vouloir lui faire comprendre que, lorsque Daudet rétablissait l'autre jour le sens des deux textes tronqués et travestis, c'était simple goût de la vérité, vérité du reste limpide et qu'il était facile de contrôler. Ces vérités désintéressées ne sont pas l'affaire d'un juif. Je m'en vais parler juif à M. Weisskopf si tel est bien le personnage qui usurpa le nom mérovingien des Gombault : veut-il conclure un petit marché ?

— Le collaborateur de l'Aurore *aura toute licence de tronquer, mutiler, truquer, frauder, falsifier tous les textes de moi qui lui tomberont sous la main. Je le laisserai faire, et je ne protesterai pas.*

En échange de cette espèce de blanc-seing, j'aurai, moi, la satisfaction de voir, à chaque faux — faux par action ou par omission — l'Aurore *reproduire le tableau comparatif des deux textes de l'article 445 du Code d'instruction criminelle, l'un exact et l'autre falsifié par la Cour suprême en faveur du traître Dreyfus.*

Si M. Gombault n'est pas juif, il comprendra du reste que son devoir immédiate est de publier pour rien ce tableau.
— CHARLES MAURRAS.

La séance de lundi, au congrès de la ligue des Droits de l'Homme, à Lyon, a pris le caractère d'une joute protestante.

Le comité central de la ligue reprochait à Augagneur d'avoir supprimé à Madagascar les écoles des missions luthériennes.

De leur côté, les amis d'Augagneur interpellèrent violemment le Veau à Colas Pressensé, l'accusant de prendre la défense de ses intérêts confessionnels.

Il est amusant de voir ces fanatiques, ordinairement beurrés et masqués, réapparaître avec leurs bibles et leurs fureurs aussitôt qu'on touche à leur culte.

La *Lanterne* n'en revient pas de notre audace :

« Nous sommes accoutumés à voir les réactionnaires et les cléricaux exploiter sans pitié les événements les plus cruels aux cœurs français, mais nous ne pensions pas qu'ils oseraient incriminer la République, à l'occasion des tristes bagarres de Draveil ».

Eh bien nous osons, madame Lanterne, nous avons ce toupet. La République française est — selon un mot célèbre — le gouvernement qui a versé le plus de sang ouvrier en Europe depuis douze ans. En effet, l'ouvrier fut sa dupe, sa chose électorale jusqu'à ces derniers temps. Donc elle le hait et, en toute occasion, lui prouve sa sollicitude en lui mettant du plomb dans la tête. Elle appelle cela : éduquer le peuple. Or, le peuple commence à s'en apercevoir. Nous ferons tous nos efforts, en toute occasion, pour lui ouvrir complètement les yeux.

On lit dans les journaux allemands :

Le chancelier de l'Empire a reçu les membres du comité de direction de l'Union internationale pour l'étude du cancer, qui, sous la conduite du président d'honneur de l'Union, élu à vie, S. Exc. von Leyden, lui ont fait part de la nouvelle organisation de l'Union.

Le chancelier de l'Empire a remercié de l'attention qui lui était témoignée, il a insisté sur l'intérêt qu'il prenait à ces travaux, sur la haute estime dans laquelle il tenait le corps médical, dont les actions et les mérites sont non seulement du domaine scientifique, mais aussi du domaine politico-social.

L'Allemand nationalise tout et même la médecine. C'est sa force. Quand Koch, talonné en haut lieu, fit sa gaffe monumentale du faux traitement de la tuberculose, tout patriote allemand prit le deuil.

L'éraflure du Traître va de mieux en mieux. Ses docteurs font durer le plaisir et prolongent les bulletins de santé, dans le vain espoir d'atendrir enfin le public : « L'état des deux plaies se maintient satisfaisant. Cependant, il persiste encore de la douleur et de la difficulté d'extension du poignet et des doigts. »

Voilà qui rendra difficile désormais la correspondance avec Schwartzkoppen. Heureusement qu'Esterhazy est là pour remplir l'emploi de secrétaire.

RIVAROL.

Lire en deuxième page :
LES FILS DES NAUTES
par HUGUES AUBRIOT

Lire en troisième page :
CHRONIQUE DES ARTS
par LUCIEN CHANTAL

AU JOUR LE JOUR

LE MAUVAIS SOLDAT ET LE MAUVAIS VENDÉEN

Est-il rien de plus choquant que d'entendre une catin parler de vertu, ou bien un coquin faire l'éloge de l'honnête famille dont il est sorti et qu'il déshonore ? C'est pourtant le spectacle auquel nous assistons lorsqu'à Troyes, Marie-Georges Picquart glorifie le patriotisme et qu'à Rennes, M. Clemenceau entreprend le panégyrique de la Bretagne et de la Vendée.

◇ ◇

Les conseillers municipaux de Troyes sont gens d'esprit et de tact. Ayant à recevoir le ministre de la guerre, ils s'étaient souvenus que M. Picquart est avant tout un esthète et un mélomane distingué. Désireux d'être agréables à leur hôte, ils avaient réjoui ses yeux, dans une fête de gymnastique, par le spectacle de belles formes et de mouvements harmonieux ; ils avaient charmé ses oreilles par un concert de dames mandolinistes.

Tout marchait à merveille, et au banquet, Marie-Georges, touché de ces attentions, en témoignait publiquement sa satisfaction. Subitement ce joyeux entrain fit place à un morne silence. Les bons édiles troyens fixaient obstinément le fond de leurs assiettes sans oser lever les yeux. C'est que M. Picquart venait de se lever et de commencer un discours patriotique. Tandis qu'il parlait, ses amphytrions, autour de lui rangés, se rappelaient l'affirmation — jamais démentie — du citoyen Hervé, qu'aux plus vilains jours de l'Affaire, le lieutenant-colonel en réforme Picquart avait touché aux mêmes caisses que cet antimilitariste fougueux...

Et Marie-Georges recommandait aux gymnastes d'avoir toujours « les yeux fixés sur le drapeau, qui est le symbole de la patrie, le symbole de tous les sacrifices que la France est en droit de demander à ses enfants... », et les assistants se souvenaient que l'homme qui parlait ainsi avait jadis partie liée avec les étrangers ennemis de la France ; que ce drapeau dont il célébrait la gloire, il l'avait contraint, quatre jours auparavant, de s'abaisser devant la dépouille d'un écrivain dont l'œuvre entière avait souillé, avili, injurié tout ce qui est français.

Le malaise général fut à son comble lorsque, entraîné par son éloquence, le ministre parla des soldats « qui sur la terre lointaine d'Afrique sont tombés joyeusement pour la patrie. » Comment, en entendant pareille chose, ne pas évoquer le lieutenant-colonel de tirailleurs qui, envoyé en mission dans le Sud-Tunisien, se plaignait qu'on voulût sa mort. Et c'était le même homme qui aujourd'hui faisait l'éloge des glorieux morts de Casablanca, de Menabba et de Bou-Denib !

Quelle inconscience ! Mais il n'en faut pas être surpris. Un tel état d'esprit est fréquent chez les gens de cette sorte. C'est ainsi que les frères Reinach se posent volontiers en représentants de la vieille bourgeoisie française. C'est ainsi que les magistrats de la Cour de cassation aiment à parler de la majesté de la justice. Une seule chose les réduit au silence : la présentation du *Talisman*, le rappel de ce fameux article 445 qu'ils ont outrageusement violé en faveur du traître Dreyfus.

◇ ◇

S'il est douloureux pour un soldat d'entendre M. Picquart parler de patriotisme, pour un Vendéen il est très pénible d'entendre M. Clemenceau parler de la Vendée. M. Picquart est un officier félon, mais M. Clemenceau est un Vendéen renégat. De tout temps il s'est senti mal à l'aise dans sa petite patrie où on l'estimait peu parce qu'on le connaissait bien.

Dans un paysage assez sauvage sur les bords de la Smagne, petite rivière qui sépare le Bocage vendéen de la Plaine, il existe un vieux logis, où M. Clemenceau s'était réfugié quelques mois après la Commune, inquiet de la tournure que pouvaient prendre les événements, se demandant si l'air pur de la Vendée parviendrait à effacer les taches du sang des généraux Lecomte et Clément Thomas dont il était éclaboussé.

Ce souvenir n'est pas encore effacé dans le pays ; même avec le temps, il s'est formé une légende qui exagère l'importance de cette retraite, toute de précaution. L'an dernier, je passai près de ce vieux logis où bien souvent dans mon enfance on m'avait conté la tragique histoire. Un paysan avec qui je me trouvais me dit : « C'est ici que Clemenceau s'est caché après qu'il eût assassiné deux généraux à Paris. » Et par plusieurs conversations, j'ai pu me rendre compte que mon compagnon de ce jour-là n'était point seul à avoir recueilli et à conserver cette tradition.

Monsieur Clemenceau, lorsqu'on a de tels antécédents, on ne parle point du mauvais côté des barricades. Le patronage d'Edouard VII vous a obtenu le pouvoir, l'amitié de Cornélius Herz vous a donné peut-être la fortune ; mais il est une chose que vous n'obtiendrez jamais : c'est l'estime des Vendéens indépendants. Et ce sera votre châtiment, puisque aussi bien, il résulte de votre propre aveu que vous en souffrez.

Lieutenant de BOISFLEURY.

CONTRE LE TRAITRE

L'Affaire Gregori-Dreyfus

Abandonnant pendant quelques heures l'enquête sur le crime de la rue de la Pépinière, M. Albanel a repris, hier, l'instruction du geste vengeur de M. Gregori.

M. Albanel a entendu successivement MM. Henri Bauer, Bertol-Graivil, Leblond, Oscard Hanneuse, Rigaud, ancien notaire ; Durand, rédacteur à l'agence Havas, et Cassan, le garde du Panthéon, qui s'est précipité le premier sur M. Gregori.

Voici la déclaration du garde Cassan :

— J'étais de service à l'intérieur du monument, auprès du catafalque, lorsque le cortège officiel s'est dirigé vers le péristyle, je maintenais la foule pour éviter qu'une confusion se produisît dans l'assistance lorsque, à côté de moi, j'entendis la détonation d'une arme à feu. Je me retournai

Crime politique ou Crime crapuleux ?

Les morts qui vont le plus vite sont certainement les assassinés, surtout quand leur disparition peut prêter à des suppositions politiques. Il arrive même fréquemment que dans ce cas, à point nommé, un crime chasse l'autre. On ne prétend point que le gouvernement ait organisé le meurtre Remy pour faire diversion au meurtre Steinheil. Mais il est clair que la Sûreté est d'autant plus prolixe quant à la rue de la Pépinière qu'elle est plus silencieuse quant à l'impasse Ronsin.

Notons cependant la remarquable réponse de M. Hamard à un de nos collaborateurs — réponse citée hier dans l'*Action Française*, et qui mérite de retenir l'attention : « Je l'ai dit et je le maintiens : Mme Steinheil est tout à fait en dehors du crime quant à son exécution. » Et M. Hamard ajoute : « Vous commenterez mes paroles comme vous l'entendrez. »

Il semble donc qu'il y ait depuis quarante-huit heures une modification sensible dans l'opinion de ce personnage autorisé. Au début, il était beaucoup plus péremptoire. Il qualifiait de chimères monstrueuses les soupçons flottants de la foule, les hypothèses de nos confrères les mieux renseignés. Il criait à qui voulait l'entendre : « Ne cherchez pas midi à quatorze heures. C'est un assassinat crapuleux, voilà tout. D'ailleurs, nous tenons une piste. Faites-moi crédit jusqu'à la fin des vacances de la Pentecôte.

La Pentecôte passe,
Mironton ton ton mirontaine,
La Pentecôte passe,
Hamard ne trouve rien...

Mettez-vous pour un moment à la place d'un fonctionnaire — parfaitement honnête certes et subtil par profession — qui se trouve un beau matin nez à nez avec une affaire Syveton ou Steinheil, avec un de ces drames sanglants derrière lesquels se devine la Raison d'Etat. Le devoir étroit de ce fonctionnaire est de plonger jusqu'au fond du crime et d'en ramener à la lumière les racines sanglantes, quelles qu'elles soient. Mais son devoir large n'est-il pas de respecter les arcanes du régime, de nier ce qui doit être nié, de laisser en place le Voile d'Isis ? Ceci sans nulle vilenie d'âme.

On imagine la lutte intérieure qui s'établit, à partir de là, entre le flair du policier et son sentiment de la discipline. Débat moral curieux sans doute, très cruel peut-être, mais fort peu favorable à l'enquête. La fameuse femme rousse, que nul oncques ne reverra, ne s'avançait pas avec plus d'appréhension et de précautions dans l'impasse Ronsin le soir du crime que ne s'y aventure présentemnt M. Hamard. Car s'il est un cadavre désagréable à rencontrer dans les ténèbres de la République, c'est bien celui de la vérité.

Quand M. Hamard, il y a quelques jours, déclarait contre toute vraisemblance « c'est un banal cambriolage qui a mal tourné » nous entendions l'accent de son désir : « Pourvu que ce ne soit que cela ! » Quand il acceptait avec bonhomie les hommes noirs et barbus, les manteaux vénitiens, les lanternes, la dame rousse et l'argot des *Misérables*, nous percevions une angoisse sous sa candeur. Quand il communiquait aux journaux les « addenda » saugrenus des voisins, des badauds et des correspondants anonymes, nous compâtissions à son grand effort pour chasser loin de lui l'évidence.

Parmi tout ce qui a été dit et écrit sur cette ténébreuse affaire, je relèverai surtout l'article de Drumont et celui de notre collaborateur Pyrrhon. Ces deux pages, diversement orientées, n'en vont pas moins à la rencontre l'une de l'autre. Pyrrhon disait : « Certain fait historique, dont la présente allusion ne donnera aucune idée à ceux qui n'en ont pas entendu le récit, est l'objet d'une tradition dont la force s'impose à notre esprit... Nous faisons un rapprochement. Nous ne pouvons pas ne pas le faire. Tout le monde l'a fait. »

Edouard Drumont allait plus loin : « On dit que Félix Faure était un ami intime de la famille Steinheil et qu'il avait confié à son ami des papiers et des documents intéressants sur l'histoire contemporaine, qui seraient restés en possession du peintre. Ce sont ces papiers que l'on aurait chargé des cambrioleurs de reprendre. Grâce à des circonstances encore inexpliquées, cette opération assez simple serait devenue la tragédie que l'on connaît. »

En somme, l'équation qui se posait immédiatement dans l'esprit de toute personne un peu avertie, était la suivante : « Intimité de Félix Faure avec M. et Mme Steinheil. — Mort soudaine de Félix Faure. — Assassinat de Steinheil. — Mystère parallèle, à neuf ans de distance, de cette mort et de cet assassinat. » Cette concordance joue le même rôle que celle de la disparition de Syveton avec la date de son procès. Il est des vivants qu'il faut qu'on tue.

Je ne nie pas du tout le crime crapuleux — les agents de telles exécutions ne sont pas, en général, du bien joli monde — mais je vois toutes les raisons du monde pour qu'il ait été, ce crime crapuleux, au service de la politique.

Quant à la technique même de cette tragédie, et sans entrer dans les mille et un détails significatifs, je ferai simplement remarquer qu'il n'y a pas de meurtre à domicile sans une complicité domiciliaire. Les apaches ne se risquent jamais dans une maison dont ils ne connaissent ni la topographie, ni les êtres, ni les habitudes. Les modèles sont des mannequins, quelquefois douteux, mais étiquetés, numérotés, signalés, se fréquentant les uns les autres et comme tels faciles à surveiller. Enfin, l'assassinat de la belle-mère, qui paraît embarrasser les psychologues, s'explique ainsi qu'un crime de surcroit que la présence inattendue de la pauvre vieille dame a rendu subitement nécessaire.

Et maintenant tout le public, tenu en haleine par les racontars des journaux, se demande avec une vive curiosité mêlée de terreur : trouvera-t-on ?

Or, il est infiniment probable que non, qu'on ne trouvera pas. Il faut toujours laisser une petite chance à l'invraisemblable. Mais cette affaire, qui a secoué l'opinion pendant dix jours, prend dès à présent le chemin des sables. S'il n'y avait pas cet embarrassant cadavre de Mme Japy, nous serions déjà orientés vers le suicide comme il arriva pour Syveton. Je vous prie de remarquer que des bruits infâmes commençaient à courir sur le peintre Steinheil comme ils coururent, dès le soir de l'autopsie, sur notre malheureux ami. Le distillateur d'immondices reçut-il un avertissement ? S'aperçut-il que cette fois son manège ne servirait à rien, le crime étant double et patent ? Toujours est-il qu'il reforma sa bouche d'égout et disparut.

Il serait intéressant de faire un relevé des drames inexpliqués de la République, je veux dire de ceux où l'intérêt du régime se trouvait engagé d'une façon quelconque, depuis la mort de Jacques de Reinach, jusqu'à celle du peintre ami de Félix Faure, en passant par Félix Faure lui-même et Syveton. L'emplacement de chaque scandale est marqué par un ou plusieurs cadavres, mais c'est surtout depuis l'affaire Dreyfus que ceux-ci se sont multipliés. Quand le Juif ne sème pas la trahison, il sème le deuil, le mystère et la honte. La République est une parade de foire derrière laquelle il y a un charnier.

LÉON DAUDET.

LA POLITIQUE

CROMWELL DÉFEND LE CROUPION

Lorsque, appuyé sur quelques escadrons de dévots qui chargeaient en chantant des psaumes, Cromwell eût expulsé cent quarante des deux cents membres qui composaient le Parlement, l'assemblée ainsi mutilée reçut le nom de Croupion. C'est une autre sorte de Croupion, un Parlement tronqué — depuis les 15,000 — du peu qui lui restait du prestige et d'honneur, que M. Clemenceau vient de défendre à Rennes, en bon et digne Lord Protecteur.

Un parallèle entre M. Clemenceau et Cromwell serait d'une insupportable bouffonnerie. Art, talents, esprit politique, tout diffère jusqu'au contraste. Nous n'aurons jamais la candeur d'attendre de M. Clemenceau aucun équivalent de l'Acte de navigation. Mais il fait songer à Cromwell par des affinités de races et de cultes. Sous le faux positivisme et le faux scepticisme, M. Clemenceau laisse voir des passions plus religieuses que politiques. Passions de « bleu », dit-il. Non, passions huguenotes, qu'un laps de trois siècles n'a pu débarbouiller encore. Huguenot sans foi, mais non sans amour ni (ce qui revient à peu près au même) sans haine. Dans ses impressions d'un voyage en Grèce, il ramenait les Ordres de la blanche Athènes à l'individualisme de Jean Calvin ; mais on sentait que, si le voile de l'erreur se fût dissipé, si le barbare se fût aperçu de ce qu'est au vrai l'hellénisme, il était homme à insérer sa cartouche de mélinite sous la plus belle colonne des Propylées. On en avait froid dans le dos.

Ces abominables naïvetés ne furent pas absentes de la caboche de Cromwell « hypocrite raffiné » et qui presque jamais n'osa être sans partage l'homme de ses passions. Peu d'ambitieux aimèrent avec cette ardeur le pouvoir nominal et le pouvoir réel. Les coups d'Etat ne lui coûtaient point. Il rêvait d'être roi et que son fils lui succédât. Il n'en était pas moins hanté du *désir* d'avoir à ses côtés une assemblée de « saints », avec qui prier et se disputer. Il coupait l'une, renvoyait l'autre, mais bientôt, en convoquait une toute neuve. Personne ne méprise plus que M. Clemenceau parlement et parlementaires ; il les maltraite et les avilit, il ne saurait se passer d'eux. Avec quelle émotion onctueuse il s'est plaint de la campagne « *oblique et hypocrite* » menée contre les Quinze mille : « *Ne laissez pas porter la main sur votre Parlement, c'est votre palladium, c'est votre défense...* » Le saint homme ! Et les braves gens qui l'applaudissaient !

On applaudissait tout autant Ollivier Cromwell à son retour d'Irlande, mais, comme il faisait d'aussi bons mots que notre ministre, il répondait aux gens qui le félicitaient de la presse de ses admirateurs : « *Il y en aurait bien davantage s'il s'agissait de me voir mener pendre.* » Propos de 1650, qui resterait d'actualité cette année.— Ch. M.

PREMIERE ANNEE. — N° 85. Le Numéro quotidien : *Cinq Centimes* MARDI 23 JUIN 1908

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 jusqu'à Minuit — 19, Rue du Croissant, 19 à partir de Minuit
TÉLÉPHONE 326-49 — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES 3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

LA MANŒUVRE

Il y eut trois mois ce dimanche que notre *Action Française* paraît tous les jours. Je crois qu'elle a bien travaillé. Le résultat répond à l'effort, car on n'a pas émis une idée importante sans éveiller de bons échos. Le fait le plus considérable de cette campagne de moins de cent jours est assurément l'institution de rapports suivis avec la jeunesse studieuse du Quartier Latin et des principales villes universitaires de France. Grâce à l'affaire Andler ? A l'affaire Zola ? Oui, mais d'autres événements auraient déterminé les mêmes effets. L'accord de l'idée royaliste et des idées de la jeunesse est supérieur à tout menu fait ; il tient à des causes plus anciennes et plus profondes, il est inscrit dans les entrailles de la situation.

Notre second trimestre ne peut pas être moins productif. Après les étudiants, va venir le tour des ouvriers. Ces ouvriers qu'on nous défiait d'atteindre ! Ces hommes du peuple qu'on nous croyait incapables d'intéresser ! Des renseignements personnels me permettent de dire que c'est là ce qui commence à préoccuper le gouvernement. Une diffusion sérieuse au Quartier Latin, une propagande sérieuse dans le prolétariat, élèverait contre la République démocratique deux redoutables forteresses, deux Aventins. On aime, en haut lieu, à penser que le second travail réussira moins bien que le premier. Qu'en sait-on ? Mais les républicains, si légers quand il ne s'agit que de la France, deviennent prévoyants dès qu'il s'agit de la domination du parti.

Leurs vétérans les plus écoutés sont les plus inquiets parce qu'ils reconnaissent dans notre manière quelque chose des armes par lesquelles ont été renversés le dernier empire et les trois monarchies précédentes : la campagne d'idées, pour mobiliser l'opinion, et l'appel à la force. Cela leur a fort bien réussi contre nous. Pourquoi cela échouerait-il contre eux ? Ils se le demandent nerveusement. Encore, si la tactique était servilement imitée de la leur, auraient-ils réponse à nos coups, car on sait le défaut des armes que l'on a longtemps maniées. Mais un élément leur échappe. *Il est tout neuf. Il est de nous* : c'est la vérité de nos dires.

Les campagnes d'idées menées par les républicains pour renverser un trône et asseoir leur domination ont toujours reposé sur des calomnies et des mensonges, les uns et les autres plus ou moins spécieux. Leurs idées fausses sont presque toutes nées et se sont toutes propagées à la faveur de faits inexacts ; leurs nuées philosophiques sont pétries d'impostures historiques. Il n'est pas une des injures dont ils surent éclabousser les noms de Louis XVI et de Marie-Antoinette, ou de Charles X, ou de Louis-Philippe et même de l'infortuné Napoléon III, que l'étude impartiale des faits ne démente complètement. Au contraire, s'il est certain que nous ne craignons pas d'écrire les qualificatifs mérités, si nous appelons Dreyfus un traître, la Cour de cassation un tribunal de forfaiture jugeant en violation et falsification de la loi, si nous nommons M. Clemenceau et M. Briand des faussaires, il n'est pas une de ces épithètes dont nous n'ayons administré à nos lecteurs la démonstration, ou, pour mieux dire, la *monstration* ; car, souvent, nous ne prouvons pas, nous nous contentons de montrer, et l'ostension du talisman (article 445 du C. I. C.) est le type de nos méthodes, le symbole de notre action.

Les républicains au pouvoir se rendent bien compte du chemin que peut faire un mensonge à travers le monde : ils n'ont aucune idée des vertus de la vérité. Cela, c'est l'inconnu : l'inconnu menaçant. Ils ont devant le vrai le sentiment du sauvage devant la première arme à feu ou de l'animal en présence du magique miroir qui le révèle à lui-même. Ils ne savent pas. Ils attendent, mais, en attendant, ne répondent rien, ce qui ne les grandit pas pour la galerie.

Mais, de grâce, que voulez-vous qu'ils répondent aux allégations de fait publiées ici par Daudet dimanche? M. Bertulus a porté un faux témoignage au Conseil de guerre de Rennes, M. Bertulus a introduit sciemment dans une ordonnance judiciaire des faits faux, dont la fausseté avait été reconnue et démontrée par la Chambre des mises en accusation : M. Bertulus, ayant ainsi encouru les travaux forcés et la réclusion, a été récompensé par un siège de conseiller à la Cour. Cela, Daudet le montre. Je le demande, que répondre ? Exactement de même, j'ai montré jeudi que, pour faire abroger la loi de dessaisissement, M. Briand avait falsifié l'avis des doyens et du premier président de la Cour de cassation relatif à la Chambre criminelle. Je l'ai montré, textes en main. La veille, mercredi, je vous montrais de même que, pour se justifier des massacres des 19 et 20 juin 1907, M. Clemenceau, à la tribune, avait antidaté une affiche. Là encore, pièces à l'appui. Que peuvent-ils nous répliquer dans leurs journaux ? On se contente de crier aux violences, aux injures, aux adjectifs qualificatifs. Ce n'est guère sérieux et cela n'a qu'un temps. La vérité progresse avec notre public. Que peut faire un gouvernement ?

Ce que vous feriez peut-être à sa place. Ne pouvant ni nous poursuivre, ni nous contredire, en face, directement, il essaie de nous prendre en biais. Aussi, nos plus brillants avantages sur l'ennemi de l'ordre et de la patrie coïncident-ils avec les plus vives campagnes menées contre nous dans des milieux d'où l'on devait attendre sinon faveur, au moins justice, ou, par décence pure, neutralité. Jetez un regard circulaire autour de nous, parcourez les nuances de l'opinion des gens qui, de gré ou de force, seront, un jour ou l'autre, du même côté de la barricade que nous, examinez successivement les bataillons divers de ces démocrates chrétiens, de ces libéraux, de ces conservateurs : vous verrez que leur tir converge exactement *sur nous*. Nous portons d'ailleurs très gaiement le poids de leurs attaques, faites de paroles légères, de paroles de peur et d'envie, de paroles de jalousie sournoise, de basse rivalité. Nous en avertissons seulement nos amis, d'ailleurs exercés à cette manœuvre et qui ne l'ont jamais crainte : méfiance ! Nous avertissons également quelques-uns de ceux qui s'y livrent et, pensent-ils, à nos dépens. Nous leur disons : — Mes beaux messieurs, vous en êtes encore plus victimes que nous, car vous ne savez pas ce que vous faites ; nous allons vous le dire, nous qui savons.

« Par ses émissaires établis près de vous, par les affidés qu'il subventionne pour circuler dans votre entourage et empoisonner l'atmosphère autour de vous, le gouvernement agit sur vous, le gouvernement pèse sur vous, le gouvernement vous manœuvre et vous fait agir. Il sait la tare du conservateur français : la folie du soupçon à l'égard des honnêtes gens et la foi aveugle aux aventuriers et aux rastaquouères. De plus, il connaît vos idées, qui ne sont pas très fraîches. Du mélange de vos poltronneries, de vos aveuglements, de votre ignorance profonde de la vie moderne — car vos idées ont le millésime de 1867 ou de 1835, Jacques Bainville vous le rappelait hier — de ce triste mélange le Gouvernement compte extraire un je ne sais quoi d'isolant et d'affaiblissant contre nous. Mais le Gouvernement a montré là une ignorance égale à la vôtre. Le Gouvernement a cru que nous tirions de la force de vous. Le Gouvernement s'est imaginé que nous étions avec vous. Nous sommes avec quelques-unes des choses que vous défendez et des doctrines que vous croyez défendre sans les comprendre toujours, *mais nous sauverons ceci et cela malgré vous*. Notre vieille France est plus vieille que la vôtre. Notre France moderne autrement jeune, autrement vivante que vous. Tirez ! continuez ! Satisfaites vos parasites, faites-leur gagner cahin-caha leur pauvre vie aux caisses de la place Beauvau. Vos projectiles nous honorent, vos attaques nous servent. Ils nous permettent de redire au public des nouveaux venus comme aux vétérans qui nous témoignent leur amitié : — Voyez comment nous traite la conjonction des centres. Admirez la révolte de ces morts contre nos vivants. »

Je remercie M. Clemenceau de l'excellente et fausse manœuvre Son opération de police va se retourner contre lui.

CHARLES MAURRAS.

LA POLITIQUE

SOUVENIRS DE JUIN 1907

Au moment où des milliers de braves viticulteurs viennent de se retrouver debout à Narbonne, pour porter tous ensemble, en un défilé solennel, leur pieux souvenir aux tombes de juin 1907, il y a un mort, une victime, on pourrait presque dire un « assassiné », dont la tombe aura tout de même été délaissée par trop complètement et cruellement. Cette tombe, c'est la maison où demeure enfermé le pauvre fantôme du « prophète » Marcellin Albert. En voilà un que Clemenceau doit se vanter, souvent, en « blaguant » au milieu de ses chers flics », d'avoir proprement, doucement « emballé » de sa propre main.

Le « coup » du billet de cent francs fut quelque chose de fort élégant, en effet, dans sa parfaite infamie : ce fut un chef-d'œuvre de dextérité policière que cet homme d'Etat n'eût jamais osé demander ni espérer du dernier de ses argousins, mais où il nous faut bien le féliciter d'avoir su, très à propos, utiliser lui-même sa très complète science des faiblesses, des défaillances, des éclipses du caractère dans l'espèce humaine.

Il n'y a place que pour notre pitié dans l'aventure à la fois ironique et navrante de ce paysan « dépaysé », tout ébloui, tout désorienté, qui n'était venu à Paris, peut-être, que par un mouvement de vieille et machinale confiance dans le Pouvoir suprême : « Si le Roi le savait ! » — et qui ne trouva « au Louvre » républicain qu'un pitre glacial et ignorant même l'A B C de son « rôle » de souverain.

Si l'on veut se rendre compte de l'échec de ce grand mouvement, si profond, du Midi viticole, en 1907, il n'y a pas à en chercher l'explication, soit dans des combinaisons très compliquées et très machiavéliques du gouvernement, soit dans des « trahisons » très concertées des chefs des protestataires. Ce qu'il faut dire et répéter, c'est que le caractère même de cette « protestation » la condamnait à ne pas aboutir : toute négative et toute « radicale », c'est-à-dire tendant directement à écarter un mal qui était un effet, sans passer par la voie indirecte, mais sûre, de l'analyse politique, qui commande la découverte et la destruction préalable des causes de ce mal, sa violence ne pouvait être qu'inutile, et vite tomber.

Les causes du mal, qui étaient politiques, si, au contraire, on les eût déterminées, et visées d'abord, alors, avec la même violence, avec une violence bien moindre, mais bien appliquée, on eût tout emporté, et fait place et passage libre au bien : à l'ordre.

La prochaine fois, cette place et ce passage, on les fera. — H. V.

DERNIÈRE HEURE

LA DELIVRANCE DE LA REINE VICTORIA

Madrid, 22 juin. — La délivrance de la reine Victoria s'est produite ce soir.

Trois médecins assistaient la Reine. A son chevet, se trouvait la Reine-Mère qui, prévenue dans la soirée, s'était rendue aussitôt à La Granja.

L'ESPAGNE AU MAROC

Madrid, 22 juin. — Au Sénat, le ministre des affaires étrangères, répondant à une question sur les intentions de l'Espagne au Maroc, a déclaré que quelle que soit l'issue de la lutte engagée entre Abd el Aziz et Moulay Hafid, l'Espagne exigera la stricte exécution des traités ; le gouvernement gardera ses navires mouillés au Maroc ; il n'a aucune intention d'intervenir, mais si les événements l'exigeaient, il est préparé à aller jusqu'où il sera nécessaire.

AUX CORTÈS PORTUGAISES

Lisbonne, 22 juin. — La Chambre des députés a discuté la question des avances faites à la famille royale. La séance a été agitée. Un incident violent s'est produit entre M. Braga et le ministre des finances Espreguerja, qui ont échangé des témoins. Un duel a été évité grâce à l'intervention du président. La séance a été levée au milieu du plus grand désordre.

LA GRÈVE DE PARME

Rome, 22 juin. — Tandis que les journaux racontent la fuite romanesque de l'agitateur De Ambris, traqué de maison en maison, franchissant les murs, sautant d'un toit à l'autre et gagnant finalement une petite station d'où il partit pour le Tessin, on affirme que De Ambris est resté à Parme caché dans une impénétrable retraite de la vieille ville et qu'il dirige toujours le mouvement.

Les députés socialistes venus à Parme ont été très mal accueillis ; ils conseillèrent aux ouvriers de ne pas dépaver les rues et ceux-ci les menacèrent jusqu'à ce qu'ils se fussent retirés.

LES RÉFORMES EN MACÉDOINE

Londres, 22 juin. — Répondant à une question au sujet des réformes en Macédoine, un ministre a dit à la Chambre des Communes : « Nous sommes d'accord avec le gouvernement russe, mais nous n'avons pas encore eu le temps de consulter les autres puissances, et ce n'est que quand cela aura été fait que sir Edward Grey pourra dire les propositions qui seront soumises à Constantinople. »

LA SITUATION EN PERSE

Téhéran, 22 juin. — Les mesures énergiques prises par le Shah pour le cas de nouveaux désordres ont produit une excellente impression sur la population. Les gens qui se sont soulevés contre le Shah sous prétexte de protéger la Constitution sont des partisans du prince Silli Sultan ; après avoir essuyé un échec à Téhéran, ils sont allés porter le trouble dans les provinces, d'où les nouvelles sont cependant rassurantes. Par crainte d'un châtiment, un certain nombre de révolutionnaires se sont réfugiés dans la mosquée d'Hallar. Dans l'Aserbeidschan, une société vient de se constituer pour la défense de la Constitution contre les révolutionnaires et les autres partis extrêmes.

On mande d'Ourmia que les Kurdes ont attaqué le débarcadère situé sur le lac, au point où s'effectue le transit des marchandises ; après l'interruption du trafic par la route de Salma, la voie du lac était la seule offrant quelque sécurité à la poste russe et aux expéditions de marchandises.

On annonce de Tabriz que Basirus Saltaneh, accompagné de sa garde du corps, s'est constitué prisonnier.

AUX INDES NÉERLANDAISES

La Haye, 22 juin. — L'agitation de la population sur la côte occidentale de Sumatra s'étend jusqu'aux environs de Padang ; la situation à Vieux-Agam est un peu plus tranquille ; la station de Lœbœk-Alœng, dans le Bas-Padang, a été abandonnée dimanche, puis détruite ; une patrouille néerlandaise a engagé un combat avec la population, qui a laissé cinquante morts sur le terrain.

L'AGITATION AUX INDES ANGLAISES

Calcutta, 22 juin. — Suivant des informations reçues de Chandernagor et qu'on donne sous toutes réserves, les autorités françaises auraient arrêté et remis aux autorités britanniques le directeur du collège Dupleix, Babon Roy Goupta, qui se serait occupé de la fabrication de bombes au laboratoire de Manicktollar ; on dit qu'il est aussi impliqué dans l'attentat contre le maire de Chandernagor.

Simla, 22 juin. — On fait circuler dans l'Inde entière une feuille séditieuse de la plus grande violence. On rappelle la révolte des cipayes, qui marqua la première campagne de la guerre de l'Indépendance. L'anniversaire du 10 mai 1857 est considéré comme le jour de la fête des martyrs de l'Inde. Si la révolte des cipayes a échoué c'est parce que l'Inde n'était pas unie, que l'Inde unie célèbre le 10 mai 1917 le jubilé de la révolte en écrasant l'étranger et en vengeant les martyrs !

INONDATIONS EN CHINE

Hongkong, 22 juin. — On signale une crue extraordinaire de soixante-dix pieds de la rivière Fou ; la ville de Wu-Chan est inondée ; il y a de grands dégâts et de nombreux accidents de personnes ; les habitants ont dû se réfugier sur les toitures ; les gens âgés et infirmes, exposés aux intempéries, succombent en grand nombre.

Les inondations du Si-Kiang prennent les proportions d'une grande calamité publique. Dasing, Takhing, Gouetching, Chiokking sont sous les eaux. Les gares et les bureaux de la douane de Samshui sont inondés ; le commissaire des douanes et sa famille se sont établis sur une péniche. Les autorités emploient des milliers d'hommes à construire des digues.

Les rizières sont ravagées et une famine terrible est imminente.

LES GRÈVES A MARSEILLE

Marseille, 22 juin. — Conformément à la décision prise dans la réunion tenue hier à la Bourse du Travail, les ouvriers maçons se sont présentés ce matin dans les divers chantiers. Une quarantaine de chantiers seulement sur trois cents sont restés fermés, causant le chômage d'un millier d'ouvriers. Dans les autres chantiers, le travail s'est effectué normalement sans incident.

Les ouvriers et ouvrières des raffineries ont voté, dans une réunion tenue à la Bourse du Travail, la continuation de la grève.

LES ORAGES DANS LE MIDI

Aubenas, 22 juin. — De violents orages se succèdent dans la région depuis plusieurs jours.

A Ailhon, la foudre a tué une femme âgée sur la terrasse de sa maison.

L'AFFAIRE DE LA RUE DES HALLES

La nuit dernière, un vagabond essaya de pénétrer dans une maison en construction de la rue des Halles. Le veilleur de nuit ayant voulu l'en empêcher, il le frappa de plusieurs coups de bâton. Le veilleur riposta par deux coups de revolver. Le vagabond a été transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état désespéré. Au commissariat, où il a été gardé à la disposition de la justice, le veilleur de nuit a invoqué l'état de légitime défense.

MORT DU DOYEN DES CAMELOTS

Louis Morland, âgé de soixante-seize ans, que les camelots du boulevard considéraient comme leur doyen, est mort subitement hier soir, rue du Croissant, au moment où il rapportait les invendus des journaux.

AU "JOURNAL OFFICIEL"

Le *Journal Officiel* publie ce matin :

Finances. — Arrêté fixant au 1er juillet 1908 la date du 25e tirage des obligations de l'emprunt de 80 millions du protectorat de l'Annam et du Tonkin, et nommant les membres de la commission instituée à l'effet de procéder aux opérations de ce tirage.

Guerre. — Décisions portant nominations, permutation de brigades de gendarmerie.

Marine. — Arrêté portant mutation. — Décisions portant promotions, mutations. — Liste des candidats admissibles à l'Ecole navale.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'Affaire Dreyfus. — 23 juin 1899. — Constitution du ministère Waldeck-Rousseau-Millerand-Galliffet, qui se met aussitôt à l'œuvre pour essayer de sauver le traître Dreyfus.

Courses. — A deux heures, à Saint-Ouen.

Nos préférences :

Prix du Châlonnais. — *Benihassam, Thélème.*

Prix de l'Armançon. — *Rossignol II, Marquis de Carabas II.*

Prix de l'Auxerrois. — *Nippon II, Open Ditch.*

Poule d'essai de trois ans. — *Ecurie Braquessac, At Meidan.*

Prix de l'Yonne. — *Mimulus, Nansouck.*

Prix du Bourbonnais. — *Ecurie Mills, Georget.*

Conférences:

Institut Catholique de Paris. — A cinq heures et quart, M. Pisani : La Révolution de l'Eglise de Paris ; la journée du 10 août ; le serment de Liberté-Egalité ; arrestations et massacres.

On nous communique les documents suivants :

Mon cher ami, — A la suite d'un article injurieux pour vous, paru dans le *Cri de Paris* du 21 juin, vous nous avez chargés d'aller demander une rétractation ou une réparation par les armes à M. Jean Finot.

Comme vous le verrez par le procès-verbal ci-joint, les témoins de M. Finot ont mis à la rencontre une condition préalable qui nous a paru inacceptable.

Notre mission était donc terminée et nous n'avions plus qu'à vous en rendre compte.

Veuillez agréer, mon cher ami, l'assurance de nos sentiments cordialement dévoués.

F. DELEBECQUE. JACQUES BAINVILLE.

M. Léon Daudet s'étant estimé offensé par un article paru dans le Cri de Paris *du 21 juin* 1908, *a chargé M. Frédéric Delebecque et M. Jacques Bainville de demander en son nom rétractation ou réparation par les armes à M. Jean Finot, qui acceptait la responsabilité de cet article.*

MM. F. Delebecque et Jacques Bainville ont été mis en rapport avec M. le docteur Jules Héricourt et M. Edouard de Morsier, représentant M. Finot.

*Ces derniers ont fait connaître que M. Finot acceptait, en principe, une rencontre avec M. Léon Daudet. Toutefois, étant donné que des articles de M. Léon Daudet publiés antérieurement dans l'*Action Française *représentaient M. Finot, directeur de* la Revue, *comme servant, en France, les intérêts de l'étranger, et comme un « ennemi à l'intérieur », les témoins de M. Finot ont été d'avis qu'une rencontre entre M. Léon Daudet et leur client ne pouvait avoir lieu qu'après une rétractation publique de ces accusations.*

MM. Frédéric Delebecque et Jacques Bainville ayant jugé cette condition inacceptable, à raison de la mission qui leur était confiée, et qui consistait purement et simplement à demander réparation de l'article précité paru dans le Cri de Paris, *les quatre témoins, d'un commun accord, ont considéré leur mission comme terminée.*

En foi de quoi ils ont dressé et signé le présent procès-verbal. Fait en double, à Paris, le vingt-deux juin 1908.

Pour M. Léon Daudet :
F. DELEBECQUE
JACQUES BAINVILLE.

Pour M. Jean Finot :
J. HÉRICOURT,
EDOUARD DE MORSIER.

M. Léon Daudet a répondu à ses témoins la lettre suivante :

Mes chers amis, — Finkelhaus, dit Jean Finot, injurie puis se dérobe. En effet, la condition préalable qu'il oppose à une rencontre avec moi est évidemment inacceptable et absurde.

Inacceptable, car je ne saurais rétracter des accusations qui me paraissent plus que jamais bien fondées.

Absurde, car Finkelhaus, renversant les rôles, me demande des excuses après que j'ai exigé de lui une réparation.

Ce Juif ne connaît pas plus les règles de l'honneur que nos habitudes nationales. C'est un malheureux. Qu'il retourne se faire botter à Varsovie.

Avec mes excuses pour le vain dérangement que je vous ai donné, agréez, chers amis, l'assurance de mon affection.

LÉON DAUDET.

M. André Buffet, notre ami, le glorieux exilé de la Haute-Cour, vient d'être victime d'un accident qui, heureusement, n'aura pas les graves conséquences tout d'abord redoutées.

En visitant des greniers à fourrages dans ses propriétés de Ravenel (Vosges), M. André Buffet tomba d'une hauteur de quatre mètres ; on le releva sans connaissance, avec une épaule déboîtée, quatre côtes fracturées et plusieurs autres blessures sur différentes parties du corps.

L'état du blessé était tel qu'un moment les médecins semblèrent craindre de très graves complications. Aujourd'hui, d'après les dernières nouvelles reçues d'Epinal, l'état de M. André Buffet s'est beaucoup amélioré. Le blessé est complètement hors de danger ; mais la convalescence sera longue et douloureuse.

Il résulte d'une statistique officielle, publiée par l'almanach *The Jewish Year Book*, que le nombre des Israélites disséminés sur le globe atteint environ 11 millions 081.000 individus. Sur ce nombre, l'Europe en compte 8.748.000, l'Amérique 1.556.000, l'Afrique 354.000, l'Asie 342.000, l'Australie 17.000.

En Europe, les Israélites se répartissent ainsi : 5.100.000 en Russie, 2.100.000 en Autriche-Hongrie, 600.000 en Allemagne, 400.000 dans les Balkans, 105.000 en Belgique et en Hollande, 80.000 en France, 40.000 en Italie.

Ce que ne donne pas le *Jewish Year Book*, c'est le pourcentage des espions et des traîtres — sous la rubrique Dreyfus-Ullmo. Cette regrettable lacune n'a pas grand'chance d'être jamais comblée.

RIVAROL.

Lire en deuxième page :
LA SPOLIATION ET LA RESISTANCE
par L. DIMIER
En troisième page :
BAUDELAIRE
par PIERRE LASSERRE
Et :
LETTRE D'AUTRICHE-HONGRIE
par KIRALYI

AU JOUR LE JOUR

ANARCHIE

Ce ne sont pas les faits eux-mêmes qui témoignent le mieux de la déchéance d'un pays ; les faits sont trop brutaux, souvent isolés, et leur enchaînement mystérieux, où semble parfois manquer un anneau, n'est complètement visible, et surtout lisible que rétrospectivement.

Mais la résultante des faits, ce qu'ils font naître, leurs corollaires, si l'on peut dire, voilà qui révèle avec une soudaineté admirable les étapes franchies depuis les dernières constatations, qui explique aussi à un peuple l'état de malaise, conscient ou non, où il se trouve et lui raconte, ainsi que s'exprime la médecine « l'histoire de sa maladie ».

Pas de plus bel exemple que l'affaire Lemoine. Et d'abord, on a envie de rire devant l'étonnante importance attachée à ce banal fait-divers d'escroquerie qui ne se relève un peu que par son côté hermétique, en nous ramenant aux beaux jours de la pierre philosophale et du « Lion Vert » de l'alchimie. Pourquoi personne n'a-t-il osé déclarer encore que cette fois-ci le dupeur qui ne manque pas, lui, d'une certaine envergure balzacienne, est peut-être plus intéressant que les dupés ? Juifs anglais aux fortunes sombrement acquises, courtiers en diamants aux allures de négriers, clique financière interlope autant qu'internationale, poussée comme un énorme champignon dans les miasmes du Cap et du Natal, voilà en somme la clique en faveur de qui se soulèvent les journaux, avec quelle indignation vengeresse !

Ils semblent oublier qu'à la même heure où la police signale aux quatre coins du globe l'invisible Lemoine, barbu ou non, coupable en somme d'avoir dérobé un pauvre million — vous souriez, vieux héros du Panama, que voulez-vous, on fait ce qu'on peut ! — trois cadavres attendent encore, et attendront longtemps qu'on arrête leurs assassins. Le peintre Steinheil, sa belle-mère, Mme Japy, et le malheureux M. Rémy ne sortiront plus de l'oubli que le jour où ils se lèveront comme dans Richard III, et viendront avec tous les morts significatifs de ces dernières années demander tout de même à la République quelques explications.

Le juge d'instruction chargé de cette affaire burlesque — rappelez-vous ce que représentaient autrefois de dignité suprême et d'intangibilité ces mots : « juge d'instruction » — vient d'être mis à pied comme un vulgaire cocher de fiacre ; il paye, comme on dit, les pots cassés, ou plutôt l'écorniflure de l'assiette au beurre. Cela lui apprendra une autre fois à prendre davantage au tragique les malheurs des marchands de diamants. Et puis, quel est cet empêcheur de danser en rond qui jadis, par des révélations intempestives, empêcha la panthéonisation de l'intègre Burdeau ! Après le déséquilibre anarchique qui disproportionne toutes choses et donne plus d'importance à l'argent qu'à la vie humaine, c'est ici l'anarchie impulsive du libre arbitre, des coups de tête et du bon plaisir, qui vient nous rappeler une fois de plus que le gouvernement a définitivement adopté *le système du docteur Goudron* ; les fous ont envahi la maison et rien ne les arrête...

Enfin, autrefois, pour celui ou celle qu'attendaient le déshonneur, l'humiliation et le châtiment, il restait la femme ou le mari comme consolant recours, dernier refuge. Si l'on avait le monde entier et même sa conscience contre soi, on savait du moins où trouver l'épaule pour s'abriter, pour cacher sa honte et sa douleur. On était sûr, si bas qu'on fût tombé, d'entendre encore une parole de tendre réconfort.

A présent, c'est fini. A la première alerte, vite, le divorce. Plus de solidarité, plus d'affection malgré tout. « Tu es ruiné, traqué, à vau-l'eau, je coupe l'amarre, débrouille-toi tout seul. » Ce reniement est encore de l'anarchie, la pire des anarchies. Le divorce est le précipice qui désorganise la famille, la lézarde noire qui court du faîte aux fondations et qui montre que le bâtiment va crouler.

Et, dans l'atmosphère de crimes où nous vivons depuis un mois, c'est encore cela le plus inquiétant.

Lucien CHANTAL.

SÉANCE DE CLOTURE DES COURS ET CONFÉRENCES DE

L'INSTITUT D'ACTION FRANÇAISE

Année 1907-1908

Le mercredi 24 juin 1908, à 8 h. 3/4 du soir
Salle des Sociétés savantes, 8, rue Danton

GRANDE REUNION

sous la présidence de **M. Paul BOURGET**, de l'Académie française

Rapport sur les cours de l'Institut par *M. L. DIMIER, secrétaire général.*

Conférence par *M. Pierre LASSERRE* : « La Pensée et l'Action ».

On trouve des cartes à l'*Action française*, 3, Chaussée d'Antin, et à la Nouvelle Librairie Nationale, 85, rue de Rennes. Les membres de la Ligue d'Action française seront reçus sur présentation de leur carte de ligueurs.

NOS ENQUÊTES

L'AFFAIRE STEINHEIL

Le mystérieux Vert-Logis

Malgré le démenti qui en a été donné, il n'est pas douteux que M. Leydet a failli être déchargé d'instruction pour l'affaire Steinheil, comme M. Le Poittevin pour l'affaire Lemoine.

Bien que les conditions ne soient pas les mêmes, on ne s'explique pas comment et pourquoi M. Leydet est rentré si vite en grâce, et pourquoi depuis deux jours on semble si fort approuver en haut lieu la façon dont il a conduit son enquête.

On ne juge pas de même dans le public, et nous avons la satisfaction de le constater.

Les démentis officieux ne nous empêcheront pas de trouver scandaleuse la façon dont les magistrats républicains recherchent les auteurs d'un crime lorsque la politique s'y trouve mêlée de près ou de loin.

Que M. Briand, ministre de la justice, ou tel autre de ses collègues qui couvre M. Leydet personnellement, n'aillent pas s'imaginer que les choses en resteront là. La farce est vraiment trop grossière et la moquerie d'un goût par trop douteux. S'ils ont clos leur enquête, la presse continue la sienne.

Nous avons, pour commencer, rendu visite hier à la villa Vert-Logis, à Bellevue. Nous avons été heureux d'y constater que, sous la garde vigilante de la dévouée Mariette, Mme Steinheil y coule une heureuse convalescence, servie, avec fidélité, par le jeune Remy Couillard, « qui ne la quitte pas d'une minute », nous a assuré la bonne Mariette.

Ainsi, tandis qu'on nous annonçait, il y a deux jours, à Paris, que Rémy Couillard partait pour regagner son pays, le jeune domestique faisait son petit Lemoine et allait, sans tambour ni trompette, reprendre son service auprès de sa maîtresse. On s'étonnera peut-être de ce que Mme Steinheil garde auprès d'elle un domestique dont le manque de vigilance fut si favorable aux assassins de sa mère et de son mari, mais ce sera pire encore, si nous rapprochons ce fait de ce que publiait dimanche un journal du matin, le *Rappel*.

Notre confrère disait : « Nous demandons

NOS ENQUÊTES

L'AFFAIRE STEINHEIL

Le mystérieux Vert-Logis

Malgré le démenti qui en a été donné, il n'est pas douteux que M. Leydet a failli être déchargé d'instruction pour l'affaire Steinheil, comme M. Le Poittevin pour l'affaire Lemoine.

Bien que les conditions ne soient pas les mêmes, on ne s'explique pas comment et pourquoi M. Leydet est rentré si vite en grâce, et pourquoi depuis deux jours on semble si fort approuver en haut lieu la façon dont il a conduit son enquête.

On ne juge pas de même dans le public, et nous avons la satisfaction de le constater.

Les démentis officieux ne nous empêcheront pas de trouver scandaleuse la façon dont les magistrats républicains recherchent les auteurs d'un crime lorsque la politique s'y trouve mêlée de près ou de loin.

Que M. Briand, ministre de la justice, ou tel autre de ses collègues qui couvre M. Leydet personnellement, n'aillent pas s'imaginer que les choses en resteront là. La farce est vraiment trop grossière et la moquerie d'un goût par trop douteux. S'ils ont clos leur enquête, la presse continue la sienne.

Nous avons, pour commencer, rendu visite hier à la villa Vert-Logis, à Bellevue. Nous avons été heureux d'y constater que, sous la garde vigilante de la dévouée Mariette, Mme Steinheil y coule une heureuse convalescence, servie, avec fidélité, par le jeune Remy Couillard, « qui ne la quitte pas d'une minute », nous a assuré la bonne Mariette.

Ainsi, tandis qu'on nous annonçait, il y a deux jours, à Paris, que Rémy Couillard partait pour regagner son pays, le jeune domestique faisait son petit Lemoine et allait, sans tambour ni trompette, reprendre son service auprès de sa maîtresse. On s'étonnera peut-être de ce que Mme Steinheil garde auprès d'elle un domestique dont le manque de vigilance fut si favorable aux assassins de sa mère et de son mari, mais ce sera pire encore, si nous rapprochons ce fait de ce que publiait dimanche un journal du matin, le *Rappel*.

Notre confrère disait : « Nous demandons

à M. Leydet, en même temps qu'à M. Hamard, quelle impression leur a produite la découverte qu'ils auraient faite — paraît-il — dans la chambre du troisième étage où Rémy Couillard prétend avoir couché la nuit du crime, de draps de lit et de linges dont la finesse a dû les frapper, et de tout un attirail de toilette et de parfumerie qu'il est plutôt rare de rencontrer dans une chambre de domestique ?

» En présence de cette découverte, les magistrats ont-ils été amenés à se demander pour quelles raisons un tel raffinement existait dans cette chambre, et ont-ils élucidé ces questions ? »

En revoyant au bout du chemin vert de Bellevue la villa si bien cachée dans la verdure, la porte fermée jalousement, et qui ne s'ouvre pour aucun profane, la discrétion exagérée de Mariette, qui représente volontiers sa maîtresse comme une moribonde « qu'on ne lève que le temps nécessaire pour faire son lit », on devine, on sent que ce n'est pas le deuil qui se cache discrètement, mais le mystère qui se défend contre la lumière et la vérité. Tout cela est le contraire de la justice !

DIX-SEPTIÈME ANNEE. — N° 6042 | CINQ Centimes — Paris et Départements — CINQ Centimes | JEUDI 5 NOVEMBRE 1908

LA LIBRE PAROLE

La France aux Français !

RÉDACTION : 14, Boulevard Montmartre (9e)
TÉLÉPHONE 102-41 — ABONNEMENTS : — TÉLÉPHONE 102-41

PARIS		FRANCE & ALGÉRIE		ÉTRANGER et Union postale	
1 an	20 »	1 an	24 »	1 an	35 »
6 mois	10 »	6 mois	13 »	6 mois	18 »
3 mois	5 50	3 mois	7 »	3 mois	10 »

Directeur : EDOUARD DRUMONT

ADMINISTRATION : 14, Boulevard Montmartre (9e)
Adresser lettres et mandats à Charles DEVOS, Administrateur
Les Annonces sont reçues :
A L'AGENCE PARISIENNE DE PUBLICITÉ
16, Rue Drouot, à Paris (9e)

DREYFUS et la Législation

Le tribunal civil qui devait, toute affaire cessante, s'occuper de venger Dreyfus qui lui-même, avait vengé Ballot-Beaupré et les membres de la Cour de cassation, a montré moins d'empressement qu'on ne le supposait.

Il a admis que des citoyens, qui attendaient l'entrée du Prétoire depuis des mois et parfois des années, ne pouvaient être congédiés pour laisser la place à Dreyfus.

Je crois qu'au fond, Ditte ne doit pas être fâché de ce retard. Trois semaines, c'est peu, mais d'ici là il peut arriver bien des événements.

Quoique ceci ait l'air d'un paradoxe, il se forme chez quelques magistrats sortis de certaines classes de la société, et qui ne viennent directement ni de la bohême ni du ghetto, une sorte de conscience particulière, une sous-conscience, qui leur rend pénibles les prostitutions trop publiques. Ils sont gênés d'être regardés par tout un monde d'hommes de loi, d'avocats, de stagiaires ; ils voudraient bien rendre service au gouvernement, mais voudraient ne pas le faire aux clartés de la lumière électrique et au bruit des fanfares.

Il est bien évident que l'opinion publique est unanime et que le tribunal civil ne peut pas se déclarer compétent pour Dreyfus, officier d'état-major, puisque la Cour a déclaré pour Henry, officier d'état-major, que la Cour d'assises était seule compétente. La Loi doit être la même pour Drumont et pour Daudet que pour Reinach.

La Ligue des Droits de l'Homme et les journaux socialistes ne souffleront pas mot de cette question d'égalité, mais les ouvriers socialistes en ont la notion tout de même.

Comment ?

Par une conversation au cabaret où l'on est plus libre de parler que dans l'atelier du patron franc-maçon. Parfois aussi, par un échange d'idées dans l'atelier même où quelque ouvrier bien musclé et moins facile que les autres à se laisser intimider par les meneurs d'Israël, osera dire carrément que deux et deux font quatre et que ce qui était vrai pour le Juif Reinach doit l'être aussi pour des écrivains français qui ne sont ni les neveux ni les gendres du trop fameux von Reinach, le grand escroc panamiste.

En dehors de la conversation, il y a *La Libre Parole* qu'on lit en cachette dans le monde du travail, en dehors des agents de la Juiverie et des Loges, et qui fait dire aux ouvriers intelligents : « Comme c'est vrai, au fond, ce qu'écrivent ces Antisémites ! »

Les ouvriers intelligents ne croient pas que ni moi, ni Mery, ni Daudet, ni Maurras, soyons comparables à des hommes pris de vin qui auraient injurié un honnête militaire qui rentrait tranquillement à la caserne.

Nous avons une opinion sur un fait historique qui a été discuté depuis dix ans dans l'univers entier. Nous croyons à une culpabilité proclamée par deux jugements du Conseil de guerre qui n'ont pu être infirmés que par un jugement de la Cour de cassation qui, manifestement, est une forfaiture et un faux.

Ce jugement est tellement une forfaiture et un faux qu'on refuse de nous poursuivre pour l'avoir déclaré.

Dans ces conditions, c'est donc le plus vil, le plus bas, le plus méprisable des subterfuges que de poursuivre pour injures, devant un tribunal où l'on n'entend pas de témoins, contrairement à la loi et à un arrêt formel de la Cour dans l'affaire Henry, des écrivains qui depuis de longues années, n'ont cessé de crier tout haut leur opinion sur un fait qui incontestablement a eu et aura encore une influence décisive sur les destinées de la France.

J'ajoute que les menaces de Haute-Cour étaient plus honorables pour Briand que cette espèce d'escamotage, de truquage, de cambriolage de la loi.

La Haute-Cour et le Tribunal révolutionnaire sont des traditions jacobines. Brisson l'a expliqué autrefois : les Juifs, les Protestants et les Francs-Maçons forment l'ossature de la République. Dreyfus, le Traître-Roi, résume en lui le triomphe de ces trois éléments qui sont devenus tout-puissants. Attaquer le Traître-Roi, c'est commettre le crime de lèse-majesté, tomber sous le coup de la loi *Julia majestatis*.

C'est un raisonnement qui se tient.

Ce qui est inouï, c'est le peu d'importance que les députés de l'opposition attachent à ces questions. Pour ma part, je ne suis pas encore revenu du vote de nos amis qui se sont abstenus lors de la courageuse interpellation qui a valu à Biétry les honneurs de l'expulsion et les témoignages de sympathie de tant de bons citoyens.

Je ne sais que répondre à ceux qui m'interrogent à ce sujet.

Par un effet singulier, en effet, cette discussion, en forçant à réfléchir beaucoup de gens pour lesquels réfléchir est une fatigue, a convaincu tout le monde de la profonde justesse de la lettre si lumineuse et si claire de Cuignet.

Je parle d'hommes qui n'ont pas combattu avec nous et dont quelques-uns même ont été des semi-dreyfusards, des dreyfusards par indolence et résignation. Ils sont les premiers à vous dire : « *Cuignet a parfaitement raison, l'article 445 a été violé. La Cour de cassation n'est pas juge du fait.* »

Notre ami Engerand écrivait dernièrement :

« La contestation juridique soulevée à propos de l'interprétation de l'article 445 serait tout au plus à sa place dans une revue juridique. »

Il est curieux, je le répète, de constater la vision que peut avoir de certaines choses un homme très distingué, fils d'avocat, avocat lui-même je crois, représentant un pays où les idées bonapartistes sont restées longtemps vivantes.

En réalité, c'est toute l'œuvre de législateur de Napoléon, auteur du Code, ou du moins, c'est le couronnement de cette œuvre qui est en cause.

Nous avons vu cela dans des plafonds où sont peintes de si magnifiques allégories. Ce n'était plus l'*Imperator* vainqueur, c'était Justinien, l'auteur des Codes, qui apparaissait là.

Ce fut un être bien extraordinaire, tout de même, et l'on ne peut se défendre d'une espèce de stupeur, toujours nouvelle, quand on considère ce que cet homme a fait en quinze ans et qu'on songe que depuis trente-huit ans, nous pataugeons dans les mêmes scandales, les mêmes intrigues et les mêmes saletés.

Evidemment le Premier Consul avait encore présentes à l'esprit les horreurs qu'avaient pu commettre les tribunaux pendant la Révolution. Il lui répugnait de mettre au-dessus des tribunaux existants un tribunal qui aurait pu être plus canaille et plus passionné que les autres. Il voulut créer une sorte de tribunal abstrait, une sorte de Tribunal des Rites qui, au moins, assurât à tous la garantie des formes régulières de la Justice.

Quesnay de Beaurepaire, qui fut président de chambre à la Cour de cassation et qui démissionna si noblement, a formulé cette conception dans un très ferme et très beau langage :

> Décidément, nous étions trop « vieux jeu ». Voyez encore : Notre croyance était que la Cour de cassation ne peut pas juger les questions de fait. En effet, le législateur (du temps où il y avait des législateurs) a voulu, en créant cette Cour, qu'elle statuât après les juges du fait, sans s'occuper du fond de l'affaire, uniquement pour voir s'il y avait vice de forme ou violation de la loi. Il a entendu que les membres expérimentés d'un tribunal suprême, voués de la sorte à l'Abstraction et à l'Impersonnel, demeurassent inaccessibles aux passions et aux entraînements ; et que, maintenus dans le cercle infranchissable des textes de loi, ils ne risquassent jamais de s'égarer. Institués comme un contrepoids à la faiblesse humaine, ils eurent à juger des jugements et non des hommes. Conception grandiose devant laquelle les magistrats se sont inclinés pendant plus de cent années.

« Cette conception de la Cour de cassation jugeant en droit et non en fait, a duré cent ans. En 1899, les républicains l'appelaient encore au Sénat : « le grand principe qui domine notre législation. »

Pour que cela change, il a suffi qu'un Juif eût intérêt à ce que cela changeât ; il a suffi que les banquiers juifs donnent un ordre en matière judiciaire, comme ils auraient donné un ordre de Bourse.

Vous voyez, mon cher Engerand, que cette question dépasse un peu le recueil de jurisprudence pour lequel vous la croyez faite. Par son importance, elle touche à la fois aux problèmes philosophiques les plus élevés et aux complexités les plus graves de l'organisation sociale.

Il faut savoir gré au commandant Cuignet d'avoir attiré l'attention du pays là-dessus. C'est l'éternelle ironie. Aux premiers temps de l'Affaire, c'est nous qu'on engueulait et qui nous battions pendant que les officiers coupaient les cheveux en quatre pour démontrer des choses auxquelles personne, d'ailleurs, n'a jamais rien compris. Aujourd'hui, ce sont les officiers qui donnent les leçons de droit à des licenciés, à des docteurs et à des magistrats.

Quant aux députés de l'opposition, pour l'élection desquels, comme le rappelle Biétry, tant de braves gens se sont donné tant de peine, ils n'ont pas changé ; ils lâchent toujours ceux qui combattent...

ÉDOUARD DRUMONT.

NOS PROCÈS DREYFUS

Le procès qu'intente Alfred Dreyfus à notre directeur Edouard Drumont, à Gaston Mery et à « La Libre Parole » et celui de l' « Action Française », ont été appelés, ainsi que nous l'avons annoncé hier, devant la première chambre du tribunal de la Seine, présidée par M. Ditte.

Me Demange, l'éternel avocat du condamné de Paris et de Rennes, a demandé le renvoi à trois semaines.

— A trois semaines, a répondu le président.

Nous verrons ce qui se passera le 25 novembre.

L'usage de la première chambre est de retenir les quatre ou cinq premières affaires et de renvoyer les autres à huitaine.

Cette fois, notre procès l'a été à trois semaines.

C'est une petite exception dont nous ne pouvons nous plaindre, à moins qu'elle n'indique que l'on réserve à Dreyfus un tour de faveur.

J. L.

Voir en deuxième page la 29e liste de souscriptions en l'honneur de Grégori.

La Réforme de l'Orthographe

Un certain nombre d'érudits, et même des tas de gens qui n'ont aucun droit à ce titre, veulent absolument réformer l'orthographe. Ils prétendent, par exemple, qu'écrire le mot « orthographe » par un « ph » est absurde et qu'il serait beaucoup plus simple et beaucoup plus commode de se contenter d'un « f ». Ces réformateurs, on le voit, sont des gens excessivement économes ; ils poussent le goût de l'épargne jusqu'à vouloir économiser les lettres de l'alphabet !

Jusqu'à présent, cette douce manie qui consistait à prétendre modifier la vieille orthographe que nous avons eu tant de peine à apprendre sur les bancs de l'école, était plutôt inoffensive ; elle avait même l'avantage d'occuper les loisirs de quelques bonshommes qui ne savent, sans doute, à quoi perdre leur temps.

Mais il paraît que les députés vont s'en mêler, ce qui nous permet de présager la promulgation à bref délai d'une loi imposant à tous les Français l'orthographe nouvelle. L'orthographe va donc devenir, sous peu, obligatoire comme la laïque ! Il faut espérer que l'obligation s'arrêtera au seuil du Palais-Bourbon, sans quoi nombre de nos honorables seraient obligés, en sortant de la buvette, de courir assister aux cours du soir. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, n'apprendraient probablement pas mieux l'orthographe nouvelle qu'ils n'ont appris l'ancienne...

Ce préjugé de l'orthographe est tout moderne. Sous l'ancien régime, on écrivait généralement bien, on peut même dire, en thèse générale, qu'on écrivait beaucoup mieux qu'aujourd'hui. En revanche, presque personne ne savait l'orthographe et personne absolument ne s'en souciait.

Les manuscrits de beaucoup de nos grands écrivains contiennent des fautes qui feraient rougir un écolier de sept ans. Cela n'a pas empêché ces écrivains de produire des chefs-d'œuvre immortels.

Napoléon, non plus, ne connaissait pas l'orthographe. Il n'en a pas moins gagné la bataille d'Austerlitz, et il faut être bête comme un pédagogue blocard pour contester qu'il ait été l'un des plus grands génies de tous les temps.

A. de Boisandré.

L'AFFAIRE STEINHEIL

QUELQUES QUESTIONS

Comme suite à notre article d'hier, nous croyons utile de poser à qui de droit les questions suivantes :

Est-il exact qu'un journaliste appartenant à la presse étrangère, de Paris, M. B..., ait été l'objet d'une perquisition insolite, opérée à son domicile, sis quartier du Val-de-Grâce, pendant un voyage qu'il fit en Suisse ?

Il avait laissé les clefs de son appartement à sa concierge, lorsqu'un certain jour, un agent de la Sûreté, nommé D..., réussit à décider la concierge à lui confier ces clefs. Il monta alors chez M. B... et fureta dans ses effets et surtout dans ses papiers.

Dans le même temps, les bagages de M. B..., en Suisse, étaient visités à son insu, à l'hôtel où il était descendu, par l'agent L...

Quel rapport ces perquisitions ont-elles avec l'affaire Steinheil ?

Quel rapport existe-t-il entre ces perquisitions et la recommandation faite à Mme Steinheil de ne rien dire sous peine de provoquer de « graves complications diplomatiques avec une puissance étrangère ? »

Enfin, le nom de ce « journaliste » étranger prononcé — et nous [illegible] ce nom — ne suffirait-il pas seul à provoquer des échanges de notes diplomatiques ?

Allons ! M. Hamard, vous voyez que nous sommes au courant, et cessez donc de traiter de roman-feuilleton les dernières révélations faites sur l'affaire Steinheil...

NOUVELLES DECLARATIONS DE Mme STEINHEIL

Un de nos confrères a eu un nouvel entretien avec Mme Steinheil et le dialogue suivant s'est échangé entre eux :

— Nous croyons, madame, qu'on vous a mis sous les yeux trois photographies d'hommes sur lesquels les soupçons s'étaient portés. Vous les avez reconnus pour les hommes qui vous ont assailli dans votre lit et qui sont les assassins de votre mari et de votre mère ?

— Vous savez cela ? Eh bien ! oui, c'est vrai. La police de sûreté m'a montré trois portraits d'individus et ce sont les auteurs du crime. Je le crois fermement.

— Pourquoi, alors, ne les a-t-on pas arrêtés ?

— C'est que l'enquête qui a été faite par la suite a démontré, paraît-il, leur innocence ; ils ont fourni un alibi. Eh bien ! je ne crois pas à cet alibi. Ce n'est pas possible. On trompe la justice, la police. Parbleu, après cinq mois, il est facile de se créer des preuves d'innocence et, dans ce monde-là, il est on ne peut plus commode de trouver des amis qui diront qu'ils étaient à tel ou tel endroit.

J'ai supplié le procureur de la République, le chef de la Sûreté d'arrêter ces hommes qui sont les auteurs du crime. On m'a répondu : « Ce n'est pas possible, les preuves manquent et devant leurs dénégations, en l'absence de faits positifs, que leur opposerons-nous, nous, justice ? Vos affirmations. En cour d'assises, cela ne sera pas suffisant. »

Alors, je demande, en ma qualité de partie civile au procès, qu'on me montre les pièces du dossier ; je veux savoir sur quoi on se fonde pour laisser libres ceux que j'accuse d'être les assassins de ma mère et de mon mari. Je ferai l'enquête moi-même, s'il le faut, et j'espère que l'alibi sur lequel on se fonde pour laisser les individus que je soupçonne est faux, archi-faux.

Mme Steinheil nous a répété à nous-mêmes qu'elle était décidée à aller jusqu'au bout et à tout mettre en œuvre pour découvrir les assassins de sa mère et de son mari.

H. de Rauville.

La Peine de Mort

Un nombreux public était venu hier, après-midi, assister à la séance de la Chambre où on discutait la peine de mort.

A la séance du matin — fait inouï — il y avait une quarantaine de personnes dans les tribunes, également attirées par le débat sur la peine de mort. De mémoire d'huissier, on n'avait jamais vu 40 personnes dans les tribunes à une séance du matin !

La discussion, après de nombreux discours qui n'ont pas soulevé d'incidents, a été renvoyée à mercredi prochain.

Il n'est, d'ailleurs, pas douteux que la majorité soit maintenant pour le maintien de la peine de mort.

On peut même dire qu'après les séances d'hier, les abolitionnistes ont encore perdu du terrain.

Ceux-ci étaient représentés par les socialistes unifiés, prêts à faire l'apologie des bombes lancées contre des souverains, mais pleins de mansuétude pour les Apaches.

Ils ont eu également, pour les soutenir, M. Paul Deschanel qui est venu faire de la littérature creuse et des effets de manchettes.

Les paysans d'Eure-et-Loir, électeurs de M. Deschanel, qui réclament, avec les jurés de ce département, le maintien de la peine de mort, ne goûteront pas beaucoup la rhétorique et les utopies de leur député.

Ils ont vu le crime de Brière qui assassina ses cinq enfants et qui est en train de devenir propriétaire à la Guyane.

Brière sera un des rares Beaucerons ou Percherons qui approuveront Deschanel.

MM. Castillard et Georges Berry qui ont montré éloquemment la nécessité de maintenir la peine de mort qui seule, terrorise les assassins, nous ont dit qu'ils étaient satisfaits de cette première journée de débat.

Il paraît évident que la Chambre tient compte de l'augmentation de la criminalité et de la quasi unanimité de l'opinion publique.

J. Saint-Léon.

L'Archevêque indiscret

Rome, 3 novembre.

Le Vatican connaît maintenant le nom de l'archevêque qui a livré le texte de la circulaire confidentielle au sujet de la défense faite par Pie X aux séminaristes de suivre les cours des facultés de l'Etat, circulaire dont le texte a été communiqué au « Figaro ». L'archevêque indiscret a été appelé d'urgence à Rome où il recevra l'ordre de donner sa démission.

(La Presse associée).

VOIR PLUS LOIN :
La Question d'Orient.
L'Election de M. Taft.

Le Conflit Franco-Allemand

LES MENACES DE GUILLAUME II

Ce que réclame l'Allemagne. -- Un ultimatum. -- L'émotion à la Chambre. -- Dans les couloirs. -- Ce que dit M. Denys Cochin. Impressions de députés. -- Les pessimistes et les optimistes. Est-ce un coup de Bourse ?

La Diversion agressive

Le Kaiser s'étant mis en fâcheuse posture, les choses se gâtent entre la France et l'Allemagne : c'est dans l'ordre.

Et voilà que l'incident des déserteurs de Casablanca, qu'on pouvait croire réglé, prend soudain un caractère aigu, les Allemands ayant tout à coup découvert que l'honneur national, que le drapeau étaient engagés.

Ce sont de bien gros mots, sans doute, qu'aurait prononcés un personnage diplomatique allemand autorisé ; mais ils sont en harmonie avec l'attitude peu conciliante du chancelier de Bülow dans ses entretiens avec M. Cambon, et justifie l'émotion qui s'est manifestée hier dans nos ministères, à la Chambre, et aussi à la Bourse.

S'il est vrai que l'Allemagne exige l'expression de regrets pour l'incident au cours duquel nos soldats ont très légitimement repris des déserteurs que tentait de faire évader le consul allemand, l'affaire prend un caractère de gravité inattendu et ressemble fort à une agression.

Après avoir proposé l'arbitrage, accepté par la France, l'Allemagne prétendit tout d'abord que les arbitres n'auraient à juger que la question droit, non de fait : elle exige maintenant des regrets avant toute décision arbitrale.

Il y a là un renversement de rôles qui confine à l'impudence : c'est la France qui est plaignante, c'est elle qui est fondée à demander des excuses pour l'organisation à Casablanca d'une agence de débauchage de nos soldats par le consul allemand.

Même anomalie en ce qui touche la procédure de l'arbitrage : n'est-ce pas préjuger la décision des arbitres, et porter atteinte à leur dignité, que d'exiger une sanction du débat avant le jugement.

Si maladroite et arrogante qu'on puisse supposer la diplomatie allemande, elle n'a pu adopter une attitude si choquante pour le simple bon sens que dans un but déterminé et trop clair : créer une diversion au scandale causé dans toute l'Europe par les indiscrétions mensongères de Guillaume II.

Il faut se rappeler, pour saisir la portée des déclarations du diplomate allemand sur l'honneur national engagé, que le Kaiser affirmait récemment qu'il ne ferait jamais la guerre que si l'honneur national était engagé.

Il y a donc une menace de guerre non déguisée dans les exigences allemandes.

Que va faire notre gouvernement ?

Reculer, capituler, encore, toujours ?

S'il fait des excuses à l'Allemagne pour les agissements scandaleux du consul allemand à Casablanca à l'encontre de la France, ce sera un comble, le record de la dégradation.

Albert Monniot.

L'Emotion à la Chambre

Les nouvelles complications suscitées par l'Allemagne, au sujet de l'incident des déserteurs de Casablanca, ont causé une grosse émotion, hier, dans les couloirs du Palais-Bourbon.

On se serait cru revenu au jour de la démission de M. Delcassé où on craignait d'être à deux doigts de la guerre.

Dans tous les groupes, on était d'accord pour dire que la situation était des plus tendues. On rapprochait l'entrevue de M. de Radolin avec M. Pichon, d'une visite inattendue faite par M. Clemenceau à M. Fallières.

On s'inquiétait de l'activité constatée à la chancellerie allemande. On insistait sur la gravité de la convocation du Conseil interfédéral allemand qui ne se réunit que dans de graves circonstances.

Le bruit courait que dans une note, véritable ultimatum, l'empereur Guillaume réclamerait avant toute chose, et avant tout arbitrage :

1° *Des excuses aux fonctionnaires allemands qui conduisaient au paquebot en rade de Casablanca les déserteurs de la Légion au moment où ceux-ci furent arrêtés par les gendarmes français ;*

2° *La mise en liberté immédiate des déserteurs légionnaires d'origine allemande, détenus à Casablanca et qui vont passer en Conseil de guerre.*

A six heures et demie, on disait que M. de Radolin, ambassadeur d'Allemagne, était retourné voir M. Pichon dans la journée et qu'il lui avait demandé une réponse dans les vingt-quatre heures. Il aurait laissé entendre que s'il n'avait pas satisfaction, il quitterait Paris.

L'émotion a été alors à son comble.

Dans un groupe, des ministériels disaient :

> La question est maintenant de savoir si nous céderons ou si ce sera l'Allemagne qui cédera. Il n'y a pas d'autre solution et M. Clemenceau ne veut pas céder. Il se démettrait plutôt. Si cette éventualité se produisait, ce serait au pays à dire ce qu'il veut et à régler lui-même son sort !

Nous avons interrogé M. Denys Cochin, au moment où il sortait des salles réservées aux députés :

> L'émotion est très vive, nous a dit le député de Paris, qui est, on le sait, le premier interpellateur inscrit sur les affaires du Maroc. Tout le monde manifeste de l'inquiétude.
>
> En ce qui me concerne, je commence à craindre que la paix ne soit bien compromise.
>
> L'empereur allemand a fait une gaffe qui a amené le prince de Bülow à offrir sa démission. L'empereur voudrait réparer sa gaffe, et il n'y a rien de dangereux comme les gens qui veulent réparer leurs gaffes. Ils les aggravent presque toujours.

M. Lauraine, député radical de la Charente-Inférieure, a dit :

> La situation est sérieuse, mais pour émettre son avis, il faudrait connaître les événements qui se déroulent à l'heure présente dans la coulisse. En attendant, ce qui se passe justifie la politique suivie par M. Delcassé, qui n'aurait eu, au moment où il était attaqué, qu'à dire un mot pour se justifier. Il n'a pas voulu le dire et a préféré se retirer. Tout le monde, aujourd'hui, doit être unanime pour le louer.

Un autre député radical, disait :

> **Guillaume cherche un dérivatif aux difficultés** de sa politique intérieure par des incidents extérieurs. C'est ce qu'il y a de plus grave dans **la situation !**

A la vérité, à côté des pessimistes, il y avait aussi hier, à la Chambre, le côté des optimistes et des sceptiques.

Ceux-ci se demandaient si le gouvernement n'avait pas intérêt à semer la panique pour se poser plus tard en sauveur de la situation.

— Qui sait ? demandait un sceptique. M. Clemenceau, avec ces bruits alarmistes, cherche peut-être tout simplement à étouffer le débat sur la peine de mort, où le projet d'abolition et le garde des sceaux paraissent en bien mauvaise posture.

Un optimiste disait :

« — Je crois, qu'après une période de tension, tout s'arrangera. »

Un autre député qui appartient à la droite, nous a dit :

« — Sous le joli régime dans lequel nous vivons, sous la République juive, il faut avant tout regarder le cours de la Bourse. La rente a baissé hier de vingt-cinq centimes, aujourd'hui de quarante-cinq. J'en conclus que si nos maîtres laissent croire que la situation est si grave, c'est qu'ils sont à la baisse. S'ils déclarent demain que tout péril est écarté, c'est qu'ils se remettent à la hausse ! »

J. Saint-Léon.

LES DÉPÊCHES

La Querelle d'Allemand

La menace de guerre

Le *Temps* publie cette dépêche, dont il est inutile de souligner la gravité :

Berlin, 4 novembre.

Une personnalité diplomatique allemande autorisée m'a entretenu aujourd'hui du désaccord persistant entre la France et l'Allemagne dans l'affaire des prisonniers de Casablanca.

On connaît à Paris, me dit-elle, notre point de vue contenu dans un mémoire remis bien avant l'affaire du *Daily Telegraph*. On sait que nous acceptons l'arbitrage sur le point de droit et de fait. Mais on n'ignore pas non plus qu'il y a pour nous un point d'honneur *où nous considérons que le drapeau est engagé.*

C'est dans le fait qu'un convoi consulaire allemand fut attaqué. Sans préjuger qui a tort ou raison, nous voulons que la France exprime simplement ses regrets des violences de ses soldats. Nous comprenons l'attitude des officiers français : les nôtres en auraient fait autant.

Nous ne demandons pas un désaveu ni une réprimande, mais *une phrase de regret et là-dessus nous ne pouvons pas transiger comme nous l'avons déclaré avant la crise; l'incident est facile à régler si l'honneur national n'est pas engagé, mais c'est ce qui en fait la gravité.*

Le chancelier peu conciliant

Londres, 4 novembre.

Le correspondant du *Daily Mail* à Paris se dit en mesure d'annoncer que de graves difficultés ont surgi entre la France et l'Allemagne à propos de l'incident des déserteurs allemands à Casablanca.

Dans l'entretien qu'il a eu avant-hier avec M. Cambon, le prince de Bülow aurait pris une attitude très peu conciliante.

Détails rétrospectifs sur les relations franco-allemandes

Berlin, 3 novembre.

Le *Lokal Anzeiger* reçoit de son correspondant de Paris une dépêche rappelant que la nomination du prince Radolin à Paris eut lieu en 1900, au moment où l'envoi par l'Empereur de délégués à l'Exposition universelle et l'imposante production de l'Allemagne dans tous les domaines avaient engendré à Paris un courant d'opinion des meilleurs à l'égard de l'Allemagne.

L'entretien du prince Radolin avec M. Delcassé, lors de sa première visite, porta principalement sur ce sujet, comme il ressort de rapports dignes de foi rédigés à cette époque.

Les entretiens ultérieurs du prince de Radolin avec M. Delcassé eurent trait à des affaires de service sans grande importance, et jamais M. Delcassé ne mentionna qu'il eût envisagé cette première conversation comme une invitation de l'Allemagne à s'expliquer par écrit sur la possibilité de rapports plus étroits entre les deux pays. Si, cependant, M. Delcassé a laissé au ministère des affaires étrangères une indication ayant ce caractère, cette indication pourra avoir pour les historiens futurs un intérêt anecdotique ; mais le fait incontestable reste que durant toute la période d'activité officielle de M. Delcassé, des manifestations de ce caractère ne se sont pas produites et ne sauraient être confirmées sérieusement en aucune façon dans les milieux compétents français ou allemands.

Encore des déclarations d'un diplomate allemand

Berlin, 4 novembre.

Les critiques, formulées par certains journaux français, ont produit dans les milieux officiels une impression fâcheuse.

On veut voir, déclare un diplomate au-

L'AFFAIRE STEINHEIL

QUELQUES QUESTIONS

Comme suite à notre article d'hier, nous croyons utile de poser à qui de droit les questions suivantes :

Est-il exact qu'un journaliste appartenant à la presse étrangère, de Paris, M. B..., ait été l'objet d'une perquisition insolite, opérée à son domicile, sis quartier du Val-de-Grâce, pendant un voyage qu'il fit en Suisse ?

Il avait laissé les clefs de son appartement à sa concierge, lorsqu'un certain jour, un agent de la Sûreté, nommé D..., réussit à décider la concierge à lui confier ces clefs. Il monta alors chez M. B... et fureta dans ses effets et surtout dans ses papiers.

Dans le même temps, les bagages de M. B..., en Suisse, étaient visités à son insu, à l'hôtel où il était descendu, par l'agent L...

Quel rapport ces perquisitions ont-elles avec l'affaire Steinheil ?

Quel rapport existe-t-il entre ces perquisitions et la recommandation faite à Mme Steinheil de ne rien dire sous peine de provoquer de « graves complications diplomatiques avec une puissance étrangère ? »

Enfin, le nom de ce « journaliste » étranger prononcé — et nous savons ce nom — ne suffirait-il pas seul à provoquer des échanges de notes diplomatiques ?

Allons ! M. Hamard, vous voyez que nous sommes au courant, et cessez donc de traiter de roman-feuilleton les dernières révélations faites sur l'affaire Steinheil...

NOUVELLES DÉCLARATIONS DE Mme STEINHEIL

Un de nos confrères a eu un nouvel entretien avec Mme Steinheil et le dialogue suivant s'est échangé entre eux :

— Nous croyons, madame, qu'on vous a mis sous les yeux trois photographies d'hommes sur lesquels les soupçons s'étaient portés. Vous les avez reconnus pour les hommes qui vous ont assaillie dans votre lit et qui sont les assassins de votre mari et de votre mère ?

— Vous savez cela ? Eh bien ! oui, c'est vrai. La police de sûreté m'a montré trois portraits d'individus et ce sont les auteurs du crime. Je le crois fermement.

— Pourquoi, alors, ne les a-t-on pas arrêtés ?

— C'est que l'enquête qui a été faite par la suite a démontré, paraît-il, leur innocence ; ils ont fourni un alibi. Eh bien ! je ne crois pas à cet alibi. Ce n'est pas possible. On trompe la justice, la police. Parbleu, après cinq mois, il est facile de se créer des preuves d'innocence et, dans ce monde-là, il est on ne peut plus commode de trouver des amis qui diront qu'ils étaient à tel ou tel endroit.

J'ai supplié le procureur de la République, le chef de la Sûreté d'arrêter ces hommes qui sont les auteurs du crime. On m'a répondu : « Ce n'est pas possible, les preuves manquent et devant leurs dénégations, en l'absence de faits positifs, que leur opposerons-nous, nous, justice ? Vos affirmations. En cour d'assises, cela ne sera pas suffisant. »

Alors, je demande, en ma qualité de partie civile au procès, qu'on me montre les pièces du dossier ; je veux savoir sur quoi on se fonde pour laisser libres ceux que j'accuse d'être les assassins de ma mère et de mon mari. Je ferai l'enquête moi-même, s'il le faut, et j'espère que l'alibi sur lequel on se fonde pour laisser les individus que je soupçonne est faux, archi-faux.

Mme Steinheil nous a répété à nous-mêmes qu'elle était décidée à aller jusqu'au bout et à tout mettre en œuvre pour découvrir les assassins de sa mère et de son mari.

H. de Rauville.

La Peine de Mort

PREMIERE ANNEE. — N° 252.

Le Numéro quotidien : *Cinq Centimes*

SAMEDI 7 NOVEMBRE 1908.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
Le Duc d'Orléans.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 — jusqu'à Minuit — Téléphone 326-49
19, Rue du Croissant, 19 — à partir de Minuit — Téléphone 254-07
Adresse Télégraphique : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

Henri VAUGEOIS, Directeur politique
Léon DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Étranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-13
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

Œdipe les deux chèques et le petit écu

Ceci n'est pas un conte, ni une parabole. On trouvera plus loin à la chronique de la Ligue une lettre signée Œdipe; je tiens l'autographe à la disposition du lecteur. Si Œdipe n'est qu'un agent provocateur, il est parvenu à tromper les méfiances en joignant àses perfidies un bon de poste destiné à notre propagande et qui vaut un petit écu. Cet écu nous aura totalement pervertis, puisque nous inclinons à croire qu'Œdipe n'appartient pas à la Sûreté générale et n'est rien qu'un honnête homme de bon Français, [illegible]

Par exemple, elle est raide. Mais du point de vue de confiance où nous sommes, dussent les vieilles oies et les vieux étourneaux de la politique conservatrice nous juger follement naïfs, il n'est peut-être pas mauvais de voir comment des idées pareilles peuvent germer dans l'esprit de très braves gens.

Supposé, nous dit-il en somme, qu'il n'y ait plus de juges en France et que le traître ait le dessus dans le procès qu'il vous a intenté. Ce serait fort ; est-ce impossible ? Non. Vous voilà dûment condamnés, Daudet, Drumont, Méry, Maurras, avec vos journaux, à débourser deux fois cent mille francs à l'individu qui vendit nos secrets de mobilisation à l'Allemagne. Voilà la juiverie qui exulte de vous avoir frappés à un point qu'elle croit sensible et fière de vous avoir réduit au silence. Le problème qui se pose pour vous est double : ne pas payer et continuer la campagne sans que le traître puisse vous intenter à chaque numéro un nouveau procès. C'est à ce quoi vous êtes résolus, dites-vous. Bien. Comment ferez-vous ?

Je sais le moyen, dit Œdipe. A vous de l'appliquer. La juiverie cesserait de se réjouir, Dreyfus perdrait l'espoir de vous faire taire « si l'Action Française déclarait que les amendes et dommages-intérêts qui pourraient être prononcés seraient payés en chèques tirés par moitié sur les Rothschild frères et sur M. Joseph Reinach », lesquels chèques devraient être payés par les « tirés », « sous peine de mort. »

Notre Œdipe va droit devant lui comme l'épée de son patron ou comme la petite balle à laquelle tostèrent de farouches républicains. Puis, tel un géomètre prolongeant une courbe, il calcule les conséquences de son idée continuée. Il note ce que donnerait au regard de la France et du monde « l'exécution » d'un Rothschild ou d'un Reinach. Rêverie faite pour choquer les sentiments les plus respectables. Mais je prie les dévôts du tyrannicide, qui communièrent cent ans dans la religion de Félix Pyat et de Marat, de nous épargner les grimaces de la réprobation. Leur histoire à la main, ils n'ont qu'à nous laisser parler.

L'anormale proposition de notre Œdipe table au fond sur deux vérités. Il pense que nous nous rendons un compte absolument net de la situation éventuelle et de ses résultats. Il nous tient aussi pour des gens sérieux sachant tirer dans la pratique toutes les suites effectives d'un principe vrai.

Nous ne nous croyons pas indignes de la confiance d'Œdipe. Quelqu'un se présente à l'Action Française et demande M. le secrétaire de la rédaction ; on l'introduit auprès d'un officier qui a passé en conseil de guerre pour avoir refusé de profaner une chapelle. Veut-on voir l'administrateur ? Ce jeune ancien militaire a été condamné à deux ans de prison pour avoir envoyé une chaise d'église à la tête d'un préfet trop curieux. Le casier judiciaire du président d'honneur de la Ligue est entaché d'une condamnation à l'exil pour avoir essayé de renverser la République par la violence. Nos étudiants vont au poste comme d'autres au café, qu'il s'agisse d'empêcher un inventaire, de dire ses vérités à Ballot-Beaupré ou de siffler le président de la République. Quand il fallut que notre ami Vaugeois se séparât de ses anciens compagnons de l'Union pour l'Action morale, lesquels optaient pour le traître Dreyfus, ce fut un rude moment ; il n'hésita pas plus que le jour où lui fut signifié le devoir de briser sa carrière universitaire et de courir les chances d'une vie de batailles pour la patrie et pour le roi. Non, Œdipe n'a pas eu tort de concevoir nos camarades comme des logiciens que la religion, le patriotisme ou l'honneur ont résolu à tout.

Seulement, s'est-il dit, la logique et le courage suffisent-ils ? Il faut voir clair. L'Action Française comprend-elle à quelle condition bizarre elle sera réduite au lendemain d'un jugement du tribunal civil accordant au traître Dreyfus les étranges satisfactions qu'il réclame. Car, voyons ! D'une part, la précaution d'éviter les poursuites au criminel pour échapper à la lumière aurait aggravé les anciens aveux de Dreyfus, et, d'autre part, la dénonciation de sa trahison avouée serait chargée d'un obstacle matériel. On arrêterait la lumière au lieu de l'achever. Au lieu de recevoir pour le service rendu à l'Etat les couronnes de chêne que l'antiquité n'aurait pas manqué de leur décerner, ceux qui ont réussi à démasquer un traître seraient condamnés et taxés ! Et non seulement cette taxation scandaleuse consacrerait à nos dépens le privilège des métèques, mais nous perdrions en outre le bénéfice général des conventions qui, sans avoir fondé la société, la constatent et la définissent. Nous serions rejetés dans l'état de nature et de sauvagerie.

Cet état, qui comporte des dommages nombreux, présente cependant, comme toute chose, certains avantages, qui, étant misérables, sont d'autant plus précieux. Dans l'état social, on ne se fait pas justice à soi-même, car d'autres vous la font. La société gradue ses tribunaux de manière à donner, en moyenne, avec les erreurs inhérentes à l'humanité et les hypocrisies qui lui sont consubstantielles, une satisfaction réelle, sinon toujours égale, aux droits des uns, aux droits des autres, aux droits de tous. L'ordre social élimine, toujours, l'injustice évidente, criante, flagrante, celle qui porte ses preuves en elle-même, qui se démontre en s'énonçant. Un certain dé[illegible] nocence. Or, Œdipe suppose que, dans notre cas, ni la lumière faite, ni une certitude fondée sur le granit ne peut suffir à nous garder. Nous avons administré à Dreyfus non des épithètes injurieuses, mais l'imputation d'un acte, qui est du ressort des juges criminels. Le contraire est insoutenable. On ne le soutient pas. Mais dans l'hypothèse d'Œdipe, sans rien discuter, on supprime. On rend un jugement comme on donne un coup. Il y a donc violence pure, il y a rupture avec tout ordre juridique, social et moral. C'est un coup. A ce coup, il est plus que naturel, il est juste de répliquer par d'autres coups. Sinon, Œdipe aurait le droit de demander ce que devient le droit de légitime défense. Comment, de quoi vivra le citoyen qu'on exile de la justice si on lui interdit de rendre le mal qu'il reçoit ?

Donc, révolte. La justice violée en appelle à la Force. Force ouverte, si l'on est nombreux et armé, en des circonstances propices. Force oblique et secrète, si l'on n'est qu'une minorité dévouée et sûre, en temps relativement calmes. Au premier cas, on rend le coup place Beauvau. Au second, Œdipe « tire » ses chèques sur Rothschild, Reinach et Cie, sous menace d'être exécutés s'ils ne s'exécutent. J'ai rétabli la filière des déductions qui ont pu présider à ce dernier projet. Elles sont cohérentes. Elles valent ce que vaut le point de départ : *il n'y a plus de juges en France.*

Et s'il reste des juges ? Nous n'avons pas d'excuses à leur faire, ne les ayant pas soupçonnés. Mais cela ne saurait nous priver de remercier notre Œdipe de la communication de l'idée et du versement de l'obole.

CHARLES MAURRAS.

LA POLITIQUE

UN SÉNATEUR

Je ne sais pas si l'on pourrait trouver sur les bancs du Luxembourg, où siège le Sénat de la République, dite française, une vingtaine de personnages assez graves, assez hauts de pensée et de caractère, assez indiscutablement intacts de réputation et d'autorité morale, pour que, ajouté à leur nom, ce vieux titre romain, de sénateur, ne perde rien de sa superbe signification. Mais il est tout au moins, en ce moment, dans cette assemblée si étrange, un homme qui relève, par sa seule présence, le titre, et la fonction, jusqu'au niveau qu'exigent nos souvenirs classiques : c'est M. le général Mercier.

Dans la discussion provoquée, jeudi, par M. d'Estournelles de Constant, sur la très importante question des encouragements officiels à donner à l'industrie naissante de la locomotion aérienne, l'intervention du Général a été quelque chose d'admirable, d'inimitable, d'unique, par la dignité hautaine et l'impassible sérénité du ton, comme aussi par le caractère très pratique, très utile, très prudent, des conseils donnés. Le général Mercier, quand il a pris la parole, — sans paraître même entendre les ignobles murmures des brutes dreyfusardes écumantes, — avait deux choses à dire, et il les a dites. D'abord, il lui convenait de ne point laisser passer la petite vilenie par laquelle le sieur Barthou (soufflé par Marie-Georges en personne), complétant son historique des encouragements donnés déjà par l'Etat aux aviateurs et aéronautes, avait affecté de rendre hommage à M. de Freycinet, en omettant soigneusement de rappeler les mesures prises par un autre ministre de la guerre, le général Mercier lui-même.

Ayant donc rappelé le fait : le vote, obtenu par lui, d'un crédit de 300.000 francs, et ayant ainsi tranquillement repris son dû, le Général a cru devoir, en deux brèves phrases, rappeler l'attention de tous ces législateurs étourdis sur la question de politique internationale, très grave, soulevée, par les progrès de la navigation aérienne, — question que le gobe-mouches pacifiste, appelé d'Estournelles, n'avait pas même eu l'air de soupçonner : celle de savoir comment il faudra réglementer les nouvelles frontières, soit commerciales, soit militaires, que franchiront les voyageurs aériens.

Par ce seul avertissement, formulé avec calme, le général Mercier donnait à ses collègues du Sénat l'exemple, singulièrement précieux, de l'une des premières vertus de l'homme d'Etat — vertu dont bien peu d'entre eux se montrent capables : prévoir.

En toute chose il faut considérer la fin.

Ce vers de notre La Fontaine n'exprime-t-il pas, en toute son élégance et sa sobriété, la sagesse toujours éveillée de l'héroïque justicier du traître Dreyfus ? — H. V.

DERNIÈRE HEURE

LE CONFLIT FRANCO-ALLEMAND

Les négociations

Berlin, 6 novembre. — *On déclare ce soir, dans les milieux officiels allemands, qu'il est possible maintenant, sinon probable, que la réponse du gouvernement allemand à la formule présentée par M. Cambon ne soit donnée qu'après examen du rapport de M. Bordé, que le gouvernement français tient à communiquer au gouvernement allemand.*

Celui-ci avait dû s'en tenir jusqu'ici aux témoignages allemands exclusivement, n'ayant pas encore eu sous les yeux les témoignages français.

L'examen du rapport Bordé, qui prendra sans doute quelques jours et sa comparaison avec le rapport allemand, permettront probablement, dit-on, d'éliminer les points sur lesquels les deux rapports sont d'accord, et de déterminer ainsi quels points resteront à soumettre à La Haye.

Dès à présent, on ne doute pas que les négociations qui vont se poursuivre soient [illegible] conflit.

Une conférence a eu lieu, cet après-midi, entre M. de Schœn et le chancelier.

M. Cambon a eu également un entretien avec M. de Schœn.

La presse allemande

Cologne, 6 novembre. — La *Gazette de Cologne* dit que le rapport annoncé du commissaire de police Borde n'est pas encore arrivé à Berlin, et que la France n'a pas encore communiqué à l'Allemagne les rapports de ses fonctionnaires à Casablanca ; mais elle constate avec satisfaction le ton calme des journaux français.

La presse autrichienne

Vienne, 6 novembre. — Les journaux constatent que la tension a diminué entre la France et l'Allemagne à propos de l'incident de Casablanca ; ils expriment l'opinion qu'il est impossible que des complications naissent d'un incident si peu important et reprochent aux anglais d'intriguer de nouveau à ce propos contre l'Allemagne.

L'EMPEREUR GUILLAUME EN AUTRICHE

Scœnbrunn, 6 novembre. — L'empereur Guillaume et sa suite sont partis ce soir pour Donaueschingen ; il a assisté avant son départ, au château, à un dîner intime après lequel les deux empereurs se sont longuement entretenus.

L'ANNEXION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

A la Skoupchtina

Belgrade, 6 novembre. — Le bruit court que le ministre de la guerre réclamerait de la Skoupchtina un nouveau crédit de trente millions pour l'armée.

Le retour du prince héritier

Belgrade, 6 novembre. — Le maire Voulovitch a adressé à la population de Belgrade un appel pour qu'elle manifeste sa joie du brillant succès obtenu par la première mission du prince royal Georges à l'étranger ; il lui demande de mettre des drapeaux aux maisons, de fermer les magasins et de se rassembler demain en foule dans les rues pour fêter l'arrivée du prince royal.

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE

Les journaux viennois

Vienne, 6 novembre. — Les journaux annoncent que l'Autriche-Hongrie ne répondra pas encore à la note russe, mais que, entre les gouvernements russe et autrichien des pourparlers ont déjà été engagés qui permettent d'espérer une entente prochaine.

Quant aux négociations entre la Turquie et la Bulgarie elles se heurtent de nouveau à des difficultés, mais on dit que quelques puissances songeraient à intervenir pour amener une entente définitive entre les deux Etats.

BULGARIE ET TURQUIE

Le licenciement des réservistes turcs

Constantinople, 6 novembre. — Les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont fait hier des démarches auprès de la Porte pour que la Turquie disloque ses troupes [illegible] quand la Turquie renverrait les réservistes et les redifs convoqués pour une période d'exercice de trois semaines ; le ministre des affaires étrangères a répondu que leur licenciement aurait lieu dans une semaine. (Cette nouvelle confirme l'information qu'on verra en deuxième page.)

UN NOUVEAU CANAL

Entre la mer Noire et la mer d'Azof

Astrakan, 6 novembre. — Le nouveau canal de Kertch à Yenikalé a été ouvert aujourd'hui officiellement ; il a vingt-quatre pieds de profondeur et assure la libre circulation des navires entre la mer Noire et la mer d'Azof.

TREMBLEMENTS DE TERRE

Secousses sismiques en Saxe et Thuringe

Liepzig, 6 novembre. — Une violente secousse de tremblement de terre s'est produite ce matin à 5 h. 40 à Plauen ; elle est la plus forte qu'on ait encore ressentie dans la période de troubles sismiques et a répandu la terreur dans toute la population du Voigtland ; la secousse était accompagnée d'un bruit semblable à celui du tonnerre.

On signale de presque toute la Saxe et de la Thuringe, de Dresde, Fresberg, Halle, Erfurt, des tremblements de terre d'une certaine durée, généralement dans la direction ouest-est.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER EN ESPAGNE

Bilbao, 6 novembre. — Deux trains allant à Santander et en venant ont eu une collision ce matin à la station de Marron, par suite d'une erreur d'aiguillage ; deux employés et onze voyageurs ont été blessés.

LE PORT MAUDIT

Un directeur menacé par un ouvrier

Toulon, 6 novembre. — Un ouvrier de la direction de l'artillerie navale, qui avait menacé de mort son directeur, le colonel Sornin, à la suite d'une punition disciplinaire, a été condamné à deux mois de prison par le tribunal correctionnel.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'Affaire Dreyfus. — 7 novembre 1904. — Dans le procès Dautriche, Rollin, François et Mareschal, le commissaire du gouvernement, Rabier, est obligé d'abandonner l'accusation, qui ne reposait sur rien, et les quatre officiers sont acquittés à l'unanimité.

Courses. — A 1 h. 45, à Saint-Cloud :

Nos préférences :

Prix Messagère. — *Ecurie Olry, Epatante.*
Prix Modestie. — *Salut, Escapade.*
Prix Quinquet. — *Fripon, Fleur d'Avril.*
Prix Uriel. — *Frascuelo, Foudras.*
Prix Impétueuse. — *Eclipse, Espoir du Logis.*
Prix du Tramway.— *Elisabeth, Plainville.*

Le rédacteur d'un journal du soir, — demandant à M. Leydet s'il se préoccupe de connaître le numéro et le propriétaire de l'automobile mystérieuse du passage Ronsin, — s'attire cette réponse ingénue :

Je ne sais rien, je ne veux rien savoir. Lorsque l'affaire viendra à l'instruction, nous verrons.

Etonnez-vous qu'on n'arrête pas les auteurs d'un crime, quand le juge d'instruction en personne déclare « qu'il ne veut rien savoir ».

La feuille silencieuse d'Etienne de Nalèche entretient un tout petit peu ses lecteurs de l'affaire Steinheil. Mais elle le fait en termes énigmatiques.

Il ne s'ensuit pas forcément que les recherches faites pour retrouver les coupables ne doivent pas être dirigées vers la catégorie de gens parmi laquelle se trouvaient précisément les personnes que croyait reconnaître Mme Steinheil.

De l'avis général, ceci apparaîtrait même comme très vraisemblable. Mais, répétons-le, on peut se heurter à un alibi très bien calculé d'avance et qui serait confirmé par les affirmations de toute une *secte.* Voilà pourquoi M. Hamard cherche à s'entourer de toutes les précautions nécessaires avant d'engager ses investigations dans une voie décisive.

Quelle peut bien être cette *secte* mystérieuse ? Nous ne supposons pas un instant que la feuille silencieuse d'Etienne de Nalèche désigne ainsi la colonie juive, vers laquelle le trop malin M. Hamard semble en ce moment aiguiller l'attention des journaux.

Mme Steinheil donne les détails suivants sur ses relations avec M. Leydet, juge d'instruction :

Je le connaissais à peine. Je l'avais rencontré dans une soirée, chez des amis communs. Sa fille s'était liée avec la mienne. Nous donnions parfois aux amies de ma fille de petites matinées dansantes où je tenais moi-même le piano. Deux fois, M. Leydet était venu, vers six heures du soir, chercher son enfant, entrant, me saluant, échangeant quelques mots et disparaissant aussitôt.

Ainsi M. Leydet ne prenait pas part à ces petites matinées dansantes. Dont acte.

Néanmoins ces apparitions courtoises et rapides n'étaient pas pour lui faciliter dans la suite sa tâche de juge d'instruction. On aurait dû lui trouver un remplaçant, ne fut-ce que pour lui éviter des entrevues forcément gênantes.

M. Goldstein, du théâtre Hébreu, où se joue l'imbroglio des lévites, est plus explicite, partant plus rigolo.

On lui demande s'il a des soupçons.

Il répond magnifiquement :

Peut-être, mais je ne parlerai pas. Sachez, toutefois, que, d'ici peu, les criminels seront arrêtés. Seraient-ils israélites même, je ne ferai rien pour les soustraire au châtiment qu'ils ont mérité.

M. Goldstein est vraiment bien bon. Admirons son détachement et regrettons que les douze tribus de sa race ne lui ressemblent pas sur ce point. Il y aurait toujours eu le traître Dreyfus. Mais il n'y aurait pas eu d'affaire Dreyfus.

Jean Jaurès, interrogé par un de ses collègues sur la société future, répond : « Vous me prenez au débotté... »

Alors le collègue, ouvrant de grands yeux : « Pas possible ! »

Jean Jaurès, depuis quelques jours, parle tout le temps des « bons Français ». Cette expression revient sous sa plume aussi fréquemment qu'un coup de botte dans le fond de son pantalon.

On s'informe auprès de Jean Jaurès de la longueur de son prochain discours.

Comme il ne rêve que plaies et bottes, il réplique étourdiment : « ...de sept lieues ».

Il y aura bientôt une maison Rembrandt .

Grâce à la libéralité d'un riche habitant d'Amsterdam, la maison où Rembrandt vécut depuis 1639 jusqu'à 1658 vient d'être acquise par une commission qui s'était constituée dans ce dessein. Cette commission se propose de reconstituer cette demeure à peu près dans l'état où elle fut du temps de Rembrandt et d'y organiser une exposition permanente de ses eaux-fortes les plus célèbres.

Ces expositions d'œuvres des grands artistes, dans le cadre même où ils ont vécu, constituent les plus intéressants [illegible]

Gustave Rivet, ex-questeur et ancien poète, adapte Maurice Barrès à la vieille barbe radicale. Il s'essaye à l'éloge des morts.

Morts qui avez tant souffert et à qui nous devons tout ce que nous sommes, que vos noms inconnus soient salués et bénis. Nous savons bien que vous vivez en nous. Nous sommes ce que vous étiez, les chaînons d'une longue chaîne vivante en qui seule est toute réalité, toute vérité, toute durée sensible, et qui s'appelle la Cité, la République, la Patrie, l'Humanité.

L'idéal qui est en nous fut le vôtre, et les aptitudes, les énergies, les grandeurs et les faiblesses dont nous sommes composés sont les vôtres. Il n'y a presque rien en nous que vous ne nous ayez transmis, lentement, à travers les siècles, et comme vous avez marché, nous marchons.

Il est possible que Rivet marche, encore qu'il ait l'air plutôt immobile. Mais il ne nous fera certainement pas marcher.

« Rendez l'Argent ? » crie Ernest Charles à l'Académie Française, dans la table de nuit de Périvier.

Alors Périvier bondissant : « Qui est-ce qui se permet de m'insulter chez moi ! »

RIVAROL.

Lire en deuxième page :
LE CONFLIT FRANCO-ALLEMAND
En troisième page :
CHRONIQUE AGRICOLE *par* L. de Jahan
THEATRES : LA PATRONNE *par* Ergaste
Et PLUMARD ET BARNABE *par* Clayeures

AU JOUR LE JOUR

L'ALMANACH

L'Almanach de l'*Action Française*, par ses qualités de bon ton, par le choix et la diversité de ses attractions de lecture, est, dans la vraie tradition de nos vieux almanachs, nationaux, prototypes indiscutables d'une abondante postérité.

Car, s'il est établi que l'Almanach, dont on ne connait exactement ni l'origine ni l'étymologie, a son rang parmi les toutes premières manifestations de l'esprit humain ; s'il est acquis aussi qu'il a été connu de tous les peuples civilisés et employé dans tous les pays chrétiens ; il est certain également que c'est à dater de l'ornementation des manuscrits et de l'invention de l'imprimerie qu'il est sorti de ses formes rudimentaires et grossières, pour prendre peu à peu celles qu'il a conservées jusqu'à nos jours.

Et c'est donc chez nous, et non ailleurs ; c'est dans notre pays de France, qui poussa si loin l'art charmant d'orner les manuscrits et s'appliqua si noblement aux premières tentatives de la typographie ; c'est à la cour aimable et policée, si lettrée, si artiste, des Valois, qu'il faut aller chercher les véritables aïeux de nos almanachs modernes.

C'est en France, dès avant la Renaissance, qu'en même temps qu'il continuait à fournir ce que l'on a appelé « les rudiments de la science mise à la portée des ignorants », c'est-à-dire les moyens de vérifier la division du temps, la périodicité des évolutions sidérales, le nom du saint sous l'invocation de qui chaque jour était placé, l'Almanach a imaginé de fixer dans la mémoire de ceux qui le consultaient d'autres images et d'autres événements, le retour des saisons et les occupations propres à chacune d'elles ; les exploits cynégétiques des seigneurs et les labeurs utiles des manants, les portraits du roi et des personnages du royaume, la représentation des faits qui avaient excité entre tous la curiosité publique pendant l'année passée.

On a dit, et l'on répète communément, que l'ancêtre de tous nos almanachs est le Liégeois, qui s'intitule simple, double ou triple, selon les formats, les éditeurs et les circonstances. C'est une erreur. L'Almanach de Liége est un métèque usurpateur. Cette primauté qu'on ne songe jamais à lui contester, il la doit à la consécration d'une croyance sans assise. Nisard s'est livré à de vaines recherches pour retrouver l'édition princeps de ce livret, à laquelle on attribue, on ne sait pourquoi, la date de 1635. Et quant à son auteur primitif, la gloire de Mathieu Lansberg ne repose non plus sur aucune donnée certaine.

Mais avec son nom étranger, avec sa couverture de papier blanc toujours le même, avec ses anecdotes banales et ses prédictions claudicantes, il a su se pousser et se maintenir dans la faveur du vulgaire, à ce point que Balzac a pu dire quelque part d'un de ses héros : « Il avait tenté le leur vendre des Almanachs meilleurs que le double Liégeois imprimé sur du papier à sucre ; eh bien, le vrai double Liégeois avait été préféré aux plus magnifiques almanachs. »

Il faut opposer à cet indéracinable Liégeois le *Compost ou Kalendrier des Bergers* dont Brunet fixe l'apparition à 1493. Et encore, M. Tourneux a-t-il parfaitement démontré que le Compost n'est lui-même qu'une adaptation tardive du *Vrai Régime et Gouvernement des Bergers et Bergères*, composé par Iehan de Brie, « le bon berger » et présenté par lui au roi Charles V, pour la nouvelle année 1379.

Le Compost s'est réimprimé couramment pendant plus de cinquante ans, jusqu'au milieu du dix-septième siècle. Il renferme, en dehors des renseignements techniques d'usage, des prescriptions d'hygiène et de morale, tout à fait élémentaires, il est vrai, et parfois bien naïves, mais dont la propagation ne serait pas inutile aujourd'hui encore.

Rabelais lui-même n'a pas dédaigné de [illegible] *de Lyon*, et Nostradamus, qui commença le sien en 1550, est demeuré sans rival dans la reconnaissance populaire. Le *Messager boiteux* de Strasbourg, vint beaucoup plus tard, et ce n'est qu'au dix-neuvième siècle que Mathieu de la Drôme connut un succès attesté par des tirages considérables et de nombreuses imitations.

D'un prix toujours modique, d'un format essentiellement portatif,, l'Almanach reste sur le coin de la table ou sur le manteau de la cheminée, plus longtemps que le journal, et les images qui s'intercalent au milieu de ses pages achèvent de fixer dans l'esprit des lecteurs, jeunes et vieux, les noms ou les traits qu'il est chargé de leur rappeler. Et il ne faut pas en sourire, car étant le livre familier par excellence, il est, sous son étiquette commode et son format réduit, le moyen le plus complet de propagande et de vulgarisation.

NOSTREDAME.

ALMANACH DE L'ACTION FRANÇAISE

Un léger retard, provenant du brochage, nous oblige à reculer de vingt-quatre heures la mise en vente qui est définitivement fixée à dimanche 8 novembre. C'est à cette date qu'on trouvera l'Almanach de l'Action Française chez les libraires, marchands de journaux et dans les bibliothèques de chemins de fer.

Nous commencerons, dès demain, l'expédition des exemplaires souscrits.

Les Almanachs de propagande qui nous ont été demandés par 12, 24, 50 ou 100, etc., seront également expédiés d'ici samedi. Ceux de nos souscripteurs qui ne nous ont pas envoyé le montant de leur commande voudront bien nous en adresser le prix par mandat-poste dès réception, afin de nous éviter les frais d'encaissement.

FRAIS D'ENVOI

Les frais d'envoi à ajouter au prix de l'Almanach sont les suivants :

Pour un exemplaire...... 10 centimes.
Pour deux exemplaires.. 15 —
Pour douze — .. 70 —

Nous prions ceux de nos lecteurs, qui ont bien voulu nous inviter à leur réserver un ou deux exemplaires, de nous faire parvenir, par avance, le montant de ces commandes, à cause des difficultés et des frais des encaissements par la poste.

EXEMPLAIRES DE LUXE

Il a été tiré neuf exemplaires de luxe de l'Almanach, imprimés sur papier Japon impérial. Ces neuf exemplaires, numérotés et signés, sont destinés à être mis en vente au profit de la Caisse de Propagande de l'Action Française.

L'IMPASSE STEINHEIL

Une Instruction fantaisiste

Un talisman ?

Le bureau dactylographique qui fonctionna tous ces temps-ci à la Ligue des Droits de l'Homme au compte ouvert Dreyfus et Cie semble avoir son pendant à la Sûreté générale. Il n'est plus de jour, en effet, où d'abondants communiqués, qui ressemblent à des rapports, ne soient insérés en bonne place par les journaux républicains, touchant ce qu'on s'obstine à nommer emphatiquement le mystère de l'impasse Ronsin. Un de ces journaux, entre tous, plus favorisé que les autres, a entrepris de publier, au jour le jour, d'interminables comptes rendus de conversations non moins interminables qu'un de ses rédacteurs entretient chaque matin avec Mme veuve Steinheil. Ces conversations sont si longues qu'on se demande un peu comment la pauvre femme, lorsqu'elle en sort, trouve encore, non seulement la force, mais le *temps* de s'occuper, avec ou sans son avocat, des pistes à suivre vers la vengeance.

Il est à peine besoin de dire que, dans ces longues conversations, il ne manque pas d'inadvertances. Par exemple, dans celle qu'on a rendue publique hier, — et qui, il faut en convenir, a tout l'air d'être, sinon écrite sous la dictée, au moins prise sténographiquement — on trouve des détails singuliers sur la manière selon laquelle M. Leydet, juge d'instruction, crut devoir conduire son enquête.

L'IMPASSE STEINHEIL

Une Instruction fantaisiste

Un talisman ?

Le bureau dactylographique qui fonctionna tous ces temps-ci à la Ligue des Droits de l'Homme au compte ouvert Dreyfus et Cie semble avoir son pendant à la Sûreté générale. Il n'est plus de jour, en effet, où d'abondants communiqués, qui ressemblent à des rapports, ne soient insérés en bonne place par les journaux républicains, touchant ce qu'on s'obstine à nommer emphatiquement le mystère de l'impasse Ronsin. Un de ces journaux, entre tous, plus favorisé que les autres, a entrepris de publier, au jour le jour, d'interminables comptes rendus de conversations non moins interminables qu'un de ses rédacteurs entretient chaque matin avec Mme veuve Steinheil. Ces conversations sont si longues qu'on se demande un peu comment la pauvre femme, lorsqu'elle en sort, trouve encore, non seulement la force, mais le *temps* de s'occuper, avec ou sans son avocat, des pistes à suivre vers la vengeance.

Il est à peine besoin de dire que, dans ces longues conversations, il ne manque pas d'inadvertances. Par exemple, dans celle qu'on a rendue publique hier, — et qui, il faut en convenir, a tout l'air d'être, sinon écrite sous la dictée, au moins prise sténognaphiquement — on trouve des détails singuliers sur la manière selon laquelle M. Leydet, juge d'instruction, crut devoir conduire son enquête.

On notera surtout ceux-ci : 1° Lorsque, le 25 juin, les magistrats se transportèrent impasse Ronsin pour procéder à la levée des scellés apposés au lendemain du crime, ils eurent une déconvenue en apprenant que Mme veuve Steinheil, malade et au lit à Bellevue, ne pourrait pas le jour suivant se rendre au Palais de justice pour y répondre à l'interrogatoire auquel ils voulaient la soumettre.

Il s'engagea alors entre eux, devant Mlle Steinheil, ce dialogue peu banal :

— Eh bien, nous irons à Bellevue, dit M. Leydet.

— Jamais de la vie ! s'écria le substitut, M. Grandjean, il faudrait mettre le parquet de Versailles dans nos secrets (sic).

Sur quoi l'on s'entendit : Mme Steinheil fut transportée à Boulogne, chez son beau-frère, et ce fut là qu'eut lieu l'interrogatoire *annoncé*.

2° Au cours de l'interrogatoire, pendant lequel M. Leydet « contint visiblement son émotion », il se passa cette chose, inouïe dans l'histoire de la procédure criminelle, que les magistrats instructeurs en vinrent, à un certain moment, à suppléer l'interrogée de *ne pas* leur répondre avec *trop* de précision.

Il s'agissait, à ce moment, d'éclaircir certains faits allégués sur la vie privée de la veuve de l'assassiné. Celle-ci, rapidement, « dévidait » — c'est son mot — un certain nombre de noms :

Mais aussitôt les deux magistrats se précipitèrent, les mains en avant, presque suppliants, avec des regards effarés vers les agents qui écoutaient :

— Non, non, taisez-vous, nous n'avons pas besoin de savoir cela.

Puis, ayant repris leur souffle, ils continuèrent d'interroger.

— On vous prête même... on a même dit que...

Ils n'osaient plus. (Sic.)

Nous citons textuellement, telles qu'elles lui sont attribuées, les paroles de Mme Steinheil...

En vérité, on se demande quel *talisman*, presque aussi efficace que l'exégèse du 445, Mme Steinheil devait posséder devers elle pour que M. Leydet, juge d'instruction, et M. Grandjean, substitut, tremblassent ainsi, les yeux effarés, et sans souffle, cependant qu'ils l'interrogeaient ?...

La suite au prochain numéro

Ce talisman, Mme Steinheil l'a toujours en sa possession. A preuve, la liberté qu'elle prend avec les magistrats qui ont assumé la charge de l'interroger, et les appréciations qu'elle n'est pas disposée à les ménager davantage dans la suite de ses mémoires. Car il est hors de doute, d'ores et déjà, que — à moins toutefois d'un incident, toujours possible, et qu'on prévoit, ou d'un accident, peu probable, qu'on brave, peut-être à la légère — ces mémoires, publiés sous forme d'interviews, auront une suite. Un mot, dans l'interview d'hier en contient la promesse expresse, ou, si l'on préfère, la menace.

Ce mot mérite d'être cité d'une façon toute particulière, étant de ceux qui sous-entendent le plus d'histoires « à sensation ». Il en sous-entend même tellement qu'en le relisant imprimé, Mme Steinheil, si intrépide qu'on la suppose, n'a pas dû pouvoir se défendre d'un commencement de frisson.

Il s'agissait pour elle d'expliquer vraisemblablement l'audace froide que dénotait de la part du juge d'instruction « ce cruel interrogatoire, qui dura cinq heures », au cours duquel « elle s'évanouit à plusieurs reprises et n'eut, pour lui porter secours, qu'un brave homme d'agent, miséricordieux et doux, à qui l'on avait confié le flacon d'éther ».

Il parait, écrit-elle, dicte-t-elle, ou dit-elle, *qu'au cours de la perquisition de la veille, on n'avait rien trouvé de ce qu'on cherchait (je reviendrai plus tard sur ce point). On pouvait donc, maintenant, me torturer sans ménagement, sans crainte de compromettre aucune puissance, aucune mémoire* (sic).

Ou ces paroles n'ont aucun sens, ou elles veulent dire, en d'autres termes :

1° Que la perquisition faite la veille à son domicile avait pour but de s'assurer qu'elle ne pouvait, en guise de représailles éventuelles, rien qui fût de nature à « *compromettre aucune puissance, aucune mémoire* » ;

2° Qu'ainsi donc, *on était, a priori*, en droit de croire qu'elle avait de quoi « compromettre » une « puissance » et une « mémoire » ;

3° Qu'elle se propose d'expliquer — plus ou moins catégoriquement s'entend — ces allusions, d'ailleurs très claires.

Ici, donc, deux problèmes se posent :

I. — Quel but précis — réserve faite de la vengeance de ses chers morts — Mme Steinheil assigne à ses divulgations.

II. — Quelle politique entend servir, en tiant partie avec elle, la feuille républicaine à qui elle donne ses interviews.

Ces problèmes, nous les résoudrons. Nous nous bornons, pour le moment, à les montrer tels qu'ils se posent.

Un conseil désintéressé

En attendant, de même que, l'autre jour, nous avons engagé, à propos d'une photographie, les amis de Mme Steinheil à soigner un peu plus leur jeu, nous offrons à la veuve du peintre assassiné un conseil désintéressé. C'est celui de ne pas se fier plus qu'il ne convient à l'arrière-crainte qu'on peut avoir, sous la République de Dreyfus, à compromettre une « mémoire », sauf le cas où cette mémoire serait celle d'un dreyfusard. Pour la « puissance », c'est autre chose. Si son talisman a cette force d'en compromettre une, — et laquelle, sinon la République elle-même ? — elle a des chances d'être *tabou*. Il est vrai qu'elle en a aussi d'être proprement supprimée. Cela s'est vu. Qu'elle se méfie.

C'est, d'ailleurs, ce qu'elle semble faire, puisque, sans nuls égards pour les qualités d'homme du monde qu'elle impute, d'expérience, à l'actif de M. Leydet, elle réclame vouloir, à tout prix, « voir le dossier », pour savoir, et pour « rectifier, s'il y a lieu », « tout cet amas d'ordures sans nom » qu'on lui a fait signer, sans qu'il lui fût permis, dit-elle, de « vérifier ses paroles », ni de « reconnaître ses dires ».

Edouard BERNAERT.

PREMIERE ANNEE. — N° 234. | LE NUMÉRO QUOTIDIEN : *Cinq Centimes* | LUNDI 9 NOVEMBRE 1908.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 jusqu'à Minuit — 19, Rue du Croissant, 19 à partir de Minuit
TÉLÉPHONE 326-49 — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES 3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

Devant l'Ennemi

Jamais, peut-être, aussi clairement, aussi impérieusement qu'au cours de ces dernières journées, les événements n'auront parlé à la Nation française, — ou à la « démocratie », comme l'appellent, d'un nom absurde, inintelligible et ridicule, les exploiteurs qui la cajolent, en lui faisant croire que, par eux, elle est « maîtresse de ses destinées » !

Notre « démocratie » n'est maîtresse de rien du tout ; et ses « destinées », à chaque instant, dépendent de causes, de forces très diverses, très changeantes, extérieures et intérieures, sur lesquelles elle ne peut absolument rien, pour la bonne raison qu'elle ne les connaît absolument pas. La « démocratie » ou, pour parler français, le peuple, le pays de France ne connaît, ne sait et ne comprend, à l'heure où nous écrivons ces lignes, qu'une chose : c'est qu'il existe, qu'il est vivant, riche d'énergies nombreuses et de profondes ressources, tant matérielles que morales, accumulées et disponibles, et que, par conséquent, il peut prétendre, sans trop d'outrecuidance, à tenir encore quelque temps sa bonne place au meilleur coin de l'Europe, et son rang assez illustre parmi les autres peuples.

Mais sur la plus utile façon d'employer, en face des difficultés immédiates, le trésor de ses propres forces, le pays se reconnaît très volontiers incapable de donner à ses gouvernants, — (à supposer qu'ils en exprimassent le désir) — l'ombre même d'une indication. Car c'est tout de même une espèce de « blagologie » un peu trop niaise, trop menteuse, à force de béatitude, et bientôt intolérable, que celle des journalistes qui, tous les matins et tous les soirs, se félicitent de l'admirable « sang-froid », de la « fermeté », de la « sagesse » et de la « possession de soi » dont leur semble faire preuve, en face des provocations de l'Empereur d'Allemagne, cette Reine un peu bien immatérielle et improbable, à laquelle, démocrates repentis, ils finissent par attribuer, sans hésiter, la souveraine disposition de nos destinées : l'Opinion !

En des heures aussi graves, aussi pleines de suprêmes questions, aussi chargées de devoirs très difficiles à bien discerner, (et qui pourtant veulent être discernés très vite, sous peine de fautes que la postérité ne pardonne point) les quelques hommes, — diplomates, ministres, généraux, — auxquels incombent les responsabilités du salut commun, ont évidemment, ne disons point le droit, mais le devoir de ne compter en aucune façon avec les impressions, les sensations, les nerfs de la foule des lecteurs et des rédacteurs de journaux, lorsqu'il arrive que cette foule s'énerve, soit dans le sens de l'exaltation et de l'optimisme, soit dans celui de la dépression, du pessimisme. Et c'est pourquoi, toute cette semaine passée, alors que, dans les feuilles les plus sérieuses d'allure, on a pu voir que d'imperturbables docteurs, gloires de l'Ecole de la rue Saint-Guillaume, ne se crurent pas dispensés de faire les mouches du coche, de prévoir et de conseiller, on a dû priser singulièrement la fine et patiente façon qu'a gardée notre ami Jacques Bainville, de suivre et de faire connaître à son lecteur, au jour le jour, les faits, rien que les faits, rappelant, d'un mot lumineux, d'où ils viennent, et ne s'ingérant point, soit de prédire où ils vont, soit d'indiquer où l'on pourrait les conduire, ni comment, — si l'on était à Berlin, à la place de M. Cambon !

Nous ne déciderons donc pas, ce matin, lequel est le plus fou, le plus ennemi de la France : un lecteur exalté de M. Marcel Habert, qui confierait à MM. Clemenceau et Picquart la mission de reprendre demain l'Alsace et la Lorraine, ou un lecteur, démoralisé, de M. Jaurès, qui le prierait de prendre ce soir, en sortant de table, la dictature pacifiste, et de tout régler à la douce, avec le prolétariat « conscient » de Francfort-sur-le-Mein !

Non : sur les phases, sur le détail de la crise actuelle de nos relations avec l'Allemagne, sur les difficultés, immédiatement pressantes, qui viennent de se lever une fois encore, — trois ans après l'alerte où succomba M. Delcassé, — des citoyens français raisonnables, des royalistes, ne peuvent admettre la possibilité, pour eux, de donner une opinion qui soit pratiquement utile, et qui ne soit point ou oiseuse, ou dangereuse à répandre, — donc coupable.

Ils ne dénonceront aucune « faute » que leur sembleraient commettre, ces jours-ci, nos diplomates. Mais ils ont un devoir très clair : c'est de dénoncer une fois de plus, au pays, parce qu'ils peuvent expliquer et *motiver* leur avertissement, la « faute », la faiblesse constante, éclatante, de nos institutions, de notre Régime politique, qui, à chaque minute, nous trahit, et trahira ses hommes eux-mêmes, ses meilleurs praticiens, non point seulement dans cette crise, mais dans toutes les crises semblables auxquelles nous sommes exposés. Car, enfin, — quelque chaude confiance que nous ayions tous pu témoigner, cette semaine, aux officiers que nous rencontrions, toujours admirables de science, d'entrain, de jeune ou vieille fringale toute militaire, toute joyeuse, toute française, à l'idée que Guillaume voulait peut-être, cette fois-ci, « y aller », — il n'est personne qui n'ait calculé que nos effectifs étaient, justement à cet instant, plus faibles, relativement à l'armée allemande, qu'ils n'ont encore été : et cela, il n'est personne non plus qui n'ait dû se souvenir que c'était l'effet normal de la loi de deux ans, c'est-à-dire de l'une des plus directes et intimes nécessités du Régime républicain et dreyfusien !

Il est sûr que si, au moment même où la commission de l'Armée se préoccupe des moyens d'augmenter le nombre de nos pièces de canon, elle se voit obligée d'écouter sérieusement les extraordinaires combinaisons arithmétiques imaginées par son brillant président, — M. Joseph Reinach, en personne ! — pour éviter d'augmenter du même coup le nombre des artilleurs qui serviront ces pièces, — la raison dernière de ce tour de force qu'on se propose est bien dans cette loi assignée aux « progrès » du régime démocratique et républicain en France : avoir le moins de soldats possible !

On a beau chercher à ne point voir un mal évident : en face de notre voisin, de notre ennemi de l'Est, les années, en s'ajoutant les unes aux autres, ne cessent, depuis que fonctionne l'institution républicaine, d'accroître, fatalement, les chiffres qui marqueraient notre infériorité militaire relative, alors même que n'augmenterait pas, en même temps, et suivant une progression plus effrayante et plus inévitable encore, l'écart entre notre population et celle du même ennemi.

Notre masse, notre corps diminue :

De ceci, admettons un instant que le Régime démocratique, individualiste, avec son partage forcé des héritages, ne soit pas le seul, le premier coupable : mais, ce corps de la nation, qui diminue matériellement — c'est un fait ! — n'est-il pas vrai que la République le désarme en même temps de toutes ses *armes* proprement dites : de celles que l'art, la civilisation, la volonté, l'intelligence, la raison enfin, lui avait fournies, et qui, elles, ne s'affaiblissant ni ne mourant avec les années, auraient pu compenser sa prochaine faiblesse « naturelle » dans la lutte avec l'Europe ?

Ces armes, forgées par l'industrie politique, elles sont de plusieurs sortes : éducation, culture des vertus civiques, sage distribution des tâches ; en un mot : règne de l'ordre, de la méthode, imposée d'en haut.

A toutes les réformes que le patriotisme clairvoyant réclame ces jours-ci, il est donc une condition préalable : qui ne la voit ?

Détruire le principe du désordre : en finir avec la République, d'abord !

HENRI VAUGEOIS.

LA POLITIQUE

AU QUARTIER DES ÉCOLES

Des manifestations tumultueuses viennent encore de se produire à l'Ecole de Médecine. Elles ont pris comme prétexte l'ouverture du cours de M. Nicolas, professeur à Nancy, dont la nomination à une chaire parisienne indigne les partisans des agrégés de Paris. Mais ce n'est là, pour employer le langage clinique, qu'un symptôme. La cause du mal périodique des études est plus profonde. Elle est dans le chaos de notre enseignement, dans son envahissement par les étrangers.

Il se passe en ce moment, dans les grandes Facultés, la même chose que dans les administrations de l'Etat, que dans la plupart de ces organismes qualifiés par Balzac de corps sociaux : elles souffrent d'une centralisation vexatoire et jacobine qu'aggrave un manque absolu de direction. Les doyens changent, médiocres comme MM. Brouardel et Debove, excellents comme M. Landouzy ; mais ce qui ne change pas, ce qui suit une progression fatale, c'est le principe de dissolution et de mort déposé dans l'Ecole de Paris, jadis puissante et florissante, par les aberrations conjointes du despotisme césarien et de l'anarchie républicaine. Les conférences sont organisées de telle sorte qu'elles ne profitent à personne. Les laboratoires sont aménagés de telle façon qu'on n'y travaille, en rechignant, qu'en vue d'un examen ou d'un concours, qu'on les délaisse ensuite. Les concours enfin ne mettent en valeur que les protégés de tel ou tel professeur, que les « recommandés ». Chaque jour, l'enseignement va s'appauvrissant, au milieu d'une réglementation paperassière.

Ces plaies, que chacun connaît, servent de voies d'accès aux métèques. L'Ecole de médecine en est infectée. A la faveur des querelles et compétitions entre Français, ils se glissent et parviennent jusqu'aux places de choix. Ils introduisent derrière eux leurs congénères. Aux travaux pratiques, à l'hôpital, à la table d'examen, il n'y en a que pour eux. Ils tiennent tout.

Les plus intelligents parmi les étudiants commencent à s'émouvoir d'une situation qui, en se prolongeant, ferait très vite d'eux des exilés à l'intérieur, des parias. Ils réfléchissent et, en bons anatomistes, suivent la lésion visible qui les tourmente, en remontant depuis son aboutissement scolaire jusqu'à son origine, dans les institutions. Je puis leur livrer ici mon expérience personnelle. J'ai mis douze ans à comprendre qu'il n'y avait pas de malaise particulier de telle ou telle Faculté, que c'était le régime qui était le mal et que, pour se débarrasser du mal, il fallait se délivrer du régime. Aujourd'hui les faits parlent haut et clair. Mon trajet de douze ans, mes jeunes camarades de 1908 le feront, eux, en quelques semaines. — L. D.

DERNIÈRE HEURE

LE CONFLIT FRANCO-ALLEMAND

L'examen du rapport Bordé

Berlin, 8 novembre. — On annonce de source allemande autorisée que le rapport Bordé fait actuellement l'objet de l'examen du gouvernement allemand, qui a l'intention de pousser aussi activement que possible l'étude de ce document ; le gouvernement allemand, déclare-t-on, tient à ce que l'affaire de Casablanca soit réglée aussi vite que possible ; on ajoute qu'à moins que les interpellations de mardi ne lui posent de question précise sur cet incident, le chancelier ne mentionnerait pas Casablanca dans ses déclarations.

Intentions conciliantes

Vienne, 8 novembre. — Les nouvelles reçues de Berlin confirment que le gouvernement allemand a manifesté des intentions conciliantes en ce qui concerne le règlement de l'incident des déserteurs de Casablanca.

L'ANNEXION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

Au Monténégro

Cettigné, 8 novembre. — Le général Voukovitch est parti en mission spéciale pour Constantinople.

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE

Déclarations du grand-vizir

Constantinople, 8 novembre. — Le grand-vizir s'est exprimé hier d'une façon optimiste, en présence de quelques diplomates, au sujet des pourparlers turco-bulgares.

Quatre bataillons de nizams et quatre de rédifs doivent être concentrés dans le sandjak de Novi-Bazar ; trois bataillons de nizams y sont partis jusqu'à présent.

Une station navale doit être créée dans l'île d'Etadassi, près de Lemnos.

LE ROI DE GRÈCE A VIENNE

Vienne, 8 novembre. — Le roi de Grèce a reçu hier dans l'après-midi le ministre des affaires étrangères, baron d'Aehrenthal, avec lequel il a conféré pendant plus d'une heure ; ce matin, le roi a eu un entretien d'une heure avec l'ambassadeur d'Italie, duc d'Avarna.

AU SOUDAN ÉGYPTIEN

Un combat

Le Caire, 8 novembre. — Une dépêche officielle de Khartoum annonce qu'une petite colonne sous les ordres du major Lampérière opérant contre les tribus récalcitrantes de la région de Yebel-Fassu a enlevé la position ennemie le 3 novembre et fait prisonnier le chef du village rebelle ; la colonne a eu trois tués dont un officier et vingt-quatre blessés ; l'ennemi a perdu soixante hommes.

LE ROI DOM MANOEL A PORTO

Manifestations enthousiastes

Porto, 8 novembre. — Le roi Dom Manoel est arrivé cet après-midi à trois heures, et est allé loger au palais royal de Carrancas ; il a été salué à la gare par toutes les autorités et accompagné sur tout le parcours, long de trois kilomètres, par les vivats enthousiastes de la foule ; toutes les classes de la société ont pris part à la manifestation, les femmes aux balcons jetaient des fleurs ; les cloches de toutes les églises sonnaient à volée ; le roi dut se montrer par trois fois au balcon ; le soir, toute la ville a été illuminée.

LES TIRAILLEURS DE CASABLANCA RAPATRIÉS

Bizerte, 8 novembre. — Le 3e bataillon du 4e régiment de tirailleurs, rapatrié de Casablanca, est arrivé ce soir par le transport de l'Etat *Gironde ;* il séjournera quatre jours ici et partira par voie ferrée pour occuper les postes du Sud ; une réception magnifique a été faite aux troupes qui ont débarqué au milieu de la garnison et de la population tout entière, européenne et indigène.

LE MONUMENT DE MEY

Le combat du 14 août 1870

Metz, 8 novembre. — Cet après-midi a eu lieu l'inauguration du monument élevé à Mey, près de Rouilly, par les soins du Souvenir français et l'Association allemande pour l'entretien des tombes militaires, à la mémoire de quatre-vingts soldats français et de vingt-trois soldats allemands tombés le 14 août 1870 et exhumés à cause de la construction du fort ; après la cérémonie religieuse à l'église de Mey, un cortège nombreux s'est rendu devant le monument où deux discours ont été prononcés, le premier en allemand par un aumônier militaire, le second en français par le délégué général du Souvenir français ; plusieurs couronnes ont été déposées, parmi lesquelles une cravatée d'un nœud tricolore.

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de Coligny

Bourg, 8 novembre. — Une élection au Conseil général a eu lieu aujourd'hui dans le canton de Coligny, pour le remplacement de M. Pochon, sénateur radical, décédé. M. [illegible], maire de Marboz, radical, a été élu par 1.456 voix contre 840 données à M. Bourgoin, avocat, candidat de l'Action libérale.

AU " JOURNAL OFFICIEL "

Le *Journal officiel* publie ce matin : Guerre. — Admission au cadre de réserve du général de brigade Ryckebusch, adjoint au préfet du 4e arrondissement maritime, gouverneur de la place de Rochefort.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'Affaire Dreyfus. — 9 novembre 1897. — Le gouvernement déclare, dans une note *Havas*, que Dreyfus a été « régulièrement et justement condamné ».

Courses. — A 1 h. 45, à Saint-Cloud :

Nos préférences :

Prix des Chrysanthèmes. — *Péréchil, Rose.*
Prix de Mézy. — *Queen Eleonor, Raoul de Nangis.*
Prix des Oseraies. — *Cocasse, Pyrénéen II.*
Prix des Ormes. — *Perthuisane, Paro.*
Prix des Sorbiers. — *Madrigal II, Wanda.*
Prix de Fouilleuse. — *Kelt, Bretelle.*

∞

Victorien Sardou avait trois passions : le théâtre, le spiritisme et l'anecdote documentée. La première est assez connue. Elle lui a valu sinon la gloire, tout au moins la grande notoriété et de magnifiques recettes. De la seconde, il restera des dessins curieux, compliqués, où se retrouvent, employées à des constructions de rêve et de féerie, toutes les ficelles d'une longue carrière dramatique. La troisième enfin a valu au répertoire contemporain une multitude de pièces à costumes, de préfaces, de recherches amusantes et un véritable peuple de propos de table.

Car c'est encore à table que Victorien Sardou aimait le mieux à charmer les convives par d'interminables récits sur la Révolution, l'Empire et ce qui s'en suivit. Il avait l'habitude d'être écouté admirativement et jusqu'au bout. Quand la soif le contraignait de s'interrompre pour prendre son verre, il faisait de la main aux assistants le léger signe : « Une minute, ne me coupez pas », auquel tout le monde obéissait. Quelquefois cela tirait et traînait un peu. Le plus souvent, le débit était vif, précis, pittoresque. Ceux qui n'avaient pas eux-mêmes leur petite histoire à placer s'amusaient beaucoup.

∞

C'est, je crois, Francisque Sarcey qui commença le premier à appeler Victorien Sardou « ce diable d'homme » et à s'ébahir de sa fougue, de sa verve aux répétitions, de la manière rapide et aisée dont il dressait ses acteurs et actrices. Puis vint Jules Claretie avec ses torrents de souvenirs, lesquels, se surajoutant à ceux du maître disparu, les submergeaient, les recouvraient.

Politiquement, Victorien Sardou fut sur le tard dreyfusard. Mais en quelque sorte par métier. Le scénario de « l'Innocence » lui parut plus fertile en coups de théâtre que celui de la culpabilité. Il l'adopta.

Sa disparition laissera un vide dans la littérature habile, chez les costumiers, les décorateurs et chez tous les amateurs d'émotions fortes qui ne demandent pas au théâtre la poésie, ni la dureté du vrai.

∞

Jean Jaurès chante avec désespoir : « J'entends un bruit de bottes, de bottes... » Il croit que c'est la guerre qui s'avance. Le vieux monde le dégoûte :

Mais quelle Europe que celle sur laquelle, à intervalles rapprochés, passent ces spectres !

Informations prises, ces spectres de bottes appartiennent à de simples particuliers que tente la rotondité du tribun. Jean Jaurès aussitôt se rassure. Il a l'habitude de ces bottes-là.

∞

Grumbach, cousin du traître Dreyfus, est promu chef de bureau de première classe au ministère de l'intérieur, à la « classe exceptionnelle ».

A cette occasion — exceptionnelle aussi — Dreyfus lui a écrit : « Sans nouvelles de vous indiquant que vous désirez me voir, je vous adresse cependant 445 félicitations empressées... »

∞

Nous avons dit que Millerand a mangé, bu et parlé au cercle Voltaire, à Bordeaux.

Il a signalé « les vices du régime ». C'est un sport très en honneur chez les grands requins dudit régime, et qui n'engage à rien.

Il s'est déclaré partisan du scrutin de liste et de la liquidation... ou plutôt non, de la représentation proportionnelle.

Il a conclu que l'heure est venue de prouver que :

Trente-huit ans de république nous ont rendus capables de nous gouverner, c'est-à-dire de nous réformer nous-mêmes.

Après avoir tout réformé,
Millerand, barbouillé de crème,
Jure qu'avant le mois de mai
Il se réformera lui-même.

A ce moment on a entendu un gros rire : celui du liquidateur Ménage, caché sous la table, et qui s'esclaffait.

∞

Maujan et Chéron, crétins jumeaux, ont présidé, au Trocadéro, une fête de préparation militaire.

Maujan a dit :

« Plus que jamais nous avons besoin d'hommes capables de vouloir et d'agir. »

Ces heureuses prémisses n'auraient qu'une conclusion : « Il faut que je m'en aille... et tout de suite. »

Mais aussitôt Maujan s'est rassis, sans rien comprendre à la stupeur qui se lisait sur les visages des assistants.

∞

Après avoir hésité entre la démission, le suicide, un procès en Cour d'assises et une visite à Alfred Dreyfus, le juge prévaricateur et faussaire Ballot-Beaupré s'est décidé pour ce dernier parti.

Le traître et le bourreau de l'article 445 se sont longuement embrassés et congratulés.

Dreyfus a dit à Ballot :
« Si j'ai mes cent mille balles,
La moitié de ce gros lot
Dans ton coffre tu l'emballes.

Refrain :

Ne nous jetons pas à l'eau,
Grattons-nous le bordereau. » (bis)

RIVAROL.

L'ALMANACH

DE

« L'ACTION FRANÇAISE »

pour 1909

Demander à partir d'aujourd'hui chez les libraires, marchands de journaux et dans les bibliothèques de chemins de fer, l'*ALMANACH* de l'*ACTION FRANÇAISE.*

PRIX : 50 CENTIMES

AU JOUR LE JOUR

VICTORIEN SARDOU

L'homme qui vient de mourir fut un des plus grands amuseurs de son temps. Il sera convenable que la foule lui fasse un cortège ému. Victorien Sardou a diverti plusieurs générations. Dans une ville affamée de spectacle, pour qui les hommes et les choses de la comédie offrent un intérêt majeur, excessif même, où les planches attirent tous les regards et sont un des centres de la vie sociale, Victorien Sardou incarna, un demi-siècle durant, le théâtre lui-même. Il en a cultivé tous les genres. Il en a connu tous les succès et tous les échecs. Il a mis tour à tour ou bien à la fois de l'art, de la politique, des affaires, des études de mœurs, de la réclame et de l'histoire entre les frises et la rampe. Il a créé des modes. Ils les a plus souvent suivies. Ce fut le Scribe de son temps.

De Scribe, il eut la fertilité dramatique, le style lâché ou inexistant, un don de travail extraordinaire. On raconte que Scribe s'étant vanté, un jour, qu'il pouvait placer sous chaque lettre de l'alphabet le titre d'une de ses pièces, on lui fit observer qu'il manquait le J, le K et l'Y. Aussitôt Scribe écrivit deux comédies dont l'une s'appela le *Kiosque*, l'autre le *Jockey*, et un drame qui porta le nom de son héros, que j'ai oublié, mais qui commençait par l'avant-dernière lettre de l'alphabet. Victorien Sardou eût recommencé ce tour de force avec aisance.

Si d'ailleurs Sardou eût toujours limité ses prétentions à se faire entrepreneur de divertissements, tout le monde y aurait gagné. Quand il lui vint des ambitions plus hautes, il se trompa quelquefois.

Le regretté Hugues Rebell avait publié, peu de temps avant sa mort, tout un livre enthousiaste sur l'œuvre dramatique de Victorien Sardou. De *Théodora* aux *Merveilleuses*, Sardou avait mis en drames, en comédies et en opéras toutes les grandes et petites époques de l'histoire, tous les épisodes qui hantent vaguement le bref souvenir du public. Rebell lui était reconnaissant d'avoir fait de la pièce à grand spectacle quelque chose d'héroïque et qui, au moins pour les yeux, s'apparente à l'œuvre d'art.

Cet éloge de Sardou implique le blâme du théâtre moral, psychologique et prêcheur à la façon de Dumas fils. Sardou, en effet, n'a pas beaucoup développé de thèses. Il s'est contenté de découper en cinq actes toutes les théories à la mode, successivement et sans choisir entre elles : c'est ainsi que l'on a vu Sardou écrire *Rabagas*, forte satire de la démocratie, et son chef-d'œuvre sans doute, au moment où Gambetta et ses amis avaient fatigué et dégoûté l'opinion publique, où l'avenir paraissait acquis à la monarchie. C'était aussi le temps où il cultivait le patriotisme. Avec les événements, Sardou changea de note. C'est qu'il faisait aussi bien des pièces pour et contre le divorce, pour et contre la révolution. Il a terminé sa carrière en infusant des idées dreyfusiennes dans ses dernières pièces ; ainsi ce *Drame des Poisons*, qui souleva des protestations que j'ai plaisir à me rappeler : celle de M. Paul Souday, par exemple, qui condamna justement le procédé de diffamation en douceur de nos gloires nationales ; celle de M. Frantz Funck-Brentano, qui protesta contre l'arrangement d'une vérité historique qu'il connaît particulièrement bien.

Sous un autre régime que celui où il a vécu et dont il fut l'amuseur, presque officiel à la fin, on imagine assez bien l'auteur de *Rabagas* continuant de travailler pour le bon sens et pour les honnêtes gens : sa finesse naturelle a rencontré quelquefois le vrai, en matière historique par exemple. Il fut de ceux qui ont démoli les ridicules légendes de la Bastille. Oui, l'on voit parfaitement Sardou, bien dirigé, faisant de bon théâtre, de justes satires, d'utiles drames historiques. Guillaume II a l'idée de ce qu'on peut faire d'un dramaturge pour le bien de l'Etat. Il manque à Guillaume II du goût et à ses auteurs du talent ; à part cela, l'idée est bonne. Appliquée à Sardou, elle eût tiré de sa facilité, de sa verve dramatique et comique, de ses dons d'homme de théâtre, beaucoup de bien, même pour sa gloire.

Léonce BEAUJEU.

UNE LETTRE DE GREGORI

Nous recevons la lettre suivante :

Parmain (S.-et-O.), villa Yvonne,
6 novembre 1908.

Mes chers confrères,

Votre illustre collaborateur, M. Jules Lemaître, mon camarade et du lycée Charlemagne et de l'Ecole normale supérieure, a dit, en son article inaugural à l'*Action Française :*

« *On leur doit* » (aux royalistes militants de votre organe intrépide), « *on leur doit* « ce fait si extraodinairement significatif : « l'absolution par le jury parisien du geste « de Gregori. »

Permettez-moi de répondre pour rétablir la vérité des faits et la logique des situations :

C'est à Gregori lui-même qu'on doit son acte au Panthéon, sa comparution avec Dreyfus en cour d'assises, et son acquittement par le jury parisien.

Tout seul, Gregori conçut et fit son geste.

Tout seul, Gregori joua sa partie devant les jurés de la Seine.

Tout seul, Gregori eut cette vision claire, — qu'un jury parisien, interprète du sentiment national, ayant en 1898 condamné Zola pour ses attaques à l'armée, — un autre jury parisien, en 1908, de par l'immanente solidarité du même esprit national, ne pouvait qu'absoudre l'acte protestataire contre l'insolente glorification de Zola et Dreyfus ensemble, — acte dont l'auteur se constituait le vengeur à la fois de l'armée convoquée par ordre à cette parade dégradante, — et le champion ni plus ni moins du verdict des jurés parisiens de 1898 dans le procès Zola.

Appréciateur plus que quiconque de la nerveuse, topique et mouvementée campagne à coups toujours répétés de l'*Action Française*, je fus le premier à proclamer aux assises sa grande part dans la reformation de l'état d'âme qui des jurés de 1898 devait se transmettre à ceux de 1908.

Mais cet état d'âme — soyez juste, cher Monsieur Jules Lemaître, mon éminent camarade — n'était pas moins préparé par les années de luttes et de démonstrations d'Edouard Drumont, cet autre camarade à nous, dont les coups, également et de longue date répétés à la *Libre Parole*, ont enfoncé dans le cerveau de la masse l'idée fixe... ; d'Edouard Drumont, qui fut le premier à comprendre et à faire comprendre éloquemment la portée du geste de son vieux copain du lycée Charlemagne, Louis Gregori.

N'est-ce pas ce geste surtout qui a changé la situation et relevé le moral d'un grand nombre ? Sans ce geste que seraient les semences jetées de si longue date au vent des esprits ? Sans Acte, qu'est le Verbe ?

En définitive, à Gregori seul on doit la réalisation de ce changement de fond dans le courant de la révolte nationale contre l'énorme machination dreyfusiste ; avant l'acte du Panthéon, ce courant se traînait ; maintenant il rebondit.

Il y a d'une part le Gouvernement de Dreyfus, et, de l'autre, la Nation, dont le jury parisien s'est fait le porte-parole, et qui ne veut pas être la Nation de Dreyfus.

Que les impatiences ou les illusions des partis ne viennent pas ruiner cette incomparable plate-forme électorale et politique !

Comptant sur votre courtoise impartialité, mes chers confrères, pour insérer ma réponse, je vous renouvelle la cordiale expression de mes sentiments dévoués.

LOUIS GREGORI.

Déjà !

Si l'Action Française a été pour une part dans l'acquittement de Gregori, ou si, au contraire, elle n'y a été pour rien du tout, c'est ce dont le public est juge. Il ne nous déplaît pas de verser au dossier cette réclamation de notre ami Gregori. Il n'entrait certainement pas dans la pensée de notre éminent collaborateur Jules Lemaître de déposséder Gregori du grand mérite de son acte ou de ravir à Drumont cette juste gloire à laquelle un hommage quotidien est rendu ici. Mais, puisque nous en sommes aux rectifications, rappelons à Gregori qu'il nous est impossible d'éprouver soit les impatiences, soit les illusions des partis : nous ne sommes pas un parti. Quant à la plate-forme électorale qu'il veut bien nous vanter, c'est le cas de répéter :

— Déjà !

A moins qu'il ne faille redire plutôt :

— Encore !

Car c'est bien sur d' « incomparables plate-formes électorales » que le mouvement nationaliste de 1899 échoua.

A. F.

Lire en deuxième page :
LES METEQUES AU QUARTIER : A L'ECOLE DE MEDECINE
En troisième page :
LETTRE DE ROME : LE VATICAN ET LA QUESTION ROMAINE
par AVENTINO

L'IMPASSE STEINHEIL

L'ENQUÊTE A FAIRE

Quelques précisions sur l'auto

Nous avons, à plusieurs reprises, recommandé à l'attention de MM. Leydet et Hamard, l'histoire au moins étrange de la voiture automobile qui, la nuit de l'assassinat, a été remarquée tout près de l'impasse Ronsin. Ayant annoncé hier que nous profiterions du repos de Mme Steinhel pour préciser un peu — progressivement — quelques-unes de nos indications, nous commencerons par celle-là qui, entre toutes, — à nous en rapporter au nombre des curiosités qu'elle a, nous le savons, éveillées en divers milieux — a ému l'opinion publique.

Voici. La nuit du crime, soit la nuit du samedi 30 au dimanche 31 mai, il plut — ceci est à noter — jusque vers minuit et un quart. Peu de flaneurs, donc, dans les rues, dans le quartier de Vaugirard, furent assez intrigués par des mouvements de voitures

L'IMPASSE STEINHEIL

L'ENQUÊTE A FAIRE

Quelques précisions sur l'auto

Nous avons, à plusieurs reprises, recommandé à l'attention de MM. Leydet et Hamard, l'histoire au moins étrange de la voiture automobile qui, la nuit de l'assassinat, a été remarquée tout près de l'impasse Ronsin. Ayant annoncé hier que nous profiterions du repos de Mme Steinhel pour préciser un peu — progressivement — quelques-unes de nos indications, nous commencerons par celle-là qui, entre toutes, — à nous en rapporter au nombre des curiosités qu'elle a, nous le savons, éveillées en divers milieux — a ému l'opinion publique.

Voici. La nuit du crime, soit la nuit du samedi 30 au dimanche 31 mai, il plut — ceci est à noter — jusque vers minuit et un quart. Peu de flaneurs, donc, dans les rues, dans le quartier de Vaugirard, furent assez intrigués par des mouvements de voitu-

pour s'attarder à surveiller...

Pourtant, il y en eut tout au moins un qui, passant vers une heure à hauteur du passage Dulac, s'étonna de voir une automobile stationnant, le long du trottoir, sans être gardée par personne. Celui-là prit, à tout hasard, le numéro de la voiture et, après un moment, poursuivit son chemin. Puis, la curiosité l'ayant pris, il revint sur ses pas et s'embusqua, voulant savoir.

Son attente fut assez longue. Vingt-cinq minutes environ, après lesquelles, soudain, un chauffeur affairé surgit de l'ombre, courut allumer sa machine, et, la portière ouverte, prit sa place au volant. A peine y était-il assis, qu'un « monsieur », non moins affairé, sortit de l'impasse Ronsin, et, d'un bond, fut dans la voiture. Celle-ci « démarra » aussitôt et, en deuxième vitesse au moins, fila vers le boulevard Pasteur, où elle tourna, par la droite...

En dire davantage pour l'instant pourrait gêner dans leurs recherches, si tant est qu'ils se déterminent à en faire enfin dans ce sens, ceux qui, officiellement, sont chargés d'instruire l'affaire. Il est à présumer, d'ailleurs, qu'ils en savent aussi long que nous...

La surveillance à Vaugirard

Une chose, au surplus, nous frappe : c'est que, cependant que l'on fait crier partout à son de trompe que des recherches sans répit et des filatures sans fin sont poursuivies par la Sûreté dans le ghetto russe du Marais, il est établi qu'en même temps une surveillance dont nul ne parle s'exerce à Vaugirard, dans un certain rayon, autour de l'impasse Ronsin.

Nous connaissons quelqu'un qui, étant entré, ces jours-ci, dans un certain débit de boissons que nous ne désignerons pas, s'est avisé, en en sortant, qu'on avait l'œil sur lui. Ce quelqu'un fit mine de rien, attendit en croisant dans les rues d'alentour le passage d'une voiture et se fit mener, au galop, au Panthéon. Chemin faisant, il constata que son argus s'était, en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, procuré une bicyclette, *laquelle n'était munie ni de plaque ni de lanterne et le suivait.*

Le filé mit une coquetterie à « semer » son persécuteur, et il le sema, en effet, aux environs du Luxembourg. Ce qui n'empêcha pas que, dès le lendemain, un agent de la Sûreté, se présentant au domicile de notre ami, se fit donner sur lui, par le concierge, des renseignements en tous genres.

On se demandera, sans doute, contre qui et d'après quels ordres s'exerce, avec ce luxe, autour du lieu du crime, un service de surveillance qui, très évidemment, n'a pas pour but de découvrir les assassins. Ce que nous venons de conter nous semble, à cet égard, intéressant — voire suggestif.

Coïncidences remarquables

Peut-être c'est ici le lieu de rappeler les noms des personnages qui, le 31 mai, à 9 heures du matin, se présentèrent, pour procéder aux premières constatations, au n° 6 *bis* de l'impasse Ronsin. Ces personnages étaient :

M. Leydet, juge d'instruction ;
M. Hamard, chef de la Sûreté ;
M. Blot, sous-chef ;
M. Jouin, secrétaire ;
M. Bertillon, directeur du service anthropométrique ;
M. Courtois-Suffit, médecin légiste, et
M. Buchotte, commissaire de police du quartier Necker.

Or, si nous parcourons notre liste — inédite — des personnes qui, depuis quelque temps déjà, fréquentaient chez M. Steinheil, nous y voyons, parmi les assidus appartenant à la magistrature, les noms d'au moins deux de ces personnages. Ce sont ceux de M. Leydet et de M. Courtois-Suffit.

On se demandera, sans doute, comment il n'est venu à l'esprit ni du premier ni du second de se faire remplacer, dès la première minute, et pourquoi, sans hésitation, *ils ont cru devoir accepter de franchir, pour y exercer des fonctions judiciaires pénibles, le seuil d'une maison où ils avaient accoutumé de se présenter en amis...*

Edouard BERNAERT.

LES METEQUES AU QUARTIER

PREMIERE ANNEE. — N° 235. Le Numéro quotidien : *Cinq Centimes* MARDI 10 NOVEMBRE 1908.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
Le Duc d'Orléans.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 jusqu'à Minuit — 19, Rue du Croissant, 19 à partir de Minuit
Téléphone 326-49 — Téléphone 264-07
Adresse Télégraphique : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

Henri VAUGEOIS, Directeur politique
Léon DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES 3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-13
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

Le pouvoir personnel

La presse allemande murmure et le Parlement de l'Empire sera saisi aujourd'hui même de ses réclamations contre l'humeur de Guillaume II et les abus du pouvoir personnel. Si j'étais Allemand, je ne me plaindrais qu'à demi d'un abus qui témoigne que du moins ce pouvoir existe. Nos voisins n'auront pas à le constituer. Quant à le corriger, le haut personnage mis en cause peut y réussir en s'amendant ou en épurant ses conseils ou, ma foi, en disparaissant. Telle est la souplesse de la monarchie héréditaire : elle fait peu de fautes et quand elle en commet, elle en porte la peine, ce qui ne se voit pas en [illegible] à la fois boursouflée et amenuisée, mais de toute façon, allégée des responsabilités vraies. Quel châtiment ont encouru les complices de l'humiliation de Fashoda et de Tanger ? Il semble bien que, au moindre échec, l'empereur allemand trouve devant lui, comme une sorte d'accusateur et de justicier... qui ? son propre héritier, son fils. La chose est, moralement, affreuse à penser. Mais quand on songe aux lois historiques du monde, cette impiété prend un grand sens : le dauphin berlinois incarne l'avenir qui supplie le présent de point gaspiller son précieux héritage.

On peut dire avec quelques républicains optimistes que la désaffection du monarque conduira au dégoût de la monarchie. Qu'elle y conduise, morbleu, et le plus tôt possible ! Si le premier souhait d'un Français clairvoyant est de voir rétablir la monarchie en France, le second est qu'elle disparaisse de l'Allemagne. Qu'on nous ramène aux jours du Parlement de Francfort ! Que les pouvoirs publics allemands redeviennent plus électifs encore qu'à l'époque de Richelieu ! Cela défera une partie du mal que nous firent en Europe nos propres Révolutions. Mais l'ennemi héréditaire n'est pas disposé à nous imiter. Comme le sybarite, il ne paraît souffrir que d'un pli de feuille de rose dans le lit des grandeurs que les Hohenzollern lui ont procurées : — Hélas ! pourrions-nous lui répondre à peu près comme Cunégonde à la Vieille, dans *Candide*, quand vous aurez été vingt ans sous la tutelle du pays qui vous aura pris deux provinces et cinq milliards, quand, pendant vingt autres années, vous aurez flotté entre le vasselage de l'empereur du Levant ou la clientèle de l'empereur du Ponent, quand à la veille d'une guerre contre la première marine du monde, vous aurez reconnu que vous n'avez pas de bateaux, puis, au moment de vous mesurer avec la plus puissante armée du continent, qu'il n'y a pas de cartouches dans vos fusils ; quand il vous aura fallu lâcher un héros ou sacrifier un ministre sur le froncement de sourcils d'un souverain étranger, vous aurez droit de vous plaindre de vos gouvernements. Berlin a peut-être tort de rêver trop, de trop agir et de trop parler. Cela ne va pas sans mécomptes. Mais que diriez-vous s'il vous arrivait, comme ici, de retomber sans cesse au-dessous de calculs expurgés de toute illusion ? La réalité, telle qu'on la constate à *Toulon, par exemple*, nous fait toujours rouler plus bas que notre plus humble sagesse.

L'Allemagne est exigeante en raison des sensations de bonheur et de force qui abondent en elle depuis quarante ans. A-t-elle commis trop d'erreurs dans sa façon d'user de la bonne fortune, toujours plus difficile à porter que la mauvaise ? On le saurait facilement si nous avions un roi à Paris. D'un point de vue très gouvernemental et, je le crains, un peu fictif, M. André Tardieu explique dans son livre « la France et les alliances » qui porte en sous-titre « la lutte pour l'équilibre » comment, après l'hégémonie continentale qui suivit ses trois grandes guerres, l'Allemagne *devra* finir par accepter une situation et un rôle moins décisifs. Songe-t-elle qu'elle le doit ? Acceptera-t-elle ?

Ses victoires lui avaient donné la puissance. Elle en a tiré la richesse, puis un vaste appareil à produire et à développer la richesse. Sa population se développant plus encore que ses ressources, elle a dû avancer au delà de son territoire, au delà même de cette Germanie idéale que ses théoriciens poussent jusqu'à la Saône, au Rhône et à la Mer, elle a colonisé partout sans tirer un coup de fusil ; elle a implanté ses offices, ses comptoirs, ses têtes de ligne de navigation dans tous les ports de l'Océan français, belge, hollandais, norvégien. Elle a envahi l'Angleterre et coalisé contre elle le monde entier.

Son empereur comprend fort bien que, si l'avenir allemand est sur les flots, là est aussi, pour bien des années encore, le point fragile et vulnérable de sa magnifique entreprise. La terreur que lui inspire la flotte anglaise serait le plus raisonnable des sentiments s'il le gardait pour lui, et c'est pourquoi peut-être il n'a pas fait la guerre encore et ne la fera peut-être pas. Mais c'est pourquoi, aussi cet homme peu doué pour la diplomatie a été le plus négociateur et aussi, disons-le, le plus policier des souverains : passionnément réactionnaire et en intrigue perpétuellement avec la Révolution soit à Paris, soit à Toulon, soit dans nos pays miniers ; antisémite très averti sur le péril juif, et entouré de juifs, de juifs d'esprit pratique, bureaucrates appliqués et sages, et de juifs de fortune, errants de l'anarchie et de la trahison ; c'est en pleine période de coquetterie franco-russo-allemande qu'a sévi la crise d'espionnage intensif dans laquelle éclata l'affaire Dreyfus. On peut crier à l'incohérence, je le crierai quand il faudra : tout de même, je ne puis m'empêcher de penser que, si sa politique de soubresauts, de machinations, d'aventures et de complots est assurément périlleuse pour l'empire allemand, peut-être bien qu'elle est moins périlleuse encore que ne le serait une ligne de franchise et de vérité que le redoutable Edouard VII ne serait pas embarrassé de faire aboutir [illegible] dont Guillaume II laisser voir son jeu, mais qui dure depuis vingt ans, et nous ne savons pas encore si cette grossière façon d'abattre les cartes ne cache pas, pour nous, un piège inédit, pour lui des profits inconnus. Guillaume II et M. de Bülow ont su prendre assez fièrement la responsabilité de leurs manœuvres respectives. Elles sont peut-être plus nationales qu'elles n'en ont l'air.

Ne nous vantons pas d'échapper à ces risques du pouvoir personnel, car M. Hanotaux et M. Delcassé ne nous ont jamais dit que ce qu'ils voulaient, M. Pichon en fait à sa tête ou à la tête de M. Clemenceau, et le régime allemand n'est pas livré au pur arbitraire. Les choses importantes suivent des lois précises que la France n'observe pas. Par exemple, pour sa force navale, l'Allemagne connaît les limites qu'elle doit atteindre (38 unités de combat, cuirassés et navires portant de la grosse artillerie), l'époque où elle doit l'atteindre (1917), l'âge auquel chacun de ses navires sera désaffecté (vingt ans) et automatiquement remplacé. Dans ce pays de despotisme et d'arbitraire, tout citoyen sachant compter sur se doigts dit avec certitude qu'il a, cette année, en service ou en chantier 32 unités, qu'il en aura 36 dans deux ans et que la marche en avant ne sera pas interrompue. En France, fût-on amiral, fût-on M. Picard lui-même, nul ne le sait. La flotte française n'est régie par aucune loi. Savez-vous de qui ou de quoi tout dépend ? D'un ministre qui passe, de la commission du budget, d'un scrutin à la Chambre...

Et, comme l'avenir est garanti par le passé, voici mes preuves. Le chiffre total des grosses unités française en service ou en chantier était en 1899 de 11, en 1900 de 17, en 1901, 1902, 1903, 1904, 1905 de 17 encore, en 1906 de 23, en 1907 de 22 (perte de l'*Iéna* non réparée) : nous en sommes là. Le même tableau donne en Allemagne pour les mêmes unités, dans la même période : 14, puis 19, puis 24, puis 28 et enfin 32. Je demande de quel côté est l'arbitraire, le caprice, le flottement ; de quel côté la constance, la loi, l'accroissement, le progrès !...

CHARLES MAURRAS.

LA POLITIQUE

LA RÉPUBLIQUE SUR LA SCÈNE

Etes-vous allé, aux Variétés, voir *Le Roi*, dont on vient de fêter la centième ? Je m'excuse, auprès de nos amis, Ergaste et Clayeures, d'empiéter sur leur domaine, pour vous dire : « Allez-y donc. C'est très bon ! »

C'est que, oui, c'est tout à fait bon ; d'abord comme un échantillon de ce théâtre facile, gai, reposant et sans grandes prétentions « littéraires » ou « psychologiques », que nos parents disaient avoir connu à Paris, avant la guerre, et que nous n'y avons point retrouvé, nous autres. Et puis, c'est bon aussi, cette comédie, au point de vue, plus sérieux, de la satire des erreurs, des absurdités politiques sur lesquelles vit notre régime républicain et parlementaire, et desquelles *tous les moyens* nous semblent bons pour nettoyer l'esprit public. Pendant deux heures et demie, toute une salle bondée de braves gens, Parisiens et provinciaux mêlés, est à toute minute contrainte, tantôt d'éclater de rire, d'un rire violent et sonore, tantôt de sourire, d'un sourire qui dure, tellement que, à l'entr'acte, il flotte encore sur les lèvres, créant entre tous ces inconnus une complicité de joie malicieuse. Complicité contre qui ? joie à propos de quoi ? — Joie de voir, en plein, comment la « démocratie » est une infâme blague, comment le gouvernement de la République est un carnaval de vilains et pauvres bougres, et comment ces pauvres bougres, en somme, ne peuvent même pas se tenir debout devant le plus infime des « rois de Cerdagne », qui viennent voir Paris pour s'amuser, mais qui ne tiennent pas du tout à les voir, eux. Complicité, contre qui ? Non pas contre eux, — ils n'en valent pas la peine, — mais contre le Régime, qu'on sent crouler, et auquel on se sentira tout joyeux de voir donner la chiquenaude dernière, un de ces matins, par le premier venu, civil ou militaire, qui aura derrière lui un principe d'ordre et de sécurité publique, un *vrai* gouvernement tout prêt.

La preuve ? C'est que nos députés ayant été conviés par le directeur du théâtre à une représentation de ce *Roi* qui fait la joie de tout Paris, M. Brisson, leur pion, a jugé devoir refuser pour eux ce plaisir. Il a compris qu'ils ne pourraient le goûter que par une perversion : un sadisme. — H. V.

DERNIÈRE HEURE

LE CONFLIT FRANCO-ALLEMAND
Ce que pense Guillaume II

Vienne, 9 novembre. — La *Gazette allemande de Vienne* apprend que l'empereur Guillaume, dans sa visite à Schœnbrunn, s'est entretenu avec l'empereur François-Joseph de l'affaire de Casablanca ; Guillaume II aurait manifesté les intentions les plus pacifiques et se serait montré convaincu que l'incident s'aplanirait à l'amiable.

LES DIPLOMATES ALLEMANDS
Deux nouveaux ambassadeurs

Berlin, 9 novembre. — Un assez important mouvement va se produire dans le personnel diplomatique allemand ; le conseiller intime comte de Tattenbach, ministre à Lisbonne, est désigné pour succéder comme ambassadeur en Espagne au comte de Radowitz, mis à la retraite, et l'ambassade [illegible] par le décès du baron Speck von Sternburg, est confiée au comte de Bernstorff, ministre au Caire ; sont nommés ministres d'Allemagne à Lisbonne, le prince de Ratibor-Corvey ; à Belgrade, M. de Reichenau ; à Rio-de-Janeiro, le comte d'Arcovalley ; à Athènes, le baron de Wangenheim ; à Mexico, M. de Bünz, conseiller de légation ; au Caire, le comte de Hatzfeld-Wildenburg, conseiller d'ambassade.

BULGARIE ET TURQUIE
La réunion des délégués

Constantinople, 9 novembre. — Cet après-midi a eu lieu la sixième réunion des délégués bulgares et turcs, en présence du directeur de la Banque d'Orient ; celui-ci a déclaré ne vouloir négocier avec la Bulgarie que directement, et non pas par l'intermédiaire de la Porte ; il s'est appuyé, pour faire cette déclaration, sur le désir exprimé antérieurement par la Bulgarie à ce sujet.

Un incident à Galata

Constantinople, 9 novembre. — Trois marins autrichiens, appartenant au stationnaire autrichien, se trouvaient hier avec deux marins bulgares, dans un cabaret du quartier de Galata. Les cinq marins auraient déchiré et foulé aux pieds un drapeau turc ; puis ils se retirèrent, laissant les deux Bulgares aux prises avec une foule furieuse qui en tua un. La Porte a adressé à ce sujet un mémoire à l'ambassade autrichienne.

LES ÉVÉNEMENTS DE TURQUIE
L'ouverture du Parlement

Constantinople, 9 novembre. — Les journaux annoncent que le Parlement ottoman ouvrira ses séances le 28 novembre ; les députés commencent à arriver.

Les élections à Salonique

Salonique, 9 novembre. — A Salonique, deux musulmans sont élus en tête de liste ; puis viennent un Grec, un Juif, un Grec, un Bulgare. Dans la Sandjak serbe, deux musulmans et un Grec sont élus.

LE LORD-MAIRE DE LONDRES
La cavalcade des poètes

Londres, 9 novembre. — La cavalcade du nouveau lord-maire a défilé aujourd'hui dans les rues de Londres, avec son succès habituel ; elle représentait les poètes depuis Chancer jusqu'à Milton ; aucun de ses personnages, sauf Shakespeare, n'a échappé aux quolibets de la foule, à qui leurs antiques costumes ont paru « incongrus » ; dans la soirée, ont eu lieu, selon l'usage, la réception et le banquet du lord-maire.

L'INCIDENT HOLLANDO-VÉNÉZUELIEN

La Haye, 9 novembre. — La réponse du président Castro à la deuxième note hollandaise est parvenue au gouvernement néerlandais qui en délibèrera d'ici quelques jours.

A MARSEILLE
Une conférence de M. Gregori

Marseille, 9 novembre. — M. Louis Gregori, syndic de la Presse militaire parisienne, a fait ce soir, devant une nombreuse assistance, et sous la présidence du colonel Fournier-Poincelet, une conférence sur la situation politique actuelle.

M. Gregori a conclu à la formation d'un grand parti national englobant toutes les organisations nationalistes actuelles.

BALLONS ALLEMANDS EN FRANCE
A Reims

Reims, 9 novembre. — Un ballon allemand, parti de la Saxe, est passé ce matin, à dix heures, au-dessus de Reims ; les aéronautes, qu'on suppose être des officiers allemands, ont jeté un petit sac contenant des cartes postales illustrées adressées à des officiers de Berlin ; ces correspondances sont tombées au-dessus de la gare et ont été acheminées à leur destination par les soins du chef de gare ; le ballon a continué sa route vers l'Ouest à 700 mètres de hauteur.

A Brest

Brest, 9 novembre. — Un ballon portant le nom de *Zigler*, monté par trois aéronautes, parti hier soir à 5 heures et demie de Francfort, a atterri ce matin, à dix heures, à Hanvec ; les trois aéronautes sont M. Warmbach, industriel à Francfort ; M. et Mlle Muller, frère et sœur, propriétaires à Neustadt ; ils ont déclaré appartenir à la Fédération aéronautique internationale ; le ballon sera réexpédié par chemin de fer de Brest à Pagny, puis à Francfort.

LE MYSTÈRE DES RAIDS DE ROBACHE
Arrestation de Romand

Saint-Dié, 9 novembre. — Le Parquet vient de mettre en état d'arrestation l'ancien douanier Romand, contre lequel des faits d'une extrême gravité viennent d'être relevés à la suite d'une enquête ouverte depuis plusieurs semaines, relativement à la disparition de sa seconde femme et de ses trois enfants.

LES ORAGES DANS LE MIDI
La commune de Bessan ravagée par un cyclone

Montpellier, 9 novembre. — Vers onze heures du soir, un orage violent s'est abattu sur la commune de Canet ; le tonnerre faisait rage, le vent a déraciné des arbres ; à Bessan, au même moment, un cyclone enlevait une partie de la toiture d'une maison, renversait un pont suspendu et arrachait dans un jardin plus de quarante arbres ; le cyclone a pris la direction du Causse en faisant d'importants dégats sur son passage.

INCENDIE A BERCY

Hier soir, à neuf heures et demie, le feu s'est déclaré dans le bâtiment des douanes à l'entrepôt de Bercy ; les dégats sont assez importants.

AGRESSION CONTRE UNE BIJOUTERIE

Vers onze heures, hier soir, un individu, dont l'identité n'a pu encore être établie, a lancé un pavé dans la devanture d'un magasin de bijouterie de l'avenue de l'Opéra. Il a été arrêté et conduit au commissariat du quartier.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus.— 10 novembre 1896. — Le *Matin* publie le fac-similé du bordereau. — Weil s'adresse au grand rabbin afin d'avoir de l'argent pour Esterhazy.

1900. — Le lieutenant-colonel du Paty de Clam est mis à la retraite d'office, avant d'avoir 30 ans de service et en violation de la loi.

Courses. — A 1 h. 45, à Maisons-Laffitte.

Nos préférences :

Prix de Meulan. — *Darrigol, Cajoleur.*
Prix Chêne-Royal. — *Alcazar, Sardonise.*
Prix de Sannois. — *Inchbald, Lucullus.*
Prix Richelieu. — *Messaouda, Bourdon.*
Prix de Joyenval. — *Snorra, préféré Lieux.*
Prix de Colombelles. — *Atmosphère, Scarabée.*

Sardou « était des plus passionnés dans l'affaire », dit Reinach dans son « Histoire » de l'affaire Dreyfus.

Son nom figura, en effet, sur les listes en faveur de Picquart. Puis, lorsqu'en 1899 Reinach eut décidé de publier dans le *Figaro* l'enquête de la Chambre criminelle, livrée à Mathieu Dreyfus par les avocats Mornard et Labori, ce fut Sardou qui, dans les premiers temps, se chargea d'aller porter chaque jour la copie au journal. Il poussa le dévouement jusqu'à offrir de « prendre tout sur lui » en cas de recherches policières. S'il avait été interrogé, il aurait déclaré, dit Reinach, « qu'ayant le dessein d'écrire une pièce sur Esterhazy, il avait employé, pour avoir les documents, un de ses moyens d'auteur dramatique. Un immense éclat de rire eût mis les alguazils en déroute ».

Sardou, d'ailleurs, n'ayant pas été inquiété, n'eut pas à user de ce mensonge qui paraît si plaisant à Reinach.

Sardou rendit encore d'autres services à Reinach. Sur sa demande, il fit faire, au début de 1900, un semblant d'enquête à Marly, pour établir que Mme Bastian y avait passé la période correspondant au procès de Rennes. Cela devait servir à faire croire que l'état-major avait séquestré Mme Bastian pour l'empêcher de dire la vérité sur l'arrivée du bordereau au ministère, et à étayer la fable de Reinach sur le bordereau remis intact au colonel Henry par Brücker. Dans le même dessein, Reinach fit citer Sardou par la Chambre criminelle en 1904. Sardou déposa qu'à un dîner où assistaient, entre autres convives, Reinach, Bertulus, M. de Flers et M. Puibaraud, directeur des recherches à la préfecture de police, ce dernier avait rapporté un récit funambulesque qu'il tenait de l'oncle de Brücker, récit qui, comme par hasard, confirmait la fable de Reinach. Ce récit était, d'ailleurs ,en complète contradiction avec la déposition de Brücker lui-même.

On voit que si la bonne volonté de Sardou fut grande, le rôle qu'il joua dans l'affaire Dreyfus fut, en somme, assez effacé. Cet homme d'esprit s'occupait de spiritisme. Cela peut-il expliquer qu'il se soit enrôlé dans cette troupe de bateleurs ? Passe encore de faire tourner les tables ; mais se laisser prendre aux mystifications de Reinach !

L'éloge funèbre de Victorien Sardou le plus imprévu est, à coup sûr, fourni par Paul Hervieu : « ... En sa personne s'est éteint un bienfaisant trésor de radium. » ? ! ?

Il semble que l'auteur de l'*Enigme* ait confié cette fois sa douleur et son regret à une devinette minéralogique.

Les auteurs dramatiques ont cette mauvaise fortune d'être suivis jusque dans le tombeau par les regrets des comédiennes et des comédiens. Ces pleureurs et pleureuses nuisent à la solennité du cortège... C'est ainsi que l'illustrissime et magnanimissime Coquelin aîné, duc du « Moi d'abord », prince du « Je », trouve moyen, dans son apologie de Victorien Sardou, de parler tout le temps de lui-même. »

Quoi qu'il en soit, ce rôle *je* ne l'ai pas joué, mais Sardou *me* dit plus d'une fois qu'il l'avait regretté. De là datent nos relations.

Et plus loin :

Quelques années plus tard, il donna à la Comédie, pour les débuts de Mme Blanche Pierson : *les Pattes de Mouche*, un de ses grands succès du Gymnase, et *me* distribua le rôle créé par Lafontaine.

Et encore :

On lui fit observer que *j'étais* un comique et que ce rôle était plutôt celui d'un amoureux. Sardou n'en voulut point démordre et il déclara que si le rôle ne *m'était* pas confié, il retirerait sa pièce. A partir de ce moment, *j'ai* vu beaucoup et souvent Sardou ; mais *je* déclare que [illegible]

Puis : « Sardou fit pour moi *Thermidor*... Il fit pour moi l'*Affaire des Poisons* », etc., etc... M. Coquelin aîné devrait se soigner. Il est sérieusement « moitrinaire ».

Jules Claretie, en apprenant cette mort importante, a demandé quinze rames de papier et, sans perdre une minute, penché en avant, rassemblant ses souvenirs, il a commencé à écrire. Il écrit encore à l'heure où j'écris. Il va mettre Victorien Sardou en articles, articulets, souvenirs, anecdotes émues, bons mots, etc. En voilà pour deux cent mille lignes au moins.

La premième phrase dans le *Silence* d'Hébrard était, d'ailleurs, assez malheureuse :

La mort passe à travers les vieux bâtiments de l'Institut.

Si feu Pingard vivait encore, il trouverait que c'est de l'irrespect.

La mort de Sardou porte à six le nombre des fauteuils vacants à l'Académie française : le cardinal Mathieu, MM. François Coppée, Gaston Boissier, Ludovic Halévy, Emile Gebhardt et Sardou.

La « Vessie » s'indigne de ce que les étudiants en médecine prétendent avoir un avis sur leurs maîtres et le manifester :

Quant au fond même de la querelle, il est tel que les étudiants ne sauraient avoir satisfaction. Peut-on admettre en effet que ces jeunes gens s'instituent arbitres des qualités de leurs maîtres, les acceptent ou les refusent à leur gré ?

La « Vessie » prend évidemment les étudiants pour des potaches de huitième préparatoire qui n'ont pas voix au chapitre quant à l'enseignement qu'on leur inflige.

RIVAROL.

AU JOUR LE JOUR

VICTORIEN SARDOU HISTORIEN DE LA BASTILLE

Nous sommes quelques-uns, à l'*Action Française*, qui avons connu les prisons de la République, et, tous, nous envisageons avec une philosophie parfaite l'éventualité d'un séjour, très prochain peut-être, dans ces prisons. Lorsque nous y serons enfermés, nous ne demanderons point aux amis qui tiendront notre place d'apitoyer sur notre sort l'opinion publique. Ils auront mieux à faire : continuer l'œuvre commune et la mener à bonne fin. Contre l'omelette au verre pilé, nous nous garderons nous-mêmes, s'il plaît à Dieu, et dussions-nous avaler par mégarde cette omelette, nous ne voulons pas être plaints ; mourir ainsi, c'est en quelque manière mourir sur le champ de bataille.

Donc nous attendons dans un calme souriant les prisons de la République, bien convaincus au reste que ces prisons ne nous seront point douces. Si seulement la Bastille était encore debout ! Ah ! la douce, l'agréable prison, — aussi agréable s'entend que peut l'être une prison ! Léonce Beaujeu rappelait hier, ici-même, que Victorien Sardou avait pour sa part contribué à ruiner les absurdes légendes qui courent sur la prison d'Etat de l'ancien régime. Je viens de relire ce que Sardou écrivit à ce sujet dans sa préface à l'excellent livre de M. Frantz Funck-Brentano : *Légendes et archives de la Bastille*, livre trop peu connu et qui ne laise rien subsister de la Bastille de mélodrame décrite par Louis Blanc et les manuels primaires d'histoire.

La préface n'est pas indigne du livre, et le tableau de la Bastille, qu'en quelques pages retrace Victorien Sardou, nous donnerait pour un peu des regrets de n'avoir point connu cet « hôtel des gens de lettres ». Les prisonniers du dix-huitième siècle y occupaient des chambres suffisamment meublées, et qu'ils pouvaient à leur guise garnir de meubles venus du dehors. Ceux qui avaient des domestiques pouvaient se faire servir par eux. L'ordinaire est excellent, surtout les distractions sont nombreuses et variées. Tout détenu peut broder, menuiser, tourner à l'aise, on lui laisse la liberté d'avoir tous les livres qu'il désire. — La Baumelle avait six cents volumes dans sa chambre. Il est permis aux prisonniers d'aller, de venir, de se rendre visite, de jouer au trictrac, aux cartes, aux échecs, dans leurs chambres ; aux quilles, aux boules, au tonneau, dans la cour. Ils sont autorisés à se promener sur la plate-forme du château, d'où ils voient les passants circuler dans la rue Saint-Antoine et le faubourg. « A l'aide de longues-vues et de grosses lettres écrites sur des pancartes, ils peuvent correspondre avec des gens du voisinage et, comme Latude, entretenir des intelligences avec les grisettes du quartier. »

Certains prisonniers sont priés à dîner par le gouverneur. Peut-être ne serions-nous point particulièrement heureux d'assister aux réceptions du directeur de la Santé ; mais qui de nous n'envierait le sort de ces détenus de la Bastille, autorisés à sortir, sauf à rentrer le soir ? Si les gens de lettres traités à l'égard des plus grands seigneurs étaient particulièrement choyés, le sort des détenus de plus mince importance n'avait rien de bien rigoureux. Latude n'est qu'un chevalier d'industrie, et pourtant, avant son évasion, on lui donne une chambre et un domestique ; quand il se plaint de rhumatismes, on lui donne des fourrures ; lorsqu'il demande une robe de chambre, « calemande à raies rouges », on court les magasins pour satisfaire à son désir.

Le livre de M. Funck-Brentano, la préface de Victorien Sardou abondent en traits de cette sorte, et l'on comprend l'exclamation de Morellet, qui disait en sor- [illegible] : « Dieu fasse paix à ces Tyrans bien débonnaires, en vérité ; incapables même de se défendre, ainsi qu'ils le prouvèrent au 14 juillet 1789. La Bastille, on le sait, ne fut pas prise, elle se livra, sans s'être défendue, à une poignée de soldats et à quelques émeutiers, la plupart Allemands ou provinciaux. Victorien Sardou nous raconte les opérations militaires du baron de Besenval, qui aurait pu sans peine sauver la vieille citadelle, et dont la faiblesse fit dégénérer en révolution une émeute dont il lui eût été si facile de venir à bout.

Le baron de Besenval part de Versailles, le 13 juillet, avec 35.000 hommes, porteur d'un ordre signé par le Roi, qui lui enjoint « de repousser la force par la force ».

Et voici le bulletin de ses opérations :

« A quatre heures du soir, escarmouche du Royal-Allemand sur la place Vendôme, où il se heurte à la manifestation qui promène les bustes de Necker et du duc d'Orléans ; à six heures, cavalcade des mêmes cavaliers au pont tournant des Tuileries, où ils reçoivent cinq ou six chaises sur la tête, et massacre par M. de Lambesc du légendaire vieillard qui, une heure après, racontait sa triste fin au Palais-Royal ; à neuf heures, promenade militaire du même régiment sur les boulevards. Une décharge des gardes-françaises lui tue deux hommes, et il bat en retraite sans riposter... »

Et Besenval, terrifié d'une telle résistance, ramasse toutes ses troupes, s'enferme avec elles au Champ de Mars, d'où il ne sort, la Bastille prise, que pour retourner tranquillement à Versailles avec ses trente-cinq mille hommes.

« Ah ! le bon temps pour une émeute ! » s'écrie Victorien Sardou. En effet. Mais si la Bastille est détruite, si nous devons nous attendre à connaître des geôles plus sévères, du moins nous avons tous les droits d'espérer qu'il existe encore des chefs d'esprit hésitant, sans initiative et sans entrain. Pourquoi n'aurions-nous pas l'heureuse fortune de trouver l'un de ceux-là en face de nous le jour du « coup » ?

Robert de BOISFLEURY.

Lire en deuxième page :
AU REICHSTAG
par Jacques Bainville
LE CONFLIT FRANCO-ALLEMAND
En troisième page :
CHRONIQUE DES LETTRES
M. PAUL BOURGET
par Pierre Lasserre.

L'ALMANACH
DE
« L'ACTION FRANÇAISE »
pour 1909

Demander à partir d'aujourd'hui chez les libraires, marchands de journaux et dans les bibliothèques de chemins de fer, l'*ALMANACH* de l'*ACTION FRANÇAISE.*

PRIX : 50 CENTIMES

L'IMPASSE STEINHEIL

L'ENQUÊTE A FAIRE

Petits papiers

Mme Steinheil, qu'un journaliste avait, sans nulle malignité, donnée pour avoir révélé le nom d'un Allemand amateur de portraits officiels, lequel, quelques semaines avant le crime, se serait par la ruse introduit au 6 *bis* de l'impasse Ronsin, et n'aurait plus ensuite reparu, — Mme Steinheil, disons-nous, a démenti l'allégation, ce dont il convient de prendre acte.

Des lévites, d'autre part, on ne souffle plus mot, ni du théâtre hébreu, ni des surveillances exercées dans le ghetto russe du Marais. Par compensation, il est vrai, certains, à notre suite, en viennent à trouver singulier que les magistrats instructeurs n'aient pas jugé utile d'enquêter à fond sur l'affaire de la voiture et de l'auto.

Ce n'est pas seulement sur ces deux pistes-là que nous avons, dès le début, orienté l'attention de nos lecteurs. Nous avons en même temps, parlé du fait de la disparition, le matin même du jour du crime, de deux personnes de l'intimité des Steinheil. Encore qu'il nous soit peu loisible, dans l'état actuel des choses, de désigner ces deux personnes avec plus de précision, nous voulons cependant mettre les points sur quelques i.

Une des deux personnes en question passait, avons-nous dit, pour un agent de la Sûreté. Elle se prétendait employée

dussions-
omelette,
; mourir
ourir sur

alme sou-
que, bien
risons ne
ement la
la douce,
ble s'en-
! Léonce
que Vic-
contribué
i courent
égime. Je
rivit à ce
livre de
endes et
eu connu
Bastille
Blanc et

livre, et
quelques
ous don-
e n'avoir
de let-
ième siè-
suffisam-
t à leur
dehors.
es pou-
. L'ordi-
distrac-
es. Tout
ourner à
voir tous
Baumelle
chambre.
aller, de
au tric-
ns leurs
ules, au
autorisés
du châ-
circuler

PRIX : 50 CENTIMES

L'IMPASSE STEINHEIL

L'ENQUÊTE A FAIRE

Petits papiers

Mme Steinheil, qu'un journaliste avait, sans nulle malignité, donnée pour avoir révélé le nom d'un Allemand amateur de portraits officiels, lequel, quelques semaines avant le crime, se serait par la ruse introduit au 6 *bis* de l'impasse Ronsin, et n'aurait plus ensuite reparu, — Mme Steinheil, disons-nous, a démenti l'allégation, ce dont il convient de prendre acte.

Des lévites, d'autre part, on ne souffle plus mot, ni du théâtre hébreu, ni des surveillances exercées dans le ghetto russe du Marais. Par compensation, il est vrai, certains, à notre suite, en viennent à trouver singulier que les magistrats instructeurs n'aient pas jugé utile d'enquêter à fond sur l'affaire de la voiture et de l'auto.

Ce n'est pas seulement sur ces deux pistes-là que nous avons, dès le début, orienté l'attention de nos lecteurs. Nous avons en même temps, parlé du fait de la disparition, le matin même du jour du crime, de deux personnes de l'intimité des Steinheil. Encore qu'il nous soit peu loisible, dans l'état actuel des choses, de désigner ces deux personnes avec plus de précision, nous voulons cependant mettre les points sur quelques i.

Une des deux personnes en question passait, avons-nous dit, pour un agent de la Sûreté. Elle se prétendait employée

dans une maison déterminée, dans laquelle, informations prises, on ne la connaissait même pas.

L'autre, dont les allures étaient tout à la fois légères et mystérieuses, disparaissait de temps en temps pour reparaître, à la façon d'un feu-follet.

Elle recevait quotidiennement des lettres qui n'étaient point à son usage encore qu'elles vinssent à son adresse. Une de ces lettres, imprudemment jetée ailleurs que dans le feu, fut ramassée et ses morceaux rassemblés par un domestique. L'auteur des lettres était couramment désigné dans le milieu dont nous parlons sous une appellation empruntée à l'endroit où il donnait ses rendez-vous. Son écriture était fine et droite. Il cessa d'écrire vers le jour de l'assassinat...

Voilà qui, en dépit de l'indéfini des personnes, vaut assurément bien l'histoire, non moins obscure, de l'Allemand amateur de portraits officiels. Nous recommandons cette piste à MM. Leydet et Hamard qui sauront, nous n'en doutons pas, remplacer par des noms les périphrases dont, par discrétion, nous usons.

Au surplus, s'il est nécessaire, nous reviendrons sur le sujet.

Quelques questions

En attendant, nous formulons les quelques questions que voici :

1° Etant connu le numéro d'une automobile donnée, croit-on qu'il soit bien difficile de connaître, et à bref délai, les noms de son propriétaire et du chauffeur qui, à telle heure d'un jour donné, la conduisait ?

2° Pourquoi l'histoire des trois lévites, dont on s'était servi, non sans habileté, pour opérer une diversion, a-t-elle soudainement cessé de passionner certains journaux dès qu'il eût été dit que la « bande de la bohème » censée présente dans la boutique du costumier tandis que les hébreux commandaient les costumes susdits, *accusait en parlant un accent italien ?*

3° A quand l'enquête approfondie sur la réelle identité des personnages amenés impasse Ronsin par le cocher Voisin, nommé par nous ; et comment expliquer que le veilleur de nuit chargé du service de l'impasse ait reçu de la Sûreté la consigne formelle de nier qu'aucune voiture ait stationné, le soir du crime, à proximité de chez lui ?

Ce sont là autant de questions — nous disons *questions*, non problèmes — auxquelles personnes ne répondra.

Edouard BERNAERT.

LES METEQUES AU QUARTIER

La demi-déception de Clémenceau (par Ch. Maurras)

PREMIERE ANNEE. — N° 237.

LE NUMÉRO QUOTIDIEN : Cinq Centimes

JEUDI 12 NOVEMBRE 1908.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

Mariage du Comte Pierre d'Orléans Bragança

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 jusqu'à Minuit — 19, Rue du Croissant, 19 à partir de Minuit
TÉLÉPHONE 326-49 — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

La demi-déception DE M. Clemenceau

Appliquons-nous à le redire : si la crise des derniers huit jours nous a laissés muets et si nous nous sommes méthodiquement abstenus de censure ou d'approbation, c'est que, pour nous, telle était la seule attitude que permît la raison et que le patriotisme souffrît.

Nous n'avons jamais cru que l'on pût jouer aux échecs avec son cœur, ni charger les obus avec de bons sentiments, ni suppléer à l'insuffisance du commandement ou de l'exercice par des rodomontades inscrites avec de l'encre sur du papier. D'autre part, était-il possible de dire qu'en l'absence d'un général Hagron nous aurions aimé voir à la tête de l'armée française quelqu'un qui n'eût pas la réputation du « coffre-fort de Madame Humbert » ? Quant à l'administration militaire, le personnage obscène de Monsieur Picquart, par l'incapacité et l'inconsistance qui le distinguent, était fait pour légitimer toutes les alarmes : mais ayant dit la vérité quand il était temps, ayant fait les révélations nécessaires quand elles pouvaient encore rendre service, devions-nous donc troubler, sans aucun profit pour la France, le règlement d'affaires qui étaient peut-être de banales affaires courantes, mais peut-être aussi des ordres de mobilisation ? Dans cette incertitude, une opposition patriote n'a qu'à se ranger au conseil du poète : *seul le silence est grand*, il est seul utile et sérieux. On n'a pu nous trouver optimistes ni pessimistes, enthousiastes ni amers. Les lecteurs qui ont la bonté de mettre leur confiance dans le journal nous écrivent : « — Vous en parlez peu ». Notre rêve eût été de ne pas en parler du tout.

Tout cela est dit dans la naïve hypothèse que l'alerte a été ce qu'elle a paru être. Et cela vaudra pour tous les cas *où les mêmes apparences répandront les* mêmes émois. Non seulement nous expliquons ce que nous avons fait, mais nous disons ce que nous ferons pareil cas échéant. On ne nous verra pas serrés comme des dupes autour de M. Clemenceau ou de son successeur, ni lui suscitant des difficultés vaines ou des objections sans portée. Nous serons libres de toute solidarité avec ses fautes, ses crimes ou ses revers, et nous aurons non pas le regret, mais l'honneur de ne pas suivre son triomphe.

Dans son triomphe d'aujourd'hui, la presse anglo-française donne l'idée d'un orchestre de musiciens nègres assez bien stylés. Si jamais M. Clemenceau finit comme Fouché, une Restauration soucieuse de lui donner sa prime l'emploiera à la Direction de la Publicité. Il s'en acquitterait à la satisfaction de son roi. Dira-t-on qu'il manque un peu de discrétion ? C'est qu'il s'agit de lui. C'est aussi qu'il lui faut cacher sa demi-déception.

Tous les yeux exercés l'ont vu, la lenteur que la diplomatie française a mise à faire parvenir une pièce décisive à Berlin n'avait d'autre motif que de permettre aux Allemands d'élever la voix et de recourir aux menaces, alors qu'on espérait bien les arrêter net par un argument péremptoire. Si on l'avait produit à temps, on aurait manqué, du même coup, l'occasion de jouer l'avantageuse comédie de la fermeté. Ceux qui virent M. Clemenceau laisser assassiner les généraux Lecomte et Thomas, proposer de « rendre » la Corse à l'Italie, ou faire cadeau de l'Egypte à l'Angleterre, ou prendre d'assaut, à la tête de tous les anarchistes parisiens, l'Etat-major général de 1897, ne se font aucune illusion sur le zèle patriotique de M. Clemenceau ni sur les passions cocardières que ses flatteurs lui attribuent. Mais justement il s'agit pour lui de travailler à désarmer les sceptiques. Simple chef de parti en 1905, il s'était attiré les compliments de quelques naïfs et de beaucoup de malins par sa campagne contre l'Allemagne et contre M. Jaurès. Devenu presque chef d'Etat, il exploitera jusqu'à l'os le conte bleu de sa résistance de Casablanca.

Mais son plaisir est incomplet. Il rêvait autre chose, et mieux, fin de septembre. Ce qu'il comptait lier à son char n'étaient pas seulement quelques tenants (les plus naïfs, les moins réfléchis) de notre généreux chauvinisme français. Il *voulait* le monde conservateur. Et il espérait bien mettre la main dessus en continuant par un bon procès, suivi de bonnes condamnations, la politique de fusillade contre le prolétariat, qu'il lui plaît d'appeler maintenant la Révolution. Nous avons souvent dit comment quelques années de prison infligées à MM. Griffuelhes, Pouget, Yvetot et autres dirigeants de la Confédération Générale du Travail eussent permis de s'emparer de cette organisation. Il eût tenu et embrigadé le désordre, et, par un merveilleux coup double, il eût en même temps attiré à lui les gobe-mouches des partis de l'ordre. Le monde conservateur français l'eût traité en sauveur, et ce sauveur aurait disposé d'un assez grand nombre d'émeutiers pour mener, traire et faire chanter ceux qui lui faisaient confiance.

M. Clemenceau n'avait pas inventé la manœuvre... Elle était au fond du cerveau robespierriste de Bonaparte qui, dès 1799, eut du moins le mérite de la réaliser : effrayer les intérêts, puis les capter, puis les maintenir par une menace de jacobinisme toujours levée sur eux, c'est le programme, plus destructeur que constructeur, du Consulat. Gambetta avait établi à peu près de même son itinéraire politique ; il eut la satisfaction de souscrire dans les mêmes dix-huit mois (1869-1870) un système anarchique, puis des décrets relativement organiques. L'Assemblée nationale et la Commune l'interrompirent en beau chemin, mais il y rentra après sa victoire sur le Maréchal ; et sa nomination de Miribel, accompagnée de mille coquetteries envers la droite, n'a jamais eu d'autre objectif que d'aboutir à la parole éminemment gambettiste de M. Constans : « Nous aussi, les républicains, nous pouvons gouverner avec les *gens bien* », ou à la formule non moins gambettiste du bon Spuller : « Il y a un esprit nouveau. »

Bonapartiste, gambettiste ou clemenciste, cette formule est pure illusion. Quand elle aboutit à maçonner quelques ruines et, ainsi, à retarder la reconstruction, c'est tout le bien très relatif qu'un esprit lucide en espère. Contemporains du bonapartisme ou du gambettisme, nous aurions mis tout en œuvre pour le faire avorter, soit en déjouant les manœuvres du César ou du césarion en herbe, soit en obligeant les conservateurs à s'en méfier. Ceux d'à présent couraient à M. Clemenceau. Sans perdre de temps à ramener ce troupeau de mules, c'est au travail du chef du gouvernement que nous nous sommes attaqués. Nous avons fait campagne pour les prisonniers de la Confédération Générale du Travail. Nous avons plaidé de toute notre force la juste cause des victimes d'un guet-apens criminel. Jaurès s'est présenté et Dreyfus avec lui ; nous les avons pris, employés et manœuvrés de notre mieux, afin qu'ils se manœuvrent aussi les uns les autres. M. Clemenceau a dû céder à MM. Briand et Viviani, dû laisser s'ouvrir la prison de Corbeil, dû se résigner à ne faire qu'un procès de comparses pour lequel ses effets, tous ses effets sont d'avance manqués. Il n'est plus le dompteur de la Révolution. Il n'est plus le protecteur de la Bourgeoisie. Il n'est que le gonfalonnier du patriotisme radical et, comme il ne manque pas d'esprit, ni même d'un certain bon sens parisien, il ne peut s'empêcher de trouver le rôle difficile. Il demande à Maujan : — Crois-tu qu'on nous prenne au sérieux ?

CHARLES MAURRAS.

LA POLITIQUE

CORRESPONDANCE INTERROMPUE

Nous sommes assez mélancoliques à l'*Action Française*, et voici pourquoi : depuis le quatre novembre exactement nous n'avons plus reçu de lettre du traître Dreyfus. Or, nous avions l'habitude de ce poulet quotidien, où le kommandant d'Innozance, tantôt en désignant Ballot-Beaupré, nous déclarait « lui bon juge », tantôt nous vantait la parfaite interprétation de l'article 445 par la Cour de Falsificassation, tantôt répétait comme un perroquet : « Taïeb ben Amar... rran plan plan... Cabirol, Cabirol, Cabirol ! » Cette correspondance avait un accent de spontanéité, de sincérité, une fraîcheur d'âme et de style uniques ! Or c'était le comité central de la Ligue des Mala-Droits de l'Homme qui, de son propre aveu, organisait dans ses bureaux la piteuse et quotidienne défense de l'homme du Bordereau. Au numéro 1 de la rue Jacob, un quarteron de scribes étaient attelés du matin au soir à cette ingrate besogne. Ainsi en avaient décidé le huguenot fanatique Francis de Pressensé et son famulus, le Mathias Morhardt d'Adrien Hébrard. Ces fiers garçons prenaient en main la cause d'Alfred Traîtrefus, lequel prenait en main celle de Ballot-Beaupré, de Baudouin et de toute la Cour des faussaires. Chaîne admirable, dont le premier anneau est dans la dextre dudit Pressensé et le dernier dans le nez du premier président prévaricateur. Les Droits de l'homme qui légifère défendent les droits de l'homme qui trahit, pour aboutir à ceux de l'homme qui juge... à faux poids. La Vache à Colas de la rue Jacob devenait ainsi la Vache à Dreyfus et, par dégradation, la Vache à Ballot.

Chaque jour, sur le coup de dix heures, dûment lesté d'un crêmeux chocolat, le traître Dreyfus quittait les hauteurs du boulevard Malesherbes, traversait la place de la Concorde, passait les ponts et, avec la ponctualité automatique si appréciée de Schwartzkoppen, montait rue Jacob déposer son paraphe sur des cris de conscience tout préparés : « Là, mon commandant, un peu à droite, signez en toutes lettres. » Il signait, saluait et repartait au pas de parade en maugréant « tas de raseurs ». On n'a jamais su s'il parlait pour nous ou pour les Mala-Droits de l'Homme. Je penche pour la deuxième interprétation.

On ne pense pas à tout. Cette correspondance passionnée était jetée au bureau de poste 115 du 22 de la rue des Saints-Pères. L'*Action Française* le fit remarquer. Dès ce jour, et comme par enchantement, le service quotidien fut interrompu. Dreyfus le Traître ne tenait plus à « son honneur d'officier », depuis que nous lui avions démontré qu'il ne le déposait point dans sa propre boîte. Il renonçait à Taïeb ben Amar. Il renonçait à Cabirol. Il laissait Ballot-Beaupré à ses remords. Autant d'économies de timbres et de recommandations pour Pressensé et pour Morhardt.

Nous essayons de nous habituer à ce deuxième silence. On prétend qu'on se fait à tout... C'est égal, c'est bien dur tout de même. — L. D.

DERNIÈRE HEURE

AU REICHSTAG ALLEMAND
Les interpellations sur la politique personnelle de l'empereur

Berlin, 11 novembre. — Le Reichstag a continué aujourd'hui la discussion des interpellations sur la politique personnelle de l'Empereur ; le chancelier de Bülow a assisté à toute la séance.

M. von Gamp, du parti de l'Empire, a dit que la cause principale des événements actuels réside dans le fait que l'Empereur n'a plus eu, auprès de lui, après le départ du prince de Bismarck, des hommes assez courageux pour conserver leur indépendance vis-à-vis du souverain.

M. Zimmermann, du parti populiste, a dit que l'Empereur a perdu le contact avec la grande masse du peuple et que le chancelier n'a répondu à aucune des questions des interpellateurs.

M. Heine, du parti socialiste, a déclaré : « Le chancelier n'a pas dit un mot de l'incident de Casablanca, de cette bagatelle qui a failli nous brouiller avec la France ; l'affaire a été arrangée provisoirement de la seule façon qui fût digne ; mais maintenant le chancelier devrait résigner ses fonctions, car il faut montrer à l'Empereur qu'aucun chancelier ne saurait subsister s'il ne combat pas énergiquement l'intervention du souverain dans la politique. »

M. de Kiderlen Waechter, représentant le secrétaire d'Etat des affaires étrangères, déclare que le gouvernement s'occupe actuellement de la réorganisation de l'office des affaires étrangères, incriminé dans les derniers incidents.

La suite de la discussion a été renvoyée à la prochaine séance.

L'ANNEXION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE
Une visite de M. Milovanovitch au baron d'Ærenthal

Vienne, 11 novembre. — On assure que le ministre des affaires étrangères de Serbie, Milovanovitch, viendra de Rome à Vienne pour rendre visite au baron d'Ærenthal.

LA LOI ÉLECTORALE DE LA HONGRIE
Le projet de réforme présenté par le gouvernement

Budapest, 11 novembre. — A la Chambre des députés, le comte Andrassy, ministre de l'intérieur, a exposé en détail l'économie du projet de réforme électorale ; les nationalistes et les démocrates l'ont vivement interrompu ; quelqu'un lui ayant crié qu'il ne tenait pas sa parole, puisqu'il avait promis de présenter un projet établissant le suffrage universel et le secret du vote, le ministre s'est emporté et a traité l'interrupteur de menteur ; le président a lancé plusieurs rappels à l'ordre ; le comte Andrassy a expliqué que le projet gouvernemental appelle au Parlement toutes les classes, toutes les nationalités et toutes les confessions, et que son système de vote plural a pour but d'assurer la prédominance des éléments intelligents.

LA POPULARITÉ DE DOM MANOEL
Entrée triomphale à Braga

Porto, 11 novembre. — Le roi don Manoel est arrivé ce matin à Braga ; son voyage dans tout le district s'est effectué au milieu de l'enthousiasme délirant de la population et sous une véritable pluie de fleurs lancées par des milliers de jeunes filles portant le costume de la province de Minho ; son entrée dans la ville de Braga, chef-lieu du district, a été triomphale ; la voiture découverte, où il se trouvait, a mis deux heures à traverser la place principale ; les fleurs couvraient le Roi jusqu'à la ceinture ; les étudiants chantaient l'hymne national.

NOUVELLES D'ANDRÉE
On retrouve le cadavre de l'explorateur

Copenhague, 11 novembre. — *Le capitaine Storm, commandant le schooner danois Juga, rapporte que le capitaine Chalker, commandant le navire américain Pelops, a trouvé au cours d'une croisière dans le nord du Labrador, sur la côte voisine du cap Mugora, une croix, portant le seul nom d'Andrée ; sous la croix il a trouvé, dans la terre, un cadavre et une boîte renfermant des papiers ; il ignore ce que sont devenus les deux compagnons d'Andrée ; les papiers renfermés dans la boîte contiennent sans doute des renseignements à ce sujet.*

LA REINE DE GRÈCE A VIENNE

Vienne, 11 novembre. — La reine de Grèce, accompagnée de la princesse Nicolas, avec ses trois enfants, est arrivée cet après-midi à Vienne, venant de Saint-Pétersbourg.

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER
Les conventions avec l'Ouest et l'Orléans

La commission des travaux publics de la Chambre des députés a examiné, hier soir, les conventions avec l'Ouest et l'Orléans, complémentaires de la loi de rachat.

En ce qui concerne la convention avec l'Ouest, elle a chargé son président de préparer un questionnaire des renseignements à demander au ministre des travaux publics « de manière à pouvoir apprécier si les sacrifices consentis par l'Etat sont en rapport avec les avantages obtenus ».

En ce qui concerne la convention avec l'Orléans elle a constaté qu'elle comprenait deux parties, l'une relative à la construction de lignes nouvelles, pouvant être rapidement résolue, l'autre transformant complètement l'étendue et le régime financier du réseau et devant donner lieu à un examen très approfondi ; elle a donc décidé à l'unanimité avant tout examen au fond, de la renvoyer au gouvernement en lui demandant d'ouvrir de nouvelles négociations avec la Compagnie afin de scinder la convention actuellement présentée en deux conventions séparées susceptibles d'être étudiées à part.

POUR LA PEINE DE MORT

Carcassonne, 11 novembre. — Le jury de l'Aude a émis ce soir un vœu tendant au maintien de l'application de la peine de mort.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Reims, 11 novembre. — M. Hilaire Hayon, négociant à Reims, revenait ce soir de Berny-au-Bac en automobile avec son chauffeur et un ami, M. Théron ; une roue se détacha et la voiture fit panache ; M. Hayon a été tué ; M. Théron a été grièvement blessé ; le chauffeur a eu le crâne fracturé ; on l'a transporté mourant à l'hôpital.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER
Onze morts

La Nouvelle-Orléans, 11 novembre. — L'arrière d'un train de la ligne Nouvelle-Orléans-North Eastern a été télescopé par un autre train, près de Little Woods.

La voiture arrière prit feu, mais on put rapidement éteindre les flammes.

Neuf cadavres ont été retirés ; plus d'une vingtaine de voyageurs ont été blessés ; deux sont morts depuis.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus. — 12 novembre 1897. — Picquart reçoit, à Sousse, le télégramme *Speranza*, qui lui permettra d'arguer de « machinations » dirigées contre lui.

Courses. — A 1 h. 15, à Auteuil.

Nos préférences :

Prix Aristote. — *Ecurie d'Auvergne, Nacarat.*
Prix Doublon. — *Rosy Letty, Souvigny.*
Prix Canot. — *Ecurie Hennessy, Taxamètre.*
Prix de Vincennes. — *Journaliste, Saint-Léonard.*
Prix de Fontainebleau. — *Peggins, Limbric.*
Prix Voltier. — *Chanoine, Book.*

Les juifs de théâtre ont résolu de faire tomber autant que possible toutes les pièces des auteurs français. C'est ainsi qu'à l'occasion d'un déjeuner qui eut lieu récemment chez le plus ostentatoire d'entre eux — ce qui n'est pas peu dire — fut agité le projet « d'emboîter » désormais, et par les procédés les plus divers, les comédies et drames de Jules Lemaître, Maurice Donnay, Alfred Capus et... Paul Hervieu, devenu suspect aux circoncis depuis qu'il a lâché le dreyfusisme.

Ces aimables hébreux prétendent tenir la critique, les directeurs, les actionnaires des théâtres et même les marchands de billets.

On déclara, à ce même repas de corps, qu'il fallait faire payer à Maurice Donnay et à son dernier succès du Vaudeville, *La Patronne*, le redoutable *Retour de Jérusalem* et ses trois cents représentations.

MM. Donnay, Capus et Hervieu auraient tort de sourire de ces menaces. Nos renseignements sont bons. Les auteurs français feront bien de se liguer, de s'entendre d'une manière quelconque s'ils veulent éviter d'être, avant cinq ans, chassés par Israël des scènes parisiennes.

De notre côté, nous prions nos amis et ligueurs de résister de toutes leurs forces à cette invasion des juifs de théâtre, soit en « emboîtant » à leur tour les pièces juives, soit en favorisant de leur présence et de leurs applaudissements les pièces françaises. Aucun terrain de lutte ne doit être négligé et celui-là est des plus importants. Car le théâtre, comme le journal, fait et maintient l'opinion publique.

Le chef de bataillon Fesch, du 112e d'infanterie, est nommé officier de la Légion d'honneur.

Il commandait le poste de Bou-Denib, en septembre dernier, lors de l'attaque de la harka marocaine. Son intrépidité et sa prévision donnèrent à la colonne Alix le temps d'arriver et de disperser les ennemis.

Les juifs de château donnent des fêtes. On nous l'annonce en termes gracieux :

Les Muses bocagères de Champs se sont éveillées hier ; les premières atteintes de l'hiver leur ont laissé leur grâce première. Louis XIV en voulut faire la demeure du fils de Mlle de La Vallière ; Mme de Pompadour jugea le château digne d'abriter sa beauté, et Santerre, acquéreur de biens nationaux, transforma le toit en terrasse à l'italienne afin de tirer quelque argent de la vente des plombs.

Le comte et la comtesse Louis Cahen d'Anvers, les hôtes actuels de Champs, restaurèrent ce que plusieurs années de tourmente et de cupidité d'un seul avaient pu détruire. Ils rétablirent les combles dans la forme primitive, et, sur les plans retrouvés de Le Nôtre, rendirent au jardin à la française toute l'harmonie de ses lignes.

Les muses bocagères ont plus de goût que ne le suppose ce narrateur attendri. Elles savent reconnaître un jardin à la juive », tracé sur les plans de Le Vôtre, dessinateur ordinaire d'Israël.

Cahen, noble seigneur d'Anvers,
A restauré ce beau domaine.
Il y traite chaque semaine
Les circoncis les plus divers.

Cependant le « comte » de Gugenheim et le « baron » de Kahn se sont fait arrêter à Constantine pour une trop belle affaire de bijoux. Ils avaient volé à une petite danseuse 25.000 francs de bracelets, colliers et bagues. On raconte que Gugenheim a fait des aveux « en plaisantant ».

L'aveu-plaisanterie est spécial au juif.

Le traître Dreyfus, lui aussi, déclara qu'il avait simplement voulu faire une blague au capitaine Lebrun-Renault. Histoire de s'amuser un brin avant la parade de dégradation.

Lasse d'écrire, pour Dreyfus, le courrier d'Innozance et de mettre des lettres de falsirectificassation à la poste, la Ligue des Maladroits de l'Homme s'occupe d'une affaire de la Martinique.

Pressensé et Morhardt, réunis en « comité central », ont voté l'ordre du jour suivant :

> Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme,
>
> Considérant qu'au cours de l'information judiciaire, ouverte à la suite du meurtre de M. Siger, maire de Fort-de-France, les formes légales ont été, sous la pression du pouvoir administratif, violées de la manière la plus flagrante, etc., etc...

Hé ! là-bas, vieux farceurs,... 445, 445 !... Au lieu de vous occuper des formes légales violées à la Martinique, occupez-vous donc de celles qu'a violées — de la manière la plus flagrante — le prévaricateur et faussaire Ballot-Beaupré.

RIVAROL.

AU JOUR LE JOUR

UN AUTRE ANCÊTRE DE L'AVIATION : CYRANO DE BERGERAC

Notre collaborateur Mathieu Tournay nous rappelait, l'autre jour, que le problème de la navigation aérienne fut un de ceux qui préoccupèrent le plus l'esprit inventif de Léonard de Vinci. Cyrano de Bergerac réclame aussi sa place parmi les précurseurs des Delagrange et des Wilbur Vright, — que dis-je ? parmi les ancêtres de Montgolfier lui-même. En effet, ce n'est pas seulement l'invention des aéroplanes, mais aussi l'invention des ballons que nous devons à sa féconde imagination.

Les théories mécaniques de Léonard étaient ingénieuses et compliquées ; celles du bon Cyrano, qui ne sont pas moins ingénieuses, sont infiniment plus simples. Dans son curieux roman, *l'Autre Monde*, il raconte les deux moyens qu'il employa successivement pour aller visiter la Lune.

« J'avais attaché autour de moi, dit-il, quantité de fioles pleines de rosée, sur lesquelles le soleil dardait ses rayons si violemment, que la chaleur qui les attirait comme elle fait les plus grosses nuées, m'éleva si haut qu'enfin je me trouvai au-dessus de la moyenne région... » Malgré l'ingéniosité du procédé, il ne put atteindre, cette fois, au but de son voyage. Il se résolut donc à descendre et n'eut, pour cela, qu'à casser quelques-unes de ses fioles jusqu'à ce que la pesanteur de son corps, surmontant l'attraction des rayons solaires sur la rosée, l'eût fait doucement regagner la terre.

Telle est la mirifique invention pour laquelle Théophile Gautier, le plus sérieusement du monde, n'hésite pas à dépouiller Montgolfier de sa gloire pour la donner au spirituel Cyrano.

En touchant le sol, il fut fort étonné de ne pas reconnaître le pays où il descendait, et les naturels de ce pays ne le furent pas moins, qui n'avaient jamais vu un homme habillé de bouteilles. Il était resté douze heures en l'air. Or, pendant ces douze heures, la terre — qui, au temps où écrivait Cyrano, obéissait déjà aux lois de Galilée — avait tourné ; de sorte que, sans avoir dévié, dans son ascension, de la ligne verticale, il se trouvait redescendre en Amérique.

Là, notre héros, qui n'avait pas renoncé à ses projets d'excursion dans la Lune, chercha un nouveau moyen et construisit une machine à voler. Sur cet aéroplane, il ne nous donne pas de détails bien précis. Il nous dit seulement qu'il y avait un « ressort » qui faisait mouvoir de « grandes ailes ». On peut évidemment voir là une première idée du moteur. Toutefois ce ne fut pas au génie de l'inventeur que le moyen dut son succès. Car, ayant expérimenté son appareil en se précipitant en l'air avec lui du haut d'une roche, « il culbuta rudement dans la vallée ». La machine fut ramassée par des habitants qui la garnirent de fusées pour en faire une pièce d'artifice. Cyrano retrouva son œuvre sur la place de Québec au moment même où l'on y mettait le feu. Il se précipita dans était trop tard. Les fusées allumées l'emportaient dans la nue avec son inventeur. la machine pour la sauver ; mais il Comme ces fusées étaient disposées par rangs de six qui ne s'enflammaient que l'un après l'autre, l'ascension se continua et conduisit Cyrano jusqu'à l'astre de ses rêves.

Ce que Cyrano nous raconte avoir trouvé dans la Lune est moins simple et surtout moins innocent que les moyens qu'il a imaginés pour y parvenir. L'*Autre Monde* est assurément l'œuvre capitale parmi ces plus belles pages de notre auteur, qui ont été réunies récemment en un volume par le bon goût de M. Rémy de Gourmont. Par l'originalité de la pensée, la pureté de la langue et la saveur du style, ce roman philosophique et satirique, digne d'être placé à côté de ceux de Voltaire, révèle un prosateur français de premier ordre. Mais cet esprit original et charmant, ce bon écrivain, est un esprit faux.

On sait que Cyrano appartenait à ce groupe de « libertins » ou « esprits forts » qui furent assez nombreux en France, vers 1640. A cette heure, qui précède la grande période classique, l'esprit de la société française n'est pas encore tout à fait réglé. Son dérèglement se marque à la fois dans ce romantisme des poètes de 1630, dont Corneille n'est pas exempt ; dans les dernières révoltes de l'individualisme qui poussèrent l'aristocratie dans la Fronde ; dans l'exagération et le raffinement des sentiments qui se montrent dans la littérature précieuse ; enfin dans l'esprit de doute et de libre-examen qui prolongeait la tradition de la Réforme chez les disciples du naturaliste Gassendi ou du sceptique La Mothe le Vayer.

L'*Autre Monde* est une satire mordante des idées, des mœurs et des institutions religieuses et sociales du temps. On pourrait l'appeler le « Monde renversé », car pour nous peindre la vie des habitants de la Lune, qu'il nous dit mieux fondée que la nôtre sur la raison, l'auteur a pris le contre-pied de tout ce qui se passe sur notre planète. Là, ce sont les vieillards qui doivent le respect aux jeunes gens ; là, les gens se nourrissent de la simple odeur des mets et (heureux astre !) ils paient leur écot avec des rimes. Toutefois il est remarquable qu'avec toute sa verve dans le paradoxe, Cyrano ait été incapable d'imaginer, même dans la Lune, un Etat sans roi et sans aristocratie. Il a presque conçu des hommes marchant sur la tête, mais il n'a pas entrevu le suffrage universel.

Cet amant de la lune devait être sympathique aux Romantiques. Ils virent en lui un précurseur alors qu'il n'était qu'un attardé. Avec de grands dons et des vues originales dans tous les domaines, poète, savant ou philosophe, il reste toujours incomplet. Il lui manque l'ordre, la mesure et le goût. Il sera éclipsé quand, après la paix des Pyrénées, le resserrement des fortes disciplines de la foi catholique et de l'ordre royal aura fait produire au génie français la magnifique floraison classique.

Maurice PUJO.

A la deuxième page :
LA CHAMBRE ET LA PEINE DE MORT
par PIERRE LACHAUSSÉE.

A la troisième page :
CHRONIQUE MILITAIRE :
LES TROUPES DE COUVERTURE ET LE SERVICE DE DEUX ANS
par ROBERT DE BOISFLEURY

Et LES THEATRES :
S. A. R. AUX BOUFFES-PARISIENS
par CLAYEURES

L'IMPASSE STEINHEIL

Faits nouveaux

Un aveu de M. Hamard

Deux faits nouveaux, dont l'importance n'a pas besoin d'être montrée, nous mettent dans la nécessité de renoncer à l'attitude expectative que nous avions annoncée hier.

Le premier de ces faits consiste en un aveu du chef de la Sûreté, M. Hamard, qui, s'il faut en croire les journaux, aurait dit à un journaliste qu'il s'occupait « *uniquement* » de rechercher les auteurs du « vol » des costumes ecclésiastiques disparus du théâtre hébreu.

Ainsi donc, pour M. Hamard, il n'y aurait lieu d'éclaircir aucune des coïncidences que nous avons fait remarquer.

Ni la déposition du cocher Voisin concernant les trois inconnus conduits par lui, la nuit du crime, au fond de l'impasse Ronsin ;

Ni l'histoire de l'automobile qui, pendant le drame du 6 *bis*, stationna dans la rue, et emporta ensuite, en toute hâte, les personnages qu'elle attendait ;

Ni la disparition précipitée, avant le crime, des deux personnes chez qui arrivaient les correspondances, *et qui, avant de s'en aller, menacèrent leur concierge de lui intenter un procès s'il lui arrivait de donner un seul renseignement sur elles* ;

Rien de tout cela ne retient l'attention de M. Hamard.

Cette attitude étrange du chef de la Sûreté ne manquera pas d'évoquer le souvenir d'une des allégations de Mme Steinheil dans une interview toute récente, dans laquelle, sans ambages ni circonlocutions quelconques, elle dépeignit au vif l'effroi de MM. Leydet et Hamard lorsque, l'interrogeant à Boulogne, ils la supplièrent de leur doser la vérité...

— Nous n'avons pas besoin de savoir tout cela...

Ce mot, inouï jusqu'ici de la part d'un juge d'instruction et d'un chef de la Sûreté, résume, manifestement, toute la politique qui préside à l'instruction de cette affaire.

Le second fait nouveau n'est pas moins significatif.

Il résulte en effet, d'un article publié hier en première page du *Matin*, que parallèlement à l'instruction secrète dirigée par M. Leydet, il s'en est ouvert une, publique, dont la conduite est confiée à M. Bunau-Varilla.

M. Bunau-Varilla juge d'instruction

Voici, exactement, l'histoire :

Un journaliste américain, M. J.-H. Burlingham — celui que, dans ces derniers jours, les notes communiquées aux rédactions républicaines désignaient par l'initiale B. — se serait présenté de lui-même au *Matin*, et, après des explications tendant à établir qu'il n'était pour rien dans le crime, aurait prié le rédacteur à qui il s'était présenté de le mettre en présence de Mme Steinheil, afin qu'elle pût dire si elle le reconnaissait.

Sur quoi, Mme Steinheil, déjà prévenue, arriva, et la confrontation eut lieu, avec une mise en scène de parodie si ex-

L'IMPASSE STEINHEIL

Faits nouveaux

Un aveu de M. Hamard

Deux faits nouveaux, dont l'importance n'a pas besoin d'être montrée, nous mettent dans la nécessité de renoncer à l'attitude expectative que nous avions annoncée hier.

Le premier de ces faits consiste en un aveu du chef de la Sûreté, M. Hamard, qui, s'il faut en croire les journaux, aurait dit à un journaliste qu'il s'occupait « *uniquement* » de rechercher les auteurs du « vol » des costumes ecclésiastiques disparus du théâtre hébreu.

Ainsi donc, pour M. Hamard, il n'y aurait lieu d'éclaircir aucune des coïncidences que nous avons fait remarquer.

Ni la déposition du cocher Voisin concernant les trois inconnus conduits par lui, la nuit du crime, au fond de l'impasse Ronsin ;

Ni l'histoire de l'automobile qui, pendant le drame du 6 *bis*, stationna dans la rue, et emporta ensuite, en toute hâte, les personnages qu'elle attendait ;

Ni la disparition précipitée, avant le crime, des deux personnes chez qui arrivaient les correspondances, *et qui, avant de s'en aller, menacèrent leur concierge de lui intenter un procès s'il lui arrivait de donner un seul renseignement sur elles;*

Rien de tout cela ne retient l'attention de M. Hamard.

Cette attitude étrange du chef de la Sûreté ne manquera pas d'évoquer le souvenir d'une des allégations de Mme Steinheil dans une interview toute récente, dans laquelle, sans ambages ni circonlocutions quelconques, elle dépeignit au vif l'effroi de MM. Leydet et Hamard lorsque, l'interrogeant à Boulogne, ils la supplièrent de leur doser la vérité...

— Nous n'avons pas besoin de savoir tout cela...

Ce mot, inouï jusqu'ici de la part d'un juge d'instruction et d'un chef de la Sûreté, résume, manifestement, toute la politique qui préside à l'instruction de cette affaire.

Le second fait nouveau n'est pas moins significatif.

Il résulte en effet, d'un article publié hier en première page du *Matin*, que parallèlement à l'instruction secrète dirigée par M. Leydet, il s'en est ouvert une, publique, dont la conduite est confiée à M Bunau-Varilla.

M. Bunau-Varilla juge d'instruction

Voici, exactement, l'histoire :

Un journaliste américain, M. J.-H. Burlingham — celui que, dans ces derniers jours, les notes communiquées aux rédactions républicaines désignaient par l'initiale B — se serait présenté de lui-même au *Matin*, et, après des explications tendant à établir qu'il n'était pour rien dans le crime, aurait prié le rédacteur à qui il s'était présenté de le mettre en présence de Mme Steinheil, afin qu'elle pût dire si elle le reconnaissait.

Sur quoi, Mme Steinheil, déjà prévenue, arriva, et la confrontation eut lieu, avec une mise en scène de parodie si ex-

cessive qu'on se demande comment la veuve du peintre assassiné, si altérée qu'elle soit de justice et de vengeance, a bien pu consentir, parmi ses larmes, à s'y prêter.

Nous citons textuellement :

Mme Steinheil assise et soutenue par des amis, fut placée dans une autre pièce, sans lumière, près de l'entre-bâillement d'une porte devant laquelle, en se retirant, devait passer M. Burlingham.

Celui-ci, *prévenu de l'examen auquel il allait être soumis*, accepta sans hésitation. Il passa donc lentement devant Mme Steinheil, *qu'il savait là*, et s'arrêta même quelques minutes en pleine lumière, dans le rayon visuel de la malheureuse veuve. Tout cela le plus simplement et le plus tranquillement du monde.

Quand il fut parti, on se précipita vers Mme Steinheil. Celle-ci, effondrée dans les bras de sa fille et de ses amis, en proie à une crise nerveuse facile à comprendre, fut longtemps à reprendre l'usage de la parole.

Interogée, pressée avec anxiété par ceux qui l'entouraît, elle finit par laisser couler de ses lèvres, balbutiantes de fièvre, quelques phrases entrecoupées :

— Non, non... s'il était innocent, ce serait trop horrible... Mais cette barbe... ces yeux..: Oh ! Oh !

Puis, après de nouveaux sanglots :

— Laissez-moi... laissez-moi... JE NE PUIS ME PRONONCER /

Aux questions précises que nous n'avons cessé de formuler au jour le jour, depuis que dure la diversion, nous ajoutons celles que voici :

1° Est-ce, oui ou non, d'accord avec M. Leydet, que M. Bunau-Varilla a institué dans sa maison une succursale du cabinet du juge d'instruction officiel, et se permet cette farce odieuse de confronter avec une femme en plein grand deuil de son mari et de sa mère assassinés, un individu, quel qu'il soit, tendancieusement montré comme assassin possible ?

2° Si oui, pourquoi ce compromis ?

3° Si non, à quoi tend ce scandale ?

Edouard BERNAERT.

A LA FACULTÉ DE DROIT

…RE ANNÉE. — N° 247. LE NUMÉRO QUOTIDIEN : *Cinq Centimes* DIMANCHE 22 NOVEMBRE 1908.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 — jusqu'à Minuit — TÉLÉPHONE 326-49
19, Rue du Croissant, 19 — à partir de Minuit — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Étranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-13
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

A ceux qui viennent

Je m'adresse aux jeunes gens de toutes professions, de tous métiers, de toutes Facultés qui se pressaient vendredi soir à l'ouverture de l'Institut d'Action Française pour acclamer notre grand et cher Jules Lemaître. Beaucoup d'entre eux, il y a quelques mois encore, acceptaient en gémissant le joug ignominieux de la République, de ses juifs et de ses métèques, comme on subit une série de cauchemars dans le demi-sommeil, sans avoir le courage de se réveiller tout à fait. Mais ils aimaient profondément leur patrie. Mais l'abominable trahison de la Cour Suprême, venant après celle de Dreyfus et la fortifiant, les remplissait d'une sainte colère. Mais la ruine lente de la douce France les frappait chaque jour davantage. Mais leur âme nationaliste et antisémite attendait en frémissant, au seuil de la vérité politique, que le mot de Roi fût prononcé.

Je leur demande, à ces jeunes gens dont les yeux brillent d'une nouvelle espérance : « Vous laisserez-vous ramener de quinze ans en arrière par M. Piou et par ses dupes ? Ecouterez-vous tranquillement les farces burlesques qu'on vous débite au sujet du scrutin de liste, nouveau fétiche, déjà expérimenté d'ailleurs, usé avant de renaître ?

« Etudiants en droit, en lettres, en sciences, en médecine, contraints de digérer en silence les bourdes antifrançaises des professeurs dreyfusards dont vos enseignements sont infestés ; étudiants primés et brimés, aux conférences, au laboratoire, à la bibliothèque, aux examens, dans les concours, par une horde venue de l'étranger ; jeunes ouvriers syndiqués que traque, moleste et fusille, après vous avoir excités à la révolte sociale, un gouvernement issu de la guerre civile ; fils de vignerons immolés à la centralisation jacobine ; vous tous qui avez aujourd'hui trente ans et pour qui toutes les voies laborieuses, actives, sont encombrées, obstruées par des envahisseurs scélérats, voulez-vous mourir civilement, moralement, de la plus dégoûtante des morts... ou voulez-vous vivre ?

« Prenez garde : vous êtes à un tournant, le plus dangereux, le plus décisif. A la suite de son Traître national, de Dreyfus, Israël s'est rué dans toutes les places, à tous les postes, vers tous les points vitaux de la France. Là où lui-même ne s'insinuait point, il a campé un étranger, de son clan, sinon de sa tribu, dévoué à ses ordres et prêt à tout. Prenez garde, jeunes Français, aujourd'hui vous croyez encore pouvoir respirer le grand air, dormir dans un bon lit — à vingt-cinq ans le lit est toujours bon — rire et manger presque à votre faim. Demain, vous ne le pourrez plus.

« Le Juif aura votre argent par les juges, car il adaptera vos lois au Talmud. Il a déjà commencé à le faire. Dans toute contestation, tout litige, vous aurez à comparaître devant un agent plus ou moins masqué, plus ou moins fourré des circoncis. Vous aurez beau crier et protester. Les impôts nouveaux, les liquidations, les expropriations, les hypothèques, sans compter les amendes, mettront vos biens et ceux de vos familles à la merci du Shylock implacable.

« Il aura votre pensée et celle de vos enfants par ses éducateurs, soigneusement triés, choisis, adaptés à cette besogne spéciale : la déformation, l'obnubilation de la raison française. Il vous crèvera les yeux pour mieux vous faire chanter, ainsi qu'on fait aux rossignols. Votre littérature, dernière issue de l'héroïsme alors que chassé de l'action il se réfugie dans le verbe, vos arts, ce repos traversé de rêves, s'imprégneront de judaïsme et, loin de vous guérir, vous empoisonneront davantage. Le théâtre libérateur sera bouché. Bouchée aussi, à coups de billets de banque, cette presse dans laquelle vos pères naïfs mettaient leur espoir d'indépendance.

« Le juif aura votre peau, jeunes gens de l'école et de l'atelier, le jour où las d'être ses esclaves vous prétendrez secouer vos fers. Ecoutez ce que vous crient les rues de Narbonne et les champs de Villeneuve-Saint-Georges. Bientôt peut-être, si vous n'y prenez garde, les carrefours et boulevards du quartier latin et des faubourgs seront rougis de votre sang sur l'ordre, aussitôt obéi, de la race maudite.

« Croyez-vous qu'une semblable invasion, conduite selon une semblable méthode, s'enraye avec des artifices oratoires, des bulletins de vote rangés de telle ou telle façon dans telles ou telles urnes, des trucs de vieille femme fatiguée ? Non, mille fois non, je vous le jure, et votre clairvoyante intelligence l'a déjà crié avant moi. Nous voici au point où votre salut — qui est aussi celui de la race, — exige plus et mieux qu'une fausse énergie et qu'une apparence de combat : un effort vrai.

« Sur quel point faire porter cet effort ?... Sur le préjugé républicain, parlementaire, démocratique — c'est tout un — sur cette nuée meurtrière de la souveraineté nationale derrière laquelle se cachent vos bourreaux. Riez au nez de ceux qui vous affirment qu'un chiffon de papier à votre nom, glissé tous les quatre ans dans une boîte, fait de vous l'arbitre de vos destinées et un trente-six millionnième de roi. Puis, quand vous aurez ri, faites un pas et froidement, en connaissance de cause, crachez au visage du menteur.

« Il n'y a qu'un souverain, le seul, le vrai, celui que vous appeliez vendredi soir — passez-moi le mot — comme on appelle au secours. C'est en allant à lui, jeunes gens, de tout votre élan, de tout votre cœur, que vous bousculerez fatalement, avec la République, le juif et le métèque. Je ne vous promets point que ce sera facile. Je vous promets que, si vous le voulez avec nous, comme nous, ce sera rapide.

« Vous avez vu, autour de son jeune visage, les cheveux blancs de ce vaillant et bon Jules Lemaître. Il semblerait qu'après tant de campagnes, de désillusions, de meurtrissures, il eût droit au repos, à l'acceptation. Eh bien ! non, il n'accepte pas, et il vous trace votre devoir. Du moment où sa merveilleuse finesse — une des plus grandes du génie national — eut entrevu la vérité politique, elle n'hésita pas à se lancer une deuxième fois dans la bataille. Voilà comme agit le sage entre les sages, le pondéré des pondérés, mais aussi le plus lucide, quand il a senti le vent de l'abîme, quand il préfère son pays à tout le reste.

« Alors c'est entendu, jeunes gens, nous scellons le pacte de vie. Dans cette belle matinée d'hiver j'entends un bruit de chevaux qu'on selle, un cliquetis d'armes et de vieux refrains. De l'autre côté, camarades, ils sont cent mille fonctionnaires qui obéissent et fort souvent à contre-cœur, mais ils sont cinq cents qui commandent, en comptant le Traître et sa garde. A quoi s'appuient-ils ? A la pourriture, à la République. Nous avons comme témoins et garants, au-dessus de nos têtes, les immortelles annales de la France.

LÉON DAUDET.

LA POLITIQUE

AU PORT MAUDIT

Nous sommes condamnés à de tristes répétitions. Nous n'avons pas à demander qu'on nous les pardonne, mais le devoir de tout patriote français est de n'en rien pardonner au gouvernement. Il y a des années et des années que nous désignons avec une constance infatigable ce port de Toulon, ce port maudit, ce port livré, comme un repaire de trahison, d'espionnage, d'anarchisme, de désorganisation sociale et militaire. Nos pronostics ont été reçus de façon souriante, par un scepticisme complet. Mais, dès 1907, les faits, des faits tels que la catastrophe de l'*Iéna*, sont venus témoigner qu'il n'y avait guère sujet de sourire ni de douter :

Vide, Thoma, vide latus.
Vide pedes, vide manus...

Comme dans le beau chant de Pâques, l'événement, vérificateur de nos prévisions, donnait à voir et à toucher l'une après l'autre chacune des blessures faites au même point du corps de la patrie. L'échouement du *Condé* n'est vraisemblablement pas à ranger au nombre des malheurs dont la cause immédiate a tenu à la volonté perfide de l'ennemi. Mais comment ne point faire un calcul qui s'impose, celui des causes indirectes ? Le port d'attache du *Condé*, celui où l'équipage s'est recruté, où des réparations ont dû être faites au navire, où des malfaçons et des sabotages ont pu être commises, où des habitudes de négligence et d'incurie ont pu être contractées, c'est encore le même port où se sont succédé depuis neuf années tant de deuils. Nous n'aurions pas le droit de poser la question à propos d'un accident unique, dont la cause pourrait être unique, elle aussi, et fortuite ; mais, à son rang, dans la série, celui-ci nous oblige à demander une fois de plus : quelle est la cause de la série elle-même, d'où vient le malheur de Toulon ? Question inévitable, à moins de rompre avec toutes les règles de l'art de penser.

Ces « 22 millions échoués sur un fond de gravier », comme dit un officieux, sont d'autant plus dignes de retenir l'attention que l'événement fait un contraste assez vif avec le langage optimiste qui circule partout, et que recommandent des hommes politiques dont le cœur paraît bien léger. « *Dans l'Est comme dans le Centre, à Toulon comme aux grandes manœuvres, nous avons constaté partout un grand effort de travail et un état moral incomparable.* » Ainsi parle M. Gervais, rapporteur général du budget de la guerre. Nous n'osons dire : Ainsi soit-il ! car enfin si l'on ne se trompe pas et si l'on ne nous trompe pas, comment qualifier ces dirigeants, ces ministres, ces chefs qui embarquent un pareil « état moral » sur un matériel aussi défectueux ? Ou si le matériel est bon, le mensonge ou l'erreur qu'on veut accréditer sur « l'état moral » est un crime. De quelque côté qu'on se tourne, on n'évite pas l'hypothèse de la trahison, celle que l'Etranger fomente parmi nous chaque jour, celle qu'il institua, de façon permanente, voici trente ans et plus, quand il nous mit en République. — Ch. M.

P.-S. — Nouvelle explosion toulonnaise à l'Ecole de pyrotechnie : deux blessés. Voudra-t-on se donner la peine de rechercher *la cause de la série* ?

En troisième page :
ARMÉE ET MARINE :
LE « CONDÉ » EST SAUVÉ
A la troisième page :
LA FIEVRE DE MALTE
par VESALE

DERNIÈRE HEURE

AU VATICAN
Les audiences du Saint-Père

Rome, 21 novembre. — Le Pape, qui est complètement rétabli, a reçu ce matin plusieurs diplomates, ainsi que les évêques de Luxembourg, de Serajevo et de Transylvanie, qui l'ont félicité à l'occasion de son jubilé.

LA SANTÉ DU COMTE DE CASERTE
Amélioration générale

Cannes, 21 novembre. — Le bulletin de santé du comte de Caserte, signé par le professeur Grasset, de la Faculté de médecine de Montpellier, dit que la situation est toujours grave, mais que l'état général est amélioré ; la princesse Louise de France, le prince François de Bourbon et l'archiduchesse Pierre-Ferdinand d'Autriche, sont arrivés ce soir à Cannes.

L'INCIDENT DE CASABLANCA
Le compromis à soumettre aux arbitres

Berlin, 21 novembre. — Les négociations entre MM. Renault et Kriege, au sujet de la rédaction du compromis à soumettre au tribunal arbitral relativement à l'incident de Casablanca, semblent toucher à leur fin ; on constate qu'il n'a jamais été question, au point de vue de la Constitution du tribunal arbitral, que de choisir des juges parmi ceux figurant sur les listes de la Haye.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT
Les négociations turco-bulgares

Constantinople, 21 novembre. — Dans la douzième réunion qui a eu lieu aujourd'hui entre les délégués bulgares et turcs, on a discuté la question des chemins de fer d'Orient en général, ainsi que celles des droits sanitaires et des phares ; on rédigera après la prochaine séance un protocole énumérant les demandes de la Porte et les concessions de la Bulgarie ; les délégués de la Porte sont très optimistes et considèrent l'entente comme probable.

L'ANARCHIE JEUNE-TURQUE
Irrégularités commises pendant les élections

Constantinople, 21 novembre. — Les Grecs continuent à manifester contre les irrégularités commises pendant les élections ; on prétend que de nombreuses substitutions de bulletins de candidats turcs à ceux de candidats grecs ont été commises et que l'identité de beaucoup d'électeurs grecs a été contestée ; en guise de protestation, un grand nombre de boutiques grecques du quartier de Bara sont restées closes ce matin ; les cloches des églises sonnent et une foule surexcitée, qui s'est assemblée dans la cour de l'église grecque de Passaghia, pousse des clameurs de protestation.

LA RÉVOLUTION EN PERSE

Tabriz, 21 novembre. — Les révolutionnaires sont maîtres des villes de Binab et Dilman ; à Maraga, où les sujets russes, qui redoutaient un pillage, avaient hissé le drapeau russe, les révolutionnaires ont pris deux pièces d'artillerie, six cents fusils et 400.000 cartouches ; d'autres détachements marchent sur Schei et Marand.

TROUBLES EN CHINE

Washington, 21 novembre. — Le consul général des Etats-Unis à Hankow annonce au département de l'Etat que des troubles auraient éclaté dans les environs de cette ville, à hauteur de Yang-Tse ; on ignore les causes de ces désordres.

NOMINATIONS DE GÉNÉRAUX

Par décrets en date d'hier, le général de brigade Lacroisade, commandant par intérim la 13e division d'infanterie, est promu au grade de général de division, et le colonel Colle, du 2e régiment de zouaves, gouverneur par intérim de Marseille, est nommé au grade de général de brigade.

Par décision ministérielle du même jour, ces deux officiers généraux ont été maintenus à titre définitif dans leur commandement actuel.

LES SOLDATS PRIVÉS DU PORT DE LA BAIONNETTE

Marie-Georges Picquart a décidé que tous les commandants d'armes seraient autorisés à priver du port de l'épée-baïonnette ou du sabre les militaires non gradés qui se rendraient coupables de rixes ou de désordres.

Par cette mesure est réalisé un vœu que les convents maçonniques n'avaient cessé d'exprimer depuis six ans.

LE MAUVAIS TEMPS EN MÉDITERRANÉE
Traversée pénible des paquebots

Marseille, 21 novembre. — Par suite du mauvais temps et de l'état de la mer qui est démontée, les paquebots arrivent tous avec des retards importants ; les vapeurs *Alsace* et *Eugène-Pereire*, venant tous deux d'Alger, sont arrivés tous deux avec plus de quinze heures de retard ; pendant la traversée, l'*Alsace* a eu son poste d'équipage inondé ; le vent soufflant en tempête sur les quais, les travaux de débarquement ont été suspendus sur plusieurs points non abrités.

Sur les côtes de la Calabre

Reggio, 21 novembre. — Le temps est redevenu très mauvais dans toute la Calabre; les campagnes sont ravagées, des maisons se sont écroulées, on signale des éboulements ; jusqu'à présent il n'y a eu aucune victime ; de nombreux voiliers rentrent au port avec des avaries.

AU " JOURNAL OFFICIEL "

Le *Journal officiel* publie aujourd'hui :

Instruction publique. — Un décret aux termes duquel Mme Curie, docteur ès sciences, chargée d'un cours de physique à la Faculté des sciences de l'Université de Paris, est nommée professeur de physique générale à ladite Faculté ; M. Bertrand, docteur ès sciences, chargé d'un cours de chimie biologique à la Faculté des sciences de l'Université de Paris, est nommé professeur de chimie biologique à ladite Faculté ; M. Castelain, docteur ès lettres, maître de conférences d'anglais à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, est nommé professeur de langue et littérature anglaises à ladite Faculté.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'Affaire Dreyfus. — 22 novembre 1898. — Le général Roget continue, devant la chambre criminelle, sa déposition commencée la veille (1re revision), et relève de nombreuses inexactitudes dans la déposition de Picquart au procès Zola.

Courses. — A 1 h. 15 à Auteuil.

Nos préférences :

Prix Alger. — *Copernic II.*
Prix Marius. — *Ecurie Veil-Picard, Quatrefeu.*
Prix Montgomery. — *Le Vexin, Creusotin.*
Prix Le-Hon. — *Molaire, Satinette.*
Prix de Boulogne. — *Cantemir, Saint-Léonard.*
Prix Vertige. — *Chanoine, Mon Pays.*

Expositions :

Serres du Cours-la-Reine : Exposition des Chrysanthèmes,
Musée des Arts décoratifs : Exposition des Artistes décorateurs.
Salle de la rue de Sèze : Exposition des *Aquarellistes.*

Les moules républicaines.

D'après notre écho d'hier sur ce grave sujet, on aurait pu croire que M. l'administrateur général Lhôpital approuvait l'intervention du préfet de la Charente-Inférieure. Il n'en est rien. Au contraire, M. Lhôpital avait écrit au ministre de la marine pour lui signaler un fait qui lui paraissait abusif et, à tout point de vue, regrettable.

Le Bœuf élyséen a reçu hier au soir les délégués étrangers au Congrès international des Fédérations européennes de gymnastique.

L'Angleterre, l'Autriche, l'Italie, la Belgique, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège, la Roumanie seront représentées à ce congrès.

Enthousiasmé par ces belles visites, le Bœuf voulut à un moment donné prouver sa force et sa souplesse. Il commença à marcher sur les mains. Mais ses pieds ayant alors glissé dans son ventre, qui lui-même recouvrait sa tête, les gymnastes eurent beaucoup de peine à le dégager de cet auto-télescopage. Il a juré de ne plus recommencer.

Jean Jaurès, dit Nos-Bottes, demande qu'on remplace la guillotine par une commission permanente d'enquête, autre forme du « conntrôle civique » qui lui est cher. Ce serait cette fois le « conntrôle criminologiste »...

Cette commission comprendra des magistrats, des juristes, des économistes, des sociologues, des instituteurs et professeurs, des médecins, des élus du suffrage universel, des représentants des syndicats patronaux et chambres de commerce, des représentants des syndicats ouvriers et Bourses du Travail. Elle recherchera, elle analysera le passé, les antécédents sociaux des délinquants, des criminels, les conditions dans lesquelles ils ont été élevés et ils ont vécu...

Toutes ces analyses aboutiront à des rapports partiels, qui seront condensés dans un rapport annuel général soumis au Parlement.

Une botte de documents, quoi !

Cette « parlementarisation » du crime va évidemment enchanter M. Piou. On pourrait voter sur les crimes, dégager les culpabilités au scrutin. Chouette, alors !

Grand ami de l'instruction laïque et obligatoire, l'ex-questeur Gustave Rivet exprime cet amour de façon bizarre :

Des cervelles tout à fait vides à ce point de vue m'épouvantent.

Dans ce cas, Gustave Rivet fera bien de ne pas aller se promener du côté de Villeneuve-Saint-Georges, ni dans aucun de ces parages où les éducateurs parlementaires mettent du plomb dans la cervelle des ouvriers.

C'est du ghetto maintenant que nous vient le français.

Théodore Reinach, « l'éminent érudit », propose à un de nos confrères, pour désigner l'aéroplane, le mot « planeur ». Soit... Désormais les Français chantent :

Reinach monte dans son planeur
Ainsi qu'un circoncis flâneur.
L'âne
Plane.

Cri du cœur de l'autre Reinach (Joseph) à la Chambre l'autre jour, au moment de la discussion sur la peine de mort.

Le président de la commission avait dit :

Est-il douteux, d'autre part, que l'immense majorité de la population laborieuse de ce pays proteste contre la suppression de la peine de mort.

Aussitôt Joseph, d'une voix glapissante :

Nous n'appartenons sans doute pas à la partie saine du pays !

Mais non, Joseph, mais non, tu n'y appartiens pas. Tu sais bien que tu es un virus étranger.

RIVAROL.

A L'ODÉON

NOS LIGUEURS CONTRE ZOLA

Les spectateurs venus hier à la matinée de l'Odéon, pour assister à la « Récitation poétique » organisée par M. Charles Morice, ne s'attendaient pas au « numéro » que quelques vaillants ligueurs d'Action française ont ajouté au programme. Par les émotions qu'il a procurées à tous et par la satisfaction qu'il a donnée à la plupart, ils ne sauraient nier toutefois qu'il ait été le clou de la séance.

Celle-ci s'était ouverte à quatre heures et demie devant une salle bien garnie. On avait applaudi tour à tour le finale de la *Première Symphonie* de Beethoven, et l'admirable *Largo* de Hændel, joués par l'orchestre Touche, ainsi que des poèmes consacrés par les bons poètes français : Villon, Boileau, Banville, Gautier, Hugo à la gloire de Paris, et récités par les artistes du théâtre. Chaque récitation suivait la précédente sans annonce publique du nom de l'auteur, que les spectateurs ne pouvaient connaître que par le programme. S'il y eut là une précaution de la part des organisateurs, elle a été bien inutile.

Au numéro 10, le rideau se leva sur un intérieur élégant au milieu duquel Mlle Ventura s'apprêtait à dire quelques pages du *Paris* de l'immonde Zola. Mais quelques bons Parisiens se trouvaient là pour ne pas permettre cet outrage à la grande ville.

◇ ◆ ◇

Avant que la charmante artiste eût ouvert la bouche, un spectateur de haute taille s'était levé au milieu de l'orchestre. C'était notre ami Maurice Pujo.

— Pas de Zola ici ! Mademoiselle, cria-t-il dans le silence. Pas de métèque dans ce théâtre français. Dites-nous autre chose : nous sommes très désireux de vous entendre. Mais nous ne supporterons pas Zola !

Il est impossible de dire la tempête qui suivit ces paroles. De tous les étages des spectateurs applaudissent, crient : Bravo, Monsieur ! Vous avez bien raison ! Des juifs crépus, des Sévriennes à lorgnon, des éphèbes chevelus protestent. Du haut en bas du théâtre c'est un tapage infernal. On est obligé de baisser le rideau.

M. Charles Morice, penaud, apparaît un instant à l'avant-scène. Il est accueilli par une bordée de sifflets. Il essaie de prononcer quelques mots. Dans le bruit, on entend seulement : « Il ne s'agit ici que de poésie française... » Toujours debout au milieu de l'orchestre, Maurice Pujo lui répond : « Zola n'est pas un écrivain français, nous ne voulons pas de Zola ! » Charles Morice disparaît.

Dans la salle, c'est un tohu-bohu indescriptible. Des gens se battent ; des femmes crient. Au-dessus du bruit l'on entend les bons sifflets à roulettes de nos ligueurs. Cette scène dure déjà depuis un quart d'heure et rien n'en annonce la fin. A l'orchestre, une meute de juifs entourent Pujo qu'accompagne le vaillant secrétaire des camelots du Roi.

Nos amis reçoivent en riant des injures et des menaces qui n'osent pas passer à l'exécution. Il leur suffit de demander leur carte à leurs insulteurs pour les voir aussitôt se défiler. Derrière eux, quatre dames dreyfusardes, deux jolies et deux moins bien, les accablent de leurs objurgations. Ils résistent à ces sirènes et s'excusent de leur mieux : « Désolés de vous faire de la peine ; navrés de troubler le plaisir que vous auriez à entendre le Père de la Mouquette. Mais nous sommes de l'*Action Française*, et vous savez qu'à l'*Action Française* on tient ferme jusqu'au bout. »

Deux fois déjà on a sans succès relevé le rideau. Antoine lui-même vient en vain parler au public. Du milieu du balcon, notre noble Maxime Réal del Sarte lui crie : « Il y a d'autres *lieux* qu'un théâtre français pour entendre du Zola ! » Par derrière, un individu lui assène un coup de canne sur la tête. Notre ami se retourne et administre à ce lâche une volée magistrale. De toutes parts, on voit spectateurs et spectatrices se garer à la hâte. Le balcon, qui était bondé, est maintenant désert.

On assiste alors à un spectacle épique. Depuis un moment, des municipaux sont entrés et cherchent à faire sortir del Sarte. Ils sont d'abord deux, puis quatre, puis *sept* qui s'efforcent en vain *pendant plus de dix minutes* d'expulser notre ami. A quatre reprises on l'aperçoit saisi sous les bras et par les jambes : on croit qu'il va être emporté. Il s'accroche aux fauteuils, glisse entre les mains qui le tiennent et reparaît debout, libre, au milieu du balcon. Toute la salle suit les péripéties de cette lutte. On crie : « Sortira ! sortira pas ! » — Enfin, les municipaux en viennent à bout.

◇ ◆ ◇

La musique adoucissant les mœurs, sur l'ordre des organisateurs, l'orchestre rejoue le finale de la première symphonie. Le calme se rétablit. On applaudit Beethoven. On croit la manifestation finie. Mais le rideau se relève sur le décor préparé pour Zola.

De nouveau Pujo est debout au milieu de la salle :

— Pas de Zola ici, mademoiselle !

Une clameur formidable retentit. Tout le tintamarre recommence. Pour la sixième fois, le rideau se baisse. La meute juive entoure Pujo, plus hardie, car notre ami est seul maintenant, ayant envoyé son compagnon s'informer de del Sarte. Bousculé, notre ami est arraché de sa place, mais il se dégage en distribuant quelques horions et en esquivant ceux qui lui sont portés. Les municipaux arrivent. Ils l'emmènent.

Un monsieur fort échauffé, qu'on nous dit être un vague poète, l'accompagnait en vociférant : « Je suis M. René Fauchois ! » — « Fort bien, lui fut-il répondu, je m'appelle Maurice Pujo. » — « Eh bien ! monsieur, dit l'autre à notre ami qui s'attendait à des choses terribles, je vais porter plainte contre vous ! ! ! »

Le commissaire, auprès duquel ils furent conduits, recueillit la plainte et dressa contravention à Pujo et à del Sarte pour infraction à la police des théâtres. Les coupables avaient d'ailleurs fait des aveux complets avec une gaîté qui gagna le magistrat et qui mit en fuite le triste Fauchois. — « Prenez garde ! monsieur le commissaire, lui dit Pujo, vous avez du courage de nous poursuivre. Vous savez que l'Action française jouit d'un privilège ! »

◇ ◆ ◇

Après l'expulsion de nos derniers ligueurs, qui avait suivi celle de Pujo, il n'y avait plus de manifestants dans la salle. Mais, dans la crainte qu'il ne s'en trouvât encore, la direction du théâtre n'osait plus reprendre le *numéro* Zola. On fit rejouer la musique et l'on entama le numéro suivant. La salle étant à moitié vidée, les youpins en profitèrent pour réclamer et obtenir la mauvaise prose du métèque.

Pendant *quarante minutes*, nos ligueurs avaient interrompu le spectacle ; pendant tout ce temps, ils avaient sifflé, conspué et fait conspuer par la majeure partie du public, l'ignoble Zola. Et sait-on combien ils étaient pour déterminer ce résultat ? Exactement *onze* : Pujo, Maxime, André et Yves Réal del Sarte, Jean de Trincaud La Tour, Joseph Terris, Armand du Tertre, Th. de Fallois, Le Tourneur d'Ison, René Chardon et le brave secrétaire des Camelots du Roi. — Mais l'audace et la ténacité entraînent au nombre.

Avant de quitter l'Odéon, ils eurent encore le toupet de réclamer le remboursement de leurs places à l'administration du théâtre, qui s'exécuta. Embarrassés de cette rentrée de fonds, ils en trouvèrent tout de suite l'emploi. Comme Maxime Réal del Sarte avait perdu sa coiffure dans la bagarre, ils allèrent, dans un magasin du boulevard Saint-Michel, lui offrir un magnifique *chapeau d'honneur !*

Un spectateur.

Le Traître Dreyfus accablé

Le traître Dreyfus ayant vu que nous ne bronchions pas sous la pluie des exploits de la Ligue des Droits de l'Homme et de ses exploits d'huissier, constatant même que tout cela lui retombait plus ou moins sur le front, de manière à l'accabler de plus en plus, commence à perdre le beau sang-froid dont il faisait preuve en tant de circonstances qui auraient marqué dans l'existence d'un autre individu, comme, par exemple, le jour de sa dégradation, quand il s'appliquait à bien suivre le pas de l'escorte...

*De sentir qu'il s'enfonce et s'accable lui-même par le fait même des procédures qu'il ose employer à notre égard, le traître Dreyfus perd son sang-froid et, en réagissant, découvre sa nature. Sous le traître apparaît le Juif ; sous l'homme qui vendit le sang de nos soldats, la vieille race avide de l'or du citoyen. Le traître Dreyfus, incapable de rien répondre à tout ce que nous avons dit de sa fuite honteuse devant un débat criminel, où nous aurions pu faire la preuve et établir le fait de sa trahison, ce traître, impuissant à défendre son choix, d'ailleurs insoutenable en droit, de la juridiction civile, imagine de nous demander — devant le même tribunal civil — cent nouveaux mille francs de dommages-intérêts pour les nouveaux articles dans lesquels l'*Action Française *l'a, durant le mois écoulé, accusé et réaccusé d'avoir trahi le pays dont il fut l'hôte et le soldat. Nous disons la vérité, nous faisons justice, et le traître Dreyfus taxe cela à cent mille francs par mois. Nous ne croyons pas que Schwartkoppen lui-même l'ait aussi bien payé. C'est un traitement de président de la République. Après tout, le traître veut régulariser la situation. Il est le maître de la France. Il veut une liste civile proportionnée.*

Nous ne la lui donnerons pas. On prétend sous le poids de l'or étouffer la pensée. Notre pensée dont on ne saurait venir à bout ni par la pensée elle-même, puisqu'on fuit la discussion, ni par la force directe et brutale, que nous avons toujours bravée et défiée, notre pensée se moque du digne argument sémitique et ne se lasse pas d'accabler LE TRAITRE DREYFUS.

DANS LE LABYRINTHE STEINHEIL

Le Fil d'Ariane

Remy Couillard est arrêté. — Arrêté et pas arrêté. — Les trois versions d'un inventaire. — Pourquoi tant de variations ? L'assurance de Remy Couillard. — L'embarras des magistrats. — L'enquête à faire. — « Dites tout. »

Le mystère de l'impasse Ronsin a commencé de s'éclaircir.

Remy Couillard, le valet de chambre de Mme Steinheil, qui, le lendemain du crime, donna l'éveil au voisinage, a été arrêté hier. Disons tout de suite que son arrestation n'a pas été le fait de MM. Leydet et Hamard. Rien ne se passe normalement dans cette histoire, dans laquelle le juge d'instruction et le chef de la Sûreté paraissent avoir les mains liées, la bouche cousue et les yeux clos. L'arrestation du valet de chambre a eu lieu sur une plainte formelle déposée par Mme Steinheil.

C'était au moins inattendu. Voici les trois versions — déjà — qu'on donne pour expliquer la chose :

DANS LE LABYRINTHE STEINHEIL

Le Fil d'Ariane

Remy Couillard est arrêté. — Arrêté et pas arrêté. — Les trois versions d'un inventaire. — Pourquoi tant de variations ? L'assurance de Remy Couillard. — L'embarras des magistrats. — L'enquête à faire. — « Dites tout. »

Le mystère de l'impasse Ronsin a commencé de s'éclaircir.

Remy Couillard, le valet de chambre de Mme Steinheil, qui, le lendemain du crime, donna l'éveil au voisinage, a été arrêté hier. Disons tout de suite que son arrestation n'a pas été le fait de MM. Leydet et Hamard. Rien ne se passe normalement dans cette histoire, dans laquelle le juge d'instruction et le chef de la Sûreté paraissent avoir les mains liées, la bouche cousue et les yeux clos. L'arrestation du valet de chambre a eu lieu sur une plainte formelle déposée par Mme Steinheil.

C'était au moins inattendu. Voici les trois versions — déjà — qu'on donne pour expliquer la chose :

La version du « Matin »

Le *Matin*, le premier — on sait la confiance toute particulière que Mme Steinheil lui accorde — le *Matin*, le premier, a annoncé l'arrestation.

D'après cette première version, Mme Steinheil, jeudi soir, désirant tout à coup avoir l'adresse exacte des parents de son valet de chambre, exprima ce désir devant sa « gouvernante », Mariette Wolf, laquelle lui dit :

— Rien n'est plus facile. Le pardessus de Remy Couillard est sur mon lit. Je sais que son portefeuille s'y trouve.

Sans chercher à savoir comment il se faisait que Mariette Wolf fût ainsi renseignée sur ce que contenaient les poches de Remy Couillard, Mme Steinheil, accompagnée de sa « gouvernante », s'en fut fouiller le pardessus, y trouva, en effet, le portefeuille, et, dans celui-ci, une lettre interceptée de Mlle Marthe Steinheil à son fiancé M. Pierre Buisson.

Sans l'avoir dit à âme qui vive, Mme Steinheil « n'avait jamais cessé d'avoir des soupçons sur son domestique ». Sa trouvaille lui parut donner raison à ses soupçons. Elle garda le portefeuille, et, le *lendemain soir*, vendredi, envoya un de ses cousins le remettre à M. Hamard.

A la vue du portefeuille, dit le *Matin*, M. Hamard recula d'un pas et s'écria :

— Jamais je ne toucherai à cela ; c'est le bien d'autrui !

— Pourtant, monsieur, il y a peut-être dans ce portefeuille la preuve de la complicité de Remy Couillard dans le crime du 31 mai !

— Ça m'est égal, ça ne me regarde pas. Voyez M. Leydet...

Le cousin de Mme Steinheil s'en retourna impasse Ronsin, et rendit compte de sa mission. « Sans hésiter, Mme Steinheil procéda immédiatement à l'inventaire du portefeuille. » On y trouva, avec divers papiers sans importance, « un minuscule paquet, enveloppé dans du papier de soie. »

Ouvert, le papier laissa apparaître une très belle perle arrachée de sa monture et que Mme Steinheil reconnut aussitôt pour lui avoir appartenu et avoir été détachée d'une bague à elle.

Que faire ?

M. Hamard avait déclaré qu'on n'avait pas le droit de garder Remy Couillard sans l'intervention de M. Leydet, que ce serait un acte de séquestration. On laissa donc Remy Couillard s'en aller, en l'avertissant qu'il aurait à aller réclamer son portefeuille au juge d'instruction, le lendemain.

Remy Couillard se retira en prononçant cette phrase suggestive :

— Puisque je suis pris, je n'ai rien à dire. Je ne parlerai plus que devant la justice.

« Aussitôt reconnue sa perle », Mme Steinheil se rendit chez M. Hamard qui, la déposition reçue, courut chez le juge d'instruction. Celui-ci, mis au fait, délivra un mandat d'amener.

La version de M. Hamard

Quel que soit l'intérêt des détails de l'arrestation, et des protestations d'innocence de Remy Couillard, nous croyons nécessaire d'interrompre ici le récit pour résumer, d'après les déclarations du chef de la Sûreté au *Temps*, la version de M. Hamard.

S'il faut en croire ce fonctionnaire, le cousin de Mme Steinheil aurait fait à la Sûreté deux démarches, et non une seule, et c'est au cours de la deuxième qu'il voulut remettre le portefeuille du domestique. M. Hamard se refusant à y toucher :

— *Mais examinez-en le contenu*, répliqua le visiteur avec insistance.

— Pas davantage. Je ne puis en prendre livraison ni voir ce qu'il y a dedans.

— *Mais si vous découvrez autre chose ?*

— Quand même, déclara M. Hamard. Aucun mandat ne m'autorise à fouiller dans les papiers de Remy Couillard. Je n'y regarderai point.

Le parent de Mme Steinheil s'éloigna un peu déçu.

Deux heures plus tard, environ, Mme Steinheil en personne se présentait à la Sûreté. Elle fut introduite sur-le-champ.

Voici comment le *Temps* rend compte de l'entrevue :

Cette dame lui raconta que, *désirant trouver à son domestique une place de chauffeur qu'il recherchait, elle l'avait fait venir et l'avait prié de lui donner une pièce établissant exactement son identité. Le valet avait alors sorti son portefeuille pour y chercher cette pièce. Mme Steinheil remarqua qu'il était gêné. La fille de cette dame ayant passé derrière Remy Couillard, aperçut une adresse de lettre qui était de son écriture. Elle s'en empara, et l'on apprit ainsi que le domestique avait conservé par devers lui une lettre qu'il avait été invité à mettre à la poste.*

A ce moment, Mme Steinheil prit le portefeuille ; ce que voyant, le domestique affolé s'enfuit.

En fouillant l'objet, cette dame découvrit alors la perle qui lui appartenait.

La version de Mlle Marthe Steinheil

Nous prions le lecteur de se bien pénétrer des divergences de ces versions, auxquelles il pourra comparer le troisième récit, ci-après, fait à un rédacteur du *Temps* par Mlle Marthe Steinheil :

Voici ce qui se passa en présence de ma mère, de M. Bosby, reporter au *Matin*, de mon cousin, M. Chabrier, et de la comtesse de Toulgoët.

J'allai chercher le portefeuille dans lequel étaient enfermés, au dire de Remy, les papiers de chauffeur. Je le lui remis. A ce moment, M. Bosby apercevant la bordure noire de ma lettre interceptée, lui dit : « Tu es donc en deuil ? » en montrant du doigt cette bordure noire... Remy se troubla. Ma mère prit le portefeuille, montra la lettre et lui demanda : « Comment se fait-il que vous ayez cette lettre ? » Il balbutia : « Je l'ai trouvée ».

« Mais vous l'avez ouverte ? Pourquoi ? » lui dit-elle.

« Elle l'était. Je me suis borné à me servir du timbre. »

Pressé de questions, de reproches, de réflexions désagréables, Remy alla décrocher son pardessus et fit mine de sortir. Alors M. Bosby l'arrêta (*sic !*) et, tandis qu'il le tenait en respect, on alla chercher deux agents qui se postèrent devant la porte pour l'empêcher de fuir au cas où il en manifesterait l'intention.

Pendant ce temps — il était dix heures et demie — mon cousin, M. Chabrier, se rendit chez M. Hamard, pour le mettre au courant des faits...

Lorsque mon cousin fut de retour, ma mère déclara à Remy qu'il pouvait s'en aller. Il réclama son portefeuille. Elle lui répliqua : « Vous irez le chercher demain, à une heure et demie, chez M. Leydet, juge d'instruction. »

Et il se dirigea vers la porte. Ma mère l'appela et l'interrogea une dernière fois : « N'avez-vous rien à dire ? Après tout ce que j'ai fait pour vous, ne voyez-vous pas que ce que vous avez fait est abominable ? Cette lettre, écrite par ma fille à son fiancé, débutant ainsi : « Mon chéri », pourrait, trouvée sur vous, laisser supposer je ne sais quelles choses infamantes pour mon enfant. » Remy, à ces objurgations, se borna à répondre : « Je parlerai devant la justice. »

Double question

Le lecteur la fera lui-même :

Pourquoi ces variations et, plus particulièrement, pourquoi, dans le *Matin*, les faits ont-ils été défigurés comme ils le furent, *puisque M. Bosby, reporter au* Matin, *non seulement en fut témoin, mais même y prit une part active ?*

La réponse viendra plus tard.

En attendant, notons les suites — provisoires — de cet épisode si peu clair. Elles sont à peine moins équivoques.

En effet, en dépit des affirmations du *Matin* et de quelques autres journaux parus hier dans la soirée, Remy Couillard n'était pas encore « arrêté » quand nous écrivions cet article.

Le *Temps* qui, très évidemment, observe en cela une consigne, le faisait remarquer en des termes qu'il faut citer :

... Il serait téméraire de se prononcer sur la culpabilité d'un homme qui n'est pas en état d'arrestation au moment où nous écrivons ces lignes.

Alors, quoi ?

Remy Couillard à la Sûreté

A la suite de son entrevue avec Mme Steinheil, le chef de la Sûreté prévint aussitôt M. Leydet, juge d'instruction, et l'on « envoya chercher » Remy Couillard, qui fut interrogé, dit-on, jusqu'à trois heures du matin, sur la présence de la perle dans son portefeuille.

Le domestique persista à dire que si on l'y avait trouvée, c'est que quelqu'un l'y avait mise et que pour lui, il ne savait pas qu'elle y fût.

Tout cela dit d'un ton très tranquille.

Quant à l'assassinat de M. Steinheil et de Mme Japy, sur lequel on l'interrogeait, il a reproduit la réponse qu'il n'a pas cessé de faire chaque fois que M. Hamard lui en a parlé :

— Je suis innocent.

Remy Couillard est dans les bureaux de la Sûreté, mais aucun mandat n'a été encore délivré contre lui. Le procureur de la République va être saisi de l'incident. Il aura à ce sujet une conférence avec M. Leydet, chargé de l'instruction de cette affaire. On verra alors ce qui devra être fait.

Telle est l'information, assez visiblement tendancieuse, du *Temps*.

Nos observations personnelles

Nous ferons remarquer :

1° Que l'attitude de M. Hamard devant le cousin de Mme Steinheil, lui remettant le portefeuille du valet de chambre, évoque irrésistiblement la scène de l'interrogatoire telle qu'elle a été racontée par Mme Steinheil au *Matin* : évidemment, M. Hamard est travaillé par le souci de ne pas en savoir plus qu'il ne faut...

2° Que, décidément, on observe, à l'égard de Remy Couillard, une discrétion des plus étranges. Comment ! voilà un homme que Mme Steinheil *n'a pas cessé de soupçonner*, et ce n'est qu'à présent qu'on en sait quelque chose !

3° Que la façon dont M. Leydet s'y est pris pour orienter l'instruction le lendemain du crime apparaît de plus en plus vague. Il est, en effet, très probable que si Remy Couillard avait été, à ce moment, soumis, hors la présence de Mme Steinheil, à un vrai interrogatoire, le juge aurait pu relever entre ses allégations et celles de sa maîtresse des variations dont la moindre aurait dû motiver une arrestation. Car, si, d'une part, la survivance de Mme Steinheil pouvait, *a priori*, sembler suspecte, le premier sentiment était que, d'autre part, le sommeil de Remy Couillard avait été vraiment bien dur... Dès lors, étant donné la complexité des détails que l'un et l'autre fournissaient sur la façon du ligotage qu'avait subi Mme Steinheil, et sur les circonstances de leurs premières constatations, un magistrat habile et décidé à y voir clair aurait facilement suscité des contradictions.

Il reste donc, en fin de compte :

1° Que MM. Leydet et Hamard ont suivi dans toute cette histoire une méthode d'investigation qui ne pouvait mener logiquement à rien, sinon à faire classer l'affaire.

2° Qu'on ne veut pas, à la Sûreté, mettre la main sur les coupables.

3° Qu'à l'un et l'autre fait, il doit y avoir une raison, laquelle ne peut, évidemment, être qu'une raison d'Etat.

Cela, dorénavant, ne fera plus doute pour personne.

L'enquête à faire

Remy Couillard n'est pas encore et ne sera sans doute pas de sitôt inculpé de complicité dans le crime de l'impasse Ronsin. On n'a, jusqu'à présent, maintenu contre lui qu'une inculpation de vol — dont il ne serait pas impossible qu'il se lavât. De fait, l'inventayire de son portefeuille a été opéré dans des conditions telles que l'inculpation est précaire.

Pour peu que les témoins soient, cette fois, interrogés séparément, il est fort incertain que leurs dispositions, si divergentes sur d'autres points, concordent assez pour l'accabler.

— Si la perle, dit-il, se trouvait dans mon portefeuille, c'est que quelqu'un l'y a placée.

Comment le débusquera-t-on de cette position, une fois prise ? On sait, d'ores et déjà, que les perquisitions auxquelles on s'est livré, tant chez lui qu'à l'impasse Ronsin, n'ont fourni aucun élément de certitude matérielle.

Pour nous, son arrestation — à laquelle, répétons-le, les autorités compétentes n'ont *collaboré* qu'à regret — fait entrer l'instruction dans la vraie piste qu'il faut suivre.

Juge d'instruction chargé d'instruire, nous n'aurions aucune crainte d'en apprendre plus qu'il ne faut, et voici ce que nous ferions :

1° Nous rechercherions, avant tout, les amis de Remy Couillard, et parmi eux ceux qui s'occupent d'automobilisme ;

2° Nous vérifierions si, au nombre de ceux-ci, il ne s'en trouve pas un qui, la nuit de l'assassinat, conduisait une automobile ;

3° Nous saurions quelle automobile a été vue, la nuit du crime, en stationnement près de l'impasse ;

4° Nous saurions qui elle attendait ;

5° Nous nous inquiéterions d'apprendre le rôle qu'ont joué, dans la préparation du crime, telles personnes qui, le jour du drame, ont disparu des environs.

Et nous tenons pour assuré que, ces quelques points éclairés, le « mystère » serait éclairci. Mais voilà ! Il est manifeste qu'ON ne veut pas en venir là.

Le grand moyen

Dans de telles conditions, nous, *Action Française*, nous disons à Mme Steinheil :

— Vous êtes venue, Madame, nous annoncer, dans nos bureaux, que vous étiez déterminée à *tout dire*. C'est assez, c'est trop de patience. Nous vous en adjurons : *dites tout*.

Edouard BERNAERT

LE PARLEMENT

La Chambre.

LE BUDGET

Travaux publics, chemins de fer et postes

Que de choses, que de gens, que de millions passent, à un train vertigineux, dans cette discussion du plus gigantesque de tous les budgets ! Un compte rendu un peu complet donnerait l'idée de la conversation à bâtons rompus, comme on la pratique dans une comédie de Tristan Bernard. On saute d'un sujet à un autre avec une rapidité déconcertante. Il s'agissait tout à l'heure des routes des Pyrénées. Voici qu'un autre parle du canal de la Saône. Un troisième intervient au nom du Mont Saint-Michel, menacé de ne plus être une île, en raison de la digue qui a déplacé les courants et qui fait que les sables s'accumulent du côté de la terre, tandis que la marée contrariée attaque, sur les autres faces, les assises mêmes de l'abbaye. **M. Barthou** a promis à **MM. de Villebois-Mareuil** et **Modeste Leroy**, que toutes les mesures propres à sauvegarder le Mont Saint-Michel, « ce bijou de la France », seraient prises, même aux dépens des intérêts particuliers, sur lesquels les intérêts artistiques l'emportent.

L'Avenir de l'Intelligence (H. Vaugeois) — La séance des miracles Bernard de

PREMIERE ANNEE. — N° 248.

LE NUMÉRO QUOTIDIEN : Cinq Centimes

LUNDI 23 NOVEMBRE 1908

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 jusqu'à Minuit — 19, Rue du Croissant, 19 à partir de Minuit
TÉLÉPHONE 326-49 — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-13
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

« L'avenir de l'intelligence »

C'est le titre, — nos amis le savent bien, — d'un livre merveilleux, et si chargé de lumières, d'énergies inépuisables, que toutes les conspirations du silence juif n'y peuvent rien. Quand il éclate, comme une cartouche, sur divers points, en des régions fort différentes les unes des autres, de notre grand public lettré, partout il fait, du coup, la même besogne bienfaisante : les « nuées » se dissolvent, la France redevient visible. Avant un an d'ici, — je puis vous le prédire à certains signes (dont quelques-uns apparurent vendredi aux promeneurs attardés rue Danton), — avant un an, braves pères de famille qui parfois débarquez à Paris pour y surprendre ces diables d'étudiants, vos fils, voilà le « bouquin révolutionnaire » ou « avancé », que vous dénicherez sur leur table, bourré de signets et de notes, criblé, à chaque page, de coups de crayon passionnés.

Mais je ne puis ici rouvrir, entr'ouvrir même un livre où tiennent, complètement élucidés et résolus, quelques problèmes essentiels, qu'a posés l'histoire de notre inquiétant dix-neuvième siècle. Par le son de ces mots émouvants : « L'avenir de l'Intelligence », dans lesquels Charles Maurras a vu se concentrer toutes les questions que son livre éclairait, ce n'est, en ce moment, pour nous, qu'une seule question très limitée, très particulière, qui se trouve évoquée : question que commandent les circonstances immédiates, et les péripéties les plus récentes au milieu desquelles se poursuit la lutte de notre *Action Française* contre Dreyfus et sa République.

Contre nous vient de se démasquer, — enfin ! — la grande, la seule force qui, selon les analyses de Maurras, soit appelée à triompher, dans le monde moderne, de la force du Sang, si le Sang *faiblit et recule : celle de l'Or*. Israël s'est décidé à prendre acte de notre défi et à le relever à sa façon ; il sait, il admet, il avoue que c'est la guerre. Et d'abord, ses « biens » marchent contre nos « biens »; quand il s'agira des « personnes », continuera-t-il d'avancer ? — Question !

Lentement, méthodiquement, il commence donc à mobiliser ses bataillons ; et c'est bien autre chose que les escadrons de la cavalerie de Saint-Georges, lesquels ne marchent jamais qu'en éclaireurs. Voici venir le gros de l'armée, avec l'artillerie lourde de la Haute finance internationale. On avait, depuis quelque deux ans, réussi, soit à faire taire, sur Dreyfus, à peu près toute la presse française, soit à « rectifier le tir » de ses plus importantes batteries, de façon que tous leurs projectiles, tombant en deça de leur but, épargnent les juifs « de gouvernement », de Parlement, de salon et d'académie, les juifs « très français » et « très conservateurs », — quitte à canarder un peu plus souvent et plus bruyamment les anarchistes et les sectaires trop gênants, — ce qui rassure les « gens bien » et « bien pensants ». On avait espéré obtenir bientôt de tous les écrivains qui défendent la France, ou du moins de leurs « chefs » apparents, les directeurs de journaux, de revues, (de théâtres même, au besoin !) la même complaisance, c'est-à-dire la même obstination dans la stupidité, dans la cécité volontaire, et dans l'inutile bafouillage, que l'on avait obtenue des « bons » parlementaires, des disciples, ou plutôt des clients ou futurs clients de M. Piou, cette providence de l'ennemi ! Mais voici qu'il faut en rabattre. Il y a maintenant au moins *un* journal à Paris, — nous aurons l'orgueil joyeux de répéter ici que c'est l'*Action Française*, — il y a un journal où un juif clairvoyant et convenablement informé, n'espère pas que fonctionne jamais certain filtre perfectionné, qui, ailleurs,, empêche que rien ne « passe », sinon de la bonne niaiserie conservatrice, bien coulante, bien pleurarde et bien innocente. Il y a un journal où, tant qu'il vivra, tant que « le papier » sortira des presses, le matin, pour aller trouver le lecteur dans la rue, ou dans son lit, et le réveiller, ce papier ne sera noirci que de mots clairs, nets, précis, résistants et serrés, — serrés à craquer, — entre lesquels l'on verra et l'on sentira courir, crépiter, jaillir un étrange et indomptable fluide plus qu'électrique : de la volonté, *c'est-à-dire de l'intelligence* française.

La seule question qui se pose est donc celle-ci : que pourra valoir, dans la lutte qui commence à se faire pressentir et apercevoir de tous, des plus aveugles, telle qu'elle sera, telle qu'elle ne pouvait pas ne pas être, — étant donné d'une part, l'audace incroyable de l'attaque juive en 1898, et d'autre part notre conscience de cette audace, notre révolte de patriotes français, — que pourra valoir, dans cette lutte suprême, l'intelligence, la lucidité de notre génie national, représenté par quelques-uns des guides ou des interprètes les plus unanimement écoutés et admirés de l'opinion et du sentiment communs ?

Est-il possible, en effet, de ne pas revenir, ces jours-ci, à cette magnifique question ? Nous venons d'être obligés de nous en souvenir, quelques-uns, et des premiers, dès il y a dix ans, ont pris parti, et le bon parti ! Quand Jules Lemaître, vendredi soir, entendait la clameur d'espérance, de joie, de certitude et de courage, autour de sa voiture, immobilisée par une foule de jeunes gens enthousiastes, — ne s'est-il point interrogé lui-même sur cette puissance mystérieuse qu'il détient presque à son insu, par le seul fait que, plus que tout autre, il voit clair, et sent juste, et réagit heureusement, noblement, à toutes les réalités les plus diverses, les plus imprévues, les plus charmantes ou les plus menaçantes, — dans un pays où l'on n'estime, en fin de compte, qu'une force : la raison, pourvu qu'elle sache s'enflammer à propos ?

A propos: tel était précisément le lieu, le point vif longtemps inaperçu ou inavoué, du conflit entre tant d'esprits et de caractères qui, jusque-là, s'étaient crus inclinés les uns vers les autres, et amis, presque parents, et qui, tout à coup, vers octobre 1897, commencèrent de se sentir séparés, ennemis, et, depuis lors, ne se sont point retrouvés ! Amener la raison des Français, — gens volontiers « raisonneurs » et abstracteurs, — à s'enflammer pour quelques idées générales : justice, vérité, sans leur donner le loisir de vérifier l'inexistence de l'objet même auquel on prétendait leur faire appliquer ces idées, ces « principes » ; leur demander de choisir, tout de suite, entre les droits d'un individu et ceux de l'Etat, sans qu'ils puissent soupçonner qu'il n'y avait pas eu, en fait, réellement, lieu de choisir, telle fut bien l'habileté des dreyfusards. Mais la faiblesse secrète de l'opinion dreyfusienne, chez les quelques Français qui, de bonne foi, l'embrassèrent, ce fut et c'est encore, aux yeux de tous le pays, qu'ils gaspillaient, déshonoraient cette faculté qu'a la Raison française de s'émouvoir, en la mettant en jeu sans discernement. De sorte que, aujourd'hui, un triomphe singulier commence pour les clairvoyants de la race d'un Jules Lemaître. Le seul fait qu'ils n'ont pas « marché » à faux, à côté, pour le Traître, qu'ils ne se sont pas dérangés pour la « Vérité » postiche des dreyfusards, les investit d'une autorité extraordinaire, et fait réfléchir tout le monde, aujourd'hui que toute leur Raison les jette au chemin d'une difficile, abrupte, mais très évidente et incontestable vérité française : la Monarchie, le Roi.

« L'intelligence » nous semble avoir devant elle, en France, à cette heure de lutte, un « avenir » assuré, pour peu qu'elle sache user de la Force, comme en usa la Stupidité.

Or, elle n'y faillira point.

HENRI VAUGEOIS.

LA POLITIQUE

LES NOUVEAUX CENT MILLE FRANCS DU TRAITRE DREYFUS

Le Juif qui en 1894, au moment de son arrestation, vendait notre patrie à l'*Allemagne*, le Juif au nom duquel ses pareils, depuis quatorze ans, pillent et ruinent la France morceau par morceau, Alfred Dreyfus enfin, nous réclame à nouveau cent mille francs devant le tribunal civil. Depuis le cinq novembre, convaincu par nous d'être mû, agi, propulsé par la Ligue des Droits de l'Homme, par le huguenot Pressensé et le famulus d'Adrien Hébrard, Mathias Morhardt, depuis le cinq novembre, Alfred Dreyfus accablé se taisait, se terrait et guettait derrière son judas. Il se demandait s'il ne valait pas mieux décidément mettre la frontière entre les patriotes et lui.

Pressensé, Morhardt, les Droits de l'Homme l'ont rassuré, réconforté. Ils lui ont dit : « Nous nous chargeons de tout, ainsi que nous l'expliquons dans nos circulaires. Vous n'aurez qu'à signer... et à palper. Deux cent mille francs, songez-y bien... deux cent mille francs ! Par le temps qui court et les menaces d'impôt sur le revenu, c'est un joli denier. »

Le traître Dreyfus se grattait le crâne. Il pensait : « C'est même un joli « trente-deniers »... Mais n'est-ce pas trop beau ? Sommes-nous bien sûrs que tous les juges sont à l'image de Ballot-Beaupré ?... » Finalement il s'est décidé, car l'appât de l'argent, aujourd'hui comme jadis, est chez lui plus fort que la peur.

Inutile d'ajouter que ce nouvel assaut au coffre-fort ne déplait pas à l'*Action Française*. Par son cynisme et son excès, le traître Dreyfus pose précisément la question comme nous la soumettons chaque jour à nos amis, à nos lecteurs : « Les Français peuvent-ils vivre sous la loi du Talmud » ? et il la résout par la négative. Car, cette jurisprudence une fois admise, il n'y a plus de presse, plus d'expression écrite, plus même de langage national, tout ce qui déplait aux hébreux ou contrecarre leurs criminels projets pouvant être par eux qualifié d'injure. Cette jurisprudence une fois admise, nous devenons chez nous, sur notre sol, une tourbe d'esclaves bâtonnés, rançonnés par le sémite. Nous sommes exilés à l'intérieur. Le double, l'étonnant procès qu'on nous intente est exactement un procès ethnique.

Nous voilà donc, par le fait de Dreyfus le Traître, nez à nez, poitrine contre poitrine avec les forces d'Israël, du protestantisme, du métèquisme. C'est le grand combat qui s'engage, un combat où *ceux-ci* apportent la puissance politique qu'ils nous ont dérobée, leur rapacité naturelle, leur sauvagerie..., où nous apportons, nous, la volonté inébranlable non seulement de l'emporter dans une cause juste, mais encore de pousser la victoire si loin qu'elle chasse à jamais l'envahisseur. — L. D.

DERNIÈRE HEURE

AU VATICAN
Les audiences du Saint-Père

Rome, 22 novembre. — Pie X a repris ses audiences ; toutes les personnes qui l'ont approché ont constaté qu'il était complètement remis de la légère indisposition de ces dernières semaines, au cours desquelles Pie X accorda plus de 500 audiences et prononça trente-huit grands discours ; aujourd'hui encore, il a reçu les évêques de Fréjus, de Valence et de Beauvais.

La foule a été très grande dans les églises de Saint-André della Valle et de la Trinité du Mont, pour la clôture du jubilé et le triduum en l'honneur de la bienheureuse Sophie Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur.

On annonce une grande manifestation des catholiques romains en l'honneur du Pape ; ceux-ci défileront dans la cour de la Pigna, où l'on édifie des tribunes. Tous les prêtres et les religieux de Rome prendront part au cortège.

LA SANTÉ DU COMTE DE CASERTE
Le mieux persiste

Cannes, 22 novembre. — L'état général du comte de Caserte s'améliore. Le mieux a persisté la nuit dernière et ce matin.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT
La conférence des ministres austro-hongrois

Vienne, 22 novembre. — La conférence des ministres des deux Etats s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence du baron d'Æhrenthal ; celui-ci a exposé la situation de la monarchie vis-à-vis de la Serbie, de la Roumanie et de la Bulgarie et a relevé la nécessité qu'il y avait à éclaircir quelques questions pendantes encore ; la conférence a discuté les mesures à prendre prochainement, notamment en ce qui concerne la soumission aux Parlements du traité de commerce austro-serbe, provisoirement en vigueur, ainsi qu'en ce qui concerne les négociations à continuer sur le traité de commerce avec la Roumanie.

L'ANARCHIE JEUNE-TURQUE
Bagarres électorales

Constantinople, 22 novembre. — Diverses irrégularités qui se sont produites au cours des élections législatives auxquelles on procède en ce moment à Constantinople avaient déjà provoqué avant-hier et hier, de la part des Grecs, des manifestations qui n'avaient été marquées par aucun incident particulier. Les Grecs avaient menacé, au cas où ces irrégularités ne seraient pas supprimées, d'organiser pour aujourd'hui d'importantes manifestations. On avait pris en conséquence des mesures militaires très sérieuses.

Les réclamations des Grecs n'ayant pas été prises en considération, un grand meeting a eu lieu devant la cathédrale grecque de Péra. Vers midi, plusieurs milliers de Grecs ont parcouru Stamboul ; ils ont manifesté devant la Porte, où était précisément réuni le conseil des ministres. Navrocordato bey, ministre de l'agriculture, qui est de race grecque, a été chargé par le conseil de calmer les manifestants.

Le grand-vizir a reçu une députation de Grecs ; il leur a déclaré qu'ils pourraient attaquer les élections au Parlement, et qu'en attendant ils pourraient faire contrôler les scrutins par des délégués.

LA RÉVOLUTION EN PERSE
Progrès des partisans de Satar-Khan

Tabriz, 22 novembre. — Les partisans de Satar-Khan ont attaqué, hier, la ville de Marand, défendue par le fils du gouverneur Schoud-Schah-Nigam, qui a dû battre en retraite dans la direction de Choï ; ce matin, les habitants ont commencé à quitter la ville pour se réfugier à Tabriz ; les révolutionnaires sont maîtres de Marand.

TROUBLES EN HAITI
Soulèvement en faveur du général Fouchard

Kingston (Jamaïque), 22 novembre. — On reçoit la nouvelle d'un soulèvement révolutionnaire à Haïti en faveur du général Fouchard, exilé ici ; ce mouvement, qui a à sa tête le général Simon, chef des troupes d'Aux-Cails, s'est étendu à tout le Sud. Le président Nord Alexis a envoyé vendredi un navire de guerre avec le ministre de la guerre Célestin Cyriaque, à Aux-Cails, pour faire rentrer le général Simon dans le droit chemin ; mais on désespère, même dans les milieux officiels, de cette démarche ; tout le Sud est unanime à demander la démission du président Nord Alexis et l'élection du général Fouchard.

AU MAROC
Soldats français et soldats espagnols

Tanger, 22 novembre. — On mande de Casablanca que mercredi, à cinq heures de l'après-midi, les soldats français ont rendu l'invitation des soldats espagnols à l'occasion de la relève du détachement espagnol ; une section ou un peloton de chaque arme représentait le corps de débarquement français ; le groupe français, musique en tête, est allé à la Maison du Soldat aménagée pour la circonstance.

Le général d'Amade et le commandant espagnol ont fait le tour des tables. Le général a pris le premier la parole et bu à l'Espagne et à l'armée espagnole ; tous les soldats ensemble ont répété : « Vive l'Espagne ! » pendant que la musique jouait l'hymne espagnol. Le commandant espagnol a remercié et invité ses hommes à crier avec lui : « Vive la France ! Vive l'armée française ! » ; les soldats espagnols ont crié : « Viva la Francia ! » et la musique a joué la *Marseillaise*.

A sept heures, le général a offert un dîner strictement militaire aux officiers espagnols ; une grande cordialité a régné ; à la fin du repas, le général et le commandant espagnol ont échangé des toasts émettant l'espoir que des fêtes semblables, souvent renouvelées, contribueront à entretenir et fortifier les liens d'amitié unissant les deux armées.

CONTRE LA LÉGION ÉTRANGÈRE
Arrestation d'un Allemand

Alger, 22 novembre. — La cour d'appel d'Alger vient de condamner un Allemand, nommé Wachter, pour excitation de militaire à la désertion ; cet homme, qui avait fait cinq ans de service dans la légion étrangère, et qui depuis avait pu rentrer en Allemagne, était, au mois d'août dernier, revenu à Saïda sur la frontière marocaine, avec l'intention d'y provoquer la désertion d'un légionnaire. Il fut arrêté au moment où il tentait de détourner ce soldat ; il fit des aveux complets ; il fut condamné par le tribunal correctionnel de Mascara à trois mois de prison, et cette peine a été portée à deux années par la cour, sur appel à minima du procureur général ; Wachter s'est pourvu en cassation.

LE PRÉSIDENT CASTRO EN EUROPE

Caracas, 22 novembre. — Le président Castro va partir pour l'Europe pour y subir une opération.

LA MORT DES SOUVERAINS CHINOIS
Les condoléances du corps diplomatique

Pékin, 21 novembre. — La réception des membres du corps diplomatique, venus pour présenter leurs condoléances à l'occasion de la mort des souverains, a donné lieu à une cérémonie imposante.

Les diplomates ont fait leur entrée au palais par le pavillon de Chien-King-Koung, dont les trois terrasses de marbre blanc étaient occupées par des milliers de mandarins. Le catafalque soutenant le cercueil de l'empereur se trouvait dans le pavillon de Chien-King-Koung ; il était drapé de satin noir orné de dragons brodés en or. Le prince Tchoun se tenait debout près d'une table, au pied du catafalque. Après s'être inclinés devant le cercueil de l'empereur, les diplomates se sont rendus devant celui de l'impératrice douairière, qui était exposé dans son palais de Huang-Chi-Tien, situé dans l'aile gauche de la cité défendue. Le catafalque de l'impératrice était entouré d'écrans de satin blanc derrière lesquels se tenaient les femmes du clan impérial.

Pour la première fois depuis le décès des souverains, le prince Tching est apparu en public, à la tête du personnel du département des affaires étrangères.

Après un dernier hommage rendu à la dépouille mortelle des deux souverains, les membres du corps diplomatique sont allés présenter leurs respects au prince Tchoun.

LE MAUVAIS TEMPS EN MÉDITERRANÉE

Toulon, 22 novembre. — Les remorqueurs *Dromadaire* et *Goliath*, arrivés ce matin à Ajaccio, ont été éprouvés par le mauvais temps.

UN MEURTRE A LA CHAPELLE

Hier soir, au cours d'une rixe, rue Caillé, un nommé Schwartz, âgé de vingt ans, a frappé de deux coups de couteau son adversaire, Louis Dideric, âgé de vingt-trois ans ; celui-ci est mort quelques instants après.

Conduit au commissariat de M. Pontaillier, Schwartz a déclaré n'être pour rien dans le meurtre de Dideric. Il a été gardé à la disposition de la justice.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'Affaire Dreyfus.— 23 novembre 1897. — Picquart s'embarque à Tunis pour rentrer en France et venir déposer à l'enquête de Pellieux. — On perquisitionne à son domicile, à Paris.

Courses. — A 1 h. 30, à Enghien.

Nos préférences :

Prix de la Vézère. — *Vieux Jeu, Saint Firmin.*
Prix de Graves. — *Mlle Boniface, La Péri.*
Prix du Bordelais. — *Rosy Letty, Balustra.*
Prix de la Guyenne.— *Arghoun, Philomène.*
Prix du Périgord. — *Jumelle, Laripette.*
Prix du Rouergue. — *Ma Grand, Odette IV.*

Conférences :

Institut Catholique de Paris. .. A 5 h. 1/4. Cours d'Apologétique ; M. Gardeil, *Le Dogme et la Théologie.*

Cercle du Luxembourg. — A 3 heures, M. Augé de Lassus, *l'Hôtel royal des Invalides, origines, histoires et historiettes*, avec projections électriques.

Expositions

Serres du Cours-la-Reine : Exposition des Chrysanthèmes.

Musée des Arts décoratifs : Exposition des Artistes décorateurs.

Salle de la rue de Sèze : Exposition des Aquarellistes.

~ Inconséquence.

Avant-hier, à l'Odéon, pendant le chahut au Grand Fécal.

Une dame, s'adressant indignée à Pujo qui siffle de toutes ses forces : « Mais, monsieur, Zola, c'est de l'art. »

Pujo, très correct : « Eh quoi, madame, de l'art, la Mouquette ! »

A ces mots, un père de famille se dresse, rugissant : « Monsieur, je vous défends de nommer la Mouquette devant ma fille ! »

∞

M. Paul-Hyacinthe Loyson rend compte à sa manière — qui est dreyfusarde — de la magnifique manifestation de nos amis à l'Odéon contre la prose de l'immonde Zola. On sait que la récitation fut interrompue pendant trois quarts d'heure, que les partisans du Grand Fécal commencèrent par se sauver dans toutes les directions comme s'ils avaient le 445 à leurs trousses et ne revinrent, pâles et tremblants, à leurs fauteuils qu'une fois certains de l'expulsion *manu militari* de nos amis.

∞

Voici maintenant comment Paul-Hyacinthe Loyson raconte le fait :

Mais ces messieurs s'étaient juré de faire acclamer Zola. Ils renouvelèrent l'obstruction bruyante. Alors, ce fut leur expulsion, depuis le parterre jusqu'au paradis. Les municipaux se précipitèrent et le *public, spontanément, leur prêta main-forte.* Et lorsque, enfin, dans le silence chèrement reconquis et où s'entendaient battre les cœurs, Mlle Ventura, d'une voix émue, déroula la description superbe où tout Paris étincelait de gloire crépusculaire, il nous sembla que le grand poète-citoyen se chantait sa propre apothéose, et que, pareil au soleil couché dont le rayonnement se ranime soudain à travers les yeux, il resplendissait, d'au delà de la mort, sur les nuées en fuite de ses ennemis.

Ce soleil qui se couche dans un pot de chambre est tout à fait réjouissant.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est de voir M. Paul-Hyacinthe Loyson, dont le nom prête aux déformations les plus simples, et j'ajouterai les plus véridiques, écrire le mot de Roi avec un *y*. Qu'il garde cet *y*, il en a besoin.

∞

Jules Lermina admire le baptême au vin rouge, tel que l'a imaginé et le pratique le citoyen Coutant d'Ivry. Tous les goûts sont dans la nature. Mais les raisons de Jules Lermina ne manquent pas d'une certaine gaîté :

Le baptême civil — puisque baptême il y a — est la constatation de l'arrivée sur notre terre d'un être nouveau, en qui se peuvent concentrer toutes les espérances et toutes les nobles ambitions.

. . . .

Des parrains ne viennent pas marmotter des phrases idiotes qu'ils ne comprennent même pas, mais ils prennent un engagement sérieux, réfléchi, d'accompagner l'enfant à ses premiers pas, de le soutenir et de l'aider.

Citoyens, ils promettent d'en faire un citoyen.

Dire que ces lamentables cornichonneries constituent le fond de la métaphysique maçonnique et mènent la France depuis trente-huit ans !

∞

Emouvante nouvelle pour M. Jacques Piou et tous les amis passionnés des nobles urnes, des beaux scrutins.

Le député Legitimus, nègre introuvable parce que perché, vient d'être élu à une imposante majorité — vous entendez, Monsieur Piou, *imposante* — président du conseil général de la Guadeloupe.

Vous verrez qu'un de ces jours, après de bonnes élections, on verra débarquer au Parlement des singes, régulièrement nommés au scrutin de liste !

∞

Les correspondants dreyfusards font courir le bruit que leur grand Pan, le juif d'anthropologie Lombroso, préparerait une étude psychologique très approfondie sur les caractéristiques de la personnalité intellectuelle de Guillaume II.

Attention ! Lombroso, qui confond les mains d'un brave ouvrier avec celles de Soleilland, est bien capable d'étudier la personnalité de l'empereur allemand d'après des ragots de concierge. Car il a un génie et incontestable, ce pipelet de la criminologie : le génie de l'inexactitude.

RIVAROL.

AU JOUR LE JOUR

LETTRE OUVERTE A M. CHARLES MORICE

Mon cher confrère,

Nous nous sommes rencontrés hier pour la première fois depuis bien longtemps. Vous étiez à l'avant-scène de l'Odéon, devant la rampe, cherchant vainement à calmer une salle agitée, et j'étais debout à ma place à l'orchestre, animé d'intentions moins pures. Nous avons engagé là, dans le bruit, une conversation à bâtons rompus (je ne parle pas de ma canne, qui a résisté aux têtes juives), conversation que votre départ rapide a terminée trop tôt à mon gré. Ayant conservé le meilleur souvenir de nos bonnes relations d'autrefois, je voudrais la reprendre ici.

Vous rappelez-vous le dîner des *Têtes de bois* que, vers 1894, présidait avec tant de bonne grâce l'excellent Jean Dolent ? C'est là que, sur votre obligeante invitation, pour la seule fois de ma vie, je dis des vers en public, les premiers que j'eusse commis. J'avais vingt ans alors, et je rédigeais l'une de ces jeunes revues en qui vous mettiez votre espoir et pour qui vous étiez un maître. Vous veniez de publier *La Littérature de tout à l'heure*, livre où vous pronostiquiez les destinées de notre génération, effort méritoire pour synthétiser, systématiser et expliquer à elle-même l'effroyable anarchie intellectuelle qui était celle de notre jeunesse d'alors.

Par votre goût pour les constitutions esthétiques bien faites, vous avez été un peu le Sieyès de notre jeune littérature. Vous avez été certainement le théoricien le plus intelligent du symbolisme. Vous en formuliez le principe : retrouver, en la libérant des chaînes de la vie sociale, des nécessités de l'intelligence analytique, et des impératifs de la loi morale, la pure vie intérieure de l'âme, pour l'exprimer ensuite dans des fictions qui auraient été ses symboles, et lui faire donner un sens nouveau aux choses réelles dépouillées de leur signification vulgaire. Vous prêchiez l'imprécision. Vous ne vouliez pas dissiper les nuées : vous vouliez les disposer en combinaisons agréables où elles apparaîtraient colorées de rayons.

Traçant le « commentaire d'un livre futur », vous donniez cet exemple lumineux : « Dans la présente espèce, pour symboliser cet essor de l'âme se libérant d'elle-même et de la société, dans un grand essor de retour au type humain de native splendeur, les ailes d'un ange s'indiquaient et leur battement rythmique dans l'indéfini vers l'infini... » Et après un développement où je ne me suis pas bien retrouvé, canevas de ce livre qui, par nature, devait rester de plus en plus futur, vous ajoutiez : « Supposez maintenant que ce récit soit fait par le frère même de l'Ange à un Poète dans un Paysage qui écoute et qui a des voix... »

Que diable a pu dire le « frère de l'Ange » à ce Poète ? Qu'il fallait admirer Zola dont vous aviez écrit si justement qu'il avait « le plus extraordinaire génie de réclamier qu'on ait vu depuis Victor Hugo » ? Qu'il fallait infliger la rhétorique incohérente et vide de ce primaire, la prose boursouflée ou ordurière de ce Métèque à un public où domine encore le clair et sain esprit de France ? Mystère et Affaire Dreyfus !

Ce que je voudrais vous faire goûter, c'es l'ironie de l'étrange situation où nous nous sommes trouvés hier. Vous avez été le chef d'une école « nouvelle ». Vous avez été, dans votre domaine et à votre heure, l'un des représentants de cet esprit révolutionnaire, libertaire, romantique, pour qui la société et la raison étaient les ennemies dont il fallait se libérer, esprit dont le symbolisme et le dreyfusisme furent les plus récentes expressions. Et le directeur de l'Odéon lui-même, M. André Antoine, qui vous remplaça à la rampe sans plus de succès, que dirai-je de lui, l'impresario d'Ibsen, de Bjornson et de Tolstoï, dont toute la vie fut consacrée à nous doter d'un théâtre anarchiste ?

Or, vous étiez tous deux sur la scène d'un théâtre subventionné, occupés à apaiser par la persuasion et par les gardes municipaux la révolte de quelques individus qu'approuvait une sédition populaire. Cette révolte et cette sédition se produisaient au nom des principes d'ordre, de raison et de goût que vous avez reniés pendant toute votre carrière. Elles avaient l'audace, la jeunesse et la belle humeur qui appartiennent aux idées neuves. Qu'est-ce à dire, mon cher confrère ? Vous et M. Antoine, seriez-vous devenus les « bourgeois », les « philistins », les « pompiers » ? Le théâtre anarchiste serait-il maintenant le théâtre poncif ? Et la « littérature de tout à l'heure » serait-elle déjà la littérature d'hier ?

Au début de votre livre, vous avez écrit des pages intéressantes, bien qu'un peu trop pénétrées de Carlyle, sur le rôle de la Foule qui écrit l'histoire et inspire les penseurs, — « la foule, dites-vous, plus un homme » par lequel elle exprime ce qu'elle a de nouveau à dire. Hier, au théâtre de l'Odéon, vous avez pu l'entendre : dans ma voix modeste, dans celle de notre Maxime Réal del Sarte et dans les bons sifflets à roulette de nos Ligueurs.

Maurice PUJO.

Lire en deuxième page :
GUILLAUME II ET SON PEUPLE
par JACQUES BAINVILLE

En troisième page :
LES SOUVERAINS SUEDOIS A PARIS
par ALFRED RAIMBAULT.

DANS LE LABYRINTHE STEINHEIL

Rémy Couillard

Les contradictions continuent. — C'est au « Matin » qu'on a fouillé le portefeuille. L'accusation mollit. — M. Hamard défend Remy Couillard. — Circonstances anormales du crime. — Questions précises aux magistrats. Un mot indiscret du « Matin ».

Aucun fait nouveau, depuis hier, n'est venu s'ajouter à ceux que nous avons publiés concernant l'arrestation du valet de chambre Couillard.

Nous devons signaler pourtant qu'aux trois versions de l'inventaire que nous avons livrées à la critique de nos lecteurs, plusieurs autres, non moins divergentes, ont été mises en avant : dont une, de M. de Labruyère, collaborateur du *Matin*, qui, contrairement à ce qu'avait dit le *Matin*, nous a appris que l'inventaire du portefeuille a été fait non chez Mme Steinheil, mais dans les bureaux du *Matin*...

On jugera généralement que le *Matin* s'occupe beaucoup de cette affaire, qu'il n'a guère, jusqu'à présent, contribué qu'à embrouiller.

Et cela semblera plus singulier encore quand on aura pris connaissance de la déclaration suivante, que M. Bunau-Varilla a fait insérer hier en tête du « papier » consacré à l'histoire de la perle du portefeuille :

Nous ne sommes pas la police, nous ne sommes pas la justice, nous n'avons rien à faire avec elles. Notre seule rôle est de renseigner le public. Eh bien ! à l'heure où nous sommes arrivés de cette enquête, à la minute où se déroule la première péripétie sérieuse et poignante de l'affaire, nous devons dire aux lecteurs :

— Nous connaissons la vérité, nous savons qu'il n'est pas difficile de mettre la main sur les coupables, mais notre rôle n'est pas de les livrer.

A ce propos, nous demandons :

Si le *Matin* n'est pas la police, ni la justice, au nom de qui et dans quel but a-t-il pris l'initiative des confrontations, arrestations et inventaires qu'il s'est permis ces temps derniers ?

Et s'il connaît la vérité — que d'autres connaissent aussi — comment interpréter le soin qu'il prend de l'entremêler de mensonges. Car du moment qu'il *sait*, on ne peut plus parler d'erreurs...

L'attitude de Mme Steinheil

L'attitude de Mme Steinheil — dont le *Matin*, de plus en plus, s'est constitué l'interprète — n'est guère moins singulière. Après avoir fait imprimer qu'elle n'a « jamais cessé de soupçonner Remy Couillard », voici comment elle tergiverse au cours d'une interview qu'elle a donnée hier à la *Presse :*

— Je me demande, nous dit-elle, pourquoi Rémy a détourné des lettres ? Il prétend que c'était pour garder l'argent des timbres. Je sais qu'il était cupide, mais c'est aussi un menteur ! Ne voulait-il pas essayer plutôt de se servir un jour de ces lettres pour salir mon enfant ?

C'est affreux, et la découverte de cette perle sur Rémy permet de se poser bien des ques-

par ALFRED RAIMBAULT.

DANS LE LABYRINTHE STEINHEIL

Rémy Couillard

Les contradictions continuent. — C'est au « Matin » qu'on a fouillé le portefeuille. L'accusation mollit. — M. Hamard défend Remy Couillard. — Circonstances anormales du crime. — Questions précises aux magistrats. Un mot indiscret du « Matin ».

Aucun fait nouveau, depuis hier, n'est venu s'ajouter à ceux que nous avons publiés concernant l'arrestation du valet de chambre Couillard.

Nous devons signaler pourtant qu'aux trois versions de l'inventaire que nous avons livrées à la critique de nos lecteurs, plusieurs autres, non moins divergentes, ont été mises en avant : dont une, de M. de Labruyère, collaborateur du *Matin*, qui, contrairement à ce qu'avait dit le *Matin*, nous a appris que l'inventaire du portefeuille a été fait non chez Mme Steinheil, mais dans les bureaux du *Matin*...

On jugera généralement que le *Matin* s'occupe beaucoup de cette affaire, qu'il n'a guère, jusqu'à présent, contribué qu'à embrouiller.

Et cela semblera plus singulier encore quand on aura pris connaissance de la déclaration suivante, que M. Bunau-Varilla a fait insérer hier en tête du « papier » consacré à l'histoire de la perle du portefeuille :

Nous ne sommes pas la police, nous ne sommes pas la justice, nous n'avons rien à faire avec elles. Notre seule rôle est de renseigner le public. Eh bien ! à l'heure où nous sommes arrivés de cette enquête, à la minute où se déroule la première péripétie sérieuse et poignante de l'affaire, nous devons dire aux lecteurs :

— Nous connaissons la vérité, nous savons qu'il n'est pas difficile de mettre la main sur les coupables, mais notre rôle n'est pas de les livrer.

A ce propos, nous demandons :

Si le *Matin* n'est pas la police, ni la justice, au nom de qui et dans quel but a-t-il pris l'initiative des confrontations, arrestations et inventaires qu'il s'est permis ces temps derniers ?

Et s'il connaît la vérité — que d'autres connaissent aussi — comment interpréter le soin qu'il prend de l'entremêler de mensonges. Car du moment qu'il *sait*, on ne peut plus parler d'erreurs...

L'attitude de Mme Steinheil

L'attitude de Mme Steinheil — dont le *Matin*, de plus en plus, s'est constitué l'interprète — n'est guère moins singulière. Après avoir fait imprimer qu'elle n'a « jamais cessé de soupçonner Remy Couillard », voici comment elle tergiverse au cours d'une interview qu'elle a donnée hier à la *Presse* :

— Je me demande, nous dit-elle, pourquoi Rémy a détourné des lettres ? Il prétend que c'était pour garder l'argent des timbres. Je sais qu'il était cupide, mais c'est aussi un menteur ! Ne voulait-il pas essayer plutôt de se servir un jour de ces lettres pour salir mon enfant ?

C'est affreux, et la découverte de cette perle sur Rémy permet de se poser bien des ques-

tions. Comment l'eut-il en sa possession ? Fut-elle volée par lui ? Est-ce une partie du butin pris par les assassins et oubliée par eux ?

Je ne crois pas que Rémy ait pris une part au crime. Non ! il a pu servir d'indicateur, c'est tout.

Et tout aussitôt, elle ajoute :

— La découverte de la perle ne change rien à ma conviction sur la piste que j'ai donnée à M. Hamard : les trois hommes et la femme rousse.

Il faudra aussi qu'on sache pourquoi Rémy avait placé dans le tiroir de la table de la cuisine le revolver de mon mari, que celui-ci remettait à notre valet de chambre quand nous couchions à Bellevue et que Rémy omit de rendre à son maître dans la nuit où le crime fut perpétré.

Tout cela est bien embrouillé.

L'attitude de M. Hamard

De son côté, M. Hamard, qui n'a qu'à son corps défendant mis la main sur Remy Couillard, a tout l'air de prendre parti contre la cliente du *Matin* :

— *On peut s'étonner*, a-t-il dit à un journaliste, *que la perle n'ait pas été vue dans le calepin, après le premier examen qu'on en fit ; car, dès que le caoutchouc ne retient plus les trois parties de ce calepin, tout ce qui s'y trouve tombe et s'éparpille.*

A un autre, il a fait remarquer que *le papier de soie qui entourait la perle fine qui aurait été volée par Remy Couillard était très propre, et ne ressemblait nullement à un papier ayant traîné pendant plusieurs mois dans son portefeuille.*

Et il conclut, tendancieusement :

— *Nous ne sommes pour rien dans la découverte de la perle, faite hors de notre présence et de celle de Remy Couillard.*

Faits à ne pas perdre de vue

Ce que l'on a de mieux à faire pour démêler l'imbroglio, c'est de rappeler l'attention sur les circonstances du crime.

Nous les résumons à ceci :

1° Le jour qui précède le drame, il se passe ceci d'anormal, que, pour la première fois de sa vie, Mlle Marthe Steinheil ne couche pas impasse Ronsin, d'où — coïncidence étonnante— le chien de garde est écarté ;

2° Le jour qui précède le drame, certaines personnes de l'entourage donnent subitement congé, en annonçant à leur concierge qu'elles lui feront un procès si elle fournit sur leur compte des renseignements, quels qu'ils soient ;

3° Dans la nuit du crime, *avant* l'heure vers laquelle on est d'accord pour dire qu'il fut commis, une voiture prend, avenue des Champs-Elysées, trois inconnus, dont un descend en route, et les deux autres se font déposer au fond de l'impasse Ronsin ;

4° Dans la même nuit, environ l'heure vers laquelle on est d'accord pour dire que le crime fut commis, une automobile sans chauffeur stationne près de l'impasse Ronsin ;

5° A un moment donné, le chauffeur de l'automobile sort de l'impasse en hâte, suivi d'un « monsieur » qui prend place dans la voiture, laquelle disparaît bientôt dans une direction connue ;

6° Le lendemain du crime, Remy Couillard, qui n'a rien entendu, entre d'abord chez sa maîtresse, qu'il trouve garrottée, quasi-nue, mais enfin vivante — et intacte. Il appelle au secours par la fenêtre, comme s'il savait qu'à l'intérieur du pavillon il n'y a plus âme qui vive ;

7° Mme Steinheil est détachée avant l'admission des témoins ;

8° Quand arrivent les magistrats, ils ne prennent même pas la peine d'interroger séparément Remy Couillard et sa maîtresse ;

9° Mme Steinheil, qui a des soupçons sur Remy Couillard (le revolver changé de place, l'appel lancé vers le dehors) n'en fait point part aux magistrats ;

10° Ces faits ne font l'objet d'aucune enquête judiciaire.

Questions positives

Nous voudrions savoir, pour expliquer ces faits :

1° Si MM. Leydet et Hamard n'ont pas trouvé inconcevable que les trois assassins dépeints par Mme Steinheil, non seulement ne l'aient pas tuée, mais même aient résisté à l'autre tentation ?

2° Ce que pensent ces magistrats de la force de caractère digne d'une Romaine antique, dont a fait preuve Mme Steinheil en conservant chez elle, pour le surveiller mieux à l'aise, un homme sur qui elle n'a cessé d'avoir les soupçons qu'elle a dit ?

3° Pourquoi le chef de la Sûreté, qui a fait une enquête parmi les terrassiers, anciens camarades de Couillard, a omis de se renseigner sur les chauffeurs d'automobiles, ses camarades plus récents ?

4° Si MM. Leydet et Hamard, en incriminant Remy Couillard, n'ont pas eu un peu l'impression d'enfermer chez eux une bombe ?...

Un mot à ne pas oublier

La perle « retrouvée » dans le portefeuille de Remy Couillard a été, dit-on, reconnue par M. Gaillard, bijoutier, qui l'avait sertie autrefois sur une bague « art nouveau » de sa propre composition.

La plupart des journaux font dire par ce bijoutier que la bague en question lui avait été commandée par Mme Steinheil en personne. Le *Matin*, au contraire, met en scène *une personne que M. Gaillard ne peut désigner plus clairement*. Cette personne commanda la bague « dans les tout premiers jours du mois de juin 1906 ».

Et le *Matin* insiste :

M. Gaillard ajoute que lorsqu'il exécuta cette bague, il ignorait complètement que le bijou fût destiné à Mme Steinheil.

Pourquoi cette insistance — de mauvais goût ?

La suite, sans doute, nous le dira.

Edouard BERNAERT.

nault

Mlle
d'un
conse
seilla
parce
été à
ment,
Une
de Va
don,
leuse
nion
au Ca
la rè
guéri

Une
une d
suivi
qu'elle
liquid
jourd'
de to

Mlle
Rotro
souffr
table
effroy
pour
pu l'
plaies
éloign
et ma
Son v
à Bor
dut s'
refusa
le 16
Lourd
çait l
dernfé
les ét
la pet
l'ahur
rée et
ment
stupéf

En t
sarie a
decin
Facult
servati
sions a
tifique
récomp
questio
rain de

CON

ELEV

par

DINDES
RÉES
POUL

Envoi
ditions

IN

Les r
On sait
au pap
l'intent
nelle d
jour d
prêtres
messe
l'avons
les égl
Souver
pensé
qu'ils s
Toutes
leurs
draper
railles
mombr
cette r

La s
6 juin
avait c
blissem
Saint-A
dans le
avait
loi sur
grégan
des Ba
fait cet
tre a
ordonn
mixte
service
ment.

Le C
cidé de
de l'ar
finances
par su
nue de
vont ê
grande
s'élève

Sont
de Vit
ayant
curiale
Groix,
2.025 f
immeu

M. M
Au ba
électeu
noncé
lequel
probiè
tions
inutile
ajouté
l'heure
rée m

« M
société
progre
taille
radica
mental

PREMIERE ANNEE. — N° 251. LE NUMÉRO QUOTIDIEN : Cinq Centimes JEUDI 26 NOVEMBRE 1908.

Non (Ch. Maurras)
(L'affaire Steinheil journée des dupes)
Lettre de Rome Léon XIII, Pie X.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 — jusqu'à Minuit
19, Rue du Croissant, 19 — à partir de Minuit
TÉLÉPHONE 326-49 — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

NON.

Nos meilleurs amis s'étonnent quelquefois que l'Action Française n'en fasse jamais qu'à sa tête. Ils sont loin de s'en plaindre, l'événement n'ayant guère manqué de donner raison à cette tête-là, mais enfin ils ne peuvent s'empêcher de trouver bizarre chez des gens qui ne cachent pas leur désir de relever un jour « la statue du respect », selon le beau mot de Le Play, cette résistance courtoise, mais inébranlable, aux avis de personnes dont quelques-unes ont atteint l'âge de M. Jacques Piou, qui est, comme on sait, le bel âge : bon pied, bon œil, front lumineux portant le neigeux diadème de l'expérience des choses. Fussent-ils moins verts et moins prestes, ces messieurs auraient droit à une part plus étendue encore des honneurs que tout esprit traditionnel sait rendre aux témoins du passé. Et cela est très vrai. Et nous ne pouvons que répondre : il n'est rien de plus dur que de se résoudre à ne pas écouter qui l'on respecte, rien de plus cruel que d'avoir à dire pourquoi; mais, de temps en temps, il le faut.

Voici. Ecouter ce Nestor nous condamnerait à être battus sur-le-champ comme il le fut toute sa vie. Ecouter cet Ulysse nous vouerait, immanquablement, à une défaite moins prochaine, mais sans espoir. Nous subirions le premier genre de malheur si nous prêtions l'oreille à la méthode électorale et parlementaire qui, dès juillet 1871, commença la brillante série de défaites qui aboutit au désastre de mai 1906. Le second genre de malheur ne manquerait pas de sortir de tout mouvement d'attention donné par nous à des doctrines de revenants. Le plan Piou conduit aux revers. Mais la doctrine Piou et ses succédanés, et leurs similaires contemporains conduisent à la boucherie. Certes, nous nous tiendrons au terrain de l'action immédiate, nationaliste, antijuive, antidreyfusienne avec toute l'opiniâtreté dont nous sommes capables. Mais l'autre terrain, celui de la vérité politique, nous n'avons pas seulement l'obligation de nous y tenir, il faut aussi l'étendre aussi loin que s'étendent l'intelligence ou la sensibilité du peuple français, sans craindre de frapper d'une sorte de mort logique toutes les nuées et tous les fantômes qui peuvent s'opposer à notre progrès.

Il n'est pas d'intérêt national plus fort que ce travail de nettoiement de l'intelligence française. Car (nous le disons depuis dix ans) ce Dreyfus qui représente le tout des mouvements républicains, objet secret, moteur profond des viles intrigues où se joue le sort du pays, ce Dreyfus envisagé comme traître ou chef du parti des traîtres, comme agent de la Révolution, ou encore (car il tient tous les rôles), comme chef du Gouvernement, ce traître Dreyfus, en lui-même, n'est plus rien du tout quand on le compare à *l'idée* qui a rendu son triomphe possible et même facile : à cet état d'esprit des Français du dix-neuvième siècle, état d'esprit quasi religieux et que nous appelions pour cela, dès 1897, le dreyfusianisme, comme l'on dit lutheranisme ou cartésianisme, avec cette différence que Luther et Descartes ont été les initiateurs d'une doctrine au lieu que le traître Dreyfus en a été le signe, le couronnement et la fin. Doctrine faite de mille autres et caractérisée par un rendez-vous général de toutes les erreurs qui sacrifient l'ensemble au détail, la société à l'individu, la confiance à l'examen, l'action à la discussion, le supérieur à l'inférieur. M. Reinach est trop perdu dans cette fange pour en avoir conscience. Mais M. Clemenceau, quand il était lui-même, c'est-à-dire opposant, semblait s'en rendre compte. Notre Revue coordonna les éléments et les conséquences de la doctrine, puis rétablit la vérité. Chacun doit en subir l'évidence de feu. Car, plus que la raison du retour à la monarchie, c'est ici le secret d'une renaissance française.

M. Eugène Tavernier ne s'y est pas trompé. En saluant l'évolution de Jules Lemaître, le ralliement de l'illustre écrivain à la Monarchie nationale ne lui a pas fait oublier l'adhésion, plus précieuse encore, à la Contre-révolution, telle qu'elle s'est exprimée dans le discours de vendredi. Ce parallèle saisissant entre la fantaisie de Michelet et le témoignage de Rivarol revêtait un sens général. Au fond, Lemaître présidait à l'une des cérémonies dont se compose l'enterrement du dix-neuvième siècle. Un accord tend, je crois, à naître, de nos jours, entre bons Français sur ce chapitre de la Révolution. Le débat, naguère incertain, revêt à présent, même pour les esprits superficiels, la figure qu'il doit avoir. M. Aulard avait fait quelque bruit. Or, sans venir à bout de Taine, lui-même s'est détruit par ses incohérences de journaliste et d'historien. Mais la Révolution a produit *une manière de penser*. Bien des cerveaux pétris par le siècle passé en conservent des habitudes si profondes que l'on peut parier pour la déraison et pour la démence à chacun des raisonnements qu'il leur plait de former.

On ne leur conteste ni talent, ni science, ni distinction personnelle. Mais les plus distingués sont quelquefois les plus absurdes. J'ai sous les yeux la correspondance de deux de ces hommes qui furent conseillers de quelques-uns de ceux qui rêvent de nous orienter. Eh bien ! ces derniers méritent d'être éconduits justement parce que les premiers — leurs sources — ne sont dignes d'aucune foi. Cependant Gobineau et Tocqueville, nés de bon sang français, étaient bien placés dans la vie. Ils eurent ce bonheur de servir leur pays dans de grandes affaires. Ils n'en furent pas moins, pour la direction des esprits ou pour leur conduite, de nul secours. Bien que le talent littéraire fût supérieur chez l'un et chez l'autre, leurs idées politiques et morales font un ensemble inférieur au néant, car elles sont pernicieuses. Le comte de Tocqueville crut à l'Egalité et à la Liberté, et ses études de l'ancien régime français ou du nouveau régime américain, riches de fines vérités de détail, laissent fuir l'intelligence du tout et nous trompent, de fond en comble, sur un avenir qui est notre présent. Le comte de Gobineau ne crut pas à la Liberté, il professa l'Inégalité des races humaines, mais, comme son ami était anglais au fond, il fut, lui, allemand et se fabriqua sur l'origine de l'aristocratie nationale des chimères dignes d'un hobereau poméranien. Il imagina, de sa grâce, d'après des théories de l'Histoire de France dont Monod lui-même ne voudrait plus, une doctrine des distinctions nobiliaires, qui ne se borne pas à faire pleurer la vérité et le bon sens : elle a tout ce qu'il faut pour rallier les colères d'un peuple fier. Cet aristocrate fini conclut au triomphe fatal de la démocratie dans le monde. Un petit juif, orné du nom providentiel de Dreyfus, a fait un livre tout exprès pour nous mener à Gobineau. Nous lui avons dit : merci bien.

La postérité de Tocqueville et de Gobineau nous propose donc l'héritage de sa faiblesse. Ah ! si nous pouvions nous tromper comme elle sur l'histoire de France ! Si nous pouvions refaire ses grossières erreurs sur la nature du gouvernement ! Ou, si, trop avertis pour tomber dans les embuscades politiques où elle culbuta, nous pouvions nous embouteiller dans son impasse philosophique ! Quelle satisfaction ! Quelle consolation ! La précieuse semence du *flambeau qui doit égarer* passerait ainsi à des coureurs pleins de vie ! Nous sommes désolés de décevoir ces espérances et de paraître même leur manquer de respect. Mais la vérité et nos Maîtres resteront les plus forts. La mauvaise éducation du pays pendant deux ou trois quarts de siècle ne compose pas une tradition vénérable. A la tradition de l'erreur, de quelque professeur de déroute qu'elle provienne, notre réponse est invariable. C'est *non*.

CHARLES MAURRAS.

LA POLITIQUE

L'AUTOMOBILE ET LES BATEAUX

Nos lecteurs ont pu remarquer que, sur cette affaire Steinheil comme sur tout le reste, l'*Action Française* n'a voulu publier que des renseignements de première main, scrupuleusement vérifiés, et a négligé sciemment toutes les fables, tous les racontars habilement jetés en pâture à la curiosité publique. On verra plus tard l'importance de cette constatation et les liens qui rattachent ce drame domestique à un drame politique récent du plus haut intérêt. Mais, dès aujourd'hui, nous prenons date.

Il est très remarquable que la police ait précisément laissé de côté la seule piste efficace... celle de l'automobile qui fut vue stationnant la nuit du crime à l'entrée de l'impasse Ronsin. On a bien dit que le jeune Couillard postulait pour une place de chauffeur, mais on a glissé légèrement sur les fréquentations qui avaient éveillé en lui ce désir d'une place de chauffeur.

M. Hamard donne l'impression de quelqu'un qui redouterait d'en trop apprendre. Il se laisse conduire dans le grenier comme il se laisserait mener dans la cave, parce que ni le grenier ni la cave ne peuvent plus lui apprendre rien de neuf. Il se laisse monter des bateaux. Il ne veut pas monter dans la magnifique automobile que nous lui mettons sous le nez tous les jours depuis un mois.

Il se dit, en se grattant le nez, ce qui, chez tout bon chef de la Sûreté, est l'indice d'une perplexité vive : « Où me mènerait cette automobile ? — Ah dame ! peut-être assez loin, monsieur Hamard, c'est-à-dire assez loin dans le temps et peut-être pas très loin dans l'espace. — Mais, est-ce que j'aurais le temps de descendre avant d'arriver à destination ? — C'est peu probable. — Vous parlez par énigmes, monsieur le journaliste. — Vous êtes là, monsieur le chef de la Sûreté, pour débrouiller les énigmes. »

Le même M. Hamard, au début, parlait d'un vulgaire cambriolage. De son côté, Mme Steinheil — qui ne doit plus être très à son aise depuis hier au soir — a parlé de trois hommes en lévite. Je laisse de côté la femme rousse, qui n'était peut-être qu'un reflet dans une glace. Je laisse aussi de côté la question « lévite » qui nous parut toujours sans intérêt. Il reste que ces intrus étaient *trois* et qu'ils n'étaient pas des gentlemen. Eh bien nous acceptons ces données. Elles concordent même avec nos sérieuses présomptions.

Récapitulons : Remy Couillard, directement coupable, ou seulement coupable d'introduction, ou de négligence, ou de peur. Plus, deux individus mêlés au monde de l'automobile. Plus, une automobile dont on pourrait trouver le numéro... Eh ! mais, voilà un petit ensemble qui me paraît fort présentable. La Sûreté aurait bien tort de se lancer dans des histoires à côté. Elle devra en revenir là. — L. D.

DERNIÈRE HEURE

LES AFFICHES DE L'ACTION FRANÇAISE
Contre la liberté de l'affichage

Montpellier, 25 novembre. — *Le maire, l'appariteur et le peseur public de Poussan, le commissaire central de Montpellier, le commissaire de police et le sous-chef de la Sûreté comparaissaient, le 11 courant, devant le tribunal civil de Montpellier, assignés par l'*Action Française *et ses représentants à Poussan et à Montpellier, pour avoir lacéré des affiches « injurieuses pour le gouvernement » et ayant pour titre* l'Anniversaire Rouge, *placardées à Poussan le 28 juin dernier et à Montpellier le 14 juillet.*

Le procureur ayant soutenu l'incompétence, le tribunal a rendu ce soir un jugement dans lequel il se déclare incompétent et condamne la partie civile aux dépens.

LES MANIFESTATTIONS DES ÉTUDIANTS ITALIENS

Rome, 25 novembre. — Les étudiants ont continué leurs manifestations pendant tout l'après-midi sur la place de Montecitorio, où ils se sont rendus après la séance de la Chambre, puis sur la place Colonna, où se trouve le palais Chigi, siège de l'ambassade d'Autriche-Hongrie ; plusieurs arrestations ont été opérées ; le palais de l'ambassade autrichienne est gardé par la troupe. On signale des manifestations d'étudiants à Bologne, Naples, Turin, Sienne, Florence, Venise, Gênes et Grigenti.

MORT D'UN DIPLOMATE JAPONAIS

Saint-Sébastien, 25 novembre.— M. Manjiro Inagaki, ministre du Japon en Espagne, est mort ce matin ; le corps sera embaumé et transporté à Paris où aura lieu la crémation.

LA PERTE DU "SARDINIA"
Cent vingt-cinq victimes

Malte, 25 novembre. — Le feu a commencé à l'avant du *Sardinia*, où se trouvait une grande quantité d'huile de naphte ; on n'a pas permis au navire en flammes de rester à l'entrée du port, parce qu'on a craint l'explosion d'une poudrière de la terre, et on l'a échoué sur des rochers ; le capitaine est mort à son poste, après s'être conduit en héros ; neuf passagers européens, quarante Arabes et vingt et un matelots ont été sauvés ; il manque, outre le capitaine, cinq passagers européens, cent un Arabes et dix-huit hommes d'équipage.

AU REICHSTAG
Les interpellations sur la catastrophe de Hamm

Berlin, 25 novembre. — Le Reichstag a continué aujourd'hui la discussion des interpellations sur la catastrophe du puits Radbod, aux mines de Hamm. Le comte Kanitz, conservateur, M. Brejski, polonais, M. Golheim, libéral, ont pris la parole. Le ministre du commerce a voulu répondre, mais les socialistes l'ont sifflé ; plusieurs rappels à l'ordre ont eu lieu et la séance a été levée.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES
Le bill de l'instruction publique

Londres, 25 novembre. — La Chambre des Communes a commencé la discussion en deuxième lecture du bill relatif à l'instruction publique ; un seul orateur a pris la parole pour dire que les Anglais veulent l'enseignement religieux et que le bill en question est un bill transactionnel qui sauvegarde les principes directeurs de toutes les confessions.

A LA CHAMBRE BELGE

Bruxelles, 25 novembre. — La Chambre continue la discussion de la question militaire ; le ministre d'Etat Woeste s'étonne de l'étrangeté de la situation qui fait défendre par un ministre de la droite un programme de la gauche. Après l'intervention de divers orateurs, la discussion a été ajournée à huitaine.

A LA CHAMBRE ITALIENNE

Rome, 25 novembre. — La Chambre a repris ses travaux. Elle a levé sa séance en signe de deuil, après avoir décidé de placer dans ses couloirs les bustes du marquis di Rudini et de M. Biancheri et de laisser pendant quinze jours la tribune présidentielle tendue de noir.

A LA CHAMBRE ESPAGNOLE

Madrid, 25 novembre. — La Chambre des députés a voté définitivement le budget des affaires étrangères et de la justice, et commencé l'examen du budget de la guerre ; le chef des libéraux a critiqué l'organisation de l'armée, et le président du Conseil a répondu que le gouvernement préparait sa réorganisation.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus.— 26 novembre 1903. — Dreyfus adresse au garde des sceaux une demande en revision du procès de Rennes, dans laquelle il déclare « inexplicable » sa condamnation, après l'arrêt de la cour de cassation du 3 juin 1899.

Courses. — A 1 heure 15 à Auteuil.

Nos préférences :

Prix de la Porte Dauphine. — *Satisfaite, Blue Bell.*
Prix de Saint-Georges. — *Le Saulay, Benjamin.*
Prix Delâtre. — *Quasimodo, Creusotin.*
Prix Trocadéro. — *Trianon III, Wild Aster.*
Prix Paul's Cray. — *Quatrefeu, préféré Veil-Picard.*
Prix Cap. — *Chanoine, Kinsale.*

Conférences :

Institut catholique de Paris. — A cinq heures un quart, M. Lebreton. Les origines de l'Apologétique chrétienne ; un précurseur.

Expositions :

Serres du Cours-la-Reine : Exposition des Chrysanthèmes.
Musée des Arts décoratifs : Exposition des Artistes décorateurs.
Salle de la rue de Sèze : Exposition des Aquarellistes.

Mme Jules Delahaye, femme de notre éminent ami le député de Maine-et-Loire, vient de mourir, dans sa cinquante-huitième année, après une courte maladie.

En cette cruelle circonstance, nous adressons à notre vaillant confrère l'expression de notre vive et douloureuse sympathie.

D'un de nos confrères, à propos de cette affaire Steinheil, qui ne reste mystérieuse que parce que M. Hamard le veut bien :

M. Hamard interroge, dit-on, plusieurs témoins mêlés à l'affaire. Parmi eux se trouverait *un chevalier de la Légion d'honneur.*

Diable !

Hier soir, salle du Tivoli-Vaux-Hall, le citoyen Jaurès (25.000 francs de Bebel) faisait une conférence à propos du Congrès de Toulouse.

Au premier rang des assistants, on remarquait avec stupeur une magnifique paire de bottes toutes neuves. Elles dressaient leurs tiges comme pour écouter l'orateur avec plus de zèle, et elles martelaient leur chaise en cadence aux bons endroits afin de marquer leur approbation.

Cependant, on voyait frissonner de crainte Jean Jaurès chaque fois que son regard tombait sur ces aimables auditrices.

Dans un magnifique éloge de Stephen Pichon, nous relevons les lignes suivantes :

Il appartient d'ailleurs à cette Bourgogne, qui produit, en même temps que des vins généreux, des tempéraments allègres et robustes.

C'est sans doute aussi en sa qualité de vieux bourgogne, bien bouché, que ledit Stephen Pichon se blottit, au moindre danger, dans sa cave (Pékin 1900).

Le professeur Joffroy, qui vient de mourir soudainement, était jusqu'au bout demeuré un « élève de Charcot ». En médecine, cela signifie un esprit fermé à tout ce qui ne fut pas le dogme de la Salpêtrière, irrité contre toute tentative nouvelle, muré dans les « leçons du mardi » et les traités cliniques du maître.

Au début de sa carrière, le docteur Alix Joffroy avait, paraît-il, donné à ses camarades l'impression qu'il pouvait devenir quelqu'un : mais cette impression se dissipa vite, à mesure qu'il avançait en âge et dans les honneurs. Il se figea dans une médiocrité studieuse, s'appliquant, toujours comme son maître, à « faire passer », envers et contre tous, ses protégés dans les concours. Sinistre habitude qui peuple les chaires d'intrigants et les laboratoires d'ignorants, qui a nui pendant de longues années à la malheureuse Faculté de Paris et qui menace, encore aujourd'hui, de la détruire.

Les experts chargés d'examiner l'état mental de l'ogresse Jeanne Weber ont, paraît-il, conclu à son irresponsabilité. Elle va être, en conséquence, internée dans un asile d'aliénés.

Irresponsable ou non, la misérable n'en aura pas moins, au cours de ses accès, donné la mort à sept petits êtres : ses deux propres enfants en 1905, ses trois nièces en 1906, les petits Bavouzet et Poirot en 1908.

Qu'en pensent M. Bunau-Varilla et ses nombreuses stations, Orsay, Bures, Gif, etc... qui attendrissaient, il y a encore quelques mois, la clientèle sur le cas de cette aimable personne ?

Le « comité » du nègre perché Légitimus affirme, comme feu Zola, que la vérité est en marche... La vérité, peut-être, mais pas Légitimus, qui demeure éperdument sur son cocotier.

Ce précieux document commence ainsi : HAUT LES CŒURS, CAMARADES !

« HAUT LE NÈGRE ! » serait plus exact étant donné la situation élevée de l'intègre arboricole.

Les Leconte ne se dévorent pas entre eux. Et même ils s'entrefélicitent.

C'est ainsi que Paul Leconte fait l'éloge de Georges Lecomte et de son pauvre *Espoir* :

Véritable monument de gratitude, de piété, de fidélité élevé à tous les fondateurs, glorieux ou obscurs, de la troisième République, qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques nationales ou municipales, comme dans celles de tous les cercles, de tous les groupements, de toutes les sociétés démocratiques, et que tous les instituteurs devraient lire à leurs élèves, aux moments de loisir.

Ils s'amuseraient bien, les jeunes élèves ! Je n'imagine point, pour ma part, de supplice plus térébrant que la lecture d'une page de Georges Lecomte.

Henry Roujon, parfait fonctionnaire et chroniqueur abondant, vient de publier un recueil d'acticles sous ce titre : « En marge de la Vie. »

« En marge d'un rond de cuir » serait plus exact. Henry Roujon a l'humour doctoral, la verve appliquée, l'entrain prétentieux d'un ancien directeur des Beaux-Arts qui s'est toujours pris pour un artiste.

RIVAROL.

L'Automobile A. F.

Au cours de l'été dernier, nous avons fait établir par un des premiers constructeurs parisiens et avec le concours d'une importante maison de carrosserie, un type spécial de voiture désigné sous le nom d'*Automobile A. F.*

Dans notre pensée, et les événements nous ont donné raison, cette voiture avec ses trois transformations constituait le véhicule idéal à la campagne. Tour à tour double phaéton de promenade, breack de chasse ou camion à bagages, assurant un service rapide, très souple de maniement, consommant très peu, parfaitement construite et extrêmement solide, l'*Automobile A. F.* est le complément indispensable de toute installation de château.

Les renseignements qu'on nous a demandés nous ont prouvé que notre voiture répondait à un besoin réel.

Au moment où le Salon de l'Automobile ouvre ses portes, nous profitons de la venue à Paris des acheteurs de province et de l'étranger pour exposer une carrosserie complète de l'*Automobile A. F.* On pourra la voir dans un grand magasin d'automobiles situé Chaussée-d'Antin, en face de nos bureaux, au centre de Paris ; ainsi nos amis pourront la voir et en étudier à loisir les avantages.

On trouvera en quatrième page la désignation détaillée de l'*Automobile A. F.*, dont le châssis a été construit spécialement pour nous par la maison Delahaye et la carrosserie exécutée sur nos plans par la maison Renaudin et Besson.

Nous sommes à la disposition de nos lecteurs pour leur montrer la voiture avec ses trois carrosseries, pour leur en faire faire l'essai et pour en apprendre la conduite à leur chauffeur ou à eux-mêmes.

AU JOUR LE JOUR

L'ARGENT DE M. DE MONTYON

C'est aujourd'hui, dernier jeudi de novembre, que l'Académie française tient sa séance publique annuelle. M. Jules Lemaître y lira, avec le grand charme de sa diction, des fragments du poème ayant remporté le prix d'Eloquence ; M. Thureau-Dangin, secrétaire perpétuel, présentera le rapport d'usage sur les concours de 1908 ; et le marquis de Ségur, directeur en exercice, prononcera le traditionnel discours sur les Prix de Vertu fondés par M. de Montyon.

Depuis que M. de Montyon chargea la vieille Compagnie de prononcer chaque année l'éloge public de l'action la plus vertueuse, son nom a retenti de la sorte, chaque année à pareille date, sous la Coupole, et c'est pour la quatre-vingt-dix-septième fois que l'Académie va célébrer, à nouveau, ce philanthrope qui s'est placé dans le Panthéon des bienfaiteurs de l'Humanité, parmi ceux pour qui le bonheur des autres, le soulagement de la misère, la compassion au malheur, est la seule raison d'être et la première fonction sociale.

Comment il a voulu récompenser la vertu, on le sait bien. En 1782, sous le couvert de l'anonymat, il s'adressait pour la première fois à l'Académie française. « Tous les genres de talents, lui écrivait-il, obtiennent des récompenses ; la vertu seule n'en a pas ; si les mœurs étaient plus pures et les âmes plus élevées, la satisfaction intérieure d'avoir fait le bien serait un salaire suffisant ; mais pour la plupart des hommes, il faut un autre prix, il faut qu'une action louable soit louée... » Ses motifs ainsi exposés, il instituait une rente de douze mille livres destinée à récompenser un acte de vertu ne remontant pas au delà de deux années, accompli par un homme ou une femme de Paris ou de la banlieue, « appartenant aux derniers rangs de la société ». L'action vertueuse devait être louée publiquement en un discours qui ne pouvait excéder « un demi-quart d'heure de longueur » et qu'on présenterait au Dauphin. « Ainsi, disait-il, ses premiers regards seront portés sur une classe d'hommes éloignés du trône et il apprendra, de bonne heure, que parmi eux il existe des vertus. »

Deux ans passés, en 1780, il avait fondé à l'Académie des Sciences, un premier prix, anonyme, de douze mille livres, dans le but de récompenser une expérience utile aux arts. Puis ce fut de 1783 à 1787, chaque année, un prix nouveau, toujours de douze mille livres, toujours anonyme. Au total, sept prix, dont deux réservés à la Vertu, et les autres destinés à la Science.

La Révolution vint. Les Académies disparurent, et pendant trente ans l'usage fut interrompu de décerner un prix à une belle action. Dès la prise de la Bastille, notre philanthrope émigra. Il vécut en Suisse, puis en Angleterre, et ne rentra qu'en 1815, car il avait une telle horreur de Napoléon qu'il n'écrivit jamais ni ne prononça même son nom. Au retour de Louis XVIII, il reprit son titre de baron de Montyon qu'il avait abandonné pour son patronyme d'Auget, et mourut le 29 décembre 1820, dans la même maison de la rue des Francs-Bourgeois, au Marais, qui l'avait vu naître quatre-vingt sept ans auparavant.

Il n'avait rien perdu de sa confiance dans le perfectionnement de l'humanité, et il choisit de nouveau les académiciens pour les collaborateurs de ses bienfaits. Par son testament en date du 12 novembre 1819, il rétablit d'abord tous les prix qu'il avait donnés sous Louis XVI, puis il légua son hôtel familial à l'Institut et créa quatre nouveaux prix de dix mille francs en faveur de l'Académie française. Dans ce testament, il estimait sa fortune à 250.000 francs environ. Il était au-dessous de la réalité. Une fois liquidé, son héritage s'éleva au chiffre vénérable de 6.807.422 fr. 95 centimes.

Un point était resté jusqu'ici obscur et mystérieux. Au moment de mourir, cet homme admirable avait écrit ceci en tête de ses dernières volontés : « Je demande pardon à Dieu de n'avoir pas rempli exactement mes devoirs religieux ; je demande pardon aux hommes de ne point avoir fait tout le bien que je pouvais, et que, par conséquent, je devais leur faire. » Regret qui semblait étrange, et dans lequel on peut voir comme l'expression d'un remords inquiétant.

Il est certain que cet homme, qui avait occupé les premières charges, possédé une fortune considérable, entretenu les relations les plus brillantes et les plus étendues montra toujours une singulière horreur pour la célébrité du monde. Il n'aimait point qu'on parlât trop de lui. Ses premières fondations académiques ont été anonymes. La plupart de ses écrits ne sont pas signés. Et lorsqu'il passa à l'étranger, il y vécut avec une incompréhensible discrétion. Les raisons qu'il avait eues pour ne se mettre ainsi jamais en évidence, étaient restées inexplicables. Mais une revue suisse vient de publier la volumineuse correspondance qu'il entretint pendant le temps de l'Emigration, et voilà que ce philanthrope si généreux et si dégagé de toutes les contingences vulgaires, nous apparaît, à pied d'œuvre, comme un merveilleux homme d'affaires, habile jusqu'à l'excès à gérer les intérêts de sa fortune, d'une ingéniosité troublante, et retors autant qu'un usurier de profession.

Correspondance active, méticuleuse, âpre, autoritaire, où ce ne sont que plaintes et récriminations contre ses banquiers qui n'exécutent pas ses ordres avec assez d'inflexibilité ; promesses audacieuses pour exciter le zèle de ses agents ; refus impitoyables à des délais sollicités par des débiteurs dans la gêne ; doléances sur des procès qu'il est obligé de soutenir contre les malheureux à qui il avait consenti des prêts à intérêts exorbitants ; conseils inattendus pour tourner la loi avec maîtrise et sécurité.

Et l'on comprend dès lors les premières lignes de son testament. Ce n'est pas seulement par humilité chrétienne que ce bienfaiteur de la vertu répondit un jour à Louis XVI, qui lui offrait les sceaux : « Si je puis faire un peu de bien, c'est que je ne suis pas en évidence. » Il avait d'autres raisons que sa modestie, qui fut cependant réelle, pour vouloir se tenir ainsi à l'écart de ses contemporains. M. de Montyon prêtait à la petite semaine.

Nicolas HOUEL.

Lire en deuxième page :
AUTRICHE ET SERBIE
par JACQUES BAINVILLE

En troisième page :
LETTRE DE ROME :
JANVIER 1888 — NOVEMBRE 1908
par AVENTINO

Et LES THEATRES :
Les « VAINQUEURS » et le « MUFLE »
par ERGASTE.

200.000 francs au Traître Dreyfus !

A LA PREMIERE CHAMBRE CIVILE

*Une salle comble. Beaucoup d'avocats, de journalistes et de curieux venus pour le procès du comte Boni de Castellane contre la princesse de Sagan. M. Ditte préside. On appelle le procès du Traître Dreyfus contre l'*Action Française. *A la demande de Me Demange, avocat du Traître, l'Affaire a été renvoyée au 23 décembre.*

Même solution pour le procès du Traître Dreyfus contre la Libre Parole.

Abel MANOUVRIEZ

L'Affaire Steinheil

LA JOURNÉE DES DUPES

Conciliabules ministériels. — Mme Steinheil au Palais. — Une confrontation mouvementée.— Inculpée ? — Couillard relaxé ? — L'impression unanime du public des couloirs. — L'alerte dans Paris. — M. Leydet n'a pas osé.

La journée d'hier a été très chaude, et cela n'a surpris personne. Dans les milieux bien informés, on demeurait sous l'impression d'un on-dit des plus vraisemblables, d'après lequel, après un long conciliabule avec M. Briand, M. Clemenceau avait fait mander place Beauvau, d'urgence, les chefs d'état-major du journal le *Matin*, MM. Bunau-Varilla, directeur ; Abric, chef du service des informations politiques, et de Labruyère, délégué aux affaires extraordinaires.

Les commentaires — pas très divers, mais très précis — allaient leur train.

Les perquisitions du matin

Les journaux de l'après-midi n'annonçaient rien de bien nouveau. M. Hamard

Abel MANOUVRIEZ

L'Affaire Steinheil

LA JOURNÉE DES DUPES

Conciliabules ministériels. — Mme Steinheil au Palais. — Une confrontation mouvementée. — Inculpée ? — Couillard relaxé ? — L'impression unanime du public des couloirs. — L'alerte dans Paris. — M. Leydet n'a pas osé.

La journée d'hier a été très chaude, et cela n'a surpris personne. Dans les milieux bien informés, on demeurait sous l'impression d'un on-dit des plus vraisemblables, d'après lequel, après un long conciliabule avec M. Briand, M. Clemenceau avait fait mander place Beauvau, d'urgence, les chefs d'état-major du journal le *Matin*, MM. Bunau-Varilla, directeur ; Abric, chef du service des informations politiques, et de Labruyère, délégué aux affaires extraordinaires.

Les commentaires — pas très divers, mais très précis — allaient leur train.

Les perquisitions du matin

Les journaux de l'après-midi n'annonçaient rien de bien nouveau. M. Hamard

était retourné impasse Ronsin, où il s'était livré à une nouvelle perquisition dont, au surplus, les résultats, si tant est qu'il y en eût eu, demeuraient cachés au public.

La perquisition finie, Mme Steinheil, en dépit de sa décision de la veille, de ne plus rien dire, avait reçu un groupe de journalistes et leur avait dicté une note, dont le ton s'efforçait de paraître très assuré :

— Messieurs, avait-elle dit, je n'ai rien de nouveau à vous apprendre, M. Hamard a exploré scrupuleusement tout le rez-de-chaussée. On a perquisitionné aussi dans le grenier, parmi les tableaux de mon mari. On a rangé tout cela. On n'a rien trouvé. Pour les perquisitions dans le jardin, nous nous sommes consultés et nous avons décidé d'attendre. Nous ne disons pas qu'on ne fera plus de perquisitions, nous attendons seulement *certains événements* pour voir ce que nous ferons. Nous déciderons tous les deux.

M. Hamard, de son côté, affectait des airs mystérieux, qui donnèrent à penser des choses. On parlait couramment d'arrestations imminentes.

Au cabinet du juge. — La confrontation

Dès deux heures, les couloirs de l'instruction étaient pleins de curieux et de reporters aux aguets.

Vers deux heures quarante-cinq, Couillard arrivait par le couloir des détenus. Son défenseur, Me Géraud, allait s'entretenir avec lui. La consigne était formelle. Aucun journaliste ne devait s'approcher du jeune valet de chambre.

Puis arrivait Mme Steinheil ; elle aussi s'asseyait dans le couloir intérieur où, en attendant d'être entendue, elle conversait avec Me Antony Aubin. On remarquait encore, dans le couloir, devant le cabinet de M. Leydet, M. Gaillard, le bijoutier, et un certain nombre d'experts, appelés pour se prononcer sur la nature de la pierre trouvée mardi, au cours des fouilles.

Vers trois heures, première sensation.

Me Henri Géraud, défenseur de Rémy Couillard, vient d'entrer chez M. Leydet ; peu après, le magistrat instructeur charge un inspecteur de la sûreté de lui amener l'inculpé, qui entre dans le cabinet. Le juge l'interroge tout d'abord sur ses antécédents, lui fait raconter sa vie en province, puis à Paris, enfin l'interroge sur la présence de la perle dans son portefeuille.

Le jeune homme proteste de son innocence, répétant sa fameuse phrase :

« Je suis-t-innocent, je suis-t-innocent. »

Désespérant d'en tirer autre chose, M. Leydet le renvoie et fait appeler Mme Steinheil.

Il est trois heures et demie.

Quelques moments s'écoulent. Après quoi, deuxième sensation.

M. Leydet vient de faire entrer Rémy Couillard et la confrontation commence.

Que donnera-t-elle ?

On en était venu à dire que la journée de l'après-midi se terminerait par les deux faits sensationnels suivants :

1° Arrestation d'un individu qui serait peut-être accusé d'avoir mis la perle dans le portefeuille de Rémy Couillard ; 2° Mise en liberté de ce domestique.

Pendant la confrontation

La confrontation dura un fort long temps, pendant lequel, en circulant de ci de là parmi les groupes, nous avons pris le ton général des conversations. Or, chose étrange, et digne d'être remarquée : *même dans la bouche de ceux qui, tous ces temps derniers, n'ont cessé d'aller prendre, au jour le jour, à Vaugirard, les plus tendancieuses interviews, les pronostics, de plus en plus, se précisaient dans le sens de l'arrestation de la veuve de l'assassiné.*

Comme, frappé de ce fait, bien significatif, nous interrogions un reporter :

— Que voulez-vous ? répondit-il. Coupable ou non, elle se « coupe » à tout instant. Avec nous, ça n'a pas d'inconvénient bien grave. Il lui reste toujours la ressource de dire que nous ne l'avons pas comprise. *Mais ici, confrontée avec ce domestique, qu'elle accuse si nettement, elle a des chances d'être « faite ».* Vous n'attendez que ça, au fond, pour triompher.

— Triompher ? répliquâmes-nous. Et de qui ? De cette malheureuse ?

— Alors, que poursuivez-vous donc ?

— Ceux qu'on ne nomme pas encore, mais qu'on démasquera un jour : ceux qui, cachés dans la coulisse, ont mené les *deux tragédies*, et dans les mains de qui les complices matériels du crime n'ont été que des instruments...

— Peuh ! c'est bien compliqué, tout ça !

— Pas autant qu'il vous plaît de dire. Il y a plus d'un précédent dont le dernier ne date guère...

— C'est possible, après tout. Mais votre piste à vous, celle que vous indiquez depuis bientôt un mois, croyez-vous qu'elle puisse aboutir aux découvertes décisives ? Cette auto, ces gens disparus...

— Vous sentez bien vous-même que si rien, de ce côté-là, n'était inquiétant pour eux, ceux qui conduisent l'affaire auraient depuis longtemps ouvert une enquête dans cette voie.

Mme Steinheil se trouve mal

Vers cinq heures et demi, troisième sensation, — profonde.

Un huissier appelé par M. Grandjean, substitut, descend rapidement et revient avec une fiole d'éther. Entre temps, le docteur Velpeau, médecin du Palais, vient donner quelques soins à Mme Steinheil, qui, dans le cabinet du juge, s'est subitement trouvée mal.

Cependant, divers bruits circulent. On parle d'une perquisition que M. Hamard aurait opérée au domicile d'un témoin. Un mandat d'amener aurait, dit-on, été lancé.

Les portes donnant de la galerie sur le couloir des détenus sont fermées à clef. Les agents de la Sûreté veillent à l'intérieur.

L'agitation est générale.

Une affaire ordinaire, un simple crime privé n'a jamais passionné ainsi. On a le sentiment très caractérisé que l'arrestation à laquelle on s'attend fera, si elle se produit, un effet vingt fois plus aigu que la chute d'un ministère.

Et pourtant, chacun s'y attend...

L'arrestation paraît certaine...

Vers six heures, nouvelle sensation, plus violente que toutes les autres.

Me Antony Aubin est appelé dans le cabinet du juge, et y demeure.

Pour le coup, l'affaire paraît claire. Un témoin, en effet, n'a pas à être assisté d'un défenseur lorsqu'il dépose devant un magistrat. C'est seulement, aux termes de la loi, lorsque l'on est *inculpé* que l'on a le droit de ne parler au juge qu'en présence de son avocat.

— *Mais ils sont fous*, dit près de nous quelqu'un qui *doit* savoir. *Fous à lier. Que va faire le gouvernement ?*

Les couloirs à présent sont combles. Les nouveaux arrivés rapportent du dehors des échos des rumeurs qui se sont répandues partout.

Dans les couloirs de la Chambre des députés, M. Lagasse, retour du Palais, avait annoncé qu'à la suite de la confrontation de Rémy Couillard et de Mme Steinheil, celle-ci serait vraisemblablement arrêtée dans la soirée. La nouvelle était colportée et affirmée dans les salles de rédaction. Au *Matin*, on mettait « en formes » un numéro fait à l'avance...

Vers six heures et demie, Rémy Couillard, sortant du cabinet du juge, est conduit dans le couloir des détenus, où on lui apporte un repas. Me Géraud, qui est sorti avec son client, est entouré, pressé de questions sans nombre auxquelles il refuse toute réponse. Il finit néanmoins — s'il faut en croire un de nos confrères du soir — par dire, textuellement, ceci :

— *En ce moment, Mme Steinheil n'est pas inculpée, et n'attachez que peu d'importance aux bruits qui courent... Peut-être, cependant, se produira-t-il du nouveau, avant peu.*

La détente

Une heure s'écoule encore.

Mlle Steinheil, qu'on est allé prévenir en hâte de l'indisposition de sa mère, arrive affolée, et demande à être admise à la soigner. On accède à cette demande, ce qui produit une réaction.

A huit heures quarante-cinq, la porte du cabinet s'ouvre... et Mme Steinheil en sort avec sa fille, — libre.

Toutes deux, sous l'escorte de Me Antony Aubin, descendent, suivies du gros des journalistes, et, à la porte du Palais, prennent place dans une voiture qui les emporte à Vaugirard.

Edouard **BERNAERT.**

Mme Steinheil retire sa plainte contre Remy Couillard

A la suite des incidents qui se sont produits dans le cabinet du juge d'instruction, Mme Steinheil a retiré sa plainte contre Remy Couillard. Elle a déclaré par écrit avoir été victime « d'une machination épouvantable dont elle ne connaît pas le but et être la plus malheureuse des femmes et des mères ».

On affirmait au Palais que, dans ces conditions, Remy Couillard serait, dès demain matin, remis en liberté, tout au moins provisoire.

On affirmait également que dans la soirée le juge d'instruction avait décerné trois mandats contre des personnes mêlées de près à l'affaire. — H. F.

LA CRISE SOCIALISTE

LA RENTRÉE D'HERVÉ

Une réunion au Tivoli-Vaux-Hall

La Fédération socialiste de la Seine avait chargé Jaurès de commenter et de justifier la motion du congrès de Toulouse.

Après que Jaurès eut, fréquemment interrompu, traité de « millionnaire », de « parasite », etc., expliqué et tenté de justifier la triple action syndicale, coopérative et politique préconisée par le congrès, en s'étendant surtout sur la nécessité de cette dernière, Edouard Vaillant donna la parole à Gustave Hervé, sorti il y a quelques jours de la prison de la Santé.

Dans un discours tour à tour narquois et menaçant, semé d'images amusantes et de ripostes pittoresques aux interrupteurs jauréssistes, Hervé, vivement acclamé, fit le procès du parlementarisme, montra les dangers du régime électif, déclara que le prolétariat n'avait pas à perdre son temps et ses efforts à poursuivre les réformes puisque les radicaux, sous la pesée des événements, étaient forcés de les accomplir, bon gré mal gré ; il engagea le prolétariat socialiste à se consacrer surtout à la diffusion des principes collectivistes et à la propagande antimilitariste.

Jaurès, dans sa réplique, essaya de mettre Hervé en contradiction avec lui-même en lisant un fragment d'article de la *Guerre Sociale* où la C. G. T. semblait attaquée. Hervé répondit à la satisfaction de l'auditoire qui accueillit par un brouhaha extraordinaire l'ordre du jour lu par M. Renaudel et approuvant la motion de Toulouse.

L'unité, proclamée si solennellement encore au congrès de Toulouse, semble, devant les dissensions accusées par de telles réunions, bien factice et bien fragile.

Le Mouvement syndical

Sur les chantiers du Métropolitain

Un entrepreneur, dont les chantiers sont avenue de Saint-Ouen et rue d'Amsterdam, avait, ces jours derniers, fait venir de Bretagne, pour remplacer ses terrassiers congédiés, des ouvriers acceptant de travailler à des prix inférieurs à ceux qu'exigeait le syndicat ; ces ouvriers bretons étaient logés par l'entrepreneur lui-même dans des baraquements construits tout exprès près des fortifications.

Les trois syndicats des terrassiers, des maçons et des électriciens, conclurent alors un accord ; et mardi, électriciens, chauffeurs et mécaniciens, se solidarisant avec les terrassiers, se mettaient en grève, exigeant, pour reprendre le travail, le renvoi des ouvriers bretons.

En même temps, ils se mettaient en rapport avec ces derniers, leur représentant qu'ils ne devaient pas accepter ainsi de se charger d'une tâche que leurs camarades avaient abandonnée pour améliorer les conditions de travail.

La plupart des Bretons se rendirent à ces appels et refusèrent de continuer le travail ; ils ont été rapatriés mardi soir aux frais des syndicats parisiens.

La grève continue donc ; dans une assemblée générale, tenue hier matin à la Bourse du Travail, les ouvriers ont félicité leurs camarades bretons et se sont engagés à ne pas reprendre le travail avant que l'entrepreneur n'ait modifié ses conditions. A la suite de la réunion, un appel du syndicat des terrassiers a été placardé hier dans Paris : il engage les ouvriers de toutes corporations travaillant sur les chantiers de la ligne Nord-Sud à se tenir prêts à une imminente cessation du travail, et il exhorte tous les syndiqués à « profiter de leurs heures disponibles pour venir manifester sur les chantiers ».

Si, ainsi que cet appel le fait supposer, la grève s'étend sur tous les chantiers de la ligne Nord-Sud, elle engloberait environ cinq mille ouvriers.

Les élections prud'homales

C'est dimanche prochain qu'ont lieu les élections pour le renouvellement des conseillers prud'hommes.

Ces élections, comme les précédentes, provoquent une foule de candidatures, dues soit à des initiatives individuelles, soit aux diverses fractions syndicalistes : indépendants, réformistes et révolutionnaires ; parmi ces dernières candidatures, signalons celles d'un certain nombre d'agitateurs syndicalistes bien connus : MM. Dret et Bousquet, anciens inculpés de Corbeil ; Pataud, des électriciens, etc.

La seule nouveauté consiste dans les candidatures féminines : la loi du 10 novembre dernier, étendant à toutes les ouvrières, sauf les ouvrières agricoles, l'éligibilité au conseil.

Les syndicats agricoles du sud-est

L'Union des syndicats agricoles du sud-est a ouvert, hier, son assemblée à Lyon : 1.100 délégués y assistaient, représentant 424 syndicats.

M. Ducurtyl a montré le danger du projet de loi Ruau et a réclamé pour les syndicats agricoles le droit de se grouper en unions et celui d'exercer des actes commerciaux, libertés que tendent à leur enlever la jurisprudence de la Cour de cassation et le projet de loi du ministre ; un vœu a été adopté dans ce sens. L'assemblée a adopté également un vœu pour le rejet de l'évaluation globale des domaines et de l'impôt sur les bénéfices agricoles, et des vœux d'intérêt local, concernant le reboisement et la crise viticole.

Les séances étaient présidées par M. de Fontgalland.

Emile **PARA.**

PREMIERE ANNEE. — N° 252. LE NUMÉRO QUOTIDIEN : *Cinq Centimes* VENDREDI 27 NOVEMBRE 1908.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 jusqu'à Minuit — TÉLÉPHONE 326-49
19, Rue du Croissant, 19 à partir de Minuit — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

Le Crime, Mme Steinheil et Félix Faure

Il y a quelques jours, au cours de sa bizarre tournée dans les journaux, Mme Steinheil était venue à l'Action Française. On l'introduisit d'abord dans mon cabinet. Dolente, mais charmante encore sous ses voiles de deuil qui dissimulaient mal deux yeux pleins d'eau et de lumière, elle commença par m'expliquer que nous avions bien tort, mes amis et moi, de parler politique à propos du crime le plus simple, le plus franc... je crus qu'elle ajouterait « le plus tranquille ». Puis, avec une singulière insistance : « Que voulez-vous insinuer, monsieur, quant à la mort de Félix Faure ? Je connaissais à peine Félix Faure. Il a été très bon pour nous. D'ailleurs, je me porte partie civile et suis bien résolue à poursuivre en justice mes calomniateurs... Pourquoi ne vous occupez-vous pas, avec tous vos confrères, de *mes* lévites ? »

A ce point de la conversation je priai la belle visiteuse de descendre répéter son propos à l'étage au-dessous, où Henri Vaugeois et Bernard de Vesins pourraient en profiter en même temps que moi. Ce qu'elle fit. Pendant une demi-heure on tourna dans un cercle vague, elle cherchant à savoir (assez peu adroitement) ce que nous savions, nous cherchant à voir qui elle était. La fable des lévites était grossière. Un seul point concordait avec notre documentation : la présence de *trois* assassins, ou de deux assassins et d'un témoin inerte... peut-être Couillard.

En effet, ces menteuses aux continuelles inventions forgent d'ordinaire autour d'une âme de vérité, d'un détail réel qui a saisi leurs nerfs surexcités. Visiblement Mme Steinheil nous racontait des histoires PAR ORDRE, visiblement aussi elle avait reçu mission de nous menacer quant aux conséquences *d'allusions trop nettes à Félix Faure et à son opportun trépas.*

Quand elle fut dehors, renonçant à nous imposer *ses* lévites, notre triple diagnostic fut le même : petite dame stylée et terrifiée, pas très forte, d'une insincérité totale, dangereuse pour tout le monde et notamment pour ses employeurs.

Signe particulier : elle avait lu soigneusement nos articles, mais elle ne souffla mot ni de l'automobile aperçue la nuit du crime à l'entrée de l'impasse Ronsin, ni du numéro de cette automobile QUI DOIT ÊTRE CONNU, ni de son ou de ses chauffeurs. Cependant, d'après nos renseignements fort précis et concordants, elle connaissait au moins un de ces chauffeurs. Elle avait été aperçue s'entretenant avec lui quelques jours auparavant dans le quartier.

Pendant qu'elle débitait son maigre boniment de lévites, un nom me brûlait les lèvres, qui n'était pas celui d'Alexandre Wolf et qui aurait sans doute provoqué quelque émoi. Mais les journalistes n'ont pas à usurper le rôle du juge d'instruction.

Ceci vous explique le scepticisme avec lequel j'accueille la troisième version de Mme Steinheil quant à l'assassinat de sa mère et de son mari. Ses aveux à Georges de Labruyère et à Marcel Hutin ont quelque chose de préparé, qui sonne faux comme tout le reste. Que signifie cette phrase : « *Le lendemain j'ai caché les bijoux pour simuler un cambriolage de plus, car Alexandre Wolf n'avait pris que l'argent...* »

La malheureuse, pressée par le gouvernement qui lui ordonne de parler dans un sens, pressée par des assassins qui la menacent de mort si elle ne donne pas le change, se trouve ainsi tiraillée entre des impulsions diverses. Elle est un pantin mû par plusieurs chantages.

Elle est, comme dans les drames antiques, l'enjeu d'une partie supérieure à elle. Nerveuse à l'excès, impressionnable, incapable de suivre une direction jusqu'au bout, elle porte un secret formidable — un secret auprès duquel pâlit celui de la mort des siens — le secret de la mort *nécessaire* de Félix Faure. Comment, où, dans quelles circonstances ?

Voilà ce qu'une enquête sérieuse arriverait assez vite à savoir, si la magistrature ne se déchargeait de son rôle et de ses devoirs dans les mains du journalisem officieux. Madame Steinheil est non seulement *celle qui a vu* impasse Ronsin, mais encore *celle qui a su*... ailleurs. Le mystère sanglant de l'impasse Ronsin est lié au mystère Félix Faure, il en est une suite, une dépendance... La police ne nous le dira pas ; mais peut-être que Mme Steinheil, un jour ou l'autre, au milieu des branches de son étau, aurait fini par le crier. C'est pourquoi le gouvernement de la République a résolu de mettre le holà et de brouiller des cartes trop transparentes.

J'ai parlé, à propos de Félix Faure, de mort nécessaire. C'est qu'en effet ce président demeuré patriote était fermement hostile au dreyfusisme. Il avait accepté le principe de la revision, mais ensuite il avait voulu mettre de sages barrières, notamment la loi de dessaisissement. Il se trouvait ainsi l'obstacle immédiat fermant la route aux partisans du Traître. On ne pouvait le franchir qu'en le brisant. On le brisa.

C'est ainsi qu'au bout de tous les crimes, de toutes les hontes, de tous les scandales, de tous les mystères de la République, vous trouvez le nom de Dreyfus.

Les relations extrêmement intimes de Félix Faure et de Mme Steinheil étaient le secret de Polichinelle. On pouvait supposer que des papiers compromettants, des lettres révélatrices touchant le secret historique de la mort du président se trouvaient impasse Ronsin. On pouvait savoir que l'une des deux victimes avait été le témoin et peut-être l'instrument de cette mort.

Il est clair que, depuis 1899, les hommes de Dreyfus, c'est-à-dire le gouvernement, avaient des agents postés dans l'entourage immédiat des Steinheil. On connaissait la légèreté de la dame. On veillait au grain. Le nom d'un au moins de ces louches agents est connu. Il vivait avec une femme qui fréquentait dans la maison du peintre et dont le nom est connu aussi. Or, ces deux personnages ont disparu de leur domicile, il y a quelques mois, LE MATIN DU MEURTRE de Steinheil et de Mme Japy. L'homme défendit à son concierge, sous peine des châtiments les plus sévères, de donner des détails à quiconque sur leur manière de vivre.

Le gouvernement, qui a réussi momentanément à faire le secret sur l'affaire Syveton, qui avait réussi, malgré tant de témoins vivants, à faire le secret sur la mort de Félix Faure, réussira-t-il cette fois encore à enterrer l'affaire Steinheil dans une série de fables calculées, de révélations fausses et de démentis tapageurs... je ne le crois pas. Ce fut une première gaffe de confier l'instruction à un soupirant de Mme Steinheil, au juge Leydet, lequel, d'ailleurs, eût dû se récuser immédiatement. C'en est une seconde de dépouiller le juge Leydet et le chef de la Sûreté Hamard au bénéfice du Bunau-Varilla, personnage inconsistant et falot destiné à disparaître ou s'effondrer un de ces *quatre matins dans un coup de tonnerre.*

Mais je connais quelques bons français qui ne laisseront pas s'égarer toute cette justice improvisée.

LÉON DAUDET.

LA POLITIQUE

LA MARINE

Les services de la marine sont bien embarrassants quand on a le malheur d'être une République parlementaire et démocratique ! Ils sont militaires et, dès lors, jouissent de la malveillance de la démocratie. Ils sont techniques et c'est un autre titre à la méfiance de la majorité devant laquelle toute compétence particulière est exception, privilège, aristocratie. Encore la nécessité de l'armée de terre s'impose. Tout le monde, s'il n'est soldat, voit des soldats. L'opinion peut se faire une idée des vices les plus grossiers de notre organisation militaire. La marine est chose lointaine, difficilement accessible. On ne dit guère : — A quoi bon soldats et canons ?... Mais bien : — A quoi bon des vaisseaux ?... On dit même très fréquemment, à propos des grosses unités (les seules utiles peut-être), que de petits bateaux garderaient mieux nos côtes. Folies ? Elles courent la France et sont repoussées mollement.

Ce n'est pas tout. A la mer, l'outillage doit tenir plus de place que dans l'armée de terre, parce qu'on doit même construire jusqu'au champ de bataille mobile sur lequel sont aventurés les combattants. Cet énorme matériel est une autre difficulté pour la République. On me dira qu'elle administre bien les voies ferrées. Oui, mais les chemins de fer subissent le contrôle du public. Dans la marine, il faut de véritables catastrophes pour éveiller le contrôle administratif : le malheur de l'*Iéna* l'a dérangé à peine. Il ne s'est pas encore occupé de la série toulonnaise, vieille de neuf ans !

La République ne contrôle que par les assemblées. Notre jeunesse fut bercée des satires de la routine établie en maîtresse à la rue Royale. Cependant, en 1899, un cabinet *vraiment républicain* y fit pénétrer un parlementaire puissant, Lanessan. Le comte de Lanessan fit deux choses : dans ses bureaux, il effaça toute liaison entre les services ; dans les arsenaux, il institua la révolte contre les chefs. Il avait ordonné quelques constructions. Elles déplurent à son successeur, autre parlementaire notable, Pelletan, qui les arrêta net, et se mit à détruire. Manière de contrôler qui dura près de trois ans, au bout desquels nous tombions du deuxième rang au quatrième sur le tableau des forces navales de l'univers. L'Allemagne, qui en 1870 n'était rien sur la mer, y est devenue notre égale, sinon notre supérieure. Et le rapporteur M. Chaumet se plaint que l'on impute méchamment à la République les désastres qu'elle produit !

Mais, comme tout en contestant la cause certaine, il faut bien avouer le mal évident, M. Chaumet propose de remplacer le chef stable et permanent que la République ne peut donner par une loi organique, une Charte qui reste et qui dure. (L'Allemagne, on le sait, a le chef et la loi.) Or, que répond-on à M. Chaumet ? Le camp républicain répond que l'idée est utopique et vaine : utopique étant donnée la difficulté de prévoir, vaine parce que, les Chambres restant toujours maîtresses de laisser en suspens, chaque année, par simple refus de crédits, les constructions votées aux années précédentes, le Parlement sera le premier à désorganiser sa loi organique. C'est précisément ce que nous aurions répondu à M. Chaumet. — Ch. M.

DERNIÈRE HEURE

LES ÉCHOS DE L'AFFAIRE STEINHEIL A BERLIN

Berlin, 26 novembre. — L'écho des grosses émotions provoquées à Paris par l'affaire de l'impasse Ronsin est parvenu jusqu'ici ; les journaux du soir consacrent plusieurs colonnes aux détails des aveux successifs de Mme Steinheil et des arrestations qui en ont été la conséquence.

AU REICHSTAG

Le débat sur la réforme financière

Berlin, 26 novembre. — Le Reichstag continue la discussion sur la réforme financière ; M. Speck, du centre ; le comte Schwerin, conservateur ; M. Suedekum, socialiste, ont pris tour à tour la parole ; le baron de Rheinbaben, ministre des finances de Prusse, a répondu ; la séance a été levée sans incident.

LE JUBILÉ DE FRANÇOIS-JOSEPH

L'Empereur reçoit les hommages des catholiques

Vienne, 26 novembre. — Le clergé de tous les rites est allé ce matin rendre ses hommages à l'Empereur à l'occasion de son jubilé ; la députation du clergé catholique a été reçue la première ; elle a été présentée par le cardinal Gruscha ; l'Empereur a dit que la mission des prêtres catholiques est de prêcher la paix que le monde ne peut par lui-même se procurer ; une députation des catholiques de Bosnie-Herzégovine a été reçue également par l'Empereur.

Les félicitations du Parlement hongrois

Budapest, 26 novembre. — Le Parlement hongrois votera demain des félicitations à l'Empereur-Roi à l'occasion du soixantième anniversaire de son règne ; en 1898, la Chambre hongroise a déjà voté des félicitations au souverain à l'occasion du cinquantenaire de son règne.

La cosouveraineté du prince héritier

Budapest, 26 novembre. — A propos de l'extension de pouvoirs que l'Empereur François-Joseph veut donner au prince héritier, l'archiduc Ferdinand, les journaux commentent le point de droit public hongrois, qui ne reconnaît pas la cosouveraineté ; tous les journaux, sans distinction de nuance, disent que la Constitution hongroise est contraire à ce projet.

LES MANIFESTATIONS DES ÉTUDIANTS ITALIENS

Rome, 26 novembre. — Les démonstrations des étudiants contre l'Autriche n'ont pas trouvé d'écho dans la population et sont blâmées par tous les journaux qui rappellent que les ambassades doivent être respectées comme la demeure d'hôtes sacrés.

UN ATTENTAT CONTRE L'IMPÉRATRICE DOUAIRIÈRE DE RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 26 novembre. — Des télégrammes de Riga et de Dinsk, publiés aujourd'hui, annoncent qu'on a découvert un attentat projeté contre la vie de l'Impératrice douairière ; celle-ci revenait de Copenhague et rejoignait le train emportant la dépouille du grand-duc Alexis à la gare de Pondery, entre Dinsk et Rujitza ; peu de temps avant le passage du train, on aperçut un individu suspect qui tira un coup de revolver et tua un garde rural ; il fut arrêté ; on dit que deux de ses complices se sont échappés.

AU REICHSRATH

L'usage des langues en Bohême

Vienne, 26 novembre. — A la séance du Reichsrath, le ministre président Bienhert, présentant le nouveau cabinet, a déclaré que sa tâche allait être de créer un groupement des divers partis en vue d'un travail productif ; il a annoncé le dépôt d'un projet concernant l'usage des langues et la réorganisation administrative en Bohême. La Chambre a commencé la discussion de six douzièmes provisoires pour 1909.

AUX INDES ANGLAISES

Calcutta, 26 novembre. — Une bombe a été jetée sur un train bondé d'Européens qui entrait en gare de Barrackpur, au nord de Calcutta ; il n'y a pas eu de victimes. Le vice-roi a abandonné sa tournée dans les provinces, pour rester à Calcutta. Le conseil exécutif a tenu aujourd'hui une longue séance secrète.

Londres, 26 novembre. — En réponse à une question sur la situation à Calcutta, M. Asquith a dit aujourd'hui, à la Chambre des Communes, que le secrétaire pour l'Inde espère pouvoir faire une déclaration dans une quinzaine de jours ; il soumettra à ce moment au Parlement des documents contenant les propositions du gouvernement indien et la réponse du gouvernement anglais ; un projet sera présenté au cours de la prochaine session.

EXPLOSION DE CHAUDIÈRE A BORD DU CUIRASSÉ "GLOIRE"

Brest, 26 novembre. — Au cours de la traversée de Cherbourg à Brest, une explosion s'est produite sur le cuirassé *Gloire*, commandant Jaurès ; vers une heure du matin, un tube de chaudière a crevé sur une longueur de soixante centimètres ; l'équipage a conservé son sang-froid ; on a fermé tout de suite les portes des fourneaux et des cendriers, et on a évité ainsi une catastrophe.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus.— 27 novembre 1897. — Scheurer-Kestner remet au général de Pellieux une lettre d'Esterhazy à Mme de Boulancy, dite lettre « du hulan », que les experts déclareront plus tard être d'une authenticité très douteuse.

Courses. — A 1 heure 30 à Enghien.

Nos préférences :

Prix de Gavarnie. — *Sérieuse, Blue Bell.*
Prix du Néthou. — *Lapis Lazuli, Acquitté.*
Prix des Pyrénées. — *Nacarat, Biarritz.*
Prix du Vignemale. — *Ecurie Veil-Picard Faraud.*
Prix Nestor. — *Cayroulet, Peggins.*
Prix de la Raillère. — *Ecurie Thiébaux, Le Belvédère.*

Conférences :

Institut Catholique de Paris. — A 1 h. 3/4, M. Brot, cours de biologie générale. — A 3 h., ouverture des cours de jeunes filles ; Mme Lucie Félix-Faure Goyau, La culture intellectuelle chez une sainte, sainte Radegonde. — A 5 h. 1/4, Histoire des Religions. M. Roussel, Religion védique, croyances dogmatiques.

D'une mauvaise langue : Au fait, si l'on dessaisit Leydet, pourquoi ne pas confier l'instruction à Boucard.

Si l'on met Leydet au rancart,
Toi, Boucard, fais le grand écart !

Il paraît qu'à la Chambre on est indigné de l'attitude ambiguë du juge Leydet dans l'affaire Steinheil et qu'Aristide Briand mène une enquête « discrète » sur les relations antérieures de l'étonnant Leydet et de sa belle cliente.

Il y a beau temps que l'Action Française a signalé, en termes fort clairs, ce scandale. Mais tant que le juge Leydet pouvait servir, on avait intérêt à l'employer. L'indignation tardive des parlementaires est une farce, comme tout ce qui vient d'eux.

Très remarqué le choix des deux journalistes ou plutôt des deux journaux auxquels Mme Steinheil a fait, mercredi soir, sa seconde série de confidences et de faux aveux.

L'un est un organe gouvernemental. L'autre passe pour un organe nationaliste.

Comme cela, les deux versants de l'opinion seront également ensemencés. Cette idée ingénieuse est-elle de Mme Steinheil ou de ceux qui pressent sur Mme Steinheil ?

Quant aux fameuses lévites, elles sont devenues des vestes pures et simples.

Cela, c'était la version destinée aux ennemis des juifs, par la féconde imagination de Mme Steinheil.

Jean Jaurès, à la réunion de mercredi soir au Tivoli-Vauxhall, a failli avoir son petit Belleville.

Comme ses contradicteurs, à cette question précise qu'il leur posait : « Voulez-vous supprimer l'action parlementaire ? », répondaient : « Oui, oui ! » : — Soit, s'est-il écrié, voilà une déclaration nette. Mais si vraiment le prolétariat était de cet avis, nous devrions sortir du Parlement.

« Sortir du Parlement », c'est-à-dire renoncer, nous les amis du peuple, à quinze mille francs de rente. Il paraît qu'en entrevoyant cette solution le gros tribun beurré avait des larmes dans la voix.

Allons, allons, le dégoût du parlementarisme gagne dans les masses désabusées. Avant peu, Jaurès aura son Belleville.

Paul Brulat affirme que « M. Jules Lemaître n'a rien compris à notre époque ».

En revanche lui, Paul Brulat, a tout compris.

Car son époque le brûla.
Admirez-le. C'est Paul Brulat !

Mercredi à la Chambre, pendant la discussion sur la marine, un orateur ayant cité un mot de M. Henri Michel, Paul Doumer laissa échapper cette exclamation :

— Serin !

Sur quoi M. Henri Michel indigné de se dresser et de s'écrier :

— Je répondrais par deux gifles si j'étais certain que cette exclamation me visât.

Ces petits dialogues parlementaires sont tout bonnement délicieux.

On sait que le quinze mille de l'Isère Cornand a dénoncé l'autre jour à la Chambre les officiers qui lisent l'*Action Française*.

C'est un nouveau système : celui des fiches orales.

Il faut espérer, pour la dignité patriotique, que les gens de Grenoble feront au quinze mille Cornand la conduite qui, jadis, illustra leur cité.

Adrien Hébrard ne parle toujours pas du 445. Mais il annonce gravement que:

MM. de Rothschild frères ont fait répartir, hier, cent mille francs entre les vingt arrondissements de Paris. Cette somme sera distribuée par les soins des maires, à titre de secours de loyer.

Entre tous les types de juifs, celui d'aumône et de finance demeure un des plus irrésistiblement comiques. On met le Français nu comme ver, et puis on lui met, chaque année à l'entrée de l'hiver, une pièce de deux sous dans la main.

RIVAROL.

On sait qu'en Amérique, il est d'usage dans le monde du travail de ne pas se servir deux fois de certains objets de toilette : ainsi le lundi, l'ouvrier achète à bas prix un faux-col ou une paire de manchettes en celluloïd et, la semaine finie, il la jette pour en acheter une autre.

On ne saurait trop mettre nos travailleurs en garde contre cette méthode par trop primitive.

C'est là une conception de la propreté et de l'hygiène qui n'est guère française.

Quel que soit le genre de travail auquel on se livre, rien ne vaut le bon vieux linge qui va parfois chez la blanchisseuse un peu fatigué, mais qui en revient toujours frais.

Lire en deuxième page :
LE BUDGET DES AFFAIRES ETRANGERES A LA CHAMBRE
En troisième page :
LETTRE D'AUTRICHE-HONGRIE *par* KIRALYI
LES THEATRES *par* CLAYEURES.
Et INFORMATIONS

AU JOUR LE JOUR

EMBASTILLÉE A SAINT-LAZARE

Plusieurs journaux, ce soir, ont annoncé les nouveaux soubresauts de l'affaire Steinheil en mettant dans des manchettes aussi criardes que possible : *le mystère éclairci*, ou *la clef du mystère*.

Il aurait été plus juste de dire, croyons-nous : *le mystère épaissi* ou *vers l'obscurité voulue*. En effet, tâchons de raisonner un peu la psychologie des acteurs divers du drame :

Un crime est commis dans la nuit du 30 au 31 mai ; une des victimes apparentes de ce crime est une femme dont le nom a été mêlé à un drame politique que le gouvernement ne peut pas laisser éclaircir.

La survivance de cette femme, témoin du crime, est gênante à la fois pour les assassins et pour le gouvernement. Eux et lui ont un égal intérêt à son silence. Pourquoi les assassins n'ont-ils pas clos pour toujours cette bouche qui peut un jour les accuser ? Les explications qu'en donne la victime sont pitoyables ; on doit donc en augurer qu'elle a peut-être une part de complicité dans le crime. Mais l'inculper officiellement, c'est risquer qu'elle parle, pour se défendre dans ce drame, de l'autre drame que l'on veut tenir secret. Donc, la justice feindra de croire aux explications. Elle fera marcher tout son appareil, mais en s'assurant qu'il marchera à vide.

C'est ainsi que, pour donner confiance à Mme Steinheil, on charge de l'instruction un juge qu'elle connaît ; qui, d'après certains journaux qui n'ont pas été démentis, s'oubliait dans ses interrogatoires jusqu'à tutoyer des témoins ! ! C'est ainsi qu'on laisse disparaître la personne qui avait loué le Vert Logis à Bellevue et qui, par conséquent, y hébergeait les Steinheil ; cela s'est fait sans presque qu'on nous dise le nom de cette amie obligeante, sans qu'on lui ait demandé pourquoi elle avait loué un pavillon qu'elle n'a jamais habité, sans qu'on se soit inquiété pourquoi elle et un homme (qu'elle disait être son frère, et qui ne l'était pas) ont donné congé de leurs appartements le matin même du crime.

Mme Steinheil ainsi rassurée sur les dispositions de la justice à son égard, le gouvernement pouvait se croire tranquille pour l'autre histoire.

L'été se passe, on ignore où est Mme Steinheil, seuls nous avons dit qu'elle était à Vierville-sur-mer. Y était-elle toute seule? Si elle n'y était pas seule, qui était avec elle ? Mystères qui n'ont pas semblé préoccuper la justice et qui avaient leur importance, l'événement l'a bien prouvé.

En effet, à peine de retour, Mme Steinheil apparaît tout autre qu'elle était partie. Malade naguère, elle est aujourd'hui bien portante ; écrasée en juin, elle rentre menaçante et pour assurer que justice sera faite, elle envoie à un de nos confrères une lettre retentissante qui rouvre l'affaire.

On assiste alors à un spectacle curieux : l'instruction se fait surtout dans les journaux. Un journal y voit, comme c'est son droit, un gros succès de reportage, et il s'y emploie jusqu'à se donner le rôle de juge d'instruction volontaire. C'est chez lui qu'a lieu une confrontation mélodramatique entre un accusé possible et Mme Steinheil ; c'est chez lui que se fait un inventaire au moins audacieux d'un portefeuille volé ; c'est lui qui, le premier, annonce qu'il sait tout et ne dit pas grand'chose, alors que sa devise est de tout dire. C'est un de ses reporters qui obtient l'aveu qui a déclanché le tumulte actuel.

D'autres journaux lancent toutes les informations qui courent les salles de rédaction apportées un peu par n'importe qui. Mme Steinheil, dans cette montée de récits étranges *dont chacun la disqualifie un peu plus comme témoin*, raconte à qui va la voir des versions successives inconciliables, aussitôt reproduites, discutées et réfutées.

Pendant ce temps, le juge Leydet montre la plus grande docilité à suivre les pistes les plus bizarres : on parle de lévites, il en trouve ; on nomme Burlingham, il le cherche et lui trouve un alibi ; on arrête des juifs en Algérie, M. Leydet ne croit pas invraisemblable qu'ils aient tué deux personnes à Paris. Son acolyte M. Hamard, le seconde, trouve ce qu'il faut trouver, mais il a la faiblesse de ne pas dissimuler qu'il lui reste une pointe de scepticisme : faiblesse grave que M. Hamard devra se faire pardonner.

Cette conduite, inexplicable pour la justice juste, est très claire de la part de la justice soumise au fait du prince qui domine l'affaire. *Il s'agit d'enlever à Mme Steinheil, devenue gênante, toute valeur comme témoin.* Quand ce résultat aura été atteint, gare à elle : nous sommes à ce point ; nous allons voir comment va se jouer le reste de la partie.

D'abord, Mme Steinheil est seule arrêtée ; on a relâché tous les autres avec une célérité digne d'étonnement. C'est ainsi qu'on a réduit au silence le seul témoin gênant de la grande affaire, en attendant peut-être qu'on le suicide, ce qui serait le plus sûr, ou qu'on l'enferme, ce qui est plus **obvie**.

Le gouvernement se défend, et il se défend à la manière dreyfusarde et juive. Tout y est : d'abord une quantité de figurants juifs en lévite ou en voleurs, le tumulte de la presse, le déballage de toutes sortes d'oripeaux devant le public pour l'ahurir ; un énervement progressif de l'opinion qui amène les reporters à enregistrer tous les bruits dont on assure savamment la circulation et les tendances.

Mme Steinheil apparaît là-dedans comme une pauvre femme impulsive, prête à toutes les suggestions, accessible à toutes les audaces, jouet de ceux qui l'assiègent, poussée au bruit et au scandale par un guide mystérieux qui reste dans l'ombre, toute en nerfs, en passions, en folies presque. Et quand elle a été à bout de forces, elle a commis la suprême et bien féminine maladresse de mentir encore une fois. Le gouvernement a pu ainsi marquer un point que nos confrères lui ont fait gagner sans le vouloir.

Dans tout cela, le public ne doit pas perdre le nord :

Il y a deux affaires ; pour le drame ancien, le grand drame, le gouvernement aurait tort de croire qu'il a gagné la partie ; *plusieurs, en dehors de Mme Steinheil, savent*, et ON NE LES FERA PAS TAIRE.

Pour le drame de l'impasse Ronsin, une chose est claire : Mme Steinheil a été épargnée parce que l'instigateur du crime ou ses exécutants avaient par avance décidé de l'épargner. L'amour a joué dans la vie de Mme Steinheil un rôle trop grand pour qu'on ne voie pas là l'explication de cette imprudente clémence.

Qu'on cherche qui accompagna l'inculpée d'aujourd'hui au bord de la mer cet été, qu'on cherche le propriétaire ou peut-être seulement le *locataire* de l'automobile qui stationna, passage Ronsin. Toutes ces recherches mettront peut-être le placide M. Leydet sur la voie de l'ami criminel. Celui-là on peut le trouver en haut ou en bas de l'échelle sociale, car l'amour ignore les hiérarchies mondaines ; et puisque Vénus joue dans ce drame un rôle si grand, nous ne pouvons oublier que l'antiquité, toujours sage dans ses allégories, avait dressé son lit nuptial dans la forge de Vulcain.

Bernard de VESINS

L'AFFAIRE STEINHEIL

En plein grabuge

NOS PRÉCISIONS

Dessous politiques du drame

Président du conseil le 16 février 1899, M. Charles Dupuy intervient le 31 mai 1908. — Mme Japy, avant le 16 février 1899, rencontrait à Bellevue deux sénateurs, dont Scheurer-Kestner. — Questions brûlantes. — On demande un interviewer.

Mme Steinheil est arrêtée

La nouvelle de cet événement, qui s'est répandue dans Paris dès les premières heures de la matinée d'hier, a fait une sensation énorme.

Fait significatif : *elle a étonné le public*, dont le sentiment général était pourtant nettement hostile à la veuve de l'assassiné.

Ce sentiment, qui s'est manifesté partout, est que sous cette affaire, il y en a une autre, plus ténébreuse encore, plus criminelle aussi, que le gouvernement voulait à tout prix empêcher d'éclater jamais au grand jour. On a vu, d'autre part, au clair, de quelle affaire il est question.

On lira ci-dessous le récit des péripéties qui ont contraint le ministère à laisser à la fin des fins l'instruction suivre son cours. Ce n'a pas été sans effort qu'il s'est résigné à le faire.

Nous savons, en effet, que si Mme Steinheil n'a pas été mise en état d'arrestation dès avant-hier, après sa confrontation avec son ancien valet de chambre, ç'a été sur avis contraire de M. Clemenceau lui-même, à qui M. Briand, mis au fait par le procureur général, avait demandé son agrément.

Maintenant que l'affaire est entrée dans la phase aiguë, tout en continuant de nous intéresser au cas de tératologie psychologique que représente Mme Steinheil, nous avons pour premier souci d'établir sans tarder, d'après notre enquête personnelle, — qui ne date pas d'hier, ni même d'un mois, — le lien *politique* qui, dans l'histoire, désormais, expliquera l'un par l'autre le double assassinat du 30 mai 1908 et le décès inopiné du 16 février 1899.

« Coïncidences » suggestives

I. DE M. Clemenceau à M. Charles Dupuy

Le 31 mai, le matin, avant qu'aucun journal n'eût eu connaissance du crime, M. Charles Dupuy s'est rendu, en automobile, au ministère de l'intérieur, d'où il est, quasi aussitôt, sorti en compagnie de M. Clemenceau. Tous deux, ensemble, se sont fait conduire à la Sûreté, puis au Parquet ; et ce n'est qu'à la suite des deux conférences qui eurent lieu, et qui prirent une bonne demi-heure, que les magistrats instructeurs se rendirent impasse Ronsin.

Dès ce temps, on disait, dans l'entourage immédiat de M. Dupuy, que l'affaire Steinheil finirait par être classée, et que les

lit nuptial dans la forge de Vulcain.

Bernard de VESINS

L'AFFAIRE STEINHEIL

En plein grabuge

NOS PRÉCISIONS

Dessous politiques du drame

Président du conseil le 16 février 1899, M. Charles Dupuy intervient le 31 mai 1908. — Mme Japy, avant le 16 février 1899, rencontrait à Bellevue deux sénateurs, dont Scheurer-Kestner. — Questions brûlantes. — On demande un interviewer.

Mme Steinheil est arrêtée

La nouvelle de cet événement, qui s'est répandue dans Paris dès les premières heures de la matinée d'hier, a fait une sensation énorme.

Fait significatif : *elle a étonné le public*, dont le sentiment général était pourtant nettement hostile à la veuve de l'assassiné.

Ce sentiment, qui s'est manifesté partout, est que sous cette affaire, il y en a une autre, plus ténébreuse encore, plus criminelle aussi, que le gouvernement voulait à tout prix empêcher d'éclater jamais au grand jour. On a vu, d'autre part, au clair, de quelle affaire il est question.

On lira ci-dessous le récit des péripéties qui ont contraint le ministère à laisser à la fin des fins l'instruction suivre son cours. Ce n'a pas été sans effort qu'il s'est résigné à le faire.

Nous savons, en effet, que si Mme Steinheil n'a pas été mise en état d'arrestation dès avant-hier, après sa confrontation avec son ancien valet de chambre, ç'a été sur avis contraire de M. Clemenceau lui-même, à qui M. Briand, mis au fait par le procureur général, avait demandé son agrément.

Maintenant que l'affaire est entrée dans la phase aiguë, tout en continuant de nous intéresser au cas de tératologie psychologique que représente Mme Steinheil, nous avons pour premier souci d'établir sans tarder, d'après notre enquête personnelle, — qui ne date pas d'hier, ni même d'un mois, — le lien *politique* qui, dans l'histoire, désormais, expliquera l'un par l'autre le double assassinat du 30 mai 1908 et le décès inopiné du 16 février 1899.

« Coïncidences » suggestives

I. DE M. Clemenceau à M. Charles Dupuy

Le 31 mai, le matin, avant qu'aucun journal n'eût eu connaissance du crime, M. Charles Dupuy s'est rendu, en automobile, au ministère de l'intérieur, d'où il est, quasi aussitôt, sorti en compagnie de M. Clemenceau. Tous deux, ensemble, se sont fait conduire à la Sûreté, puis au Parquet ; et ce n'est qu'à la suite des deux conférences qui eurent lieu, et qui prirent une bonne demi-heure, que les magistrats instructeurs se rendirent impasse Ronsin.

Dès ce temps, on disait, dans l'entourage immédiat de M. Dupuy, que l'affaire Steinheil finirait par être classée, et que les

assassins, qu'on citait par leurs noms, ne seraient pas inquiétés.

Or, si l'on veut bien s'en souvenir, c'est sous le ministère Dupuy qu'advint la mort de Félix Faure.

Premier lien entre les deux faits.

II. De feu Mme Japy à feu Scheurer-Kestner

Dans le courant des derniers jours de 1898 et du commencement de 1899, Mme veuve Japy, mère de Mme Steinheil, eut, à Bellevue, de très fréquents conciliabules avec deux sénateurs, dont l'un était Scheurer-Kestner.

Après la mort de Félix Faure, ces conciliabules cessèrent.

Nous livrons ces deux faits aux méditations du lecteur.

Questions brûlantes

N'est-il pas vrai que M. Steinheil, après la mort de Félix Faure, a fait exhausser sa maison d'une étage, et y a pratiqué de grosses réparations ?

N'est-il pas vrai qu'après la mort de Félix Faure, Mme Japy, qui était dans un état de fortune plutôt précaire, a loué un appartement à Passy, rue de la Pompe ?

N'est-il pas vrai, enfin, qu'après la mort de Félix Faure, M. Charles Dupuy — Mme Steinheil s'y refusant — eut à liquider un loyer dans une rue toute voisine de l'Elysée ?

On demande un interviewer

Quand donc un journaliste se décidera-t-il à aller au Palmier, à trois pas de l'impasse Ronsin, interviewer, sur l'inculpation de Mme Steinheil, le wattman Emile Autemzio ?

L'accusatrice est inculpée

Cuisine nocturne. — Aveux partiels extorqués. — Le juge d'instruction malgré lui. — On tue le temps. — L'émotion gagne la Chambre. — M. Leydet démissionnaire ? — Et M. Hamard ? Couillard est relaxé. — Mme Steinheil à Saint-Lazare.

Nous avons dit hier que Mme Steinheil s'était tout à coup trouvée mal au cours de sa confrontation avec son ancien valet de chambre. Voici exactement comment se sont passées les choses :

Remy Couillard, confronté avec sa maîtresse, a répété énergiquement que si la perle avait été « trouvée » dans son portefeuille, c'est que quelqu'un l'y avait mise. Mme Steinheil, peu à peu, intimidée par l'attitude de son valet, s'est embrouillée dans ses réponses.

On l'a mise en présence, alors, d'un bijoutier qui a affirmé sous serment que la perle en question avait été, *après le crime*, dessertie par lui-même de la bague qu'elle ornait, et le corps de cette bague fondu : le tout sur l'ordre et pour le compte de la veuve de l'assassiné.

Celle-ci, ne trouvant rien à opposer au témoignage catégorique du bijoutier, a perdu soudain connaissance.

C'était l'aveu.

On s'empressa de la soigner, mais cependant qu'on la soignait, M. Leydet prévint le procureur général, lequel en référa au ministre de la justice : on n'attendait que l'agrément de ce dernier pour inculper Mme Steinheil.

Le gouvernement intervient

La réponse ne tarda guère :

— Tout ce que vous voudrez, mais pas ça, répondit téléphoniquement M. Briand, garde des sceaux.

L'histoire ne dit pas encore ce que pensa M. Leydet.

La mise en liberté

Au demeurant, quoi qu'il pensât, force lui était d'obéir. Ayant, comme il le fit, accepté de conduire l'affaire alors qu'en qualité d'ami intime des Steinheil, il aurait pu facilement et aurait dû se récuser, si sa situation devant l'opinion publique est à présent plus que douteuse, il ne doit s'en prendre qu'à lui.

Pour la galerie, on fit durer le pseudo-interrogatoire jusque vers huit heures et demie, et Mme Steinheil et sa fille purent regagner l'impasse Ronsin.

Elles y furent, comme on pense, suivies par bon nombre de journalistes. Mais, pour la première fois, la porte, refermée sur elles, ne se rouvrit pas devant eux. La consigne était absolue.

Sur le nombre, deux seulement réussirent à se faire admettre. C'étaient MM. Marcel Hutin, de l'*Echo de Paris*, et de Labruyère, du *Matin*.

Ce qu'on sait de leur entrevue avec la veuve, on ne le sait que par eux-mêmes. Voici ce qu'ils ont raconté :

Mme Steinheil, dans un état de dépression qu'on imagine sans effort, s'abandonna d'abord à ses plaintes accoutumées. Mais, habilement « cuisinée », elle s'aventura bientôt à faire à ses deux visiteurs des confidences. Pressée de questions précises, elle en vint aux aveux suivants :

— Eh bien ! monsieur, je vous en fais l'aveu... je suis une lâche, j'ai eu peur, l'assassin, c'est Alexandre Wolff, le fils de Mariette ; c'est lui qui est venu le soir du crime, le 30 mai, dans la nuit.

« Je vous jure, monsieur, que je n'étais pas sa complice ; je suis sûre de ce qu'il va répondre ; il va dire que je suis sa complice, que c'est moi qui l'ai incité à tuer mon mari et ma mère. Oh ! monsieur !... Et ce n'est pas vrai, monsieur, et c'est ainsi qu'il a obtenu de moi, jusqu'à ce jour, un silence que je ne peux plus garder.

« Il est venu pour voler, nous croyant tous à Bellevue, ce soir-là. Quand il m'a vue, il s'est jeté sur moi, m'a bâillonnée ; mon mari a voulu se lever, se jeter sur lui ; ma mère a crié ; il les a tués ; je restais l'unique témoin ; il en a abusé le misérable, en me disant : « Si tu me dénonces, je dirai partout que c'est toi qui m'as fait venir pour tuer ton mari et ta mère !... »

Ces aveux, naturellement, motivèrent de nouvelles questions. Pourquoi Mme Steinheil, les choses s'étant passées ainsi, avait-elle fait parler les soupçons sur des innocents, et égaré l'instruction sur les pistes de fantaisie qu'ouvrit nécessairement sa première version des faits ?

La réponse de la veuve fut extraordinaire :

— *Non, ce n'est pas la peur. Si j'ai réveillé l'affaire, c'était pour tenter de me disculper. J'espérais pouvoir me justifier complètement au regard de quelqu'un que je ne veux pas nommer, dont j'ai perdu l'amour et auquel il ne faut plus que je pense jamais.*

Les journalistes satisfaits, restait à savoir quelle conduite s'imposait à Mme Steinheil.

— Que dois-je faire ? demanda-t-elle.

MM. Hutin et de Labruyère lui conseillèrent d'aller, dès la première heure du jour, répéter à M. Hamard le récit qu'elle leur avait fait.

Puis, ravis de leur bonne aubaine, ils se ruèrent vers leurs journaux.

La scène chez M. Hamard

Docile à leur conseil, dès quatre heures du matin, Mme Steinheil, accompagnée de sa fille Marthe, se rendit chez M. Hamard, avec qui elle eut une entrevue.

M. Hamard a pris la peine de rapporter lui-même au *Temps* la conversation qui suivit.

— Alors, lui dit M. Hamard, tout le récit que vous m'avez fait immédiatement après le crime était faux ? Les assassins n'étaient pas trois ? Ils ne portaient point de lévites ou redingotes ? Il n'y avait donc pas de « rouquine » avec eux ?

— *Tout cela, je l'avais imaginé pour égarer vos recherches. Alexandre Wolf est seul l'assassin. Du moins, je n'ai vu que lui.* Il a tué mon mari et ma mère.

— Pourquoi avez-vous attendu jusqu'ici pour me faire ces communications ?

— *A cause de Mariette Wolf, la mère du criminel. Elle a été si bonne pour moi que je ne voulais pas lui causer l'immense chagrin d'apprendre que son fils était un assassin.*

Oui, c'est moi qui ait accusé ce pauvre Remy Couillard. Je voulais détourner les soupçons sur lui. Je me disais : Jamais on ne pourra le condamner sur un indice aussi futile que celui que pourrait constituer la présence d'une perle dans son carnet.

— Vous vouliez donc sauver Alexandre Wolf ? Pour quel motif ?

— *Aucun autre que celui de ne pas accabler cette pauvre servante Mariette Wolf à qui j'ai tant d'obligations.*

— Il ne m'appartient pas de vous questionner plus longtemps sur ce point. C'est l'affaire de M. le juge d'instruction. Je ne dois ici recevoir que vos explications. Sur ce que vous venez de me dire, Alexandre Wolf va être arrêté dans quelques instants. Maintenez-vous votre accusation ?

— *Absolument. C'est lui l'auteur de l'assassinat de mon mari et de ma mère. Je n'ai vu que lui dans la terrible nuit où cet affreux malheur est arrivé.* Oui, Alexandre Wolf, croyant qu'il n'y avait personne dans la villa, s'y est introduit pour voler. Il s'est trouvé en présence de mon mari et de ma mère. Alors il les a tués. Pour moi, il m'a épargnée.

— Pourquoi ?

— Je l'ai supplié de me laisser la vie.

Le chef de la Sûreté, sur cette explication, se rendit chez M. Leydet, à qui il rendit compte de ce qu'on venait de lui dire.

Objections immédiates

L'accusation portée par Mme Steinheil contre Wolf n'était plus, il faut le noter, une nouveauté. Avant d'être portée par la veuve chez M. Hamard, elle l'avait été déjà, par un M. Wagner, mécanicien aux postes, qui avait dit s'y être résolu d'après le témoignage d'un sien ami, peintre, anonyme. Celui-ci aurait déclaré :

« J'ai rencontré, deux ou trois jours après le crime, le fils de la cuisinière de Mme Steinheil. Il avait un portefeuille plein d'or, *alors que la veille de l'assassinat, il figurait, pour gagner quelques sous, au théâtre Montparnasse*, où on lui donnait soixante-quinze centimes. Il expliqua que cette fortune subite lui venait de la vente de chevaux. »

Que veut dire cette nouvelle histoire ?

Nouvelles confrontations

M. Leydet, mis au courant, entendit à son tour Mme Steinheil, puis fit chercher Wolf chez lui, et Remy Couillard à la Santé ; et des confrontations furent faites.

En présence de Remy Couillard, Mme Steinheil a répété ce qu'elle avait dit à M. Hamard.

Sur quoi Me Géraud a demandé la mise en liberté provisoire de son client.

On a confronté ensuite la veuve avec le fils de Mariette Wolf.

Elle commença par persister dans ses dires. Mais elle atténue bientôt : « Mon Dieu ! finit-elle par dire, si ce n'est pas Alexandre Wolf, la personne que j'ai vue chez moi et qui m'a ligotée lui ressemblait prodigieusement. »

C'était comme le commencement d'une rétractation, mais elle n'en dit pas davantage, et demanda à voir d'abord son avocat.

Interview de M. Goron

Dehors, pendant ce temps, les éditions spéciales se succédaient avec rapidité. En manchette de tous les journaux, on annonçait l'arrestation.

Pourtant, M. Goron, interrogé, n'avait pas paru bien certain. Il avait dit :

— Je n'en sais pas plus sur cette affaire que tout le monde. J'ai reçu plusieurs fois Mme Steinheil ici. Elle venait me demander des conseils. Mais les conseils que je lui donnais furent en quelque sorte négatifs, c'est-à-dire que je me bornais à retenir son élan, à lui recommander de se tenir tranquille. Je lui dis aussi de ne pas se servir de la presse comme elle le faisait, à tort et à travers, estimant que la presse est un instrument trop délicat pour une femme nerveuse.

Quant à ce qui s'est passé tout récemment, je me récuse. Je ne suis plus dans le mouvement. Ce que je crois pouvoir dire, c'est que si le parquet disposait encore aujourd'hui des moyens d'investigation et d'instruction que nous employions quand j'étais chef de la Sûreté, avant la réforme du Code d'instruction criminelle, on saurait la vérité depuis longtemps. Mais on ne peut « cuisiner » un témoin qu'on soupçonne d'en savoir plus qu'il ne dit :

Quant à la manière dont les dernières révélations de Mme Steinheil ont été communiquées au public, je ne sais qu'en dire, sinon que je suis fort surpris de ces nouveaux usages.

J'en suis encore a me demander si, ayant reçu de Mme Steinheil l'aveu qu'elle a fait cette nuit à deux de vos confrères, je l'aurais dénoncée, moi, un policier, moi, ancien chef de la Sûreté. Je crois bien que je ne l'aurais fait que si un innocent eût couru le danger d'être condamné à la place du coupable.

En résumé, je ne sais rien. Mais je ne serais pas surpris que nul n'en sache plus que moi, et que malgré les révélations de Mme Steinheil, on ne sache pas encore la vérité complète.

Me Antony Aubin

L'avocat de Mme Steinheil, Me Antony Aubin, se laissait, lui aussi, vers la même heure, interroger, et répondait :

— Vraiment, ces rumeurs de couloirs sont folles, cette hystérie de la foule ne s'explique pas. Tous s'entêtent dans ce dilemme : ou Couillard ou Mme Steinheil, l'une sera arrêtée et l'autre relâché, ou réciproquement.

« Or, je vous le déclare, pour une fois, le *dilemme sera brisé sur le genou de la justice.* Un tiers sera là qui ruinera ce fragile dilemme.

« Car, ce qu'il faut rechercher dans un crime avant tout, c'est le mobile ; or, il est un homme qu'on a trop peu ménagé, et qui dans cette affaire, a, dès le premier instant, vu très clair, qui n'a pas changé d'avis depuis lors ; cet homme, c'est M. Hamard.

« Eh bien ! M. Hamard reste convaincu que le mobile du crime, c'est le vol. Maintenant, cherchez et promettez-moi qu'ayant causé à l'ami, le journaliste ignorera cela jusqu'à demain. »

Rémy Couillard est relaxé

A deux heures et demie, après qu'on lui eût fait servir à déjeuner, on fit monter Remy Couillard, en compagnie de deux agents, dans une auto qui le ramena à la Santé, où eut lieu la levée d'écrou.

Sa tante, qui habite Maisons-Alfort, l'attendait en voiture à la porte de la prison.

A trois heures, il sortait de la prison et montait rapidement dans la voiture qui le conduisait à la gare de Lyon ,où il prit le train pour Maisons-Alfort.

Inculperont ? Inculperont pas ?

L'incertitude continuait sur le sort de Mme Steinheil. Les bruits les plus contradictoires étaient mis en circulation.

A la Chambre, dans les couloirs, on commentait tout haut les faits. Le nom de Félix Faure était sur les lèvres de tous.

Un député contait qu'alors qu'il était procureur de la République, à Pontoise, après le décès de Félix Faure, M. Leydet, actuellement juge d'instruction, avait entretenu avec Mme Steinheil des relations suivies.

D'autres, jugeant très sévèrement que, dans ces conditions, M. Leydet se fût laissé charger d'instruire l'affaire, annonçaient leur intention de soulever un incident à la tribune si le gouvernement n'agissait pas immédiatement.

Le bruit courait, d'ailleurs, que M. Leydet avait remis, dès le matin, sa démission ,et qu'un nouveau juge avait été immédiatement commis.

Néanmoins, vers six heures, M. Hamard annonçait à des journalistes qu'aucune communication ne sera faite à la presse avant dix heures et demie ou onze heures, et que la situation était toujours au même point.

Enfin, à six heures et demie, le procureur de la République déclarait officiellement qu'il *venait* de se décider à arrêter la veuve du peintre.

L'INCULPATION

Une nouvelle confrontation de Wolf et de Mme Steinheil se poursuivait pendant ce temps, et ne prit fin que vers huit heures.

A huit heures, M. Leydet inculpa définitivement Mme Steinheil de complicité de meurtre par aide et assistance.

En conséquence, Mme Steinheil devait être écrouée le soir même à la prison de Saint-Lazare.

Alexandre Wolf reste libre

Alexandre Wolf, appelé à titre de témoin, a été remis en liberté.

Edouard BERNAERT.

Dans les bureaux de la Sûreté

Communications de M. Hamard

A dix heures du soir, M. Hamard, chef de la Sûreté, a fait, en présence de son secrétaire M. Jouin, et de l'inspecteur principal Doll, une communication à une trentaine de représentants de la presse, dont voici le résumé :

— C'est à huit heures du soir que M. Leydet, juge d'instruction, a inculpé définitivement Mme Steinheil de complicité de meurtre par aide et assistance.

« La journée, a continué M. Hamard, a été pathétique et troublante. Dans ma carrière, je ne sais rien de plus tragique que la scène qui s'est produite entre Mme Steinheil, déjà convaincue de mensonge, et sa fille qui lui a crié d'une voix suppliante : « Mère, avoue, dis la vérité ! »

En ce qui concerne ce qui s'est passé dans le cabinet du juge d'instruction, M. Hamard a déclaré qu'il ne savait rien.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans le cabinet de M. Leydet, comme dans celui du juge, Mme Steinheil a changé plus de dix fois de version, qu'elle est revenue à chaque instant sur ses premiers aveux, qu'une piste à peine indiquée, elle en dénonçait une autre. Elle a même repris l'histoire des lévites et des hommes barbus.

« Lorsque, a encore dit M. Hamard, Mme Steinheil, au moment suprême où elle allait descendre les escaliers du Palais pour le transfert à Saint-Lazare, a longuement embrassé sa fille, nous avons tous cru que la vérité allait enfin jaillir. Il n'en a rien été.

« Elle a simplement dit : « Que dira de-« main matin mon frère lorsqu'il appren-« dra toute cette affaire. »

M. Hamard, toujours dans la communication que nous relatons, a démenti les propos injurieux qui avaient été prêtés à Alexandre Wolff à l'égard de Mme Steinheil. « Ce qu'il lui a répété plusieurs fois avec beaucoup d'énergie, a dit le chef de la Sûreté, le voici : « Vous m'avez vu, vous, « madame, qu'est-ce que vous aviez dans « les yeux ? »

Avant de partir pour Saint-Lazare, Mme Steinheil a pris un repas léger composé d'une tranche de jambon et d'un petit pain, le tout arrosé de thé. Conduite en automobile à la prison de Saint-Lazare, par l'inspecteur principal Dell, elle y a été écrouée à 9 h. 20.

Quant à Alexandre Wolff, après une perquisition faite chez lui par M. Hamard, après l'heure légale, mais avec son consentement qui lui avait été préalablement demandé, il a été mis en liberté. Un certain nombre de journalistes ont essayé de le rejoindre pour l'interviewer ; à onze heures, ils n'avaient encore pu le rejoindre.

En ce qui concerne Rémy Couillard, il n'a fait qu'une rapide apparition, rue des Ecluses-Saint-Martin, et il est parti chez sa tante, à Alfortville.

Autour de l'instruction

Un écho de l'instruction. Pendant l'interrogatoire qu'il faisait subir à Mme Steinheil, M. Leydet lui a posé cette question : « Pourquoi avez-vous fait toute cette agitation alors que vous n'ignoriez pas que la justice n'avait pas abandonné la recherche des coupables ? »

Mme Steinheil a répondu : « C'était pour obliger la justice à faire la lumière la plus complète. »

Dans la soirée, le bruit a couru avec persistance que M. Hamard avait donné sa démission de chef de la Sûreté. A minuit, dans les bureaux de la Sûreté et au cabinet du préfet de police, la chose était déclarée absolument inexacte.

Puisque nous parlons de M. Hamard, disons que, plus que jamais, il s'enfonce — il s'enferre, diraient d'autres — dans sa conviction de ce qu'il appelle un « crime crapuleux, exécuté par des apaches ».

Inspiré par qui, répondrons-nous à M. le chef de la Sûreté ? — H. F.

LE PARLEMENT

La Chambre.

LE BUDGET

Travail et prévoyance sociale

Le budget avance avec rapidité. Les crédits du ministère du travail ont été votés hier matin. Notons les questions adressées par **MM. Vaillant, Groussier** et **Jaurès** à **M. Viviani** sur l'échec de la loi des retraites ouvrières, restée en souffrance devant le Sénat. M. Viviani, pour s'en tirer, a rejeté d'abord la faute sur **M. de Gailhard-Bancel**, qui a protesté, indigné, et avec raison. Battant en retraite, M. Viviani a promis alors que le gouvernement fera tout le nécessaire pour qu'au retour du Sénat le projet soit discuté et que les retraites ouvrières soient inscrites dans nos lois avant la fin de la législature.

Affaires étrangères

Comme un de nos collaborateurs l'a dit dans l'*Action Française*, le rapporteur du budget des affaires étrangères, qui est **Paul Deschanel**, n'avait rien vu ni rien prévu dans les événements d'Orient. Cela ne l'a pas empêché de se donner toutes les apparences d'avoir été prophète. Rien d'intéressant à détacher de son discours, collection des clichés les plus usés de la langue diplomatique. Pour être juste, et louer ce qui est louable, nous mentionnerons le passage où M. Deschanel a indiqué que la France ne pourrait consentir à la suppression des Capitulations sans avoir au moins des garanties suffisantes sur la magistrature turque. Et ce n'est pas encore le cas. Pour le reste, M. Deschanel n'a fait que des phrases sur la liberté turque, sur la justice internationale, etc., phrases encore plus vulgaires et encore plus usées que celles de M. Jaurès. D'ailleurs, M. Jaurès, qui se reconnaissait, les a applaudies bruyamment.

Comme en 1870

Après M. Deschanel, on a entendu un langage moins rassurant et plus vif. C'est **M. de Pressensé** qui est venu faire un véritable réquisitoire contre la politique extérieure du cabinet Clemenceau et du parti républicain tout entier, et qui en a montré les mensonges et les périls. Inutile de dire que, bon dans certaines parties critiques, le discours de M. de Pressensé a été exécrable et faux dans ses conclusions dreyfusiennes et internationalistes.

M. de Pressensé a commencé par comparer juillet 1870 à novembre 1908 : dans les deux cas, le droit de la France n'était pas douteux. Cependant, en 1870, le faux d'Ems a suffi, étant donné la surexcitation factice de l'opinion, pour entraîner la guerre. De

DIX-SEPTIEME ANNEE. — N° 5902 HUIT PAGES. — CINQ CENTIMES VENDREDI 27 NOVEMBRE 1908

ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
SEINE & S.-ET-O...	20 »	10 50	5 50
DÉPARTEMENTS.....	24 »	12 »	6 »
ETRANGER.........	35 »	18 »	10 »

Adresse télégraphique : NALJOUR-PARIS
TÉLÉPHONE : 101-95 — 102-96 — 103-10 — 126-27

LE JOURNAL

REDACTION-ADMINISTRATION : 100, RUE DE RICHELIEU, PARIS

F. XAU, Fondateur.

PUBLICITÉ
Aux Bureaux du JOURNAL
ANNONCES, RÉCLAMES ET FAITS-DIVERS
CHEZ LAGRANGE, CERF & Cie
8, PLACE DE LA BOURSE

Adresser les mandats à M. L'ADMINISTRATEUR
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Arrestation de Mme Steinheil

Sous quelles Suggestions

après avoir dénoncé Couillard

A-T-ELLE ACCUSÉ HIER

ALEXANDRE WOLF

un des Fils de Mariette ?

Tous deux sont d'ailleurs hors de cause

Mme STEINHEIL EST A SAINT-LAZARE

Après les Confrontations

à la Sûreté et au Palais

LA GRANDE ACCUSATRICE

EST INCULPÉE

de complicité de meurtre

M. Leydet abandonne l'Instruction

ENCORE UNE NOUVELLE SURPRISE

LA FEMME FATALE

Nous ne sommes pas au bout des révélations que nous ménage cette affaire Steinheil. La plus étonnante, que l'instruction en cours va rendre nécessaire, aura trait à la mort de M. Félix Faure. Certes, il nous est pénible, en précisant des détails déjà soupçonnés de beaucoup de gens au courant par profession des mystères parisiens, mais ignorés de la masse du public, de raviver la douleur d'une famille digne de la plus respectueuse sympathie ; le juge d'instruction, cependant, qui aura la charge de rechercher les antécédents de Mme Steinheil, ne pourra ignorer le rôle fatal que joua autrefois la triste héroïne d'aujourd'hui et nos scrupules de discrétion tombent devant la certitude d'une prochaine et officielle divulgation.

* * *

M. Félix Faure rencontra pour la première fois Mme Steinheil en 1898, pendant les manœuvres alpines, qui eurent lieu aux environs du col de la Vanoise. Le Président y suivait nos troupes en leurs dangereux exercices, et Mme Steinheil, son mari, en quête de croquis militaires. Le Président, charmé par la grâce de sa compagne de route, lui fit promettre de venir le voir à l'Elysée.

Mme STEINHEIL
(D'après un instantané pris avant-hier impasse Ronsin.)

Elle y vint plusieurs fois. Elle y vint particulièrement le 17 février 1899, à cinq heures du soir. M. Félix Faure la reçut dans une pièce du rez-de-chaussée dont les fenêtres donnent sur le jardin, séparée du cabinet officiel du Président par deux petits salons ,dont l'un était réservé au chef du secrétariat, M. Le Gall, et dont l'autre était ce jour-là occupée par M. le commandant H..., qui recevait la visite de l'un de ses cousins, docteur en médecine.

A six heures moins le quart, M. Le Gall ayant entendu un cri d'appel qui semblait venir de la pièce où le Président causait avec Mme Steinheil, prit sur lui d'ouvrir la porte. Il trouva M. Félix Faure, affaissé sur un canapé, très pâle et gémissant, la tête complètement penchée sur la poitrine, les bras ballants. Devant lui était Mme Steinheil. A l'approche de M. Le Gall, elle prit le parti de s'évanouir. Le docteur qui se trouvait par hasard à l'Elysée, dans le cabinet de M. le commandant H... fut aussitôt mandé en même temps que l'on prévenait les deux inspecteurs de la Sûreté de service à l'Elysée. MM. G... et M... Le médecin, après un rapide examen du Président, déclara que tout espoir était perdu et que le malade allait succomber à une attaque d'artério-sclérose provoquée par une congestion. Les deux inspecteurs aidèrent Mme Steinheil à revenir à elle, et la conduisant par des corridors intérieurs, la mirent en voiture devant la porte de l'Elysée, située en face de l'ancien hôtel de la nonciature.

Pendant ce temps, M. Le Gall s'empressait après du Président, mais tous les soins étaient inutiles, et de minute en minute il devenait plus probable que le diagnostic du médecin allait se réaliser et le malade succomber. M. Le Gall dut donc se résoudre à faire étendre M. Félix Faure sur un matelas et à le faire ainsi transporter dans son cabinet de travail où, presque aussitôt il expira.

Pour éviter à Mme Félix Faure et à sa fille la terrible émotion que leur aurait causée la brusque nouvelle d'une mort si tragique, on les prévint que le Président, absorbé par un travail urgent, ne pourrait se mettre à table à l'heure habituelle. Mme Félix Faure attendit donc chez elle et Mlle Lucie Faure alla faire une visite à l'une de ses amies très intimes, qui habitait l'Elysée. Ce ne fut qu'à huit heures que l'on se décida à apprendre aux deux malheureuses femmes que M. Félix Faure venait d'être frappé d'une congestion qui mettait sa vie en danger. En réalité, il était déjà mort.

Encore une fois, nous sommes trop respectueux de la douleur, pour ne pas avoir hésité avant de faire ce récit, dont l'exactitude, d'ailleurs, défie tout démenti, mais il nous a semblé, qu'en devançant les indiscrétions nécessaires de la justice, nous restions dans les limites que les convenances assignent à la mission de l'informateur. Ce que nous disons aujourd'hui de la fatalité tragique qui rendit Mme Steinheil témoin de la mort du Président Félix Faure — le juge d'instruction l'aurait dit demain.

LE CRIME

Des constatations fort intéressantes furent faites, à la première heure, par un reporter et un photographe du « Journal », lors de la découverte du double assassinat.

Le scandale grandit d'heure en heure, parce que, d'heure en heure, la justice démasque les récits mensongers que n'a cessé de faire la prétendue « rescapée », depuis la découverte du double assassinat de l'impasse Ronsin.

C'est aux environs de sept heures du matin, le 31 mai, par un beau dimanche, que cette horrifiante constatation fut faite, en plein quartier Necker, dans l'un des coins les plus tranquilles de Paris...

On parlait beaucoup d'apaches, à cette époque, et je devais précisément me rendre, ce matin-là, à dix heures, dans un parc des environs de Sceaux, où un propriétaire devait nous faire assister à de curieuses expériences de « chiens de police ».

M. Pommier, opérateur-photographe du *Journal* m'attendait à la gare du Luxembourg, où nous avions pris rendez-vous, lorsqu'un coup de téléphone, émanant d'un informateur des plus avisés de la presse parisienne, me fit connaître qu'un « triple assassinat » venait d'être découvert au numéro 6 bis de l'impasse Ronsin, située à la hauteur du numéro 152 de la rue de Vaugirard...

Nous dûmes renoncer à l'expérience des chiens de police, et grâce à la vitesse vertigineuse du taximètre automobile que j'avais trouvé à ma portée, « quelques minutes plus tard », j'arrivais, avec M. Pommier, sur les lieux du crime...

M. Hamard, chef du service de la Sûreté, et M. Leydet, juge d'instruction, qui conversaient avec le procureur de la République, au seuil du jardin d'hiver du pavillon Steinheil, ne furent pas peu surpris de cette brusque apparition...

— Le *Journal !* Déjà !...

— Hélas ! oui, cher monsieur Hamard...

Le chef de la Sûreté, que je connais de longue date, sourit d'un air bon enfant — ne lui ayant jamais joué de vilain tour, pas plus qu'au juge d'instruction — fort de cette confiance, acquise par un passé d'études et de recherches toutes professionnelles, on ne m'inquiéta point et je pus, en toute tranquillité, assister aux premiers détails des constatations de cet épouvantable forfait...

Et voici, d'après mon enquête toute personnelle, faite sur les lieux mêmes, avant que rien n'eût été dérangé, ce que j'écrivais spontanément sur ce que je venais de voir :

ASPECT DES LIEUX

« Les ordres les plus rigoureux ont été donnés aux agents pour qu'aucune personne étrangère ne pénètre dans la villa, où rien ne doit être dérangé, tout au moins jusqu'à la fin des opérations indispensables à l'enquête.

Ce pavillon, construit selon les goûts de l'artiste, se compose de trois étages : le rez-de-chaussée, que masque agréablement un jardin d'hiver, est entièrement consacré ; à gauche, à la salle à manger, à droite, à un grand salon tout empli de bibelots les plus rares, des tableaux de nos grands maîtres ; sur l'immense piano à queue, des fleurs de toute beauté, rapportées la veille sans doute, se fanent dans un magnifique cristal.

Ces deux pièces, où défilèrent encore dans ces derniers temps les personnalités les plus connues de la magistrature, de la finance, des arts et de la politique, prennent accès par des portes latérales sur un vestibule coupé, de quatre mètres en quatre mètres, par deux jolies petites pièces, meublées avec recherche, d'objets d'art de toutes les factures et de toutes les écoles.

En face d'une pendule antique, que les assassins ont arrêtée à minuit douze minutes, et qui marque fort exactement l'heure à laquelle s'est perpétré le triple assassinat, deux bibliothèques, encombrées des œuvres des meilleurs auteurs et des ouvrages les plus divers.

Tournant le dos à l'office, en communication avec un couloir voisin de la salle à manger, nous arrivons au pied de l'escalier qui conduit aux étages supérieurs.

Montons ! Mais il faut retenir son souffle ; les magistrats, M. Leydet en tête, ne s'entretiennent qu'à voix basse. Mme Steinheil, la survivante de cette horrible tragédie, est couchée dans la première chambre, qui s'ouvre à gauche, sur le palier du premier étage, et ignore encore à cette heure, me dit-on, la mort de sa mère et de son mari...

LES CADAVRES

Voici, à droite, juste en face de cette chambre, où des gardes-malades et des médecins s'empressent autour de la femme du peintre, une petite pièce : c'est la chambre à coucher de M. Steinheil, qui est reliée par une porte, à une salle de bains dont la fenêtre s'ouvre sur le passage Ronsin.

Le lit est défait ; les couvertures froissées, rejetées pêle-mêle, au pied de cette couche, indiquent que leur occupant en a été enlevé ou l'a quittée précipitamment ; là, dans le cadre de la porte de communication, le corps du peintre Steinheil est étendu sur le dos, les genoux ployés à jamais sous la rigidité cadavérique, qui, déjà, a fait son œuvre. Les bras ramenés sur le ventre, une cordelette toute neuve lui enserre le cou, très haut, par six tours qui font saillir d'épais bourrelets de chair et congestionnent la face, violacée, presque noire... Une canne d'alpiniste, dont l'extrémité ferrée est couverte de rouille, a été abandonnée, près du cadavre, parmi d'autres objets éparpillés, écrins vides, papiers froissés, et qui, tout d'abord, retiennent moins l'attention des magistrats instructeurs — on se demande, en effet, si M. Steinheil a voulu se servir de cette canne pour tenir tête à ses assassins, au moment où il voulait gagner la fenêtre, afin d'appeler à son secours...

» Il paraît infiniment probable que les bandits, venus en nombre suffisant pour exécuter cet effroyable « coup de main », n'ont pas eu de peine à terrasser l'infortuné peintre, surpris dans son premier sommeil, et simplement vêtu de sa chemise.

» Longuement, avec le médecin légiste et le juge d'instruction, M. Hamard examine ce corps inerte et considère, avec une attention toute particulière, la forme du nœud qui retient la cordelette sur le cou de la victime. Les impressions s'échangent toujours à voix basse, mais on entend dans le couloir la voix du chef de service anthropométrique et de l'identité judiciaire qui supplie que rien ne soit dérangé... Une bague a été dégarnie d'une grosse perle, dont la valeur sans doute a été préférée au minuscule poids de l'or.

» Tournons à gauche : c'est la chambre à coucher de Mme Steinheil, mais que, par suite d'une circonstance imprévue, la femme du peintre avait cédée pour cette nuit-là, seulement, à Mme Japy.

» Et c'est pourquoi l'infortunée sexagénaire a été immolée aux lieu et place de sa fille, en conclut-on. La pièce est sévèrement meublée d'un grand lit de milieu, orné de tentures et de rideaux clairs genre Liberty, d'une armoire à glace, d'un vide-poches et de nombreuses photographies de famille.

Mme Japy a été surprise, elle aussi, en plein sommeil, car la position du corps, étendu sur le dos, les jambes pendant sur la descente de lit, indique que la malheureuse n'a pas eu le temps de faire le moindre mouvement pour se défendre. Afin de l'empêcher de crier, les assassins lui ont enfoncé dans la gorge un épais tampon d'ouate ; puis, de la même façon que pour son gendre, ils lui ont serré le cou avec une cordelette qui a arrêté en quelques secondes le cours de la vie...

RÉMY COUILLARD
(D'après un instantané pris hier à sa sortie de la Santé.)

» Dans cette chambre, tout est bouleversé : l'armoire à glace a été entièrement dévalisée de ce qu'elle pouvait contenir de précieux ou de secret. Le plancher est couvert d'enveloppes, de papiers froissés, d'écrins vides... et, plus loin, dans une petite pièce, où un bureau-ministre voisine avec un piano ancien, un spectacle non moins désolant s'offre à la vue : l'encrier de cristal a été renversé sur le tapis, largement taché d'encre ; des enveloppes de lettres, des papiers, encore des papiers... enfin, il y a là, un billet de banque de cinquante francs qui a dû échapper à l'attention des bandits... »

LE CAMBRIOLAGE SIMULE

Ce premier détail me frappa... Comment des cambrioleurs, venus pour voler de l'argent, auraient-ils eu l'insouciance de laisser traîner sur le tapis un billet de banque ?

Comment, ayant tué deux personnes, avaient-ils fait grâce de la vie à la troisième — Mme Steinheil — qui, réchappant, pouvait plus tard les reconnaître et les dénoncer ?

Comment ces misérables, opérant très rapidement, avaient-ils eu la pensée de s'arrêter à un travail dangereux, le dessertissage des bijoux, à proximité de deux cadavres — s'emparant des perles ou des pierres et laissant les cercles d'or sur des meubles ou à terre, dans leurs écrins ?...

ONT-ILS ETE EMPOISONNES ?

En dépit des précautions prises par certains agents, je me rapprochai instinctivement des deux corps : *celui de Mme Japy, dont les jambes nues pendaient sur la descente de lit, ne portait aucune trace de violence ; des taches brunes très visibles commençaient à s'accentuer au-dessus des genoux.*

Quelqu'un émit près de moi cette hypothèse que Mme Japy avait dû mourir sans souffrances, soit subitement, soit endormie après avoir absorbé un narcotique.

Le corps du peintre Steinheil, bien que campé dans une position horrible — on pouvait croire, en effet, que par un raffinement de cruauté les assassins l'avaient soumis, avant de l'étrangler, au supplice de la « crapaudine » — ne présentait point davantage de traces de coups. On ne remarquait ni ecchymoses, ni contusions.

M. Steinheil avait-il, lui aussi, été surpris par la mort quelques instants après le repas ?

La canne d'alpiniste n'était point tachée de sang.

Et plus nous examinions ce lamentable et inoubliable spectacle, plus nous avions la sensation d'une macabre mise en scène.

On parla de poison...

Mais c'était le rôle de la justice et du médecin légiste de faire ces recherches, et nous attendions, pleins de confiance, les résultats de l'autopsie — on sait que les viscères des deux victimes sont toujours au laboratoire de toxicologie du docteur Ogier...

En raison des bruits qui coururent à cette époque et de l'étrange attitude de Mme Steinheil, dont l'arrestation est chose bien décidée à l'heure où j'écris ces lignes, peut-être serait-il d'un grand intérêt pour la manifestation de la justice et de la vérité, dans l'intérêt également de l'accusée, de reprendre ces recherches toxicologiques que l'on avait momentanément suspendues après l'autopsie, et en prévision de l'arrestation des auteurs du crime...

LES RECITS DES SURVIVANTS

Mais l'enquête, on l'a bien vu, devait se traîner en longueur et menaçait de ne jamais aboutir.

Je fus frappé aussi de la disparition suspecte de la clé de la porte d'entrée de l'impasse Ronsin, ainsi que d'autres détails non moins caractéristiques relevés dans les récits étranges des survivants. J'écrivis ceci :

« La famille Steinheil, qui possède à Bellevue un coquet pavillon de plaisance, était depuis dix jours en villégiature dans ce joli coin de la banlieue Ouest, mais elle faisait de fréquentes apparitions à Paris, avec d'autant plus de facilité que la gare Montparnasse est à une distance d'environ cinq cents mètres de l'impasse Ronsin ; grâce à la fréquence des trains, le peintre et les siens pouvaient donc, en moins d'une heure, aller de Paris à Bellevue, et *vice versa.*

» Tout récemment, c'était dans la première quinzaine d'avril, le peintre Steinheil avait organisé une exposition où une cinquantaine de ses tableaux s'étaient rapidement enlevés à des prix variant entre 2,000 et 10,000 francs ; le Tout-Paris amateur défila impasse Ronsin... on prétend que des malfaiteurs habiles profitèrent de cette circonstance pour préparer le cambriolage qui devait aboutir à ce triple assassinat !... Quoi qu'il en soit, les époux Steinheil ne se méfiaient de rien ; les portes du jardin, de même que celle s'ouvrant sur le passage pouvaient céder au moyen d'un simple tour de clé...

» La femme du peintre s'était inquiétée, il y a trois semaines, en apprenant qu'on avait égaré la clé de la porte de la rue.

» — Mais, disait-elle à son mari, il faudra absolument faire changer la serrure de cette porte, car tout le monde, maintenant, va pouvoir entrer ici.

» Le valet de chambre, Rémy Couillard, qui ordinairement couchait sous les combles, dans une chambre assez confortable, au-dessus de l'atelier du peintre, s'étendait chaque nuit, en l'absence de ses maîtres, sur une « dormeuse » qu'il disposait dans le jardin d'hiver, à proximité du téléphone. Il fut troublé dans ses habitudes, samedi, par le retour inopiné des époux Steinheil et de Mme Japy qui, ayant fait de nombreuses courses dans Paris, et dîné fort tard impasse Ronsin, décidèrent d'y passer la nuit, plutôt que de rentrer à Bellevue tardivement et sous la pluie qui commençait à tomber.

» Mlle Marthe Steinheil était restée dans la villa d'été, avec une gouvernante, ce qui explique que la femme du peintre, ayant cédé son lit à sa mère, se contenta de coucher cette nuit-là dans le lit de sa fille.

» Rémy Couillard, survivant du drame, fut interrogé le premier par le juge d'instruction et le chef de la Sûreté :

» — Mes maîtres savaient, dit-il, que je dormais mal, tout en ne me reposant qu'insuffisamment, sur ma « dormeuse » du jardin d'hiver ; ils m'engagèrent donc, hier soir, à regagner ma chambre du troisième étage. Je n'avais rien remarqué d'anormal, dans la soirée, autour du pavillon, pas plus que dans l'impasse Ronsin, qui, d'ailleurs, est assez bien éclairée ; pourtant, vers onze heures et demie, j'ai entendu un bruit suspect, venant du dehors, j'ai ouvert la fenêtre, je n'ai rien vu et je me suis recouché... Un peu plus tard, il pouvait être minuit et demi, je fus de nouveau réveillé par un étrange remue-ménage qui semblait, cette fois, provenir des chambres à coucher de mes maîtres; puis j'eus la sensation qu'une abominable tragédie se déroulait... Je songeai à sauter sur mon revolver et à descendre, pour voir ce qui se passait... mais bientôt je compris que mon intervention serait à peu près inutile, et je me tins coi, plutôt que de risquer ma vie sans efficacité.

» Et Rémy Couillard continua :

» — Sachant que mes maîtres devaient retourner de bon matin à Bellevue, je m'habillai vers six heures, pour procéder aux préparatifs du départ: je traversai l'atelier du second sans remarquer rien de suspect. Quand j'arrive au premier, je trouve grande ouverte la chambre de Mlle Steinheil, et bientôt j'entends des gémissements... je me précipite et je vois madame étendue à demi nue, sur le lit en désordre, sa chemise relevée sur la tête, solidement maintenue ainsi par une deuxième chemise roulée en corde et étroitement nouée. La malheureuse a, en outre, les bras liés derrière la tête et les jambes étroitement garottées. Je m'empresse à son secours — il est grand temps ! — et lorsque je parviens à lui dégager la tête, elle rejette un tampon d'ouate qu'on lui a, dit-elle, introduit profondément dans la bouche et qui menaçait de l'étouffer.

LE CONCOURS DES NAISSANCES
organisé
PAR
LE JOURNAL

Aujourd'hui en 2e page, le
QUATRIÈME BON A DÉTACHER
pour participer au concours.
PREMIER PRIX :
100,000 Francs
EN ESPÈCES
DEUXIÈME PRIX :
Une Maison de Campagne
En tout 500,000 Fr. de Prix

ECHOS

Le président et les membres du bureau de la commission de législation du Comité commercial franco-allemand organisent pour aujourd'hui, à deux heures et demie, à l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. Pierre Baudin, une réunion qui sera précédée d'un déjeuner à midi et demi.

Le roi de Suède a fait remettre à M. le préfet de la Seine une somme de 5,000 francs pour être distribuée par les soins de l'Assistance publique aux pauvres des vingt arrondissements de Paris.

On annonce à l'Etablissement Chéri, à Saint-James, pour le 2 décembre, la mise en vente de tout l'effectif du haras de Chamant.

Cette vente comprend 2 étalons, 21 poulinières des plus grandes origines, yearlings et chevaux à l'entraînement.

Un music-hall modèle :

Pour justifier ce titre, il fallait une salle spacieuse, avec des promenoirs, le tout bien aéré, comportant tous les derniers perfectionnements, tapis épais, décoration de haut goût et de grand luxe, lumière à profusion, disposée d'une façon artistique, des ascenseurs, des roof-bars, des valets en grande livrée, un public select, un programme choisi dans lequel la création et l'inédit dominent, réunissant dans une même soirée : opérette ou pièce à grand spectacle, féerie, ballet ou revue, attractions de toutes sortes recrutées dans les quatre coins du monde, une salle où l'on peut fumer à son aise sans incommoder ses voisins, où les entr'actes même sont intéressants, grâce aux orchestres tziganes ou symphoniques, une salle où l'on peut venir, que l'on peut quitter à son gré, en ayant la satisfaction d'avoir passé des moments délicieux.

Tel est l'Olympia !

Sous le titre de *Terres de Soleil et de Sommeil*, Ernest Psichari, un petit-fils de Renan, nous relate ses impressions de penseur, d'artiste et de soldat, recueillies dans l'Afrique tropicale. (Calmann-Lévy.)

Le Comptoir International, 44, Chaussée-d'Antin, achète les beaux bijoux ainsi que les bijoux démodés et paie les reconnaissances le plus cher. Ne vendez aucun bijou sans le lui soumettre. (Téléphone 269-67.)

« Ce que l'on verra au Salon »

La Société La Buire présente à sa clientèle de véritables bijoux mécanique : en premier lieu, un châssis 16 HP 6 cylindres, du prix de 13,000 francs ; ce châssis, dont la force raisonnable répond aux desiderata de tous et qui permet l'établissement de tous les genres de carrosseries, se fait remarquer par sa douceur et son silence absolus ; il est la réduction des châssis 24-30 HP et 30-40 HP 6 cylindres, si appréciés, et dont la construction est continuée en 1909.

Parmi les 4 cylindres, les usines de La Buire présentent, en plus des 18 et 28 HP, un châssis 12 HP 4 vitesses, du prix de 8,000 francs. Parmi les particularités nombreuses, notons la position de l'embrayage dans l'intérieur de la boîte de vitesse.

Nous aurons également à admirer sur le stand La Buire deux types de *Runabout* des mieux étudiés.

S'inscrire à l'*Auto-Office*, 75, Champs-Elysées, pour tous essais.

Tous les grands hôtels et restaurants emploient pour leur argenterie le savon pâte « Palme d'Argent » de la Blanchisserie de Courcelles, qui donne un brillant parfait et ne laisse jamais de mauvaise odeur.

L'entente cordiale ne se dément pas. L'accueil le plus enthousiaste a été réservé hier à M. Funck Brentano, le brillant conférencier de l'université des *Annales*, qui est allé parler à l'Ecole Berlitz, de Londres, sur « le Collier de la reine ».

A en juger par le nombre de places déjà retenues, le public parisien prépare un « welcome » aussi chaleureux à M. Frank Lascelles qui va traverser la Manche pour venir faire à l'Ecole Berlitz, 31, boulevard des Italiens, une conférence sur « The Pageantry of English Life », le jeudi 3 décembre, à trois heures et demie.

En prenant cette initiative d'échange de conférenciers célèbres, l'Ecole Berlitz réalise son double but : développement de l'étude des langues étrangères en France et propagation de la langue française à l'étranger.

Le plus grand désir de tout étranger visitant Paris est de dîner, au moins une fois, dans un restaurant chic. Mais la curiosité de voir de près la « grande vie parisienne » est souvent vaincue par la peur de la... forte dépense Il est donc très intéressant de savoir qu'on peut, sans crainte, aller chez Maire, le restaurant à la mode, où, dans un cadre merveilleux et très parisien, on déjeune, on dîne, on soupe à des prix fort raisonnables.

» Dès qu'elle peut parler, Mme Steinheil me dit d'une voix éteinte :

» — Je vous croyais mort, vous aussi; vous venez de me sauver la vie, je vous remercie.

» Et en disant ces derniers mots, sa tête retomba lourdement sur l'oreiller. Ce que je vis ensuite, continue Rémy Couillard, me glaça d'épouvante; c'est alors que j'ouvris une fenêtre pour appeler du secours. »

De son côté, dès qu'elle put subir le premier interrogatoire, Mme Steinheil fit le récit que nous avons reproduit sans en changer un mot:

— Je dormais profondément, dit-elle, il pouvait être un peu plus de minuit, lorsque je m'éveillai en sursaut: on venait en effet de faire du bruit tout près de moi, dans la chambre, là, près de mon lit; *je vis distinctement trois hommes; l'un était grand avec une forte barbe «poivre et sel», il pouvait avoir deux mètres de haut;* ces trois hommes, vêtus de longues blouses noires, étaient masqués et s'éclairaient au moyen de lanternes sourdes: une femme au chignon roux les accompagnait. Le plus grand se jeta sur moi et m'enveloppa la tête d'un voile... puis la «rouquine» parla la première:

»— Inutile de faire semblant de dormir, dit-elle, indiquez-nous seulement où est caché l'argent que votre père a touché ces jours derniers, après sa vente de tableaux... Si vous refusez de répondre, nous saurons bien vous y contraindre !

» Et le groupe sinistre fit à ce moment briller à la lueur des lanternes des armes que je crus reconnaître pour des poignards et des revolvers. Littéralement terrorisée, je balbutiai :

» — Ne me faites pas de mal, l'argent est dans les armoires, vous le trouverez facilement, ces meubles n'étant jamais fermés à clé.

» C'est alors que les bandits m'empoignèrent avec la dernière brutalité et me mirent dans l'état où on m'a trouvée. La femme rousse voulait que ses compagnons m'achevassent:

» — Il faut la tuer, pour qu'elle ne parle pas, disait cette misérable.

» Mais ceux-ci refusèrent :

» — Bah ! dit l'un d'eux, il suffira de l'attacher...

» Et la «rouquine» ajouta encore :

» — C'est pas la peine de chercher davantage par ici, il n'y a que des bibelots de jeune fille...

» Après, je ne sais plus... mais je pense que cette femme connaissait bien les aîtres de la maison et qu'elle doit avoir été utilisée comme modèle par mon mari. »

Et je terminais ce premier article en notant en ces termes quelques autres détails au moins étranges de ces constatations de la première heure :

LE MOBILE ECHAPPE

« On se perd en conjectures sur la façon dont les assassins sont entrés dans le pavillon: *il n'y a a nulle part trace d'effraction; il est établi, en outre, que l'on pouvait très facilement ouvrir la porte de la rue au moyen d'un passe-partout; mais un détail frappe davantage: c'est que les auteurs de ce triple assassinat, venant de la rue et du jardin, où la pluie, à ce moment, se déversait à torrents, n'ont pas laissé la moindre trace boueuse de leurs pas.* »

Et pour cause ! — ARTHUR DUPIN.

MENSONGES SUR MENSONGES

Les lévites, la Rouquine, la « perle » de Rémy Couillard, la piste de Wolf, tout s'effondre comme un château de cartes !

Mme Steinheil, après avoir imaginé la rocambolesque histoire des lévites et de la rouquine, après avoir organisé — on sait comment ! — le roman de la perle qui aboutit à l'arrestation de son valet de chambre Rémy Couillard, voit s'effondrer *cette dernière planche de salut* et raconte enfin *comment le crime a été commis.*

Au moment où les portes de la prison de la Santé vont s'ouvrir sur son valet de chambre, Mme Steinheil songe à y envoyer M. Alexandre Wolf, le propre fils de sa fidèle cuisinière Mariette.

VAINE CONFESSION

C'est en sortant du Palais de Justice, où à deux reprises elle s'est évanouie, dans le cabinet de M. Leydet, juge d'instruction, que Mme Steinheil se décide enfin à faire l'aveu du forfait dans lequel elle n'aurait joué qu'un rôle passif, sous l'empire de la terreur...

Voici le récit que la veuve du peintre a confié à notre excellent confrère de l'*Echo de Paris*, M. Marcel Hutin, à qui elle écrivit naguère, au retour de sa villégiature, la lettre qui fit «sensation» et du même coup «réveilla» l'affaire :

— Eh bien ! dit-elle soudain, je cède à une oppression morale indicible, à une dépression intellectuelle, et aussi aux remords de ma conscience, en vous disant que Rémy Couillard est innocent du crime dont je l'ai accusé.

» *Non ! ce n'est pas lui qui a placé la perle dans son calepin ; c'est moi qui l'y ai mise. Et comment l'y ai-je mise ?*

— Mais alors, madame, Souloy, le bijoutier, avait raison ; c'est bien sur votre ordre qu'il a desserti la perle.

— Oui ! Je lui avais cependant bien recommandé de ne pas le dire, et je lui avais envoyé des bijoux que je destinais à ma fille Marthe.

— Comment ! Mais ces bijoux, vous en avez donné la liste et les dessins exacts à la police, le jour même de la découverte du crime, en déclarant, comme vous me l'avez dit ce jour-là, que les assassins s'en étaient emparés !

Après de longues hésitations, les yeux hagards, Mme Steinheil déclare :

— Monsieur, je vous en prie, n'allez pas plus loin, au nom de ma fille ! Ces bijoux n'ont jamais été volés !

» *Ce fut un faux cambriolage, et, pour qu'on ne les retrouvât pas, je les avais fait cacher à Bellevue ; mais, le 14 juin, je crois, je les ai fait donner à Souloy, dans la crainte qu'on ne découvrit la cachette pendant une perquisition.* »

Mme Steinheil raconte alors, en phrases entrecoupées, une histoire de bijoux faux qu'elle aurait fait fabriquer pour remplacer les bijoux véritables, que la situation pécuniaire de M. Steinheil, avant la vente de tableaux, aurait contraint ce dernier à mettre au Mont-de-Piété.

Comme on lui démontre l'invraisemblance de cette explication, elle finit par dire que, en effet, jamais on ne lui a volé de bijoux, que l'assassin n'a emporté que de l'argent.

— Mais pourquoi, madame, faites-vous accuser Rémy, après avoir induit en erreur avec votre piste fausse des lévites ?

— C'était pour détourner les soupçons de l'autre...

— Quel autre ? Il faut tout dire ! Aviez-vous un amant? Vouliez-vous vous débarrasser de votre mari ?

— Oh ! je ne peux rien dire !

— Mais demain la justice vous arrêtera, et vous serez obligée de tout dire !

— Eh bien, monsieur, je vous en fais l'aveu... je suis une lâche, j'ai eu peur, l'assassin, c'est Alexandre Wolf, le fils de Mariette ; c'est lui qui est venu le soir du crime, le 30 mai, dans la nuit.

» *Je vous jure, monsieur, que je n'étais pas sa complice ; je suis sûre de ce qu'il va répondre ; il va dire que je suis sa complice, que c'est moi qui l'ai incité à tuer mon mari et ma mère. Oh ! monsieur !... Et ce n'est pas vrai, monsieur, et c'est ainsi aussi qu'il a obtenu de moi, jusqu'à ce jour, un silence que je ne peux plus garder.*

» *Il est venu pour voler, nous croyant tous à Bellevue, ce soir-là. Quand il m'a vue, il s'est jeté sur moi, m'a bâillonnée ; mon mari a voulu se lever, se jeter sur lui ; ma mère a crié ; il les a tués ; je restais l'unique témoin ; il en a abusé, le misérable, en me disant : « Si tu me dénonces, je dirai partout que c'est toi qui m'as fait venir pour tuer ton mari et ta mère !...*

Puis, avec des sanglots étouffés :

— Oh ! monsieur, c'est un misérable !

— Madame, comment se fait-il que vous n'ayez rien dit à l'instruction ? Ce secret devait être bien lourd à votre conscience ?

— Il m'a terrorisée.

— Vous n'aviez pas de relations avec lui ?

— Oh ! non, monsieur !

— Mais dites-vous au moins, cette fois, la vérité, en jetant le nom de cet homme en pâture à la vindicte publique ?

— Monsieur, je me sens perdue, et cependant, je voudrais qu'on sache que ce qui m'a obligée au silence, ce sont les menaces de cet individu, qui voulait me perdre, moi, et salir mon nom et celui de ma fille.

— Mais ne dira-t-il pas que c'est pour vous permettre de vous rapprocher d'une personne que vous vouliez épouser dans la suite *qu'il a commis cet assassinat* ?

— Oh ! monsieur, il me salira ; j'aime mieux me tuer ; et, cependant, en faisant l'aveu entier de ma faute, qui a consisté, sous la pression de cette menace, à ne rien dire, je crois que maintenant tout le monde doit ajouter foi à mes aveux...

» Que dois-je faire, monsieur ?

— Dès ce matin, à la première heure, allez trouver M. Leydet ; dites-lui tout sans réticences, la vérité entière ; faites que l'innocent soit immédiatement libéré, et répondez, cette fois, avec la plus rigoureuse exactitude aux question des magistrats ; c'est la seule façon de vous sauver, ou d'attirer sur vous la pitié publique. Voilà ce qu'il faut faire.

» Une dernière question, cependant : vous détestiez votre mari ?

— Oui, monsieur, mais ce n'est pas moi, oh ! non, qui l'ai fait tuer.

— Vous aimiez quelqu'un ?

— Oui.

— Son nom ?

Mme Steinheil me cite un nom, après de grands efforts, mais je ne crois pas qu'à cette heure, il y ait lieu pour moi de le dévoiler.

LE GRAND CONCOURS DES NAISSANCES

BORDEAUX
Bon N° 4

Nombre des Naissances déclarées pendant le mois de Mars des années ci-dessous

Mars 1898	500	Mars 1903	448
Mars 1899	476	Mars 1904	387
Mars 1900	426	Mars 1905	373
Mars 1901	446	Mars 1906	375
Mars 1902	469	Mars 1907	359

Bon à détacher et à conserver

— Du reste, c'est bien fini, dit-elle, je ne peux plus y penser.

— Mariette savait-elle que son fils était l'assassin ?

— Oui, monsieur, et, pour son honneur, je n'ai pas voulu le dire. Pauvre femme !

» Et, maintenant, ne va-t-elle peut-être pas m'accabler, elle aussi ?

ELLE SE LIVRE !...

Après une nuit fort agitée, au pavillon de l'impasse Ronsin, la veuve du peintre, accompagnée de sa fille, se constitue prisonnière entre les mains du chef de la Sûreté.

C'est à la suite de ces aveux que Mme Steinheil, ayant peu dormi, décidait sa fille Marthe et Mariette Wolf à se mettre à la disposition de la justice... M. Hamard, toujours sceptique, n'avait pas jugé utile, en effet, de procéder à un coup de filet, au pavillon de l'impasse Ronsin.

Nous étions, avant l'aube, devant la maison du crime. Quel spectacle impressionnant, pour qui sait d'aspect de ce coin si pittoresque, en ce jour d'hiver et à cette heure encore nocturne !

Tout, dans l'impasse désormais célèbre, est assoupi ; les grilles sont fermées, les réverbères éteints. Rien ne vit dans ce cul-de-sac qui garde, même aux heures où l'animation y est la plus considérable, un aspect de petite rue provinciale.

Tout dort, disons-nous, sauf un groupe d'ombres dans lesquelles, même de loin, et dans la quasi-obscurité, on n'a pas de peine à reconnaître des gardiens de la paix, et sauf la villa du peintre dont, à travers les squelettes défeuillés des arbres du jardin, on aperçoit les lumières et dans laquelle on devine de nombreuses allées et venues.

Silencieux, les agents qui surveillent les abords de la porte nous dévisagent, autant que le leur permet la nuit ; placides, ils semblent attendre.

Quatre heures et demie du matin. Voici que deux voitures stoppent devant la grille. On l'ouvre rapidement et elles viennent, au grand trot, se ranger devant le portail vert. Cinq hommes en descendent.

L'inspecteur principal Dolle tire, d'une certaine façon — qu'à tout hasard nous enregistrons — le bouton de la sonnerie.

Un pas fait crier le gravier du jardin ; la porte s'entr'ouvre et livre passage aux matinals visiteurs.

Sans doute ces messieurs étaient attendus, car, contrairement à l'habitude, la porte ne tarde pas à s'ouvrir de nouveau. En grand deuil Mme Steinheil paraît, suivie de sa fille Marthe ; les inspecteurs de la Sûreté les encadrent. Ce silencieux cortège dans la nuit a un air lugubre ; les voitures s'emplissent, démarrent. Tout redevient tranquille. La veuve du peintre a quitté la villa où elle assista, impuissante, dit-elle, au meurtre de son mari et de sa mère, meurtre dont la crainte d'une vengeance l'empêcha, jusqu'à ce jour, de révéler les auteurs.

Dans la froide nuit, les agents continuent leur faction. Ils sont au nombre de cinq, sous les ordres d'un sous-brigadier. Sous leurs regards légèrement goguenards, nous nous décidons à sonner. M. Chabrier, le cousin de Mme Steinheil, nous ouvre, pris au stratagème que nous avions remarqué tout à l'heure: les deux coups de sonnette très brefs et à peine espacés.

— Ah ! fait-il en nous apercevant. Non! rien! rien! rien!

Et d'un geste brusque il fait claquer la porte. Nous ne saurons évidemment rien de lui.

PRECAUTIONS DE POLICE

A cinq heures quarante-cinq, un cycliste saute de machine devant le groupe des agents. Il s'enquiert auprès d'eux de ce qui se passe, au point de vue de l'extérieur de la villa; il demande si des attroupements sont à craindre, si l'ordre ne sera pas troublé. Et il promet, pour le moment où, le jour venu, le public connaîtra ce qui se passe, des renforts de police.

Six heures. La relève s'effectue régulièrement. Peu après, M. Chabrier, cousin de Mme Steinheil, sort et fait aux nouveaux agents cette observation que nous reproduisons littéralement:

— J'avais d'abord donné au poste de police l'adresse où je comptais partir avec ma femme. Mais, voyant l'impasse gardée et attendant, d'autre part, pour bientôt, l'arrivée des agents de la Sûreté, je réfléchis que je puis rester. Il n'y a aucun danger, n'est-ce pas, messieurs ?

» Toutefois, je vous prie, si ma femme sort, d'éviter qu'elle soit victime des mêmes procédés qui l'ont accablée hier soir, au moment où elle rentrait, et qu'elle soit bousculée. On criait, hier; on pourrait faire pire aujourd'hui. Pour moi, je ne crains pas grand'chose, car si on m'attaque, je saurai me défendre. C'est pour ma femme que je voulais partir et me rendre chez ma mère, dont j'avais laissé l'adresse au poste de police. Mais voyant ce qui se passe, j'estime qu'il y a plus de courage à rester pour garder cette maison désormais seule. »

Sur une question des gardiens, il explique qu'il est locataire de Mme Steinheil, et qu'il loge au premier étage, dont une partie, complétée par la moitié de l'atelier du peintre, forme un appartement encore à louer.

Ces explications données, il referme sur lui la porte de la villa.

A sept heures dix, il apparaît de nouveau. Cette fois, il a revêtu son pardessus et se dispose à aller faire une course; il dit en passant deux mots aux agents.

Mariette Wolf est toujours à l'intérieur de la villa. De nouveau, le coup de la sonnerie convenu, Mariette ouvre le « judas », mais le referme tout aussitôt.

Le facteur n'est pas plus heureux que nous. Il n'obtient pas d'autre réponse que:

— Mettez ça dans la boîte.

Or, la boîte aux lettres de la villa était jusqu'à présent condamnée ; nous l'avions remarqué lors des perquisitions. C'est donc d'aujourd'hui seulement qu'on l'a rouverte.

Deux inspecteurs de quartier font leur apparition pour prêter, en cas de besoin, main-forte à la police. L'affluence n'est toujours pas grande. Quelques curieux s'arrêtent.

La rentrée de l'imprimerie de Vaugirard donne lieu à des observations en une langue parfois pittoresque.

MARIETTE PLEURE

A huit heures vingt, Mariette ouvre au brigadier de la Sûreté Pouce, qui arrive accompagné d'un de ses agents. Tous deux pénètrent dans la villa. Cinq minutes après, ils en ressortent, escortant Mariette Wolf, qui, de noir vêtue, le visage inondé de larmes, prend place dans une voiture qu'on a fait arrêter devant la porte.

Désormais, il ne reste plus à la villa que Mme Chabrier et Fanny Lalger, la femme de chambre. Aussi, c'est en vain que boucher, boulanger, livreur d'une maison d'alimentation chargé de bouteilles sonnent à tour de rôle à la porte. Ils n'obtiennent aucune réponse ; la villa a l'air complètement abandonnée. Et une vieille cousine, qui, le visage décomposé, les yeux rougis, arrive en taximètre automobile, n'a pas davantage de succès.

ON ARRÊTE UN INNOCENT !

Alexandre Wolf, faussement accusé du crime de l'impasse Ronsin, est arrêté, au saut du lit, par les agents de M. Hamard.

Entre temps, la Sûreté a opéré par ailleurs.

A sept heures vingt, les policiers se présentaient à l'hôtel de la Creuse, 77, rue de Brancion, en face du marché aux chevaux. Ils montaient immédiatement au deuxième étage, à la chambre que M. Alexandre Wolf, fils de Mariette, occupe depuis les derniers jours du mois de juin. Par hasard, il se trouvait que le marchand de chevaux avait ramené une compagne de lit pour sa nuit. Force fut à la femme d'accompagner son maître d'une nuit, ce qu'elle déplorait fort. Deux voitures de place emmenèrent quai des Orfèvres tout ce monde.

Aussitôt au courant de cette descente de police, nous sommes allés aux renseignements sur le compte du fils de Mariette.

Alexandre Wolf est un grand gaillard de vingt-huit ans, large d'épaules et bel homme, bien qu'un peu lourd d'aspect. Il a le visage barré d'une forte moustache blonde. Il passait pour s'occuper de courtage de chevaux et on l'a vu, en effet, à diverses reprises, employé à la vente ou à la livraison chez plusieurs patrons. Il semble n'y avoir fait que d'assez courts séjours. Dès qu'il avait quitté sa blouse de maquignon, Alexandre Wolf revêtait des complets corrects et s'en allait dans les lieux de plaisir dépenser sans compter l'argent pendant quelques jours.

Avant d'habiter rue Brancion, le fils de Mariette avait résidé longtemps 9, passage Falguière, à l'hôtel du Limousin. Il y a séjourné du 19 septembre 1907 au 27 juin 1908 et c'était là, par conséquent, son domicile au moment où fut commis le crime de l'impasse Ronsin.

A l'hôtel du Limousin, nous avons recueilli le témoignage de la propriétaire Mme Hospital ; la logeuse se souvient que Wolf avait, à une certaine époque qu'elle ne peut préciser, fait raser ses moustaches, ce qui intrigua ses voisins. Il vécut là, pendant un certain temps, avec une jeune femme Léonie Legendre qui se disait couturière, et qui rompit avec lui au début d'avril dernier.

Wolf se rendait assez fréquemment au café Léon, situé à l'angle de l'impasse Ronsin et de la rue de Vaugirard où il était très connu.

L'impression qu'il y a laissée n'est pas mauvaise. Il y causa longuement du crime, exprimant sa profonde surprise de ce que Couillard, « ce fourneau-là », n'ait rien entendu.

— Il a fallu, disait-il, qu'il ait dormi comme un sourd.

Personne, à ce moment, n'eut, au café Léon, l'idée de soupçonner Alexandre Wolf.

LA PISTE FAUSSE

Au cours des perquisitions qui avaient lieu la veille, à la villa de l'impasse Ronsin, un inconnu s'était présenté à M. Hamard et avait dénoncé Alexandre Wolf comme étant l'assassin du peintre Steinheil et de Mme Japy.

En venant faire cette déclaration, ce témoin agissait-il de son propre mouvement ou à l'instigation d'une femme intéressée ? On ne sait ; toujours est-il que c'est à la suite de l'intervention de ce personnage que Mme Steinheil a pris sur elle d'accuser Alexandre Wolf, d'abord devant deux reporters, ensuite devant M. Hamard.

Quant au témoin qui, le premier, a accusé Alexandre Wolf, ce serait M. Wagner, mécanicien aux postes, en congé, secrétaire de l'Assistance judiciaire et gratuite des cantons de Sceaux et de Vanves. Il s'y serait résolu sur l'intervention d'un de ses amis, peintre, qui lui aurait fait cette déclaration :

— J'ai rencontré, deux ou trois jours après le crime, le fils de la cuisinière de Mme Steinheil. Il avait un portefeuille plein d'or, alors que, la veille de l'assassinat, il figurait, pour gagner quelques sous, au théâtre Montparnasse, où on lui donnait soixante-quinze centimes. Il expliqua que cette fortune subite lui venait de la vente de chevaux.

(*La suite à la 4e page.*)

Carnet d'un Sauvage

Un ami à moi a deux petits garçons. Il leur demandait dernièrement ce qu'ils voulaient être dans la vie.

L'un répondit ce qu'autrefois répondaient d'ordinaire les petits enfants : « Je voudrais faire comme papa. »

L'autre, plus malin, dit carrément :

— Moi, je veux être domestique.

— Comment ! Tu veux être domestique ? Quelle drôle d'idée !

— Oui ; j'ai remarqué qu'on n'en fait que ce qu'on veut.

Ce garçon est bien de son époque. Etre domestique, pour lui, c'est réaliser l'idéal contemporain, qui est d'être bien payé, bien nourri, de n'avoir aucun souci et de travailler le moins possible. Des philosophes grincheux ont dit que nous n'avions plus d'idéal. Ils se trompent. Nous avons celui-là.

Ce raisonnement, assez répandu dans nos campagnes, est une des causes de cet exode des paysans vers les villes, qu'on a signalé au courant de la discussion du budget de l'agriculture, et qui en est venu au point qu'on ne trouve plus de bergers pour garder les moutons. Tous les garçons rêvent de devenir valets, cochers ou chauffeurs ; toutes les filles aspirent à l'état de cuisinière ou de femme de chambre. Notre ministre croit qu'il mettra fin à ce dépeuplement en créant de nouvelles écoles, voire même une école de bergers.

J'ai grand'peur que le résultat ne soit pas conforme à ses espérances. Le vent qui pousse nos villageois vers les cités ne s'arrêtera pas pour si peu de souffler. Je prévois le jour où la culture de la terre sera définitivement abandonnée et où nous subirons le sort du roi Midas, qui avait beaucoup d'or, mais qui ne trouvait rien à manger. C'est alors qu'il nous faudra avoir recours aux pilules de M. Berthelot, ce qui ne sera pas très réjouissant.

Dernière Heure

EFFROYABLES CONFRONTATIONS

L'imagination démoniaque de Mme Steinheil donne lieu chez M. Leydet à des scènes inouïes

Premiers aveux mensongers

Quand on lui annonça l'arrivée de Mme Steinheil et de sa fille Marthe, le chef de la Sûreté, qui s'était couché fort tard, dormait encore d'un profond sommeil ; il était près de cinq heures du matin.

M. Hamard s'habilla aussitôt et se rendit à son cabinet, où la veuve du peintre lui fit la déposition suivante :

— Monsieur, lui dit Mme Steinheil, je viens vous faire des aveux complets. J'ai accusé faussement Rémy Couillard d'avoir tué mon mari et ma mère. C'est moi qui ai mis dans son carnet la perle qu'on y a trouvée. C'est moi aussi qui ai placé dans la rainure du parquet, où on l'a trouvé, le petit brillant qui a été découvert avant-hier chez moi par vos inspecteurs.

L'auteur du crime, ce n'est pas Couillard, c'est Alexandre Wolf, le fils de Mariette Wolf. Jamais on ne m'a volé aucun bijou. La liste que j'ai donnée à la Sûreté était tout à fait imaginaire. Le vol a été le mobile du forfait ; mais Alexandre Wolf n'a volé que de l'argent, environ cinq mille francs.

En parlant ainsi, Mme Steinheil ne paraissait pas très émue.

— Alors, tout le récit que vous m'avez fait immédiatement après le crime était faux ? Les assassins n'étaient pas trois ? Ils ne portaient point de lévites ou redingotes ? Il n'y avait donc pas de « rouquine » avec eux ?

— Tout cela, je l'avais imaginé pour égarer vos recherches. Alexandre Wolf est seul l'assassin. Du moins, je n'ai vu que lui. Il a tué mon mari et ma mère.

— Pourquoi avez-vous attendu jusqu'ici pour me faire ces communications ?

— A cause de Mariette Wolf, la mère du criminel. Elle a été si bonne pour moi que je ne voulais pas lui causer l'immense chagrin d'apprendre que son fils était un assassin. Hier matin, j'ai senti peser sur moi votre regard, quand l'individu qui est venu chez moi vous a déclaré devant moi que l'auteur du crime c'était Alexandre Wolf, et j'ai vu que vous aviez remarqué le léger trouble que je n'ai pu réprimer en entendant formuler cette accusation.

A partir de ce moment, ma confiance m'a abandonnée.

Oui, c'est moi qui ai accusé ce pauvre Rémy Couillard. Je voulais détourner les soupçons sur lui. Je me disais : jamais on ne pourra le condamner sur un indice aussi futile que celui que pourrait constituer la présence d'une perle dans son carnet. Mais le soupçon aurait toujours pesé sur lui.

— Vous vouliez donc sauver Alexandre Wolf ? Pour quel motif ?

— Aucun autre que celui de ne pas accabler cette pauvre servante Mariette Wolf, à qui j'ai tant d'obligations.

— Il ne m'appartient pas de vous questionner plus longtemps sur ce point. C'est l'affaire de M. le juge d'instruction. Je ne dois ici recevoir que vos explications. Sur ce que vous venez de me dire, Alexandre Wolf va être arrêté dans quelques instants. Maintenez-vous votre accusation ?

— Absolument. C'est lui l'auteur de l'assassinat de mon mari et de ma mère. Je n'ai vu que lui dans la terrible nuit où cet affreux malheur est arrivé. Oui, Alexandre Wolf, croyant qu'il n'y avait personne dans la villa, s'y est introduit pour voler. Il s'est trouvé en présence de mon mari et de ma mère. Alors il les a tués. Pour moi, il m'a épargnée.

— Pourquoi ? interroge M. Hamard.

— Je l'ai supplié de me laisser la vie, répond la veuve du peintre.

FACE A FACE !

Peu après, eut lieu l'arrestation de Wolf. A dix heures du matin seulement, M. Leydet, juge d'instruction, arrive chez M. Hamard, et, tout aussitôt, le chef de la Sûreté donne l'ordre d'introduire Mme Steinheil et Alexandre Wolf.

M. Leydet demande à la veuve du peintre si elle maintient ses accusations contre le fils de sa cuisinière.

— Absolument ! répond la veuve du peintre.

A ce mot, Alexandre Wolf fait entendre les plus vives protestations. Très maître de lui, il déclare que Mme Steinheil ne dit pas la vérité.

Le juge d'instruction invite Mme Steinheil à préciser ses accusations. Celle-ci paraît s'embrouiller quelque peu dans son récit.

Quant à Alexandre Wolf, il répond aux accusations de la veuve qu'il établira un alibi pour la nuit du crime.

Rémy Couillard est ensuite introduit.

Mme Steinheil a répété devant lui ce qu'elle avait déjà dit à M. Hamard. Elle a dit que c'était elle qui avait mis dans le carnet du valet de chambre la perle qu'on y a trouvée.

En présence de cette affirmation, l'avocat de Rémy Couillard, Me Géraud, a demandé la mise en liberté provisoire de son client. Le juge d'instruction a déclaré qu'il était disposé à faire droit à cette requête.

WOLF S'INDIGNE

On a ensuite repris l'interrogatoire de Mme Steinheil. Elle a commencé par persister dans ses dires au sujet d'Alexandre Wolf. Celui-ci, debout devant elle, la regardait fixement.

Un moment, la veuve du peintre paraît troublée. Il semble qu'elle n'accuse plus Alexandre Wolf avec la même assurance.

On la presse de questions. Enfin, après avoir longtemps hésité, elle se met à dire : « Mon Dieu ! si ce n'est pas Alexandre Wolf, la personne que j'ai vue chez moi et qui m'a ligotée lui ressemblait prodigieusement. »

C'était comme le commencement d'une rétractation, mais elle n'en dit pas davantage.

Alexandre Wolf proteste de nouveau avec la plus vive indignation.

On ne pouvait pourtant pas arriver à arracher à Mme Steinheil une rétractation complète de ses accusations contre le fils de Mariette Wolf. Bien que les magistrats fussent intimement persuadés que celui-ci n'était pas coupable, ils insistaient toujours pour obtenir à ce sujet une déclaration précise de la veuve du peintre. Elle s'est bornée à dire : « Je puis me tromper. » C'en était assez pour qu'on fût fixé.

HORS DE CAUSE

Tout à coup, Mme Steinheil déclare qu'elle veut voir son avocat, Me Aubin, et qu'elle ne continuera pas avant d'avoir causé avec lui. On envoya aussitôt chercher l'avocat au Palais.

Après l'émouvante confrontation que nous avons rapportée, le juge a mis en présence Mariette Wolf et sa maîtresse.

— Contrairement aux affirmations de Mme Steinheil, a déclaré en substance la cuisinière, j'affirme que je n'ai jamais reçu de confidences au sujet du crime. Je n'ai appris qu'hier l'accusation visant mon fils.

A 2 h. 45, MM. Hamard, Leydet, Grandjean et Antony Aubin quittent le cabinet aux interrogatoires pour aller déjeuner.

L'interrogatoire de Mme Steinheil ne reprend qu'à quatre heures, en présence de MM. Hamard, Grandjean et Leydet. Alexandre Wolf est ramené dans le cabinet du chef de la Sûreté.

UN CHAPELET D'OUTRAGES...

Tout à coup, sur une question directe du juge d'instruction, Mme Steinheil s'écrie :

— Oui, l'assassin de mon mari et de ma mère, c'est l'homme que voilà, c'est Wolf.

— Mais, vous étiez moins affirmative, il y a quelques heures ? objecte M. Leydet.

— Maintenant, je le redeviens, réplique-t-elle. Wolf est l'assassin, il n'y a pas de doute pour moi, je le reconnais.

En entendant ces paroles, Alexandre Wolf est pris d'un violent accès de colère.

— Mais, misérable, coquine, scélérate, femme perdue, s'est-il écrié, vous savez bien que je ne suis pour rien dans ce crime.

— Si, vous êtes l'assassin.

— Non, non, non, répond l'autre avec force ; vous mentez, vous êtes une menteuse, un monstre, un être infâme. On ne peut pas vous croire.

— Si, on me croira. Je dis la vérité.

— Vous mentez, vous le savez bien.

Et là-dessus, Alexandre Wolf, au paroxysme de la fureur, égrène à l'adresse de Mme Steinheil un chapelet d'outrages qu'on ne saurait reproduire.

Cette scène dure plus d'une heure sans mettre un terme aux dénégations mutuelles des deux personnes interrogées.

Maman ! Maman ! Avoue tout !

Les magistrats se sont alors avisés d'un moyen qui était susceptible, à leurs yeux, de rendre enfin sincère Mme Steinheil, si elle ne l'est point à l'égard d'Alexandre Wolf : Ils ont introduit brusquement Mlle Marthe Steinheil.

Alors, une scène extrêmement émouvante s'est déroulée.

A peine en présence de sa mère, la jeune fille a fondu en larmes. Elle s'est jetée aux genoux de celle-ci en criant :

— Maman, maman, avouez, dites tout, dites tout !

En entendant cette adjuration, Mme Steinheil a versé d'abondantes larmes. Une émotion très vive étreignait les cœurs des personnes témoins d'une scène aussi pénible.

Après avoir supplié sa mère de dire la vérité, Mlle Steinheil s'est jetée aux pieds de M. Leydet qu'elle a imploré en faveur de sa mère.

On attendait avec un intérêt poignant les paroles qu'allait prononcer enfin la veuve du peintre. Bientôt elle s'écrie : « Devant ma fille, je jure que je ne suis pour rien dans la mort de mon mari et de ma mère. Je jure que leur assassin c'est Alexandre Wolf. »

Les magistrats prient alors Mlle Steinheil de vouloir bien se retirer. Avant de le faire, la jeune fille s'est jetée au cou de sa mère, qu'elle a couverte de baisers et de larmes.

ON M'A SUGGESTIONNÉE...

— Voyons, reprend M. Leydet en s'adressant à Mme Steinheil, le coupable c'est bien Alexandre Wolf ?

— Oui, c'est lui, réplique la veuve du peintre.

A ce moment, Alexandre Wolf rugit de colère.

— Mais quel a été le mobile du crime ? Qu'est-il venu faire chez vous ? a demandé M. Leydet.

— Me violer, réplique Mme Steinheil.

Pressée de questions, toujours pour savoir si elle dit la vérité en ce qui concerne la participation d'Alexandre Wolf au crime, Mme Steinheil répond :

— Que voulez-vous que je vous dise ? Des gens qui sont venus chez moi, hier, m'ont dit qu'Alexandre Wolf était le coupable. Ils n'ont pas cessé de me le répéter. Ils ont fini sans doute pour me suggestionner. Et moi je ne puis dire que ceci : c'est qu'il est coupable.

L'interrogatoire se prolonge jusqu'à six heures. Il apparaît aux yeux des magistrats que le *on* qui suggestionna Mme Steinheil relativement à la culpabilité d'Alexandre Wolf doit être le même qui opéra le même effet sur son cerveau, lorsqu'elle accusa Rémy Couillard.

Devant cette constatation, l'interrogatoire prend fin ; le substitut et le juge d'instruction quittent le cabinet de M. Hamard pour se rendre au Palais.

Complicité de meurtre

A mesure que le mystère Steinheil se révèle plus profond et plus compliqué, l'émotion grandit au Palais et l'on peut dire que toute autre préoccupation disparaît devant celle-là. Les magistrats interrompent leurs instructions pour venir quêter quelques renseignements sur la marche de l'affaire et les avocats oublient leurs plaidoiries pour être enfin fixés sur l'angoissante question de la culpabilité ou de l'innocence de Wolf.

De bonne heure, une masse énorme de curieux envahit les couloirs de l'instruction, guettant la venue de Mme Steinheil, mais le procureur de la République, justement désireux d'écarter les personnes qu'aucune raison sérieuse n'attire en cet endroit, fait organiser un service d'ordre qui ne laisse filtrer que les avocats et les journalistes.

Le nombre de ces privilégiés est d'ailleurs considérable et c'est une véritable foule qui circule, bruyante et pérorante, devant le cabinet de M. Leydet. Le drame se déroule ailleurs : le juge d'instruction est à la Sûreté, essayant d'arracher aux contradictions incessantes de Mme Steinheil quelque bribe de vérité.

L'écho seul de cette lutte, car c'est une lutte poignante qui se livre entre la femme tragique et la justice, arrive jusqu'au Palais, et on le suit cependant avec un intérêt passionné.

Dans les groupes, les nouvelles circulent, précipitées, contradictoires, à tout instant confirmées, puis démenties. On dit que Wolf est arrêté ; puis, l'instant d'après, on annonce qu'il a pu démontrer son innocence, qu'il a justifié d'un incontestable alibi.

Voici cinq heures et plus que l'attente se prolonge. Peu à peu, les groupes s'éclaircissent ; la patience se lasse de ne rien apprendre ; les avocats disparaissent un à un. Bientôt demeurent seulement les journalistes, que retient le devoir professionnel. Ceux-là, même, finissent par se demander si leur patience n'aura pas été inutile, si l'on ne va pas se décider à la Sûreté.

Mme STEINHEIL ARRIVE

Mais non. A six heures vingt minutes, exactement, la porte de la galerie s'ouvre ; Mme Steinheil paraît, encadrée de deux inspecteurs de la Sûreté ; sa fille la suit, appuyée au bras de M. Chabrier ; Me Antony Aubin et Me Benjamin Landowski accompagnent leur cliente. M. Leydet est entré par un escalier dérobé ; par la même voie, deux inspecteurs ont amené Alexandre Wolf.

Aussitôt, on apprend que l'instant décisif vient d'arriver. A la Sûreté, la suite des interrogatoires et des confrontations a été nettement défavorable à Mme Steinheil. Cependant, une dernière hésitation persiste : une résolution définitive va être prise dans le cabinet du juge.

« C'EST TOI L'ASSASSIN ! »

La scène entre Mme Steinheil et Alexandre Wolf continue sur le ton de violence inouïe qu'elle a eu dès le début. Les adversaires, épuisés, ne cherchent plus d'arguments : l'un se répand en invectives exaspérées, l'autre maintient son affirmation véhémente, monotone, immuable : « C'est toi l'assassin ! C'est toi l'assassin ! Je le jure ! Qu'on l'arrête ! »

Soudain Wolf se rappelle qu'il y a huit jours il a dîné avec sa mère chez Mme Steinheil, et que celle-ci lui a parlé amicalement et lui a dit : « Bon appétit. »

— Mais vous êtes donc une mégère, de prétendre que l'homme que vous traitiez ainsi est l'assassin de votre mère et de votre mari, et que vous le saviez.

L'INCULPATION

Pendant que la dramatique confrontation s'achève, le Parquet examine la question de l'inculpation de Mme Steinheil. Après les aveux qu'elle a faits, l'opinion publique ne comprendrait pas qu'elle reste plus longtemps soustraite à toute poursuite ; mais comment trouver une base juridique à l'inculpation de complicité qu'on veut relever contre elle ? Aucun fait, aucun témoignage, aucune présomption directe n'établit qu'elle ait aidé l'assassin ou les assassins à perpétrer le crime. Après avoir étudié minutieusement le Code, les magistrats estiment que les mensonges et les continuelles réticences de Mme Steinheil, en égarant trop longtemps la justice et en retardant la mainmise sur les coupables, permettent de la regarder comme leur complice. Mme Steinheil est donc décidément inculpée de complicité de meurtre par aide et assistance.

Quand elle apprend cette nouvelle de la bouche du magistrat, la veuve, dont l'apparente émotion a fait subitement place à un parfait sang-froid, commence à discuter l'inculpation.

— Ce n'est pas une complicité, dit-elle, que celle qu'on me reproche : elle n'est point prévue par le Code. On établit pour moi un délit nouveau, celui de mensonge. J'ai menti, c'est vrai ; j'ai eu tort, mais sous quel article de loi ma faute tombe-t-elle ?

Cette étonnante lucidité déconcerte les assistants dont les nerfs vibrent encore douloureusement, après tant d'assauts et de luttes implacables dont ils ont été les témoins.

Quant à Alexandre Wolf, en l'absence de toute preuve contre lui, le juge estime que le témoignage de Mme Steinheil, vingt fois convaincue de mensonge, ne peut fournir une base suffisante à des poursuites contre lui. Il est donc laissé en liberté.

ADIEUX EMOUVANTS

Dans le Palais, où la plupart des lumières sont déjà éteintes, à travers des corridors détournés, se hâte un cortège composé de Mme Steinheil, de sa fille, de Mes Antony Aubin et Benjamin Landowski, de M. Chabrier et d'inspecteurs de la Sûreté.

Après tant d'émotions et une si longue résistance aboutissant, enfin, à la défaite avouée, Mme Steinheil reste ferme et souriante. Elle s'entretient avec sa fille à voix haute et trouve le courage de plaisanter, soit que vraiment toute conscience de son épouvantable situation lui échappe, soit que, plus mère que femme, elle veuille cacher à sa fille l'horreur de l'abîme où elle plonge.

— Je te quitte pour quelques jours, ma chérie, dit-elle à sa fille ; ne t'inquiète pas, je te reviendrai bientôt. Je ne sais pourquoi on m'arrête, poursuit-elle, mon inculpation ne se soutient pas. Voilà les tristes résultats du mensonge !

Elle se tourne ensuite vers les inspecteurs, qu'elle remercie de leur complaisance.

Grâce à cet effrayant sang-froid, la minute des adieux, dont on appréhendait l'horreur, se passe le mieux du monde, et Mlle Marthe Steinheil sourit à sa mère en l'embrassant.

A SAINT-LAZARE

A 9 heures du soir, plus de 3,000 personnes stationnent encore autour du Palais de Justice. Mme Steinheil quitte à ce moment le cabinet de M. Leydet ; quatre agents de la Sûreté la précèdent et la suivent pour la dérober aux regards des journalistes et des nombreux photographes groupés un peu partout dans les locaux du Parquet.

Ils la conduisent à travers le dédale des couloirs de la cour de la Sainte-Chapelle, suivent l'escalier des gardes et gagnent la « souricière » ; là, un repas frugal, composé de pain de fantaisie, de quelques tranches de jambon et arrosé d'une tasse de thé lui est servi.

A neuf heures quinze, Mme Steinheil quitte la Sûreté par la grande porte du quai des Orfèvres, devant laquelle stationne un fiacre de la Compagnie générale. Nous suivons le véhicule qui s'éloigne à marche rapide par le boulevard du Palais, la rue Saint-Denis, le boulevard Sébastopol et le faubourg Saint-Denis ; il stoppe devant la prison de Saint-Lazare. Le brigadier Robert, qui escortait la prisonnière avec les inspecteurs Sablon et Laurent, l'aide à descendre de voiture. Mme Steinheil paraît insouciante, souriante presque ; elle jette un regard distrait sur la façade du triste monument, et, sans un mot de protestation, sans un geste, elle s'engouffre sous la voûte sombre.

A neuf heures et demie, la veuve du peintre était définitivement écrouée.

LE CAS DE M. LEYDET

La situation faite à M. Leydet par les événements actuels était très discutée hier au Palais. Chacun s'accordait à rendre hommage au zèle et à la bonne volonté du magistrat, dont la loyauté professionnelle, attestée par une longue carrière, est au-dessus de tout soupçon ; mais on reconnaissait aussi qu'après avoir manifesté avec la netteté que l'on sait sa croyance profonde dans l'innocence et la sincérité de Mme Steinheil, le juge se trouvait embarrassé pour poursuivre désormais l'information contre une femme en qui il avait vu jusqu'ici un témoin fidèle et presque une collaboratrice.

Mieux que tout autre, M. Leydet se rendait compte des difficultés de la situation qui lui était faite par les événements actuels ; il a voulu accomplir jusqu'au bout son devoir et a tenu à signer lui-même le mandat de dépôt qui marquait l'écroulement de ses propres hypothèses et le renversement total de l'instruction. Mais cette œuvre accomplie, M. Leydet a compris qu'à une impulsion nouvelle devait correspondre un homme nouveau.

— Il est certain, nous disait hier une personne qualifiée pour connaître la situation, qu'aujourd'hui même M. Leydet demandera à être déchargé de l'instruction et satisfaction lui sera donnée aussitôt.

IMPASSE RONSIN

Après avoir, dans la cour du Dépôt, embrassé ardemment sa mère, Mlle Marthe Steinheil, qui, toute vêtue de noir, avait rabattu sur son visage un long voile de deuil, se dirigea guidée par un inspecteur de la Sûreté, à travers les longs couloirs de la Conciergerie et se trouva bientôt quai de l'Horloge. Secouée par de douloureux sanglots, elle s'appuyait lourdement sur le bras de son cousin, M. Chabrier, qui ne l'avait pas quittée de la soirée.

Un fiacre fut hélé.

La jeune fille et son compagnon y montèrent rapidement, et, à toute allure, la voiture roula vers l'impasse Ronsin.

A neuf heures moins le quart, elle stationnait rue de Vaugirard.

Une foule de plus de deux cents personnes se pressait sur le trottoir. Elle oscilla quand le fiacre parut, car M. Chabrier, qui avait mis la tête à la portière, venait d'être reconnu. Les curieux s'avancèrent, anxieux.

A l'entrée du passage, empli de ténèbres, quatre agents montaient la garde, tandis que deux autres faisaient les cent pas devant la maison du crime.

Arrivé devant la villa, le parent de Mme Steinheil sauta à terre et tendit la main à Mlle Marthe, qui descendit péniblement et s'arrêta un instant, violemment émue, devant la grande porte où elle était passée, en compagnie de sa mère, quelques heures auparavant.

Nous l'avons abordée à ce moment. La jeune fille, qui paraissait moins abattue qu'en sortant de la Conciergerie, n'eut tout d'abord, en nous voyant, qu'un geste de poignant désespoir.

— Non !... Laissez-moi, murmura-t-elle. Les terribles événements qui se sont précipités depuis quelques heures m'enlèvent même la force de vous répondre.

Nous insistons, péniblement impressionnés.

— J'ai du reste peu de choses à dire, fait-elle, après quelque hésitation, n'ayant pas été mêlée directement aux péripéties d'angoisse qui viennent de se dérouler !

Puis elle s'arrête, et, dans un sanglot, pleure sa peine accablante :

— Maman !... ma pauvre maman !...

Mais M. Chabrier s'est approché et a sonné ; la clochette a retenti tristement dans la villa, dont toutes les fenêtres sont closes.

La lourde porte s'est ouverte... Mlle Steinheil est rentrée...

LA PRISONNIÈRE

Dans la nuit, le bruit avait couru que Mme Steinheil venait de s'empoisonner dans sa cellule, à Saint-Lazare.

Après avoir, au prix de quels efforts, pénétré dans la prison, nous nous heurtons à l'inévitable et éternelle consigne.

Notre insistance nous permet, toutefois, de voir le gardien-chef. Ce dernier, tout en se retranchant derrière le secret professionnel, paraît quelque peu étonné de notre visite. Il ne croit pas, il n'a pas entendu dire qu'un drame quelconque se soit déroulé dans la prison.

En vain essayons-nous de lui faire préciser ses réponses, il ne veut rien dire de plus.

WOLF EN LIBERTÉ

Au moment où nous arrivons à l'hôtel de la Creuse, 77, rue Brancion, Alexandre Wolf, assis aux côtés de son amie, Mlle Legendre, s'escrime de son mieux contre un énorme gigot. Il est radieux. Ses amis, à leur tête son patron, M. Guichard, lui ont fait la plus chaleureuse ovation qui se puisse imaginer. Comme nous le pressons de nous faire part de ses impressions :

— Avant de vous répondre, nous déclare-t-il, laissez-moi le temps de manger ; ma courte incarcération ne m'a pas encore enlevé l'appétit.

» Je peux vous déclarer, sans la moindre forfanterie, que je n'étais pas inquiet au moment de mon arrestation ; l'accusation m'a paru si invraisemblable, que je n'en ai pas senti toute la gravité au premier abord.

» Mais, lorsque j'ai vu qu'elle maintenait ses dires, je peux vous assurer que je lui ai « passé » quelque chose. Il ne m'a pas été difficile, d'ailleurs, de me disculper, mon patron, M. Guichard, que vous voyez là, était à Fontainebleau ce matin, lorsqu'il apprit mon arrestation par la voie des journaux ; il s'est empressé de rentrer à Paris, pour affirmer que j'avais passé la nuit du crime en sa compagnie. A dix heures, nous étions à l'hôtel de la Creuse ; puis nous sommes allés au « Grand Victorius », place Falguière. Si je n'avais pu établir un alibi, d'une façon aussi péremptoire, j'aurais peut-être, comme Couillard, passé plusieurs jours sur « la paille humide des cachots ».

LA VIEILLE MARIETTE

Tandis que M. Hamard ramenait Alexandre Wolf rue Brancion, un agent de la Sûreté ramenait Mariette Wolf, la mère du courtier en chevaux, chez sa fille, Mme Jauffroy, 4, rue Perceval. La vieille cuisinière de l'impasse Ronsin n'avait pas voulu rentrer dans la villa tragique.

Elle avait voulu venir oublier, dans l'affection réconfortante de ses enfants, les heures terribles qu'elle avait endurées dans cette dramatique journée.

Voilà ce qu'elle nous a déclaré :

— La nuit dernière, je suis restée levée jusqu'à deux heures du matin. Pendant que Mme Steinheil accusait mon fils d'un forfait horrible, je préparais, pour elle, du thé dans ma cuisine.

» Quand, à trois heures du matin, ma patronne est partie, sans me fournir d'explications, elle s'est approchée et m'a embrassée tendrement en me disant, la voix brisée : « Courage, Mariette ! »

» Ah ! j'étais bien loin, à ce moment, de soupçonner l'infâme machination.

» J'ignorais encore tout, quand, à neuf heures, un fiacre est venu me chercher pour m'emmener à la Sûreté.

» C'est là, seulement, que j'ai appris la vérité !...

» La misérable femme accusait mon pauvre fils d'être un assassin !...

» Ce fut pour moi un coup terrible, qui me laissa un moment sans pensée, sans mouvement.

» Mais je me suis vite ressaisie !... Mon Alexandre ne pouvait être coupable !...

» Le cauchemar, heureusement, ne devait pas être de longue durée...

» Cela, voyez-vous, fut si rapide, si pressé, que je me demande si je n'ai pas fait un mauvais rêve... »

Comme nous demandons à la « vieille Mariette » si elle compte retourner impasse Ronsin.

— Ah ! non !... nous crie-t-elle !... non !... J'y ferai chercher mes meubles, mes malles, le plus tôt possible, et j'irai habiter une petite chambre où mes enfants viendront me voir et où j'espère oublier toutes ces mauvaises heures !...

LES IMPRESSIONS DE RÉMY COUILLARD

Au cours de ma carrière de journaliste, j'ai déjà assisté à un certain nombre de levées d'écrou, mais jamais je n'ai vu un détenu quittant une maison d'arrêt aussi joyeux que l'était Rémy Couillard lorsqu'il sortit de la Santé, hier après-midi. C'est en courant, en effet, qu'il franchit les grilles de la prison et comme une trombe qu'il s'engouffra dans le taxi, où l'attendaient deux de ses tantes, Mmes Louis et Jean Couillard.

— Enfin, te voilà ! s'écrièrent les deux femmes.

— Eh ! oui ! ce n'est pas trop tôt !

C'est tout ce qu'il trouva à leur dire ; mais il riait, d'un rire nerveux, et, durant le trajet de la Santé à la gare de Lyon, où l'emmenaient ses parentes, il ne put prononcer que des mots sans suite. Dans le train qui le conduisit ensuite à Maisons-Alfort, où habite un de ses oncles, il fut un peu plus loquace et put enfin répondre aux questions que ses tantes éplorées ne cessaient de lui poser.

C'est à Maisons-Alfort, chez son oncle, M. Jean Couillard, chauffeur d'automobiles chez M. Dürst, ancien maire de la localité, que j'ai trouvé Rémy Couillard. J'ai eu avec lui une très longue conversation et j'ai ainsi pu me convaincre que l'ancien valet de chambre de Mme Steinheil devait connaître beaucoup de choses relatives au crime de l'impasse Ronsin. Mais, de cela, je n'ai guère parlé à Rémy Couillard, car il n'est qu'en liberté provisoire ; il n'a pas encore été l'objet d'une ordonnance de non-lieu, et je n'aurais pas voulu, en publiant les déclarations qu'il aurait pu me faire, indisposer le Parquet à son égard.

Je ne retiendrai donc rien, pour aujourd'hui, de certaines anecdotes fort intéressantes que m'a contées Rémy Couillard. Je me contenterai simplement de faire connaître ses impressions pendant les trois journées qu'il passa au Dépôt ou à la Santé.

— Quand on m'a arrêté, m'a-t-il dit, j'ai été un peu embêté, mais pas du tout inquiet, puisque je n'avais rien à me reprocher. Tout de même, lorsque je fus mis en présence de M. Hamard, je n'étais pas à mon aise, mais là, pas du tout. Le chef de la Sûreté m'annonça d'abord que l'on avait trouvé dans mon portefeuille une lettre de Mlle Marthe à son fiancé que j'avais interceptée.

» — Y a-t-il autre chose d'important dans ton portefeuille ? continua M. Hamard.

» Non, répondis-je.

» Et ce petit bout de papier ? ajouta-t-il, en me montrant une boulette de papier de soie.

» — C'est une adresse, probablement, répondis-je.

— Ah ! Ah ! répliqua M. Hamard, et cette perle !

» Du coup, je devins attentif. Mon portefeuille n'avait jamais recélé de perle — je ne reconnaissais donc pas celle qu'on me présentait.

» — C'est la première fois que je la vois, dis-je.

» — Pourtant, elle était dans ton portefeuille.

» — Peut-être. En tout cas, ce n'est pas moi qui l'y ai mise.

» M. Hamard n'insista pas, et se retira. Je croyais donc que l'on allait me relâcher, mais pas du tout, on me conduisit dans une des salles du rez-de-chaussée du Dépôt.

» Ah ! cette cellule ! Quand je me vis enfermé entre ses quatre murs, je me mis à pleurer comme un enfant. Si j'avais été coupable, sûrement je me serais étranglé. Pourtant, quoique innocent, je me lamentais et me désespérais. Je souffrais à tel point que je m'évanouis à deux reprises, j'étouffais et les gardiens durent venir me soigner.

» Voilà, pour ma première nuit de prison, continue Rémy Couillard. La journée qui la suivit ne fut pas plus gaie. M. Hamard et ses agents m'emmenèrent avec eux pour assister aux perquisitions qu'ils firent, impasse Ronsin et dans ma chambre, rue des Écluses-Saint-Martin. J'étais vaguement inquiet, et curieux, en même temps, d'apprendre ce qu'on trouverait dans la malle déposée dans ma chambre. Je me disais, en effet : « Puisqu'on a mis une perle dans mon portefeuille, qu'est-ce qu'on a bien pu mettre dans ma malle ! » Il n'y avait rien en dehors de mes vêtements. Je fus tout heureux de le constater et comme je n'avais pu cacher mes appréhensions à M. Hamard, je lui demandai, lorsqu'il eut terminé sa perquisition : « Alors, vous allez me mettre en liberté ? » Il ne me répondit pas. Le soir, je couchai encore au Dépôt et le lendemain, c'est-à-dire hier, je partais pour la prison de la Santé, dans le « panier à salade ». L'après-midi, vous le savez, je fus confronté avec Mme Steinheil. Elle m'accusa de toutes sortes de choses. Mais j'en riais, puisque tout ce qu'elle affirmait au juge était faux. »

— Vous n'avez pas eu de mouvement de colère en l'entendant vous accabler ainsi ?

— Pas du tout, me répond Rémy Couillard ; j'avais plutôt pitié d'elle et puis je savais bien qu'on finirait par reconnaître mon innocence. Mais on y mettait du temps. Enfin, dans la soirée, M. le substitut Grandjean m'apprit que je serais libre le lnedemain.

» Il disait vrai. Ce matin, j'ai été à nouveau confronté avec Mme Steinheil, dans le cabinet de M. Hamard. Vous connaissez ce qui s'y est passé, je n'ai donc pas besoin de vous en parler. Quelques minutes après, les portes de la Santé s'ouvraient devant moi. Ce n'était pas trop tôt, et je vous assure que je ne regretterai pas la cellule 11e-7, où l'on m'avait abrité, ni mon voisin de geôle, Renard, l'inculpé du crime de la rue de la Pépinière, que j'aperçus au cours d'une promenade, dans le préau de la prison. »

— Vous savez ce qu'a prétendu Mme Steinheil ; elle vous a présenté comme un domestique menteur, sournois et ayant plus de défauts que de qualités.

— C'est faux, me répond Rémy Couillard.

» Et puis, voyons, si j'avais été un serviteur aussi déplorable, Mme Steinheil ne m'aurait pas gardé à son service. Or, elle avait si peu de reproches à m'adresser que, quelques jours après le crime, comme j'étais un peu ennuyé de tout ce que l'on racontait dans les journaux, elle me consola très gentiment.

« — Mon petit Rémy, me dit-elle, je vous considère comme ma fille et je vous garde sous ma protection. »

— Quand Mme Steinheil se sépara-t-elle de vous ?

— Au commencement du mois de juillet. Elle m'apprit, un matin, qu'elle n'avait plus besoin de moi, et comme je lui manifestai mon désir de devenir chauffeur d'automobiles, elle me plaça dans un garage des environs de Paris, où je restai trois mois. Quand j'eus achevé mon apprentissage et obtenu mon brevet de chauffeur, je revins trouver Mme Steinheil, et c'est alors qu'elle me demanda de rester impasse Ronsin.

» — Vous nettoierez la maison, me dit-elle, et votre présence ici fera taire beaucoup de gens...

» Telle est mon aventure, et elle n'est pas gaie, ajouta Rémy. A présent, j'en ris, mais j'ai eu de tels accès de désespoir au cours des trois longues nuits que je passai en prison que j'ai eu, à plusieurs reprises, l'envie de me briser la tête contre les murs de ma cellule. Heureusement mon dévoué avocat, Me Géraud, m'a beaucoup réconforté. Il fera encore plus pour moi, car je suis certain qu'il obtiendra bientôt un non-lieu en ma faveur. »

Voilà ce que m'a dit Rémy, hier soir, en présence de M. et Mme Jean Couillard. Mais l'ancien valet de chambre de l'impasse Ronsin ne m'a pas dit tout ce qu'il sait. Rémy Couillard n'est pas bavard, et il est prudent ; il sera difficile de le faire parler... Et cependant, s'il voulait, il raconterait des choses bien curieuses. — PAUL ERIO.

L'AFFAIRE STEINHEIL & LES JOURNAUX

Dans l'ÉCHO DE PARIS, M. Marcel Hutin donne des détails rétrospectifs sur l'interview, au cours de laquelle Mme Steinheil se décida aux aveux.

— Vous n'aimiez pas votre mari ?

— Non, je le détestais.

— Alors, vous avez voulu le supprimer ?

— Non, non, ne dites pas cela. Je n'ai pas tué mon mari... je n'ai pas, oh ! non... je n'ai pas... tué ma mère !

Ce fut dit avec un accent de reproche.

— Mais vous êtes venue me voir pour me dire que vous vouliez venger la mort de votre mari qu'on avait sali ! Dites le nom de l'homme qui a tué votre mari.

— Je ne peux pas... je ne peux pas...

— Dites, il le faut. Je ne vous quitterai pas sans que vous le disiez.

— C'est Salvator... Non, c'est son frère... Je suis folle...

Une longue pause.

J'en savais beaucoup. Mais pas une seconde je n'ai cru à cette version. Mon unique souci étant d'offrir à Mme Steinheil le moyen de laisser échapper un atome de la vérité, je reprends :

— Ce que vous racontez ne tient pas debout. C'est la vérité qu'il faut dire. Tenez, je vais vous mettre sur la voie... Est-ce qu'il n'y avait pas un homme avec lequel vous aviez songé à vous marier ?

— Non... Je ne pouvais pas... Il n'est pas libre... ou du moins je ne pouvais pas avant six ans !

— Quel est cet homme ?

Eh bien ! c'est M. ...

Et Mme Steinhel cite le nom d'un personnage, maire — dit-elle — d'une commune des Ardennes, âgé de cinquante ans.

— Allons ! lui dis-je. Mais qui a tué ?

Et alors, à travers mille réticences, elle prononce le nom d'Alexandre Wolf.

LA LIBRE PAROLE. — M. Gaston Méry :

Mme Steinheil est à Saint-Lazare.

En présence de ses prétendus aveux, de ses contradictions, de ses mensonges, il n'était plus possible de nier qu'elle fût, au moins, la complice de l'assassinat de son mari.

Mais on aurait tort de croire que c'est le dénouement.

Il va falloir, en effet, s'expliquer sur le rôle de la police et de la magistrature. Manifestement, ni M. Hamard, ni M. Leydet — par ordre ou autrement — n'ont voulu découvrir la vérité. Si elle éclate aujourd'hui, ils n'y sont pour rien. On peut même dire que c'est malgré eux.

Alors que de toute évidence ils étaient convaincus de la culpabilité de Mme Steinheil, pourquoi ont-ils cherché à égarer l'opinion, en perquisitionnant partout, excepté chez la coupable, et ont-ils refusé si longtemps de l'arrêter ?

Pourquoi ? Tout le monde le devine, tout le monde le dit. Parce que M. Leydet et M. Hamard ont eu le sentiment très net que la première pensée qui viendrait à l'esprit du public, en apprenant l'arrestation de la veuve du peintre de Félix Faure, serait celle-ci :

— Si Mme Steinheil est le monstre d'une perversité si formidable que font entrevoir ses aveux et ses mensonges, si elle est capable d'avoir trempé dans l'assassinat de sa mère et de son mari, il n'y a plus de doute : c'est bien elle qui a empoisonné l'*Autre*.

Et il était malheureusement certain que si le public se disait cela, rien ne pourrait empêcher le déchaînement du scandale qu'à si grand'peine on tentait d'étouffer depuis bientôt dix ans.

LE PETIT PARISIEN :

C'est un fait qui a frappé douloureusement l'opinion que l'arrestation, à trois jours d'intervalle et sur la même dénonciation, de Rémy Couillard et d'Alexandre Wolf. Comment ! Un magistrat, sur un témoignage qui pouvait de prime abord paraître entaché de suspicion, qui en tout cas devait sembler douteux, a pu décerner deux mandats successifs. Et contre qui ? Contre des personnes que la police avait d'abord épiées et minutieusement suivies et qui n'avaient finalement donné prise à aucune accusation.

Rémy Couillard et Alexandre Wolf ont été arrêtés et relâchés. Justice leur a été rendue : soit. Mais il n'en reste pas moins qu'une dénonciation d'une valeur médiocre — pour ne pas dire nulle — a suffi à déterminer leur incarcération. C'est contre un pareil abus du droit que l'opinion s'élève unanime, et que nous tenons à nous élever ici. Ou la loi a été mal appliquée — ou elle est mauvaise, et il faut la réformer. Il est étrange qu'au vingtième siècle on soit encore obligé de réclamer des garanties pour la liberté individuelle.

DERNIERS COURS ÉTRANGERS

LONDRES

	Précéd.	Hier		Précéd.	Hier
Consolidés..	84 1/8	84 ...	Portugais....	59 1/4	58 3/4
Français 3 %.	96 ...	96 ...	Banqu° Ottom.	18 1/4	18 1/4
Italien 3 3/4 %	103 1/2	103 3/4	Rio........	73 ...	74 3/4
Egypte 3 ½ %	97 1/2	97 1/2	Anaconda....	10 7/16	10 7/16
Turc........	91 1/4	91 1/4	Tharsis......	6 ...	5 7/8
Extérieure esp.	95 ...	95 ...	De Beers....	12 3/4	12 11/16
Russe 4 %...	84 1/4	84 ...	Japonais 4 %.	85 ...	85 ./.
Brésil 4 %...	80 3/4	80 3/4	Change s. Par.	25 27.	25 27½
Argentin 1886	104 1/2	104 1/2	Esc. h. banque.	2 1/2.	2 7/16.

Valeurs sud-africaines

	Précéd.	Hier		Précéd.	Hier
Apex Gold...	3 13/16	3 3/4.	Chartered. ...	16/4 1/2	16/3..
Crown Reef..	8 ./...	8	East Rand....	4 9/32.	4 1/4.
Ferreira.	15 1/4.	15 1/4	Goerz.......	1 7/16.	1 7/16
Geduld......	2 7/8..	2 11/16	Goldfields C..	4 13/16	4 3/4.
Lancaster....	6/10½.	6/10½.	Gold Trust...	3 3/16.	3 3/16
May Consol..	1 7/16.	1 7/16.	Transvaal C.T.	1 15/16	1 15/16
Modderfont...	11 3/16	11 1/8.	Geldenhuis D.	4 5/8..	4 5/8.
Randfont. Est.	1 13/16	1 13/16	Rand Mines..	7	6 7/8.
Robinson Gold	10 ./..	10 ...	Robinson D..	4 7/16.	4 7/16
Treasury.....	10/...	10/...	Rose Deep...	4 1/4..	4 1/4.
Village M. R..	3 13/16	3 13/16	Jaggersfont...	4 5/16.	4 1/4.
Wolhuter	3 11/16	3 11/16	Pr. Diamond	9 1/4.	9 1/[illegible]

BERLIN

	Précéd.	Hier		Précéd.	Hier
Allemand 3 ½	94 90	94 75	Berlin. Hand.	167 40	166 [illegible]
— 3 %	83 60	83 20	Deutsche Bank	239 90	238 [illegible]
Prussien 3 ½	94 90	94 80	Disconto Com.	179 40	178 [illegible]
— 3 %	85 50	85 20	Dresdner Bank	147 ..	146 [illegible]
Italien 3 3/4 %	104 25	104 25	Bochumer ...	119 20	217 [illegible]
Turc........	92 70	92 20	Crédit M. Aut.	196 20	194 [illegible]
Lots Turcs...	142 80	141 .	Harpener. ...	194 10	193 [illegible]
Ch. Autrichien	144 10	142 70	Laura.......	193 70	192 [illegible]
Ch. Lombards	18 70	18 70	Change s/ Par.	81 58	81 [illegible]

FRANCFORT

	Précéd.	Hier		Précéd.	Hier
Crédit M. Autr.	196 50	193 50	Italien 3 %...	104 25	....
Disconto Com.	179 10	178 20	Banque Ottom.	140 60	140
Autrich. act..	144 50	142 50	Lots Turcs....	143 ..	141 [illegible]
Lombards....	18 70	18 40	Coupon florin.	85 20	85 [illegible]
Portugais 3 %	57 ..	....	Pièces de 20 fr.	16 39	16 [illegible]
Hongr. 4 % or	93 40	92 80	Change Paris.	81 45	81 [illegible]

VIENNE

	Précéd.	Hier		Précéd.	Hier
Créd. Mobilier	622 ..	616 ..	Hongrois cour.	91 05	90 [illegible]
Créd. F. Autr.	1027 ..	1018 ..	B. Aust. Hong.	1750 ..	1740 ..
Ch. Autrich..	669 50	661 50	Länderbank..	421 ..	414 ..
Lombards....	103 30	100 90	Alpines......	629 ..	623 ..
Autrichien or.	114 80	114 65	Tabacs Ottom.	....	363 ..
— cour.	95 05	94 60	Ch. Ottomans.	173 ..	166 ..
Hongrois or..	109 50	109 25	Change Paris.	95 47	95 4[illegible]

BRUXELLES

	Précéd.	Hier		Précéd.	Hier
Belge 3 %...	94 90.	94 90.	Lots Turcs...	173 ...	171 ..
Italien 4 %..	100 1/8	... ...	Lots Congo...	83 3/8	83 3/4
Extérieure 4%	95 3/8.	95 3/8.	Rio Tinto....	1908 ..	1892 ..
Brésil 4 %...	81 ..	80	Saragosse, act.	122 1/2	120 3/4
Turc........	92 1/4	91 1/2.	Métropol. Par.	505 ..	504 ..
Banque Ottom.	710 ...	... ...	Chang. s/ Paris	100 38½	100 3[illegible]

AMSTERDAM	Précéd.	Hier	ROME	Précéd.	Hier
2 ½ % Pays-B.	76 3/4	76 1/2	Italien 3 3/4 %	104 35	104 35
Extér. 4 %..	.. ...	74 1/4	— 3 %..	71 ..	71 ..
Turc unifié...	.. ...	86 1/2	Banq. Nation.	1297 ..	1293 ..
Portugais 3 %	.. ...	56 1/2	Ch. Méridion.	675 ..	680 ..
Ch. sur Paris	.. ...	48 01.	Ch. Méditerr.	393 ..	397 ..
Ch. sur Berlin	.. ...	58 22.	Ch. sur Paris	100 16	100 18

BARCELONE	Précéd.	Hier	SAINT-PETERSBOURG	Précéd.	Hier
Intérieure 4 %	84 20.	84 15.	Ch. s/ Londres	95 36.	95 60.
Ch. sur Paris.	11 30.	11 45.	Ch. sur Paris.	38 06.	38 07.
Nord-Espagne	78 40.	78 20.	Orient......	76 1/8	76 1/8
Saragosse....	98 30.	98 05.	5% Russe 1905	97 1/2	97 1/2

MADRID	Précéd.	Hier	LISBONNE	Précéd.	Hier
Intérieure....	84 05.	84 ..	Agio sur l'or.	26 1/4	29 1/4
Ch. s/ Londres	27 88.	27 96	Ch. sur Paris	691 ..	702 ..
Ch. sur Paris	11 ...	11 35	Ch. s/ Londres	41 1/2.	40 7/8.

GENES	Précéd.	Hier	ANVERS	Précéd.	Hier
Italien 3 3/4 %	104 40.	104 30.	Extérieure 4%	92 50	92 50
Méridionaux..	677 ...	678 ...	Turc unifié...	88 50	88 50
Méditerranée..	398 ...	398 ...	Portugais 3 %	57 ..	57 ..
Ch. s/ Paris, vue	100 16.	100 18.	Ch. sur Paris.	100 45	100 41
Ch. s/ Berlin, v	122 90.	122 92.	Ch. sur Berlin	123 22	123 20

CHANGES

Du 25/11	sur Londres à Valparaiso....	10 19/32
Du 26/11	sur Londres à Rio...........	... ./..
—	Piastres Hong-Kong, 4 mois..	1/9 1/2..
—	Hong-Kong, transfert.........	1/8 3/8..
—	Shanghaï, 4 mois.............	2/3 7/16.
—	Shanghaï, transfert..........	2/3 ....
—	Change Yokohama..............	2/0 7/16.
—	Change Sigapore et Penang....	2/3 13/16
—	Calcutta sur Londres, 6 mois..	1/4 3/16.
—	Trasfert télégraphique........	1/3 21/32
—	Bombay sur Londres, 3 mois..	1/4 1/16.
—	Transfert télégraphique.......	1/3 7/8..

CLOTURE DES METAUX

LONDRES. — Antimoine. — Tendance calme. 32 10/. à 33 10/.

Zinc. — Tendance soutenue. 21 5/. à 21 17/6.

Etain. — Tendance facile. Comptant, 136 — Terme, 137 15/.

Cuivre. — Tendance soutenue. Comptant, 63 15/ — Terme, 64 12/6.

Plomb. — Tendance calme. Anglais, 13 15/. à 13 17/6. — Espagnol, 13 [illegible].

SOIXANTE-QUATRIEME ANNÉE — N° 276 JOURNAL QUOTIDIEN VENDREDI 27 NOVEMBRE 1908

LE MONITEUR DE L'OISE

ABONNEMENTS partant des 1er et 15 de chaque mois. Un an, 18 fr. — Six mois 10 fr. Trois mois, 5 fr. 50

5 cmes le numéro

Rédacteur en chef : Albert FAURE

ADMINISTRATION et REDACTION, 15, rue des Flageots, BEAUVAIS

Les annonces sont reçues : Pour le Département et les départements limitrophes, aux Bureaux du Journal ; à Paris, à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse

5 cmes le numéro

ANNONCES, la ligne : Judiciaires, 20 c. ; Diverses, 30 c. Réclames { 3e page, 50 c., Chronique locale, 75 c.

LA « RÉPUBLIQUE DE L'OISE » contre les magistrats beauvaisiens

La *République de l'Oise* publiait hier un article monumental... de stupidité.

Loin de s'incliner devant les arrêts indulgents du Tribunal correctionnel de Beauvais, elle dénonce le Président du Tribunal et deux Juges, MM. Picquet et Herselin, à la vindicte de M. Briand, ministre de la Justice et garde des Sceaux, parce que ces magistrats ont surpris ce journal en flagrant délit de diffamation et d'imposture.

M. Briand s'esclaffera sans doute à la lecture de cette supplique qui tuerait la *République de l'Oise*, si le ridicule tuait encore en France.

Quel motif invoque-t-elle ?

Le plus extravagant ! Le tribunal correctionnel ayant déclaré qu'il est injurieux de dire qu'un évêque se soucie de la pornographie comme de sa première chemise, attendu que « *cette expression appliquée notamment à un évêque nominativement désigné est injurieuse pour celui dont le rôle consiste à enseigner la morale* » il paraît, selon la *République de l'Oise*, que les juges ont, par cela même, affirmé que le gouvernement et l'école laïque n'enseignent pas la morale.

Cette interprétation abracadabrante dénote qu'au cours de sa crise, la *République de l'Oise* a atteint le paroxysme de la démence.

Est-ce la camisole de force ou la douche qu'il lui faut appliquer ?

M. Briand pourra consulter utilement les grands aliénistes de Paris et expédier d'urgence à la condamnée le remède qui lui est devenu indispensable.

Le public serait heureux d'apprendre si M. Cyprien Desgroux, maire, MM. Bénard et Vermont, adjoints, tous hommes de loi, approuvent l'abjecte campagne du journal de la mairie et s'en rendent solidaires.

A. F.

POIGNÉE DE NOUVELLES

Pour commémorer le 25e anniversaire de l'Association générale des étudiants de Paris et l'inauguration des travaux de construction de son nouveau siège social, un banquet aura lieu le 30 novembre, sous la présidence de M. Raymond Poincaré, ancien ministre.

— M. Bambergér, administrateur de la Banque de Belgique et des Pays-Bas, dont nous avons annoncé la mort, a légué par testament 50,000 francs pour être distribués entre les bureaux de bienfaisance des vingt arrondissements de Paris.

— C'est le lundi 7 décembre que le Théâtre-Français donnera la première représentation de la pièce de MM. Mirbeau et Thadée Natanson, *Le Foyer*.

— Les jurés de la Gironde ont émis, hors session, un vœu en faveur du maintien de la peine de mort et des exécutions dans l'intérieur des prisons.

— Sous la violence du vent du nord, soufflant en tempête, les vagues ont coupé en deux le vapeur *Théodoros-Sifneo*, échoué depuis plusieurs jours sur un rocher au fort du Planier. Tout l'arrière du navire a disparu dans la mer.

— Un chemineau admis dans une étable, au Viala (Lozère), a l'imprudence de fumer. On trouve son corps carbonisé avec ceux de deux bœufs et deux porcs enfermés dans l'étable.

— A la suite de menaces d'incendie de sa maison, M. Lefebvre, au Transloy, près d'Arras, monte la garde dans la cour. Deux individus masqués escaladent le mur, le désarment et, lui serrant le cou avec un lien de paille, le jettent dans le trou à pulpe.

— Le tribunal civil de Montpellier se déclare incompétent dans une poursuite pour lacération d'affiches de l'Action française, contre le maire de Poussan, le commissaire central, le commissaire de police et le sous-chef de la Sûreté.

— A la rentrée des ouvriers des mines d'Albi, ceux-ci ayant été appelés d'après une liste dressée contradictoirement aux décisions convenues, quittent le puits. Le directeur leur donne satisfaction. La reprise du travail paraît assurée pour aujourd'hui.

— A Amiens, un apache, Eugène Borne, a tiré sur un agent qui passait rue du Bloc. Poursuivi par la foule et les agents, il a déchargé de nouveau son revolver. Un civil a reçu trois balles ; son état est grave.

— Le ministre des finances, sur la demande des députés du Midi, vient de donner l'ordre aux percepteurs de la région d'user des plus grands égards à l'endroit des débiteurs gênés ou insolvables. Il serait à désirer que la mesure fût générale par toute la France.

— L'*Autorité* annonce la mort de Mme Jules Delahaye, femme de l'honorable député de Maine-et-Loire. Les obsèques se feront samedi à Chantocelle, par Cressanges (Allier).

— Le vapeur anglais *Sardinia*, venant de Tanger et à destination d'Alexandrie, ayant à bord 41 passagers européens et 140 Arabes, a brûlé, hier matin, devant Malte. Les passagers qui ont tenté de se sauver à la nage ont tous été noyés.

LES AVEUX DE Mme STEINHEIL

Elle nomme l'assassin

Un coup de théâtre s'est produit. Dans la soirée d'hier Mme Steinheil a été confondue dans le cabinet du juge d'instruction. Un bijoutier, M. Sauloy a déclaré que depuis le crime, Mme Steinheil lui avait apporté la bague art nouveau, lui avait fait dessertir la perle et l'avait prié de la monter sur une autre bague qu'il lui livra.

Cette déposition, contredite en vain par Mme Steinheil, prouvait qu'elle avait eu entre les mains depuis le crime, la perle déposée dans le portefeuille de Couillard. C'était donc l'innocence de celui-ci proclamée.

C'était d'un autre côté un bien mauvais point pour la veuve du peintre. Il était à prévoir qu'elle ne tarderait pas à dire toute la vérité.

On n'aura pas attendu longtemps les déclarations sensationnelles. Mme Steinheil les a faites cette nuit à un de nos confrères de l'*Echo de Paris*, M. Marcel Hutin.

La déposition du bijoutier

Mardi soir, M. Souloy, bijoutier, demeurant, 117, rue du Temple, demandait à être entendu par M. Hamard, parce qu'il avait une révélation des plus importantes à faire concernant Mme Steinheil.

Le commerçant fut aussitôt introduit.

Voici en substance ce qu'il déclara au chef de la Sûreté :

« J'ai lu dans les journaux l'histoire de la perle trouvée dans le portefeuille de Couillard. J'ai eu en main cette perle fine.

« Le vendredi 12 juin dernier, Mme Steinheil s'est rendue chez moi, m'a remis une bague art nouveau, montée d'une perle.

« Elle me dit : « Vous allez dessertir cette perle et vous la fixerez sur une autre monture. »

» J'exécutai l'ordre de Mme Steinheil. Un mois après, elle revint me voir et me dit : « Faites disparaître la première monture. »

— Reconnaîtriez-vous la perle, monsieur ? demanda le chef de la Sûreté.

— J'en suis sûr.

M. Hamard fit demander la perle à M. Leydet.

M. Souloy l'examina et déclara aussitôt : « C'est bien elle. »

Confrontée hier avec M. Souloy, Mme Steinheil a nié et a été prise d'une crise de nerfs.

Quant à Rémy Couillard, il a répondu d'une façon très calme au juge d'instruction. Son innocence étant complètement reconnue, il doit être en liberté à l'heure actuelle.

Les révélations

De 3 h. 1/2 à minuit et demi. M. Marcel Hutin, qui s'était rendu auprès de Mme Steinheil a pressé celle-ci de questions la suppliant de dire toute la vérité, lui démontrant que ses dénégations ne pourraient tenir en face de la déposition de M. Souloy.

Après plusieurs heures de sanglots, de réticences, Mme Steinheil se décide à avouer. Voici comment cette scène est racontée par M. Marcel Hutin :

— Eh bien ! nous dit-elle soudain, je cède à une oppression morale indicible, à une dépression intellectuelle, et aussi aux remords de ma conscience, en vous disant que Remy Couillard est innocent du crime dont je l'ai accusé.

« Non ! ce n'est pas lui qui a placé la perle dans son calepin ; c'est moi qui l'y ai mise. Et comment l'y ai-je mise ?

— Mais alors, madame, Sauloy, le bijoutier, avait raison ; c'est bien sur votre ordre qu'il a desserti la perle.

— Oui ! Je lui avais cependant bien recommandé de ne pas le dire, et je lui avais envoyé des bijoux que je destinais à ma fille Marthe.

— Comment ! mais ces bijoux, vous en avez donné la liste et les dessins exacts à la police, le jour même de la découverte du crime, en déclarant, comme vous me l'avez dit ce jour-là, que les assassins s'en étaient emparés !

Après de longues hésitations, les yeux hagards, Mme Steinheil déclare :

— Monsieur, je vous en prie, n'allez pas plus loin au nom de ma fille ! Ces bijoux n'ont jamais été volés !

« Ce fut un faux cambriolage, et, pour qu'on ne les retrouvât pas, je les avais fait cacher à Bellevue ; mais, le 14 juin, je crois, je les ai fait donner à Souloy, dans la crainte qu'on ne découvrît la cachette pendant une perquisition. »

Mme Steinheil me raconte alors, en phrases entrecoupées, une histoire de bijoux faux qu'elle aurait fait fabriquer pour remplacer des bijoux véritables, que la situation pécuniaire de M. Steinheil, avant la vente de tableaux, aurait contraint ce dernier à mettre au Mont-de-Piété.

Comme on lui démontre l'invraisemblance de cette explication, elle finit par dire que, en effet, jamais on ne lui a volé de bijoux, que l'assassin n'a emporté que de l'argent.

— Mais pourquoi, madame, fîtes-vous accuser Remy, après avoir induit en erreur avec votre piste fausse des lévites ?

— C'était pour détourner les soupçons de l'autre...

— Quel autre ? Il faut tout dire ! Aviez-vous un amant ? Vouliez-vous vous débarrasser de votre mari ?

— Oh ! je ne peux rien dire !

— Mais demain la justice vous arrêtera, et vous serez obligée de tout dire !

— Eh bien, monsieur, je vous en fais l'aveu... je suis une lâche, j'ai eu peur, l'assassin, c'est Alexandre Wolff, le fils de Mariette ; c'est lui qui est venu le soir du crime, le 30 mai, dans la nuit.

» Je vous jure, monsieur, que je n'étais pas sa complice ; je suis sûre de ce qu'il va répondre ; il va dire que je suis sa complice, que c'est moi qui l'ai incité à tuer mon mari et ma mère. Oh ! monsieur !... Et ce n'est pas vrai, monsieur, et c'est ainsi aussi qu'il a obtenu de moi, jusqu'à ce jour, un silence que je ne peux plus garder.

« Il est venu pour voler, nous croyant tous à Bellevue, ce soir-là. Quand il m'a vue, il s'est jeté sur moi, m'a bâillonnée ; mon mari a voulu se lever, se jeter sur lui ; ma mère a crié ; il les a tués ; je restais l'unique témoin ; il en a abusé, le misérable, en me disant : « Si tu me dénonces, je dirai partout que c'est toi qui m'as fait venir, pour « tuer ton mari et ta mère !... »

Puis, avec des sanglots étouffés :

— Oh ! monsieur, c'est un misérables !

— Madame, comment se fait-il que vous n'ayez rien dit à l'instruction ? Ce secret devait être lourd à votre conscience ?

— Il m'a terrorisée.

— Vous n'aviez pas de relations avec lui ?

— Oh ! non, monsieur !

— Mais, dites-vous au moins, cette fois, la vérité, en jetant le nom de cet homme en pâture à la vindicte publique ?

— Monsieur, je me sens perdue, et cependant, je voudrais qu'on sache que ce qui m'a obligée au silence, ce sont les menaces de cet individu qui voulait me perdre moi, et salir mon nom et celui de ma fille.

— Mais ne dira-t-il pas que c'est pour vous permettre de vous rapprocher d'une personne que vous vouliez épouser dans la suite qu'il a commis cet assassinat ?

— Oh ! monsieur, il me salira ; j'aime mieux me tuer ; et cependant, en faisant l'aveu entier de ma faute qui a consisté, sous la pression de cette menace, à ne rien dire, je crois que maintenant tout le monde doit ajouter foi à mes aveux...

« Que dois-je faire, monsieur ?

— Dès ce matin, à la première heure, allez trouver M. Leydet ; dites-lui tout sans réticences, la vérité entière ; faites que l'innocent soit immédiatement libéré, et répondez, cette fois, avec la plus scrupuleuse exactitude aux questions des magistrats ; c'est la seule façon de vous sauver, ou d'attirer sur vous la pitié publique. Voilà ce qu'il faut faire.

« Une dernière question cependant : vous détestiez votre mari ?

— Oui, monsieur, mais ce n'est pas moi, oh non ! qui l'ai fait tuer.

— Vous aimiez quelqu'un ?

— Oui.

— Son nom ?

Mme Steinheil me cite un nom, après de grands efforts, mais je ne crois pas qu'à cette heure il y ait lieu pour moi de le dévoiler.

« Du reste, c'est bien fini, dit-elle, je ne peux plus y penser.

— Mariette savait-elle que son fils était l'assassin ?

— Oui, monsieur, et, pour son honneur, je n'ai pas voulu le dire. Pauvre femme ?

« Et, maintenant, ne va-t-elle peut-être pas m'accabler, elle aussi ?

Je n'ai pas voulu pousser plus loin l'interrogatoire. Mme Steinheil m'a promis de tout raconter à la justice sur son rôle exact dans la tragédie de l'impasse Ronsin.

J'ai laissé cette femme dans une prostration morale et physique que tout le monde comprendra. Elle m'a promis de ne pas se tuer.

Mon rôle de journaliste était de reproduire ces aveux sensationnels.

Wolf serait le fils de Mme Steinheil

PARIS. — Un bruit étrange et sensationnel circule. Il avait d'ailleurs pris naissance dans le quartier de l'impasse Ronsin, dès le lendemain du crime.

Alexandre Wolff, l'assassin de M. Steinheil et de Mme Japy, ne serait point le fils de la cuisinière Mariette Wolff, mais bien l'enfant, né avant le mariage, de Mme Steinheil elle-même.

Voilà pourquoi Mme Steiheil aurait tant hésité à dénoncer l'assassin. Elle était arrêtée par ses sentiments maternels. N'est-ce pas là une situation aussi poignante que celle de Lucrèce Borgia ?

Alexandre Wolff était très connu dans le quartier. Il avait été employé dans une imprimerie de Vaugirard et partout il avait laissé les plus mauvais souvenirs.

Chassé de partout, il fréquentait la pègre. Dès le lendemain du crime, tous ceux qui connaissaient Wolff l'ont soupçonné.

LES ÉLECTIONS D'AMIENS

Le Conseil d'Etat casse l'arrêt du Conseil de préfecture

Le conseil de préfecture de la Somme avait annulé l'élection de 28 républicains progressistes et libéraux de la liste Catoire au conseil municipal d'Amiens.

La victoire de M. Fiquet, l'ancien maire blocard, député de la Somme, n'a été qu'éphémère, et le Conseil d'Etat a cassé hier l'arrêt du conseil de préfecture.

Le bon droit l'emporte et les élus de la ville d'Amiens vont pouvoir siéger.

Chambre des Députés

Séance du 25 novembre 1908

Discours de M. Alfred Picard

Le nouveau ministre de la marine a répondu hier aux critiques des orateurs qui se sont succédé à la tribune au cours de la discussion du budget de la marine.

M. Picard parle avec facilité et rapidité les mains à plat sur la tribune, sans geste.

Il fait tout d'abord un éloge mérité de nos marins. Puis il donne des renseignements sur le personnel, sur le matériel et sur l'administration.

Comme remède à l'instabilité du personnel, il ne voit qu'un moyen, celui de voter la loi sur le recrutement de la marine, loi qui est en préparation.

Pour ce qui concerne le matériel, M. Alfred Picard reconnaît que notre flotte n'est pas ce qu'elle devrait être.

Le ministres dit que les six cuirassés en construction seront insuffisants pour la relever. Un gros sacrifice s'imposera à bref délai.

M. Picard ajoute qu'il faudra augmenter la puissance offensive des bâtiments, en les munissant d'une grosse artillerie.

Passant aux arsenaux, le ministre fait l'éloge des ouvriers, mais reconnaît que le vice des ateliers réside dans l'intérêt personnel.

M. Picard aborde la délicate question de l'administration. Il compte restreindre les écritures, simplifier les services et assurer entre eux plus de cohésion.

Il termine en parlant de l'exemple du travail et du culte du drapeau. La péroraison est applaudie.

M. Lauraine réclame la prohibition des fumeries d'opium dans les ports. La discussion générale est close.

Sur le chapitre premier, on vote un projet de résolution invitant le gouvernement à déposer un projet de loi organique de la marine militaire.

L'ex-communard Allemane dit qu'autour du ministre, il y a des éléments qui ne sont pas républicains.

M. *Allemane*. — Nous autres républicains, nous devons mettre le gouvernement au pied du mur.

M. *Savary de Beauregard*, — Comme au 18 mars. (Rires.)

M. *Alfred Picard*. — Je ne puis répondre sur des noms puisque M. Allemane n'en a cité aucun. Mais je prends pleinement la responsabilité de tous les choix que j'ai faits, sans en excepter ceux que M. Allemane aurait pu entendre critiquer. (Applaudissements.)

L'abbé Gayraud se plaint ensuite qu'au lendemain de la catastrophe de la *Couronne*, certains marins blessés n'aient pu recevoir les secours de la religion. M. Picard répond qu'il avisera l'administration des hôpitaux de faire prévenir le clergé catholique et les malades le demandent comme cela se fait déjà à Paris pour le consistoire israélite.

Les derniers chapitres du budget de la marine sont ensuite successivement adoptés.

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE

La Sainte-Barbe

Par décision du 14 novembre courant, M. le général commandant le 2e corps d'armée autorise les compagnies ou subdivisions de sapeurs-pompiers du département de l'Oise à se réunir en armes, à l'occasion de la fête de la Sainte-Barbe, à la condition que la gendarmerie sera informée par MM. les maires du jour choisi pour ladite réunion.

CONCOURS

pour le recrutement de trente agents mécaniciens des télégraphes et des téléphones

Un concours pour l'admission à trente emplois d'agent mécanicien des télégraphes et des téléphones aura lieu à Paris les 17, 18 et 19 janvier 1909.

Pour être admis à ce concours, les candidats doivent avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée (loi du 21 mars 1905, art. 7) et être âgés de 25 ans au plus au 1er janvier 1909. Pour les candidats ayant effectué leur service militaire, la limite d'âge est reculée de la durée de ces services militaires, sans toutefois pouvoir dépasser 30 ans.

Peuvent seuls participer aux épreuves d'admission :

1° Les anciens élèves des Ecoles nationales des arts et métiers ;

2° Les anciens élèves des Ecoles nationales d'horlogerie de Besançon et de Cluses, de l'Ecole d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny, des Ecoles nationales professionnelles et des Ecoles professionnelles de la ville de Paris (Diderot et Dorian) ayant obtenu le diplôme de sortie d'une de ces écoles ;

3° Les anciens élèves des écoles pratiques d'industrie pourvus du certificat d'études pratiques industrielles ;

4° Les ouvriers mécaniciens qui produisent des références certifiant qu'ils ont travaillé pendant deux années au moins dans un atelier d'électricien ;

5° Les candidats possédant un brevet de second-maître ou de quartier-maître mécanicien ou torpilleur de la marine de l'Etat et libérés ou libérables avant la date fixée pour l'ouverture des cours.

Les postulants se procureront le programme du concours à la Direction des postes et des télégraphes de leur département. Ils devront adresser leur demande à l'ingénieur en chef des ateliers des postes et des télégraphes, boulevard Brune, n° 75, à Paris (14e arrondissement).

Les candidats devront s'engager, par écrit, à se mettre entièrement à la disposition de l'Administration pour une résidence quelconque de la métropole en cas d'admission. Ils joindront à leur demande :

1° Les diplômes, brevets ou références indiqués ci-dessus ;

2° Un extrait dûment légalisé de leur acte de naissance,

3° Un certificat du maire ou du commissaire de police de leur résidence constatant qu'ils sont de bonne vie et mœurs et qu'ils sont de nationalité française ;

4° Un certificat établi par un médecin assermenté constatant leur aptitude physique qu'ils sollicitent et attestant qu'ils sont vaccinés ou revaccinés depuis moins de six ans. *Ces renseignements seront contrôlés, au moment même de l'examen, par un médecin de l'administration qui s'assurera, en outre, que les postulants ne sont pas atteint de tuberculose confirmée ou douteuse. Tout postulant qui présenterait des symptômes de cette maladie serait éliminé ;*

5° Enfin une copie certifiée de l'état des

Cours des Valeurs du 26 Novembre 1908

COMMUNIQUÉ PAR LE COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
Agence de Beauvais

Fonds d'Etat Français	Bourse précédente	Cours du jour
3 % perpétuel	96 70	96 55
3 % amortissable	97 60	.. ..
Valeurs françaises		
Banque de France	4270 ..	.... ..
Comptoir National d'Escte	698 ..	.... ..
Crédit Lyonnais	1201 ..	1197 ..
Société Générale	666 50	.... ..
Suez	4459 ..	.... ..
Chemins de fer français		
Est	940 ..	.... ..
Nord	1785 ..	.... ..
Orléans	1411 ..	.... ..
P.-L.-M.	1365 ..	.... ..
Fonds d'Etat étrangers		
Extérieure 4 %	96 52	96 35
Japonais 4 % 1905	91 30	..
Russe Consolidé 4 %	85 65	85 30
Russe 3 % 1891	72 05	71 60
Russe 5 % 1906	99 35	99
Turc unifié 4 %	91 55	91 15
Valeurs diverses		
Actions Gaz banlieue	231 50	.... ..
— Rio Tinto	1890 ..	1884 ..
— Briansk	268 ..	265 ..
— Rand Mines	177 ..	173 ..
Obligat. Lombardes anc.	289 50	.... ..
— Saragosse 1re	399 ..	.... ..
Bons [illegible]	198 ..	198 ..

DERNIÈRE HEURE

Mme Steinheil a renouvelé ses aveux

ARRESTATION DE WOLFF

PARIS. — Mme Steinheil s'est présentée à 4 heures, ce matin, au cabinet de M. Hamard. Elle a renouvelé les aveux qu'elle a faits cette nuit à MM. Marcel Hutin et Georges de Labruyère.

Elle a avoué qu'aucun bijou n'avait été volé, mais qu'ils avaient été cachés par elle dans sa villa de Bellevue. Enfin elle a proclamé l'innocence de Remy Couillard.

Elle a dit de nouveau que Alexandre Wolff, le fils de la cuisinière Mariette, avait perpétré le double assassinat.

Mlle Steinheil et Mariette Wolff accompagnaient Mme Steinheil à la Sûreté.

Wolff a été facilement arrêté ce matin. Il nie énergiquement.

PARIS. — Jusqu'à présent, l'arrestation de Mme Steinheuil, comme complice n'a pas été décidée.

M. Hamard a fait à notre correspondant la déclaration suivante : « Depuis hier matin, je savais à quoi m'en tenir et Mme Steinheil l'avait pressenti.

« Pourquoi a-t-elle changé d'attitude et s'est-elle décidée à faire des aveux ? Je n'en sais rien.

« Mme Stheinheil est venue ce matin à 4 heures à mon cabinet. On m'a réveillé et je l'ai reçu immédiatement. Elle a renouvelé les déclarations faites à deux de vos confrères mais avec des réticences ou des explications complémentaires.

« Elle m'a raconté dans quelles circonstances elle avait été amenée à placer la perle dans le portefeuille de son valet de chambre.

« Elle a ajouté que c'était elle également qui avait placé dans le grenier le brillant qu'on a découvert l'autre jour. Elle a expliqué comment après le crime elle avait fait transformer les bijoux qu'elle disait lui avoir été dérobés.

« Le jour de la découverte du brillant dans le grenier, c'est Mme Steinheil, elle-même, qui avait attiré mon attention. J'étais fixé dès ce moment et elle le comprit.

« Quant à M. Leydet, je l'avais fait prévenir et, à 6 heures, il était dans les bureaux de la Sûreté. Il a immédiatement signé un mandat d'arrêt contre Wolff.

« M. Leydet a fait prévenir les magistrats du Parquet, puis il a décidé d'entendre immédiatement Mme Steinheil. L'interrogatoire dure encore... Quelle sera la décision du juge d'instruction ? Je n'en sais rien.

« D'un autre côté, Mariette Wolff, qui a été mêlée à cette affaire, va être interrogée à son tour.

« *On ne sait pas encore exactement la vérité dans cette terrible affaire qui peut amener de nouvelles surprises.* »

M Hamard rentra ensuite dans son cabinet. Il paraissait très fatigué.

Rémy Couillard en liberté

PARIS. — A la dernière minute, on nous annonce que Rémy Couillard a été mis en liberté.

Mentirait-elle encore ?

PARIS, 1 h. 55. — La situation se complique de plus en plus. Mariette Wolff confrontée avec Mme Steinheil, lui a opposé un démenti formel, afirmant qu'elle ne fut au courant de ce qui s'est passé avant ce matin.

D'autre part, Mme Steinheil confrontée avec Wolff, qui nie toute participation au crime, faiblit et n'accuse plus que faiblement le fils de sa servante.

Alexandre Wolff a fourni un alibi qui explique l'emploi de son temps dans la nuit du crime jusqu'à 1 h. 1/2 du matin. Or, on se rappelle que la pendule de M. Steinheil avait été arrêtée à minuit 12.

Rémy Couillard a ensuite été introduit et on lui a annoncé qu'il était libre.

On est en droit de supposer que Mme Steinheil, en accusant Wolff n'a pas dit encore la vérité et on s'attend à un nouveau coup de théâtre.

Mlle Steinheil sanglote depuis ce matin à la Sûreté.

Quadruple arrestation (?)

PARIS, 4 heures. — Le bruit court que quatre arrestations vont être opérées ou maintenues : celles de Mme Steinheil, de sa fille Marthe, de Mariette Wolff et de son fils Alexandre Wolff, déjà sous les verrous.

BOURSE DE COMMERCE

26 Novembre	Clôture précéd.	Clôture du jour	Clôture précéd.	Clôture du jour
	Farines-fleur		**Blés**	
Courant	29 75	29 75	22 50	22 75
Prochain	29 75	29 75	22 75	22 75
Janvier-février	30 25	30 25	23 25	23 25
4 premiers	30 50	30 50	23 50	23 50
4 de mars	30 75	30 75	23 75	23 75
	Seigles		**Avoines**	
Courant	17 25	17 25	18 25	18 25
Prochain	17 25	17 25	18 25	18 25
Janvier-février	17 50	17 50	18 25	18 25
4 premiers	17 50	17 50	18 25	18 25
4 de mars	17 75	17 75	18 50	18 50
	Huile de Colza		**Huile de Lin**	
Courant	79 75	79 25	54 50	54 25
Prochain	79 75	78 50	54 ..	54 25
4 premiers	74 75	74 50	53 50	53 50
4 de mai	67 ..	66 75	51 75	51 75
	Sucres		**Alcools**	
Courant	30 .	29 87	36 75	36 75
Décembre	30 12	30 .	37	37 ..
4 premiers	30 75	30 62	37 50	37 50
4 de mars	31 25	31 ..		
4 de mai	.. ..	.. ..	39 25	39 ..

Stock des Alcools. — Aujourd'hui, 33.350 pipes ; hier, 33.450 pipes ; en 1907, 34.825 pipes.

Spiritueux cote du disponible	36 75	à	.. ..
Sucres roux 88e nets	26 50	à	26 75
— raffinés	60 50	à	61 ..
Base des Farines de l'Oise	52 ..	à	.. ..
Autres marques	48 ..	à	52 ..

Pain, 1re qualité, les 2 kilos... 0 70
— 2e — — ... 0 64

OBSERVATIONS SUR LE MARCHÉ
Farines, ferme — Blés, soutenu.
Seigles. — Calme.
Avoines. — Calme.
Huile de colza, calme ; dite de lin, idem.
Alcools. — Calme.
Sucres. — Faible

FARINES-FLEUR. — Les 100 kil. nets, toile perdue, sans escompte.

BLÉS. — Poids naturel : 75 à 77 kil. à l'hectolitre, les 100 kil. nets, comptant.

SEIGLES. — Poids naturel : 68 à 72 kil. à l'hectolitre, les 100 kil. nets, comptant.

AVOINES. — Poids naturel 45 à 47 kil. à l'hectolitre, les 100 kil. nets, comptant.

HUILE DE COLZA. — Les 100 kil. nets en entrepôt, escompte 1 %.

HUILE DE LIN. — Les 100 kil. nets en entrepôt, escompte [illegible]

SUCRES. — Les 100 kil. nets en entrepôt, escompte 1/4 %.

[illegible] à 90 [illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Service télégraphique spécial

La Villette, 26 novembre.

Espèces	Amenés	Vendus	Poids net	Poids vif
Bœufs	1.535	1.454	1 26 à 1 72	. 63 à 1 03
Vaches	7 4	687	1 20 à 1 72	. 60 à 1 03
Taureaux	131	129	1 22 à 1 48	. 67 à . 81
Veaux	1 554	1.140	1 40 à 2 10	71 à 1 26
Moutons	14 843	13 633	1 96 à 2 30	. 95 à 1 15
Porcs	4 940	4.940	1 37 à 1 54	. 96 à 1 08

Peaux de moutons rases, 2 fr. .. à 6 fr. ...

Vente mauvaise sur les veaux ; calme sur les autres espèces.

— A la suite de menaces d'incendie de sa maison, M. Lefebvre, au Transloy, près d'Arras, monte la garde dans la cour. Deux individus masqués escaladent le mur, le désarment et, lui serrant le cou avec un lien de paille, le jettent dans le trou à pulpe.

— Le tribunal civil de Montpellier se déclare incompétent dans une poursuite pour lacération d'affiches de l'Action française, contre le maire de Poussan, le commissaire central, le commissaire de police et le sous-chef de la Sûreté.

— A la rentrée des ouvriers des mines d'Albi, ceux-ci ayant été appelés d'après une liste dressée contradictoirement aux décisions convenues, quittent le puits. Le directeur leur donne satisfaction. La reprise du travail paraît assurée pour aujourd'hui.

— A Amiens, un apache, Eugène Borne, a tiré sur un agent qui passait rue du Bloc. Poursuivi par la foule et les agents, il a déchargé de nouveau son revolver. Un civil a reçu trois balles ; son état est grave.

— Le ministre des finances, sur la demande des députés du Midi, vient de donner l'ordre aux percepteurs de la région d'user des plus grands égards à l'endroit des débiteurs gênés ou insolvables. Il serait à désirer que la mesure fût générale par toute la France.

— L'*Autorité* annonce la mort de Mme Jules Delahaye, femme de l'honorable député de Maine-et-Loire. Les obsèques se feront samedi à Chantocelle, par Cressanges (Allier).

— Le vapeur anglais *Sardinia*, venant de Tanger et à destination d'Alexandrie, ayant à bord 41 passagers européens et 140 Arabes, a brûlé, hier matin, devant Malte. Les passagers qui ont tenté de se sauver à la nage ont tous été noyés.

LES AVEUX DE Mme STEINHEIL

Elle nomme l'assassin

Un coup de théâtre s'est produit. Dans la soirée d'hier Mme Steinheil a été confondue dans le cabinet du juge d'instruction. Un bijoutier, M. Sauloy a déclaré que depuis le crime, Mme Steinheil lui avait apporté la bague art nouveau, lui avait fait dessertir la perle et l'avait prié de la monter sur une autre bague qu'il lui livra.

Cette déposition, contredite en vain par Mme Steinheil, prouvait qu'elle avait eu entre les mains depuis le crime, la perle déposée dans le portefeuille de Couillard. C'était donc l'innocence de celui-ci proclamée.

C'était d'un autre côté un bien mauvais point pour la veuve du peintre. Il était à prévoir qu'elle ne tarderait pas à dire toute la vérité.

On n'aura pas attendu longtemps les déclarations sensationnelles. Mme Steinheil les a faites cette nuit à un de nos confrères de l'*Echo de Paris*, M. Marcel Hutin.

La déposition du bijoutier

Mardi soir, M. Souloy, bijoutier, demeurant, 117, rue du Temple, demandait à être entendu par M. Hamard, parce qu'il avait une révélation des plus importantes à faire concernant Mme Steinheil.

Le commerçant fut aussitôt introduit.

Voici en substance ce qu'il déclara au chef de la Sûreté :

« J'ai lu dans les journaux l'histoire de la perle trouvée dans le portefeuille de Couillard. J'ai en ma main cette perle fine.

« Le vendredi 12 juin dernier, Mme Steinheil s'est rendue chez moi, m'a remis une bague art nouveau, montée d'une perle.

« Elle me dit : « Vous allez dessertir cette perle et vous la fixerez sur une autre monture. »

» J'exécutai l'ordre de Mme Steinheil. Un mois après, elle revint me voir et me dit : « Faites disparaître la première monture. »

— Reconnaîtriez-vous la perle, monsieur? demanda le chef de la Sûreté.

— J'en suis sûr.

M. Hamard fit demander la perle à M. Leydet.

M. Souloy l'examina et déclara aussitôt : « C'est bien elle. »

Confrontée hier avec M. Souloy, Mme Steinheil a nié et a été prise d'une crise de nerfs.

Quant à Rémy Couillard, il a répondu d'une façon très calme au juge d'instruction. Son innocence étant complètement reconnue, il doit être en liberté à l'heure actuelle.

Les révélations

De 3 h. 1/2 à minuit et demi. M. Marcel Hutin, qui s'était rendu auprès de Mme Steinheil a pressé celle-ci de questions la suppliant de dire toute la vérité, lui démontrant que ses dénégations ne pourraient tenir en face de la déposition de M. Souloy.

Après plusieurs heures de sanglots, de réticences, Mme Steinheil se décide à avouer. Voici comment cette scène est racontée par M. Marcel Hutin :

— Eh bien! nous dit-elle soudain, je cède à une oppression morale indicible, à une dépression intellectuelle, et aussi aux remords de ma conscience, en vous disant que Remy Couillard est innocent du crime dont je l'ai accusé.

« Non! ce n'est pas lui qui a placé la perle dans son calepin ; c'est moi qui l'y ai mise. Et comment l'y ai-je mise ?

— Mais alors, madame, Sauloy, le bijoutier, avait raison ; c'est bien sur votre ordre qu'il a desserti la perle.

— Oui ! Je lui avais cependant bien recommandé de ne pas le dire, et je lui avais envoyé des bijoux que je destinais à ma fille Marthe.

— Comment ! mais ces bijoux, vous en avez donné la liste et les dessins exacts à la police, le jour même de la découverte du crime, en déclarant, comme vous me l'avez dit ce jour-là, que les assassins s'en étaient emparés !

Après de longues hésitations, les yeux hagards, Mme Steinheil déclare :

— Monsieur, je vous en prie, n'allez pas plus loin au nom de ma fille ! Ces bijoux n'ont jamais été volés !

« Ce fut un faux cambriolage, et, pour qu'on ne les retrouvât pas, je les avais fait cacher à Bellevue ; mais, le 14 juin, je crois, je les ai fait donner à Souloy, dans la crainte qu'on ne découvrît la cachette pendant une perquisition. »

Mme Steinheil me raconte alors, en phrases entrecoupées, une histoire de bijoux faux qu'elle aurait fait fabriquer pour remplacer des bijoux véritables, que la situation pécuniaire de M. Steinheil, avant la vente de tableaux, aurait contraint ce dernier à mettre au Mont-de-Piété.

Comme on lui démontre l'invraisemblance de cette explication, elle finit par dire que, en effet, jamais on ne lui a volé de bijoux, que l'assassin n'a emporté que de l'argent.

— Mais pourquoi, madame, fîtes-vous accuser Remy, après avoir induit en erreur avec votre piste fausse des lévites?

— C'était pour détourner les soupçons de l'autre...

— Quel autre? Il faut tout dire! Aviez-vous un amant? Vouliez-vous vous débarrasser de votre mari?

— Oh! je ne peux rien dire!

— Mais demain la justice vous arrêtera, et vous serez obligée de tout dire!

— Eh bien, monsieur, je vous en fais l'aveu... je suis une lâche. j'ai eu peur, l'assassin, c'est Alexandre Wolff, le fils de Mariette ; c'est lui qui est venu le soir du crime, le 30 mai, dans la nuit.

» Je vous jure, monsieur, que je n'étais pas sa complice ; je suis sûre de ce qu'il va répondre ; il va dire que je suis sa complice, que c'est moi qui l'ai incité à tuer mon mari et ma mère. Oh! monsieur!... Et ce n'est pas vrai, monsieur, et c'est ainsi aussi qu'il a obtenu de moi, jusqu'à ce jour, un silence que je ne peux plus garder.

« Il est venu pour voler, nous croyant tous à Bellevue, ce soir-là. Quand il m'a vue, il s'est jeté sur moi, m'a bâillonnée ; mon mari a voulu se lever, se jeter sur lui ; ma mère a crié ; il les a tués ; je restais l'unique témoin ; il en a abusé, le misérable, en me disant : « Si tu me dénonces, je dirai partout que c'est toi qui m'as fait venir, pour tuer ton mari et ta mère!... »

Puis, avec des sanglots étouffés :

— Oh! monsieur, c'est un misérable!

— Madame, comment se fait-il que vous n'ayez rien dit à l'instruction? Ce secret devait être lourd à votre conscience?

— Il m'a terrorisée.

— Vous n'aviez pas de relations avec lui?

— Oh! non, monsieur!

— Mais, dites-vous au moins, cette fois, la vérité, en jetant le nom de cet homme en pâture à la vindicte publique?

— Monsieur, je me sens perdue, et cependant, je voudrais qu'on sache que ce qui m'a obligée au silence, ce sont les menaces de cet individu qui voulait me perdre moi, et salir mon nom et celui de ma fille.

— Mais ne dira-t-il pas que c'est pour vous permettre de vous rapprocher d'une personne que vous vouliez épouser dans la suite qu'il a commis cet assassinat?

— Oh! monsieur, il me salira ; j'aime mieux me tuer ; et cependant, en faisant l'aveu entier de ma faute qui a consisté, sous la pression de cette menace, à ne rien dire, je crois que maintenant tout le monde doit ajouter foi à mes aveux...

« Que dois-je faire, monsieur?

— Dès ce matin, à la première heure, allez trouver M. Leydet ; dites-lui tout sans réticences, la vérité entière ; faites que l'innocent soit immédiatement libéré, et répondez, cette fois, avec la plus scrupuleuse exactitude aux questions des magistrats ; c'est la seule façon de vous sauver, ou d'attirer sur vous la pitié publique. Voilà ce qu'il faut faire.

« Une dernière question cependant : vous détestiez votre mari?

— Oui, monsieur, mais ce n'est pas moi, oh non! qui l'ai fait tuer.

— Vous aimiez quelqu'un?

— Oui.

— Son nom?

Mme Steinheil me cite un nom, après de grands efforts, mais je ne crois pas qu'à cette heure il y ait lieu pour moi de le dévoiler.

« Du reste, c'est bien fini, dit-elle, je ne peux plus y penser.

— Mariette savait-elle que son fils était l'assassin?

— Oui, monsieur, et, pour son honneur, je n'ai pas voulu le dire. Pauvre femme?

« Et, maintenant, ne va-t-elle peut-être pas m'accabler, elle aussi?

Je n'ai pas voulu pousser plus loin l'interrogatoire. Mme Steinheil m'a promis de tout raconter à la justice sur son rôle exact dans la tragédie de l'impasse Ronsin.

J'ai laissé cette femme dans une prostration morale et physique que tout le monde comprendra. Elle m'a promis de ne pas se tuer.

Mon rôle de journaliste était de reproduire ces aveux sensationnels.

Wolf serait le fils de Mme Steinheil

PARIS. — Un bruit étrange et sensationnel circule. Il avait d'ailleurs pris naissance dans le quartier de l'impasse Ronsin, dès le lendemain du crime.

Alexandre Wolff, l'assassin de M. Steinheil et de Mme Japy, ne serait point le fils de la cuisinière Mariette Wolff, mais bien l'enfant, né avant le mariage, de Mme Steinheil elle-même.

Voilà pourquoi Mme Steinheil aurait tant hésité à dénoncer l'assassin. Elle était arrêtée par ses sentiments maternels. N'est-ce pas là une situation aussi poignante que celle de Lucrèce Borgia?

Alexandre Wolff était très connu dans le quartier. Il avait été employé dans une imprimerie de Vaugirard et partout il avait laissé les plus mauvais souvenirs.

Chassé de partout, il fréquentait la pègre. Dès le lendemain du crime, tous ceux qui connaissaient Wolff l'ont soupçonné.

LES ÉLECTIONS D'AMIENS

Le Conseil d'Etat casse l'arrêt du Conseil de préfecture

Le conseil de préfecture de la Somme avait annulé l'élection de 28 républicains progressistes et libéraux de la liste Catoire au conseil municipal d'Amiens.

La victoire de M. Fiquet, l'ancien maire blocard, député de la Somme, n'a été qu'éphémère, et le Conseil d'Etat a cassé hier l'arrêt du conseil de préfecture.

Le bon droit l'emporte et les élus de la ville d'Amiens vont pouvoir siéger.

Chambre des Députés

Séance du 25 novembre 1908

Discours de M. Alfred Picard

Le nouveau ministre de la marine a répondu hier aux critiques des orateurs qui se sont succédé à la tribune au cours de la discussion du budget de la marine.

M. Picard parle avec facilité et rapidité les mains à plat sur la tribune, sans geste.

Il fait tout d'abord un éloge mérité de nos marins. Puis il donne des renseignements sur le personnel, sur le matériel et sur l'administration.

Comme remède à l'instabilité du personnel, il ne voit qu'un moyen, celui de voter la loi sur le recrutement de la marine, loi qui est en préparation.

Pour ce qui concerne le matériel, M. Alfred Picard reconnaît que notre flotte n'est pas ce qu'elle devrait être.

Le ministre dit que les six cuirassés en construction seront insuffisants pour la relever. Un gros sacrifice s'imposera à bref délai.

M. Picard ajoute qu'il faudra augmenter la puissance offensive des bâtiments, en les munissant d'une grosse artillerie.

Passant aux arsenaux, le ministre fait l'éloge des ouvriers, mais reconnaît que le vice des ateliers réside dans l'intérêt personnel.

M. Picard aborde la délicate question de l'administration. Il compte restreindre les écritures, simplifier les services et assurer entre eux plus de cohésion.

Il termine en parlant de l'exemple du travail et du culte du drapeau. La péroraison est applaudie.

M. Lauraine réclame la prohibition des fumeries d'opium dans les ports. La discussion générale est close.

Sur le chapitre premier, on vote un projet de résolution invitant le gouvernement à déposer un projet de loi organique de la marine militaire.

L'ex-communard Allemane dit qu'autour du ministre, il y a des éléments qui ne sont pas républicains.

M. *Allemane*. — Nous autres républicains, nous devons mettre le gouvernement au pied du mur.

M. *Savary de Beauregard*, — Comme au 18 mars. (Rires.)

M. *Alfred Picard*. — Je ne puis répondre sur des noms puisque M. Allemane n'en a cité aucun. Mais je prends pleinement la responsabilité de tous les choix que j'ai faits, sans en excepter ceux que M. Allemane aurait pu entendre critiquer. (Applaudissements.)

L'abbé Gayraud se plaint ensuite qu'au lendemain de la catastrophe de la *Couronne*, certains marins blessés n'aient pu recevoir

PREMIERE ANNEE. — N° 253. | LE NUMÉRO QUOTIDIEN : *Cinq Centimes* | SAMEDI 28 NOVEMBRE 1908.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 — jusqu'à Minuit — TÉLÉPHONE 326-49
19, Rue du Croissant, 19 — à partir de Minuit — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

L'AUTO DU CRIME RETROUVÉE PAR L'« ACTION FRANÇAISE »

Les Lettres du Monsieur de Bellevue sont à la Sûreté -- Où est mort Félix Faure ?

Confession de la République

Comme il l'a dit, en assez grande pompe, Pressensé, député du Rhône, était autrefois « directeur de la politique étrangère » dans le plus grand journal de la République. Il l'était et il ne l'est plus, ce dont il enrage depuis sept à huit ans. Ses successeurs sont des jeunes gens appliqués. S'il l'emporte sur eux par l'expérience, il leur cède sur le talent. Ils mettent des idées générales à la place où il assemblait des nuées. Ils usent d'un français clair, alerte, précis en des sujets qu'il embourbait de préchi-précha protestants. Ces nouveaux ont-ils fait une grosse sottise ? Le réquisitoire qu'a prononcé contre eux le député du Rhône sentait la colère et la brume. Double obscurité qui rendait la Chambre inattentive. Déjà furieux, dès lors vexé, l'orateur a perdu le fil. Il a tout lâché, tout craché. Il a tout dit. C'est ce qui s'appelle, en police, manger le morceau.

Au grand dam de la République, Pressensé hors de lui a rétabli la pure vérité sur cinq points. D'abord sur le patriotisme républicain. On dit que la République et la France sont inséparables ? *Ce n'est pas vrai. Entre la nation et le principe républicain, la question se posa souvent, et c'est pour le principe qu'ont toujours opté les républicains.* Le 14 juillet fût « une émeute de soldats débauchés et déserteurs ». Armand Carrel a ordonné « à des Français de tirer sur des troupes françaises » : c'est qu'elles servaient le roi Louis XVIII, tandis qu'il incarnait, lui, Carrel, les idées révolutionnaires. Enfin, notre troisième République elle-même est née le 4 sptembre d'une « révolution devant l'ennemi ». Pour l'avoir oublié, il faut qu'un « étrange accès d'hypocrisie » ait « saisi depuis quelques années le grand parti républicain. »

Seconde vérité. Après 1870 « *si le peuple de France a voulu vraiment a de certains moments ce qu'il appelait la revanche, les gouvernements ne l'ont pas voulu* ». Cela, tous les gens informés le savaient. Dès 1871, le second personnage de l'Etat après Thiers, Grévy qui présidait l'Assemblée nationale, disait aux Scheurer-Kestner : « Il ne faut pas que la France songe à la guerre, il faut qu'elle renonce à l'Alsace. » (Souvenirs de Scheurer-Kestner, p. 263.) Les Scheurer, patriotes en ce temps-là, se consolaient sur les promesses de Gambetta. Gambetta ne songea qu'à s'entendre avec Bismarck contre les catholiques français. Les révélations du procès d'Arnin et les Mémoires de Hohenlohe l'ont suffisamment établi. Pressensé n'y ajoute que l'aveu exprès d'une tradition politique. Gambetta mentait, et avec lui tous les dirigeants républicains qui propageaient l'idée de Revanche. « *Cette revanche n'a jamais été voulue par les gouvernements qui se sont succédé.* » En vain, des générations d'officiers et de soldats donnaient de bonne foi le meilleur de leur cœur et de leur pensée. En vain se saignaient les contribuables. Simple attrape ! Facétie pure ! M. de Pressensé en crie le secret sur les toits : « *Non, jamais on ne l'a voulue en haut lieu, ni en* 1876, *ni en* 1880, *ni en* 1888, *ni en* 1905, *ni même maintenant.* » Nous n'avions pas attendu Pressensé : la « comédie de la Revanche » a été dénoncée dans la revue d'Action française d'avril et mai 1907.

Troisième vérité portée à la tribune par le précieux témoin de jeudi. L'alliance russe n'a jamais eu d'autre but que le *statu quo* européen. Et c'était un mensonge de montrer aux populations nos amis Russes nous rapportant « dans la main droite l'Alsace et dans la main gauche la Lorraine ». En forçant les choses, en disant par exemple que la Russie nous avait imposé pour condition de son amitié « la reconnaissance définitive du traité de Francfort », notre étourneau a procuré à M. Ribot l'occasion d'une riposte facile. Le maintien du traité de Francfort ne regardait pas la Russie qui n'avait pas de condition pareille à nous imposer. Ce que M. de Pressensé a pu dire sans être démenti, c'est que l'amitié de Pétersbourg et de Paris n'était nullement dirigée contre Berlin. Les Ribot, les Pressensé, les Hanotaux n'avaient pas eu à ratifier le traité de Francfort, mais ils n'avaient rien fait de ce dont les naïfs Français leur savaient gré : un pas vers la reprise de Strasbourg et de Metz. Bien au contraire, l'alliance franco-russe se compliqua de conversations berlinoises dirigées contre l'Angleterre. En 1896 quand le tsar passa la revue de Bétheny, nos vaisseaux s'étaient rencontrés avec les vaisseaux russes dans les eaux allemandes de Kiel.

Quatrième vérité : « pour rendre une *virginité patriotique* à un ministère qui, croyant à tort qu'on pouvait encore accuser ses membres d'être fidèles à leur passé », et (soit dit sans galimatias) pour jouer au garde national et au patriote, M. Clemenceau a « organisé » ces jours-ci un « bluff belliqueux », mais « en 1908 » comme aux alertes précédentes, le gouvernement de la République était pour la paix à tout prix. L'orateur, très philosophiquement, il a pensé que l'on ne comprenait bien que ce dont on savait les causes. Et il a lâché le paquet des causes après le paquet des effets. Une guerre quelconque ne « peut aboutir qu'à deux issues presque également douloureuses ». C'est la victoire ou la défaite. Pas de milieu. La défaite ferait « de la France un Pologne livrée aux convoitises de tous ». La victoire livrerait ce « pays de la Révolution », à « la botte stupide d'un *soldat heureux* ». Tout général français est donc à peu près aussi redoutable à la République que les généraux ennemis. C'est de quoi expliquer la politique militaire de ces derniers trente ans.

Mais la cinquième et dernière des vérités émises par le député du Rhône explique tout. Elle atteint l'idée républicaine dans se raisons. Voulant coudre un lambeau de patriotisme à sa doctrine de mauvais Français, l'orateur a vidé le fond du cœur républicain. Il s'est écrié : « Je suis Français parce que j'aime passionnément la France. » « J'aime la France parce que je sais qu'elle a un grand rôle historique. » Tout le monde connait des étrangers qui aiment passionnément la France. Seraient-ils Français pour cela ? D'autres savent fort bien la mission historique de la France. En sont-ils moins des étrangers ? Les Français sont Français parce qu'ils le sont, et leurs pères et leurs mères et les pères et mères de ces derniers. La patrie c'est la terre des ancêtres. On doit bâtir dessus aussi haut que possible. Encore faut-il contruire sur le sol ferme. Pressensé, lui, bâtit en l'air. Ainsi et toujours ont bâti les véritables républicains. Mais concevoir notre patrie, abstraction faite de la terre française et du sang français, ce n'est pas seulement idiot : il y a les conséquences pratiques, et en voici.

Quand il veut déplorer les provinces perdues, M. de Pressensé expurge de son deuil tout ce qui ne cadrerait pas avec ce patriotisme spécial. Il déplore donc : 1° un attentat au droit, 2° la brouille entre deux peuples, 3° le fait que l'Alsace ait cessé d'être l'intermédiaire entre les deux « cultures » allemande et française. Or, il suffirait de neutraliser l'Alsace pour lui rendre cet ancien rôle ; l'attentat au droit s'effacerait si une escroquerie électorale quelconque arrachait aux Alsaciens-Lorrains une ombre de consentement ; enfin, la brouille tomberait si nous oubliions, ce qui ne dépend que de nous. Le triple grief du patriotisme républicain est donc étrangement frivole. Il néglige tout le sérieux, tout le fort : le dommage matériel qui nous fut fait, dommage politique, dommage national, la perte du territoire et des citoyens, la perte d'une ligne de défense naturelle, nos frontières effroyablement rapprochées de Paris ! Pas un mot de toutes ces choses : réalités françaises dont un républicain orthodoxe et traditionnel tient à honneur d'être et de paraître totalement affranchi. Sa patrie habite les nues. On ne peut pas aller l'y prendre, c'est une force. Mais cela le dispose étrangement à se laisser voler, après Metz et Strabourg, Nancy, Dijon, la Champagne, la Picardie et le reste. Ce qui est sans doute un peu moins fort.

N'ajoutons qu'une indication, mais substantielle. Le numéro du *Journal officiel* d'hier 27 novembre 1908 contenant les aveux complets de la République, est en vente 31, quai Voltaire. Il ne coûte qu'un sou, mais il vaut des trésors.

CHARLES MAURRAS.

Lire en deuxième page :
LIGUE D'ACTION FRANÇAISE :
LES COURS DE NOTRE INSTITUT

En troisième page :
CHRONIQUE AGRICOLE
par L. DE JAHAN
M. THALAMAS EN SORBONNE
Et INFORMATIONS

DERNIÈRE HEURE

L'AFFAIRE STEINHEIL A L'ÉTRANGER

Berlin, 27 novembre. — L'affaire Steinheil continue à faire l'objet d'innombrables télégrammes de Paris. Tous les journaux lui consacrent de longs comptes rendus ; quelques-uns reproduisent la photographie de Mme Steinheil.

AU REICHSTAG

Le débat sur la responsabilité ministérielle

Berlin, 27 novembre. — La réunion des chefs de groupes au Reichstag a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la séance de mercredi prochain la discussion des motions des libéraux et de la minorité sur la responsabilité ministérielle.

La réforme financière

Berlin, 27 novembre. — Au Reichstag, suite de la discussion sur la réforme des finances de l'empire. Trois orateurs ont pris la parole : M. Schmidt, du parti de l'empire ; M. Mommsen, vieux libéral, et M. Muller, député de Meiningen, libéral, qui a préconisé l'institution d'un impôt d'empire sur le capital.

LE JUBILÉ DE FRANÇOIS-JOSEPH

L'adresse du Parlement hongrois

Budapest, 27 novembre. — Sur la proposition du docteur Wekerlé, président du conseil, le Parlement a voté, à l'unanimité sauf vingt voix de l'opposition de gauche, une adresse de félicitations à l'empereur François-Joseph, à l'occasion du soixantième anniversaire de son règne.

AUX CORTÈS ESPAGNOLES

La discussion du budget

Madrid, 27 novembre. — La Chambre a voté définitivement les budgets de l'intérieur et de la guerre ; elle a examiné ensuite ceux de la marine et de l'instruction publique, qui ont été adoptés après de courts échanges d'observations ; elle a abordé, en dernier lieu, le budget des travaux publics.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

Les déclarations de M. Pichon

Berlin, 27 novembre. — Un diplomate allemand autorisé disait, ce matin, que les déclarations de M. Pichon, relativement à la question d'Orient, sont un des rares éléments clairs et franchement satisfaisants dans cette question embrouillée de la crise orientale actuelle, car elles sont l'affirmation de ce fait que nul malentendu ne s'est élevé entre la France et l'Allemagne dans la façon d'envisager et de traiter ce problème, et que leur but notoire est d'arriver à une solution pacifique de la crise.

La Serbie et l'Italie

Belgrade, 27 novembre. — Le président de la Skoupchtina serbe a envoyé à la Chambre des députés d'Italie une adresse où il est dit : « Le souvenir héroïque des souffrances du peuple italien pendant la période de la création de sa liberté et de son unité, nous donne une nouvelle ardeur pour persister dans la voie nationale ; nous nous souvenons du triomphe de l'idée nationale chez les Italiens, sur tous les points de la vie moderne, au profit de la patrie et de l'humanité. » Le président de la Chambre italienne a remercié en envoyant ses vœux de bonheur au peuple serbe.

LA RÉVOLUTION EN PERSE

Tabriz, 27 novembre. — Les révolutionnaires ont subi une défaite à Binab Aserbeidjan ; sur quatre-vingts hommes, douze seulement ont échappé.

Les troupes envoyées récemment à l'ouest de la mer Caspienne, dans la région de Talech, ont été battues et se sont retirées avec de grosses pertes ; la soldatesque se livre au pillage sur les grands chemins entre Recht et Téhéran.

L'importante tribu des Chavendi a pris le parti des gens de Talech et fait des ouvertures à Satar Khan, chef des révolutionnaires de Tabriz, en lui promettant son appui.

LE BILL SUR LES DÉBITS DE BOISSONS

Londres, 27 novembre. — La Chambre des Lords a rejeté par 272 voix contre 96 le bill concernant les débits de boissons voté par la Chambre des communes.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'Affaire Dreyfus. — 28 novembre 1898. — A la Chambre, un ordre du jour de Millerand, demandant qu'il soit sursis à la mise en jugement de Picquart, déjà maintes fois retardée, est repoussé à une énorme majorité.

Conférences :

Institut catholique de Paris. — A 5 h. 1/4, *Histoire de la Révolution*, M. Gautherot : « La France à la veille de la Révolution, la décadence de l'absolutisme. »

Expositions :

Musée des Arts décoratifs : Exposition des Artistes décorateurs.
Salle de la rue de Sèze : Exposition des Aquarellistes.

Le juge d'instruction Leydet, que nous avons signalé dès le mois de juin comme étant « à tue et à toi » avec Mme Steinheil, vient, sur sa demande, d'être dessaisi de l'instruction. Tous ceux qui ont conservé quelque respect pour le fonctionnement de la justice, regretteront que cette demande ne se soit pas produite plus tôt.

Il avait été question, pour remplacer le juge Leydet, du juge Boucard, de l'affaire Syveton. On a reculé, au dernier moment, devant un choix aussi... flagrant.

Faisons néanmoins cette remarque qu'en bas, vers l'instruction criminelle, comme en haut, à la Cour de cassation, il y a quelque chose de pourri dans la magistrature de la République. Elle s'en va en 445 lambeaux.

Le journal du papa Bunau-Varilla n'était pas extrêmement fier hier matin. Ce que c'est tout de même que de ne pas vouloir s'occuper de la seule bonne piste, l'automobile, et de chercher midi à quatorze heures d'après les renseignements de la maman Steinheil.

Donc la station Bures — s'occupant des prix de vertu, pour reposer des prix de vice distribués la veille par Orsay, Limours et Palaiseau — proférait un « C'est bon, ça repose » du plus comique effet.

Et j'ai pensé que l'Académie n'était pas toujours ridicule. Grâce à elle, une fois par an, pendant une heure, les braves gens accaparent l'attention de cinq cents personnes.

Conclusion : ce n'est pas sur des « histoires de braves gens » que compte le papa Bunau-Varilla pour augmenter son tirage. Nous nous en doutions bien un peu.

Quelqu'un qui doit être flatté, c'est l'inspecteur Pousse... un beau nom !

Remy Couillard a dit de lui : « C'est un brave homme. »

Voilà un brevet que l'inspecteur Pousse devra mettre dans ses archives de famille pour le montrer à ses petits-enfants.

Pour dire qu'à l'occasion des fables de Mme Steinheil on s'est vendu comme du pain :

A la station du Métropolitain, près du square d'Anvers, une pauvre femme, qui, sans doute, aurait hésité à voler un sou de pain, se saisit d'un numéro du... et s'enfuit avec son butin...

Quel beau butin,
Que le Ma...!
Comme il invente !
Voyez la vente !

Où les bons docteurs entrent en scène.

Le docteur Acheray, médecin de la famille Steinheil, définit ainsi sa belle cliente :

C'est une femme qui est atteinte de la maladie du mensonge... Je m'en suis tôt aperçu. Néanmoins, comme son salon était fort agréable, qu'elle recevait une société composée d'une élite intellectuelle et que son talent de musicienne m'attirait fort, nous devînmes, ma femme et moi, des commensaux assez assidus de la maison.

Il est fort rare que le mensonge empêche les réceptions d'être agréables.

Mais le docteur Acheray va plus loin, et il met carrément les pieds dans le plat.

Vous savez que Mme Steinheil avait de hautes relations et que l'ex-président Félix Faure fut quelquefois son hôte. D'ailleurs, elle a paru s'intéresser vivement à la souffrance du président pendant les heures qui précédèrent la mort.

On ne saurait dire les choses avec de plus élégants euphémismes.

L'intérêt de Mme Steinheil fut, en effet, à ce moment-là, passionné. Ceux qui en furent les témoins, *et qu'il ne serait pas impossible de retrouver*, en ont gardé un souvenir ineffaçable.

Le docteur Acheray ajoute encore cette précision sur les occupations de Mme Steinheil *après* la mort de Félix Faure.

Dans la soirée, elle téléphona plusieurs fois à l'Elysée et, lorsqu'elle apprit la fatale nouvelle, une syncope la terrassa.

Avec la syncope du président, et sa première syncope à elle, cela fait, si nous comptons bien, trois syncopes.

Et le docteur Acheray conclut ainsi son diagnostic : « C'est une grande nerveuse. »

Vous parlez, mon cher maître.

Jules Lermina, adversaire de la peine de mort, est d'avis que

Notre conscience doit se régler, non sur des emballages sentimentaux, mais sur des principes.

Il est certain que l'emballage, excellent pour les pantalons, est détestable pour les consciences. Mais quel rapport cette pensée d'un emballeur a-t-elle avec la guillotine ?

RIVAROL.

L'HISTOIRE DE FÉLIX FAURE

Et Ballot-Beaupré ?

S'il était permis de transposer le mot de Pascal sur l'athéisme, on dirait de certaine politique à la vénitienne, dont l'assassinat politique fait toute la force, mais aussi l'incertitude et la faiblesse : — « ... marque « force d'esprit, mais jusqu'à un certain « point seulement... »

Depuis deux jours, en effet, les Français opprimés et trahis recommencent à s'émouvoir.

Serait-elle déjà menacée, la récente « Pax judaica », la grande paix dreyfusarde, préparée, offerte à la France vaincue, par Waldeck-Rousseau et Joseph Reinach, et acceptée le 13 juillet 1906 par quelques Français traîtres à leur mandat, qui est tout de même de nous représenter au Parlement, tant bien que mal ?

Notre « quatrième » République n'a évidemment pas la digestion aussi facile, aussi élégante que l'on croyait. Après Syveton, qui avait si bien passé, ne voilà-t-il pas qu'un autre « morceau » — Félix Faure — lui remonte à la gorge, lui « revient » ? Il n'y a pas à s'y tromper, en effet, et le peuple parisien, depuis quarante-huit heures, a tout à coup repris sa physionomie des jours décisifs, des jours où il comprend tout, vite, à demi-mot, dépasse ses journaux, se moque des polices et des magistratures « officielles », bouscule les officieuses, dit tout haut ce qu'il pense tout bas, et, d'un seul mouvement, unanime, se tournant vers « le Gouvernement », le met au pied du mur : « Eh ! « bien, quoi ? Ça ne va donc plus ? Alors, « dites-le tout de suite : on va vous sou- « lager, et faire votre valise, si c'est ça « qui vous embarrasse ! On en a vu passer « d'autres, depuis Lang-Son et depuis « Panama !... »

Une certitude s'impose, dès à présent, au public, même indifférent : IL EST CERTAIN, *— par la faute de Mme Steinheil, dépositaire vraiment trop fébrile de l'un des macabres secrets d'Etat que comportait la rude série de « coups » par lesquels devait être conduite à son terme l'œuvre de « démolition » à moi prédite par M. Hadamard, cousin du Traître, en juillet 1898, — il est certain que le Gouvernement, depuis cinq mois, avait peur de « l'histoire » Félix Faure... En quelque sens que vous preniez ce mot d' « histoire », — au sens noble et grave, qui n'admet point de pluriel, ou au sens trivial, qui, au contraire, appelle très vite le pluriel : histoire ou histoires, — ceci subsiste : c'est que, si le Gouvernement a peur de cette « histoire » du 16 février 1899, si, par ses magistrats comme par sa presse, il fait tout pour éviter de l'évoquer, elle est, en son fond, plus* POLITIQUE *que « privée » et anecdotique.*

Comme pour Syveton, la DATE *de la mort, ici, est tout : les circonstances matérielles, — disons le mot : charnelles, — ne sont rien. Voilà pourquoi, sur cette* DATE *de la mort de Félix Faure, sur sa signification, nous jetterons, et tous les patriotes voudront jeter avec nous la lumière, d'autant plus obstinément que la Presse et le Pouvoir juifs et enjuivés, que la Presse et le Pouvoir de Dreyfus s'efforceront à la diversion vers les anecdotes, ou même vers les tragédies.*

Nous ne permettrons point que l'on amuse les Français avec du théâtre, quand il s'agit de la Vie la plus profonde, la plus sacrée : la vie même de la Nation, blessée, suspendue, atteinte depuis dix ans par un poison que peuvent avoir manié des mains de femme, mais que d'autres mains, plus sûres, ont préparé et préparent toujours. « Par tous les moyens », on a supprimé, et on supprime, et on supprimera peut-être encore, en France, si nous n'y mettons ordre, tout ce qui s'oppose au triomphe de Dreyfus, au triomphe juif : qui sait si Ballot-Beaupré n'a point, tout bonnement, réfléchi, le 12 juillet 1906, lorsqu'il a signé sa capitulation, à la malheureuse aventure de Félix Faure, qui eut l'imprudence de demeurer indocile ?

HENRI VAUGEOIS.

Dix mille francs au Traître Dreyfus !

Non content de nous réclamer DEUX CENT MILLE FRANCS *de dommages-intérêts devant le Tribunal civil, dont nous ne sommes pas justiciables en l'espèce, Alfred Dreyfus, on le sait, prétend encore nous faire condamner par le Tribunal correctionnel à* DIX MILLE FRANCS *de dommages-intérêts et à l'insertion de la prose qu'il nous fait envoyer en réponse à nos attaques contre la Cour de cassation.*

Nous l'avons déjà dit : c'est la LIGUE DES DROITS DE L'HOMME *qui, en réalité, mène cette campagne, c'est elle qui nous écrit et Dreyfus, dans ses mains, n'est qu'un instrument. Jusqu'à présent, il voulait bien prendre la peine de venir signer les lettres qui nous étaient adressées par le bureau de M. de Pressensé. Mais voici que ce roi fainéant est fatigué de ce léger effort. La rue Jacob nous a envoyé, hier, en réponse à notre talisman quotidien, la coutumière épître fabriquée par sa machine et se terminant par la formule de style : « Je vous requiers, conformément à la loi, d'insérer la présente réponse. » Mais* CETTE LETTRE NE PORTE AUCUNE SIGNATURE.

C'est la preuve manifeste que ce n'est pas Dreyfus qui nous écrit.

Dreyfus n'a jamais réclamé que deux choses : la liberté et la paix. Il a l'une, il voudrait bien avoir l'autre. Il en a par-dessus la tête de l'affaire Dreyfus, et il se méfie de la voie, assurément dangereuse pour son repos, où on veut l'entraîner. Il ne marche plus, ou il marche à contre-cœur.

Notre procès correctionnel prend un aspect curieux. Nous avons attaqué la Cour de cassation et son arrêt du 12 juillet 1906. C'est la LIGUE DES DROITS DE L'HOMME *qui nous répond, et c'est Dreyfus qui nous poursuit pour refus d'insertion. Nous verrons comment le Tribunal correctionnel pourra appliquer la loi sur la presse à ce cas bizarre.*

L'AFFAIRE STEINHEIL

L'AUTOMOBILE

Derrière l'automobile. — Chasse à travers Paris. — Les deux voitures. — Laquelle ?

Le hasard sourit à l'*Action Française* : nos reporters n'ont qu'à se laisser aller à leur chance. L'un d'eux a suivi la voiture fatidique du passage Ronsin, durant une partie de l'après-midi d'hier !

Voici son récit :

Je me promenais *rue du Havre*, vers midi et demi. Une auto me dépasse : instinctivement, je regarde le numéro et je reste cloué sur le trottoir !

C'était le numéro que nous savons tous, à l'*Action Française*, depuis trois mois et plus !

J'étais à pied ! Pas un taxi à l'horizon ! C'est à désespérer !

Mais la veine est pour nous, et, courant au coin de la rue Saint-Lazare et de la rue du Havre, je pus voir l'auto déposer ses occupants à la porte d'un restaurant, puis s'en aller lestement. D'où je conclus que j'avais le temps de déjeuner moi-même, car l'auto reviendrait.

Au bout d'une demi-heure un peu fébrile occupée à expédier un maigre déjeuner, je revins à la rue Saint-Lazare.

Admirable complaisance ! L'auto est là, attendant ; son chauffeur est accoté au mur : il s'ennuie évidemment. Belle occasion pour l'interview ! dira-t-on. Je ne me sentais pas en verve, et bien me prit de mon silence, car le ciel m'envoyait un témoin précieux. Un ami passe, qui est au courant. — Bonjour ! — Avez-vous vu le numéro de cette voiture ? L'ami regarde et devient vert. Il dévisage le chauffeur ! — Oh ! non ! lui dis-je, *ce n'est pas celui de l' « Action Française »*. Une tête louche nous épie, qui nous avait déjà observés ; l'homme tourne autour de nous et disparaît dans un passage, après avoir zigzagué d'un trottoir à l'autre. Au revoir, la mouche !

Les voyageurs de l'auto s'étant restaurés se disent adieu ; l'un d'eux seulement reprend la voiture. Juste en ce moment, un taxi libre passe et, pendant que la n°... démarre, je dis au wattman : « Suivez à distance suffisante ! » Nous voilà partis !

L'auto roule un train d'enfer ! Suivre dans Paris, à travers les palissades, les omnibus, les passants, suivre sans se rapprocher et sans perdre ! Quelle chasse à courre admirable et émouvante ! Taïaut ! ils ont débuché rue La Fayette. Leste ! Leste ! ils démarrent en plein boulevard de la Villette, tandis que nous sommes

L'AFFAIRE STEINHEIL

L'AUTOMOBILE

Derrière l'automobile. — Chasse à travers Paris. — Les deux voitures. — Laquelle ?

Le hasard sourit à l'*Action Française* : nos reporters n'ont qu'à se laisser aller à leur chance. L'un d'eux a suivi la voiture fatidique du passage Ronsin, durant une partie de l'après-midi d'hier !

Voici son récit :

Je me promenais *rue du Havre*, vers midi et demi. Une auto me dépasse : instinctivement, je regarde le numéro et je reste cloué sur le trottoir !

C'était le numéro que nous savons tous, à l'*Action Française*, depuis trois mois et plus !

J'étais à pied ! Pas un taxi à l'horizon ! C'est à désespérer !

Mais la veine est pour nous, et, courant au coin de la rue Saint-Lazare et de la rue du Havre, je pus voir l'auto déposer ses occupants à la porte d'un restaurant, puis s'en aller lestement. D'où je conclus que j'avais le temps de déjeuner moi-même, car l'auto reviendrait.

Au bout d'une demi-heure un peu fébrile occupée à expédier un maigre déjeuner, je revins à la rue Saint-Lazare.

Admirable complaisance ! L'auto est là, attendant ; son chauffeur est accoté au mur : il s'ennuie évidemment. Belle occasion pour l'interview ! dira-t-on. Je ne me sentais pas en verve, et bien me prit de mon silence, car le ciel m'envoyait un témoin précieux. Un ami passe, qui est au courant. — Bonjour ! — Avez-vous vu le numéro de cette voiture ? L'ami regarde et devient vert. Il dévisage le chauffeur ! — Oh ! non ! lui dis-je, *ce n'est pas celui de l'* « *Action Française* ». Une tête louche nous épie, qui nous avait déjà observés ; l'homme tourne autour de nous et disparaît dans un passage, après avoir zigzagué d'un trottoir à l'autre. Au revoir, la mouche !

Les voyageurs de l'auto s'étant restaurés se disent adieu ; l'un d'eux seulement reprend la voiture. Juste en ce moment, un taxi libre passe et, pendant que la n°... démarre, je dis au wattman : « Suivez à distance suffisante ! » Nous voilà partis !

L'auto roule un train d'enfer ! Suivre dans Paris, à travers les palissades, les omnibus, les passants, suivre sans se rapprocher et sans perdre ! Quelle chasse à courre admirable et émouvante ! Taiaut ! ils ont débûché rue La Fayette. Leste ! Leste ! ils démarrent en plein boulevard de la Villette, tandis que nous sommes

empêtrés dans les tramways, sous le Métro ! Allons ! à la voie ! ils viennent de tourner dans cette rue fourchue. Tout beau ! où ont-ils passé dans ce croisement ? Au retour ! Ils sont là arrêtés au tournant, tapis contre le trottoir de la rue Rébeval !

Je vous assure que c'est passionnant !

Mais les voyageurs font leurs courses d'affaires, tout simplement : la voiture fatidique de la nuit du crime porte aujourd'hui le directeur du garage auquel elle est attachée.

A ce sujet, rectifions un confrère du matin : l'automobile n'est pas à un M. C..., industriel, qui est en voyage, au dire de notre confrère. L'automobile appartient à un garage.

M. C..., dont nous savons parfaitement le nom, et qui maria dernièrement un de ses enfants à l'enfant d'un général sorti de l'artillerie, — on voit comme nous précisons, — n'est pas propriétaire de la voiture que j'ai suivie cet après-midi.

Nous dirons même à notre confrère que cette voiture ensorcelée prend deux aspects bien différents que n'ignore pas la police. Tantôt c'est une belle voiture de luxe éclatante de cuivres et de vernis, tantôt c'est une voiture modeste, un peu sale et couleur de muraille.

Laquelle des deux était passage Ronsin, confrère ? Le savez-vous ? Nous gageons que la police le sait bien ; pour nous, nous sommes fixés depuis longtemps.

AUTRES RENCONTRES

LES DISPARUS

Une amie d'enfance de Mme Steinheil. Un agent ou un ex-agent de la Sûreté ? Le « Monsieur de Bellevue ». — Les Les lettres à Mme Steinheil. — La Sûreté en a dans les mains. — Un policier en aveux. — Retour sur l'affaire Faure.

Au nombre des indications précises que nous n'avons cessé de répéter depuis un mois, nous avons dit, à maintes reprises, que, *le jour même du crime, à savoir le 30 mai dernier, deux personnes de l'entourage immédiat des Steinheil avaient subitement changé de domicile, en avertissant leur concierge que si elle donnait à quiconque un renseignement sur leur compte, il s'ensuivrait pour elle des désagréments judiciaires.*

Le moment nous paraît venu de fournir, sur ce point comme sur l'automobile, des précisions définitives.

La « perspicacité singulière », que l'*Intransigeant* voulait bien reconnaître hier, que nous avons montrée dans nos enquêtes sur cette affaire, nous a fait découvrir dans cette direction des choses si suggestives, qu'elles dispensent de tout commentaire.

En voici quelques-unes... par manière d'échantillons.

Les personnages que nous visions s'appellent :

Mme veuve Prévost, née Marie-Mathilde Laurillard, et M. Chabert (Jules-Hyacinthe).

Nous précisons

Ces personnages, au moment de l'assassinat, habitaient au n° 50, boulevard Edgard-Quinet, deux appartements séparés : Mme veuve Prévost au quatrième étage, à gauche (530 fr.), et M. Jules Chabert, au sixième étage, à droite (400 fr.).

Ils vivaient, bien que séparés, une vie qu'on pouvait dire commune, ce que Mme Prévost tentait d'expliquer par ce fait (que nous n'avons pas vérifié), que son père avait épousé en premières noces une veuve dont M. Chabert était le fils. L'impression générale était que leur intimité avait des causes moins... lointaines.

Mme veuve Prévost avait environ quarante ans. Native de Montbéliard, elle avait été, dans cette ville, l'amie d'enfance et la compagne de pensionnat de Mlle Marguerite Japy. Elle était grande, blonde, forte, pas jolie, mais d'une belle prestance, coquette, mais sans goût, — et jouait volontiers de ses yeux qu'elle avait très bleus. Elle disait avoir été de l'Opéra, et chantait quelquefois dans les concerts de charité. Elle sortait fort peu, mais — détail caractéristique — lorsqu'elle allait à la campagne, elle faisait suivre ses lettres chez un tiers qui les transmettait.

Jules Chabert, lui, était âgé de soixante ans. Si l'on tient à savoir quelques détails établissant qu'il n'a pour nous aucun mystère, nous dirons que son pantalon mesure *exactement* 89 à l'entrejambe, 110 de côté et 44 de ceinture...

Il habitait boulevard Edgard-Quinet depuis juillet 1906, *et il avait pris soin, en y emménageant, de ne point y faire venir ses meubles en droite ligne de son ancien appartement* (66, *ci-devant* 40, *rue de Fécamp*), *qu'il avait quitté sans laisser d'adresse.*

Il se prétendait employé, tantôt aux entrepôts de Bercy et tantôt à la *Cour Batave*. Mais, renseignements pris, on ne le connaissait ni dans l'un ni dans l'autre endroit. Il avait le goût de la pêche, était taciturne, correct, soigné de sa personne et très irrégulier dans ses allées et venues.

Mme Prévost montait chez lui. On ne l'a jamais vu chez elle.

De 1896 à 1908, on ne relève son nom dans aucune mairie.

On le tenait pour un agent ou pour un ex-agent de la Sûreté.

L'entremise des correspondances

Mme Prévost entretenait avec Mme Steinheil des relations d'intimité — parfois tendues — mais délicates.

C'est elle qui, par exemple, avait signé, à Bellevue, la location du Vert-Logis. Une clause du contrat, il est vrai, portait que les meubles meublants étaient à Mme Steinheil... Elle prêtait souvent de l'argent à Mme Steinheil, qui lui vouait une telle confiance qu'elle l'avait priée de servir *d'entremise pour la réception de certaine correspondance d'un caractère si personnel qu'on ne voulait pas l'exposer à une indiscrétion possible de la part de M. Steinheil, le plus complaisant des maris !*

Les lettres qui passaient par chez Mme Prévost étaient d'une unique personne. Elles étaient enfermées dans des enveloppes bleues, dont la suscription, toujours de la même écriture — ronde, renversée et plutôt grasse, — était conçue ainsi : *Mme Prévost, rentière*, etc.

La confiance de Mme Steinheil en son amie n'était pas exempte d'imprudence. Mme Prévost, en effet, ouvrit quelques-unes de ces lettres, et constata qu'on y donnait des rendez-vous à Bellevue.

D'où la dénomination du « monsieur de Bellevue » que, lorsqu'elle en parlait, elle donnait au correspondant.

Ces lettres étaient fort nombreuses. Mariette Wolf venait tous les jours, et parfois plusieurs fois par jour, s'informer s'il y en avait.

Leur fréquence, à la fin, impatienta Mme Prévost, qui dit un jour, à ce propos, à Mme Maury, sa concierge : « Je ne sais si elle se sert de mon nom pour faire ses coups et pour tromper son mari ; en tout cas, je ne veux pas qu'elle salisse le nom du mien, qui est sans tache. »

Les lettres, toutefois, continuèrent à arriver au 50 du boulevard Edgard-Quinet, mais sous la suscription suivante : *Mme Mariette chez Mme Prévost.*

Le 30 mai 1908

Le 30 *mai* 1908, *vers le midi, Mme veuve Prévost et M. Jules Chabert donnèrent ensemble, brusquement, congé de leurs deux logements, et signifièrent à la concierge que, si elle donnait sur leur compte quelque renseignement que ce fût, ils intenteraient un procès à la propriétaire.*

Le 20 juin suivant, ils partirent, sans vouloir donner leur adresse, et non sans avoir pris d'insolites précautions pour qu'on ne la pût découvrir.

Un exemple : ordre était donné de faire suivre sous cette adresse : *Poste restante, avenue d'Orléans*, les lettres qui pourraient venir. Aussi bien, il n'en vint aucune.

Les lettres du « monsieur de Bellevue » sont aux mains de la Sûreté

Munis de ces renseignements et de quelques autres encore, dont l'exactitude était sûre, nous sommes allé, ces jours-ci, trouver M. Maury, l'ancien concierge du couple.

M. Maury nous a donné confirmation de tous ces faits.

— Vous êtes, nous a-t-il dit, informé comme la police.

Cela ne nous apprenait rien.

— *Vous avez*, lui avons-nous dit, *reçu, il y a quelques jours, un agent de la Sûreté qui, à la suite de la publication par un journal du fait de ce double congé douze heures avant l'assassinat, a été envoyé pour vous demander des détails.*

— *Comment savez-vous ça ?*

— *Qu'importe ? Cet agent vous a demandé autre chose que des détails sur les faits que vous connaissez.*

— *C'est vrai : il m'a montré une lettre du « monsieur de Bellevue ».*

— *Pour vous en faire reconnaître l'écriture.*

— *C'est ainsi.*

— *Et vous n'avez pas hésité : c'était bien l'écriture des lettres du boulevard Edgard-Quinet.*

— *Oh ! pour ça, oui !...*

M. Maury nous paraissait émerveillé. Peut-être il l'eût été plus encore s'il avait su que le journal qui avait publié l'information n'était autre que l'*Action Française !*

Au cours de la conversation que, lentement, nous conduisions vers le but que nous poursuivions, nous avons obtenu de lui cette déclaration formelle :

— *A la Sûreté, on a des ordres pour étouffer toutes ces histoires. L'agent de la Sûreté qui m'est venu voir me l'a dit : on ne peut pas laisser l'affaire suivre son cours, parce qu'on sait très bien que c'est Mme Steinheil qui a empoisonné le président Félix Faure.*

Retour sur l'Affaire Faure

Un témoin de moralité

Au coin de l'impasse Ronsin, à droite en y entrant, est une boutique de marchand de vins. Cette boutique était tenue, de 1894 à 1900, par un M. Clément qu'au cours de nos enquêtes préliminaires, on nous avait cité comme étant très bien informé. Nous avons pu, sans trop de peine, le joindre et il nous a parlé.

Nous rapportons ici le texte d'une déclaration dont il a approuvé la forme :

— J'ai connu les époux Steinheil. Ils étaient de très bons clients pour moi. Je leur fournissais le vin pour l'office et des liqueurs de temps en temps. Ils donnaient de grandes réceptions, dîners et soirées, et ils allaient beaucoup dans le monde. M. Steinheil avait l'air d'un homme simple, bon vivant, ne sachant rien refuser à sa femme. Il lui laissait faire tous ses caprices.

« Le ménage menait un train pas en rapport du tout avec ce que pouvait gagner le peintre. A ce point que M. Bonnaud, beau-frère de M. Steinheil, passait pour avoir dit un jour que heureusement quelqu'un était là pour un coup.

« Jusqu'à l'élection de Félix Faure à la présidence de la République, on avait vu souvent chez eux le juge d'instruction Lemercier. Une fois Félix Faure élu, M. Lemercier ne vint plus.

« Des estafettes à cheval, porteurs de lettres pour Mme Steinheil, venaient souvent de l'Elysée. C'était naturellement à moi qu'ils s'adressaient de préférence pour leur désigner la maison.

« L'intrigue, d'ailleurs, n'était un mystère pour personne. La grosse Maria, la bonne des Steinheil dans ce temps, s'en faisait une espèce d'honneur. Bien des fois, en venant nous acheter du vin, elle nous a dit tout haut : « Aujourd'hui, nous avons Félix Faure à dîner. »

« On savait bien des choses par la grosse Maria. On a su ainsi, par exemple, que Félix Faure avait offert à Marthe une poupée marchant et parlant.

« Ce qui frappait le plus le monde des environs, c'était que lorsque les Steinheil s'en allaient le soir en voiture, on voyait souvent le mari monter à côté du cocher, pendant que Mme Steinheil était à l'intérieur avec un invité qui n'était pas toujours le même.

« Mme Steinheil, du reste, s'absentait fréquemment. On savait qu'elle allait au Havre retrouver M. Faure, qui possédait, assurait-on, une villa dans les environs. Elle y restait parfois des semaines entières, sans que M. Steinheil, qui restait passage Ronsin y trouvât rien à redire. »

C'eût été peu, à notre gré, que de n'avoir à reproduire que ces déclarations, dont l'intérêt, pourtant, ne fera question pour personne. Nous voulions quelque chose de plus.

Où est mort Félix Faure ?

On sait qu'autour du fait de la mort de Félix Faure, différentes versions ont été présentées quant à l'endroit précis qui en a été le théâtre.

— Parmi les bruits qui courent, disons-nous à M. Clément, il en est un d'après lequel, le jour de la mort du président, on vint de chez Steinheil téléphoner à la présidence...

— Pas chez moi, en tout cas, je n'avais pas le téléphone.

— Non : pas chez vous ; dans une brasserie ou chez un marchand de vins du boulevard Pasteur, lequel est aujourd'hui établi boulevard Saint-Germain...

— C'est bien possible. Mais pourquoi ?

— Pour annoncer, dit-on, la mort...

— Alors, il serait mort là-bas, chez les Steinheil ?

— Certains le disent.

— Eh bien, non : je ne le crois pas ; si ça s'était passé chez eux, on en aurait su quelque chose ; on aurait remarqué du mouvement inaccoutumé. On n'a rien remarqué. On n'a rien su. C'est donc qu'il est mort ailleurs...

Nous n'ajouterons rien, pour aujourd'hui, à ces données. La question de l'endroit où s'est passé le fait mérite bien une étude à part.

Renseignements gratuits

Un rédacteur appartenant à une agence d'informations est venu hier dans nos bureaux, demander la filière à suivre pour obtenir une interview du wattman désigné par nous comme pouvant fournir d'intéressantes révélations.

Deux moyens sont offerts, au choix, savoir :

Se faire conduire au *Palmier*, tard dans la nuit, et, d'un ton dégagé, demander d'être présenté à M. Emile Autenzio ;

Ou bien, ce qui, sans doute, comporte un moindre risque, s'adresser à M. Chouanard, par qui il fut recommandé à la société qui l'emploie.

Edouard **BERNAERT**.

La journée au Palais

M. Leydet dessaisi

M. Leydet, juge d'instruction, a prié hier matin, M. Grandjean, substitut du procureur de la République, de transmettre à M. Monnier son désir de se voir dessaisi de l'instruction de l'affaire Steinheil.

Tant que la veuve du peintre, a expliqué le juge d'instruction, n'était que partie civile, j'ai cru pouvoir, malgré notre ancienne amitié, continuer à rester le juge de l'affaire.

Mais aujourd'hui que Mme Steinheil est inculpée, j'estime que mes relations antérieures avec elle constituent un cas de récusation, c'est pourquoi, devançant l'obligation dans laquelle se serait trouvé le procureur de la République, je me récuse moi-même et demande à être dessaisi.

M. Leydet a ensuite prié M. Grandjean de rendre publiques ses déclarations pour qu'aucun commentaire ne fut colporté et que, dans l'ignorance des motifs, des bruits contradictoires n'eussent à se répandre à ce sujet.

Dès qu'ils furent avertis des intentions de M. Leydet, MM. Fabre, procureur général, et Monnier, procureur de la République, mandèrent le juge d'instruction à leur cabinet et lui déclarèrent qu'ils acceptaient sa récusation et qu'ils lui continuaient toute leur sympathie et leur estime.

M. André chargé de l'instruction

A midi, en effet, on déclarait que M. Boucard recueillait la succession de M. Leydet. Puis, à deux heures, Mes Landowski, Antony Aubin et Géraud annonçaient que M. Bourdeau venait de recevoir le dossier.

Interrogé, celui-ci ne démentit pas la nouvelle, et, à trois heures et quart, à la stupéfaction générale, M. Monnier, dans un communiqué officiel, déclarait avoir confié l'instruction à M. André.

Effectivement, celui-ci, mandé immédiatement au bureau du procureur de la République, était mis en possession du volumineux dossier de l'affaire.

Remy Couillard prend l'offensive

Il a aussitôt entedu Remy Couillard, qui, libre depuis la veille, se tenait cependant depuis midi en permanence au Palais. Son défenseur, Me Géraud, l'a accompagné dans le cabinet du juge.

Le magistrat a repris l'affaire à son commencement. Il a interrogé le valet de chambre sur la soirée qui a précédé le crime, puis sur la façon dont il découvrit le matin, en descendant pour les besoins de son service, Mme Steinheil ligotée sur son lit.

On annonce que Remy Couillard, aussitôt qu'il aura obtenu son non-lieu, a l'intention de se constituer partie civile et de porter plainte contre Mme Steinheil en dénonciation calomnieuse.

Wolf à Vaugirard

Alexandre Wolf a paru hier à la foire de Vaugirard.

Le courtier en chevaux était très entouré et se félicitait de l'heureuse issue de son aventure d'hier. A l'Hôtel de la Creuse, les clients ne cessaient de venir les uns après les autres retrouver le « rescapé », et c'est à qui lui ferait raconter les péripéties de son voyage à la Sûreté.

Le scandale judiciaire

A la Chambre

M. Georges Berry, député de la Seine, confirme son intention de soulever un incident au sujet de l'affaire Steinheil.

M. Georges Berry, avant de prendre une détermination, doit conférer avec son collègue, M. Denys Cochin, qui, lui aussi, se proposait de soulever un incident.

On croit savoir que M. Briand demandera le renvoi de l'interpellation à la suite.

M. Forichon, premier président de la cour d'appel, sénateur de l'Indre, s'est rendu aujourd'hui au Palais-Bourbon où il a eu un entretien prolongé avec M. Georges Berger, député de la Seine.

Cet entretien a porté sur la direction donnée à l'instruction de l'affaire Steinheil.

On va tout savoir !

Une des personnalités les mieux placées pour être renseignées, un des fonctionnaires occupant à Paris un des postes les plus élevés, a déclaré hier :

— *Patientez encore quelques jours, vous allez tout savoir. C'est très gros, c'est énorme.*

Que le fonctionnaire se hâte ! Il pourrait arriver comme les carabiniers.

LE PARLEMENT

La Chambre.

La loi de finances

Après avoir taillé, il faut recoudre. La Chambre, à l'encontre du sens commun, votant le budget des dépenses avant le budget des recettes, doit trouver les ressources après coup. Belle méthode de gaspillage et de faillite. Etonnez-vous après cela que les parlementaires en arrivent au quatrième milliard !

Hier on a commencé par écarter tous les détails ennuyeux de la note à payer, c'est-à-dire les taxes nouvelles proposées par M. Caillaux. Aussi la discussion a-t-elle marché sans encombres.

Joseph Reinach a fait, matin et soir, deux manifestations contre l'alcoolisme : il a proposé d'abord l'interdiction de l'absinthe, puis la limitation du nombre des cabarets, contre laquelle les députés des pays producteurs d'alcool et de vin, **M. Lasies, M. Chaumet,** se sont élevés. La seconde proposition Reinach a été renvoyée à la commission : on sait d'avance le résultat, puisque le cabaret est une des institutions indispensables au régime électif ; mais Joseph Reinach voudrait bien détourner sur l'alcoolisme la responsabilité des maux qui nous viennent de la République et des Juifs.

Un autre enfant d'Israël, nommé **Klotz,** a protesté contre l'arrêt que la loi sur les retraites ouvrières subit au Sénat. Et la Haute Assemblée a passé un mauvais quart d'heure : on se fût cru revenu aux temps où Pelletan et Jaurès demandaient la revision de la Constitution.

M. Viviani a répondu par quelques paroles habiles où, rappelant le rôle du Sénat républicain dans le boulangisme et le nationalisme, il a affirmé que, seuls, les sénateurs réactionnaires, qui veulent sournoisement détacher le prolétariat du régime à force de déceptions, faisaient de l'opposition au projet. — P. L.

ARMÉE ET MARINE

Une proposition de loi sur l'avancement

Au Sénat, M. Boudenoot a déposé une proposition de loi aux termes de laquelle aucun officier désormais ne serait nommé officier supérieur s'il n'avait pas quatre ans à accomplir dans son nouveau grade. La commission de l'armée, présidée par M. de Freycinet, a approuvé cette proposition en spécifiant que ces dispositions n'auraient pas d'effet rétroactif et qu'elle ne serait pas applicable en temps de guerre.

Les Sociétés de préparation militaire

Mercredi a paru, au *Journal Officiel*, une instruction de M. Chéron, sur l'organisation et le fonctionnement des Sociétés de préparation militaire. La préparation militaire est donnée aux enfants et aux jeunes gens dans les établissements de l'Etat et par des Sociétés agréées par le ministère de la guerre, Sociétés qui jouissent de toutes sortes d'avantages : subventions du gouvernement, attributions d'instructeurs militaires, allocations de munitions. Les champs de tir, le matériel de gymnastique sont mis à leur disposition. Le ministre de la guerre, pour agréer une Société, prend au préalable l'avis du ministre de l'intérieur ; l'agrément du ministre peut d'ailleurs être retiré aux Sociétés « qui se laisseraient détourner de leur but par des préoccupations étrangères à leur métier ».

Le général Peigné sera content : on va mettre à l'index les Sociétés « cléricales », les priver de toute subvention, et leur retirer l'autorisation au moindre prétexte, voir même sans prétexte. La préparation militaire de la jeunesse deviendra un moyen nouveau de pression électorale.

Dans le fond, bien des politiciens républicains, qui parlent de défense nationale et d'amélioration de la race, ne voient dans la préparation militaire qu'une medans la préparation militaire qu'un acheminement au remplacement de l'armée permanente par des milices. L'instruction militaire commencée dans les écoles, il suffira de quelques mois de passage à la caserne. C'est oublier trop vite que, pour un soldat, l'éducation physique et professionnelle ne suffit pas : il faut une formation morale qui ne s'acquiert que sous les drapeaux.

Le Port maudit

ACCIDENT DE TIR

Au cours des écoles à feu que vient d'effectuer la 1re division de l'escadre sous le commandement de l'amiral Germinet, un canon de 305 m/m du cuirassé *République* fut mis complètement hors d'usage.

Au moment où les tirs étaient effectués, on découvrit une félure longue de plus de quatre mètres. On arrêta le feu immédiatement, et le *République* rentra à Toulon pour débarquer son canon.

Ce cuirassé va se trouver privé de sa pièce de babord avant pendant assez longtemps, car aucun canon de rechange n'existe.

AU MAROC

Déclarations d'Abd-el-Aziz

Le correspondant du *Times* à Tanger télégraphie qu'il a passé trois heures jeudi matin avec Abd-el-Aziz.

L'ex-sultan a déclaré qu'il était plus que consolé de la perte de son trône et qu'il avait l'intention de mener une vie calme et paisible.

Abd-el-Aziz ne croit pas possible, pour aucun sultan, d'avoir une politique s'accordant avec les traités et conventions conclus avec l'Europe et de posséder en même temps la confiance du peuple marocain.

Un troisième sultan

D'après un radiogramme de Casablanca, Moulay Mohammed aurait été proclamé sultan à Tanger. Il serait dans une localité à mi-chemin de Rabat.

Les goumiers châouia

On écrit de Casablanca que les 100 goumiers indigènes qu'on instruisait depuis un mois vont être répartis dans les divers postes de la périphérie des Châouïa.

Cela permettra, avec les cent premiers qu'on avait déjà préparés, de compter sur un noyau solide d'une quarantaine d'hommes dans chaque poste.

Ligue d'Action Française

LE PROGRAMME DE NOTRE INSTITUT

Le cours de M. l'abbé de Pascal

Notre éminent collaborateur et ami, M. l'abbé de Pascal ouvrira lundi prochain à deux *heures et quart*, son cours d'histoire de France (chaire Fustel de Coulanges). Donnons à ce propos le programme de l'ensemble des cours pour l'année 1908-1909 :

Premier trimestre

Chaire RIVAROL. — Professeur M. Dimier. — Les vendredis, à 5 h. 1/4, depuis le 5 décembre : *La Politique de Victor Hugo :* Objet de cette étude. Son importance. — Des idées de Hugo en poésie. Qu'elles ont commandé sa politique. — Comment cette conséquence n'a pas paru d'abord. — Que 1830 la révéla. — La figure politique de Hugo achevée par le coup d'Etat du 2 décembre. — Médiocrité et violence de cette figure. Le poète des instituteurs. — L'idée du roi chez Hugo. — L'idée du prêtre chez Hugo. — L'idée du poète chez Hugo. Son prophétisme. Sa pédanterie. — Analyse des *Misérables*. — Analyse de *Napoléon le Petit*. — Ce qu'a fait de Hugo la troisième République. — Influence de Hugo sur les hommes du vieux parti républicain. — La République et l'absurde. Conclusion.

Chaire FUSTEL DE COULANGES. — Professeur : M. l'abbé de Pascal. — Le lundi et le jeudi, à 2 h. 1/2 : La France jusqu'aux Carlovingiens.

30 novembre : Les éléments de la France : la terre, les races. — 3 décembre : La Gaule romaine. — 7 décembre : L'invasion germanique. — 10 décembre : Les Francs et Clovis. — 14 décembre : L'Eglise. — 17 décembre : La royauté mérovingienne. — 21 décembre : La poésie et les Mérovingiens. — 24 et 28 décembre : Les institutions mérovingiennes.

Chaire LOUIS XI. — Professeur : M. J. Chavanon. — Le lundi, à 5 h. 1/4 : Cours Comtesse Mahaut. L'Artois et ses Etats.

25 janvier : Les Etats provinciaux. Leurs origines. Les pays d'Etats des XIVe et XVe siècles. — 1er février : Du XVIe siècle à la Révolution. Variété de pays d'Etats. — 8 février : Les Etats d'Artois. Leur histoire jusqu'à Charles-Quint.

Groupe JOSEPH DE MAISTRE. — Le vendredi, à 9 heures du soir, à partir du 5 février : Conférences d'histoire, de politique et de questions sociales, par MM. Henri de Bruchard, Pierre Gilbert, Robert Launay, René de Marans, François Renté, Jean Rivain, Henri Rouzaud, etc.

Deuxième trimestre

Chaire du SYLLABUS. — Professeur : M. l'abbé X. — Le programme détaillé des leçons sera publié ultérieurement.

Chaire ARDANT DU PICQ. — Professeur : Lieutenant de Boisfleury. — Le samedi, à 2 heures et demie, à partir du 27 février : Ardant du Picq. — Les armées féodales. — Les grandes compagnies et les capitaines d'aventure. — Les premières armées permanentes, de Charles VII à Henri IV. — L'armée de Louis XIV. — L'armée de la Révolution héritière de la Monarchie. — La reconstitution de nos forces militaires sous la restauration et la monarchie de juillet.

Chaire LA TOUR DU PIN. — Professeur : M. l'abbé de Pascal. Le lundi et le jeudi, à 2 heures et demie : Propriété immobilière. Capital. Capitalisme.

4, 8 et 11 mars : Théorie économique traditionnelle. Histoire et doctrine. — 15 et 18 mars : Théorie moderne. Son aspect spécieux. Ses conséquences funestes. Capitalisme. — 22 mars : Théorie moderne (suite). — 25 mars : Solution socialiste. Karl Marx. — 29 mars et 1er avril : Solution traditionaliste adaptée aux nécessités contemporaines. — 5 mars : La question juive au point de vue économique et social.

Chaire FREDERIC AMOURETTI. — Professeur : M. Jacques Bainville. — La Pologne. La Monarchie héréditaire. La Monarchie élective. La Pologne partagée. (L'avis des jours et heures sera publié ultérieurement.)

Chaire LOUIS-LE-GRAND. — Professeur : M. Pierre Lasserre. — Le mercredi, à 5 h. 1/4, à partir du 20 janvier : La doctrine officielle de l'Université.

Le professeur continuera l'exposition de son

LE MOT D'ORDRE

RÉDACTION : 16, rue du Croissant

ABONNEMENTS
3 mois : 5 fr.; 6 mois : 9 fr.; un an : 18 fr.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Adresser Lettres et Mandats au Directeur
16, rue du Croissant (Hôtel Colbert)

ADMINISTRATION : 16, rue du Croissant

Les annonces sont reçues chez MM. AUDBOURG
6, place de la Bourse et aux bureaux du Journal

ÉCHOS

Farouche anticlérical, M. Coutant, député, procède, à Ivry, à des baptêmes civils. Cérémonie pittoresque où les parents, les parrains et les marraines s'engagent à élever les bébés dans la pure doctrine révolutionnaire, et qui se termine par quelques verres de vin, — non baptisé.

Tout récemment, après un de ces baptêmes, le parrain, la marraine et leurs amis quittaient la mairie d'Ivry. Avait-on trop fêté le vin rouge ? Il y avait un certain flottement dans le groupe. Quelques spectateurs s'en aperçurent, et l'un d'eux poussa ce cri :

— A bas la culotte !

***

A propos de l'article que nous avons publié sur Alphonse Karr, M. Dugué de la Fauconnerie nous rappelle ce détail relatif à la tentative de meurtre commise par Mme Louise Collet sur le spirituel écrivain :

Le poignard étant resté, non dans la plaie (car il n'y eut pas la moindre plaie), mais dans le veston d'Alphonse Karr, celui-ci le fit placer sur un coussin de velours noir, surmonté d'un globe de verre, avec cette inscription : *Poignard offert par Mme Louise Collet à Alphonse Karr, dans le dos.*

***

Désagréables surprises.

En feuilletant le *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur d'août 1908, nous tombons par hasard sur ce billet doux, signé Milliès-Lacroix (chargé par intérim du ministère des finances) et daté du 30 juillet dernier :

Computation de la puissance des moteurs. — La loi du 13 juillet 1900 assujettit les voitures automobiles à une taxe fixe de 5 francs par chaque cheval-vapeur. Or l'usage s'est établi, depuis quelques années, d'exprimer cette puissance par deux chiffres correspondant respectivement : le premier au minimum, le second au maximum de la force en chevaux-vapeur... Les agents des contributions directes viennent d'être invités à calculer dorénavant la taxe par cheval-vapeur d'après la puissance maxima attribuée au moteur.

Ce règlement est certainement ignoré de tous les propriétaires d'automobiles. Ceux-ci l'apprendront à leurs dépens, l'année prochaine, par la *pénalité de la double taxe*, appliquée à la différence des chevaux-vapeur dont ils auront omis de faire la déclaration.

De nos jours, en effet, on parle couramment de 15×20, de 20×30, de 45×60, etc. Le percepteur serait-il appelé à baser sa taxe sur cette forme de langage coutumière ou sur la foi du catalogue ? A quelles tracasseries nouvelles ne va-t-on pas assister ?

L'Affaire Steinheil

Six heures du matin. Dans le corps de bâtiment du Palais de Justice où sont installés — plutôt mal que bien — les bureaux du service de la Sûreté, tout semble dormir encore. Si je ne le savais, je ne me douterais pas qu'il se passe quelque chose dans ces cabinets silencieux et sombres.

Je parviens à forcer les consignes, et, enfin, M. Hamard vient lui-même m'ouvrir la porte du couloir qui précède son cabinet. Le chef de la Sûreté a déjà lu l'*Echo de Paris* et est en train de consigner les déclarations nouvelles de Mme Steinheil. Il m'ouvre la porte d'un cabinet où se trouve déjà une jeune fille tout de noir vêtue, le visage caché par un grand voile noir. C'est Mlle Marthe Steinheil. Plus d'une heure je vais rester en tête-à-tête avec elle.

Très gêné tout d'abord, je risque une timide question. Mlle Steinheil me fixe de ses yeux noirs, fiévreux. Je ne la gêne pas ; au contraire, elle est heureuse de pouvoir parler, et elle parle :

— Maman m'a fait réveiller brusquement pour venir ici ! je dormais depuis un quart d'heure. Je suis bien fatiguée... Maman vient de me dire en quelques mots ce qui se passe... C'est horrible... Alexandre Wolff aurait tué mon père et ma grand'mère... Je ne puis encore y croire. Il m'a connue toute petite, j'avais deux ans ; il avait, lui, douze à treize ans. Sa mère, Mariette, qui venait d'entrer à notre service, le gardait près d'elle, ainsi que son frère, actuellement au service militaire. Alexandre m'a toujours paru bien élevé, gentil même, quoique un peu bourru, comme sa mère. Lui, un assassin !... Et pourtant, ce doit être vrai, puisque maman le dit.

— Vous ignoriez la vérité jusqu'à ce jour ?

— Je ne savais que ce que disait maman et j'y croyais, naturellement ! Pauvre maman ! Comment a-t-elle pu garder si longtemps un pareil secret ?

— Et Mariette qui, elle aussi, savait ?

— Mariette ? Pas possible !

— C'est votre mère qui le dit.

— Alors, ce doit être vrai. Pauvre Mariette !... Je n'ai remarqué aucun changement d'attitude chez elle, dans ces derniers temps... Vraiment, on ne sait plus à qui se fier.

— Vous avez vu Alexandre Wolff depuis le drame ?

— Oui. Le lendemain il est venu à la maison. Il a attrapé Remy, lui reprochant de ne pas avoir été assez vigilant ; il l'a traité de propre à rien, de fainéant ; si on ne l'avait retenu, je crois qu'il l'aurait battu !... Et il paraissait sincère !... Depuis, je n'ai revu Alexandre qu'une fois ou deux à la maison... Il venait prendre des nouvelles de maman... C'est lui qui aurait tué ?... C'est vrai qu'il est très fort, très robuste...

» Je suis sûre que personne chez nous n'aurait pu soupçonner ça... La police s'était occupée de lui, après le crime. Il avait été appelé à la Sûreté deux fois, ce qui avait rendu Mariette furieuse...

— Vous devez bien souffrir de tout ce qui arrive ?

— Que voulez-vous ? Je commence à m'y habituer... Je vais peut-être rester seule... Si on me sépare de maman, jamais je ne retournerai impasse Ronsin... Les gens sont trop méchants, trop méchants...

— Votre mère a essayé de faire condamner des innocents !

— C'est vrai tout de même... Elle était terrorisée... Pauvre maman !...

M. Hamard ouvre la porte et prie Mlle Marthe d'aller tenir compagnie à sa mère, tandis que lui-même interrogera Alexandre Wolff, qu'on vient d'amener.

Dans le cabinet, où se tiennent M. Leydet et M. Grandjean, j'aperçois Wolff. C'est un grand gaillard, aux larges épaules, au cou de taureau. Blond, le teint coloré, il porte une petite moustache soigneusement retroussée. Il est vêtu avec une certaine recherche d'un complet gris et d'un large pardessus de voyage.

Il sourit. Il rit même. Et, en passant, je l'entends qui dit :

— Elle raconte que c'est moi ! Mais c'est une plaisanterie !...

***

Après le départ de Marcel Hutin, à qui elle venait de confier une partie de son secret, Mme Steinheil avait rejoint, dans une pièce à côté, sa fille Marthe et sa cousine, Mme Chabrier. Là, elle eut une crise violente de nerfs. Alors on appela M. Chabrier, qui était couché, et Mariette Wolff, qui veillait dans la loge.

Mme Steinheil ne tarda pas, d'ailleurs, à reprendre ses sens — et son sang-froid. Elle pria Marthe et Mme Chabrier de se retirer, puis elle répéta à M. Chabrier ce qu'elle venait d'avouer à notre collaborateur. M. Chabrier fut atterré. Que faire ? Après de longues hésitations, il décida Mme Steinheil à se rendre immédiatement à la Sûreté. La veuve y consentit. On réveilla Mlle Marthe, qui dormait depuis peu ; M. Chabrier conduisit chez un parent sa femme et sa fille, puis revint avec un fiacre, dans lequel il monta en compagnie de Mme et de Mlle Steinheil.

Une demi-heure après, M. Hamard était réveillé d'urgence et recevait dans son cabinet la veuve du peintre. Tout de suite, avec dans la voix une émotion qui semblait quelque peu factice, elle parla :

— Monsieur, dit-elle, je viens vous faire des aveux complets. J'ai accusé faussement Remy Couillard d'avoir tué mon mari et ma mère. C'est moi qui ai mis dans son carnet la perle qu'on y a trouvée. C'est moi aussi qui ai placé dans la rainure du parquet, où on l'a trouvé, le petit brillant qui a été découvert, avant-hier, chez moi, par vos inspecteurs.

» L'auteur du crime, ce n'est pas Couillard, c'est Alexandre Wolff, le fils de Mariette Wolff.

» Jamais on ne m'a volé aucun bijou. La liste que j'ai donnée à la Sûreté était tout à fait imaginaire. Le vol a été le mobile du forfait ; mais Alexandre Wolff n'a volé que de l'argent, environ 5.000 francs.

— Alors tout le récit que vous m'avez fait immédiatement après le crime était faux ? Les assassins n'étaient pas trois ? Ils ne portaient point de lévites ou redingotes ? Il n'y avait donc pas de « rouquine » avec eux ?

— Tout cela, je l'avais imaginé pour égarer vos recherches. Alexandre Wolff est seul l'assassin. Du moins, je n'ai vu que lui. Il a tué mon mari et ma mère.

— Pourquoi avez-vous attendu jusqu'ici pour me faire ces communications ?

— A cause de Mariette Wolff, la mère du criminel. Elle a été si bonne pour moi que je ne voulais pas lui causer l'immense chagrin d'apprendre que son fils était un assassin. Hier matin, j'ai senti peser sur moi votre regard, quand l'individu qui est venu chez moi vous a déclaré devant moi que l'auteur du crime, c'était Alexandre Wolff, et j'ai vu que vous aviez remarqué le léger trouble que je n'ai pu réprimer en entendant formuler cette accusation. A partir de ce moment, ma confiance m'a abandonnée.

» Oui, c'est moi qui ai accusé ce pauvre Remy Couillard. Je voulais détourner les soupçons sur lui. Je me disais : Jamais on ne pourra le condamner sur un indice aussi futile que celui que pourrait constituer la présence d'une perle dans son carnet. Mais le soupçon aurait toujours pesé sur lui.

— Vous vouliez donc sauver Alexandre Wolff ? Pour quel motif ?

— Aucun autre que celui de ne pas accabler cette pauvre servante Mariette Wolff, à qui j'ai tant d'obligations.

— Il ne m'appartient pas de vous questionner plus longtemps sur ce point. C'est l'affaire de M. le juge d'instruction. Je ne dois ici recevoir que vos explications. Sur ce que vous venez de me dire, Alexandre Wolff va être arrêté dans quelques instants. Maintenez-vous votre accusation ?

— Absolument. C'est lui l'auteur de l'assassinat de mon mari et de ma mère. Je n'ai vu que lui dans la terrible nuit où cet affreux malheur est arrivé. Oui, Alexandre Wolf, croyant qu'il n'y avait personne dans la villa, s'y est introduit pour voler. Il s'est trouvé en présence de mon mari et de ma mère. Alors il les a tués. Pour moi, il m'a épargnée.

— Pourquoi ? interroge M. Hamard.

— Je l'ai supplié de me laisser la vie, répond la veuve du peintre.

On remarquera que ces explications diffèrent sensiblement de celles que Mme Steinheil avait données à Marcel Hutin. Ce ne seront d'ailleurs pas les dernières variations, les dernières contradictions de la veuve, au cours de cette journée.

M. Hamard, dès les premiers mots de Mme Steinheil, avait donné l'ordre de prévenir d'urgence M. Leydet, juge d'instruction ; M. Grandjean, substitut, et le procureur général. Lorsque les magistrats arrivèrent à la Sûreté, M. Hamard, qui avait envoyé des agents en éclaireurs, partit lui-même pour procéder à l'arrestation de celui que Mme Steinheil venait de dénoncer si formellement, Alexandre Wolff.

***

A sept heures un quart, hier matin, M. Hamard arrivait à l'hôtel de la Creuse, rue Brancion, où il arrêtait aussitôt Alexandre Wolff, désigné par Mme Steinheil comme l'auteur du crime.

La scène de l'arrestation fut très rapide. Wolff n'opposa aucune résistance et, après s'être habillé, il partit avec M. Hamard, laissant dans sa chambre une femme qu'il avait connue la veille au soir.

Dans l'après-midi, nous nous sommes efforcés d'apprendre qui était Wolff, comment il vivait, et aussi de savoir si ceux qui l'approchaient pouvaient le croire capable du crime dont on l'accusait.

Le marché aux chevaux, situé maintenant à Vaugirard, était désert, puisque c'est seulement les lundis, mercredis et vendredis que l'on y traite des affaires. Il n'y avait donc là aucun marchand de chevaux ayant connu Wolff et pouvant donner sur lui des renseignements.

A l'hôtel de la Creuse, les patrons, M. et Mme Lafaye, nous ont dit que Wolff était chez eux depuis le 27 juin dernier. Il occupait, au deuxième étage, une chambre sur la cour, qu'il payait vingt francs par mois. Jamais, là, on ne l'avait soupçonné d'être mêlé au crime de l'impasse Ronsin, car rien dans ses propos ou dans son attitude n'avait frappé ceux qui le voyaient.

Avant d'habiter rue Brancion, Wolff demeura, du 19 septembre 1907 au 27 juin dernier, à l'hôtel du Limousin, 5, passage Falguière. Mme Lhospital, patronne de l'hôtel, nous disait hier, répondant à nos questions :

« En effet, je connais Wolff. Il vint chez moi en septembre 1907, recommandé par un des nombreux cochers qui forment ma clientèle. Il m'avait demandé une chambre pour deux, car il arriva ici avec une femme que je croyais être sa femme légitime, mais qui n'était que sa maîtresse. Il quitta du reste brusquement cette compagne, le 8 avril 1908. J'appris, vers cette époque, que Wolff, marié légitimement, avait abandonné sa femme depuis longtemps. Quant à savoir s'il a été mêlé au crime, dame ! je ne le puis pas. Cependant, je me souviens très bien que c'est lui qui m'annonça le drame de l'impasse Ronsin. Un matin — mais je ne me rappelle plus si cela se passait le dimanche ou le lundi — Wolff, qui parlait rarement, entra dans la boutique en disant : « Eh bien ! on en fait de belles à Vaugirard ! On vient d'assassiner la patronne de ma mère. Heureusement que maman n'était pas là, sans quoi on aurait pu l'inquiéter, peut-être ! » Et c'est tout.

Parmi les nombreuses personnes que nous avons vues hier, quelques-unes semblaient attacher une certaine importance au fait que Wolff s'était fait raser la moustache à l'époque du crime. Cela ne pouvait pas être un fait significatif, car Wolff, à plusieurs reprises, s'était ainsi fait raser.

D'autres parlaient de l'élégance spontanée de Wolff, l'été dernier. Cela encore n'est pas prouvé. Au contraire, on a la certitude qu'il n'acheta, au cours des mois derniers, qu'un gilet et une paire de bottines. Cela n'est pas exagéré.

***

Pendant toute la journée Mme Steinheil, dans les bureaux de la Sûreté, a subi interrogatoires sur confrontations.

Elle avait menti, visiblement, dans ses premiers aveux. Il importait de connaître, tout de suite, la vérité. Pour la lui faire dire, les magistrats lui posèrent questions sur questions, la mirent en présence de Wolff, de Mariette, d'autres personnes. Elle avait menti ; elle mentit encore, et chaque fois qu'elle fut convaincue de mensonge, elle chercha un autre mensonge pour se tirer d'affaire.

Si bien que, de guerre lasse, le juge d'instruction dut renoncer à connaître la vérité et fit écrouer Mme Steinheil en attendant qu'elle soit décidée à dire tout ce qu'elle sait.

Le matin, jusqu'à l'arrestation de Wolff, les affirmations de Mme Steinheil avaient été tenues pour exactes. Les dénégations du maquignon nécessitèrent quelques vérifications et c'est à dix heures du matin, toujours dans le cabinet de M. Hamard, que reprirent les opérations.

***

Mme Steinheil, assise dans un fauteuil, près du bureau du chef de la Sûreté, attend. Soudain, on fait entrer Alexandre Wolff, entre deux agents. Mme Steinheil se dresse, comme mue par un ressort ; on la fait rasseoir, et M. Leydet lui demande :

— Maintenez-vous, madame, vos accusations contre Alexandre Wolff ? Affirmez-vous toujours que c'est lui qui a assassiné votre mari et votre mère et qui vous a ligotée ?

— Absolument ! répond Mme Steinheil.

Très maître de lui, Wolff se contente de hausser les épaules et dit simplement :

— C'est faux !

Le juge invite alors Mme Steinheil à préciser. Elle recommence son récit, mais s'embrouille vite, s'embarrasse dans des détails, hésite, se coupe.

— Vous voyez bien qu'elle ment ! dit Wolff. D'ailleurs, j'ai déjà fourni un alibi pour la nuit du crime. Vous pouvez vérifier.

Wolff est emmené, et l'on introduit Remy Couillard, que l'on a extrait d'urgence de la Santé. Sans émotion, Mme Steinheil répète devant son valet de chambre ses aveux au sujet de la perle. L'avocat de Remy, Me Géraud, qui est présent, demande aussitôt la mise en liberté de son client, qui est accordée. Remy s'en va, heureux.

Et le juge recommence à questionner Mme Steinheil sur Wolff. La veuve se trouble de plus en plus et finit par dire :

— Après tout, ce n'est peut-être pas Wolff qui m'a ligotée... C'est quelqu'un qui lui ressemblait...

On ramène Wolff. Cette fois, celui-ci manifeste un peu plus d'indignation. Il adresse à Mme Steinheil de violents reproches. La veuve du peintre, de plus en plus désemparée, ne sait que répondre et finit par demander l'assistance de son avocat, Me Antony Aubin.

La confrontation est interrompue. Alexandre Wolff s'en va déjeuner dans une salle voisine, où se trouve déjà Remy Couillard, qui attend la fin des formalités pour prendre la clé des champs.

Avant de laisser Mme Steinheil, les magistrats la mettent en présence de sa cuisinière Mariette. On répète à celle-ci ce qu'a déclaré sa maîtresse.

— C'est pas vrai ! s'écrie la vieille cuisinière. Jamais madame ne m'a parlé de tout ça ! Jamais elle ne m'a dit que c'était mon fils l'assassin. Tout ça, c'est des folies ! On lui a fait tourner la tête !

Mme Steinheil ne répond pas. Les magistrats suspendent les interrogatoires. Il est près de trois heures.

A la reprise de l'interrogatoire, à quatre heures, Mme Steinheil est mise de nouveau en présence de Wolff, qu'on amène dans le cabinet de M. Hamard. M. Leydet l'invite à dire quel est l'assassin de sa mère et de son mari.

— C'est l'homme que voilà. C'est Wolff.

— Vous étiez moins affirmative il y a quelques heures, a remarqué le juge. Maintenez-vous que vous reconnaissez Wolff ?

— Je le reconnais ; aucun doute ne peut subsister dans mon esprit.

Wolff, qui n'a pas dit un mot jusqu'ici, s'approche, et, très calme, dit à Mme Steinheil :

— Vous m'avez vu, vous ? Vous mentez !

— Non ! je dis la vérité.

— Vous savez bien que non. On ne peut vous croire ; vous avez menti jusqu'ici.

Comme cette scène pénible menaçait de s'éterniser, M. Leydet, pour y mettre fin, donne l'autorisation d'introduire Mlle Marthe Steinheil. La jeune fille se précipite et, tout en larmes, se jette à genoux, suppliant sa mère de dire la vérité. Les deux femmes restent longuement embrassées. On espère un instant que, de cette étreinte, Mme Steinheil sortira plus ferme, plus disposée à parler avec sincérité.

Elle déclare :

— Devant ma fille, je jure que Wolff est l'assassin.

M. Leydet invite alors Mlle Marthe à se retirer. Puis il reprend :

— C'est entendu, Alexandre Wolff est le coupable ; mais quel a été le mobile de son crime ?

— Wolff voulait me violer.

Pressée de questions, Mme Steinheil s'embrouille, puis finit par déclarer que les personnes qui l'entouraient n'avaient jamais cessé de lui représenter Wolff comme étant l'assassin.

Ensuite, Wolff ayant quitté le cabinet, Mme Steinheil passe à d'autres personnes. Successivement, elle reprend la piste des modèles, celle de la femme rousse, puis revient aux hommes bruns masqués et revêtus de lévites.

Lorsqu'on lui parle de Wolff, elle est beaucoup moins sûre de la culpabilité de celui-ci. Elle finit même par déclarer qu'il est innocent.

Il est six heures vingt. L'interrogatoire, qui se poursuit depuis plus de deux heures, va continuer chez M. Leydet, où Mme Steinheil est conduite.

Dans la première galerie des juges d'instruction, le vide s'est fait peu à peu sur le bruit qu'aucun acte de procédure ne serait fait dans cette journée au cabinet de M. Leydet et que tout se passerait à la Sûreté.

Aussi une demi-douzaine de journalistes, persévérant contre toute attente, se morfondaient-ils aux abords du cabinet n° 3 quand, à six heures vingt, une certaine animation se produisit tout au fond de la galerie intérieure, où l'on accède à l'escalier conduisant à la « Souricière ».

Un groupe apparaît. Et on distingue bientôt, enveloppées de leurs vêtements de deuil, Mme Steinheil et sa fille ; M. Chabrier, qui les accompagne ; Me Antony Aubin et Benjamin Landowski ; tous, en compagnie de plusieurs inspecteurs de la Sûreté, se dirigent vers le cabinet de M. Leydet. Les interrogatoires viennent de finir à la Sûreté.

Peu après arrivent MM. Leydet, Grandjean, substitut ; Jousselin, secrétaire du procureur de la République. Quelques minutes se passent, puis on introduit, en présence du juge, Mme Steinheil, pendant que, à l'extrémité de la galerie, Mlle Marthe Steinheil et M. Chabrier vont s'asseoir sur un banc en compagnie d'un inspecteur de la Sûreté.

Mme Steinheil est en présence de M. Leydet. Ses défenseurs l'assistent.

Après lui avoir de nouveau démontré l'incohérence de ses accusations, de ses réponses, le magistrat l'adjure de dire enfin la vérité. La veuve du peintre se dresse, tragique, et, une de fois plus, proteste de son innocence. Elle a été une victime : plût au ciel qu'elle eût trouvé la mort dans le drame sanglant ! mais, pas plus qu'à la Sûreté, devant M. Hamard, elle ne peut trouver les accents qui convainquent.

En présence de ses protestations, Me Antony Aubin s'émeut. Il demande qu'une nouvelle confrontation mette en présence sa cliente avec Alexandre Wolff.

On fait venir ce dernier. Et les scènes pénibles qui, pendant de longues heures, se sont déroulées dans le cabinet du chef de la Sûreté, recommencent.

— Vous savez bien, Alexandre, que je dis la vérité. Vous êtes entré chez moi non pour me voler, mais pour abuser de moi. Et si vous ne l'avez pas fait, c'est que mon état du moment s'y opposait.

— Vous mentez ! répliqua Alexandre Wolff, je ne manque pas de femmes et je n'avais nul désir de vous posséder. Je ne suis pas votre bouffon !... Je ne suis pas Remy Couillard !...

» S'il vous faut un coupable, cherchez-le ailleurs ! Ce n'est pas moi ! Menteuse !... »

En présence de la véritable fureur avec laquelle chacun des deux adversaires se défend ou attaque, il est bien évident que rien de nouveau ne sortira de cette confrontation. M. Leydet fait sortir Alexandre Wolff ; puis il donne lecture à Mme Steinheil de l'article du code concernant le cas dont il lui est fait application.

⁂

Le magistrat annonce à la veuve du peintre Steinheil qu'elle est inculpée de complicité de meurtre, par aide et assistance, etc., et il ajoute : « J'estime que, par vos mensonges et vos réticences, vous avez égaré la justice dans ses recherches et mis ainsi obstacle à l'action publique ».

En apprenant cette nouvelle, Mme Steinheil s'affaisse sur sa chaise et fond en larmes. Vite on appelle sa fille, et, pendant quelques instants, toutes deux mêlent leurs tristesses et exhalent leurs plaintes.

Pendant ce temps, des allées et venues se produisent entre le cabinet du juge et le parquet du procureur de la République. Il s'agit de prendre une décision au sujet de Wolff.

Finalement, celui-ci s'éloigne, sous la conduite de deux inspecteurs de la Sûreté chargés de l'accompagner à son domicile, où doit avoir lieu une perquisition dont dépendra la mise en liberté ou l'arrestation du fils de la bonne Mariette.

⁂

Ramenée dans le cabinet de M. Hamard, à la sortie de chez M. Leydet, Mme Steinheil a dîné rapidement d'une tranche de jambon et d'une tasse de thé. Elle a été ensuite conduite en fiacre à la prison Saint-Lazare, où on l'a écrouée à neuf heures vingt, sans incident.

Au moment où elle est partie du quai des Orfèvres, Mme Steinheil s'est écriée :

— Mon Dieu ! que dira mon frère, demain, en apprenant ce qui vient de se passer ?

Et ce fut tout.

Mlle Marthe Steinheil partit avec M. Chabrier, tandis que Mariette Wolff retournait impasse Ronsin.

⁂

A la suite de sa confrontation avec Mme Steinheil, Wolff a été reconduit à son domicile, 77, rue Brancion, où une perquisition minutieuse a eu lieu en sa présence, dans la chambre 21, qu'il occupe.

Cette opération, qui ne pouvait être effectuée en dehors de l'heure légale qu'avec le consentement de l'intéressé, n'a donné aucun résultat.

Alexandre Wolff a alors été remis en liberté par M. Hamard, à huit heures et demie du soir.

⁂

Le bruit courait hier que M. Leydet, en raison de ses relations personnelles ou mondaines avec Mme Steinheil, allait être dessaisi de l'instruction, qui serait confiée à M. Boucard, le juge qui fut chargé de l'affaire Syveton.

Au ministère de l'intérieur, cette nouvelle était démentie hier soir.

⁂

A midi, M. Leydet a rendu une ordonnance de mise en liberté en faveur de Remy Couillard.

Le jeune valet de chambre avait été extrait de la prison de la Santé et conduit au Palais de Justice pour être mis une dernière fois en présence de Mme Steinheil.

Après la confrontation, il déjeuna dans le cabinet de M. Blot, sous-chef de la Sûreté. A deux heures et demie, Remy Couillard est monté en automobile, accompagné de deux agents de la Sûreté, et a été reconduit à la prison de la Santé pour les formalités de la levée d'écrou.

Remy sortit de la prison à trois heures.

Ses deux tantes — dont l'une habite Maisons-Alfort — l'attendaient. Le malheureux garçon, dès qu'il les vit, se précipita dans leurs bras et les embrassa longuement.

Il leur parla avec précipitation, manifestant sa joie d'avoir établi son innocence. Puis il monta dans une voiture en leur compagnie.

Remy Couillard s'est rendu à Maisons-Alfort, auprès d'une de ses tantes ; il y est resté toute la soirée et y a passé la nuit, après avoir promis à ses autres tantes de Paris de venir les voir aujourd'hui même.

Une interview de Remy Couillard ne pouvait amener aucune révélation sensationnelle. Comme nous lui posions quelques questions, il répondit simplement, avec un bon rire :

— Vous en savez plus long que moi. Je suis content d'être tiré de là, et voilà tout. Maintenant, nous allons voir. Je ne sais ce que je ferai. Je suis content, content. Je ne puis pas vous dire autre chose.

⁂

Ceux qui ne l'ont pas vu se figureront difficilement l'agitation que causèrent hier, à Paris, les derniers et émouvants épisodes de cette affaire.

A peine le jour était-il levé que déjà petits employés et ouvriers, se rendant à leur travail, apprenaient les révélations faites dans la nuit par Mme Steinheil. Et ceux qui n'avaient qu'entendu parler de la chose se précipitaient chez les marchands de journaux.

Vers midi, des éditions spéciales, vendues par les camelots, donnèrent de nouveaux détails et, à partir de ce moment, de deux heures en deux heures, des éditions nouvelles étaient lancées et vite achetées par les passants. Sur les boulevards on entendait sans cesse les cris des vendeurs. Jusqu'à onze heures du soir, il en fut ainsi. Et, à cette heure tardive, c'est par une nouvelle édition d'un journal qu'on apprit l'arrestation de Mme Steinheil.

Au Palais de Justice, dans l'après-midi, l'affluence était telle qu'on dut organiser un service d'ordre pour ne laisser entrer que les juges, les avocats, les journalistes et enfin ceux qui avaient une lettre de convocation pour une audience. On ne se souvient pas que pareille mesure ait jamais été prise depuis les procès Zola et Esterhazy.

Rue de Vaugirard, à l'entrée de l'impasse Ronsin, un service d'ordre dut être organisé dès la première heure pour maintenir la foule qui, jusqu'à minuit, stationna là, attendant on ne sait quoi, n'ayant même pas à voir la maison du crime, cachée par d'autres bâtiments. Les gens du quartier faisaient des réflexions et les avis les plus divers étaient discutés, souvent fort bruyamment.

Dans la matinée, les fournisseurs étaient arrivés à la villa Steinheil apportant les provisions demandées la veille. Mais personne n'était là pour les recevoir et ils s'en retournèrent avec leurs marchandises.

⁂

Se rappelle-t-on aujourd'hui toutes les pistes suivies, comme paraissant sérieuses, pour retrouver les auteurs du double assassinat ?

Ce fut d'abord dans le monde des « modèles » qu'on opéra les recherches. Tous ceux qui avaient défilé dans l'atelier du peintre Steinheil furent recherchés, retrouvés, et, parmi eux, Mme Steinheil crut reconnaître les coupables.

Puis on parla de trois hommes aux lévites noires et de la femme rousse. Ce furent de nouvelles perquisitions. On citait presque les noms des coupables. Mais, une fois encore, on s'était trompé.

Alors on mit en cause MM. Davidson et Burlingham. Cette fois-là on était certain, presque, de tenir les coupables. Mme Steinheil fut confrontée avec eux et elle s'évanouit même disant, après, qu'elle n'avait pas pu supporter la vue des coupables. Mais cette piste aussi fut abandonnée devant l'évidence des alibis.

Alors Remy Couillard entra en scène, bien malgré lui il est vrai. Comme pour les autres pistes, Mme Steinheil était des plus affirmatives. Pourtant ce n'était pas encore ça.

Aujourd'hui tout est changé. Depuis on arrêta Wolff, puis on le relâcha, puis on envoya Mme Steinheil à Saint-Lazare.

Mais qui oserait assurer aujourd'hui, que demain tout cela sera encore la vérité ?

⁂

Au moment où Mme Steinheil, à bout de forces et d'arguments, jette le masque et se livre à la justice, les informateurs qui, depuis la reprise de l'enquête, ont vécu un peu dans l'atmosphère de la villa tragique, ne peuvent oublier les curieuses impressions éprouvées. L'hospitalité un brin bohème qu'on rencontrait impasse Ronsin, à toute heure ; l'accueil « bon garçon » ou ému que Mme Steinheil réservait à chacun suivant son humeur ; le genre du personnel de la maison, la société qu'on y trouvait dans un cadre mi-rapin, mi-bourgeois, tout cela constituait un ensemble baroque dont on se fût amusé, s'il avait été possible d'oublier un instant la tragédie dont les murs savaient le secret.

La « villa » n'était pas franchement attirante, vers minuit, au fond de l'impasse étroite et mal éclairée. Bâtisse légère et vaste, construite sur le plan uniforme des maisons de famille qu'on rencontre à chaque pas en banlieue, elle avait l'aspect ingrat d'une annexe de gare qui comporterait deux étages et des combles.

Au bout d'un jardin de cinq mètres de largeur, une galerie vitrée, dénommé jardin d'hiver, en précédait le seuil. De là, on entrait de plain-pied dans la salle à manger où se tenaient les « réunions » de ces jours derniers. Une grande table occupait le centre de cette pièce sur laquelle s'ouvraient quatre portes. Aux murs, de hautes boiseries, surmontées de vaisselles anciennes.

Dans ce cadre, chaque soir, depuis huit jours, se poursuivait l'étrange comédie. Avec complaisance, Mme Steinheil montrait le coin de table où Remy Couillard avait tenté d'écrire à sa mère, à la suite de la scène des lettres qui précédait de vingt-quatre heures la découverte de la perle, le court billet qui se terminait ainsi : « Je jure que je suis innocent ».

Et la maîtresse de maison commentait l'attitude suspecte du malheureux garçon. Pendant ce temps, c'était un va-et-vient continuel. Les reporters venus aux informations se trouvaient débordés par les intimes de la maison dont le nombre augmentait chaque jour. Mme Steinheil contait avec simplicité les menus incidents de la journée ; parfois, elle s'interrompait pour répondre à l'appel d'une personne familière retirée dans une pièce voisine. Alors Mlle Marthe poursuivait le récit. Mariette Wolff assistait généralement à ces entretiens qu'elle ponctuait d'une philosophie colorée. L'autre domestique, Fanny, apparaissait alors et agitait en signe d'acquiescement le chignon pointu que formaient ses cheveux roux tirés sur le sommet de la tête.

Les confidences terminées, Mme Steinheil concluait :

— Je lis tous les journaux, messieurs, et je vous préviens que je serai très méchante pour ceux qui ne rapporteront pas fidèlement mes paroles. Je ne dirai plus rien à leurs représentants.

Mardi soir, la veille de ses aveux, Mme Steinheil eut ce mot admirable, à la suite de la petite recommandation :

— Comment feriez-vous, messieurs, si vous n'aviez pas l'affaire Steinheil ?

⁂

Châteauroux, 26 novembre.

Je suis allé tantôt chez les parents de Remy Couillard leur annoncer la mise en liberté de leur fils.

Cette nouvelle a causé à ces braves gens une joie indescriptible. Ils étaient, d'ailleurs, certains de l'innocence de leur enfant et ils m'ont montré la lettre touchante qu'ils venaient de recevoir de Remy. Voici le texte de cette missive :

Ma chère et tendre mère,

Je suis en prison parce qu'on m'accuse d'avoir volé une perle. Ce n'est pas moi qui l'ai volée, c'est quelqu'un de la maison qui l'a mise dans mon calepin.

Je te jure, ma tendre mère, sur la tête de ma petite sœur qui n'existe plus, que je suis innocent. Je suis innocent, et c'est mon dernier mot.

Prends courage, j'en aurai jusqu'au bout. Embrasse mon grand-père et tous mes parents de Cluis.

Je reste derrière la grosse serrure de la prison, qui me fait peur. Je t'embrasse encore une fois

COUILLARD (REMY).

à la prison de la Santé, Paris.

LA CHAMBRE

Le ministre des affaires étrangères avait pris la précaution d'indiquer à la Chambre qu'il ne répondrait aux questions sur les affaires marocaines qu'au moment où seront discutés les crédits supplémentaires

PREMIERE ANNEE. — N° 239. LE NUMÉRO QUOTIDIEN : *Cinq Centimes* VENDREDI 4 DECEMBRE 1908.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 — Jusqu'à Minuit — TÉLÉPHONE 326-49
19, Rue du Croissant, 19 — à partir de Minuit — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	12 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

QUI NOUS CACHE-T-ON ?

Il est visible que dans l'affaire Steinheil, comme jadis dans l'affaire Syveton, le gouvernement pèse de toutes ses forces sur l'instruction et embrouille les pistes pour empêcher les recherches d'aboutir. Il est visible aussi que, dans l'affaire Steinheil, comme jadis dans l'affaire Syveton, le gouvernement croit pouvoir compter sur un certain nombre de directeurs de journaux, au premier rang desquels M. Bunau-Varilla, pour lui faciliter la besogne. Criminelle active ou simplement passive, Mme Steinheil joue, dans cette sinistre farce, le rôle d'un pantin d'alcôve.

Il faut tout de même que les Français soient singulièrement habitués au truquage de la justice — forme et fond, cassation et instruction criminelle, Ballot-Beaupré et Leydet (Joseph) — pour tolérer l'amère plaisanterie d'un juge amoureux de la dame qu'il interroge, et l'avouant, et s'en faisant gloire. Ceci dépasse le Palais-Royal. J'entends bien que Georges Berry doit en demander compte à Briand. Mais, dans une société organisée, le ministre de Joseph Leydet devrait être depuis longtemps, depuis le début de ce scandale, rendu à ses chères espadrilles... je veux dire à ses chères pantoufles.

Le cas du médecin légiste Courtois-Suffit, assidu en visites impasse Ronsin et négligent en bocaux d'autopsie, est à peine moins significatif que celui du platonique Leydet. Il est évident qu'une influence puissante a, depuis le lendemain du drame, multiplié les causes d'obscurité là où pourrait éclater la lumière. A l'heure où j'écris, cette influence s'exerce encore, quoique sous une forme moins funambulesque. Le successeur du jocrisse d'instruction Leydet, le juge André, a reçu mission d'adopter la manière grave. Il reprend une à une les gaffes inouïes et les négligences extravagantes de son prédécesseur, les examine, les critique, les rejette... et en commet d'autres, plus serrées. Il a renoncé aux lévites, aux hommes noirs et à la femme rousse, blagues dénoncées cent fois ici, qu'eût rejetées avec dégoût un enfant de sept ans. Il accepte les vagues bourdes de Mme Prévost. Il ne s'occupe pas de Sabert dit Chabert. Au moment où Mme Steinheil, harcelée, va peut-être lâcher quelque imprudence, il remet l'interrogatoire au lendemain.

Nos lecteurs nous rendront cette justice que nous nous sommes, en cette si mystérieuse histoire, gardé des inductions prématurées. Nous avons constaté — d'après des témoignages irréfutables et irréfutés :

1° Que Mme Steinheil était auprès du président Félix Faure, dans un boudoir secret de l'Elysée, le jour de sa mort et au moment de sa première attaque ;

2° Que neuf ans plus tard, le soir du crime, une automobile — dont on connaît le numéro — stationnait à l'entrée de l'impasse Ronsin au milieu de la nuit, et que deux hommes, l'un cossu, l'autre vêtu en chauffeur, se jetèrent précipitamment dans cette automobile, laquelle démarra aussitôt ;

3° Que la ténébreuse Mme Prévost et son obscur compagnon Sabert dit Chabert, servaient d'intermédiaires à Mme Steinheil et à un individu inconnu dit « le monsieur de Bellevue ».

Ce sont là trois feux dans les ténèbres, trois feux fixes et que nous ne permettrons point, même au juge André, d'obscurcir. J'ajoute que si Mme Prévost et Sabert ne dépendaient pas de la police, le luxe de précautions déployées par eux et autour d'eux ne s'expliquerait pas. Manifestement, ces gens si bien gardés détiennent le secret du puissant personnage compromis dans cette affaire et que l'on veut sauver à tout prix. QUEL EST DONC CE PUISSANT PERSONNAGE ? C'est là que porte maintenant tout l'effort de la curiosité publique et tout l'effort — en sens contraire — de l'instruction. C'est ce qui prête à ce crime mêlé de débauche un intérêt politique très supérieur encore à son intérêt passionnel.

J'arrive au rôle particulier de M. Bunau-Varilla. Ici, je n'ai plus que des conjectures. Mais elles sont fortes. D'une part M. Bunau-Varilla a, par le tapage de son journal, réveillé autour de l'impasse Ronsin l'opinion publique somnolente. D'autre part, il n'a cessé, une fois ce premier résultat obtenu, de lancer cette même opinion sur les pistes fausses suggérées au pantin d'alcôve, à Mme Steinheil. Il ne semblerait donc pas impossible que M. Bunau-Varilla servît les intérêts gouvernementaux, comme c'est son devoir de journaliste quasi officieux, mais tînt au-dessus du gouvernement, comme une épée de Damoclès, un nom qu'il connaîtrait lui aussi.

Au sommet de cette branlante pyramide se tient le défenseur et protecteur du faussaire Ballot-Beaupré, le souteneur cynique et rusé dont la République a fait un garde des sceaux, l'homme représentatif, par son masque même, de toutes les turpitudes du régime : Aristide Briand.

Les furieuses apostrophes d'Aristide Briand à Georges Berry, lui annonçant qu'il l'interpellerait sur l'affaire Steinheil, donnent le taux de son malaise, de son angoisse. Il a peur que sa magistrature ne bronche. Il a peur que sa presse ne craque. Le surin à la main, le chantage à la poche, il monte la garde autour de ces viscères, de cette femme perdue, de cette impasse, de ces juges amoureux, de ce secret. Ce n'est plus le gaillard velu qui se donnait du « bon temps » sur les plages, tandis qu'on tuait ses dupes à Villeneuve-Saint-Georges. C'est le chien aux moustaches humides qui surveille la maison du meurtre et qui aboie au moindre passant.

En somme, la République est un gouvernement où toutes les forces sociales sont tournées et employées à rebours de leur destination.

La Cour de cassation falsifie la forme, qui est son domaine, pour juger arbitrairement, et sans les éléments de vie nécessaires, d'un fond qui ne la regarde pas. Le juge d'instruction n'instruit pas ; il obstrue. Le médecin légiste égare ses bocaux. Le garde des sceaux, à la tribune, débite froidement des bourdes et des mensonges. Les robes, les toges, les toques, les balances traînent dans les milieux les plus louches. Ce sont les voleuses et les empoisonneuses qui décident de l'avancement. Joseph Lemercier, juge d'instruction ; Joseph Leydet, juge d'instruction ; Paul Bertulus, conseiller à la Cour d'appel ; Charles-Gaston Rau, conseiller à la Cour de cassation, fréquentaient chez Mme Steinheil. Mais le procureur général Manuel Baudouin était l'intime ami et le protecteur de Mme Humbert. Il y eut la liste du coffre-fort. Il y a celle de la cantharidine.

C'est à ces commensaux et soupirants de coquines que la société la plus polie du monde remet le soin de ses honneurs et de ses biens. Ce sont ces habitués des salons louches qui interprètent et appliquent les lois. Etonnez-vous, après cela, qu'ils les fassent servir, ces malheureuses lois, à l'élargissement d'un traître avéré comme Dreyfus, d'escrocs comme Jacques de Reinach ou Cornélius Hertz.

Il faut s'attendre, je vous le dis, à ce qu'on découvre un de ces quatre matins, sur les sommets de la magistrature, un assassin lui aussi tout habillé de rouge, d'un rouge poisseux, un de ces types déterminés qui vous défoncent une rate de vieille dame avec aussi peu de scrupules qu'un article 445.

LEON DAUDET.

LA POLITIQUE

DÉFENSE NATIONALE ET DÉFENSE RÉPUBLICAINE

Les trois affaires Steinheil, Félix Faure et Dreyfus étant (par abstraction pure) bien mises à part, voici les dernières nouvelles politiques :

1° *Administrations centrale.* — M. Clemenceau vient de faire établir avec le plus grand soin un rapport sur la décentralisation. Conclusions : on va renforcer les pouvoirs du sous-préfet et faire du préfet « une sorte de roi ». On verra plus loin, chez Criton, d'où vient ce jugement. Les mesures de ce projet nouveau s'inspirent du louable souci électoral. Pour défendre sa raison d'être, assurer sa réélection, le Gouvernement de la République est d'une sagesse, d'une prévoyance, d'un conseil, d'un esprit de suite qu'il faudra donner en modèle. Nous l'avons toujours dit : sur ce terrain, il est sans rival. L'appareil était déjà solide et serré. Un tour de vis ! Sous prétexte de décentraliser, on centralisera grand train. La République, est dans sa logique. Pour détruire l'effet centralisation, il faudrait détruire cette cause centralisante. A l'appui de notre apophtegme royaliste, M. Clemenceau apporte un acte, revêtu de sa griffe et de celle de son sous-ordre Maujan. C'est parfait, merci.

2° *Parlement.* — Le président de la commission sénatoriale des retraites ouvrières vient d'écrire à M. Clemenceau une lettre publique. Il en ressort que le projet de loi adopté à la Chambre a été saboté et que les corrections du ministère sont de la pure malfaçon. Les sénateurs de la commission déclarent leur intention d'établir un projet qui tienne sur ses pattes. Mais l'histoire du rachat de l'Ouest montre bien ce que valent les contre projets du Sénat. Cette assemblée moins nombreuse et plus réfléchie que la Chambre est un peu moins exposée qu'elle au péché originel du système, l'obsession d'être réélu. Mais le désir d'être ministre ou de le rester crée une source de corruption symétrique : son effet naturel est d'annuler toute mesure de bon sens. Le Sénat aura vu le mieux sans le faire quand la Chambre et le cabinet, ayant rêvé le pire, finiront par l'imposer. Tant pis pour les patrons, tant pis pour les ouvriers, premières victimes d'un projet mal conçu. Tant pis pour les contribuables qui paieront cette première expérience à manquer, sans préjudice de toutes celles qui devront suivre : on aura toujours évité pour 1910, une cause de grave mécontentement électoral. L'essentiel est là.

3° *Défense nationale.* — Nous n'avons pas d'obus à mettre dans nos canons. Chacun de nos cuirassés n'aurait que pour trois heures de combat, déclarent les uns, pour une heure et demie, assurent les autres qui ne sont pas les plus mal renseignés. Cela n'a aucune importance. Ni les matelots, ni les officiers ne votent, et c'est un nombre relativement infime d'électeurs qui risque de sombrer sous les projectiles ennemis. Il n'y a donc qu'à lever les épaules et à vivre gaillard. Un amiral a trop parlé ? Qu'il ait sa friction. Les ministres sont là pour ça. Quant à mettre en accusation les Pelletan ou les Thomson, cela n'a rien à voir avec la Défense républicaine, qui seule importe. — Ch. M.

DERNIÈRE HEURE

AU REICHSTAG

Les interpellations sur la responsabilité ministérielle

Berlin, 3 décembre. — M. Singer, socialiste, invite le Reichstag à faire dépendre le vote de la réforme financière, de l'octroi de garanties constitutionnelles ; M. Diétrich, conservateur, désapprouve la proposition tendant à accorder au Reichstag le droit de donner son avis pour une déclaration de guerre ; M. Ricklin, Alsacien, approuve les propositions concernant la responsabilité du chancelier. Après les derniers discours des membres des partis ayant présenté des projets de loi, tous ces projets sont renvoyés à la commission du règlement de l'assemblée.

LA MARINE ALLEMANDE

Construction de six nouveaux sous-marins

Berlin, 3 décembre. — La *Gazette Berlinoise de Midi* se fait mander de Dantzig que les chantiers impériaux ont reçu l'ordre de construire avec la plus grande rapidité possible six nouveaux sous-marins ; malgré le secret dont on a voulu entourer cet ordre, la nouvelle s'est promptement répandue.

Le journal fait ressortir que, d'une façon générale, la construction de sous-marins prend une importance de plus en plus grande ; ainsi, le nouveau projet de budget prévoit, pour la première fois, une somme de dix millions de marks en vue de la construction d'une flottille de sous-marins ; ce chiffre devrait être porté à quinze millions à partir de 1910.

L'ITALIE ET L'AUTRICHE

La motion Fusinato à la Chambre italienne

Rome, 3 décembre. — La Chambre reprend la discussion de la motion Fusinato. M. Fortis provoque une grande sensation en déclarant qu'il faut demander à l'Autriche de changer d'attitude à l'égard de l'Italie ; une triple salve d'applaudissements accueille cette déclaration. « Si l'Autriche, ajoute l'orateur, ne modifie pas son attitude, le gouvernement doit demander au pays de nouveaux sacrifices pour mettre à la hauteur de la situation les forces militaires du pays. » Ces dernières paroles soulèvent un grand enthousiasme ; tous les députés entourent l'orateur et lui serrent la main ; tout à coup, le président du conseil Giolitti se lève et va embrasser l'orateur ; l'ovation recommence ; de toutes parts, on crie : « Vive l'Italie ! vive la patrie ! » ; plusieurs autres orateurs ont pris la parole et la séance a été levée au milieu d'une agitation intense ; dans les couloirs, on assure que l'approbation de la politique étrangère obtiendra une énorme majorité, le gouvernement ayant souscrit au programme exposé par M. Fortis réclamant une attitude énergique à l'égard de l'Autriche.

LA DÉFENSE DE LA BELGIQUE

Bruxelles, 3 décembre. — La Chambre poursuit la discussion de la question militaire. M. Lorand préconise la réduction du temps de service. M. Bernaert demande l'établissement du service personnel. Demain, suite de la discussion.

AUX CORTÈS ESPAGNOLES

Madrid, 3 décembre. — La Chambre a adopté définitivement le budget des travaux publics, le dernier qui restait à examiner ; elle a repris la discussion du projet de l'administration provinciale.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

Les négociations turco-monténégrines

Constantinople, 3 décembre. — Les négociations turco-monténégrines ont pris fin, et aujourd'hui a été signé un protocole enregistrant l'accord ; on n'attend plus que la ratification du Parlement et du pays ; cet accord consiste en une rectification de la vallée qui s'étend de Plava à Gusinje · cette frontière était douteuse et provoqua au printemps dernier un incident ; le Monténégro cède une petite bande de territoire à la Turquie et reçoit en échange une bande correspondante.

A la Skoupchtina

Belgrade, 3 décembre. — La Skoupchtina a tenu ce matin une conférence secrète dans laquelle les délégués de la commission de la défense nationale ont rendu compte des résultats de leurs missions respectives.

Le bruit court que M. Milovanovitch, ministre des affaires étrangères, aurait déclaré à un correspondant du *Novoïé-Vrémia* qu'au cours de son voyage en Europe il a acquis la conviction que les grandes puissances reconnaîtront l'annexion de la Bosnie et que la Serbie devra se contenter des compensations éventuelles. Ce bruit a provoqué un vif mécontentement parmi les vieux-radicaux.

AUX INDES ANGLAISES

L'anarchie au Bengale

Calcutta, 3 décembre. — Trois Bengalis suspects ont été arrêtés à Tuticorin, où s'est embarqué sir A. Fraser retournant en Angleterre ; la police a perquisitionné dans plusieurs maisons où elle a saisi des documents et des papiers nombreux ; on croit qu'il s'agit d'un nouvel attentat contre le gouverneur Fraser. Le journal *Yugantar* continue à paraître sous la forme d'une brochure ; il prêche aux indigènes le massacre des européens.

LA RÉVOLUTION EN HAITI

Une journée révolutionnaire

Port-au-Prince, 3 décembre. — La journée où le président Nord-Alexis a été chassé de la capitale a été suivie d'une nuit d'excès de toutes sortes, de pillages et de brigandages ; la populace voyant échouer son attaque contre le président, se rejeta sur les magasins et les habitations de ses partisans ; douze hommes ont été tués et onze magasins du quartier des affaires complètement mis à sac ; à dix heures, la situation était des plus graves ; le général Poitevin, après avoir fait vainement appel à la police, se mit à la tête d'un groupe de citoyens et de quelques soldats ; il fit feu sur la populace et tua huit hommes ; le reste se dispersa ; aujourd'hui, le général Poitevin a été nommé gouverneur militaire de Port-au-Prince.

A la Chambre des communes

Londres, 3 décembre. — A la Chambre des communes, un député a interpellé le ministre des affaires étrangères sur la cause des troubles de Haïti et la position des Anglais ; sir Edward Grey a répondu qu'il n'a pas reçu de détails sur la marche des événements depuis le 30 novembre et qu'il n'a pas confirmation de la nouvelle selon laquelle Port-au-Prince serait aux mains des révolutionnaires ; le *Seyka* a été envoyé à Port-au-Prince où il a dû arriver hier avec mission de protéger les sujets britanniques ; deux cuirassés américains sont là depuis plusieurs jours prêts à protéger les étrangers.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus. — 4 décembre 1894. — Le général Saussier signe l'ordre de mise en jugement de Dreyfus.

1897. — Le général Saussier signe l'ordre d'informer contre Esterhazy.

Conférences :

Institut Catholique de Paris. — A 2 h. 1/2, M. Hemmer, Histoire de la Religion, l'ancienne Eglise à Jérusalem. — A 3 h. 3/4, M. Bidou, Histoire contemporaine (cours pour les jeunes filles). — A 5 h. 1/4, M. Roussel, Religion Védique, principales divinités Védiques. — A 5 h., M. Briot, La Cellule, morphologie et physiologie.

∞

Nous recevons la communication suivante, qui intéressera tous les amis et admirateurs de l'héroïque patriote, assassiné PAR ORDRE à la veille d'un procès où devait apparaître au grand jour la trahison militaire de la République :

L'Association des Français s à la mémoire de Gabriel Syveton a l'honneur de vous prier d'assister à la messe qui sera célébrée pour le repos de l'âme de ce vaillant Français, le mercredi 9 décembre, à onze heures du matin, en l'église Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Nous profitons de cette circonstance pour assurer le vieux père de l'intrépide Syveton que la mémoire de son fils est toujours vivante à l'Action française, et que nous ne désespérons pas de la venger.

∞

On nous affirme, de bonne source, que Mme veuve Syveton aurait été nommée récemment inspectrice des enfants assistés.

Cette nouvelle nous paraît tellement singulière que nous ne l'insérons que sous toutes réserves.

∞

LE PRIX GONCOURT. — Le prix de l'Académie Goncourt a été décerné hier soir, après un dîner au Café de Paris, à M. Francis de Miomandre, pour son livre : *Ecrit sur de l'Eau.*

Cette œuvre d'un tout jeune homme est un roman humoristique, d'une grande originalité, écrit dans une langue souple, élégante, et qui fait présager un bel avenir littéraire.

Au premier tour, les voix se sont partagées entre M. Jean Viollis, auteur de *Monsieur le Principal*, MM. Barbusse, A. Rouquès et Francis de Miomandre, lequel l'a finalement emporté au troisième tour.

∞

La magistrale paire de claques campée par notre vaillant ami Maxime Réal del Sarte sur les joues blêmes de Thalamas a dû retentir sinistrement aux oreilles du doyen Croiset.

En effet, pour que Thalamas fût muni d'une chaire à la Sorbonne — en récompense de ses insultes à Jeanne d'Arc — il fallait que le doyen Croiset, président le conseil des professeurs, donnât son assentiment à la chose.

Protecteur et protégé de la juive de sciences sociales Dick May, dont il patronne les parlotes dreyfusardes, le doyen Croiset avait été trop heureux d'ouvrir les portes toutes grandes à Thalamas. Il s'en léchait les doigts par avance. Aujourd'hui, il s'en mord les pouces, et c'est bien fait.

∞

Thalamas, insulteur de Jeanne la Pucelle,
Reçut deux bons soufflets en souvenir [d'icelle.

Interrogé, Thalamas traite ces deux soufflets de « petite manifestation préparée ». Il regrette seulement d'avoir perdu son lorgnon dans la bagarre !... !

Maxime Réal del Sarte a cette heureuse fortune que le président de la Cour de cassation, taxé par lui en pleine audience solennelle de prévaricateur et de faussaire, déclare n'avoir rien entendu, et que Thalamas, giflé en pleine chaire, affirme que ce n'est rien du tout. Le vrai moyen d'être « tabou » c'est de traiter ces gens-là comme ils le méritent.

∞

Noble stratagème de l'inspecteur Doll pour dissimuler Mme Steinheil aux curieux :

Il va jusqu'au Pont-Neuf, chercher une voiture automobile (numéro 258-U-5). Le taxi-auto va se ranger devant la porte du Dépôt, sous la conduite d'un inspecteur, tandis que M. Doll, rentrant par le quai des Orfèvres, va chercher Mme Steinheil, qui attend dans les locaux du rez-de-chaussée.

Quelle tête aurait faite Mme Steinheil, si l'inspecteur Doll avait ramené, avec l'auto n°... de la nuit du crime, le monsieur sérieux et le solide chauffeur ! ! Il y a de ces coïncidences.

∞

On parlait de Maxime Réal del Sarte devant Jaurès.

Très ému, le pleutre demanda : « Ce jeune homme porte-t-il des bottes ? »

Quand on lui eût répondu que non, qu'il portait des bottines comme tout le monde, le pleutre parut rassuré.

∞

Impression produite sur le fossoyeur de M. Steinheil par madame, pleurant sous ses voiles de deuil et regrettant « ce cher mort » qu'elle déclarait, par ailleurs, détester vivant :

— Je ne m'y connais pas beaucoup, mais elle avait sûrement un grand chagrin. Je puis vous assurer, parce que je m'en souviens bien, qu'elle m'a dit, en s'en allant : « Ayez bien soin de ces fleurs, il était si bon. » Puis elle a ajouté, en regardant la tombe : « Mon cher mort, je te vengerai ! » J'en étais, je vous l'assure, tout remué.

Ce fossoyeur paraît presque aussi naïf que le bon M. Borderel... et il n'avait pourtant pas les mêmes raisons de croire aux serments de Mme Steinheil.

∞

Un homme discret, c'est le quinze mille de la Gironde Gabriel Chaigne. Il écrit, à propos du scandale Leydet-Steinheil :

On chuchote bien que des juges ont été imprudemment désignés pour suivre des affaires dont ils auraient dû laisser à d'autres la charge et le souci. S'il y a eu, à cet égard, des fautes commises, qu'on les recherche et qu'on les établisse.

Il y a belle lurette que nous avons signalé les tendres rapports de Joseph Leydet et de sa chère interrogée. Ceux-ci sont aujourd'hui de notoriété publique. *Habemus confitentem Leydetum.*

RIVAROL.

AU JOUR LE JOUR

LE "CERTIFICAT DES MÉDECINS"

NOTES D'UN MÉDECIN

Ceci n'est point écrit pour les besoins de la cause, et je demande pardon à mon confrère et ami Vésale de marcher pour une fois dans ses plates-bandes, mais *il faut* attirer l'attention sur le « *certificat des médecins* » appelés à l'Elysée pour les derniers moments de Félix Faure. Aussi bien, Rivarol a, d'un mot, dans le numéro de mardi, caractérisé excellemment la juste valeur de ce certificat au double point de vue de la séméiologie — étude des symptômes — et de la médecine légale. Il est de toute nécessité d'y revenir pour ôter au certificat, rédigé en toute loyauté, toute espèce de valeur limitative en ce qui concerne la détermination exacte de la cause du décès. Je ne pense pas, du reste, qu'on ait demandé rien de semblable à ces praticiens ou qu'ils aient été requis par une autorité quelconque, magistrat ou officier de police judiciaire, à l'effet d'établir un semblant de rapport médico-légal : ils ont établi, à titre officieux je présume, un certificat qui n'est pas non plus un certificat de décès, reconnaissant unanimement « les symptômes indiscutables d'une hémorrhagie cérébrale foudroyante... » Parfait. On remarquera que la propriété du terme de « *foudroyante* » n'est même pas en discussion ici, bien que ce terme éveille l'idée d'une sidération brusque, subite, instantanée, peu en rapport avec une agonie qui dura « l'espace de quelques heures », mais poursuivons : « avec paralysie de la face et des membres du côté gauche. Signé : Bergeron, Lannelongue, Potain, Humbert, Cheurlot. » A merveille ! Qu'est-ce qu'une hémorrhagie cérébrale foudroyante ou non ? — Un symptôme... Qu'est-ce que la paralysie de la face et des membres ? — Un symptôme. Ces messieurs n'ont rien affirmé que la prudence et la circonspection professionnelles jointes, je le répète, à la plus absolue loyauté, ne pouvaient authentiquer de la façon la plus formelle et la plus scientifique. On ne saurait, de ce document, rien préjuger ni rien conclure quant aux causes réelles de la mort.

◇ ◇

L'hémorrhagie cérébrale avec ses manifestations, primitives ou secondaires, — apoplexie, paralysie, congestion de la face, déviation des traits, convulsions, contractures, etc., — n'est donc qu'un symptôme. Ce n'est pas le lieu ni le moment de faire un cours de *topographie* cérébrale ni *d'étiologie*, mais tout le monde sait, en gros, que la pathogénie de l'hémorrhagie cérébrale est liée à des causes fort diverses : hérédité, syphilis, mal de Bright, alcoolisme, goutte, etc. De plus, « toute cause de congestion cérébrale agit pour produire l'hémorrhagie chez un individu prédisposé — excès de tension vasculaire, hypertrophie cardiaque, action brusque du froid — (Dieulafoy). »

Les causes d'excès de tension vasculaire sont innombrables, et puisque l'on a parlé de *cantharidine*, le petit tableau qui va suivre montre que l'intoxication aiguë par cette substance, le *cantharidisme*, ne réalise point trop mal l'une de ces causes de congestion cérébrale par excès de tension vasculaire — ceci sans conjecture d'aucune sorte. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que des personnages en vue auraient été les victimes des cantharides : le prince de Conti, l'acteur Molé, le docteur Cloquet, médecin du shah de Perse, auraient succombé à des crises aiguës de cantharidisme. Voyons quelques-uns de ces symptômes, sur l'appareil circulatoire notamment : « Ils consistent quelquefois en un ralentissement du pouls avec altération du rythme et intermittences notables, *plus souvent en une accélération circulatoire accompagnée d'exaltation calorifique...* La chaleur animale décroît, la peau d'abord moite se couvre de sueurs froides, en même temps que se déclarent des frissons violents et répétés... Dans quelques circonstances, on observe des phénomènes d'excitation : agitation, inquiétude, cris violents venant par intervalles, tremblements convulsifs, exceptionnellement : convulsions cloniques. » A doses massives ou toxiques, les phénomènes nerveux et musculaires sont plus accusés : « Ce sont des vertiges, de la céphalalgie, le malade pousse continuellement des gémissements et des cris plaintifs ; son intelligence se trouble, il tombe dans le délire. Alors se montre un ensemble de phénomènes effrayants : ce sont des alternatives d'excitation et de dépression ; d'abord fureur, vociférations, cris terrifiants, convulsions cloniques violentes ou bien secousses tétaniques déterminées par le moindre attouchement, le bruit le plus léger ; ensuite, épuisement, silence, torpeur. En général, le visage est empourpré, fort animé ; les yeux hagards, saillants, brillent pour ainsi dire d'un éclat sauvage (Tardieu). Les pupilles sont dilatées et irrégulières. » Pendant toute cette succession de symptômes, se produisent des phénomènes spéciaux [illegible]. » A la suite de ces lésions habituelles se placent quelques faits anatomo-pathologiques qui n'ont pas été vus souvent. De ce nombre sont les lésions encéphaliques ; elles consistent en congestion des méninges, s'accompagnent parfois d'épanchements séreux ou séro-sanguinolents, à la base de l'encéphale. » — Epanchements séreux ou séro-sanguinolents à la base de l'encéphale peut se traduire, je pense, hémorrhagie cérébrale — question de degré. C. Q. F. D. Ces lignes ne sont pas écrites d'hier : elles datent de 1870 et sont dues à la plume d'un des maîtres de la thérapeutique française : Gubler.

Ci-dessus, un simple rapprochement entre les symptômes notés au « certificat des médecins » d'une part, les symptômes du cantharidisme aigu et mortel, et ceux que l'on peut démêler à travers les récits des journaux touchant la fin d'un ancien président de la République, d'autre part.

Docteur R.

L'ALMANACH
DE
« L'ACTION FRANCAISE »
CONTENANT DEUX PORTRAITS
DE
MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS
EN VENTE PARTOUT
PRIX : 50 CENTIMES

Lire en deuxième page :
AU REICHSTAG
par JACQUES BAINVILLE
Et : ARMÉE ET MARINE :
LE GENERAL BAZAINE-HAYTER
A la troisième page :
LA MODE
par PAMPILLE

L'AFFAIRE STEINHEIL

Un Parent Riche

L'instruction déviée. — Sabert en fuite ? — Magistrats et témoins, tous y ont intérêt. — Un parent riche de l'Est. — Serait-ce M. Bornèque-Japy ? — Ses services à Mme Steinheil. — Un mot typique.

Cependant que Remy Couillard se fait exhiber à Montmartre, cependant que M. André, pour donner le change au public, met en circulation des bruits d'arrestations prochaines, que le chef de la Sûreté déclare aussitôt controuvés, cependant que, sur les viscères remarquablement conservés de Mme veuve Edouard Japy, se penche tout un aréopage de médecins et de journalistes, pendant ce temps, la veuve Prévost et son compagnon Jules Sabert se préparent à une nouvelle fuite, dont la majorité de nos confrères, — distraits qu'ils sont par la teneur des communiqués tendancieux dont on les combe, — ne s'apercevront même pas.

C'est pourtant là, redisons-le, là, c'est-à-dire chez ce couple tant protégé par la police, c'est là, et non pas autre part, qu'est, pour le moment, l'intérêt.

Nous ne rééditerons pas ce que nous n'avons pas cessé depuis un mois de répéter à ce sujet. Nous ne referons pas le tableau des coïncidences qui, invinciblement forcent l'attention sur ce couple, tantôt demi-frère, demi-sœur, tantôt père et fille, chez qui l'on n'est admis que sur présentation d'une carte de policier, et qui, après s'être entremis pour la location du Vert-Logis et pour la réception des lettres du « monsieur de Bellevue », a disparu si à-propos, ayant donné congé une douzaine d'heures avant le crime...

Evidemment, pour que *personne* ne veuille qu'on s'occupe de ces gens, il faut que *personne* n'ait cure de voir se faire toute la lumière.

La veuve Prévost, sans doute aucun, aura avant longtemps disparu de Ménilmontant sans laisser sa nouvelle adresse, comme elle a fait à Vaugirard. Quant à Sabert, dont les persiennes n'ont pas été ouvertes de la journée d'hier, il est déjà, probablement, hors de portée, loin des curieux...

La police, au surplus, continue à veiller sur le 9 de la rue du Cher avec autant de soin qu'elle nous fait épier nous-mêmes.

Quelques-uns des protagonistes

Ajoutez à cela, qui n'est que pure constatation, la liste que voici des noms des

L'AFFAIRE STEINHEIL

Un Parent Riche

L'instruction déviée. — Sabert en fuite ? — Magistrats et témoins, tous y ont intérêt. — Un parent riche de l'Est. — Serait-ce M. Bornèque-Japy ? — Ses services à Mme Steinheil. — Un mot typique.

Cependant que Remy Couillard se fait exhiber à Montmartre, cependant que M. André, pour donner le change au public, met en circulation des bruits d'arrestations prochaines, que le chef de la Sûreté déclare aussitôt contrôuvés, cependant que, sur les viscères remarquablement conservés de Mme veuve Edouard Japy, se penche tout un aréopage de médecins et de journalistes, pendant ce temps, la veuve Prévost et son compagnon Jules Sabert se préparent à une nouvelle fuite, dont la majorité de nos confrères,— distraits qu'ils sont par la teneur des communiqués tendancieux dont on les combe, — ne s'apercevront même pas.

C'est pourtant là, redisons-le, là, c'est-à-dire chez ce couple tant protégé par la police, c'est là, et non pas autre part, qu'est, pour le moment, l'intérêt.

Nous ne rééditerons pas ce que nous n'avons pas cessé depuis un mois de répéter à ce sujet. Nous ne referons pas le tableau des coïncidences qui, invinciblement forcent l'attention sur ce couple, tantôt demi-frère, demi-sœur, tantôt père et fille, chez qui l'on n'est admis que sur présentation d'une carte de policier, et qui, après s'être entremis pour la location du Vert-Logis et pour la réception des lettres du « monsieur de Bellevue », a disparu si à-propos, ayant donné congé une douzaine d'heures avant le crime...

Evidemment, pour que *personne* ne veuille qu'on s'occupe de ces gens, il faut que *personne* n'ait cure de voir se faire toute la lumière.

La veuve Prévost, sans doute aucun, aura avant longtemps disparu de Ménilmontant sans laisser sa nouvelle adresse, comme elle a fait à Vaugirard. Quant à Sabert, dont les persiennes n'ont pas été ouvertes de la journée d'hier, il est déjà, probablement, hors de portée, loin des curieux...

La police, au surplus, continue à veiller sur le 9 de la rue du Cher avec autant de soin qu'elle nous fait épier nous-mêmes.

Quelques-uns des protagonistes

Ajoutez à cela, qui n'est que pure constatation, la liste que voici des noms des

personnages compromis dans l'affaire Steinheil, et vous vous rendrez compte, d'avance de la conduite que lui fera M. André.

Nous avons, d'une part, côté des compromis :

Plusieurs X., très hauts fonctionnaires qui, pas fiers, mais très décidés, ne permettront pas qu'on s'égare ;

M. Ruau, conseiller à la cour de cassation ;

M. Bertulus, conseiller à la cour d'appel ;

MM. Leydet et Lemercier, juges d'instruction ;

M. Courtois-Suffit, médecin légiste ;

M. Pourlier, de la Préfecture de Police ;

Et, d'autre part, côté des « témoins » à couvrir ; — entre autres :

M. Chouanard, lequel se dit ami intime de M. Hamard ;

La veuve Prévost, policière, qui se réclame de l'amitié personnelle de M. Lépine ;

M. Jules Sabert dit Chabert, de la Sûreté, qu'on ne citera même pas...

Etc., etc.

A la liste de ces personnes, les unes intéressées à étouffer l'histoire, les autres ayant droit de refuser de supporter les conséquences d'une part de collaboration plus ou moins active et honteuse qu'ils y ont apporté en service commandé, il convient d'annexer la liste, non moins importante, de ceux qui, pour divers motifs, ne veulent pas laisser s'ouvrir l'affaire Fléix Faure, et parmi eux, la légion des fonctionnaires de tout rang qui, jadis, pendant les années que dura son règne clandestin, ont bénéficié des faveurs de la courtisane...

Ce sont ces derniers, pensez-l'en, qui ont tenté, non seulement ces jours derniers, mais de tout temps, depuis l'an 1899, d'accréditer dans le public — clichés à l'appui, s'il vous plaît — la légende de la connaissance faite au cours des manœuvres alpines.

Légende que nous détruirons, le jour venu. Car tous les chiens auront leur tour.

Une nouvelle piste

A tous ceux qu'on avait nommés, appartenant à ces catégories, on a ajouté hier un personnage, encore peu déterminé. Il s'agirait d'un parent des Japy, établi dans l'Est, qui aurait contracté avec Mme Steinheil des liens des plus étroits, et qui partageait, ce dit-on, la haine de la femme du peintre contre sa mère et son mari.

Des parents, Mme Steinheil en a un bon nombre dans l'Est.

Elle en a un, surtout, qui, au rapport des gens bien informés, lui témoigna, principalement depuis la mort de Félix Faure, une affection particulière. C'est M. Bornèque-Japy, maire de Beaucourt, président de la chambre de commerce de Belfort, chevalier de la Légion d'honneur, lequel a fait tenir à Mme Steinheil, à différentes reprises, des sommes parfois considérables que la destinataire touchait au Comptoir d'Escompte.

Nous pourrions faire le compte des sommes qu'elle encaissa ainsi. Mais qu'importent les chiffres : il suffit d'indiquer que rien ne semblait motiver ces largesses du maire de Beaucourt : d'où certains en vinrent à penser que ce n'était pas pour son compte que M. Bornèque-Japy comblait ainsi Mme Steinheil...

Une parole de M. Bornèque

Le 19 août 1908, quelqu'un arrivait à Beaucourt et se présentait chez le maire, chez qui, depuis la veille, étaient présents, venus de Paris, M. et Mme Herr-Japy et Mme Seyrig-Japy...

Le quelqu'un en question s'offrait pour faire une contre-enquête, au cas où un membre quelconque de la famille de la veuve aurait été enclin à se porter partie civile.

M. Bornèque-Japy répondit à ce visiteur, textuellement, ce que voici :

— *Nous avons toute confiance en M. Leydet, qui est un excellent homme. Néanmoins, nous sommes très perplexes sur la marche de l'instruction. Nous ne comprenons plus rien. Nous sentons qu'il y a quelque chose de louche là-dessous. Nous et la famille Japy, en général, dont je suis le porte-parole, nous ne sommes mêlés en rien à cette affaire, et, sans vouloir nous en désintéresser complètement, nous ne nous en sommes pas encore occupés jusqu'à présent.*

Aujourd'hui que M. Leydet, l'excellent homme, n'est plus chargé de l'instruction, et que, à l'instar de M. Bornèque-Japy, la masse du public, « très perplexe sur la marche de l'instruction », n'y comprend plus rien, elle non plus, et sent, comme le maire de Beaucourt, « qu'il y a quelque chose de louche là-dessous », il pourrait être intéressant qu'on demandât au « porte-parole » des Japy ce qu'il attend pour s'occuper d'une affaire qui occupe tout le monde.

A moins qu'il ne fût fondé à répondre que, comme naguère en M. Leydet, il a toute confiance dans l'autre « excellent homme » qu'est le juge d'instruction André, — ce qui n'étonnerait personne, — on n'imagine pas facilement la réponse qu'il trouverait.

Les mensonges de la veuve Prévost

Un de nos confrères, interrogeant Mariette Wolf, la vieille servante des Steinheil, lui a demandé son avis concernant la veuve Prévost.

— Ah ! a répondu la servante, je ne puis en dire que du bien.

— Vous la connaissez donc ?

— *Bien sûr, puisqu'elle venait continuellement au Vert-Logis.*

— Cette dame a fait annoncer par sa mère, que ses relations avec Mme Steinheil étaient rompues depuis quatre ans.

— *Quel mensonge ! Je l'ai vue encore avec madame à la fin du mois de mai de cette année...* Mais c'est une personne qui a toujours été très aimable et très bonne. C'est tout ce que je puis vous en dire.

A Bellevue, c'est la voix de tous qui parle comme Mariette.

Une ancienne femme de ménage du Vert-Logis nous disait hier, spontanément, que Mme Steinheil présentait couramment la veuve Prévost comme sa cousine. Et il semblerait bien que M. Sabert, le « demi-frère », n'était pas au courant de tout...

Ruptures

On annonçait hier soir, de Chambéry, qu'un M. B..., dont le nom a été prononcé au sujet d'un mariage, dans l'affaire de l'impasse Ronsin, venait de s'engager au 4e dragons.

Edouard BERNAERT.

LA JOURNÉE AU PALAIS

LE DEUXIEME INTERROGATOIRE

L'inculpée a subi hier le deuxième interrogatoire sur le fond de l'affaire.

Transférée de Saint-Lazare au Dépôt, dans la matinée, elle a été conduite, à deux heures, au cabinet de M. André. Elle a d'ailleurs passé presque inaperçue. Quelques instants après, Me Antony Aubin et ses deux secrétaires pénétraient chez M. André.

Comme pour le premier interrogatoire, la surveillance du ministère de la justice et du parquet s'est exercée de la manière la plus étroite.

Voici cependant quelques détails sur l'interrogatoire. Les questions du juge André ont continué à porter sur l'intimité du ménage Steinheil, sur la provenance de ses ressources, sur les relations des deux époux avec les membres des familles Japy et Steinheil, sur les causes qui avaient amené la rupture entre ceux-ci et les Steinheil.

Il a été également question de la dot qu'aurait reçue Mme Steinheil. Il a été dit, en effet, qu'en raison de la vive inclination montrée par le peintre pour la jeune fille qui devait être sa femme, la famille en aurait profité pour faire à cette dernière une dot supérieure à celle de ses sœurs.

Parmi les bruits recueillis dans les couloirs, notons encore le suivant. Mme Steinheil, contrairement à ce qui a été dit dans des comptes rendus d'interrogatoires dont l'authenticité est d'ailleurs douteuse — pour ne pas dire plus — n'aurait jamais parlé des « mœurs infâmes » de son mari. On racontait même que son conseil aurait, dans l'interrogatoire d'hier, protesté énergiquement contre les déclarations prêtées à sa cliente.

L'interrogatoire s'est terminé sur une question du juge touchant les causes qui ont pu amener l'arrivée de Mme Japy à Paris, juste deux jours avant le crime.

ENTRE EXPERTS

A trois heures, l'interrogatoire de l'inculpée avait été suspendu pour permettre au docteur Balthazard de venir rendre compte au juge d'instruction du résultat de l'autopsie des corps de M. Steinheil et de Mme Japy. On sait que cette dernière a eu lieu à Beaucourt, où Mme Japy est venue au monde et où sa dépouille mortelle a été inhumée.

S'il faut en croire les récits donnés par plusieurs de nos confrères, les docteurs Balthazard et Courtois-Suffit seraient en plein désaccord sur les constatations matérielles résultant de l'autopsie du corps de Mme Japy.

Le docteur Balthazard aurait déclaré avoir trouvé les viscères de Mme Japy dans « un état de conservation parfaite ».

Quant à la rate, elle était intacte.

Or, on se rappelle que, dans son rapport fourni au lendemain du crime, l'expert Courtois-Suffit avait formellement déclaré que la rate avait été comme broyée. Dans une interview d'hier, M. Courtois-Suffit a maintenu ses affirmations.

LES BRUITS D'ARRESTATIONS

Pendant tout l'après-midi, les bruits d'une et même deux arrestations de personnes dont les noms ont déjà été prononcés bien souvent pendant l'instruction, ont couru avec persistance.

A un moment, la chose était affirmée avec de telles précisions que plusieurs journalistes se rendirent au service de la Sûreté, et demandèrent à voir M. Hamard, qui les reçut immédiatement.

Le chef de la Sûreté a répondu qu'il n'avait opéré aucune arrestation se rapportant à l'affaire de l'impasse Ronsin. Il ajouta que, depuis la remise de l'instruction entre les mains d'un nouveau juge, il ne s'était livré, en dehors de la perquisition qui avait eu lieu, dimanche dernier, à la villa Steinheil, à aucune opération judiciaire.

A six heures et demie, nouveau branle-bas dans les galeries et les couloirs des juges d'instruction.

Les allées et venues affairées ont lieu entre les cabinets du juge d'instruction et celui du chef de la Sûreté. Des nouveaux bruits d'arrestations circulent et, comme quelques heures plus tôt, des noms sont donnés. Ce ne sont plus les mêmes.

Au moment où M. André sort de son cabinet, les journalistes se précipitent vers lui et l'interrogent.

— Qu'y a-t-il de vrai dans les bruits d'arrestations ?

— Je n'en sais rien, répond le juge. En tout cas, elles n'auraient pas été faites sur mandats délivrés par moi.

— Vous le sauriez en tout cas.

— Il pourrait se faire qu'à l'heure présente, je n'en sache encore rien.

On devine si ces réponses évasives suscitent des commentaires. Quelques-uns en concluent que les arrestations auraient eu lieu en province. D'autres font remarquer qu'il aurait en tout cas fallu des commissions rogatoires et des mandats lancés de Paris. Bref, c'est toujours la bouteille à l'encre. *Verba et voces*, à quand les actes ? — H. F.

EN SORBONNE

L'EFFROI DES DREYFUSARDS

On monte la garde autour du cours Andler

L'accueil fait mercredi au professeur Thalamas par les étudiants français a jeté l'effroi parmi les métèques de la Faculté et leurs amis les professeurs dreyfusards.

L'audacieuse offensive de l'Action française et son succès leur ont fait craindre que de nouvelles manifestations ne se produisent contre le professeur Andler, de tumultueuse mémoire, qui fait, tous les jeudis à trois heures, à l'amphithéâtre Guizot, un cours de langue et de littérature allemandes.

Aussi des précautions formidables avaient-elles été prises : des agents en tenue et en bourgeois, à pied et à bicyclette, sillonnaient les rues avoisinant la Faculté et la place de la Sorbonne ; des gens à mine équivoque se tenaient au coin des rues.

Bien entendu, il ne se passa rien, absolument rien ; aucun cacique ne put récolter la palme du martyre ; nos amis, qui ont l'an dernier, infligé au professeur Andler, la correction qu'il méritait, n'ont plus à s'occuper de ce maladroit. Mais, comme il y avait foule autour de la Sorbonne, ils en ont profité pour faire une fructueuse vente de l'*Action Française*.

Le Mouvement syndical

Les gens de mer

Les délégués du congrès des gens de mer ont été reçus par le président du conseil, qui a promis d'étudier avec soin leurs revendications.

Auparavant, ils avaient voté un ordre du jour réclamant le retour à la marine des services transférés au commerce, et décidant de constituer dès ce jour une confédération nationale des syndicats maritimes, ayant pour but la défense des intérêts de la corporation et l'étude des questions ayant trait à la marine marchande française et à son relèvement.

Les syndicats d'instituteurs

Le syndicat des instituteurs de Maine-et-Loire ayant refusé de quitter la Bourse du travail, le ministre de l'instruction publique n'a pas insisté, mais il invite chaque instituteur à lui faire savoir s'il a pris part à la réunion du syndicat, au cours de laquelle aurait été voté un blâme au gouvernement et s'il donne son approbation à cette motion.

Les instituteurs ont un délai de cinq jours pour fournir, par écrit, les explications demandées.

Le Congrès des classes moyennes

Le congrès des classes moyennes a tenu hier sa première séance ; trois cents groupes s'étaient fait représenter.

Le président, dans son discours d'ouverture, a invité les classes moyennes à se grouper pour résister au syndicalisme ouvrier ; il a combattu les réformes fiscales et notamment le projet Caillaux, ainsi que la politique des monopoles.

De Syveton à Steinheil (L. Daudet)
Réunion royaliste à Viart sous la présidence de la M... de Mac...

PREMIERE ANNEE. — N° 261. LE NUMÉRO QUOTIDIEN : Cinq Centimes DIMANCHE 6 DECEMBRE 1908.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Sévérité du Bon Pié
Pujo. — Jeanne d'Arc

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 jusqu'à Minuit — 19, Rue du Croissant, 19 à partir de Minuit
TÉLÉPHONE 336-49 — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-13
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

De Syveton à Steinheil

Pour qui sait voir et qui sait lire, les analogies des deux plus grandes affaires criminelles de ces dernières années, la Syveton et la Steinheil, crèvent les yeux. On dirait que le démon de la République a, ici et là, disposé de la même façon les sortilèges, les embûches, les poisons, les assassins et les juges, de telle façon que l'entière vérité ne pût sortir de leur dédale. Même émotion dans l'opinion publique ; même trouble dans les conseils du gouvernement. Mêmes procédés d'étouffement progressif. Même avilissement de la magistrature qui poursuit le crime... avec un éteignoir.

Gabriel Syveton, patriote résolu, armé, conquérant, populaire depuis la paire de claques par lui infligée au mouchard Fiche-et-Gifle, à l'horrible André, Gabriel Syveton allait à la victoire. Son procès s'annonçait comme la déroute des protecteurs et suppôts du traître Dreyfus. La veille de ce procès, en pleine santé, en plein orgueil, en plein assaut, ce combattant magnifique succombait entre un poêle à gaz, une pipe, un concierge et tout un lot de bêtes en chaleur. Aussitôt la Sûreté générale lançait contre lui, par l'intermédiaire de personnages louches et de feuilles complaisantes, un flot de calomnies ordurières ramassées dans tous les égouts de la capitale. Le parti nationaliste troublé, démonté, la foule inquiète de l'attitude du parti, renonçaient ainsi à la vengeance.

J'ajoute que l'on n'était pas organisé comme nous le sommes aujourd'hui, ici, à l'Action française, pour déjouer par tous les moyens — et les plus violents et les plus décisifs — le crime d'obstruction surajouté au crime politique. Les meilleurs amis de Syveton ne pouvaient point douter qu'il eût été assassiné PAR ORDRE, puis souillé PAR ORDRE ; mais ils ne lancèrent point dès le début, sur la piste fraîche des criminels, les dix limiers habiles qu'il eût fallu. Mais ils ne profitèrent point des dispositions belliqueuses d'un Paris horrifié et prêt à l'émeute.

Je me rappelle encore Boucard — le Leydet de ce temps-là — le petit Boucard arrivant avenue de Neuilly avec ses yeux ronds, avides de ne rien voir, de ne rien trouver, perdu au milieu de nos cris de rage. « Allons messieurs, voyons messieurs... », puis le lendemain tournant d'un air docte autour de cette table d'autopsie qui est l'aboutissement du régime. Derrière Boucard et l'appuyant, il y avait le sombre Bulot. [Tiens, à propos, que devient-il Bulot ? On m'affirme qu'il est triste depuis quelque temps.] Derrière Bulot il y avait la même justice qu'à l'heure actuelle, ce mélange de faussaires, de fraudeurs, d'amoureux, de valets, de pleutres et de gens de mauvaise hermine qui peuple les antichambres et les prétoires. N'oubliez pas qu'en 1904 tout était prêt déjà pour le coup d'Etat juridique de 1906, l'étranglement de l'article 445, le lessivage truqué du traître Dreyfus.

Dès la première heure, on vit surgir un personnage alors ignoré, l'associé du gendre Ménard, l'honorable M. Potel, qui fournit les détails les plus circonstanciés sur les confidences à lui faites par l'honorable Ménard au sujet des mœurs de Syveton. L'honorable M. Potel ne voulait à aucun prix laisser s'égarer l'opinion... On expliqua que l'assassiné était un voleur, un débauché et très probablement aussi un assassin.

Nous avons vu sortir des ténèbres ces jours-ci le très curieux, très voilé Chabert dit Sabert, associé de la policière Prévost, qui déménagea en sa compagnie une première fois le lendemain du crime de l'impasse Ronsin, puis plus récemment, pour déjouer la curiosité publique. Autour de ce couple précieux veillent quotidiennement, nuit et jour, *cinq* inspecteurs de la Sûreté. Un de ces quatre matins, on trouvera assis sur le paillasson de Chabert et de la policière Prévost, un individu pâle, poilu, claquant des dents : Aristide Briand, garde des sceaux, en personne : « Qu'est-ce que tu fais là, Aristide ? — Je surveille le secret de l'instruction. »

Dans l'affaire Steinheil, ce secret fonctionne exactement de la même manière que dans l'affaire Syveton. Il s'agit — maintenant comme il y a quatre ans — de noyer dans des fables et des racontars les dépositions sérieuses, d'embrouiller les témoignages, d'intimider celui-ci, d'abrutir celui-là, de négliger l'essentiel et d'insister indéfiniment sur le secondaire. Dans le cas de Syveton, il n'y avait qu'un crime, manifestement politique ; dans celui de Steinheil il y en a trois, dont un — l'empoisonnement de Félix Faure — perpétré neuf ans avant les deux autres et peut-être les expliquant. Aussi, tandis qu'un seul Boucard suffisait à instruire le meurtre de notre ami, il a fallu, ces jours derniers, mettre, par-dessus le « platonique » Leydet, un André qui étouffe la vérité dangereuse autrement que dans des baisers. Thémis amoureuse cède à Thémis stylée.

Il serait trop long de poursuivre le parallèle jusque dans les détails, jusque dans les accusations de débauche, qui n'ont fait qu'apparaître dans l'affaire Steinheil où la nécessité d'égarer la colère des spectateurs n'existait pas. Steinheil était un peintre obscur et sans talent, qui ne devait qu'à l'alcôve conjugale sa sourde notoriété. Inutile de le calomnier à grand jet. Syveton, chef de parti, plein d'espérance et de force, devait être détruit moralement, si l'on ne voulait pas que son cadavre provoquât des troubles dangereux.

Tout cela est très gentil ; mais je ne sais pas si la magistrature se rend bien compte du discrédit épouvantable où elle est en train de glisser. Il n'y aura bientôt plus un juge, petit ou grand, qui n'ait servi d'éponge à la République. Pressez ce procureur, ce conseiller, ce simple « curieux », il en sortira du sang ou du pus. Du haut en bas de l'échelle, c'est l'avancement à la forfaiture, au flirt, à l'obstruction, à l'infamie. On ne lave pas impunément les meurtres domestiques et politiques. On ne s'emploie pas impunément à frotter les parquets et les dalles, à boucher les trous de conduites de gaz, à tamponner les cris des victimes.

Ballot-Beaupré, Baudouin, Bulot — eh là-bas, Bulot, qu'est-ce qu'il a donc toujours à ne montrer que son dos, celui-là ! — Boucard, Leydet, Bertulus, Lemercier, André, soupirants de Dreyfus le traître, de la voleuse Humbert, de la jolie Mme Steinheil, ne percevez-vous pas, dans l'exercice de vos rudes fonctions, sous vos cabinets, un grondement sourd ? Est-ce le murmure des morts irrités, de la Patrie trahie par vos ruses, ou le présage de quelque cataclysme prochain ? Prenez garde : les ministres passent et la République est branlante. Prenez garde : le peuple vous confond peu à peu avec les scélérates que vous fréquentiez, avec les scélérats qui vous commandent et mesurent votre avancement à votre honte.

Plus forte que vos 445 manigances, que les parois des coffres vides, plus pressante que le couteau, le gaz et la cantharide, il y a dans la pénombre de demain une Justice sans toge ni hermine, une Justice de fait et de choc en retour, par laquelle vous serez tout à coup brutalement, formidablement chassés de vos sièges et châtiés.

LÉON DAUDET.

LA POLITIQUE

LE CONGRÈS DE L'ACTION LIBÉRALE POPULAIRE

L'Action libérale populaire se compose dans son immense majorité de Français sans reproche, dévoués à toutes les traditions du pays. Il nous est toujours pénible de les affliger en appliquant à la direction qu'ils reçoivent des vérités qui sont, en effet, des plus tristes, mais qu'il est impossible de garder pour nous. Nous serions aussi coupables que M. Piou si, en louant son indiscutable talent oratoire, nous cachions au public sa profonde incapacité politique, si nous ne rappelions aussi souvent qu'il le faut son manque de cœur dans l'affaire Montagnini et son manque de tête dans l'affaire Dreyfus. Celui qui prit la fuite devant M. Clemenceau, à propos des perquisitions chez l'internonce, celui qui s'abstint dans le vote du 13 juillet 1906, ne peut être un bon chef. Le général Bonnal a expliqué que la trahison de Bazaine consista surtout à accepter un commandement que le Maréchal savait très bien ne pouvoir remplir. En insistant auprès de M. Piou pour qu'il apprenne à se connaître, nous nous efforcerons d'épargner à de bonnes troupes un malheur analogue à la chute de Metz.

On ne saurait non plus admirer M. Piou quand, fatigué de son inaction, il se réfugie dans une pose de docteur. M. Piou n'est pas ignorant comme un maître d'école, mais comme un avocat. Il vient de découvrir l'individualisme et son contraire l'association ! Combien de temps lui faudra-t-il pour se rendre compte de la superfluité de sa prédication, si elle est purement théorique (tout ce qui pense étant aujourd'hui bien édifié sur ce point), et s'il veut, non plus célébrer l'association, mais la propager en fait, comment ne sait-il pas ce qu'un enfant de six ans verrait au premier coup d'œil ? L'Etat républicain n'existe que pour arrêter net toute tentative de concurrence aux quatre Etats confédérés, juif, protestant, maçon, métèque, qui ont le monopole de l'existence en corps. On laissera vos fondations sortir de terre et, quand la bâtisse atteindra la hauteur du bout de votre nez, on la rasera, voilà tout. Tout sera à recommencer. Si cette histoire vous amuse...

Tel est le soleil de la pure évidence. Il est immoral de prétendre le voiler. On nous croit durs, violents. Ces qualités de la Matière appartiennent à M. Piou. Ses amis se trompent quand ils expliquent nos reproches par notre volonté de lui refuser des « concessions » ! Les concessions ne nous coûteraient pas s'il était possible d'en faire. Mais combien de centimètres de vérité peut-on rabattre honnêtement dans le sens de la hauteur et combien dans celui de la profondeur ? Ce n'est pas par ces concessions que l'on s'unira pour agir ! Un programme de concessions est un programme nul. En terre française surtout, les hommes marchent pour une idée entière, non pour des quarts d'idées mises bout à bout et péniblement raccordées. M. Piou a dit un jour qu'il fallait éviter un genre d'union qui ressemblerait au « convoi d'un enterrement bien réglé ». Les formidables raclées électorales que la méthode Piou ne peut manquer de procurer à ses adhérents feront-elles comprendre la vertu de ce mot malencontreux, mais juste ? Nos conservateurs se lasseront-ils de recevoir des piles et de payer pour ça ? — Ch. M.

DERNIÈRE HEURE

AU MAROC
La mission militaire française

Le chef de bataillon d'infanterie, hors cadre, breveté, Mangin mis à la disposition du département des affaires étrangères, pour être employé dans la police marocaine des ports, est remis à la disposition du département de la guerre et nommé chef de la mission militaire française au Maroc.

L'enlèvement de Raisouli

Londres, 5 décembre. — Une dépêche de Tanger, en date d'aujourd'hui, dit que le bruit court avec persistance que Raisouli a été enlevé par trois Kabyles, à deux jours de marche de Fez.

AU REICHSTAG
La discussion du budget

Berlin, 5 décembre. — La discussion du budget de l'empire a commencé aujourd'hui devant un public nombreux. Elle débute par un exposé détaillé de M. de Lydow, secrétaire d'Etat à l'office de la Trésorerie, qui constate que malgré dix-neuf millions de plus-value sur les recettes, le déficit pour 1907 s'élève à 13 millions de marks. Divers orateurs prennent tour à tour la parole.

M. Speck, du centre, parlant de l'Autriche-Hongrie, exprime sa satisfaction de ce que le gouvernement impérial se soit enfin rangé d'une façon claire et décidée « du côté de notre fidèle allié ».

M. Bassermann, national libéral, demande un exposé officiel des événements marocains. Il fait remarquer que le Livre jaune de M. Pichon a été très favorablement accueilli en France et qu'on y a très défavorablement jugé la politique allemande à cause de l'attitude de celle-ci vis-à-vis de la France dans l'affaire de la reconnaissance de Moulay-Hafid.

« Je laisse à trancher, dit l'orateur, la question de savoir si la France a vraiment fait tous ses efforts pour s'immiscer dans la querelle des deux frères ennemis. Quant à nous, nous reconnaissons que la politique allemande n'a pas été agressive. La prompte reconnaissance de Moulay-Hafid n'avait pour cause que l'intérêt de la paix. Dans l'affaire de Casablanca, l'Allemagne a cédé avec raison, puisque les faits établis prouvaient indubitablement qu'ils relevaient par excellence d'un tribunal d'arbitrage. »

M. Scheidemann, socialiste, déclare que la prompte reconnaissance de Moulay-Hafid par l'Allemagne a été une violation des traités. Quant à l'affaire de Casablanca, ce n'a été qu'un nouvel affront pour la politique allemande.

La discussion est renvoyée à lundi.

UNE GRÈVE EN LORRAINE
Les grévistes des houillères de Sarre-et-Moselle reprennent le travail

Metz, 5 décembre. — Dans une réunion tenue à onze heures, à Merlebach, par les grévistes des houillères de la Sarre-et-Moselle, la reprise du travail a été décidée pour lundi, sans conditions ; les grévistes demandent seulement que la direction ne renvoie pas de mineurs pour faits de grève. La direction se réserve de ne pas reprendre les grévistes qui, au cours de la grève, ont commis des faits délictueux ; la grève est terminée ainsi sans aucun résultat pour les mineurs.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT
La Russie et l'Autriche

Saint-Pétersbourg, 5 décembre. — On dit que l'ambassadeur d'Autriche a fait des représentations à M. Isvolsky, au sujet d'un article du *Novoïé Vrémia*, intitulé : « Un jubilé sanglant ».

En Bulgarie

Constantinople, 5 décembre. — Le bruit court que la Bulgarie enverrait une mission à Saint-Pétersbourg pour prier la Russie d'admettre son attitude de ces temps derniers.

Le départ du général Voukovitch

Constantinople, 5 décembre. — L'envoyé spécial du Monténégro, général Voukovitch, est parti hier soir pour retourner au Monténégro.

Le boycottage

Constantinople, 5 décembre. — Les hamals des douanes, à Constantinople, ont de nouveau décidé de continuer à boycotter les marchandises autrichiennes.

Changement de personnel

Constantinople, 5 décembre. — Les journaux assurent qu'Ahmed Riza bey sera nommé ministre des affaires étrangères dès le retour de son voyage en Europe ; ils annoncent le changement imminent du patriarche grec Joachim, en conséquence de ses agissements hostiles à l'égard du gouvernement ottoman.

LA RÉVOLUTION EN HAITI
Le départ du président Alexis

Port-au-Prince, 5 décembre. — Le général Nord-Alexis et les personnes qui l'accompagnent ont quitté le *Duguay-Trouin*, et se sont embarqués à bord du vapeur allemand *Sarnia* pour Kingston de la Jamaïque.

L'Entrée du général Simon

L'armée révolutionnaire, forte de 8.000 hommes, a fait son entrée en ville ce matin. Le général Simon, qui était à sa tête, a reçu une ovation de la population. L'ordre et la discipline n'ont pas été troublés.

VOL D'UN CANON

Brest, 5 décembre. — Un vol dénotant une audace inouïe a été tenté la nuit dernière, dans les batteries du port de commerce, qui défendent l'entrée de l'arsenal ; une pièce d'artillerie de 28, pesant 300 kilos, a été enlevée de sur son affût et transportée par une brèche sur une voiture. Des passants survenant ont fait s'enfuir les individus au moment où ils se disposaient à emmener la pièce de canon. La police spéciale est sur les traces des malfaiteurs.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE
Deux victimes

Dans la soirée d'hier, une automobile, appartenant à M. Brus-Cabarrus, a renversé rue de Rivoli, à la hauteur de l'Hôtel de Ville, deux dames dont l'une, restée inconnue, est morte en arrivant à l'Hôtel-Dieu. L'autre, Mme Marié, habitant, rue du Général-Foy, a été grièvement blessée.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus. — 6 décembre 1898. — Pour pouvoir attribuer avec quelque vraisemblance la trahison de Dreyfus à Esterhazy, le calomniateur Reinach, s'attaquant à un mort, accuse le colonel Henry de complicité de trahison avec Esterhazy.

Courses. — A 1 h. 15 à Auteuil.

Nos préférences :

Prix Port-Saïd. — *Nacarat, Malsouyé.*
Prix de Bagatelle. — *Bonfire, Noires Terres.*
Prix La Haye-Jousselin. — *Ecurie Veil-Picard, Creusotin.*
Prix de Normandie. — *Ecurie Veil-Picard, Jim Crow.*
Prix Whisper-Low. — *Ecurie Hennessy, Rosy Letty.*
Prix de Viroflay. — *Premier Pas II, Abondance II.*

ANNIVERSAIRE SYVETON. — Nous rappelons à nos amis que c'est *mardi prochain, 8 décembre*, le quatrième anniversaire de la mort de l'héroïque Gabriel Syveton, assassiné PAR ORDRE à la veille du procès où devait apparaître au grand jour la trahison militaire de la République.

A cette occasion, l'Action française portera, comme chaque année, une couronne sur sa tombe. Nous convoquons tous les patriotes à se joindre à nous. Rendez-vous *mardi, à onze heures du matin*, à la porte du cimetière Montparnasse, boulevard Edgar-Quinet. (Métro : station Raspail.)

Nous posons encore une fois la question suivante, dont l'importance n'échappera à personne, et qui n'a pas reçu de réponse.

EST-IL VRAI — COMME ON L'AFFIRME — QUE Mme VEUVE SYVETON AURAIT ÉTÉ NOMMÉE RÉCEMMENT, PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, INSPECTRICE DES ENFANTS ASSISTÉS ?

Il nous paraît impossible qu'une pareille nouvelle ne soit ni confirmée, ni démentie. Au bout de quelque temps, d'ailleurs, le silence équivaudrait à une confirmation.

Tous les jours, depuis que l'amoureux Leydet a été chassé de l'instruction et que le grave André a pris sa place encore brûlante, tous les jours la même comédie se joue au Palais de Justice.

A deux heures, mouvement « inusité » dans le couloir du juge. Allées et venues. Bruits de confrontations sensationnelles et même d'arrestations. Passage rapide d'inspecteurs de la Sûreté aux mines soucieuses. Mot d'ordre aux reporters : quelque chose se prépare.

A trois heures, cessation du branle-bas de combat. Calme. Silence. Bonne et tranquille atmosphère d'étouffement. Comme disent les greffiers : « *On boucarde.* » Néanmoins le juge André aurait tort de croire qu'il pourra boucarder jusqu'au bout.

Simple demande.

Où, dans quel hôpital, le docteur Balthazard, médecin légiste, successeur de Courtois-qui-ne-Suffit-Pas, a-t-il fait son stage d'interne, ou d'interne provisoire, ou d'externe ?

Si, sortant de Polytechnique, le docteur Balthazard avait simplement passé ses examens et conquis son diplôme en quatre ans, il ne serait guère désigné, on en conviendra, pour affirmer ou contredire l'éclatement de la rate de Mme Japy.

RECETTE DE CUISINE : L'instruction à l'étouffée.

Vous prenez un juge ardent, frisant la cinquantaine. Vous le plumez et le jetez tout vif dans une sauce à la Bellevue. Puis, laissez cuisiner pendant six mois avec trois lévites, homme barbu et femme rousse. Après cela, retirer le couvercle, arroser avec suif ministériel et servir chaud.

Stupeur du greffier de Leydet quand il voit celui-ci baiser voluptueusement le bas de la robe de sa belle cliente.

Alors Leydet se redressant, les yeux fous, classique et superbe :

« Oui, je l'embrasse, ami, mais c'est pour l'étouffer. »

Le greffier n'a jamais su si le juge amoureux parlait de la vérité ou de Mme Steinheil.

Les journaux officieux déclarent, sur des tons différents, que le juge André ne perd pas son temps.

En effet, il ne lui a pas fallu plus de quelques jours pour mettre sous le boisseau le tout petit peu de lumière qui avait résisté à Leydet. Et il n'a pas lui, le juge André, l'excuse de la passion contenue.

MGR DE CABRIÈRES, CANDIDAT A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — Notre excellent confrère l'*Eclair*, de Montpellier, annonce officiellement la candidature de Mgr de Cabrières au fauteuil du cardinal Mathieu, à l'Académie française.

On annonce la prochaine apparition d'un nouveau journal quotidien : *Les Nouvelles.*

Les *Nouvelles* seront dirigées par Mme Durand, ancienne directrice de la *Fronde ;* il paraît que les capitaux sont fournis en grande partie par des financiers français et des banquiers de Francfort.

Diable ! Ils sont donc bien riches à Francfort, pour subventionner des journaux chez nous !

RIVAROL.

AU JOUR LE JOUR

SÉVÉRITÉ DU BARON PIÉ

« Que l'on crie, que l'on hurle, que l'on conspue, que l'on siffle..., c'est bien... mais que l'on porte la main sur M. Thalamas, que l'on se livre à des voies de fait, c'est une autre chanson, et chanson qui n'est pas de bonne compagnie. »

La Liberté.

« Jeanne d'Arc périt des violences de nos ennemis. Ce n'est pas l'honorer comme il convient que d'user de violences contre qui que ce soit... » BONHOMME CANDIDE.

Paris-Journal.

Lorsque notre impitoyable directeur Léon Daudet, qui ne savait trop que penser des récents incidents, m'ordonna d'aller consulter le baron Pié, j'avoue qu'à part moi je l'envoyai à tous les diables. Je n'étais pas rassuré, en effet, sur l'accueil que me ferait mon éminent ami, après les manifestations déplorables où, avec de jeunes écervelés, je m'étais laissé entraîner.

Le baron le prit sur le mode sardonique.

— Ah ! vous voilà ! Eh bien ! vous êtes content de vos belles équipées ! Cela vous amuse sans doute de vous couvrir de ridicule. Mais si vous venez me parler de pareils enfantillages, excusez-moi. Je suis occupé d'affaires sérieuses : j'établis la statistique des voix que doit nous rapporter dans le pays le dernier discours de M. Piou.

Je battais déjà en retraite en balbutiant de vagues excuses. Ce fut le baron lui-même qui reprit :

— Vraiment, je crois vivre dans un monde renversé. Voilà les gens bien élevés qui prennent les mœurs des apaches ! Ce sont les conservateurs qui deviennent les révolutionnaires, et c'est aux hommes de la Révolution qu'ils abandonnent le noble soin de défendre l'ordre établi ! Ma tête éclate !... Ce n'était pas assez du scandale du Palais. Il y a huit jours, c'était votre aventure de l'Odéon, cette intervention grotesque, odieuse et — pour tout dire — déplacée...

— Mais il s'agissait de Zola qui...

— Il s'agissait de Zola, c'est entendu ! et Zola est un triste personnage. Mais, comme l'a très bien dit M. Charles Morice, il ne s'agissait pas de l'homme : il s'agissait du poète qui est au-dessus de toute discussion.

— Oh ! la Mouquette..

— Il ne faudrait pas tout de même que votre qualité d'auteur vous rendît injuste pour les autres. Ainsi vous avez dit du mal de la pièce de mon jeune ami Daniel Ventresohn. Je reconnais que son esprit est un peu gros et qu'il ne connaît pas encore bien le français. Mais, dans sa grande scène du flagrant délit, les mollets de Mlle Nichette sont admirables. Vous direz ce que vous voudrez : ces Juifs ont parfois bien du talent !

— Cela dépend des points de vue. Si vous...

— ... Bien du talent !

— Je ne discute pas votre goût, mais...

— ... Bien du talent !... Bien du talent !!... Les gens qui en manquent devraient avoir au moins le bon goût de ne pas se faire remarquer par des manifestations grossières. Me direz-vous aussi que les gifles données par M. Réal del Sarte à M. Thalamas sont un procédé qu'on emploie entre honnêtes gens ?

— Non.

— Ce jeune homme est décidément par trop mal élevé. M. Thalamas a insulté Jeanne d'Arc, ce qui est assurément blâmable. Si vous vouliez le lui faire sentir, il fallait employer le procédé contraire. Quand M. Thalamas a médit de l'héroïne devant ses élèves, ceux-ci n'avaient qu'une chose à faire : lui opposer un silence glacial. Mercredi, il devait traiter un autre sujet. Eh bien ! il fallait saisir l'occasion de lui marquer la différence, et, pour cela, l'applaudir à tout rompre. Cela lui aurait donné une leçon, et il l'aurait comprise !

— Savoir !

— Ainsi que l'a dit ce rédacteur du *Paris-Journal*... Comment s'appelle-t-il donc ?...

— Candide.

— C'est bien cela. Ainsi qu'il l'a dit, celle qui périt des violences de ses ennemis ne peut être honorée par les violences de ses amis. Oui, c'est parce que Jeanne d'Arc a été brûlée par les Anglais, c'est parce qu'elle a été insultée par Thalamas, soutenu par les métèques, c'est pour cela que nous devons avoir en horreur de pareils procédés ; c'est pour cela que, si nous voulons vraiment honorer Jeanne d'Arc, nous devons nous montrer accueillants pour les étrangers en France et remporter sur Thalamas et ses disciples cette victoire : qu'ils ne nous feront jamais départir de notre patience.

— Très beau ! Toutefois...

— Croyez-vous que la Pucelle ait été bien flattée de voir arriver autour de sa statue ce monôme, cette horde débraillée et hurlante qui venait d'insulter son professeur et de braver les pouvoirs constitués, au nom d'une cause sans espoir. Si elle avait pu parler, du haut de son socle, elle aurait dit à ces jeunes gens : « Restez sagement chez vous, auprès de vos parents. Ne vous mêlez pas de questions politiques qui ne sont ni de votre âge, ni de votre condition. N'écoutez pas les voix chimériques qui chantent à vos oreilles, mais plutôt celles des gens expérimentés qui savent à quel moment et dans quelle mesure il faut être royaliste ou républicain. Ne vous lancez pas dans d'extravagantes équipées où vous risquez d'attrapper de mauvais coups et qui peuvent d'ailleurs mal finir !... » Voilà ce que leur aurait dit une héroïne comme Jeanne d'Arc, une héroïne qui se respecte et qui a conscience de sa dignité.

— Pardon ! Connaissez-vous ce mot : « Allez sus aux ennemis et boutez-les hors de France ! »

— Qui a dit cela ? Une brute ? Real del Sarte ?

— Jeanne d'Arc.

— Qui ?... Quoi ?... Eh bien ! Si elle a dit cela, elle l'a dit des Anglais de son époque. Elle n'a pas parlé de Thalamas ! Il ne s'agit pas des Métèques. Je remarque une chose : c'est que vous avez la déplorable manie de mêler toutes les questions. Allez ! Laissons Jeanne d'Arc tranquille dans la paix glorieuse de l'histoire. Révérons en elle l'incarnation de l'énergie, du courage et du patriotisme, et, — pour nous rendre dignes d'elle — gardons la prudence, la réserve et la tenue qui conviennent à des hommes comme il faut.

Maurice PUJO.

Lire en deuxième page :
L'APLOMB DE PICQUART
L'AMIRAL GERMINET FRAPPE
En troisième page :
L'EMPOISONNEMENT CRIMINEL
par VESALE

220.000 francs au Traître Dreyfus !

Nous avons reçu une nouvelle assignation devant le Tribunal correctionnel, pour non-insertion des lettres que la Ligue des Droits de l'Homme, *sous la signature du traître Dreyfus — et quelquefois sans signature — nous a adressées depuis quelque temps. Bien entendu, une nouvelle demande en dix nouveaux* mille *francs de dommages-intérêts est jointe à l'assignation.*

Cela porte à 220.000 francs le total des sommes auxquelles Alfred Dreyfus nous taxe pour le moment. Le traître Dreyfus continuera-t-il ? C'est probable. Nous continuerons, c'est certain.

L'AFFAIRE STEINHEIL

André, Fabre & Cie

L'escamotage. — Prévost-Sabert, Sabert-Prévost. — Le procès de M. André. Questionnaire pour M. Fabre. — L'article 280 du Code d'instruction criminelle. — « Renseignements complémentaires »... d'un intime de Félix Faure. — Question aux X compromis. — On n'étouffera pas l'affaire

En attendant que M. Briand, garde des sceaux, lorsqu'il sera enfin en possession des « renseignements complémentaires » qu'il prétend avoir demandés, prenne contre M. Leydet les sanctions dont il a parlé, M. André, le successeur du Platonique, affecte de brûler la procédure de l'instruction, espérant sans doute, mais à tort, que l'on n'y verra que du feu.

C'est ainsi — nous l'avons noté — que parmi les premiers « témoins » qu'il a cru expédient d'interroger avant même d'avoir procédé à un interrogatoire général de l'inculpée, il a cité la veuve Prévost, qui, pour cette fois, s'est séparée de son inséparable « demi-frère » — dont le public, sans nous, aurait ignoré même le nom...

Ce que fut l'interrogatoire de cette « amie » de l'inculpée, nous n'avons pas la prétention de le dire, au juste, au lecteur. Mais on peut s'en faire une idée si l'on se remémore la part de participation qu'a prise aux affaires de Bellevue — et à quelques autres encore — la fugitive de Vaugirard.

Ce qu'il ne faut pas oublier

Nous rappelons encore les faits :

1° La veuve Prévost, à Bellevue, avait prêté sa signature pour la location du Vert-Logis, où, lorsqu'on recevait « tante Lili », on « la » recevait sous ce nom : Mme Prévost ;

2° La veuve Prévost, à Vaugirard, recevait pour Mme Steinheil les lettres du « monsieur de Bellevue » ;

3° La veuve Prévost, ainsi que son « demi-frère » Sabert dit Chabert, a donné congé de son logement du boulevard Edgard-Quinet, le 30 mai, quelque douze heures avant le crime ;

4° La veuve Prévost, le 31 mai au matin, a été la première personne qu'on alla avertir des événements de la nuit. (Elle passa même, dans l'occasion, avant M. Charles Dupuy.

5° La veuve Prévost, dans la journée du 31 mai, reçut la mission de confiance d'expliquer aux journalistes « ce qui avait dû se passer » ;

6° La veuve Prévost, vingt jours à peine après le crime, disparut sans laisser d'adresse, avec son « demi-frère » Sabert qui, en chemin, de Vaugirard à Ménilmontant, devint soudainement son « père » ;

L'AFFAIRE STEINHEIL

André, Fabre & Cie

L'escamotage. — Prévost-Sabert, Sabert-Prévost. — Le procès de M. André. Questionnaire pour M. Fabre. — L'article 280 du Code d'instruction criminelle. — « Renseignements complémentaires »... d'un intime de Félix Faure. — Question aux X compromis. — On n'étouffera pas l'affaire

En attendant que M. Briand, garde des sceaux, lorsqu'il sera enfin en possession des « renseignements complémentaires » qu'il prétend avoir demandés, prenne contre M. Leydet les sanctions dont il a parlé, M. André, le successeur du Platonique, affecte de brûler la procédure de l'instruction, espérant sans doute, mais à tort, que l'on n'y verra que du feu.

C'est ainsi — nous l'avons noté — que parmi les premiers « témoins » qu'il a cru expédient d'interroger avant même d'avoir procédé à un interrogatoire général de l'inculpée, il a cité la veuve Prévost, qui, pour cette fois, s'est séparée de son inséparable « demi-frère » — dont le public, sans nous, aurait ignoré même le nom...

Ce que fut l'interrogatoire de cette « amie » de l'inculpée, nous n'avons pas la prétention de le dire, au juste, au lecteur. Mais on peut s'en faire une idée si l'on se remémore la part de participation qu'a prise aux affaires de Bellevue — et à quelques autres encore — la fugitive de Vaugirard.

Ce qu'il ne faut pas oublier

Nous rappelons encore les faits :

1° La veuve Prévost, à Bellevue, avait prêté sa signature pour la location du Vert-Logis, où, lorsqu'on recevait « tante Lili », on « la » recevait sous ce nom : Mme Prévost ;

2° La veuve Prévost, à Vaugirard, recevait pour Mme Steinheil les lettres du « monsieur de Bellevue » ;

3° La veuve Prévost, ainsi que son « demi-frère » Sabert dit Chabert, a donné congé de son logement du boulevard Edgard-Quinet, le 30 mai, quelque douze heures avant le crime ;

4° La veuve Prévost, le 31 mai au matin, a été la première personne qu'on alla avertir des événements de la nuit. (Elle passa même, dans l'occasion, avant M. Charles Dupuy.

5° La veuve Prévost, dans la journée du 31 mai, reçut la mission de confiance d'expliquer aux journalistes « ce qui avait dû se passer » ;

6° La veuve Prévost, vingt jours à peine après le crime, disparut sans laisser d'adresse, avec son « demi-frère » Sabert qui, en chemin, de Vaugirard à Ménilmontant, devint soudainement son « père » ;

7° Ensuite, on n'entendit plus parler d'elle, ni de son compagnon, si ce n'est par l'*Action Française*, qu'un ami de M. Briand tenta, mais sans succès, de distraire de sa recherche ;

8° La mère de la veuve Prévost, interviewée, par ordre supérieur, par un des rédacteurs d'une feuille gouvernementale, nia effrontément, en détail, point par point, tout ce que l'*Action Française* avait cru bon — voire nécessaire — de révéler. Elle se garda, d'ailleurs, avec le plus grand soin, d'esquisser aucune allusion au « demi-frère » de sa fille ;

9° Du jour où, à Ménilmontant, la veuve Prévost fut retrouvée par la *Patrie*, — et Jules Sabert dit Chabert, son « demi-frère » et « père », par nous-même, — la police, dont il faut la recommandation pour être reçu chez le couple, n'a plus cessé de faire bonne garde autour de ces étranges clients.

Questions directes

Ces faits étant donnés, — et il est très facile au juge d'en vérifier l'exactitude — on demande à M. André :

1° *Pourquoi il s'est hâté d'interroger (?) la veuve Prévost dès la reprise de l'instruction, en hâte, et le jour même qu'on l'a retrouvée à Ménilmontant ?*

2° *Par quel truc de divination psychologique il a pu, en une heure à peine, éclaircir le cas embrouillé de ce prête-nom qui prit la fuite aussitôt le crime commis ?*

3° *Comment il a pu, lui, André, juger qu'une confrontation des deux Mmes Prévost, celle de Vaugirard-Bellevue et celle de Vaugirard-Ménilmontant, n'était d'aucune utilité pour établir la vérité ?*

4° *Comment il a pu négliger d'interroger, séparément de la vraie veuve Prévost, le « demi-frère » de celle-ci, devenu son père depuis le crime ?*

5° *Comment il a pu, lui, André, juge d'instruction succédant à M. Leydet, dessaisi et soumis à une « enquête secrète », ne pas craindre d'être à son tour l'objet de la critique de tous, en commettant, dès le début de la reprise de l'instruction, ces gaffes, vraiment inexcusables ?...*

Mais M. André ne répondra pas.

Questions au Parquet général

A défaut de M. André, qui pourrait, à la grande rigueur, interpellé par le public, se réclamer de son pouvoir discrétionnaire, et passer outre, nous nous adresserons plus haut que le juge d'instruction, au magistrat chargé de surveiller les instructions, lequel magistrat, dans l'espèce, est M. Fabre, procureur général...

Nous demandons à M. Fabre :

1° *N'est-il pas vrai, monsieur, que, comme nous l'a expliqué hier Me Bonzon, le code d'instruction criminelle vous investit* (art. 280) *de toute la puissance nécessaire pour « avertir » M. André, juge d'instruction, des négligences qu'il commet ?*

2° *N'est-il pas vrai que, dans le cas du juge Leydet, aucune des « sanctions » dont a parlé M. Briand ne saurait être prise contre ce magistrat, sans qu'on en prît aussi contre vous, qui le laissâtes faire ?*

3° *N'est-il pas vrai que, votre rôle étant de surveiller le juge, c'est sur vous que doivent s'exercer, avant de retomber sur lui, qu'il se nomme Leydet ou André, toutes les « sanctions » éventuelles ?*

4° *Et si, au mépris de la loi qui vous enjoint d'intervenir, vous supportez, après les « négligences » du juge Leydet, les « négligences » du juge André, comment voulez-vous qu'on s'y prenne pour ne pas vous juger vous-même comme on les juge l'un et l'autre ?*

Mais M. Fabre ne répondra pas.

Plus « haut » encore

Alors, c'est à ceux qui le mènent ainsi qu'ils menèrent autrefois la Cour de cassation tout entière ; c'est à ses maîtres qu'on s'adresse et qu'on propose — en attendant le questionnaire définitif — les autres questions que voici, que publiait, le 2 décembre, l'*Espérance du Peuple*, de Nantes :

1° *Que sont devenues les lettres de Mme Steinheil, relatives à l'Affaire, lettres dans lesquelles celle-ci priait le Président de lui expliquer certains points obscurs au sujet de la revision ? Ces lettres avaient été longtemps placées dans un petit secrétaire fermant au moyen d'un cadenas à lettres.*

2° *Est-il vrai que M. Félix Faure, quelque temps avant sa mort, se plaignit de la disparition de quelques papiers et s'étonna devant un haut personnage d'alors, habitué de l'Elysée, d'avoir trouvé ouvert un tiroir soigneusement fermé et dans lequel se trouvait entre autres choses un « brouillon » d'appel au peuple ?*

3° *Est-il vrai que Mme Prévost ait porté autrefois, au début de ses relations avec Mme Steinheil, un autre nom plus connu ? Est-il vrai qu'elle était, mettons la demi-sœur d'un familier de l'Elysée ?*

4° *Est-il vrai que Mme Steinheil ait, lors de ses relations avec le Président, fréquenté très assidument certain monsieur très bien, dans le nom duquel se trouvent un b et un d ? Est-il vrai que ces rendez-vous avaient lieu dans un immeuble pris au nom d'une tierce personne, et qu'enfin ces conciliabules correspondaient à ceux de Mme Japy avec les personnages dont parle l'*Action Française* ?*

5° *Est-il vrai que la veuve se soit, à plusieurs reprises, plainte de l'humeur du Président, notamment devant une servante ? Est-il vrai que, toujours devant cette domestique, elle se soit enquis très spécialement et sous forme de plaisanterie, des différents poisons connus dans les différents pays et de leurs effets ?*

6° *Ne pourrait-on, puisqu'on y est, voir si par hasard, dans les viscères du peintre (les vrais, pas les faux), on ne relève pas les traces de la même... substance que dans ceux du Président qu'on a dû précieusement garder ?*

7° *Pourrait-on enfin demander à Mme Steinheil (c'est facile à faire) pourquoi, quelques jours avant la mort du Président, alors qu'elle se trouvait en tête à tête avec lui, elle lui disait cette phrase étrange : « Mais je t'assure que cela ne fait aucun mal, tu peux en prendre en toute sûreté, et tu verras... »*

On voudra bien noter que ces questions sont posées par un ancien intime du président empoisonné.

. . . .

Ce qu'on appelle l'opinion est, nous le savons bien, soumis à des lois analogues à celles qui régissent la vibration des corps sonores. La colère, l'indignation, l'exaspération du dégoût ne se soutiennent pas longtemps au degré qu'on souhaiterait.

Qu'on n'y compte pas trop, pourtant. Si l'affaire Steinheil-Faure, déjà si enfiévrante allait, par exemple, rouvrir l'affaire Syveton, qu'elle évoque invinciblement — ce qui a des raisons profondes — qui sait quel tout-puissant sursaut de la conscience nationale n'occasionnerait pas cette péripétie, très possible ?...

L'Affaire Félix Faure

Les tractions rythmées de la langue

Nous avons publié, il y a quelques jours, l'avis d'un praticien des plus compétents de Paris, avis d'après lequel, étant donné *tous* les symptômes du mal dont mourut Félix Faure, il était impossible d'attribuer la mort du président à une autre cause qu'un empoisonnement — déterminé.

Un de nos confrères, hier soir, insérait la remarque suivante, qui conclut dans le même sens, — sans déterminer le poison.

Les cinq médecins qui prodiguèrent leurs soins au président agonisant procédèrent à des tractions rythmées de la langue ; puis, après le décès, rédigèrent un rapport concluant à la mort par suite d'hémorragie foudroyante. Or, aucune texte de médecine ne prescrit les tractions dans le cas d'hémorragie, tandis qu'au contraire elles sont de rigueur dans un cas d'empoisonnement.

Est-ce assez clair ?

« Coïncidences » nouvelles

On finira par tout savoir.

D'après une information publiée hier, le 16 février 1899, le correspondant du *Temps* à Anvers était *dès trois heures et demie de l'après-midi, soit une heure et demie avant la première atteinte du mal*, averti de la mort du président Félix Faure...

A rapprocher de cette information la teneur de la lettre ci-après, que nous avons reçue il y a quelques jours déjà :

Concernant la mort de Félix Faure, je vous envoie les renseignements suivants que vous pourrez contrôler :

1° A Bruxelles, *à deux heures de l'après-midi, le 16 février* 1899, on annonçait la mort de F. Faure. *A quatre heures* on la démentait; à *dix heures* du soir on la complétait. J'étais alors à Bruxelles et j'ai moi-même entendu ces annonces successives sur la place des Nations vis-à-vis la gare du Nord.

2° A quatre heures environ, une grande maison de commerce de Tourcoing recevait d'un correspondant de Liverpool un télégramme disant que le bruit courait de l'assassinat de F. Faure et d'une révolution à Paris.

On demande les témoignages.

Edouard BERNAERT.

LA JOURNÉE AU PALAIS

Comme pour l'interrogatoire précédent, Mme Steinheil est arrivée au Dépôt, à dix heures du matin.

Vers onze heures et demie, les galeries et les couloirs des juges d'instruction commençaient à s'animer. On y commentait vivement la nouvelle, non confirmée jusqu'ici, d'après laquelle M. Leydet serait déféré au Conseil supérieur de la magistrature.

A une heure et demie, Mme Steinheil a été introduite dans le cabinet du juge d'instruction, en même temps que son défenseur.

Le public était, à ce moment, des plus restreints.

L'interrogatoire

Nous avons déjà indiqué la confiance que le public — et encore plus les directeurs de certains journaux — doivent apporter aux comptes rendus, soi-disant authentiques, qui leur sont fournis sur ce qui se passe dans le cabinet des juges d'instruction.

Voici cependant, à titre documentaire, les bruits que nous avons pu recueillir sur les questions qui auraient été abordées par M. André dans l'interrogatoire d'hier.

M. André aurait repris l'interrogatoire au point où il l'avait laissé jeudi, c'est-à-dire au début de la journée du 30 mai.

Ainsi que les journaux l'ont déjà maintes fois raconté, depuis le crime de l'impasse Ronsin, les époux Steinheil étaient revenus, dès le 29 mai, à Paris, pour recevoir Mme Japy, qui arrivait de Beaucourt.

Dans la matinée du 30 mai, le docteur Acheray, que Remy Couillard était allé chercher à la première heure, vint donner des soins à Mme Japy, prise d'un accès de rhumatisme aux genoux.

Interrogée sur ce point, Mme Steinheil aurait répondu à M. André comme elle l'avait fait à M. Leydet, que toute la famille devait partir pour la villa du Vert-Logis, et que, seule, l'indisposition subite de Mme Japy avait fait manquer ce projet.

M. André aurait ensuite interrogé Mme Steinheil sur le départ de Mariette Wolff, de Marthe Steinheil et des deux petits chiens pour Bellevue, dans la journée du 30 mai.

A toutes ces questions, l'inculpée qui, paraît-il, a repris toute son assurance, — on n'a rien négligé pour lui en donner le temps, — a répondu sans hésitation. L'interrogatoire s'est prolongé jusqu'à sept heures ; la question du crime ne fut pas abordée. La sera-t-elle lundi ?

Pendant qu'on interrogeait l'inculpée, M. Gousselin, notaire de la famille Steinheil, qui n'avait pu obtenir de permis de communiquer avec Mme Steinheil à la prison de Saint-Lazare, a demandé à être reçu par M. André.

En présence du juge d'instruction, M. Gousselin a fait signer à Mme Steinheil une pièce ayant trait à la succession de Mme Japy.

La vie et la mort ont de ces ironies.

Au Vert-Logis

Au bout de six mois, la magistrature s'est décidée à faire perquisitionner au Vert-Logis. Les curieux étaient en assez grand nombre autour de la villa désormais célèbre ; mais des gendarmes qui, malgré toutes les objurgations, restent sans pitié, en interdisent l'accès.

La perquisition a été faite par M. Benezech, commissaire de Meudon, en présence de M. Maillard, sculpteur, qui a déclaré n'avoir accepté cette mission que sur la prière de la famille Steinheil.

L'opération a été terminée à trois heures de l'après-midi. Le commissaire a saisi un certain nombre de lettres et de photographies qui seront remises au juge d'instruction. — H. F.

ARMÉE ET MARINE

Les officiers de Laon

Le comte de Ramel, M. Denys Cochin et l'abbé Gayraud ont demandé à interpeller le gouvernement sur l'abus de pouvoir commis à l'égard des officiers de Laon. Le gouvernement fait connaître qu'il acceptera le débat aussitôt que la Chambre le voudra, au cours même de la séance de lundi, si elle le désire.

Le comte de Ramel doit interpeller en même temps sur l'interdiction de fréquenter les Cercles catholiques, faite aux soldats dans beaucoup de garnisons. Récemment encore une interdiction de cette nature vient d'être prononcée dans la garnison de Gourdon. C'est toujours la même volonté de traiter les catholiques en parias.

Il importe de ne pas se faire illusion ; il y a là un parti pris dont le gouvernement ne se départira jamais de bon gré. Mais pourquoi les officiers ne se défendent-ils pas eux-mêmes ; avec un peu d'esprit de corps, avec un peu d'énergie, ils viendraient facilement à bout de tous ces lâches qui les oppriment parce qu'ils les savent résignés.

L'engagement d'Anoual

Voici quelques détails sur l'engagement du col d'Anoual entre les spahis du commandant Dinaux et les Marocains, dont nous avons parlé hier en « Dernière heure » :

Dans les derniers jours de la semaine précédente, le commandant Dinaux, chef du cercle de Mécheria, quittait le poste avancé de Berguent, à la tête d'une centaine de cavaliers du 2e spahis, pour aller opérer une reconnaissance chez les Beni Guil. On sait que ceux-ci constituent une vaste et puissante tribu qui occupe tout le pays s'étendant de Berguent à la Moulouya. Cette reconnaissance avança sans encombre et entama une conversation très pacifique avec les différents chefs marocains, dont l'accueil fut très respectueux.

Les Beni Guil étant très calmes, la reconnaissance descendit un peu plus vers le Sud et pénétra sur le territoire des Aït Bouchaouen. Elle arriva ainsi, le 2 décembre, au col d'Anoual, point situé à 220 kilomètres environ au sud-ouest de Berguent et à 160 kilomètres au nord-est de Bou-Denib.

DIX-SEPTIÈME ANNEE. — N° 6075 — CINQ Centimes — Paris et Départements — CINQ Centimes — MARDI 8 DÉCEMBRE 1908

LA LIBRE PAROLE

La France aux Français !

RÉDACTION : 14, Boulevard Montmartre (9e)
TÉLÉPHONE 102-41

ABONNEMENTS :

PARIS	FRANCE & ALGÉRIE	ÉTRANGER et Union postale
1 an..... 20 »	1 an..... 24 »	1 an..... 35 »
6 mois..... 10 »	6 mois..... 13 »	6 mois..... 18 »
3 mois..... 5 50	3 mois..... 7 »	3 mois..... 10 »

Directeur : EDOUARD DRUMONT

ADMINISTRATION : 14, Boulevard Montmartre (9e)
Adresser lettres et mandats à Charles DEVOS, Administrateur
Les Annonces sont reçues :
A L'AGENCE PARISIENNE DE PUBLICITÉ
16, Rue Drouot, à Paris (9e)

Clemenceau ET LA Défense Nationale

On aimerait écouter la conversation d'un homme comme le vice-amiral Germinet avec Clemenceau.

Le vice-amiral Germinet est l'égal de Clemenceau ; dans deux ans il sera à la retraite ; il a probablement l'indépendance de l'existence assurée ; on peut donc supposer qu'il ne comparait pas devant le président du Conseil en [illegible] comme Clemenceau veut parler de respect et de hiérarchie, l'amiral doit lui dire :

« Sacré farceur, mettez-vous bien en pleine lumière afin que je voie votre tête quand vous prononcez ces mots-là, après avoir attaqué pendant quarante ans l'Armée, la Marine et tout ce qui représente un ordre social quelconque. »

Vraisemblablement, Clemenceau, qui est un cynique et un gouailleur, rit de bon cœur et répond à son interlocuteur :

« Oui, mon vieux, c'est comme cela ! le respect et la hiérarchie, voilà comme je suis. »

Quand un huissier entre, ils reprennent tous deux leur attitude de convention.

— Permettez-moi de vous faire observer, monsieur le président du Conseil...

— Je tiens à vous dire, mon cher amiral...

Voyez-vous le Picquart de la Guerre faisant venir au ministère le colonel Rouquerol pour lui reprocher d'avoir été à la messe.

L'autre traiterait évidemment comme un pied ce polisson mis en réforme pour indignité et qui n'est devenu ministre de la guerre que parce qu'il a livré aux Juifs les secrets dont il était dépositaire à l'occasion de ses fonctions.

Ni l'amiral, ni le colonel n'avoueraient la façon dont ils ont traité Clemenceau et Picquart. Clemenceau et Picquart se garderaient bien d'initier le public à cette conversation qui ne rehausserait pas le prestige du gouvernement.

Ils sont tous dans une organisation qui n'est plus qu'une apparence, dans une mécanique détraquée et cassée, mais ceux mêmes que la mécanique a *brovés ne veulent pas la disloquer davantage*.

La foule, d'ailleurs, n'attache à ces incidents aucune importance. Cette indifférence est inouïe.

Voilà un amiral que tout le monde s'accorde à regarder comme un homme de valeur et d'initiative et qui déclare à haute et intelligible voix que nos arsenaux sont vides et que, même vainqueurs dans une bataille navale, nous serions vaincus puisque nous ne pourrions soutenir la lutte plus de trois heures.

Le peuple, la foule, est aussi au courant de l'état de l'Europe que pourrait l'être un Louis XIV travaillant quinze heures par jour et ayant lu attentivement les dépêches de ses ambassadeurs.

La foule, la masse électorale, les citoyens, comme vous voudrez, n'ignorent rien de la destruction de la flotte russe, de la défaite de Nebogatoff, du désastre de Tsou-Shima, de tout le mal qu'ont fait à la Russie l'incurie, l'insouciance, le *nitchevo*, la vénalité des hommes qui gaspillaient ou volaient les milliards que nous versions à nos amis et alliés par des emprunts incessamment renouvelés pour des armements fictifs.

La foule n'ignore pas davantage qu'il en est de même chez nous, que nos parlementaires sont aussi avides que les grands-ducs, mais qu'ils sont plus nombreux. Gustave Téry, Gohier, beaucoup d'autres, ont révélé à tous les tripotages, les gabegies, les scandales de l'administration de Thomson.

La foule n'ignore pas non plus la situation de l'Europe.

Chaque matin, pour un sou, l'électeur sait ce qui se dit ou se fait à Londres, à Berlin, à Constantinople, au Parlement anglais ou au Parlement italien.

Il serait inexact de prétendre que l'ouvrier ne s'intéresse pas à ces questions. L'ouvrier intelligent s'y intéresse et en parle chez le marchand de vins.

J'ajoute même que l'ouvrier libre penseur, lorsqu'il est arrivé à un certain niveau intellectuel, reconnaîtra volontiers, si vous avez l'occasion de causer avec lui, qu'il est odieux et stupide après avoir affirmé que le gouvernement républicain était le gouvernement de la tolérance, de permettre aux officiers d'aller à la Loge ou à la Synagogue et de les punir quand ils vont en civil à l'église.

Le peuple juge l'amiral comme vous le jugez. Il trouve que cet officier est un brave homme, pour avoir essayé d'éclairer son pays et de lui épargner une irrémédiable catastrophe... Il juge Clemenceau comme vous le jugez aussi ; il trouve burlesque cet homme qui a réclamé toute sa vie la vérité et la lumière et qui frappe un officier qui a dit la vérité et qui a voulu faire la lumière.

Cet officier a prévenu d'abord le gouvernement ; il s'est heurté à la surdité volontaire de gens qui ne veulent pas entendre, car ils ne voient dans la marine française qu'une occasion de toucher des pots-de-vin. Pour dégager sa responsabilité, cet officier patriote adresse au pays un suprême avertissement par la voie de la presse.

Le peuple estime que c'est très bien de la part de l'amiral.

Et après ?

Après ? Rien. Tout continuera à aller comme avant.

Tous ceux qui sont restés fidèles à leur devoir sont félicités et estimés comme le général Hagron et l'amiral Germinet ; mais après, c'est fini.

Cette inertie d'un pays, prévenu de tout, sachant tout, informé des périls qui le menacent à quelque chose de véritablement tragique. Il semble que la France se sente sous le coup d'une Fatalité à laquelle elle n'échappera pas et qu'elle se résigne d'avance.

On dirait que le grand ressort ait été cassé, dans l'organisme français, par la victoire du Dreyfusisme.

C'est le Dreyfusisme, en effet, que l'on retrouve partout, tenant d'innombrables complices par les liens d'une protection mystérieuse, versant au pays, quand il tente de se réveiller, ce qui restait dans la fiole que l'on fit boire à Félix Faure.

On devine ce qu'il y a dans le drame de l'impasse Ronsin et ce qu'on veut empêcher, à tout prix, le public d'y voir, au moins jusqu'au jour où la prescription sera acquise, c'est-à-dire dans deux mois.

Ce qu'il y a dans le drame de l'impasse Ronsin, c'est le secret de la mort de Félix Faure.

Notre excellent confrère Mantenay reproduisait, l'autre jour, dans l'*Univers*, un passage bien significatif d'une étude publiée, il y a quelques mois, dans le *Figaro*, sur le rôle des anciens présidents de la République.

La Libre Parole, d'ailleurs, a cité quelques extraits de cette étude hier. L'article n'était sévère que pour Félix Faure :

Félix Faure, disait le Tacite un peu sybillin du *Figaro*, avait proclamé dans son Message que l'ordre républicain ne saurait courir de dangers : c'est par sa faute qu'il en courut le plus. Sa présidence aura été, selon la plus troublée de toutes, du moins sur sa fin, la plus troublante. Elle connut des heures louches, des moments étranges. L'exécution seule manqua à des résolutions de la plus haute gravité : l'obstacle de la dernière minute, d'où vint-il ? De l'inopportunité, de la défaillance, de la fatalité ? L'opinion des gens bien informés est que la mort de Félix Faure empêcha de grosses choses.

On peut rapprocher de ces lignes énigmatiques le fait que raconte le *Cri de Paris*, et qu'il déclare *strictement exact*.

A trois heures et demie, le jour de la mort de Félix Faure, le correspondant du *Temps* à Anvers, chargé d'envoyer les cours de la Bourse au journal, téléphonait :

« Est-il vrai que Félix Faure soit mort, comme on l'annonçait ici tout à l'heure. »

Beaucoup d'événements décisifs ont été annoncés d'avance par d'insaisissables rumeurs, quand ils étaient à la fois le secret de quelques-uns et l'espérance de toute une race ou de tout un parti. Michelet a écrit des pages curieuses à propos de certains faits de la Révolution.

Les *grosses choses*, que la mort de Félix Faure empêcha, c'était un appel au pays par le Président de la République appuyé sur l'Armée.

Il se trouva ainsi que Félix Faure mort assura la victoire du Dreyfusisme, tandis que Félix Faure vivant avait été un obstacle à des projets auxquels songeaient des officiers moins résignés que les autres à laisser les Juifs mettre leur talon sur l'Armée.

Beaucoup d'officiers connaissaient les dispositions de Félix Faure, avaient confiance dans les promesses formelles faites par lui de défendre l'honneur de la France. A une époque où l'esprit d'audace et d'aventure est rare, les plus courageux aimaient autant voir faire par en haut ce qui aurait été, sinon plus difficile, du moins moins correct, de faire par un *pronunciamiento* spontané auquel Paris aurait adhéré de grand cœur...

ÉDOUARD DRUMONT.

Les Mémoires du Kaiser

Guillaume II, nul ne l'ignore, possède tous les talents : chef d'armée incomparable, amiral d'une expérience consommée, il est, en outre, tour à tour ou même simultanément, poète, musicien, peintre, sculpteur, orateur, comédien, etc. ; c'est le génie universel et, quand sonnera son heure dernière, il pourra pousser le cri suprême de Néron :

Qualis artifex pereo !

Le Kaiser, nous ne saurions l'oublier, est aussi journaliste ; c'est un confrère et nul reporter parisien, voire même américain, ne se peut vanter d'avoir fait autant de bruit que lui avec ses interviews. On nous conte que l'empereur allemand, délaissant ce genre de l'information sensationnelle un peu délicat pour un homme dans sa situation, est actuellement en train d'écrire ses Mémoires.

Que dis-je ? Les Mémoires de l'Empereur seraient même complètement terminés. L'éditeur les attend, nous dit-on, avec une impatience fiévreuse. Cela se conçoit sans peine : le volume à six marks, intitulé : Vingt ans de règne, et qui portera la signature impériale (Wilhelmus imperator-rex), devra être une fameuse affaire de librairie, plus sensationnelle encore, sans doute, que les récits de chasse dans l'Afrique du Sud du président Roosevelt...

Une seule chose m'inquiète, et doit inquiéter bien davantage encore le pauvre chancelier de Bülow.

Pour une simple interview publiée par un journal anglais, le Kaiser faillit tout récemment déchaîner une guerre européenne. Quels effets terribles ne produira pas l'apparition en librairie des Mémoires de Guillaume II !

Si l'impérial auteur daigne confier le manuscrit ou les « bonnes feuilles » à son chancelier, on ne saurait trop conseiller à ce dernier de lire lui-même, au lieu de s'en rapporter à nouveau au jugement de quelque scribe distrait, négligent ou sceptique.

Infortuné Bülow ! S'il l'osait, il répéterait certainement à son maître les paroles, que je citais l'autre jour, du général de Galliffet, à propos d'un général :

« — Vous écrivez bien, mais vous écrivez trop ! »

Il paraît, d'ailleurs, que ce mot fameux du général de Galliffet n'est point de lui. Il appartiendrait en propre à Pie IX, qui aurait dit, à propos de Montalembert :

« — M. de Montalembert parle bien, mais il parle trop !... »

Plagiaire d'un Pape ! Voilà — si on l'avait su — qui eût bien ennuyé M. de Galliffet, à l'époque où il était ministre de la guerre dans le gouvernement de l'affaire Dreyfus...

A. de Boisandré.

Le Fauteuil du cardinal Mathieu

Nous avions parlé de la candidature probable de Mgr Baudrillart, recteur de l'Université catholique de Paris, au siège académique laissé vacant par la mort du cardinal Mathieu.

On a, depuis, annoncé la candidature de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier.

Le *Petit Temps* d'hier soir préconise celle de Mgr Mignot, archevêque d'Albi.

Que le *Temps* spéculе sur la réputation de modernisme de Mgr Mignot pour l'opposer à deux hommes de la valeur de Mgr de Cabrières et de Mgr Baudrillart, dont l'orthodoxie est au-dessus de tout conteste, cela ne saurait étonner de la part d'un journal protestant ; mais nous serions surpris, malgré tout, que l'archevêque d'Albi acceptât un tel patronage et se laissât toucher par des invites venant de ce côté.

Peut-être aussi est-ce seulement la publication prochaine d'un recueil d'instruction pastorale de Mgr Mignot à son clergé, intitulé *Lettres sur les études ecclésiastiques*, qui a fait croire au *Temps* que l'auteur voulait être académicien.

Il est à supposer que Mgr Mignot, même s'il avait songé à l'Académie, s'effacerait devant son collègue de Montpellier, le premier en date comme candidat : agir autrement serait risquer de partager les voix de nos amis et de favoriser l'élection d'un troisième... candidat.

H. de Rauville.

La Disgrâce de l'amiral Germinet

Interpellation de l'amiral Bienaimé. — Ce qu'on dit à la Chambre.

On ne s'entretenait, hier, dans les couloirs de la Chambre, que de l'interpellation de l'amiral Bienaimé sur la disgrâce de l'amiral Germinet.

Le député de Paris nous a dit : « L'amiral Germinet a été, comme je le fus jadis moi-même, la victime d'une coterie. La disgrâce dont il est frappé constitue un véritable scandale. L'amiral Germinet, dans un but essentiellement patriotique, n'a fait que confirmer les révélations portées à la tribune par notre collègue M. Chaumet. Si l'amiral Germinet avait dévoilé des faits nouveaux et graves, il fallait le traduire devant un conseil de guerre. Mais le gouvernement s'en est bien gardé. Le commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée est sacrifié à une coterie !

Quand l'amiral Germinet a reçu la lettre lui annonçant la peine qui le frappait, il a dit, les larmes aux yeux : « On ne me parlerait pas autrement si j'avais trahi « mon pays ! »

Dans les couloirs, on ne se gênait pas pour dire que, si Clemenceau avait sévi, c'est parce que l'interview de l'amiral Germinet avait paru dans le *Petit Var*, journal opposé à la candidature sénatoriale du président du conseil.

La Chambre doit discuter aujourd'hui l'interpellation Bienaimé et le cabinet aura certainement à repousser un rude assaut.

Parmi les orateurs, on cite M. Dupourque, député des Basses-Pyrénées, ancien officier de marine.

On parle d'une intervention de M. Delcassé.

Après avoir tombé Thomson, voudrait-il aussi tomber Picard et Clemenceau ?

J. Saint-Léon.

LES DIEUX S'EN VONT !

Le généralisé Picquart a bien communiqué à la presse la lettre facétieuse par laquelle il refusait une musique militaire à l'édile socialiste Colly ; mais il s'est gardé de publier la réponse de celui-ci.

On la trouvera plus loin.

Picquart y est malmené de belle façon, quoiqu'avec la réserve qu'imposent d'anciennes complicités.

M. Colly ne pouvait manquer de rappeler à Picquart que la campagne dreyfusarde ne le qualifiait pas comme champion du militarisme, que la mise en réforme pour fautes contre l'honneur et la discipline n'en faisait pas nécessairement l'incarnation du patriotisme.

C'est le sort de tous les parvenus par les louches spéculations de se voir jeter à la figure leurs origines et leurs antécédents chaque fois qu'ils s'avisent de faire figure de braves gens, en rompant avec les compromissions des chemins tortueux de l'ascension.

Sous sa tunique dorée, Picquart porte la livrée de Dreyfus, camisole de force, tunique de Nessus, et jamais il ne pourra plastronner sans faire sauter quelques boutons et exhiber les dessous infâmes.

L'Humanité de Jaurès est encore plus sévère que le farouche et jovial Colly. Elle fait suivre la lettre du conseiller de ce commentaire :

M. Picquart a fait de l'esprit — qu'on se le dise ! — mais il a fait de l'esprit à côté.

Il a commis, de plus, une maîtrise assez « état-majoriste » en communiquant à la presse, le 5 octobre, veille de la fête, une lettre du 30 novembre, dont la réponse lui était déjà parvenue. Le coup du petit bleu, quoi !

C'est le suave, le divin Picquart, à qui ses compagnons de route mettent ainsi le nez dans les ordures du chemin.

J'ai toujours pensé que toutes les ignominies du Dreyfusisme seraient mises au jour par les anciens syndicataires écartés, parce que trop nombreux, de l'assiette au beurre.

Le lâchage et le déballage ont déjà commencé pour Dreyfus.

Après le maître, les valets.

Albert Monniot.

LA CRISE DE L'OPÉRA

Pourquoi M. Messager s'en va

Hier, pendant un entr'acte de la répétition générale de *Sanga*, à l'Opéra-Comique, on parlait beaucoup, comme de raison, de la démission de M. Messager. Nous avons entendu le colloque suivant qui éclaire bien des points restés obscurs, de cet incident.

— Vous savez bien comme moi pourquoi il est parti !

— Il y a une histoire de femme ?

— De femmes, au pluriel.

— Ah ! Bah !

— Oui !... Depuis que Broussan était là, cent députés voulaient caser leurs maîtresses à l'Opéra !

— D'accord ! Mais jamais Broussan n'a été nommé que pour ça par Briand. On le sait bien !

— C'est possible, mais c'est Messager, le musicien, qu'on attaquait quand une de ces cantatrices politiciennes faisait un couac ! On se disait : « Ce n'est pas la faute à Broussan, il ne connaît que la musique d'opérette. Mais Messager qui s'y connaît ! Comment a-t-il engagé cette femme ?... Et ce qui se passait dans le corps de ballet ! »

— Il se passait quelque chose !

— Parfaitement !... Il était soumis à l'influence maçonnique, comme le reste, et la Loge dont M. Broussan fait partie avait un dossier sur chaque danseuse !

— Corinthe et Carthage ?

— Oui ! Le moment approchait où les rats ne seraient admis à faire un entrechat dans le ballet de *Faust* que lorsqu'ils seraient initiés...

— On voulait qu'ils enjambassent le cercueil d'Hiram ?

— Et M. Brisson était le futur maître de ballet.

— On conçoit que Messager se soit enfui, rempli d'épouvante !

— Aussi, qu'est-il venu faire dans cette galère ? Il dirigeait le plus grand théâtre de Londres ; il était tranquille, bien apprécié, ne dépendait que du roi, ou presque. Il a fallu qu'il vienne dans une pétaudière républicaine !...

— Il doit être devenu bien monarchiste !...

Prenez-en ce que vous voudrez, mais ces fragments de dialogue n'en sont pas moins typiques. Et comme ils doivent révéler des détails vrais !...

J. D.

VOIR PLUS LOIN :

L'Italie et la Triplice ;
Au Reichstag.

L'ANNIVERSAIRE de la Mort de Gabriel Syveton

Une délégation de La Libre Parole, *comprenant nos amis Gaston Méry, Charles Devox, commandant Biot, F. Javary et Albert Guy, auxquels s'était joint notre vaillant camarade Grégori, s'est rendue hier, dans l'après-midi, au cimetière Montparnasse et a déposé une superbe couronne sur la tombe de Gabriel Syveton.*

Nos amis avaient tenu à donner à ce petit pèlerinage un caractère de stricte intimité.

Rappelons que c'est demain mercredi, 9 décembre, à onze heures, que l'Association du Souvenir des Français à la mémoire de Gabriel Syveton, fera célébrer une messe, en l'église Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, pour le repos de l'âme de l'héroïque Français.

FORMIDABLE EXPLOSION

Nombreux morts

Londres, 7 décembre.

Un câblogramme de Calcutta annonce qu'une formidable explosion de poudre s'est produite, ce matin, non loin de cette ville.

Elle a fait onze victimes ; vingt-six autres personnes, mortellement blessées, ont été transportées à l'hôpital anglais. Il y a de nombreux blessés moins gravement atteints.

Toutes les victimes sont indigènes.

On croit se trouver en présence d'un accident, bien que certaines présomptions fassent admettre l'hypothèse d'un attentat.

LA PEINE DE MORT

Majorité certaine pour le maintien. — L'obstruction. — Neuf heures de séance.

La Chambre a siégé, hier, de deux heures de l'après-midi à onze heures du soir, au sujet de la peine de mort. Le vote a été renvoyé à aujourd'hui, avant la discussion de l'interpellation sur la disgrâce de l'amiral Germinet. Les nombreux scrutins qui ont repoussé les contre-projets tendant à l'abolition de la peine de mort, ne laissent pas de doute sur l'issue du débat : la peine de mort sera maintenue.

L'obstruction organisée par les socialistes pour empêcher la Chambre de se prononcer s'est manifestée scandaleusement. Le collectiviste Allemane, comme on le verra au compte rendu de la séance, s'était établi à la tribune, avec le dessein préconçu de faire ajourner le débat. Il a parlé plus de deux heures sur les sujets les plus divers et n'a gagné qu'un fort enrouement.

Un autre socialiste disait qu'il parlerait six heures et qu'il tirait, s'il le fallait, le bottin à la tribune.

Cette obstruction n'a servi qu'à irriter la Chambre et à chaque scrutin, les abolitionnistes perdaient des voix.

Un député nous a dit : « Rien n'a pu ébranler la Chambre, ni les projets insidieux, ni les manœuvres, ni la complicité de M. Brisson et du gouvernement. Il faudra décidément que M. Fallières se décide à laisser guillotiner les assassins. »

La séance d'aujourd'hui doit débuter par un vote public à la tribune, avec appel nominal, sur le projet de la commission maintenant la peine de mort.

On parle de nouvelles tentatives d'obstruction des abolitionnistes, bien que le vote final ne soit plus douteux.

J. Saint-Léon.

L'AFFAIRE STEINHEIL A LA CHAMBRE

M. Briand se défile...

Au début de la séance d'hier, à la Chambre, M. Georges Berry a réclamé une prompte discussion de son interpellation « sur la façon inquiétante pour la sécurité des honnêtes gens avec laquelle avait été menée l'instruction du crime de l'impasse Ronsin ».

M. Briand, en invoquant le prétexte de la séparation des pouvoirs, a réclamé le renvoi de la fixation sine die, c'est-à-dire aux calendes grecques.

Le Bloc, docilement, s'est empressé de donner raison, à mains levées, à M. Briand.

Cette attitude du gouvernement est une nouvelle preuve qu'il y a des dessous politiques à cacher dans l'Affaire.

L'éteignoir fonctionne plus sous la République actuelle que sous n'importe quel régime.

J. St-L.

L'AFFAIRE STEINHEIL

Crime machiné. --- Instruction truquée

Entr'acte : M. André compulse son dossier. — Silhouettes. — Et le Mont-de-Piété ? — Pourquoi Mme Japy est venue à Paris le 29 mai. — Mme Japy et Mme Steinheil. — Les troubles nerveux de Mme Steinheil. — Bruits divers.

L'instruction a chômé hier : M. André compulsait son dossier. Successivement, M. Bertillon, M. Hamard et l'inspecteur Sablon sont venus, en passant, conférer avec lui.

A leur sortie, ils n'ont rien voulu dire de leur entretien avec le juge d'instruction.

M. André est sorti, à son tour, pour se rendre au Parquet. Quand il est revenu à son cabinet, des journalistes lui ont demandé « s'il y aurait du nouveau ».

« — Non, messieurs, a répondu le juge, je classe mon dossier pour l'interrogatoire décisif » que je dois faire subir demain à l'inculpée. Aujourd'hui, il n'y aura donc rien de nature à vous intéresser.

« — Pas de témoins ?

« — Pas de témoins !

« — Et la femme d'Alexandre Wolf ?

« — Pas aujourd'hui. »

Et M. André s'est renfermé dans son cabinet.

AU MONT-DE-PIETE

Nous répétions hier encore que l'instruction de M. André, comme celle de M. Leydet, est tout bonnement truquée ; nous en avons donné maintes preuves. En veut-on une autre ?

On sait que Mme Steinheil a affirmé avoir mis ses bijoux au Mont-de-Piété quelques jours avant le crime et les en avoir retirés quelques jours après avec les fonds à elle envoyés par M. Borderel. Elle les aurait alors portés chez le bijoutier Souloy.

Il y a, on le conçoit sans peine, un intérêt capital à savoir si Mme Steinheil a dit vrai ou non dans ce cas. Pour le savoir, il suffirait de feuilleter pendant un quart d'heure les registres du Mont-de-Piété de la rue de Rennes, à partir du 20 mai jusqu'au 10 juin.

Or, le croirait-on, cette formalité si simple n'a pas encore été accomplie jusqu'ici...

On a attendu six mois pour perquisitionner au Vert-Logis ; on n'a perquisitionné chez aucun des individus impliqués ou suspectés d'avoir joué un rôle dans le drame ; enfin, on ne s'est même pas préoccupé de vérifier si Mme Steinheil disait vrai dans l'affaire des bijoux, alors que cette vérification serait si facile.

Cela n'empêchera pas M. André d'affirmer avec plus d'aplomb que jamais qu'il mène l'affaire avec méthode et est résolu à connaître la vérité !

M. André nous prendrait-il pour des niais ?

LE VOYAGE DE Mme JAPY A PARIS

Plusieurs de nos confrères ont publié ce matin la note suivante que leurs correspondants de Belfort ou de la région leur avaient fait parvenir :

Je tiens d'un membre de la famille Japy que, la veille du crime, Mme Steinheil a téléphoné à sa mère, alors à la villa qu'elle habitait à Montbouton, à deux kilomètres de Beaucourt. Elle lui disait de venir à *Paris, sans retard, pour une affaire urgente.*

Une personne au service de Mme Japy a tenu les récepteurs et a communiqué à Mme Japy les paroles de sa fille.

Le correspondant à Beaucourt, de notre confrère la « Liberté », lui écrit à ce sujet : « Je me suis livré à une enquête rapide sur la note télégraphiée aux journaux parisiens. Voici ce que j'ai pu apprendre » :

Mme Japy était allée à Paris au commencement de mai afin d'assister à la première communion de sa petite-fille Marthe, qui avait lieu le 7. Quand elle revint à Beaucourt, elle annonça aux personnes qu'elle connaissait que n'ayant pu rester à Paris aussi longtemps qu'elle l'aurait désiré, elle avait averti ses enfants de son intention de revenir les voir à la fin du même mois et de passer quelques jours avec eux. Ce voyage était donc prévu depuis trois semaines ; Mme Japy devait partir pour Paris le mardi 26 mai ; au dernier moment, elle ne put se mettre en route et avertit Mme Steinheil qu'elle n'arriverait que le vendredi 29. Le coup de téléphone de Mme Steinheil aurait donc eu pour but de dire à sa mère que la date du 29 choisie par elle-même était entendue.

Mme STEINHEIL DÉTESTAIT-ELLE SA MÈRE ?

On affirme un peu trop légèrement, peut-être, que Mme Steinheil détestait sa mère et qu'elle ne l'aurait pas caché au juge d'instruction lui-même. Nous avons déjà dit que cette affirmation était toute gratuite ; Mme Steinheil n'a pas exprimé devant M. André un seul des propos qu'on lui a attribués contre sa mère.

Un vieil ami de Mme Japy a fait, à ce sujet les déclarations catégoriques suivantes, en demandant que son nom ne soit pas dévoilé :

Vous comprenez, s'il dit, je ne tiens pas à voir une dizaine de vos confrères prendre chaque jour à mon cordon de sonnette, ainsi que

sent admettre l'hypothèse d'un attentat.

J. St-L.

L'AFFAIRE STEINHEIL

Crime machiné. — Instruction truquée

Entr'acte : M. André compulse son dossier. — Silhouettes. — Et le Mont-de-Piété ? — Pourquoi Mme Japy est venue à Paris le 29 mai. — Mme Japy et Mme Steinheil. — Les troubles nerveux de Mme Steinheil. — Bruits divers.

L'instruction a chômé hier ; M. André compulsait son dossier. Successivement, M. Bertillon, M. Hamard et l'inspecteur Sablon sont venus, en passant, conférer avec lui.

A leur sortie, ils n'ont rien voulu dire de leur entretien avec le juge d'instruction.

M. André est sorti, à son tour, pour se rendre au Parquet. Quand il est revenu à son cabinet, des journalistes lui ont demandé « s'il y aurait du nouveau ».

« — Non, messieurs, a répondu le juge, je classe mon dossier pour l'interrogatoire « décisif » que je dois faire subir demain à l'inculpée. Aujourd'hui, il n'y aura donc rien de nature à vous intéresser.

« — Pas de témoins ?

« — Pas de témoins !

« — Et la femme d'Alexandre Wolf ?

« — Pas aujourd'hui. »

Et M. André s'est renfermé dans son cabinet.

AU MONT-DE-PIETE

Nous répétions hier encore que l'instruction de M. André, comme celle de M. Leydet, est tout bonnement truquée ; nous en avons donné maintes preuves. En veut-on une autre ?

On sait que Mme Steinheil a affirmé avoir mis ses bijoux au Mont-de-Piété quelques jours avant le crime et les en avoir retirés quelques jours après avec les fonds à elle envoyés par M. Borderel. Elle les aurait alors portés chez le bijoutier Souloy.

Il y a, on le conçoit sans peine, un intérêt capital à savoir si Mme Steinheil a dit vrai ou non dans ce cas. Pour le savoir, il suffirait de feuilleter pendant un quart d'heure les registres du Mont-de-Piété de la rue de Rennes, à partir du 20 mai jusqu'au 10 juin.

Or, le croirait-on, cette formalité si simple n'a pas encore été accomplie jusqu'ici!...

On a attendu six mois pour perquisitionner au Vert-Logis ; on n'a perquisitionné chez aucun des individus impliqués ou suspectés d'avoir joué un rôle dans le drame ; enfin, on ne s'est même pas préoccupé de vérifier si Mme Steinheil disait vrai dans l'affaire des bijoux, alors que cette vérification serait si facile.

Cela n'empêchera pas M. André d'affirmer avec plus d'aplomb que jamais qu'il mène l'affaire avec méthode et est résolu à connaître la vérité !

M. André nous prendrait-il pour des niais ?

LE VOYAGE DE Mme JAPY A PARIS

Plusieurs de nos confrères ont publié ce matin la note suivante que leurs correspondants de Belfort ou de la région leur avaient fait parvenir :

Je tiens d'un membre de la famille Japy que, la veille du crime, Mme Steinheil a téléphoné à sa mère, alors à la villa qu'elle habitait à Montbouton, à deux kilomètres de Beaucourt. Elle lui disait *de venir à Paris, sans retard, pour une affaire urgente.*

Une personne au service de Mme Japy a tenu les récepteurs et a communiqué à Mme Japy les paroles de sa fille.

Le correspondant à Beaucourt, de notre confrère la « Liberté », lui écrit à ce sujet : « Je me suis livré à une enquête rapide sur la note télégraphiée aux journaux parisiens. Voici ce que j'ai pu apprendre » :

Mme Japy était allée à Paris au commencement de mai afin d'assister à la première communion de sa petite-fille Marthe, qui avait lieu le 7. Quand elle revint à Beaucourt, elle annonça aux personnes qu'elle connaissait que n'ayant pu rester à Paris aussi longtemps qu'elle l'aurait désiré, elle avait averti ses enfants de son intention de revenir les voir à la fin du même mois et de passer quelques jours avec eux. Ce voyage était donc prévu depuis trois semaines ; Mme Japy devait partir pour Paris le mardi 26 mai ; au dernier moment, elle ne put se mettre en route et avertit Mlle Steinheil qu'elle n'arriverait que le vendredi 29. Le coup de téléphone de Mme Steinheil aurait donc eu pour but de dire à sa mère que la date du 29 choisie par elle-même était entendue.

Mme STEINHEIL DETESTAIT-ELLE SA MERE ?

On affirme un peu trop légèrement, peut-être, que Mme Steinheil détestait sa mère et qu'elle ne l'aurait pas caché au juge d'instruction lui-même. Nous avons déjà dit que cette affirmation était toute gratuite ; Mme Steinheil n'a pas exprimé devant M. André un seul des propos qu'on lui a attribués contre sa mère.

Un vieil ami de Mme Japy a fait, à ce sujet les déclarations catégoriques suivantes, en demandant que son nom ne soit pas dévoilé :

Vous comprenez, a-t-il dit, je ne tiens pas à voir une dizaine de vos confrères pendus chaque jour à mon cordon de sonnette, ainsi que

cela arrive à tous ceux qui ont eu des relations avec la famille Steinheil.

D'ailleurs, j'étais surtout lié avec Mme Japy, je connaissais les Steinheil, je les voyais de temps à autre, mais rarement. J'avais, par contre, de très anciennes relations avec Mme Japy que je voyais à tous ses voyages et qui me parlait souvent de ses enfants. Sans vouloir prendre parti pour ou contre Mme Steinheil dans le drame, je dois dire que Mme Japy, qui était très libre avec moi, ne me confia jamais rien qui pût faire supposer que des dissentiments existassent entre elle et Mme Steinheil. Bien au contraire, à maintes reprises, Mme Japy, qui avait un faible pour sa fille Meg, s'est réjouie devant moi de l'affection qui lui était rendue et des soins dont on l'entourait impasse Ronsin.

Mme Japy était accueillie si affectueusement par les Steinheil que c'est toujours chez eux qu'elle descendait en venant à Paris et cependant elle aurait pu aller, non seulement chez ses autres filles, mais aussi chez elle, car elle avait encore au moment de sa mort un pied-à-terre rue de la Tour qu'elle conservait par habitude, mais où elle ne mettait jamais les pieds.

Il me paraît certain que si Mme Steinheil avait détesté sa mère comme on l'affirme, celle-ci aurait senti parfois cette hostilité et serait descendue dans son appartement de la rue de la Tour, se contentant d'aller embrasser Mme Steinheil comme elle le faisait pour ses autres enfants.

LES TROUBLES NERVEUX DE Mme STEINHEIL

Dans un article d'information que publie le « Temps », on trouve la même note :

Il nous a été donné de prendre part à une conversation entre des membres de la famille Steinheil et des intimes de la maison de l'impasse Ronsin. Nous nous sommes engagé à ne nommer aucune de ces personnes. Mais nous avons été autorisé à reproduire de leur entretien ce qui suit.

Il arrivait assez souvent que Mme Steinheil, prise d'une indisposition subite, s'alitait. Elle gardait la chambre durant plusieurs jours. Aucun de familiers de la maison et même des membres de la famille habitant momentanément l'impasse Ronsin n'était autorisé à la voir. Seuls, M. Steinheil et Mariette Wolf l'approchaient et lui donnaient leurs soins. On faisait mystère de son état et ses amis, ses parents, soupçonnaient qu'elle était en proie à des crises bizarres et s'expliquaient ainsi la réserve du mort de qui l'on ne put jamais obtenir aucune confidence à ce sujet.

Ces indispositions, dont la périodicité était assez irrégulière, revenaient fréquemment pourtant et d'une manière qui permet de supposer qu'elles avaient une origine physiologique toute naturelle.

Mme Steinheil manifesta toujours une profonde affection pour sa mère, non seulement par sa nattitude à l'égard de celle-ci, mais encore par ses actes.

Mme Japy possédait au moment de sa mort une dizaine de mille francs de rentes. Une fois payées les quelques petites dettes laissées par la défunte, chacun de ses quatre enfants recevra pour sa part de deux mille à deux mille cinq cents francs. La fortune de M. Japy, père de Mme Steinheil, produisait un revenu supérieur à ces dix mille francs ; mais d'un commun accord, entre tous les membres de la famille, le capital fut enfoui de plusieurs reprises et les revenus diminuèrent par conséquent.

Mme Steinheil, depuis le drame, a nié formellement et fréquemment avoir jamais accusé son mari de pratiques infâmes. Ce qui si vrai, c'est que du vivant de M. Steinheil, elle reçut des lettres anonymes où celui-ci était représenté comme ayant des mœurs inavouables. Mme Steinheil n'attacha aucune importance à ces dénonciations et elle remit les lettres accusatrices à M. Steinheil lui-même.

L'EXISTENCE A LA VILLA RONSIN

Les mêmes personnes ont donné au même journal les indications suivantes :

La manière de vivre du ménage Steinheil était beaucoup plus modeste, qu'on ne l'a dit. Il n'y avait aucun luxe, pas même en apparence. Aux fameuses soirées dont on a tant parlé, il était exact que se rencontraient des personnalités connues du monde des arts, de la politique, voire de la magistrature. Mais l'on peut dire que ces réceptions étaient un peu bohèmes, si l'on ne prend pas ce mot péjorativement. On venait là à la bonne franquette, et l'on était reçu de même. On était chez des artistes et ce qui eût surpris dans un autre salon, semblait chez M. Steinheil tout naturel et même charmant.

On a dit aussi que Mme Steinheil confectionnait elle-même ses robes, avec l'aide d'une petite couturière. Cela est exact. Et voici à ce sujet une particularité que le public ignore encore, — malgré qu'on lui ait appris tant de choses, tant de choses contraires à la réalité » — disent les personnes dont nous rapportons les propos : Mme Steinheil ne suivait pas la mode. Ses robes avaient à peu près toujours la même forme : corsage empire, c'est-à-dire assez ample, avec, dans le dos, un large nœud de rubans. On croyait communément, dans son entourage immédiat, que Mme Steinheil préférait cette coupe à toute autre, parce que les robes « à la mode » ne seyaient pas à sa conformation physique, laquelle était non pas anormale, mais un peu spéciale.

Enfin, parmi ceux des habitués de son salon, qu'on a représentés comme ayant eu des rapports clandestins avec Mme Steinheil, il semble bien en effet qu'il en est un pour qui l'inculpée d'aujourd'hui eut un attachement — coupable puisqu'elle était mariée, mais pur de tout calcul. Cette liaison, dont il a été question à diverses reprises dans les journaux, avait duré plusieurs années. Lorsqu'elle prit fin — environ six mois avant l'assassinat de Mme Japy et de son gendre — Mme Steinheil parut profondément souffrir, et bien qu'elle dissimulât son chagrin, ses intimes s'en aperçurent et en soupçonnèrent alors la cause.

M. BUISSON ET Mlle MARTHE

M. Louis Buisson, qui vient de contracter un engagement de trois ans au 4e régiment de dragons, à Chambéry, a été interrogé par un de nos confrères locaux, qui lui a demandé ses impressions sur l'affaire.

— Je n'ai point d'impressions, a répondu le jeune cavalier, parce que je ne connais pas l'affaire Steinheil. Je ne connais que Mlle Marthe Steinheil.

— Savez-vous si Rémy Couillard avait véritablement l'intention de rompre vos relations avec elle, en supprimant les lettres qu'elle vous envoyait ?

— Je n'en sais rien, je ne connaissais pas ce domestique. Mais je n'ignore pas que Mlle Marthe était fort gênée pour faire sa correspondance. Ce n'est peut-être pas toujours Rémy Couillard qui retenait les lettres qu'elle m'adressait.

— Et quelles sont vos intentions actuelles ? demandons-nous encore.

— Mes intentions ?... Je me suis engagé pour trois ans. Quand j'aurai fini mon service, je serai majeur et je me marierai.

— Avec Mlle Marthe Steinheil ?

— Parfaitement, répond énergiquement M. Louis Buisson, avec Mlle Marthe Steinheil. Elle n'est pas responsable de ce qu'ont pu faire ses parents, et je l'épouserai, quoi qu'il arrive.

ENQUETE A TOULON

Le Parquet de Paris a envoyé une commission rogatoire à celui de Toulon. Cette commission rogatoire a trait au crime de l'impasse Ronsin, mais jusqu'à présent il n'a pas été possible de savoir sur quel point précis elle portait.

Il faut rappeler à ce propos qu'au moment de la découverte du crime de l'impasse Ronsin, on s'était tout particulièrement intéressé ici à l'affaire, car l'un des fils de Mariette Wolf se trouvait en subsistance à Toulon, prêt à partir avec la relève coloniale pour l'Extrême-Orient.

UNE QUESTION A POSER

Dans une lettre adressée au « Petit Journal » un anonyme donne à M. André cette indication :

Il s'agirait de convoquer la servante Mariette Wolf et de lui poser les questions suivantes :

— Quelques fours avant le crime, n'avez-vous pas confectionné un paquet que vous avez entouré d'une ficelle prise à la pelote que vous aviez dans votre cuisine ?

A qui avez-vous envoyé ce paquet ainsi confectionné ?

Si la servante répondait à ces questions, le juge d'instruction trouverait, là, un élément précieux d'enquête.

Mariette Wolf, qui sera très prochainement interrogée, pourra dire sans doute si la piste indiquée offre tout l'intérêt qu'en attend l'auteur de cette lettre.

LA QUATRIEME AUDITION DE Mme STEINHEIL

C'est aujourd'hui, nous l'avons dit, qu'aura lieu le quatrième interrogatoire de Mme Steinheil.

Sera probablement entendue aussi la femme d'Alexandre Wolf — « Mireille » de son nom de théâtre — qui a été convoquée par M. André.

H. de Rauville.

Colly à Picquart

A la lettre de Picquart que nous avons publiée, le conseiller municipal Colly a répondu :

Monsieur le ministre,

Votre lettre d'hier me plonge dans le plus profond étonnement.

Ce n'est pas à moi que vous refusez la musique militaire et un délégué, c'est à une société de braves gens dont quelques-uns comptent 15, 20 et 25 ans de bons de services à la Ville de Paris en qualité d'anciens sapeurs-pompiers.

Ces braves gens auxquels l'année dernière vous aviez accordé ce qu'ils vous redemandent aujourd'hui, ne croyaient pas compromettre les intérêts de leur Société, en me donnant mandat de vous écrire.

J'en suis pour mon compte navré pour eux.

Ceci dit, voulez-vous me permettre d'ajouter, et cela sans arrière-pensée, que lorsque Dreyfus était à l'île du Diable, l'antimilitariste Jean Colly a rudement bataillé pour l'en faire revenir.

De même, lorsque le colonel Picquart, dont nous admirions la bravoure et l'esprit de justice, était au Cherche-Midi, le citoyen Jean Colly n'a pas craint une minute de compromettre sa situation politique en prenant résolument sa défense.

Lisez le bulletin municipal, monsieur le ministre, et si vous y trouvez que j'y ai fait de l'antipatriotisme, vous aurez raison de m'avoir écrit votre lettre.

Antimilitariste, oui !

Monsieur le ministre, je me suis trompé ; veuillez m'excuser et agréer l'expression de mes regrets et de mes civilités.

Jean Colly.

L'Italie et la Triplice

Londres, 7 décembre.

Le *Daily Graphic* dit que jamais le détachement de l'Italie de la Triplice n'a été plus crûment exposé que dans le débat récent à la Chambre italienne. Et il ajoute :

« Si ce débat s'est terminé par un vote de confiance dans le gouvernement, après quelques mots ambigus du président du conseil en faveur de l'alliance, il est clair que la Chambre s'est ralliée tout entière aux vues antiautrichiennes de M. Fortis. »

Le journal anglais fait remarquer que le refroidissement de l'Italie envers la Triplice a coïncidé avec la politique d'eréconciliation franco-italienne inaugurée par M. Barrère il y a cinq ans.

Le *Times* dit que le débat à la Chambre italienne a produit une impression profonde sur l'opinion publique en Europe. Il s'en dégage un facteur matériel important ; c'est, pour la première fois, la constatation publique et la proclamation, par des représentants du pays de nuances diverses, du mécontentement d'un membre de la Triplice vis-à-vis de l'Autriche, mécontentement qui, jusqu'à présent, n'était que dans l'air.

Ce qui frappe le plus, dit le journal de la Cité, c'est l'unanimité enthousiaste avec laquelle le Parlement italien, y compris le premier ministre, a adhéré aux vues patriotiques de M. Fortis.

Sans doute, le *Fremdenblatt* et la *Zeit* disent que les discours de MM. Tittoni et Giolitti constituent la plus belle défense de la Triple Alliance qu'on ait jamais prononcée ; mais, sans s'exagérer l'importance de l'étalage qui a été fait du sentiment national italien, il est clair que ce qui s'en dégage avant tout, c'est que l'Italie n'entend pas, si elle reste attachée à la Triplice, y

---

Feuilleton de La Libre Parole du 8 déc. 1908 (10)

vêtue traversant ces salons de fête, et la pauvre fille enveloppée de son manteau

La révolte des étudiants (Léon Daudet)

PREMIERE ANNEE. — N° 266. LE NUMÉRO QUOTIDIEN : *Cinq Centimes* VENDREDI 11 DECEMBRE 1908.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique

LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 jusqu'à Minuit — 19, Rue du Croissant, 19 à partir de Minuit
TÉLÉPHONE 326-49 — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

La Révolte des Etudiants

Notre étoile — comme dit Maurras — continue à briller du plus vif éclat, et tous les efforts faits pour l'obscurcir n'aboutissent qu'à chasser les nuages. A la faveur des infamies de la République, l'émotion royaliste — réservoir d'héroïsme — grandit parmi nos amis du quartier latin. La police interdit de parler sur la tombe du vaillant Syveton, assassiné par ordre du gouvernement : c'est bien simple, on crie : A bas la République, vive le Roi ! Un vil doyen, soufflé par une juive, prétend imposer aux étudiants la répugnante trogne de Thalamas : A bas la République, vive le Roi ! Désormais, en toutes circonstances d'oppression, d'iniquité, de scandale judiciaire (445), parlementaire, administratif : A bas la République, vive le Roi !

C'est ainsi que peu à peu la haute figure de Monseigneur le Duc d'Orléans — de Philippe VIII — apparaît à la jeunesse des écoles ainsi que le suprême recours du patriotisme meurtri. Ceux qui se lamentent sur les ruines au lieu de songer à les réparer devraient bien plutôt prendre contact avec ces charmants combattants de vingt ans, aux yeux pleins de flammes, aux gestes décidés, et qui ont l'élan de l'espérance.

Je suis de la génération précédente. Je puis donc faire la comparaison, mesurer le chemin parcouru. Dans cette époque intermédiaire, qui va de 1880 à 1894 — date de l'arrestation du Traître Dreyfus — nous ignorions la vérité politique. Nous savions bien que ses Rois avaient fait la France ,mais nous ne raccordions pas cette notion, cependant si simple et si vraie, aux erreurs, aux malaises, aux hésitations de l'heure présente. Nos maîtres rabâchaient de l'hérédité et de la transmission des fonctions. Il ne nous venait pas à l'esprit d'appliquer cette hérédité à l'histoire.

Dans le désarroi du patriotisme, déjà fort visible à cette époque, les plus clairvoyants d'entre nous conservaient bien l'idée du chef. Ils n'avaient plus, ils n'avaient pas encore cette idée d'une famille-chef qui assure, à travers la race, la continuité des institutions. Les meilleurs ne se rendaient pas compte qu'en criant « Vive Boulanger » ou « Vive Déroulède » ou « à bas les juifs », ils craient, de tout leur instinct : vive le Roi ! Ils acclamaient dans une circonstance, dans un homme, dans une doctrine, la perpétuité d'un principe. Mais ils ne s'en doutaient point.

Ceci pour la raison. Quant à l'amour, les républicains faisaient bonne garde autour de la physionomie si française, si hardie, sage et conquérante d'un des plus beaux rois qu'ait connus notre histoire. L'atroce Reinach, dans une heure de franchise, avait prévenu ses complices que le Prétendant était « quelqu'un » et qu'il faudrait compter avec ce quelqu'un. On le vit bien, en 1899, à San Remo, quand la voix dont nous rêvons sans cesse montra la vraie route à ses jeunes sujets.

Aujourd'hui, chaque épisode de la lutte du sentiment national contre l'invasion étrangère est nettement marqué au coin du Roi. Du ciel de gloire où elle trône au milieu des chants de la vieille France, Jeanne la Bonne Lorraine dût être heureuse d'entendre ainsi acclamer son Prince, autour du cours défoncé de son insulteur.

C'est un résultat que n'avaient pas prévu les mauvais maîtres en votant pour leur Thalamas. Ils avaient escompté le scepticisme mou et la lassitude d'une minime partie de la jeunesse, celle qui maugrée contre le détail et ne sait pas rejeter l'ensemble, celle qui guette encore dans la branlante République un bout de récompense officielle, une vanité de titre ou de ruban. Fait à noter, aucun de ces licenciés-en-acceptation ne broncha tandis que de formidables « Vive le Roi » battaient les murs de la Sorbonne. Ils rédigeaient sans doute, sous la dictée d'un vénérable quelconque, la lettre officielle de protestation qu'ils adresseront demain à la presse de Panama (Letellier,Bunau-Varilla), à la presse de Constantinople (Etienne de Nalèche).

Nos amis ne trouvèrent comme opposition à leur admirable colère que les glapissements d'une cinquantaine de métèques et de tout autant de gaillards de la Sûreté, groupés autour du putois Thalamas. C'est ce lamentable personnel qui fait, aux galas de Fallières, les « saluants » sur le passage du Bœuf, qui va jouer les « chouans bleus » en Vendée, aux pantalonnades de Clemenceau, qui acclame à la fois, en Picquart-la-Honte, la « fille du régiment » et « le mariage secret ».

L'importance d'un événement politique se mesure aujourd'hui au silence que garde sur lui la presse esclave. J'appelle ainsi les journaux dont les directeurs ont des attaches avouées ou cachées avec le gouvernement et prennent leur mot d'ordre place Beauvau.

Les étudiants français peuvent être fiers. On les a traités en ennemis sérieux. Cet événement sans précédents, — la protection d'un cours « libre » (!) par les fusils, les sabres et les tambours — a été relégué par la chiourme de publicité en seconde, en troisième, en quatrième page, au milieu des faits divers, cependant que les mains de Mme Steinheil, les pieds de M. Steinheil et la rate de Mme Japy s'étalaient, débordaient en première page. La feuille des maquignons Letellier, père et fils, et de leur immortel valet Hanotaux s'est particulièrement distinguée. Exactement 38 lignes, en *six*, cachées au milieu de la sixième colonne de « la quatre ». Il faudrait au lecteur ordinaire autant d'yeux qu'au bouillon pour les découvrir.

Il est vrai que pour les Letellier père et fils et leur Hanotaux ce sont surtout les petites annonces qui constituent « la vraie action française ». C'est égal, entre nous, je trouve ça un peu fort... de la Meuse.

On m'affirme que mercredi soir, à la fin de cette journée dramatique et qui en annonce d'autres plus dramatiques encore, le doyen Croiset, tapi au plus obscur réduit de ses chères « hautes études sociales », pleurait de grosses larmes et gémissait. Il avait raison. Son zèle antifrançais et celui de ses complices du conseil supérieur de l'Université — on saura les noms — ont reçu le châtiment qui leur était dû. Les soufflets claquant sur les méplats huileux de Thalamas retentissent sur leurs joues à eux. Un sombre mépris les environne. Ils sont abrités par des baïonnettes. Ils ne sont pas à l'abri de la honte.

En dépit de la presse esclave, la superbe attitude des étudiants français aura un énorme retentissement dans le pays. Nos cœurs bondissent de joie dans nos poitrines en voyant monter ainsi sur les Ecoles le flot du nationalisme intégral. Ces jeunes, joyeux et salubres révoltés sont autant de propagandistes du Roi. Une large voie leur est ouverte : celle de ces faubourgs populeux où la République meurtrière est désormais connue par son nom : la Tueuse. C'est là qu'il faut courir, c'est là qu'il faut proclamer hautement la vérité politique. Avec de pareils porteurs de flambeaux, l'alliance historique de l'étudiant et de l'ouvrier, qui fut autrefois en faveur des Nuées, sera demain pour la lumière.

C'est de cette alliance nécessaire, urgente, que nous comptons bien, à l'Action Française, nous occuper d'ici quelques jours. Je vous dirai incessamment sous quelle forme.

LÉON DAUDET.

LA POLITIQUE

A PROPOS DU REJET DE L'ABOLITION

Daudet vient de vous dire la magnifique ardeur de ce beau sang de France qui brille dans l'effort des nouvelles générations. Qu'il me soit permis de louer à sa suite le sérieux des intelligences. Elles valent les cœurs. Je ne parle pas de l'esprit naturel, qui court les rues et les salons. Nos amis apprennent, travaillent. Ils savent qu'il importe non seulement d'être au courant, mais, pour conduire le courant, de savoir où il doit aller.

Mardi, à la porte du cimetière, on avise un de nos étudiants qui tenait son cahier de cours. Sévèrement, on lui demande s'il n'aurait pas manqué la classe pour manifester. « Pas du tout », répond-il, « j'en sors. » La leçon était prise. Elle l'est souvent deux fois plutôt qu'une, puisque entre les conférences de la rue Saint-Jacques ou de la rue de Vaugirard, nos jeunes gens insèrent volontiers une heure de travail, rue Serpente, à notre Institut. Cela n'empêche pas de cogner, au contraire. Des idées fermement conçues sont le combustible naturel de l'action heureuse.

Oui, oui, que ces nobles pousses refleurissantes du vieil arbre de notre race ajoutent au sentiment de leur vigueur propre la notion des circonstances très favorables dans lesquelles va s'exercer leur volonté ! Nous ne leur dirons pas qu'ils travaillent dans le sens de l'évolution, car les charlatans seuls peuvent définir le « sens » du mouvement général d'une époque. Mais il y a des faits. Et c'en est un qu'une certaine philosophie sociale est en train de se briser en mille morceaux, depuis qu'elle se heurte aux nécessités essentielles. M. Reinach appelait cela, vers 1895, des « réveils du passé », et ce fut en partie pour les étouffer qu'il entreprit la première revision du procès du traître Dreyfus.

M. Reinach, s'il voyait bien, parlait fort mal. Ce n'était pas une chose passée qui se réveillait, mais la chose éternelle qui se manifestait. Les besoins éternels de la vie sociale ! Ils se manifestaient, faute de recevoir les satisfactions nécessaires. Exemple : un siècle entier, les philosophes de cabinet ont réclamé l'adoucissement indéfini des peines et des châtiments ; mais quand M. Fallières, M. Reinach et leur parti firent passer cette philosophie dans les lois, des lois dans les mœurs, elle a multiplié le crime et créé un état d'insécurité générale. Et dame ! ce ne sont pas seulement les jurys bourgeois qui ont protesté, mais les faubourgs. Ce n'est pas un membre de la droite qui a disputé et fait refuser au président de la République l'abolition de la peine de mort, c'est un républicain solide, mais qui pense que l'électeur veut être protégé : le péril social étant manifeste et direct, M. Castillard a réuni la forte majorité, et le ministère n'a pas osé poser la question de confiance, bien que partageant les idées de M. Fallières et de M. Reinach ; ce ministère est obligé d'incliner ses théories devant les choses. La banale philosophie et la sotte littérature du dix-neuvième siècle cèdent aux conditions de la vie générale. Telle est la vertu de l'expérience et de ses vérifications :

Jeunes hommes des temps qui ne sont pas [encore,
O bataillons sacrés,

tel est le pouvoir des vérités qui agiront et qui combattront avec vous. — Ch. M.

DERNIÈRE HEURE

AU REICHSTAG

Déclaration du prince de Bülow sur la situation de l'Allemagne

Berlin, 10 décembre. — A la séance du Reichstag, le député Haussmann, du parti démocrate de l'Allemagne du Sud, a demandé que la commission du budget soit renseignée d'une façon détaillée par le chancelier de l'Empire sur les affaires étrangères ; les changements de groupements dans les puissances, dit-il, signifient pour l'Allemagne un certain isolement, il faut qu'elle examine elle-même si elle ne peut pas s'orienter autrement, principalement dans les Balkans où la situation est si embrouillée.

Le prince de Bülow a répondu : « Nous sommes placés au milieu de l'Europe dans la position la plus défavorable, au point de vue stratégique qu'on puisse imaginer sur la carte des cinq parties du monde... Notre situation géographique fait dépendre éternellement notre sécurité de la force de notre armée de terre, et, d'autre part, nos forces économiques et financières nous interdisent absolument de songer à la limitation de nos armements navals. Quant à l'Autriche-Hongrie, elle a été pour nous, depuis une génération, une alliée fidèle ; nous sommes avec elle dans les difficultés présentes, et nous ne voulons laisser subsister aucun doute touchant le caractère inébranlable de cette alliance et sur la façon sérieuse dont nous envisageons nos devoirs d'alliés. »

Un éloge du comte de Holstein

Le chancelier a ajouté : « L'office des affaires étrangères est un département où je ne souffre pas qu'il existe des courants clandestins ; on a critiqué un fonctionnaire qui fut longtemps dans ce département ; il s'agit d'un fonctionnaire blanchi sous le harnais, qui a accompli une longue et difficile carrière sous quatre chanceliers, qui a défendu les intérêts allemands avec un patriotisme énergique et vigilant, dont la force extraordinaire de travail et la puissante intelligence politique doivent inspirer le respect à tous ceux qui le connaissent ; je repousse les attaques dirigées contre le conseiller intime de Holstein. »

LE BUDGET DE L'AUTRICHE

Bonne situation financière de l'Etat austro-hongrois

Vienne, 10 décembre. — La Chambre des députés a élu comme vice-présidents MM. Pernerstorfer, socialiste, Steinwender, allemand, Pogacnik, slovène, Zazvorka, tchèque.

Le gouvernement a déposé le budget de 1909 ; dans l'exposé de la situation financière, le gérant du ministère des finances relève que le chiffre des dépenses prévues s'élève à 2.303.596.103 couronnes et le chiffre des recettes à 2.303.657.294, soit un excédent de 61.191 couronnes ; par comparaison avec le budget de 1908, les dépenses ont augmenté de 154.770.000 couronnes et les recettes de 154.600.000 couronnes ; en résumé, la situation financière de l'Etat est bonne.

UN COUP DE VENT SUR LA MANCHE

Le Havre, 10 décembre. — Un coup de vent du Sud-Ouest accompagné de grains violents s'est abattu sur la région ; la mer est très grosse ; aucun accident n'est signalé sur les côtes jusqu'à présent.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

L'Autriche et la Turquie

Constantinople, 10 décembre. — On déclare complètement erronée la nouvelle d'après laquelle le gouvernement austro-hongrois aurait fait savoir qu'il était prêt à entrer en négociations avec la Turquie, sur la base d'une participation de l'Autriche à une partie de la Dette d'Etat turque.

La politique de la Bulgarie

Sofia, 10 décembre. — Le ministre des affaires étrangères, répondant à une interpellation, a déclaré que la politique que le gouvernement s'est tracée envers la Turquie est une précieuse compensation à la vassalité fictive et gênante de la Bulgarie envers la Turquie. « Pour donner des preuves que nous désirons vivre amicalement, nous n'avons pas recouru aux armes ; nous avons licencié les réservistes, alors que la Turquie mobilisait, et quand les puissances conseillèrent à la Bulgarie de s'adresser à la Turquie directement intéressée, pour la reconnaissance de l'indépendance, nous avions déjà fait le nécessaire pour savoir si l'entente directe était possible. Fidèle à notre politique, nous avons déclaré que nous n'achèterons pas notre indépendance, mais que nous dédommagerons les intérêts réellement lésés. Nous avons ainsi posé les bases de l'entente. Nous pouvons déclarer que le dédommagement des intérêts réellement lésés ne nuira pas à la dignité nationale et n'imposera pas de sacrifices nouveaux et imprévus. »

LA DISTRIBUTION DES PRIX NOBEL

Stockholm, 10 décembre. — La distribution solennelle des prix Nobel a eu lieu ce soir ; tous les lauréats, à l'exception du professeur Metchnikoff, représenté par le ministre de Russie, ont reçu personnellement leur prix et la médaille d'or des mains du roi Gustave V ; chaque prix s'élève, cete année, à la somme de 192.827 fr. 24 centimes.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Nomination de commandants de corps

Par décrets en date d'hier, le général de division Pelecier, commandant la 4e division d'infanterie, est nommé au commandement du 12e corps d'armée à Limoges ; le général de division de Langle de Cary, commandant la 14e division d'infanterie, est nommé au commandement du 4e corps d'armée au Mans.

LES SINISTRES A LA GUADELOUPE

Basse-Terre, 10 décembre. — A la suite des incendies qui ont éclaté à la Pointe-à-Pitre et au Moule, et qui ont détruit dans ce dernier endroit 75 maisons, le gouverneur et le procureur général se sont rendus sur les lieux ; les causes des sinistres sont inconnues ; les pertes sont considérables ; une grande agitation se manifeste dans la population.

UNE EXPLOSION DE GAZ

Quatre blessés

Dans la soirée d'hier, vers neuf heures, une explosion d'un compteur à gaz s'est produite, 10, rue du Regard ; quatre personnes ont été grièvement blessées.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus. — 11 décembre 1896. — Esterhazy renouvelle auprès de M. Jules Roche, député, ses démarches pour essayer de se faire nommer au ministère de la guerre, au moment même où il vient de transmettre au ministre un billet anonyme où il est accusé de trahison.

Courses. — A 1 h. 15 à Saint-Ouen.
Nos préférences :
Prix des Vosges. — *Diadogue, Mlle Aminte.*
Prix de l'Ornain. — *Tarara, Noires Terres.*
Prix du Clermontais. — *Callista, Odette IV.*
Prix du Barrois. — *Cayroulet, Iaxarte.*
Prix du Perthois. — *Austral, Orator.*
Prix du Grand Donnon. — *Petit Frère, Chanoine.*

Conférences :

Institut Catholique de Paris. — A 2 h. 1/2, M. Hemmer, Histoire de la Religion, l'Eglise d'Antioche. — A 3 h. 3/4, M. Bidou, Histoire contemporaine, le congrès de Vienne. — A 5 h. 1/4, M. Roussel, Vedisme et Dochmenisme, divinités secondaires.

Institut d'Action Française :

Institut d'Action Française, 28, rue Serpente. — Aujourd'hui vendredi, à cinq heures un quart, cours de M. Louis Dimier (chaire Rivarol) : la politique de Victor Hugo.

A la suite d'une altercation survenue entre M. André Gaucher et M. Lionel Mayer, celui-ci a adressé ses témoins, MM. Robert Mitchell et Gaston Jollivet, à M. André Gaucher, qui, de son côté, a désigné pour le représenter le comte Léon de Montesquiou et M. Frédéric Delebecque.

Il résulte des explications échangées entre les quatre témoins qu'il n'a pu entrer dans l'esprit de M. Lionel Mayer d'offenser M. André Gaucher, et que, dans ces conditions, M. André Gaucher ne peut que regretter le mouvement agressif qui a donné lieu à un échange de témoins.

Paris le 10 décembre 1908.

Pour M. André Gaucher :
LÉON DE MONTESQUIOU,
F. DELEBECQUE.

Pour M. Lionel Mayer :
ROBERT MITCHELL,
GASTON JOLLIVET.

La magnifique manifestation des étudiants contre l'immonde Thalamas est une occasion de plus pour la presse esclave de se taire et de se terrer.

Mais la note la plus comique est peut-être donnée par Jaurès-la-botte. On lit en effet dans sa feuille, après un compte rendu de quatorze lignes menteur comme le tribun lui-même :

Nous n'avons pas appris que les jeunes « royalistes » se soient rendus ensuite dans les faubourgs pour par la rue prendre contact avec les masses ouvrières.

Les jeunes royalistes seraient peut-être mieux reçus dans les faubourgs que Briand de Villeneuve, Viviani du joli travail (cervelles d'ouvriers coulant sur le pavé) et le botté Jaurès en personne. En tout cas, il sera facile très prochainement de s'en rendre compte. Car l'Action Française a l'intention d'aller raconter aux ouvriers la biographie des principaux dupeurs du peuple et parlementaires socialistes, radicaux socialistes, ou simplement radicaux.

Si le cœur en dit au citoyen Jaurès... nous pouvons lui garantir, tout le temps de la controverse, la parfaite immobilité de nos bottes.

Les journaux républicains parlent avec respect d'un rapport de Joseph Reinach sur la réorganisation de l'artillerie.

Ces hébreux ont une admirable façon de se partager la besogne. Le juif de Parlement Joseph Reinach s'informe de nos secrets militaires et le juif de trahison Alfred Dreyfus se charge ensuite de les livrer.

Fallières le Bœuf est ravi. A la suite du gala Stamboul-Astruc, il a été salué par une soixantaine de jeunes-turcs et Jean Dupuy lui a serré la main. L'histoire ne dit pas ce que faisait pendant ce temps-là Etienne de Nalèche-pieds.

Emouvant portrait du juif de four Thadée Natanson par son émule et compatriote Edmond Sée :

Thadée Natanson, c'est d'abord de la Bonté... Une bonté apparente, qui ne peut pas se cacher, tant elle déborde, ample, généreuse, visible dans ces gros yeux mar-

rone, dans ces lourdes épaules, dans ce sourire mélancoliquement caressant !

Et c'est aussi de la Finesse. Mais une finesse qui, elle, au contraire, a comme peur d'elle-même ; qui ne tient pas trop à se montrer !

L'éloge continue sur ce ton sucré, badin, fleuri, moisi, particulier à la tribu du boulevard.

Aucune nouvelle du juge amoureux Leydet. Maintenant que le tour est joué, Aristide le laissera en place. Cantharidin peut se rassurer. Il est trop utile, en cas d'alerte, pour qu'on se prive de ses bons offices.

RIVAROL.

SALLE WAGRAM, 39 BIS, AVENUE DE WAGRAM

Samedi 19 décembre 1908, à 8 h. 3/4

Grande Réunion patriotique

ORGANISÉE

PAR L' « ACTION FRANÇAISE »

A LA MÉMOIRE DE GABRIEL SYVETON

ASSASSINÉ PAR ORDRE

—o—

LES CRIMES DE LA RÉPUBLIQUE

Président : **HENRI VAUGEOIS**
Orateurs : **COMMANDANT CUIGNET, LEON DAUDET, COMTE DE LUR-SALUCES, LEON DE MONTESQUIOU, BERNARD DE VESINS.**

Lire en deuxième page :
L'AFFAIRE STEINHEIL
par EDOUARD BERNAERT

En troisième page :
LA MODE
par PAMPILLE
LES LAUREATS DU PRIX NOBEL
par ALFRED RAIMBAULT.
Et : Me BONZON ET LE TALISMAN « 445 »

AU JOUR LE JOUR

NOS PRISONS

Mercredi soir, vers six heures et demie, j'arrivais entre deux agents qui me tenaient chacun un bras au commissariat de la rue Saint-Honoré. Au même instant on amenait Réal del Sarte, puis toute une fournée : MM. Huart, notre confrère du *Jaune*, Jean de Lostalot, Marcel Le Roy, Adrien Adam, de Trincaud La Tour, Nicolas, René Derouet et André. Ils avaient été arrêtés, les uns en tentant de m'arracher aux mains des agents, les autres en accompagnant dans une pharmacie un de leurs camarades blessés. André Robin, qui nous avait accompagnés sans être arrêté, est invité à sortir du poste. De toutes ses forces, il crie : Vive le Roi ! afin d'être inculpé de cri séditieux et ne pas nous quitter.

Comme on prenait nos noms, arriva au poste M. Orsatti, qui commandait les forces massées autour de la statue de Jeanne d'Arc. C'est sur son ordre que j'avais été appréhendé au moment où je lui disais le plus poliment du monde : « Laissez-moi déposer ces fleurs sur le socle de la statue, et la manifestation cessera. » Mais l'hommage de la jeunesse française à Jeanne d'Arc était précisément, en ce jour, considéré comme l'outrage le plus sensible au régime, celui qu'il fallait éviter à tout prix.

M. Orsatti, pour nous intimider, nous déclina sa qualité de commissaire divisionnaire, ce qui (vu notre grande habitude) produisit un effet médiocre. Je le prévins que j'étais membre de la presse et qu'il eût soin de veiller à ce que les choses se passent correctement. Il eut alors l'idée de me demander si je voulais être traité comme un journaliste ou comme un manifestant. Je ne tombai pas dans le piège et je répondis : « Comme un manifestant ». Ainsi j'eus le plaisir de partager le sort de mes braves compagnons.

Vers sept heures, on nous conduit au violon. Le violon de ce commissariat est composé d'une série de locaux. Grands de quatre mètres carrés, avec leur W. C. ouvert dans un coin, leurs murs souillés et humides, leur odeur, leur demi-obscurité, ils évoquent le souvenir des cabinets d'aisances du collège. Toutes les cinq minutes, un flux d'eau refoulée sort du W. C. et inonde le sol cimenté. Pour ne pas avoir les pieds mouillés, il faut monter sur le banc qui longe la muraille. On nous entasse dans deux de ces salons.

Maxime Réal del Sarte lève la tête, et la première chose qu'il aperçoit, c'est son nom en grosses lettres, au milieu des inscriptions qui couvrent le mur, accompagné de la date, 8 décembre 1908. Ce n'est pas lui qui l'a écrit : c'est l'un de ses frères qui a passé là la veille, après la manifestation du *Foyer*. Nous nous empressons d'y joindre les nôtres, et à côté des noms de Titine de Montparnasse ou d'Achille du Sébasto, nous avons la prévoyance d'inscrire celui de M. Ballot-Beaupré, qui l'y retrouvera un jour. Et pour qu'il y retrouve aussi son crime, nous gravons profondément dans le plâtre, avec la pointe de nos cannes, le fatidique 445.

Nous ne sommes pas trop malheureux. On n'est pas mal assis, en cercle, sur ce banc, quand, par précaution, on y a étendu nos numéros de l'*Action Française*. Nous causons : nous rappelons les incidents de cette belle journée, l'assaut magnifique de la Sorbonne, puis ce monôme d'un millier de manifestants, qui a traversé tout Paris, sans défections, et dont la traversée des ponts a seule pu nous révéler à nous-mêmes la longueur invraisemblable. Notre cœur déborde de joie à la pensée de ce qui a été démontré par cette journée : à savoir que toute la jeunesse française est avec nous.

Mais des bravos éclatent. Un restaurateur, envoyé par notre aimable directeur Henri Vaugeois, nous apporte des sandwiches et de la bière. On nous permet de sortir dans le couloir pour prendre notre frugal repas. A ce moment, nous entendons deux voix qui partent d'un troisième violon, et qui disent : « Et nous ? Nous sommes vos victimes : ne nous oubliez pas ! »

Ce sont deux jeunes gens qui ne manifestaient pas avec nous, mais qui, sortant des bureaux où ils travaillaient, au moment de la bagarre, avaient été arrêtés par mégarde. Nous nous excusons aussitôt et les invitons à la table de l'Action Française. La table est d'ailleurs ce qui manque le plus, et, après avoir trinqué debout à la santé du Roi, nous réintégrons nos cellules.

L'un après l'autre, le commissaire, qui intentionnellement s'est fait attendre, nous fait appeler pour l'interrogatoire d'identité. Réal del Sarte a l'indiscrétion de lui parler de l'article 445. A moi, il demande ma carte d'électeur. Je réponds :

— Je n'en ai pas. Il y a sept ou huit ans que je n'ai pas voté, estimant le suffrage universel la chose la plus absurde du monde.

Le commissaire, un mauvais bougre qui ressemble à Clemenceau, relève la tête, tout pâle comme s'il avait reçu une mortelle injure. Il achève l'interrogatoire avec une rage concentrée et me renvoie au violon.

Il en est de même des autres. Il est dix heures et nous commençons à estimer que l'on va nous garder toute la nuit. Pour charmer l'attente, nous chantons. Nous commençons par les cantiques de Noël, puis tous les refrains connus y passent. De Trincaud La Tour, René Derouet surtout, ont un répertoire très varié. Et, pour refrain : « Vive le Roi ! »

Enfin on appelle l'un de nous, puis un autre ; tous sont relâchés tour à tour. On me renvoie le dernier, ayant été arrêté le premier, et je reconnais que c'est justice. Mes jeunes amis courent rassurer leurs mères. La pensée de leur inquiétude est la seule qui, dans le cours de ces cinq longues heures, ait jeté une ombre sur la gaîté des prisonniers. Mais si les mères ont été inquiètes hier, elles sont certainement fières aujourd'hui.

Maurice PUJO.

La Manifestation de la Sorbonne

A l'intérieur de l'amphi. — Où étaient les étudiants « républicains » ? — Quelques incidents de l'assaut. — A l'instruction.

Dans le compte rendu que nous avons publié hier de la magnifique manifestation des étudiants contre Thalamas, nous avons raconté en détails l'assaut victorieux donné du dehors, par trois mille jeunes Français, à la Sorbonne déchue et à l'amphithéâtre où osait professer l'insulteur de notre plus pure gloire nationale.

Nos renseignements étaient moins complets sur ce qui s'était passé à l'intérieur de l'amphithéâtre. Les journaux blocards nous laissaient supposer qu'une salle comble avait applaudi le professeur. Et, comme les contre-manifestants étaient introuvables dans la rue, nous étions assez disposés à croire, en effet, qu'ils remplissaient la salle du cours dont les cartes signées de M. Thalamas permettaient seules l'entrée. Tout autre est la vérité.

Dès le début, la salle était loin d'être pleine. On peut évaluer à une soixantaine, au plus, le nombre des assistants, et à une douzaine ceux qui veillaient dans l'antichambre et dans le tambour de la porte derrière les barricades. Voilà tout ce qu'avaient pu réunir les objurgations des journaux blocards, le grand appel des comités radicaux, socialistes, et de libre-pensée à la jeunesse des Ecoles. Tel est le ban et l'arrière-ban du parti thalamiste du Quartier, même renforcé des étudiants juifs, russes, allemands, suisses ,etc., même renforcé par un sérieux contingent d'agents de la Sûreté. En vérité, combien y avait-il de véritables étudiants français ?

Peut-être dix seulement, et ces dix étaient de nos amis, qui avaient pu entrer avec leur carte d'immatriculation à la Faculté des lettres. On verra que ceux-ci ont vaillamment joué leur rôle dans la fête.

Les Thalamistes sont en proie à une terreur intense. Des sentinelles placées aux fenêtres suivent les péripéties de la manifestation dans la rue. Tous appellent de leurs vœux l'arrivée de la troupe qu'on est allé chercher. De chaque côté des portes verrouillées et barricadées, à mesure que le bruit du dehors augmente, plusieurs d'entre eux se tiennent, une chaise levée au dessus de leur tête, pour assommer le premier qui entrera.

A l'entrée de Thalamas, les Métèques applaudissent. Mais, dès qu'il veut ouvrir la bouche, les patriotes couvrent sa voix par leurs cris et les sifflets. Les Mouchards s'avancent sur eux, les menacent d'expulsion et des *censures universitaires*. On n'arrive pas à les mettre dehors.

Thalamas commence alors en ces termes : « Messieurs, maintenant que cette petite manifestation est terminée, j'espère que vous respecterez assez ma liberté de parole pour me laisser m'expliquer. Je remercie d'abord le conseil de la Faculté des lettres...

Sur ces mots, nouvelle bordée de huées et de sifflets. Le tapage se prolonge et une bataille s'engage entre les Mouchards et les Métèques d'une part, et nos amis de l'autre. A cause de leur petit nombre, ceux-ci sont refoulés dans l'antichambre. Là, ils luttent encore et s'appliquent à démolir la barricade de bancs que les Thalamistes ont élevée derrière la porte que les assiégeants n'ont pas encore atteinte. Enfin, ils sont expulsés.

Au moment où, sous les poussées du dehors, la porte enfin céda, quand leur barricade fut renversée, ce fut parmi les défenseurs et dans la salle une panique folle. Seuls se défendirent à coups de cannes et de chaises ceux qui, acculés dans l'antichambre, ne pouvaient plus fuir. Quatre d'entre eux, armés de chaises, occupaient le tambour. Ils furent balayés et nos amis firent irruption dans la salle. Si, à ce moment, la troupe n'était pas intervenue, Thalamas était perdu.

Quand, pâle et tremblant, il essaya de reprendre la parole, il n'avait plus devant lui que sept ou huit auditeurs. Tout le reste avait fui.

Voilà dans quelles conditions « il put tranquillement terminer son cours », ainsi que le disent les journaux de ses amis. Il est vrai que ce sont les mêmes qui assurent qu'en cette journée ce sont les étudiants républicains qui ont donné une bonne raclée aux royalistes. Où étaient-ils donc les étudiants républicains ? S'il n'y a pas d'autres républicains au Quartier que ceux que nous avons vus mercredi, tant dans la salle que dans la rue, pauvre République !

⁂

Quelques incidents de l'assaut, oubliés dans notre compte rendu d'hier.

Après le premier enlèvement de la barrière placée au sommet de l'escalier, ceux de nos amis qui avaient réussi à la soulever repoussaient avec elle les agents placés derrière. Ceux-ci ayant reçu du renfort, les assaillants furent refoulés à leur tour et la barrière fut replacée. Nos amis avaient été rejetés au bas de l'escalier. Seul, resté au sommet, Robert Launay luttait toujours. Son exemple et son appel les rallia pour un nouvel assaut avec le cri de : Vive le Roi !

Plus tard, quand les manifestants avaient quitté la Sorbonne, un autre de nos amis, qui passait sur la place de la Sorbonne devant la statue d'Auguste Comte, entendit deux étudiants crier timidement : A bas la calotte ! Notre ami leur dit, montrant la statue :

— Criez donc aussi : A bas Auguste Comte !

— Pourquoi ?

— Parce que le chef de l'école positiviste n'aurait pas été de votre avis.

— Comment cela ? Nous sommes étudiants en philosophie et nous voudrions bien voir de quelle manière vous pourriez le prouver.

Notre ami s'assura d'abord que les deux jeunes gens n'étaient ni Juifs, ni Maçons, ni Métèques, et que, par conséquent, on pouvait discuter avec eux. Ils discutèrent pendant une demi-heure, et si bien, qu'à la fin les jeunes gens dirent :

— On ne nous avait jamais appris cela. Vous avez raison, Monsieur.

Ainsi, dans cette belle journée, pour venger Jeanne d'Arc, la plus pure gloire de la France, on a vu en œuvre à la fois les forces du sentiment, de l'énergie et de la pensée nationales.

A L'INSTRUCTION

M. Warrain, juge d'instruction, a interrogé, dans l'après-midi d'hier, au Petit-Parquet, les trois manifestants arrêtés à la sortie du cours de Thalamas, en Sorbonne. Ce sont, on s'en souvient, MM. Serge Réal del Sarte, dix-sept ans ; Lafont, président des groupes patriotes du quatorzième, trente-trois ans, et Jacques Desvaux de Chambord, étudiant, dix-sept ans. Une instruction est ouverte contre eux pour coups, voies de fait et outrages à agents. Après un interrogatoire de forme, ils ont été ramenés au Dépôt, menottes aux mains. Les trois prévenus, qui seront remis en liberté provisoire très probablement aujourd'hui ou demain, ont choisi pour avocats, Mes Raymond Maignien, de Moro-Giafferri et Bricourt.

L'AFFAIRE STEINHEIL

Vers le non-lieu

Les deux rates de Mme Japy.— On demande des photographies. — Reconstituer ? A quoi bon ? — Ruau prophète. — La santé de Mme Steinheil.

M. Courtois-Suffit, médecin-légiste, choisi pour procéder, au mois de juin, aux premières autopsies, avait, dit-on, trouvé en très mauvais état la rate de Mme veuve Japy. Le juge Leydet dessaisi, M. Balthazard, autre médecin-légiste, désigné, en décembre, pour recommencer l'examen des viscères, croit comprendre que la consigne est de contredire point par point ce qu'on avait dit jusqu'alors, et juge, en conséquence, que la rate de la même victime est quasi à l'état de neuf, « bien enveloppée dans sa gaîne ». Sur quoi, colère du juge André qui, désespérant d'en sortir, nomme un troisième expert, M. Reclus. Celui-ci, pour mettre d'accord les deux parties, mange honnêtement le morceau : la rate du mois de décembre n'est pas celle du mois de juin. Et ceux qui mènent l'affaire triomphent : ils tiennent, pensent-ils, enfin, un premier prétexte au non-lieu. On demande un poète pour chanter dignement ces choses. Dans l'affaire Dreyfus, c'étaient des documents qu'on maquillait et qu'on substituait les uns aux autres. Il y a progrès, comme on voit : maintenant, ils se mettent à falsifier les cadavres.

⁂

Pour les vivants, c'est autre chose : ils se contentent de les cacher. Tels le Sabert de leur Prévost et la Prévost de leur Sabert, dont on est toujours sans nouvelles, et qui sont peut-être très loin, à moins qu'ils ne soient simplement, et pour plus de sécurité, retournés se terrer dans le repaire à policiers marrons, 9, rue du Cher, deuxième étage...

Ah ! si l'on pouvait, à ceux-là, leur changer, non la rate, mais seulement la figure ! Quel soulagement universel chez les patrons des étouffeurs !

Car, n'avez-vous pas remarqué combien l'on tremblait, ces jours-ci, de la place Vendôme au Palais et du Palais chez les Sabert, à la pensée que les portraits du demi-frère et celui de la demi-sœur pouvaient, d'un jour à l'autre, paraître dans un quotidien !...

⁂

Et la reconstitution du crime ? Bien entendu, il n'en est pas question. Il faudrait par trop d'accessoires, parmi lesquels l'automobile, et le « monsieur », et le chauffeur... Et puis, que voulez-vous qu'apprenne de neuf au magistrat la re-mise en scène, par la « Rousse », avec ou sans lévites autour, d'une parade qui peut resservir ? Est-ce qu'on a pensé un instant à reconstituer la scène de l'assassinat de Syveton ou de l'empoisonnement du président Félix Faure ?

Les acteurs de ce genre de pièces n'aiment pas à opérer à blanc. Ils laissent, d'ailleurs, leur « signature », comme on dit en style policier, à chaque nouvel attentat qu'on leur donne à exécuter, et chacun de ces attentats reconstitue les précédents...

Le juge André a de l'école. Il n'a pas besoin de « raccord ».

⁂

Du reste, à quoi bon tant d'histoires ?

M. Ruau, au cours d'un dîner, récemment, n'a-t-il pas annoncé que l'affaire était « en bonne voie », et qu'on en finirait, sans retard, par un internement — provisoire — de l'inculpée ?...

Or, voici que déjà certains de nos confrères prophétisent à mots couverts la réalisation prochaine de l'annonce de M. Ruau.

La santé de Mme Steinheil, a-t-on imprimé hier, *donne quelque sujet d'inquiétude. D'une nervosité extrême, la veuve du peintre ne mange plus qu'à peine et son sommeil est très agité. Le médecin de la prison lui a fait une visite et lui a prescrit un régime spécial...*

On s'y attendait. Mais... Déjà ?... C'est peut-être un peu tôt — tout de même !

Edouard BERNAERT.

LA JOURNÉE AU PALAIS

L'instruction

Les couloirs étaient hier moins animés que de coutume. On se fatigue au Palais de ne rien apprendre de nouveau depuis le temps que dure l'affaire. D'ailleurs, l'instruction est menée si lentement... si lentement...

A deux heures moins le quart, Mme Steinheil a été introduite chez le magistrat instructeur et la porte s'est refermée sur elle et sur ses trois avocats, pour ne se rouvrir que le soir vers huit heures et demie.

Mme Steinheil aurait été à plusieurs reprises interrogée par le juge d'instruction, afin de savoir la raison pour laquelle la veuve du peintre avait déclaré, lors des premières constatations, que les cambrioleurs qui avaient pénétré chez elle lui avaient dérobé un certain nombre de bijoux. Poussée à bout sur ce sujet par les questions du juge, l'inculpée aurait, assure-t-on, fini par répondre :

— Eh bien, je vais vous dire la vérité. Si j'ai raconté que l'on m'avait pris des bijoux, c'était pour que mes amis m'en offrissent d'autres en échange de ceux dont j'avais signalé faussement la disparition.

Nouvelles perquisitions

On annonçait hier de Bizerte que M. Seyrig, gendre de Mme Japy, et sa femme avaient été entendus sur commission rogatoire.

Des perquisitions auraient été opérées à leur domicile. Des lettres et des documents auraient été saisis et adressés à Paris.

M. Seyrig est parti seul par le courrier pour Paris, où il vient voir M. André, juge d'instruction.

Au 6 bis de l'impasse Ronsin

Le calme le plus absolu continue à régner dans la villa de l'impasse Ronsin. Fenêtres fermées, rideaux baissés, les hôtes actuels ne reçoivent plus aucune visite.

L'atelier, situé au deuxième étage, qui, jusqu'alors était resté visible du dehors, a changé d'aspect. On a installé devant les larges baies vitrées d'immenses rideaux blancs, cachant complètement la lumière du jour. On a décidé de fermer pour toujours l'atelier de feu M. Steinheil et de n'y plus rien changer.

LE PARLEMENT

Le Sénat.

La comédie des retraites ouvrières

Depuis des années, il se joue au Parlement, sur la question des retraites ouvrières, la plus odieuse et la plus répugnante des comédies.

Personne ne conteste la nécessité, l'on peut bien dire l'urgence, de l'institution des retraites pour les travailleurs de la ville et de la campagne ; tout près de nous, la Belgique et l'Allemagne ont depuis longtemps accompli cette réforme qu'elles perfectionnent et améliorent d'année en année.

En France, on en parle beaucoup pendant les périodes électorales, mais rien n'a été fait et rien ne semble devoir être fait avant longtemps ; rappelons pourquoi :

Deux systèmes sont préconisés pour la constitution de caisses de retraites : l'un, décentralisateur et professionnel, chargé de la réunion des fonds, de leur gestion et de leur répartition des caisses locales ; l'autre, étatiste et politique, prévoit une caisse unique, nationale et interprofessionnelle.

Le premier projet, dans l'état actuel et de nos finances et de l'esprit du patronat et de la classe ouvrière, est pratiquement réalisable ; c'est en sa faveur que se sont prononcées toutes les collectivités consultées. Mais avec ce système, ainsi que le disait un député, les travailleurs ne devraient rien au Parlement.

Aussi est-ce le second système qui a eu les faveurs de la Chambre. Elle l'a donc voté, le sachant parfaitement inapplicable, irréalisable, mais s'en remettant au Sénat pour « l'enterrer » et assumer la responsabilité de l'échec du projet.

Par malheur, le Sénat, qui joue généralement sans rechigner son rôle de bouc émissaire, est soumis, cette année, à des élections. Il se refuse donc absolument à endosser la responsabilité de l'avortement des retraites. D'où le débat d'hier.

Au nom des groupes de gauche, M. **Régismanset** vient rappeler qu'un article du règlement stipule que toute proposition déposée sur le bureau du Sénat doit être discutée dans un délai de six mois, si un sénateur l'exige. Le projet de loi concernant les retraites a été voté par la Chambre le 23 février 1906, déposé au Sénat le 6 mars 1906. Voilà donc trente-trois mois que la commission le retient. Compte-t-elle le retenir longtemps encore ?

— La Chambre, répond M. **Cuvinot**, président de la commission sénatoriale des retraites ouvrières, avait voté un projet dont le gouvernement et la commission ont reconnu qu'il était à peu près irréalisable. La commission a donc dû, de toutes pièces, élaborer un projet nouveau : pour cela, il nous a fallu des statistiques, des renseignements, des documents. C'est de la lenteur apportée par le gouvernement à nous fournir ces éléments d'information que dépend pour une bonne part le retard de la commission. Mais ce retard va prendre fin : avant la fin de janvier, nous vous soumettrons un texte, que vous pourrez étudier et sur lequel vous pourrez délibérer.

Le ministre des finances, chargé ridiculement d'un lourd dossier au milieu duquel il se perd, répond aux attaques si nettes de M. Cuvinot. Il reconnaît les défauts du projet de la Chambre ; mais il ne voulait que des modifications préjudicielles. La commission a préféré élaborer un projet entièrement nouveau : le ministre, dont on repoussait ainsi les conseils, n'a pas cru devoir fournir les chiffres demandés par la commission. D'où le retard. Il importe que ce retard prenne fin au plus vite.

M. **Viviani** refait alors pour la centième fois le discours, le seul discours qu'il sache faire : on a chassé de l'ordre politique les préoccupations religieuses, il faut donner au peuple des satisfactions matérielles immédiates ; sans cela, il essayera de les prendre lui-même par l'action directe révolutionnaire ou bien il écoutera avec bienveillance les appels des démagogues de droite. Il faut donc aboutir rapidement.

— Je ne demande que cela, répond M. **Cuvinot**, et la commission fait le nécessaire. Au demeurant, si vous voulez user des droits que vous confère le règlement et délibérer sur un projet immédiatement, ne vous en privez pas. Mais voyez combien cela serait ridicule : le seul projet sur lequel vous puissiez maintenant délibérer, c'est le projet voté par la Chambre, projet que le gouvernement et la commission sont d'accord pour condamner ! Laissez-nous donc poursuivre nos travaux, et fin janvier, vous aurez un texte.

Après une sortie grossière de M. **Clemenceau**, M. **Régismanset** prend acte des engagements formels et précis de M. Cuvinot, et M. **Antonin Dubost**, président, clôt l'incident en enregistrant le désir qu'ont le Sénat et le gouvernement de voir aboutir la réforme.

Le bien de famille

Le Sénat adopte ensuite, en cinq minutes, deux projets de loi d'intérêt local (chemins de fer des Pyrénées-Orientales et de l'Ouest Algérien) et, en première délibération, un projet, remarquablement rapporté

Val

PREMIERE ANNEE. — N° 268.

LE NUMÉRO QUOTIDIEN : *Cinq Centimes*

DIMANCHE 13 DECEMBRE 1908.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 — jusqu'à Minuit — TÉLÉPHONE 326-49
19, Rue du Croissant, 19 — à partir de Minuit — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

Le Triomphe d'Aristide

A notre cher et vaillant Maxime Réal del Sarte.

Les magistrats se pressaient en foule dans l'antichambre d'Aristide Briand, dit le Nantais, ministre et souteneur de la Justice, en son palais de la place Vendôme. Le prétexte de cette visite était le décret sur le recrutement et l'avancement, paru à l'*Officiel* le matin même. Le motif vrai en était la fureur d'avilissement et de servilité qui sert d'âme aux chats fourrés de la République.

Le patron n'était pas encore là. Les huissiers l'attendaient gravement, entre leurs favoris et leurs chaînes, comme les maîtres d'hôtel la marée. Le matin est réservé au service, l'après-midi aux petites dames. Vers le crépuscule, Aristide sort, avec un paquet, tel Soleilland, et va vers des buts mystérieux.

Donc on remarquait, assis ou debout, mais prêts à se coucher au premier signal entre les espadrilles vernies d'Aristide : tout d'abord, Alexis Ballot-Beaupré, président de la Cour Suprême, prévaricateur et faussaire, celui qui laissa étrangler l'article 445 avec un cordon de tirage. Il avait l'air poché et soufflé d'un vieillard rongé par la honte.

Penché vers lui et marmonnant on ne sait quelle oraison à Dreyfus, le procureur général de Falsificassation Manuel Baudouin, protecteur-protégé de Thérèse Humbert, paraissait styler un énorme poupon.

Sur la droite, debout, de guingois, ainsi qu'un pantin décroché, Paul Bertulus, féal de Dreyfus, conseiller à la Cour d'appel et familier du salon Steinheil. A gauche, lui faisant vis-à-vis, le garçon d'instruction Henri Boucard, célèbre par la docilité avec laquelle il emballa l'héroïque Syveton, *assassiné* PAR ORDRE, *dans trois couches de fumier d'hyènes*. Puis Charles Gaston Rau, conseiller à la Cour de cassation, autre habitué de l'impasse Ronsin...

Tournant le dos, inquiet et maussade, Léon Bulot, procureur général, tâchait de ne pas regarder derrière lui. Joseph Lemercier, juge d'instruction, cherchait dans sa mémoire le nom véritable de tante Lili et ne parvenait pas à le retrouver. Le médecin légiste Courtois-Suffit, dit « la rate de ville », boudait la rate des champs Balthazard. Caché derrière tous, l'amoureux de la jolie Meg, le deuxième Joseph, Cantharidin, Leydet lui-même pleurait sur une photographie de celle qui fut sa platonique.

Un coup de timbre rententit. On entendit un bruit de pas rapides que suivaient un claquement de savates. Bientôt apparut Aristide Briand, poussant, bousculant le juge André, lequel portait une énorme serviette.

Depuis quinze jours, en vérité, l'humeur d'Aristide était effroyable. Ses yeux, enfoncés dans leurs orbites, avaient l'air de deux coups de surin. Ses joues fripées, de deux blagues à tabac. Il têtait et mâchait sa moustache. De son allure rapide de vipère qui se fraye un chemin dans la vase, il glissa à travers ses magistrats. Il murmurait « madame Prévost !...Sabert !... à Bellevue !... mais où sont-ils ?... que dit Gabion ?... »

Pourtant il reconnut Bulot, comme l'angoisse reconnaît l'angoisse : « C'est vous Bulot ? Qu'avez-vous là à faire le zouave ? » Le procureur interpellé sursauta. Déjà Aristide, propulsant André, s'était précipité dans son cabinet, et cherchait sur la table de d'Aguesseau la lettre menaçante, irrésistible, qu'il sait devoir y trouver quelque jour. Mais non... rien... Ce n'était pas encore pour aujourd'hui... Momentanément soulagé, il aperçut le troupeau d'hermines qui piétinait devant son seuil : « Mais entrez donc, je vous en prie, mon cher, mon vénéré premier président ! Mais entrez donc, monsieur le procureur, monsieur le conseiller, et vous messieurs les juges d'instruction ! »

En un instant, le souteneur émergeant de l'écume du ruisseau, avait fait place au gentilhomme des coulisses, des boudoirs et des comtesses belges. Le regard s'était refermé. Le poil redevenait mondain. Stupéfaits, mais ravis de cette transformation, les juges, conseillers, procureurs, ne savaient plus trop quelle contenance tenir. Venus pour « saluer la casquette » — comme on dit dans les ministères — ils avaient craint pendant une minute quelques-uns de ces coups de pied bas qui rendaient jadis la rentrée peu sûre aux habitants attardés de Saint-Nazaire. Et voilà maintenant que ce diable d'homme se faisait à nouveau tout sucre et mélasse.

Baudouin eut une inspiration : « Nous sommes venus, monsieur le ministre, vous féliciter et vous remercier pour l'attitude vigoureuse du gouvernement vis-à-vis des perturbateurs de l'ordre public. Nous avons appris que messieurs Serge Real del Sarte et Albéric Devaulx de Chambord, âgés l'un de seize, l'autre de dix-sept ans, avaient été conduits, menottes aux mains, au Dépôt et de là à la petite Roquette, où ils sont depuis quatre jours gardés au secret, au pain et à l'eau, parmi les soute..., parmi les criminels de marque. Nous vous supplions, monsieur le ministre, de maintenir et même de renforcer ces justes mesures. Elles auront un salutaire effet. Elles avertiront l'opinion publique du péril qu'il y a à braver les lois et les magistrats de la République. »

Ballot-Beaupré avait compris. Il s'agenouilla : « Soyez béni, monsieur le ministre, pour la satisfaction que vous donnez à mes cheveux blancs. Mon insulteur, M. del Sarte, est châtié dans son frère. Je puis mourir. J'ai retrouvé l'honneur. »

« Il a retrouvé l'honneur.. gloire au ministre ! » criaient en chœur Paul Bertulus, Joseph Lemercier et Charles Gaston Rau. On entendit des hennissements. C'était le petit Henri Boucard qui sautait de joie à l'idée du lustre nouveau jeté sur la magistrature par la torture de ces deux jeunes nationalistes. Dispersés, les vengeurs de Syveton ! Vaincus, les négateurs du suicide, du poêle à gaz et de la débauche !

Bulot lui-même sortit de ses limbes pour esquisser une grimace de contentement. La physionomie d'André était radieuse, et pour les mêmes motifs que Boucard. L'avertissement sérieux donné aux patriotes rejaillirait évidemment de l'affaire Syveton sur l'affaire Steinheil.

Aristide Briand, devenu très bonhomme, fit chut de la main à ses laudateurs. Nonchalant, trois doigts dans sa poche, d'un ton bas et doux, il déclara : « Oui, messieurs, vous m'avez compris. Cette sévère leçon infligée à la jeunesse patriote dans la personne de deux de ses représentants n'est pas seulement un grand exemple. Considérez-la comme une représaille. On ne saurait payer trop cher les outrages à mes chers magistrats. »

Puis, attirant à lui Joseph Leydet, baigné de pleurs de gratitude, il lui glissa dans le tuyau de l'oreille : « Quand ils seront partis, nous parlerons d'ELLE... Tu l'as aimée, dis... Raconte-moi tout. »

LÉON DAUDET.

LA POLITIQUE

ENTRE DEUX FEUX

L'ignoble traitement infligé à nos jeunes amis Serge Real del Sarte et Albéric de Chambord, ne nous empêche pas de plaindre vivement, et de tout notre cœur, ces huit infortunés émeutiers de Corbeil, retenus prisonniers pour crime de droit commun depuis la mise en liberté des codétenus politiques. Mais nous ne les plaignons pas seulement d'être déférés, par d'anciens meneurs et complices, à la juridiction de la bourgeoisie de Seine-et-Oise qui est, en même temps, partie et plaignante contre eux : ils méritent surtout la compassion de tous pour la manière dont nous les voyons défendre par leurs amis les plus directs et les plus influents, par les socialistes du bord de M. Jaurès.

Ayant suivi, dès le début, cette défense, nous avouons n'avoir jamais rien lu de plus honteux. M. Jaurès s'est imposé une double loi : attirer sur des malheureux qu'il a trompés le maximum des pénalités applicables, et détourner soigneusement ou subtilement émousser toute pointe suspecte de causer un dommage sérieux à ses compères du cabinet Clemenceau-Briand. Il satisfait à cette double condition de son pacte avec le gouvernement en limitant ses critiques, dont la violence égale la déraison, à la conduite des officiers et des soldats qui ont chargé à Draveil : officiers et soldats qui observaient une consigne, officiers et soldats mis à la disposition du préfet, officiers et soldats sur lesquels les agents provocateurs, mêlés aux vrais manifestants, ont tiré les premiers. On voit l'avantage et l'inconvénient de cette tactique. A l'audience, elle aggrave le cas des accusés et, devant le public, elle les perd ; mais peu importe à M. Jaurès : ce qu'il lui faut et ce qu'il faut à son parti, c'est éviter que la vraie question ne se pose, cette question du guet-apens de Draveil que nous avons formulée, nous, dès l'événement, guet-apens ministériel, guet-apens clemenciste, et qui porte la signature très lisible de son auteur.

A l'occasion de ce guet-apens, dont les organisateurs sont les maîtres de la police et de la justice, nous avons refusé d'incriminer soit les ouvriers qu'on y a jetés, soit les meneurs de la Confédération générale du Travail, à qui l'on eût voulu en faire porter la peine. Non, non, il n'y a pas d'esprit de parti qui tienne : les coupables sont les coupables, comme les innocents sont les innocents ; nous n'avons pas démarré de cette doctrine et nous n'en démarrerons pas. Mais, devant la feinte de M. Jaurès, qui détourne contre une autre innocente, l'armée, une offensive qui devrait viser et atteindre les seuls criminels constants et patents, les ministres, nous avons le devoir de signaler aux militants ouvriers la manœuvre de trahison. Elle perd leurs amis, elle sert leurs ennemis : les prisonniers de Corbeil courent autant de risques du fait de la défense conduite par M. Jaurès, que du fait de l'accusation menée par M. Briand. Les prisonniers de Corbeil sont placés entre deux feux, la révolution se faisant complice du pouvoir. Tel est ce concert d'ambitions féroces. Et de pauvres Français iront peut-être au bagne dans l'intérêt de ces gens-là ! — Ch. M.

DERNIÈRE HEURE

LES ÉTUDIANTS A " L'ACTION FRANÇAISE "

Hier soir, vers onze heures, un monôme de cinq cents étudiants du Quartier et de jeunes artistes de Montmartre, porteurs de lanternes vénitiennes, remplit la rue Montmartre et la rue du Croissant. C'est la jeunesse des Ecoles qui, — sous l'initiative du « Club Gaulois », lequel prit une part importante aux manifestations contre Thalamas, — vient acclamer l' « Action Française ».

Le monôme envahit notre imprimerie, où le travail est un instant arrêté. Monté sur une table, Léon Daudet, en une vibrante improvisation, remercie cette jeunesse de la confiance qu'elle veut bien mettre dans l' « Action Française » et l'engage à persévérer dans son généreux soulèvement contre la République des assassins et des faussaires. On lui fait une ovation.

Nous offrons le champagne à nos visiteurs. Après que Léon Daudet a porté la santé du Roi, Maurice Pujo invite les jeunes gens à porter celle d'Albéric Devaulx de Chambord et de Serge Réal del Sarte, indignement retenus dans les prisons de la République. Après avoir manifesté son indignation en conspuant Thalamas et Clemenceau, le monôme se retire aux cris répétés de : « Vive le Roi ! »

UNE RÉUNION D'ACCORD SOCIAL

Hier soir, l'Accord social donnait, boulevard Henri-IV, la première conférence en faveur du Régime corporatif. Ludovic Jousve qui présidait, a demandé à nos amis de s'accoutumer à faire œuvre continuelle de solidarité sociale en s'efforçant d'organiser le placement gratuit des royalistes sans travail. Il a été très applaudi. Maurice Gilard a lumineusement démontré comment la Monarchie avait toujours été la protectrice des classes ouvrières en favorisant toujours l'accession de l'ouvrier à la propriété.

MORT SUBITE D'UN COLONEL

Le colonel Harduin de Graville, commandant le 17e dragons, à Vienne (Isère), est mort subitement, hier soir, d'un accident cardiaque, pendant un repas de promotion auquel il assistait au restaurant Marguery.

EST-CE UN ATTENTAT ?

Le juge de paix du troisième arrondissement, qui habite avenue Elysée-Reclus, dans les jardins du Champ-de-Mars, a reçu un paquet qui lui parut suspect. Après l'avoir plongé dans un seau d'eau, il le fit transporter au laboratoire municipal. Là on reconnut que le paquet contenait un engin chargé de poudre chloratée et de grains de plomb. Le directeur du laboratoire a conclu que l'engin pouvait être dangereux.

LES VISITES D'AVÈNEMENT DU ROI DE PORTUGAL

Berlin, 12 décembre. — La *Correspondance militaire et politique* apprend que des négociations seraient engagées entre la cour de Lisbonne et Potsdam, au sujet d'une prochaine visite d'avénement du roi Manoel à Berlin.

AU VATICAN

La béatification de Jeanne d'Arc

Rome, 12 décembre. — Le cardinal Lecot a offert au Pape un magnifique reliquaire formé d'une croix d'argent avec le Christ en ivoire ; la croix est posée sur une sphère en émail et représente le globe terrestre ; les villes de Rome, de Bordeaux et de Lourdes sont représentées par des pierres précieuses ; ce précieux crucifix sera placé sur la table du cabinet de travail du Saint-Père.

Le Pape publiera demain solennellement les décrets relatifs aux causes de béatification déjà annoncées, entre autres les décrets sur les trois miracles opérés par Jeanne d'Arc ; le maître général des Frères prêcheurs, le supérieur et le procureur des Eudistes, Mgr Herzog, postulateur de la cause de Jeanne d'Arc, assisteront à la cérémonie ; Mgr Touchet, évêque d'Orléans, prononcera un discours pour remercier le Pape d'avoir béatifié Jeanne d'Arc, ainsi que les missionnaires français martyrisés en Chine et au Tonkin.

AU PARLEMENT HONGROIS

Un incident de couloirs

Budapest, 12 décembre. — Les journaux du soir relatent l'incident des couloirs du Parlement où le comte Andrassy, ministre de l'intérieur, aurait dit à un groupe de députés du parti de l'indépendance qu'il était contraire à la création d'une banque nationale hongroise, que si le parti de l'indépendance exigeait la création de la banque, ce parti, qui est en majorité au Parlement, devait prendre les rênes du gouvernement, et que lui, comte Andrassy, quitterait les affaires avec plaisir ; dans les cercles bien informés, on estime que ces paroles doivent être mises sur le compte de l'excessive nervosité du comte Andrassy, qui travaille beaucoup, et que le gouvernement de coalition trouverait probablement une solution satisfaisante pour tous.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

La note du baron d'Æhrenthal

Francfort, 12 décembre. — On mande de Constantinople à la *Gazette de Francfort* : « La note du baron d'Æhrenthal, qui a été remise aujourd'hui, déclare que le cabinet de Vienne est prêt à entrer en négociations avec la Porte en vue de compensations pécuniaires pour l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, en renonçant à demander, préalablement, l'abandon du boycottage ; au cas où ce serait exact, la Porte témoignerait aussitôt par écrit ses intentions conciliantes ; on croit qu'elle est en mesure de faire cesser le boycottage dans les vingt-quatre heures. »

Le boycottage en Serbie

Vienne, 12 décembre. — On mande de Belgrade qu'un comité se forme dans cette ville pour organiser, à partir du 1er janvier, le boycottage des marchandises austro-hongroises ; de nombreux sous-comités seront constitués en province.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus. — 13 décembre 1895. — Visite de Mathieu et de Léon Dreyfus au colonel Sandherr pour intercéder en faveur de leur frère Alfred et protester contre le huis clos, que seul le conseil de guerre est maître d'ordonner ou non.

Courses. — A 1 h. 15 à Auteuil.

Nos préférences :
Prix d'Hiver. — *M. Boniface, Satisfaite.*
Prix Reugny. — *Mlle Boniface, La Péri.*
Prix Vanille. — *Ecurie Veil-Picard, Philomène.*
Prix Maubourguet. — *Ecurie Veil-Picard, Satinette.*
Prix Baudres. — *Kinsala, Mad Cat.*
Prix de Clôture. — *Mon Pays, Lauzuna.*

Nous apprenons avec tristesse la mort du capitaine de Beaudrap. Il était l'un des cinq officiers du 116e d'infanterie qui, à Vannes, en 1905, commandés pour expulser les Frères de Ploermel, se refusèrent à une besogne que leur interdisaient leur honneur et leur conscience de soldats et de chrétiens.

Traduits devant le conseil de guerre de Nantes, le capitaine de Beaudrap et ses quatre camarades — le capitaine Morel, les lieutenants Boux de Casson, Torquat de la Coulerie et Boulay de la Meurthe — furent déclarés innocents de refus d'obéissance, mais condamnés à un mois de prison sur la question subsidiaire d'abandon de poste, posée au dernier moment par le colonel président le conseil de guerre.

Le jugement fut cassé pour vice de forme ; les cinq officiers renvoyés devant le conseil de guerre de Tours furent acquittés sur tous les chefs d'accusation, mais d'ailleurs immédiatement mis en non-activité.

Le capitaine de Beaudrap, père de six enfants, n'avait aucune fortune. Courageusement il s'expatria dans le nord-ouest canadien. L'exploitation qu'il avait entreprise réussissait à merveille. Il meurt en Suisse au cours d'un voyage d'affaires, loin de ses enfants, restés au Canada, et qui, à l'heure actuelle, ignorent encore sa mort. Que Dieu leur donne le courage de supporter le coup qui les frappe ! — R. B.

Ces jours derniers, à la Chambre, un livre était dans toutes les mains. Beaucoup de quinze mille pressés le coupaient fiévreusement avec leurs doigts. D'autres en lisaient, dans les coins, des bons morceaux à leurs collègues. D'autres prenaient des mines indignées afin de mieux attirer l'attention.

Il s'agissait du nouvel ouvrage de notre ami André Gaucher : *Une grande famille parlementaire :* LES CHAUTEMPS.

Que faire par ce vilain temps
De gel, de bise et de froidure.
Eh! parbleu, lire « les Chautemps »...
Depuis trente-huit ans, cela dure !

On remarquera avec quel sens de l'actualité son ex-Excellence (si l'on peut dire) M. Merlou arrive à Paris juste au moment où André Gaucher lance un nouveau volume. C'est une attention tout à fait gentille et à laquelle notre ami est, croyons-nous, profondément sensible.

L'Ecole des Hautes Etudes Sociales (inspiration Croiset-Dick-May) s'enorgueillit depuis quelques jours d'un cours du « pauvre vicomte » G. d'Avenel.

Si nous en croyons un ami du vicomte, le programme de ce cours comporte l'histoire, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, du pouvoir de l'argent, des paysans et de l'agriculture : le socialisme d'hier et le développement récent de la propriété individuelle ; les salaires de l'ouvrier, du domestique et du manœuvre anciens et actuels ; le budget des dépenses de l'ouvrier et du paysan, depuis sept cents ans, etc.

Et avec ça, monsieur ?

On va connaître enfin le prix d'un gigot sous Philippe le Bel et celui d'un beau gilet brodé, soutaché, scintillant sous Fallières.

Hasardez-vous dans ce tunnel,
Vous y trouverez d'Avenel.

Aristide le Nantais jugé par quelqu'un qui le connaît bien, par Gustave Téry :

Quand je me représente l'homme, tel que je l'ai vu à Auxerre, étreignant son « camarade » Hervé avec des pleurs de joie et de tendresse, quand je compare cette image à celle du même Briand devenu, le surlendemain, geôlier de son « camarade », je ne crois vraiment pas exagérer en affirmant qu'il y a dans l'existence de cet arriviste forcené quelque chose de plus répugnant et de plus honteux que la fameuse histoire des prés fleuris de Saint-Nazaire. Il y a ce que je viens de noter ; et, dans l'espèce, tous en conviendront, ce n'est plus de politique qu'il s'agit, mais de la plus élémentaire pudeur.

Et encore Gustave Téry, croyons-nous, ne sait pas tout. Le jour où il saura tout, j'entends d'ici son rire joyeux.

Honneurs, joie, pleurs de joie !

Oyez ceci, bonnes gens : S. A. S. Albert Ier de Monaco, de Dreyfus, de Jaurès et autres lieux, a fait, lui aussi, une conférence à la Sorbonne. Comme je vous le dis ! Ce chevalier de la Roulette a daigné prendre la parole en public. Sujet : *La pêche dans les abîmes.*

Il s'agissait évidemment des suicidés qu'une administration prévoyante emporte hors de l'illustre maison de jeux afin de les plonger au fond des flots, et qu'Albert Ier ramène ensuite dans ses dragues et ses éprouvettes. Le spectacle n'a pas dû manquer d'intérêt.

A la sortie, le doyen Croiset, pour dix centimes, cirait les bottes des personnages officiels conviés à cette émouvante cérémonie.

Depuis son cours sur les « origines de l'athéisme », on appelle ainsi celui qui fut Monseigneur Lacroix :

Le Thalamas de Tarentaise.

Le fétide Ernest Charles requiert contre les étudiants antithalamistes des châtiments exemplaires :

Ce qui me paraît choquant, c'est l'indulgence dont on fait preuve lorsque les manifestants sont des étudiants.

Quand Ernest Charles quittera le pot de Périvier, il aura un refuge tout indiqué : la police.

RIVAROL.

SALLE WAGRAM, 39 BIS, AVENUE DE WAGRAM

Samedi 19 décembre 1908, à 8 h. 3/4

Grande Réunion patriotique

ORGANISÉE

PAR L' « ACTION FRANÇAISE »

A LA MÉMOIRE DE GABRIEL SYVETON
ASSASSINÉ PAR ORDRE

LES CRIMES DE LA RÉPUBLIQUE

Président : **HENRI VAUGEOIS**

Orateurs : **COMMANDANT CUIGNET, LEON DAUDET, COMTE DE LUR-SALUCES, LEON DE MONTESQUIOU, BERNARD DE VESINS.**

*On trouvera des cartes d'invitation, à partir de mardi matin, aux bureaux de l'*Action Française, 3, *Chaussée d'Antin.*

Lire en deuxième page :

L'AFFAIRE STEINHEIL
par EDOUARD BERNAERT

REPONSE A UN INSULTEUR
Et LE SCANDALE THALAMAS :
LE COUPABLE : LE DOYEN CROISET
par EMILE PARA.

En troisième page :

LA REFORME DE LA CHAMBRE DES LORDS
par A.-T. NÉPRAL

Et LE NOUVEAU REGIME DES CHAMBRES DE COMMERCE
par L. GONNET

AU JOUR LE JOUR

LE COLLÈGE ROYAL

Les Parisiens qui sont allés inaugurer lundi l'année scolaire au Collège de France, on eu une surprise. Ils n'ont pas retrouvé la statue de Guillaume Budé dans la petite cour où, de temps immémorial, elle accueillait les générations studieuses, sous son portique aux piliers grêles, derrière la grille de la rue Saint-Jacques, vis-à-vis de l'hérétique Sorbonne. Quelque fonctionnaire désœuvré s'est avisé de le transporter, pendant les vacances, au fond de la cour d'honneur, où elle apparaît à peine, maintenant, toute noyée dans la grisaille du mur, au droit de la grande porte des Amphithéâtres.

On ne perd pas beaucoup à ne pas la voir mieux. Car elle est absurde, cette statue. Elle donne à son héros une barbe ronde et drue, malgré qu'un charmant dessin contemporain, conservé à Chantilly, le montre parfaitement glabre, ainsi qu'il convient à un magistrat des premières années du seizième siècle. Et elle le décore, par surcroît, d'une de ces énormes fraises, plissées et tuyautées, dont la mode ne prit naissance à la cour des Valois qu'une vingtaine d'années après qu'il fût mort.

Dimier a, le premier, signalé ces anachronismes, et l'on souhaiterait plus d'exactitude dans l'iconographie d'un Français d'autrefois, qui fut un personnage tout à fait exemplaire, premier magistrat de Paris, fils d'un prévôt des marchands et prévôt des marchands lui-même, l'un des huit maîtres des requêtes de l'Hôtel, revêtu des plus hautes charges de la Cour, admis à la table du Roi, ami de Rabelais, de Lascaris, des frères Du Bellay, et réputé pour l'un des hommes les plus savants d'un temps où les hommes étaient tous de grands savants.

Ce Guillaume Budé est le véritable père du Collège de France, le Collège royal installé par l'Humanisme triomphant au pied de cette montagne Sainte-Geneviève qui a été l'asile du monde. C'est lui qui fit accepter à François Ier, amoureux passionné de toutes les nouveautés, l'idée, la création, l'organisation d'un Collège exclusivement laïque, si laïque que ses deux premiers professeurs furent des Juifs, Paul Paradis, surnommé le Canosse, parce qu'il était originaire du bourg de Canossa, dans le duché de Modène, et Agathias Guidacerio, un Calabrais qui, après le sac de Rome par les Impériaux, se réfugia en Avignon, où l'évêque d'Apt le trouva dans une misère profonde, le secourut, l'emmena à Paris, et le fit désigner pour l'un des lecteurs du Roi.

L'enseignement ne comprit d'abord que l'hébreu, le grec et le latin, les trois langues saintes. Il y eut trois chaires magistrales, et six professeurs portant le titre de lecteurs royaux. Pour l'hébreu, Paradis et Guidacerio, déjà nommés. Pour le grec, Pierre Danès, fils d'un échevin parisien, ambassadeur au Concile de Trente, élève de Lascaris et maître d'Amyot, et Jacques Toussain, disciple de Budé et maître de Turnèbe. Pour le latin, Barthélemy Masson, dont Erasme admirait les grâces intellectuelles, et Léger du Chesne, qu'on appelait scholastiquement *Leodegarius a Quercu.*

Mais Budé était savant autant que lettré, et mathématicien autant qu'helleniste. Il fit associer bientôt l'enseignement des sciences à celui des langues. Le provençal Oronce Fine fut chargé d'un cours de mathématiques, conjointement avec l'espagnol Martin Poblacion. Puis on créa une chaire de médecine pour Guido Guidi et une chaire de philosophie pour François Vicomercati, venus l'un et l'autre d'Italie.

Oronce Fine était un homme admirable. Il professait à Navarre, et sa réputation d'astronome était grande. Les personnages les plus remarquables, le Roi lui-même, assistaient à ses leçons. Il se montrait en même temps habile mécanicien, fabriquait des instruments de précision qu'on allait voir chez lui comme des curiosités. Il exécuta pour le cardinal de Lorraine une horloge qui marquait les heures, les jours, les mois, les années, le cours des planètes, du soleil, de la lune. On peut la voir encore aujourd'hui, arrêtée depuis longtemps, dans la salle des manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Malgré tant de travaux, Fine, chargé d'une nombreuse famille, mourut dans la plus profonde misère.

Un tout autre type fut le florentin Guido Guidi. Son nom latin était *Vidus Vidius.* Premier médecin de François Ier et lecteur royal, il fut reçu, dans sa chaire, au cri de : « *Vidus venit, Vidus vidit, Vidus vicit* » ! Quelque chose comme notre professeur Poirier. Il enseigna l'anatomie avec un double traitement, collectionna les bénéfices ecclésiastiques, et perçut les honoraires de la plus riche clientèle.

Cinq cents écoliers, parmi lesquels on comptait Amyot, Turnèbe, Brisson, Estienne, Morel, Dorat, se pressaient à ces premiers cours qui, à défaut d'un local spécial, se faisaient au Collège de Cambrai ou au Collège de Tréguier, installés côte à côte sur le petit mont Saint-Hilaire, derrière l'enclos de Saint-Jean-de-Latran, en bordure de la rue Saint-Jean-de-Beauvais, « par manière de prest d'une salle ou plus tost d'une rue, sous telles conditions que des leçons estaient sujettes à estre destourbées par le passage des crocheteurs et des lavandières ».

Parce qu'il avait conçu cet enseignement nomade, créé ces professeurs indépendants, substitué l'autorité du Roi à la règle du recteur, Guillaume Budé fut en butte à la jalousie haineuse de l'Université, demeurée gothique, et le docteur Noël Beda le traitait communément de « fou, impie, dragon, soldat de Pilate », et autres aménités sorboniques.

Nicolas HOUEL.

Nos Prisonniers

Nous avons eu la joie, hier au Palais, de serrer la main de nos chers prisonniers. Nous avons pu constater nous-mêmes que le prolongement de leur captivité n'avait pu altérer ni leur courage ni leur bonne humeur. Ils sont toujours soumis, cependant, au même régime, qui est celui qu'on applique aux jeunes voyous arrêtés pour « vagabondage spécial ». On a même voulu leur faire endosser le même costume que leurs tristes compagnons. Ce n'est que sur les énergiques protestations de leurs défenseurs qu'ils ont pu garder leurs habits.

A trois heures, les inculpés : MM. Edmond Lafont, Albéric Delvaux de Chambord et Serge Réal del Sarte étaient amenés au Petit Parquet pour comparaître devant M. le juge d'instruction Warrain. A l'interrogatoire et aux dépositions des témoins, les faits dont ils étaient incriminés s'évanouirent. On dut renoncer, pour M. Lafont, à l'inculpation d'outrages et de coups aux agents, pour se contenter de la « rebellion simple » qui n'était pas mieux prouvée. On n'y a pas renoncé encore pour Albéric de Chambord qui (cela a été établi) a été arrêté au moment où il considérait avec pitié un agent qui venait d'être blessé. On n'y a pas renoncé non plus pour Serge Réal del Sarte, qui ne fut pris que parce qu'il était par terre, renversé par les gens de Thalamas, et qui se trouvait donc bien empêché pour porter le moindre coup aux agents. Ceux-ci ont, d'ailleurs, été mis en contradiction formelle par Me Magnien, l'éminent défenseur de notre jeune ami.

Mais la juste estimation des faits ne semble pas être le souci qui guide les magistrats. Nous avons fait connaître hier le mot du commissaire à Serge : « VOUS VOUS APPELEZ RÉAL DEL SARTE : JE NE VOUS VOIS PAS BLANC... » Ce mot lui a été répété dès le premier jour par le substitut du Petit Parquet : « VOUS PAIEREZ POUR VOTRE FRÈRE. » La préoccupation de ce frère, couvert par ses insultes mêmes à la Cour de cassation, si intangible qu'on fait payer les autres pour lui, hantait aussi M. le juge d'instruction Warrain.

— « Votre frère, dit-il, fera bien de faire

quatre Etats confédérés, les juifs, les métèques, les huguenots et les francs-maçons voulurent avoir comme une seconde Faculté qui fût à eux et bien à eux et rien qu'à eux.

Mais pour attirer dans cette école projetée les professeurs et surtout les élèves, pour qu'elle ne se confondît pas avec les universités populaires ou les cercles d'études, il fallait à cet établissement un tenancier de renom : Croiset s'en chargea.

Ce fut l'Ecole des Hautes Etudes Sociales aux destinées de laquelle M. Croiset présida, en qualité de président du conseil directeur, et de concert avec son amie, une juive de lettres et de sociologie, Mlle Dick May, secrétaire général de l'Ecole.

Emile **PARA.**

APRES LE SCANDALE THALAMAS

Réponse à un insulteur

Maxime Réal del Sarte gifle un rédacteur de l' « Eveil Démocratique », qui l'avait insulté. — Violente bagarre

Dans son dernier numéro, mis en vente vendredi soir, l'*Eveil Démocratique* publiait sous le titre : « Exploits de gamins », quelques commentaires de mauvais goût sur l'accueil fait au professeur Thalamas par les étudiants parisiens et particulièrement sur la gifle administrée à l'insulteur de Jeanne d'Arc par Maxime Réal del Sarte.

« L'auteur de cet exploit, disait l'*Eveil*, M. Réal del Sarte — Français par la bravoure autant que par le nom — etc... »

Aussitôt qu'il eut pris connaissance de ces sottises, Maxime Réal del Sarte s'enquit de leur auteur : M. Marcel Bergognon, rédacteur à l'*Eveil Démocratique*. On lui dit qu'il le trouverait à un restaurant sillonniste du quartier Saint-Sulpice où il a coutume de prendre ses repas.

Réal del Sarte se rendit donc au restaurant sillonniste, accompagné de notre collaborateur Emile Para.

— M. Bergognon, s'il vous plaît ?

— C'est moi.

— Vous êtes bien l'auteur de ces lignes ?

— Mon Dieu oui.

— Eh bien ! je suis Maxime Réal del Sarte, et je vais vous faire voir ce que je suis et ce que vous êtes. »

Et notre vaillant ami administra à son insulteur une vigoureuse paire de gifles.

Mais aussitôt les consommateurs, presque tous sillonnistes, croyant voir en nos deux amis une proie facile, se précipitèrent sur eux en s'armant de tout ce qui leur tomba sous la main.

Point effrayés par le nombre de leurs agresseurs, Réal del Sarte et Para résistèrent violemment ; l'un avec sa canne, l'autre avec son parapluie, ils exécutèrent de terribles moulinets. Attirés par le tumulte, deux passants, MM. Edmond Merry-Huret et Jean Courtin se joignirent à nos amis ; à eux quatre ils domptèrent la meute sillonniste.

Leur tâche finie, ils se disposaient à se retirer lorsque des agents, que les sillonnistes étaient allés chercher pendant la bagarre, les arrêtèrent et les conduisirent au poste de la rue Saint-Sulpice, puis au commissariat de la rue de Tournon : là Réal del Sarte, Para, Merry-Huret et Courtin apprirent qu'ils étaient l'objet d'une plainte pour bris de glaces et coups et blessures.

Au cours de la bagarre, en effet, les vitres de la devanture et les becs de gaz du restaurant avaient été assez endommagés et, pendant l'interrogatoire de nos amis, deux ou trois sillonnistes vinrent montrer des figures ensanglantées et des crânes abîmés.

Nous ne savons quelle suite la justice donnera à cette plainte grotesque des sillonnistes qui font protéger par la police ceux de leurs collaborateurs qui sont trop mal embouchés ; mais ce que nous savons, c'est que toute insulte analogue adressée à nos amis par qui que ce soit, déterminera semblablement de leur part des représailles immédiates.

L'AFFAIRE STEINHEIL

Rebondissements

Qui donc disait, ces jours derniers que l'affaire Steinheil languissait, devenait moins intéressante ? Jugez-en par les faits nouveaux qui sont venus, dans la journée d'hier, lui donner un peu plus de ce relief qui la distingue de toutes les autres affaires qui sont soumises à l'instruction.

Depuis hier matin, nous avons vu, successivement :

1° Un quotidien à grand tirage — un de ceux qui, depuis le début de l'instruction André, avait paru se contenter des comptes rendus officieux ou supposés — changer tout à coup d'attitude et orienter ses lecteurs vers la version « crime policier » ;

2° Un des témoins en fuite, la veuve Prévost — celle-là même qui, avant le crime de l'impasse, servit de prête-nom à Mme Steinheil pour la location du Vert-Logis et pour la réception des lettres du « Monsieur de Bellevue » — faire choix d'un avocat, à savoir Me Dubousquet ;

3° Le juge Leydet, dessaisi, et soumis, disait-on, à une enquête secrète, se faire interviewer par des journalistes et communiquer à des journaux le texte d'un « rapport » dans lequel sa façon de mener l'instruction est montrée exempte de reproche ;

4° L'avocat de Mme Steinheil annoncer qu'il va demander la remise en liberté provisoire de sa cliente.

Ajoutez à cela que le policier Jules Sabert dit Chabert a été vu en deux endroits ; que M. Gabion, administrateur de l'Opéra, l'ami de Briand, qui avait cru devoir nous mystifier, n'a pas donné signe de vie ; que l'on attend toujours une explication plausible du dédoublement de la rate de Mme Japy ; etc., etc.

On n'en finirait pas de récapituler les faits nouveaux de cette affaire, que nous sommes moins que jamais disposé à laisser classer.

Nous devons mentionner l'*Espérance du Peuple*, de Nantes, qui, dans son numéro de jeudi, imprimait :

... Nous l'abandonnerons d'autant moins que nous savons de source certaine qu'on a fait jouer dans cette affaire à M. Borderel un rôle dont il ne se doute pas ! Car nous sommes sûrs et d'autres aussi, qui parleront plus clairement d'ici quelques jours sans doute, que ce n'est point pour l'industriel de l'Est que Mme Steinheil a relancé l'affaire, mais pour se venger d'une personne beaucoup plus haute, beaucoup plus en vue, qui n'a pas tenu les promesses faites par elle à l'épouse du peintre, et qui est d'ailleurs gravement compromise dans cette histoire.

Nous ajouterons même que cette personnalité est menacée d'un autre côté par une autre femme avec laquelle ELLE entretint jadis des relations très suivies.

. . . .

Quant aux faits sur lesquels le juge André, — à s'en rapporter aux comptes rendus qu'il laisse publier journellement comme exacts — ferait porter son instruction, nous ferons remarquer qu'on cherche en vain dans leur nomenclature :

1° Le fait de la correspondance secrète qui, dans les mois qui précédèrent le crime, arrivait régulièrement pour Mme Steinheil chez la veuve Prévost, 50, boulevard Edgar-Quinet ;

2° Le fait du congé imprévu donné de leurs logements à leur concierge, Mme Maury, quelque douze heures avant le crime, par ladite veuve Prévost et son « demi-frère » Jules Sabert ;

3° Le fait du stationnement, à deux pas de l'impasse Ronsin, la nuit du crime, d'une certaine automobile, dont le numéro est connu, mais que les magistrats n'ont rien fait, jusqu'à présent, pour retrouver ;

4° Le fait de la démarche accomplie le 31 mai, par M. Charles Dupuy, au ministère de l'intérieur, et de là, avec Clemenceau, au Parquet et à la Sûreté ;

5° Le fait de la disparition, depuis le crime, de certains personnages, sûrement impliqués dans l'affaire ;

6° Le fait des mots d'ordre passés dans nombre de rédactions par des émissaires officieux de tels personnages, fort en vue, pour obtenir l'étouffement de la campagne de la presse.

Nous nous bornons, pour aujourd'hui, à signaler ces six « oublis ».

Edouard **BERNAERT.**

LA JOURNÉE AU PALAIS

Nouvel interrogatoire

Mme Steinheil a fait hier sa visite habituelle au juge d'instruction. Il était neuf heures et demie lorsque le taxi-auto qu'on met à sa disposition est entré dans la cour de Saint-Lazare. Il a filé rapidement vers le Palais de Justice, où l'inculpée a été déposée à la Conciergerie, en attendant l'heure de sa comparution devant le juge. Elle a été introduite dans le cabinet de M. André à une heure et demie.

On a remarqué que Mme Steinheil avait une physionomie plus assurée que ces jours derniers.

En présence du défenseur de l'inculpée, assisté de ses deux secrétaires, le juge d'instruction a posé de nouvelles questions sur la nuit du crime. Si l'on en croit les bruits de couloirs et les versions officieuses, le juge aurait surtout insisté sur la question du ligotage et sur la façon dont elle a été délivrée par le valet de chambre Remy Couillard.

L'alpenstock

Il a été question de l'alpenstock qui fut trouvé, le matin du crime, à gauche du cadavre de M. Steinheil.

Il a déjà été question de cet alpenstock dans de précédentes dépositions. Remy Couillard, notamment, aurait nettement déclaré qu'avant le 31 mai, il n'avait jamais vu cet objet à la villa de l'impasse Ronsin, et qu'il n'en avait jamais entendu parler.

Mme Steinheil a fait hier la même réponse.

— Cet alpenstock, a-t-elle dit, je ne l'avais jamais vu dans la maison. Je puis affirmer qu'il n'appartenait pas à mon mari.

— Alors, aurait repris le juge, qui aurait fait là preuve d'une perspicacité véritablement effrayante, c'est que les assassins l'auraient apporté du dehors.

La tache d'encre

Mme Steinheil est invitée à s'expliquer sur la tache d'encre qu'elle avait sur la jambe.

Il a été constaté que cette tache n'était pas une empreinte, mais une éclaboussure.

Sur la question de la tache d'encre, Mme Steinheil a affirmé que les assassins, avant de la ligoter, lui avaient jeté sur les jambes un encrier ramassé sur un bureau.

L'interrogatoire a ensuite porté sur la personnalité de la « tante Lily » qui, d'après Mme Steinheil, l'aurait souvent obligée de sommes importantes, en raison d'un service de famille qu'elle aurait rendu à « tante Lily ».

Autres questions

A propos des bijoux, Mme Steinheil a répondu au juge qu'ils étaient allés si souvent au Mont-de-Piété qu'elle ne pouvait se souvenir s'ils y étaient le jour du crime.

Questionnée sur les accusations qu'elle avait portées contre Rémy Couillard et Alexandre Wolff, Mme Steinheil a répondu :

Qu'en ce qui concernait Rémy Couillard, elle l'avait cru, un moment, sinon un des auteurs du moins l'indicateur du crime. Elle avait « plaidé le faux pour savoir le vrai. »

Qu'en ce qui concernait Wolff, ses accusations ne reposaient que sur des suggestions réitérées de certaines personnes et sur indications venues du dehors. Elle a déclaré retirer toute espèce d'accusation contre Wolff.

de la ligotter, lui avaient jeté sur les jam-
sur toutes les contradictions que, toujours d'après les versions répandues dans les couloirs, le juge aurait relevées contre elle, on affirmait que Mme Steinheil avait « vigoureusement » tenu tête.

Est-ce d'autant plus vigoureusement qu'elle a reçu l'assurance que l'instruction ne pouvait pas, ne devait pas aboutir ?

Bref, en sortant, hier, tard dans la soirée, du cabinet du juge, l'inculpée montrait, paraît-il, une physionomie encore plus assurée que le matin.

On parle d'une demande de mise en liberté provisoire, qui serait déposée dès lundi.

Les bruits qui courent

Le bruit courait au Palais que, dans les premiers jours de la semaine prochaine, le juge d'instruction entendrait M. Georges de Labruyère, rédacteur au *Matin*, et Marcel Hutin, rédacteur à l'*Echo de Paris*. MM. de Labruyère et Hutin seraient invités à s'expliquer sur la fameuse nuit dans laquelle, après avoir avoué qu'elle avait mis la perle dans le portefeuille de Remy Couillard, Mme Steinheil avait accusé Alexandre Wolff.

« Le crime crapuleux »

D'après le numéro d'hier de l'*Opinion*, journal hebdomadaire dont M. Doumer est un des inspirateurs, M. Leydet aurait fourni au Parquet général un certain nombre d'explications sur les « griefs » relevés contre son instruction, et dont il est question d'autre part.

Un des points principaux sur lesquels le juge Leydet tenterait d'étayer sa justification, serait le suivant :

Ce qui fortifiait ces présomptions, c'étaient d'abord les traces du cambriolage, les écrins des bijoux jetés à terre, puis la brutalité avec laquelle le double assassinat avait été commis.

Ces apparences, comme M. Hamard le dit aux journalistes, après l'avoir dit au juge, étaient celles d'un « crime crapuleux », commis par des malfaiteurs venus pour voler et que l'occasion seule — la présencee inattendue de la afmille Steinheil dans la villa que l'on croyait gardée seulement par Rémy Couillard — avait rendus assassins.

Il est incontestable que ces déclarations sur le « crime crapuleux » ont été faites au début de l'instruction, et avec une grande apparence de sincérité, par le chef de la Sûreté. Il les a même renouvelées, il y a peu de temps, alors que les diverses versions fournies par Mme Steinheil, notamment celle du cambriolage et des lévites, s'étaient effondrées.

Mais puisque M. Leydet reprend les propos de M. Hamard, pourquoi ne reprend-il pas celui que nous avons rapporté, qui fut tenu devant une trentaine de journalistes, et qui n'a jamais été démenti : « *Mme Steinheil n'est pour rien dans le crime, quant à l'exécution.* »

PREMIERE ANNEE. — N° 269. LE NUMÉRO QUOTIDIEN : *Cinq Centimes* LUNDI 14 DECEMBRE 1908.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
8, Chaussée d'Antin, 3 — jusqu'à Minuit — TÉLÉPHONE 326-49
19, Rue du Croissant, 19 — à partir de Minuit — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES 3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

Les Forces de la Raison

Oui, ces énergies imprévues, soudaines, merveilleuses, qui viennent de se révéler dans les regards brillants, dans les décisions héroïques de toute cette jeunesse des Ecoles, ce sont bien toujours, sans doute, les généreuses passions innées aux cœurs de vingt ans : bravoure, joie de défier, de se mesurer avec un ennemi. Mais il y a cette fois-ci, — Pujo l'a fort bien remarqué, — dans les belles batailles menées au Quartier latin contre l'insulteur de Jeanne d'Arc, quelque chose de nouveau, et de plus rare encore, peut-être, que la « furia », depuis longtemps fameuse, des combattants français : il y a leur rapide entente, leur accord spontané, facile, et complet, dans ce cri qui monte et domine tout : « A bas la République ! Vive le Roi ! »

Or, ce qui les unit, n'est point quelque chose d'aveugle, ni de confus, comme une colère vite passée : c'est bel et bien une idée claire, une certitude, celle de la vérité politique, que viennent corroborer, en eux, dès qu'ils l'ont aperçue, des forces vivantes, secrètes et pures : celles de la Raison elle-même. Ils savent, et ils conçoivent très bien ce qu'ils veulent : maintenir la France, la relever ; et parce qu'ils savent aussi que, à de certaines conditions, c'est chose possible, et non point vaine chimère, ces conditions-là, qui se ramènent toutes à la suppression de la République, ils les *veulent* donc ; et ils les réalisent une à une, envers et contre tout. Telle est leur manière, et leur tactique. Vit-on jamais rien de plus simple ?

Mais, maintenant, une question est posée, par les événements d'hier, par les premiers succès de ces jeunes braves dans leur lutte ouverte contre le Régime lui-même, contre ses fonctionnaires, sa police, et ses troupes, mises au service de Thalamas. Ayant donné la *première attaque, vont-ils être soutenus, ou bien « lâchés » par leurs aînés ?* Que va faire l'Opposition, jadis nationale, qui stagne encore, paraît-il, à certains jours, au Palais-Bourbon et au Luxembourg, sur quelques banquettes dédaignées du Bloc ? La molle troupe de ces représentants de la France, qui furent élus comme Français, sans plus, mais avec mandat de rester Français, tout au moins, va-t-elle enfin se ressaisir ? Sur ce scandale du « cours libre » de Thalamas, c'est-à-dire d'un intolérable outrage au seul culte, à la seule piété qui soit commune à tous les Français vivants, comme à tous les morts depuis cinq siècles, va-t-on interpeller, — avec l'entêté huguenot Doumergue, ministre de l'Instruction publique, — le fameux cabotin de patriotisme, Clemenceau ? Qu'il joue, celui-ci, tant qu'il voudra, de « l'alerte allemande » : mais en attendant, il nous doit compte, en toute circonstance, et d'abord en celles-ci, de l'intégrité morale de la Patrie française, de toutes ses traditions, de tous ses trésors historiques : il est le chef du gouvernement.

La question est bien simple.

Le gouvernement a permis que l'on touche, publiquement, officiellement, à Jeanne d'Arc, en permettant qu'une chaire soit ouverte, dans une Faculté de l'Etat, aux insanités du professeur qui s'est fait une spécialité de salir sa mémoire. Contre ces folies criminelles, destructives de toute éducation civique, il a fallu que ce fussent les élèves qui défendissent la sagesse, le sens moral, les maîtres promus en Sorbonne depuis Dreyfus n'ayant rien senti, ou rien osé dire : tous lâches, ou bien gâteux. Mais, du côté de ces anarchistes et de ces traîtres — (inconscients ou conscient, peu importe),— voici que, mercredi dernier, on a vu se ranger déjà, par ordre du préfet de police, une troupe régulière, en armes: la Garde républicaine. Si donc les jeunes forces, si peu armées, du patriotisme, de la tradition, et de la raison française ne cèdent point, devant cette menace ; si, bientôt, il y a, dans leurs rangs, des victimes, il faut que l'on sache qui sera responsable, avec le sanglant Clemenceau de Villeneuve-Saint-Georges. Il faut que, dans l'enceinte de la Chambre et dans celle du Sénat, l'on se compte, dès à présent.

Et que messieurs les modérés et les libéraux de tous les *centres*, qui, par habitude, par distraction, par un « réflexe », seraient susceptibles de voter, comme l'autre jour, avec Clemenceau, c'est-à-dire de « passer » sur Dreyfus, pour « ne pas renverser le ministère », que ceux-là fassent attention, et y regardent à deux fois ; il ne faudrait pas demain, pour rester avec Clemenceau, « passer » encore sur Thalamas. Les listes des votants, dans l'*Officiel*, seront par nous soigneusement vérifiées, — pour mémoire, et, comme disent les juristes, « pour valoir ce que de droit », le cas échéant : je veux dire, au cas où les événements voudraient qu'il y eût, pour un Krantz ou un Méline, devenus déjà complices de la trahison juive, une pire « complicité ».

Mais, plutôt que d'envisager, pour l'instant, une affreuse série de possibilités ; plutôt que d'admettre, d'avance, chez MM. Clemenceau et Doumergue, une obstination, qui serait aussi stupide que criminelle, à rétablir, toutes les semaines, par la force, en Sorbonne, un semblant d'ordre matériel autour d'un enseignement de guerre civile, admettons qu'ils entendent raison, et que, la crainte de l'Opinion publique, ce Dieu des démocraties, étant, pour eux, en un cas aussi clair, le commencement de la sagesse, il soit mis fin, par décision ministérielle, à l'impudence inouïe de ce cours Thalamas. Ne pensez-vous point que, même et surtout en ce cas d'une solution heureuse de la crise, il importerait de ne point l'oublier ? Une singulière reconnaissance, d'abord, serait due par le pays tout entier à la généreuse énergie des jeunes étudiants qui auront porté cette lutte sacrée à un si haut degré de violence et de sérieux. Mais, d'autre part, on ne considérera jamais avec trop d'attention, et l'on ne sondera jamais assez profondément, assez impitoyablement, la plaie morale, la tare psychologique que de tels incidents nous montrent, au cœur même ou, plutôt, au cerveau de notre Corps enseignant officiel. Qu'un Thalamas, incapable, lorsqu'il veut toucher à cette fleur de notre histoire que forment la vie et la légende de Jeanne d'Arc, de ne pas la flétrir, ait pu être appelé, par M. Lavisse, « le premier professeur d'histoire de Paris », et qu'il ait pu être chargé expressément d'enseigner à des étudiants sérieux, non point ce qu'il sait peut-être de l'histoire de France, mais la « philosophie », et la « morale », et, paraît-il, la « pédagogie » misérable par où il prétend interpréter les faits de cette histoire, cela dénote à la Sorbonne un état d'esprit, une « mentalité », comme ils disent, qu'il faudra voir à médicamenter. A moins que cela ne signifie, plus simplement, que le conseil de la Faculté, et le Recteur, à son tour, n'ont plus qu'à enregistrer mécaniquement les fantaisies du politicien logé rue de Grenelle, distribuant les chaires comme de simples bureaux de tabacs. Dans les deux cas, il se fait vraiment temps d'en finir avec la Sorbonne, comme avec l'administration de la rue de Grenelle, — en passant par la place Beauvau !

Nous ne doutons point que contre les forces de la raison française, vivantes et debout dans la jeunesse du Quartier latin, les accès d'une folie antifrançaise n'aient bientôt à céder : il vaudrait mieux, tout de même, qu'on ne leur permît point de s'abriter plus longtemps derrière les rangs de nos soldats.

HENRI VAUGEOIS.

Nous publierons jeudi prochain

L'ARTICLE DE M. JULES LEMAITRE

LA POLITIQUE

LES CRIMES IMPUNIS

Aucun de nos lecteurs ne peut être étonné de la tournure éminemment négative que prend la deuxième instruction de l'affaire Steinheil. La première — l'instruction Leydet — était amoureuse et falote. *On* l'avait voulue telle dès le début. *On* s'imaginait alors que la maman Steinheil se tiendrait bien sage jusqu'au bout, au centre de la fable des lévites et des hommes barbus qu'*on* lui avait préparée et soufflée. N'avait-elle pas tout intérêt à laisser s'égarer la justice dans les plates-bandes funestes jadis à Félix Faure, où voltige la mouche cantharide près des abeilles de Platon ?

Or, il advint qu'à force de fréquenter des hommes de lois, des conseillers à la Cour d'appel ou de cassation, des juges de tout poil et de toute hermine *et même des ministres après le Président*, la souple et jolie dame avait pris de la malice, beaucoup de malice. Sa connaissance du piano s'était perfectionnée par celle du chant. Elle fit face à ses persécuteurs, au père de tous, au plus féroce.

Ce jour-là, qu'il ne serait pas très difficile de situer avec précision, il y eut un beau désarroi dans la bande d'apaches fourrés et retors à laquelle préside Aristide Briand, garde des sceaux et des lèvres scellées. C'est alors que Joseph Leydet fut relégué dans ses fervents souvenirs et que le portefeuille de l'instruction passa aux mains du grave André.

Actuellement la situation est telle : c'est tantôt le juge qui tient la dame, et tantôt la dame qui tient le juge. D'où la nécessité de se réfugier à chaque instant dans des questions insignifiantes — côté André —, dans les vieilles blagues — côté Steinheil. Mais imaginez cependant les transes du véritable assassin qui se sont à la merci d'une maladresse — côté André — ou d'un sursaut irrité — côté Steinheil.

Si un coup de tonnerre — toujours à prévoir — n'éclate pas, il est très possible que cet assassinat aille rejoindre celui de Syveton et aussi celui de Félix Faure. Cela ferait un crime impuni de plus.

Or, le gouvernement de la République commence à se trouver mal à l'aise sur ses litières sanglantes. Ces forfaits se tiennent tous. Chaque fois qu'un nouveau se surajoute aux précédents, il englobe, avec de nouveaux personnages, de nouvelles conditions du secret, de nouveaux chantages. Il arrivera au moment où le personnel politique sera bloqué, sera *pat* comme on dit aux échecs, incapable de faire un mouvement sans découvrir une mare de sang. Comment alors résisterait-il à nos assauts répétés et violents ? — L. D.

DERNIÈRE HEURE

AU VATICAN

La béatification de Jeanne d'Arc

Rome, 13 décembre. — La lecture du décret « de tuto » approuvant les miracles présentés pour la béatification de Jeanne d'Arc, a eu lieu aujourd'hui à midi, au Vatican en présence du Pape, ainsi que la lecture des trois décrets pour la béatification du missionnaire Jean Eudes, fondateur de la congrégation de Jésus-Marie, des missionnaires apostoliques Etienne-Théodore Cuenot, Jean-Pierre Noël, François Néron et Théophane Venard, et vingt-neuf de leurs compagnons indigènes, martyrs en Cochinchine, au Tonkin et en Chine, et du missionnaire dominicain François de Capillas, martyr en Chine.

Dans la salle du Consitoire avaient pris place de nomberux invités, notamment des Français représentant la ville d'Orléans, et plusieurs ordres religieux. Sur un banc spécial, situé vis-à-vis du trône du Pape, se tenaient Mgr Touchet, évêque d'Orléans et les Pères généraux des ordres Eudiste et Dominicain ; à droite du Trône étaient disposés des fauteuils pour les cardinaux membres de la Congrégation des rites, et postulateurs des causes des bienheureux ; deux évêques de Chine étaient également présents. On remarquait également M. Casenave, procureur des Missions étrangères; le P. Herzog, Mgr Gilbert, Mgr Guthlin, Mgr Mourey et tous les prêtres français résidant à Rome.

Le Pape entra dans la salle un peu après onze heures, précédé des gardes-nobles et du majordome Bisloti ; il paraissait en excellente santé. Derrière lui marchaient le cardinal Cretoni, préfet de la Congrégation des rites, les cardinaux Ferrata et Vives, qui soutiennent les causes des béatifications ; le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, et le cardinal Merry del Val.

Quand le Pape s'est assis sur le trône, le maître des cérémonies lui a demandé la permission de procéder à la lecture des décrets. Le Pape ayant consenti, le secrétaire de la Congrégation des rites, Mgr Panici, a lu d'abord le décret approuvant les miracles pour la béatification de Jeanne d'Arc, puis les décrets concernant les autres béatifications.

Les miracles de la bienheureuse

Le décret sur les miracles de Jeanne d'Arc fait l'historique de la vie de la bonne Lorraine ; il rapporte les trois miracles reconnus et approuvés par la Congrégation des rites et par le Pape, et accomplis : le premier, en 1900, en faveur de la sœur Thérèse, de l'Ordre de Saint-Augustin, à Orléans, qui, à la suite d'une invocation à Jeanne d'Arc, fut guérie instantanément et parfaitement d'un ulcère à l'estomac ; le second en 1893, en faveur de la sœur Julie Authier, de Saint-Norbert à Faverolles, qui à la suite d'une invocation à Jeanne d'Arc, fut guérie instantanément et parfaitement d'un ulcère cancéreux au sein ; le troisième, en 1891, en faveur de la sœur Jeanne-Marie Sagnier, à Fruges, qui, à la suite d'une invocation à Jeanne d'Arc, fut guérie instantanément et parfaitement d'une ostéopériostite chronique tuberculeuse.

L'évêque d'Orléans a lu ensuite un discours dans lequel il a dit : « Elle est notre Jeanne ; elle est la merveille de notre histoire nationale ; elle intercédera auprès de Dieu, afin qu'il ramène la France à ses traditions chrétiennes. »

Le cardinal Ferrata, qui a soutenu la cause, a pris également la parole, et a terminé en disant : « De même que l'histoire surnommera Pie X le Pape des initiatives énergiques, la France l'appellera le Pape de Jeanne d'Arc. »

Le discours du Pape

Le Pape a répondu en lisant un discours en italien, qu'il a terminé par ces mots : « Il n'est pas vrai que le martyre soit un simple acte de courage accompli dans le but d'aller au Paradis, il représente un long exercice de toutes les vertus ; la Pucelle d'Orléans se conserva pure comme les anges, forte comme un lion, dans les épreuves et dans la bataille, simple comme un enfant et toujours recueillie en Dieu. Appelée par Dieu à défendre la patrie, elle répondit en accomplissant une entreprise que tout le monde croyait impossible. Ce qui, pour les hommes est impossible, devient possible lorsqu'on a l'aide de Dieu. Les difficultés surgissent pour celui qui a confiance en soi-même et méprise l'aide du ciel. La puissance du diable est dans la faiblesse des chrétiens. En rentrant en France, vous direz à vos concitoyens que s'ils aiment la France, ils doivent aimer Dieu, la foi, et l'Eglise leur mère. Dites-leur qu'ils tirent le plus grand profit des testaments de Saint-Rémy, de Charlemagne, de Saint-Louis que Jeanne d'Arc résuma par ces paroles : « Vive le Christ et le Roi de France ! » Comme cela, Dieu protègera la France et la fera grande. »

Le Pape a lu son discours d'une voix haute ; il a été chaleureusement acclamé ; après avoir donné sa bénédiction, il est rentré dans ses appartements.

Après la cérémonie, le cursor a donné l'ordre d'afficher les décrets approuvés par le Pape, aux portes des basiliques et des églises.

UNE RÉUNION D'ACTION FRANÇAISE

A Vannes

Vannes, 13 décembre. (Dépêche de notre correspondant particulier.) — *Douze cents royalistes, parmi lesquels de très nombreux paysans en costumes bretons, se sont réunis aujourd'hui, sous la présidence du comte de Lantivy, président de la section d'Action Française.*

Le commandant Cuignet a rappelé les péripéties de l'affaire Dreyfus, et flétri avec une verve vengeresse la forfaiture de la Cour de cassation.

M. Paul Robain a tiré de cet exposé lumineux ses conclusions pratiques ; il a montré dans la République la cause du dreyfusisme, et placé le salut national dans la restauration monarchique ; puis, évoquant le décret de béatification qui a été lu aujourd'hui au Vatican, il a rappelé, au milieu d'acclamations enthousiastes, les vertus héroïques et guerrières de la bienheureuse Jeanne d'Arc.

Enfin, le comte de Lantivy a dit quels doivent être les devoirs religieux, sociaux, politiques des royalistes dans le temps présent.

L'assistance a fait une longue ovation à chacun des orateurs, et s'est séparée aux cris de : « Vive le Roi ! » — D.

LE CONGRÈS DES CATHOLIQUES DU NORD

Lille, 13 décembre. — Le congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais a tenu aujourd'hui sa séance de clôture devant une assistance d'environ six mille personnes, sous la présidence de M. Thellier de Poncheville ; des discours ont été prononcés par M. Jacquier, avocat à la Cour de Lyon ; Mgr Amette, archevêque de Pade Lyon, Mgr Amette, archevêque de Paris, et Mgr Delamaire.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

Les négociations austro-russes

Saint-Pétersbourg, 13 décembre. — On croit savoir que la Russie a fait une réponse favorable aux propositions de l'Autriche.

Les négociations austro-turques

Constantinople, 13 décembre. — Le marquis Pallavicini, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, a conféré longuement aujourd'hui avec le grand-vizir ; les négociations au sujet de la Bosnie et de l'Herzégovine ont commencé, l'Autriche renonçant à exiger préalablement la cessation du boycottage ; on dit que l'ambassadeur a soumis au grand-vizir des propositions qui ont été discutées cet après-midi au conseil des ministres.

Le boycottage continue

Constantinople, 13 décembre. — Le boycottage continue ; il est accompagné dans plusieurs localités d'actes de violence de la part de la population ; à Krivolak, près de Salonique, un stock de sucres autrichiens a été saccagé ; à Trébizonde, un envoi de bouchons a été incendié ; à Andrinople, la foule s'est opposée au débarquement des marchandises autrichiennes ; le syndicat de boycottage oblige tous les commissionnaires en marchandises, quelle que soit leur nationalité, à s'engager par écrit à ne pas s'occuper de produits autrichiens ; d'autre part, le conseil des ministres a décidé ce soir de prendre des mesures énergiques pour que les fonctionnaires des douanes ne participent pas au boycottage.

Au Montenegro

Cettigné, 13 décembre. — Le *Journal officiel* publie une circulaire du ministre des finances au fonctionnaires des douanes, leur ordonnant d'appliquer, à partir de demain, le tarif douanier maximum à tous les produits venant de pays avec lesquels le Montenegro n'a pas de traité de commerce.

LA HOLLANDE ET LE VENEZUELA

Un croiseur hollandais capture un garde-côtes vénézuélien

Willemstadt, 13 décembre. — Le croiseur hollandais *Gelderland* s'est emparé samedi du garde-côtes vénézuélien *Alix* au large de Puerto-Cabello ; on a pu suivre les opérations au rivage ; le pavillon hollandais a été arboré sur l'*Alix* dont l'équipage a été envoyé à terre ; puis un officier hollandais et des soldats d'infanterie de marine ont été envoyés sur l'*Alix* qui a été remorqué à Willemstadt, où il est arrivé ce matin ; les forts de Puerto-Cabello n'ont pas fait feu sur le *Gelderland ;* cet incident provoque un grand enthousiasme à Curaçao.

Bruit de révolution

Willemstadt, 13 décembre. — Un vapeur arrivé de Maracaïbo, apporte la nouvelle que le bruit court avec persistance d'une révolution à l'intérieur du Venezuela.

LA RÉVOLUTION EN PERSE

L'ordre rétabli à Mesched

Téhéran, 13 décembre. — L'ordre est rétabli à Mesched ; les révolutionnaires ont fait leur soumission aux autorités.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus. — 14 décembre 1894. — Visite de Waldeck-Rousseau et de Reinach au président de la république Casimir-Périer pour intercéder en faveur de Dreyfus.

Courses. — A 1 h. 15 à Saint-Ouen.

Nos préférences :

Prix d'Eté. — *Bourlémont, Joker.*
Prix de l'Audelle. — *Auerstædt, Bushido.*
Prix du Lumain. — *Sophora, Lapis Lazuli.*
Prix du Grand-Morin. — *Qui Quoi Qu'est-ce, préféré Lynham.*
Prix de l'Yvette. — *Muntjac, Orator.*
Prix de l'Orge. — *Ecurie Lynham, El Biar.*

Institut d'Action Française :

Hôtel des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente. — A 2 h. 1/4 : Chaire Fustel de Coulanges : professeur, M. l'abbé de Pascal ; la Gaule Mérovingienne.

Conférences :

Institut Catholique de Paris. — A 5 h. 1/4, M. Gardeil, le développement du dogme.

Cercle du Luxembourg. — A 3 h. M. de Visan, Novalis et le romantisme allemand.

Nous signalions hier l'apparition du volume si curieux et si démonstratif d'André Gaucher : *Une famille parlementaire : les Chautemps.*

Aujourd'hui c'est Copin-Albancelli qui donne comme suite à son *Pouvoir occulte contre la France* un nouvel ouvrage d'un haut intérêt : *La Conjuration juive contre le Monde chrétien.* On connaît la forte documentation de l'auteur sur ce sujet vital entre tous. Disons dès à présent, — car nous y reviendrons, — que la question des Sociétés secrètes n'a jamais été traitée plus à fond, ni avec un plus réel souci historique que dans ces deux livres de combat et de propagande.

Dans la *Bastille* du même Copin-Albancelli, un beau dessin de Bruno : « *En l'an 19...* » Flanqué d'un apache et de M. Clemenceau, un horrible conférencier juif traite de la destruction de la France.

Il ajoute, et c'est la légende :

« LE CONFÉRENCIER. — *Messieurs, vous avez devant vous les deux sortes d'anarchistes dont nous nous servîmes pour miner peu à peu la puissance navale de la France :*

« 1° *L'anarchiste de deuxième classe*, qui prêchait l'indiscipline et faisait sauter les cuirassés ;

« 2° *L'anarchiste de première classe*, qui prêchait la discipline et faisait sauter les amiraux qui ne voulaient pas laisser sauter les cuirassés. »

Le docteur Lannelongue vient de s'embarquer pour un long voyage autour du monde.

Comme le fait remarquer Albert Monniot, ce départ coïncide avec la révélation soudaine des circonstances qui ont accompagné l'empoisonnement de Félix Faure. Quand le docteur Lannelongue reviendra, dix ans se seront écoulées depuis le 15 février 1899. La prescription couvrira le crime.

N'allez pas en conclure que nous accusions le docteur Lannelongue d'être pour quelque chose dans l'étouffement, pendant neuf années, de cette horrible histoire. Mais il est à remarquer que cet homme neutre, notoire, peu lisible bien que très répandu, s'est trouvé auprès des chevets les plus mystérieux du régime, depuis Gambetta jusqu'à Félix Faure. Hasard ou combinaison, il y a là une coïncidence curieuse.

RIVAROL.

SALLE WAGRAM, 39 BIS, AVENUE DE WAGRAM

Samedi 19 décembre 1908, à 8 h. 3/4

Grande Réunion patriotique

ORGANISÉE

PAR L'« ACTION FRANÇAISE »

A LA MÉMOIRE DE GABRIEL SYVETON

ASSASSINÉ PAR ORDRE

LES CRIMES DE LA RÉPUBLIQUE

Président : **HENRI VAUGEOIS**

Orateurs : **COMMANDANT CUIGNET, LEON DAUDET, COMTE DE LUR-SALUCES, LEON DE MONTESQUIOU, BERNARD DE VESINS.**

On trouvera des cartes d'invitation, à partir de mardi matin, aux bureaux de l'Action Française, 3, *Chaussée d'Antin.*

Lire en deuxième page :
LE SCANDALE THALAMAS :
LE DOYEN CROISET *par* EMILE PARA
L'AFFAIRE STEINHEIL *par* EDOUARD BERNAERT
Et LE PRESIDENT CASTRO *par* JACQUES BAINVILLE
En troisième page :
LA BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC DEVANT PARIS *par* ALFRED RAIMBAULT

AU JOUR LE JOUR

L'AMIRAL GERMINET, SON CUISINIER ET LES OFFICIERS MÉCANICIENS

Malgré son titre, ceci n'est pas une fable que nous imaginons à plaisir...

Aussitôt installé au commandement de l'escadre de la Méditerranée, l'amiral Germinet entreprit de remonter le courant d'indiscipline et d'anarchie auquel, depuis Lanessan et Pelletan, s'abandonnaient les équipages. Il mit à l'essai une nouvelle réglementation délimitant les attributions de chacun à bord des bâtiments de l'escadre. Le succès en fut rapide ; bien vite cette malheureuse escadre de la Méditerranée, depuis si longtemps déprimée, se transforma en une force navale superbe d'entrain et de puissance, — aux projectiles près.

Malheureusement, la nouvelle répartition du service à bord, telle que l'avait établie l'amiral Germinet, ne faisait point la part assez belle aux officiers mécaniciens. Or, ceux-ci, en raison de « leurs origines démocratiques » sont les favoris du régime qui, faisant appel à la maladie démocratique de l'envie, essaie toujours et réussit trop souvent à les dresser comme des ennemis en face des officiers de la flotte. Cette division entre gens destinés à combattre ensemble, et qui devraient pouvoir s'estimer et s'aimer, fait le jeu de la République, tandis que les officiers mécaniciens qui s'y prêtent, nuisent surtout à eux-mêmes.

Ceux de l'escadre de la Méditerranée, mécontents de l'amiral Germinet, pensèrent qu'un amiral qui ne les traitait pas avec assez de considération ne pouvait être qu'un officier réactionnaire ; comme beaucoup d'entre eux étaient francs-maçons, ils allèrent porter leurs doléances et leurs réclamations à la loge de Toulon. Ils y trouvèrent des alliés en la personne des cabaretiers du port. Ces commerçants avaient les motifs les plus légitimes d'en vouloir à l'amiral Germinet : depuis sa prise de commandement, l'escadre sans cesse en évolutions, ne faisait plus que de courts séjours dans la rade, et le commerce toulonnais en souffrait. Les cabaretiers firent donc bloc avec les officiers mécaniciens contre le commandant de l'escadre.

Mais l'amiral Germinet, si bizarre que la chose puisse paraître, avait à la Loge de Toulon, un chaud défenseur, qui n'était autre que le vénérable lui-même. Ce dignitaire du Grand-Orient cumulait avec ses fonctions maçonniques l'emploi moins honorifique, mais plus honorable, de cuisinier de l'amiral. Il n'avait pas comme les officiers mécaniciens des motifs de service, ni comme les cabaretiers toulonnais des raisons d'intérêts pour suspecter le républicanisme de son patron. Au surplus, il semble bien qu'il lui était personnellement dévoué : il avait déjà été à son service sur d'autres navires. On dit même que ce vénérable cuisinier avait été le premier, en novembre 1907, à informer l'amiral Germinet qu'il était nommé au commandement de l'escadre.

Voici, d'après l'ami dont nous tenons ce récit, dans quelles circonstances : l'amiral venait d'être promu vice-amiral, lorsqu'il reçut un jour, à Paris, la visite de son ex-cuisinier, qui lui fit, avec ses compliments pour sa nomination au commandement de l'escadre, ses offres de service comme maître-coq. L'amiral qui, en raison de sa toute récente promotion, ne croyait pouvoir espérer un tel commandement, demeurait incrédule; mais le cuisinier lui déclara d'un air important « qu'il était bien placé pour être renseigné, qu'il avait ses entrées place Beauvau, où on lui avait assuré la chose. » Le lendemain, la nomination paraissait à l'*Officiel*, et peu après le cuisinier s'embarquait avec l'amiral sur la *Patrie*.

A la Loge de Toulon, le cuisinier défendit l'amiral de toutes ses forces ; mais il succomba, il y a quelques mois, sous la coalition des mécaniciens et des cabaretiers. Dès lors, la perte de l'amiral Germinet était décidée, et M. Clemenceau qui, en vue de sa réélection dans le Var, ne peut rien refuser à la Loge de Toulon, se jeta sur le premier prétexte venu.

D'abord, à propos de l'échouage du *Condé*, on chercha à mettre en cause le haut commandement. Mais au moment de l'accident, le *Condé* se trouvait momentanément sous le pavillon de l'inspecteur général des flottilles : impossible donc d'incriminer l'amiral Germinet. Enfin, on a trouvé le truc de l'interview, qui vraisemblablement n'était qu'une embûche tendue à la bonne foi de l'amiral. On sait le reste...

Tels seraient, au dire d'un ami que nous croyons bien informé, les dessous de « l'affaire Germinet ». Cette version peut paraître extraordinaire ; elle ne semble pourtant pas invraisemblable. Aux lecteurs qui de prime abord refuseraient d'y croire, nous rappellerons l'histoire du caporal bottier Lagoutte. Ce ressemeleur de godillots, tout-puissant à Clermont-Ferrand, présidait lui aussi une Loge dont faisaient partie des officiers de la garnison (et parmi eux « l'officier distingué » qui, en 1903, fournissait des renseignements au sénateur Clemenceau.) Bien différent du vénérable cuisinier, qui défend son amiral, le vénérable bottier fit enlever au général Tournier le commandement du 13e corps. Mais peut-être le général ne se faisait pas chausser par le vénérable bottier ; l'amiral Germinet au contraire appréciait la cuisine de son maître coq...

Robert de BOISFLEURY.

LES MANIFESTATIONS

Nos prisonniers

Pas d'autres nouvelles de nos prisonniers qui ont passé leur dimanche à la Petite-Roquette.

Nous pouvons toutefois donner sur eux des détails qui n'ont pu trouver place hier dans notre article. Albéric Delvaulx de Chambord est de complexion et de santé particulièrement délicates. Cette circonstance, qui rend encore plus absurde l'inculpation, déjà réfutée par les faits, de « coups aux agents », rend plus odieux aussi le traitement qui lui est infligé et qui ne pourrait se prolonger sans un véritable danger pour lui. Cela ne l'empêche pas de garder sa vaillante bonne humeur. Cela n'empêche pas la noble mère qu'est Mme Delvaulx de Chambord, éprouvée récemment par un deuil cruel, d'envisager sans faiblesse la révoltante situation qui est faite, contre toute justice, à l'enfant qui lui reste.

M. Briand, de Saint-Nazaire, qui est né et qui a grandi dans la honte, assouvit là sans doute ses basses rancunes d'enfant de la boue contre les gens honorables. Ces gens honorables, il n'a pu les rencontrer dans les salons enjuivés qui l'ont accueilli. Il apprendra à les connaître : il n'obtiendra pas d'eux une défaillance.

Quant à Serge Réal del Sarte, il regrette surtout, comme nous l'avons dit, les crayons et le papier dont on l'a privé, afin de l'empêcher de se livrer à sa passion pour le dessin. Privé également de lectures et désirant s'occuper, il voudrait, comme les détenus ordinaires, être employé aux travaux de la prison, fût-ce à la cuisine ! Voilà qui va déranger les idées de bien des gens sur les goûts dédaigneux des aristocrates.

Un incident à la réunion de la « Patrie française »

On sait que la Ligue de la Patrie française, sous la conduite de l'amiral Bienaimé, et quelques autres associations républicaines patriotes, avaient résolu d'aller hier porter des couronnes sur la tombe de Syveton. Deux cents personnes environ étaient au cimetière ; une centaine seulement à la courte réunion qui eut lieu ensuite à la salle Dumesnil

L'AFFAIRE STEINHEIL

Le Système de la « Défense »

Les informateurs judiciaires, les mêmes qui, l'autre jour, notaient que l'état de santé de Mme Steinheil inspirait certaines inquiétudes, étaient d'accord, hier matin, pour annoncer que l'inculpée, en possession parfaite d'elle-même, tenait tête, de mieux en mieux, au juge André. D'où, tandis que certains inféraient qu'on allait vers un non-lieu sûr et prochain, d'autres, contradictoirement, disaient tenir de source autorisée que la veuve de l'assassiné passerait devant la Cour d'assises... Ces informations sont aussi vaines qu'inconstantes. Il en sera bientôt, dans cette affaire, des journaux comme de l'héroïne. Leurs contradictions, qui fatiguent la masse du public, disqualifient leur témoignage.

Or, Is fecit cui prodest. L'incohérence patente des communiqués à la presse — comme l'incohérence des versions données par la veuve — fait trop visiblement le jeu des personnalités en cause pour que nous ne voyions dans ce gâchis l'exécution systématique d'un plan dicté d'en haut aux comparses divers de la farce pseudo-judiciaire dont on amuse les badauds.

L'idée de ce plan transparaît, de la comparaison de tous les moyens employés, depuis le crime, par la défense, que le gouvernement a confiée aux juges d'instruction.

C'est, d'une part, la multiplicité des « pistes » sur lesquelles on s'est évertué à lancer l'opinion, en s'adressant, tantôt à la masse tout entière (crime « crapuleux », cambriolage organisé par un ancien modèle du peintre) ; tantôt, à un parti puissant et redouté, qu'on tenta d'égarer en lui montrant — ressource extrême ! — les assassins dans le ghetto (piste dite des trois lévites) ; tantôt, comme fit M. Gabion, intime de M. Briand, en nous fournissant à nous-même, qui ne donnions dans aucun piège, *et qui ne lui demandions rien*, des indications mensongères, tendant à montrer en défaut notre critique et notre prudence d'enquêteur...

C'est, d'autre part, l'énorme quantité de points de détail sur lesquels — comme dans les travaux de la commission d'enquête chargée de rechercher « les causes » de la catastrophe de l'*Iéna* — on s'employa à disperser l'attention du grand public.

C'est, encore, le soin que l'on prit de susciter, sur tous ces points, des contradictions incessantes, et le mépris qu'on affecta à l'endroit des pistes réelles — telles que celle de l'automobile en stationnement près de l'impasse, la nuit du crime — dont une étude sérieuse devait nécessairement amener comme résultat la découverte des vrais coupables...

Il est avéré désormais qu'on ne veut pas en venir là, et que, plutôt que d'y venir, on ajouterait à la liste des assassinats politiques si nombreux dans l'affaire Dreyfus un numéro de plus, — au risque de tout découvrir.

Pour établir ce parti pris, il suffirait de constater l'entêtement injustifiable avec lequel le juge André — suivant en cela, comme en tout, les errements du juge Leydet, lequel n'avait été, en somme, que l'instrument choisi par M. Charles Dupuy et M. Clemenceau — s'obstine à dégager la « vérité », des seules réponses que fait à ses questions la veuve du peintre. D'autres juges, dans d'autres cas, auraient fait des confrontations — ne fût-ce que celle de la veuve Prévost et de son demi-frère Sabert avec celle pour le compte de qui ce couple, avant le crime, reçut des lettres si secrètes ! Le juge André, lui, n'en fait rien. Comme s'il lui importait surtout et avant tout de s'assurer qu'enfin la veuve de l'assassiné s'est fait une version synthétique qu'elle soutiendra sans trouble envers et contre tous, il s'enferme avec elle, un jour sur deux, pendant des heures, et lui fait répéter, sans répit, ses allégations...

S'il faut en croire les journaux, Mme Steinheil elle-même, à la fin, se serait montrée agacée par l'insistance du magistrat à ne vouloir tabler que sur son unique témoignage :

— Après tout, lui aurait-elle dit, c'est à vous, et non pas à moi d'établir ce qui s'est passé...

Il est infiniment probable qu'en conséquence de cette parole, il y aura eu, le soir même, dans ce qu'on nomme les « sphères » officielles, certains conciliabules, aussi secrets que l'instruction, et certaines décisions prises.

L'instruction va entrer dans une nouvelle phase, qui n'est pas la moins périlleuse : on va « entendre » les témoins. Nous recommandons au lecteur de s'attacher à constater combien, du premier au dernier, ceux-ci se montreront discrets sur les points essentiels du drame, et prolixes sur le détail. C'est à ce double signe qu'on reconnaîtra tout d'abord la marque caractéristique qu'on retrouve partout dans l'affaire.

Politique, police et mystère...
C'est Sabert qui doit s'amuser !

Edouard BERNAERT.

PREMIERE ANNEE. — N° 270. Le Numéro quotidien : *Cinq Centimes* MARDI 15 DECEMBRE 1908

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
Le Duc d'Orléans.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 jusqu'à Minuit — Téléphone 326-49
19, Rue du Croissant, 19 à partir de Minuit — Téléphone 254-07
Adresse Télégraphique : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

Henri VAUGEOIS, Directeur politique
Léon DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES 3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

DÉMOCRATIE !

Le peuple le plus spirituel de la terre a mis cinquante ans à s'apercevoir que l'année 1848 était passée. Personne ne l'a prévenu que la seconde moitié du dix-neuvième siècle fut vouée à contredire le mouvement libéral et démocratique de la première. On sait bien en gros que certains personnages notoires se sont appelés Bismarck, Disraëli, Canovas del Castillo, Stambouloff, Cavour. Mais le sens général de leur œuvre commune est soigneusement passé sous silence. Il est vrai que c'est une œuvre réactionnaire : il était prudent de la laisser ignorer à la démocratie libérale française.

Car il en résulte deux choses. Primo, le beau seigneur Alexis de Tocqueville s'est complètement fourvoyé quand il a écrit que la démocratie était « un fait providentiel, universel, durable, échappant chaque jour à la puissance humaine, servi par tous les événements comme par tous les hommes ». Les hommes cités plus haut n'auraient pas suffi à contrecarrer cette « providence » s'ils n'avaient pas été servis par un concours d'événements qui faisaient défection à la thèse du démocratisme fatal. Nul effroi religieux n'est donc à éprouver devant la démocratie et l'on peut vouloir l'arrêter sans vouloir lutter « contre Dieu même ». Ce qui a été fait cinquante ans, et partout, peut se recommencer.

Et, secundo, ces succès ne sont pas seulement possibles, ils sont extrêmement avantageux aux peuples et aux rois. Nous ne fermons pas les yeux à ce qu'il y eut de révolutionnaire dans l'œuvre de Bismarck contre l'Autriche, ou de Cavour contre le Saint-Siège. Mais il ne s'agit pas de cela. Nous traitons de leur procédé de gouvernement. Ils ont gouverné pour l'autorité monarchique, sur les parlements ou contre eux. Ils ont agi contre la démocratie pour le peuple. De quoi chacun s'est bien trouvé. Ce concert de Monarchies, jeunes ou vieilles, les unes besogneuses, les autres ruinées ou fortement appauvries, mais conduites uniformément par des ministres « à poigne » a fait réussir une œuvre de législation ouvrière et de réforme sociale dont l'ensemble fait honte à la démocratie républicaine établie en France. En France, pays riche, mais pays accablé d'impôts, pays qui peut payer, mais qui paye sans cesse et dont les sacrifices continuels sont manifestement gaspillés, correspondent à une moindre puissance nationale un moindre bien-être individuel, un moindre progrès social ! Telle est la situation du seul grand Etat européen qui ait continué la tradition de 48. Dans tous les autres, où il faut bien comprendre la petite Belgique et la jeune Norvège, ce mouvement ayant été contrarié, l'avance politique et l'avance économique sont également constatées.

Les serviteurs du régime avaient un intérêt certain à tirer le rideau sur cette vérité. Ses adversaires, frappés d'on ne sait quelle paralysie de la vue ou de la voix, ne l'ont pas assez reconnue ni assez dite. Mais ces routines des vétérans de la déroute finiront par céder, et la conspiration des silences intéressés ne pourra tenir. Les circonstances nous apportent, selon leur vieille habitude, un bon secours. Parce que le roi d'Angleterre (un fameux traditionnel, celui-là, et fort appliqué à ne rien oublier du rôle diviseur et perturbateur qu'il appartient aux successeurs d'Elisabeth de jouer en Europe), parce qu'Edouard VII parvient à caser ça et là (Russie, Turquie, Perse, Chine peut-être) quelques imitations de son joujou parlementaire et libéral, ces opérations de diplomatie ou plutôt ces petits trafics commerciaux, sont pris au mot par notre presse de gauche : désespérant de notre force dans le monde, elle suppose que le monde va se mettre à l'école de nos faiblesses. Et la joie de cette espérance lui inspire des commentaires peu prudents. Quelqu'un va jusqu'à dire que « il y a vingt ans » « la poussée libérale et démocratique, en France, en Belgique, en Allemagne » « s'avérait comme définitivement enrayée ». Quoi ! il y a vingt ans ! Et cela existait ! Et l'on n'en disait rien ! C'est la première fois que les Français s'entendent conter qu'il exista une réaction en Europe, que la Révolution a dû arrêter « sa marche envahissante et conquérante ». Il lui faut « la reprendre » ! Ça c'est du neuf. Ni ouvriers, ni bourgeois n'avaient ouï parler de semblable nouvelle.

La démocratie et le libéralisme repartent ? Reste à savoir si c'est bien vrai. Il faudra peut-être en rabattre. Les mêmes gens qui se taisaient obstinément sur la réaction de Bismarck ou de Cavour ont intérêt au bavardage amplificateur sur les moindres simagrées de révolution. Drumont l'a dit, redit : une révolution se lance comme une émission. Je conseille aux jeunes esprits de monter la garde autour de leur bonne foi. Ce fameux mouvement démocratique, soit-il européen ou persan ou chinois, laisse à l'analyse un résidu assez maigre. Les grandes forces politiques de la planète, sont de nos jours uniquement sociales et nationales. Mouvements syndicalistes, mouvements nationalistes. Ce qu'on croit observer de démocratique (en Autriche, par exemple, ou en Russie) masque des mouvements de classe ou de nation. Dans l'ordre religieux, la renaissance du catholicisme sous l'inspiration de Pie X, sous le fouet des persécutions, ne laisse qu'une place étroite à ce qu'on peut appeler le protestantisme éternel : sous sa forme dreyfusienne, il n'a rien donné de neuf en politique. Il a développé le nationalisme juif et le socialisme, qui est, au fond, une réaction contre lui. Pas un projet de loi « libéral », pas une réforme « démocratique », pas une revision démocratico-libérale de nos Constitutions! De Waldeck à Clemenceau, ce sont des autorités qui ont détruit et gâché. Autorités bien malfaisantes, mais autorités cependant. L'état social du pays et de l'Europe le voulait. Il le voudra de plus en plus.

Simple opinion, mais motivée et vérifiée. Lorsque, en 1901, faisant une campagne royaliste dans un des rares grands journaux parisiens qui *vont* en Europe, nous en profitions pour signaler la réaction universelle, on nous répondait tout bas : — *Soit, mais ça va changer*. Cela a-t-il changé ? La révolution russe eut dans la main le merveilleux atout de Moukden. Qu'en a-t-elle fait ? La voilà vaincue. La Révolution recule en Angleterre après un succès de hasard. Me faut-il parler des joyeux coups d'Etat du Shah ? Non, non, ce n'est pas gai pour l'ombre de Tocqueville. Ce qui est moins gai encore, c'est que des événements tout différents ou tout contraires ne seraient plus capables de la réjouir. Car enfin (comme nous répondions à nos contradicteurs d'il y a huit ans) à supposer que « cela change », il n'en serait pas moins prouvé : par l'exemple français, que la démocratie affaiblit, divise, engourdit ; par les autres exemples européens, que le contraire de la démocratie renforce, unit, stimule. Vous ne dites que le monde autour de nous se démocratise ? Tant pis pour lui, raison pour nous d'exécuter le mouvement inverse ! Pendant qu'il fait ce que nous fîmes pour nous diminuer, faisons ce qu'il a fait pour s'affermir et grandir. Prenons de son exemple ce qui lui a réussi. Laissons-en ce qui nous perdit. Il a ses rois ? Ayons le nôtre. Il ébranle les siens ? Rétablissons vite le nôtre, afin qu'il utilise l'épreuve du voisin pour nous fortifier.

Je ne sais pas ce qu'on peut objecter à ce raisonnement. Mais nos contradicteurs le savent moins encore. Il n'y ont jamais répondu.

CHARLES MAURRAS.

Nous publierons l'article
DE
M. Jules Lemaitre
LE SAMEDI 19 DECEMBRE
ET NON LE JEUDI 17 DECEMBRE

LA POLITIQUE

ÇA S'ARRANGE : PREMIER NON-LIEU

Hier, — enfin, — Remy Couillard a *touché* — si j'ose m'exprimer ainsi — *son* ordonnance de non-lieu...

On lui aura bien fait tirer la langue après ce « document libérateur », quelques jours de plus qu'il ne nous paraissait nécessaire, à nous, public impatient, qui, dix minutes avant la fin de la comédie, ayant deviné le dénouement immanquable, nous échappons vers le vestiaire.

Que voulez-vous ? il fallait bien ménager les apparences, et ce « style », de scrupuleuse gravité, que tient à rétablir dans cette seconde instruction M. le juge André, franc-maçon vieux-jeu, très magistrat, des pieds à la tête, très digne et secret, — fort différent, donc, de ce franc-maçon nouveau-jeu, parisien, nerveux, faible, et « très gentil », que figurait M. Leydet.

Quoi qu'il en soit, ne trouvez-vous pas que ça va bien, cette affaire (pour le Garde des Sceaux, pour le Gouvernement, veux-je dire), et que ça se déblaie ? Avec sa façon méthodique et placide de travailler, — qui peut-être vous agace un peu, ô Juste Aristide ! dont nous comprenons si bien l'état d'âme, — ce M. André avance en besogne, tout de même ; et puis, ce qu'il y a de fait par lui est bien fait, définitif et garanti : ça ne bougera plus.

Voyez donc. Dans les inquiétudes que pouvaient donner les suites de l'opération, imparfaitement réussie, de la nuit du 30 au 31 mai (où il ne s'est agi, pour les chirurgiens de la République, que d'extirper un fibrôme profondément ramifié depuis dix ans dans les chairs de Marianne), ce qui dominait, c'était la crainte d'avoir laissé, autour du champ opératoire qui se cicatrisait mal, quelques fibres contaminées du virus : quelques témoins initiés aux antécédents du meurtre de M. Steinheil et de Mme Japy, comme de la grâce accordée à Mme Steinheil, dite « la môme » !

Or, si, de ces témoins dangereux, le plus dangereux, le seul dangereux, après Mme Steinheil elle-même, c'était ce jeune et obstiné dormeur : Couillard, le fait seul qu'il a obtenu hier son non-lieu lénifie les choses, indique que ça va mieux, aussi, pour l'autre grand témoin « ennuyable » : la môme.

Ça s'arrange. Comment ? Je ne sais. Mais ça s'arrange. Qu'elle soit redevenue bien sage, — ou, au contraire, tout à fait méchante, comme lui, Couillard, — qu'elle ait cédé, ou qu'*ils* aient cédé, *eux*, ce premier non-lieu est la première hirondelle, qui fait, parfois, le printemps : avant peu, Meg, en liberté, aura rajeuni. Et M. André... qui sait ?

Oh ! le monstre, comme il cachait son jeu ! — H. V.

DERNIÈRE HEURE

UNE RÉUNION D'ACCORD SOCIAL

Hier soir a eu lieu, dans le vingtième arrondissement, 2, rue Saint-Fargeau, une réunion d'Accord social, sous la présidence de M. de Castillon de Saint-Victor. La vaste salle était comble. Notre ami Roualdès a exposé, en termes très précis, le rôle néfaste de la justice républicaine, et a fait ressortir les avantages d'une Monarchie décentralisée, laissant à la justice son libre arbitre. En de généreux accents, Joseph Delest rappelle la formation de la France par nos quarante Rois ; il conclut en démontrant l'impossibilité d'un régime républicain organisé et stable, et en prend pour exemple les Républiques antiques et notre République moderne. Deux contradicteurs, un sillonniste et un socialiste, tentent vainement de défendre la République ; leurs faibles arguments sont bien vite anéantis par les orateurs. M. de Castillon de Saint-Victor lève la séance en faisant acclamer la Monarchie sociale, personnifiée dans la personne de Monseigneur le Duc d'Orléans.

RÉUNION PATRIOTIQUE A PLAISANCE

Une belle réunion patriotique a eu lieu hier soir, salle Jeanne d'Arc, à Plaisance. Plus de cinq cents personnes ont suivi avec une grande attention et fréquemment applaudi une remarquable conférence de M. Camille de Vareux, membre du Comité d'Action de la « Vieille Armée » sur l'armée du Rhin en 1870 et la Trahison de Bazaine. Le commandant Driant, l'amiral Bienaimé et M. Fleury, qui ont ensuite pris la parole, ont été également fort approuvés dans leurs appels à la lutte contre les traîtres d'aujourd'hui et ceux qui les provoquent ou les soutiennent : les Francs-Maçons et les Juifs.

LES INSTITUTEURS ANTIPATRIOTES

L'affaire Morizot

Dijon, 14 décembre. — Aujourd'hui est revenu devant la première chambre de la Cour d'appel, présidée par le premier président Cunisset-Carnot, le procès intenté par M. Girodet, cultivateur à Viévigne, à l'instituteur public Morizot, pour avoir commis des fautes lourdes et manqué gravement à ses devoirs d'éducateur en tenant des propos antipatriotiques et en violant ainsi le principe de la neutralité scolaire. Me Herbert a déposé des conclusions réclamant à l'instituteur 2.000 francs de dommages-intérêts et l'insertion de l'arrêt dans trois journaux au choix de M. Girodet. L'affaire a été remise à huitaine, pour les conclusions du ministère public.

LES LÉGIONNAIRES ONT LE " CAFARD "

Ils arrêtent un train emmenant le général Vigy

Alger, 14 décembre. — On télégraphie de Colomb-Bechar que cinquante légionnaires en armes, baïonnette au canon, ont arrêté hier le train allant à Oran, et dans lequel se trouvait le général Vigy, ancien commandant de la subdivision d'Aïn-Sefra ; toutes les issues et toutes les portières furent gardées par les légionnaires ; le mécanicien, devant l'impossibilité d'avancer, fit machine en arrière sans arrêt et ne stoppa qu'entre Moulay-Abdelkader et Elbeida ; le général put circuler et parlementer avec les légionnaires qui, abandonnant le train, partirent et se dirigèrent vers la frontière du Maroc ; le train reprit sa marche et arriva à Oran avec quatre heures de retard.

Mutinerie par désœuvrement

Kreider, 14 décembre. — Les premiers renseignements reçus sur la mutinerie des légionnaires font croire à un coup de tête dû au désœuvrement ; un des légionnaires aurait réussi à dérober le dolman d'un capitaine et c'est revêtu de cet uniforme qu'il commandait ses camarades ; les légionnaires sont à Aïn Tassara, se dirigeant sur El Beida, qui est en face de Marhoum, à l'ouest de la voie ferrée, entre les gares du Kreider et de Krafallah, qui sont à plus de cent kilomètres de la frontière du Maroc ; on signale la belle conduite du facteur Cribelet qui, se jetant hors du fourgon pendant que le train était en marche, alla aviser le poste Krafallah de l'événement.

MORT SUBITE D'UN AMBASSADEUR

Rome, 14 décembre. — L'ambassadeur de Russie, M. Mouraview, se trouvant en visite ce soir, a été frappé d'une attaque d'apoplexie qui a amené la mort.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

La journée de huit heures pour les mineurs

Londres, 14 décembre. — La Chambre des Communes a adopté en troisième lecture le bill de la journée de huit heures pour les mineurs.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

Les négociations bulgares

Sofia, 14 décembre. — Le gouvernement a répondu aux demandes de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne par une note verbale dans laquelle il affirme que la Bulgarie est disposée en principe à reprendre les négociations en vue d'une entente préalable avec la Turquie, à condition que cette dernière puissance cesse de négocier avec la Compagnie du chemin de fer oriental la question du rachat de ce chemin de fer.

L'annexion de la Bosnie-Herzégovine

Budapest, 14 décembre. — A la Chambre des députés, M. Weckerlé a prononcé un long discours dans lequel il a répondu aux critiques formulées par le député Polonyi, particulièrement en ce qui concerne l'annexion de la Bosnie-Herzégovine.

LE VOYAGE DE M. CASTRO

L'arrivée du président à Berlin

Berlin, 14 décembre. — Le président Castro est arrivé ce soir, à sept heures ; une centaine de personnes se tenaient sur le quai de la gare ; le chargé d'affaires et le consul du Venezuela, ainsi que plusieurs membres de la colonie vénézuélienne, étaient présents ; lorsque le président est descendu du train, quelques cris de : « Vive Castro ! » ont été poussés ; le consul a prononcé une allocution de bienvenue ; le président voulut répondre, mais le bruit d'un train entrant en gare à ce moment couvrit sa voix ; la foule se pressa autour de lui, et il s'éloigna tranquillement en donnant le bras à sa femme, avant que la fille du consul ait pu offrir à celle-ci le bouquet de roses qu'elle avait apporté en son honneur ; les curieux ont fait un succès à la négresse qui accompagne les voyageurs ; à l'hôtel, l'entrée du président a eu lieu aux sons d'un orchestre ; le secrétaire de M. Castro avait annoncé que le président désirait être reçu aux accents de l'hymne national vénézuélien, mais la partition ne put être trouvée et le vœu présidentiel n'a pas été réalisé ; le drapeau vénézuélien a été arboré devant la porte principale de l'hôtel.

LA HOLLANDE ET LE VENEZUELA

Une note de la Hollande

La Haye, 14 décembre. — Le gouvernement annonce avoir procédé aux mesures contre le gouvernement personnel de M. Castro, pour se garantir contre le retour de molestations envers les navires néerlandais, au sujet desquelles M. Castro n'a pas voulu faire de déclarations rassurantes pour l'avenir.

Les protestations du Venezuela

Caracas, 14 décembre. — Le docteur Paul, ministre des affaires étrangères, a envoyé une note au corps diplomatique, protestant énergiquement contre les violations répétées des droits territoriaux du Venezuela par des vaisseaux de guerre hollandais, qui arrivent dans les eaux vénézuéliennes depuis le 2 décembre ; cette note fait ressortir qu'il n'y a pas eu de déclaration de blocus, et que les obstacles apportés à la navigation de cabotage nuisent au commerce des puissances neutres.

La capture du garde-côtes « Alexis »

Caracas, 14 décembre. — On a appris ce matin la capture du garde-côtes vénézuélien *Alexis* par le croiseur hollandais *Gelderland* ; la foule s'est assemblée sur la place Bolivar, et a fait une manifestation en faveur du gouvernement ; le décret publié par Gomez déclare la patrie en danger et la République en état de défense.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus. — 15 décembre 1898. — La *Libre Parole* publie la première liste de la souscription ouverte, sur l'initiative de Mlle Marie-Anne de Bovet, pour permettre à Mme veuve Henry de poursuivre le calomniateur Reinach.

Courses. — A 1 h. 15 à Auteuil.

Nos préférences :
Prix du Calvados. — *Ludivine, Magot.*
Prix Count-Schonberg. — *Tiercelet, Mirage II.*
Prix Duquesne. — *Kalisz, préféré Veipicard.*
Prix Regalia. — *Ecurie Ricotti, Cayroulet.*
Prix de Décembre. — *Muscadine, Le Signal.*
Prix Glycine. — *Hérisson II, Mon Général.*

Conférences :

Institut Rudy, 53, avenue d'Antin. — A 10 h. 1/4 du matin, M. Dimier, Philosophie générale de l'Histoire ; des anecdotes morales de Plutarque et des préjugés qui s'en forment.

Institut Catholique de Paris. — A 5 h. 1/4, M. Constant, Histoire de l'Eglise, la réforme protestante en Angleterre au temps d'Henri VIII, les opposants.

∞

Nous apprenons de bonne source que le docteur Lannelongue s'est embarqué le 20 octobre pour le long voyage dont nous parlions hier. Son départ a donc précédé les révélations sur l'empoisonnement de Félix Faure, consécutives à l'affaire Steinheil. Mais les remarques, tout historiques, que nous avons faites quant à la présence de l'éminent chirurgien aux funèbres chevets de la République n'en subsistent pas moins.

Encore le cours de Thalamas : En prévision des troubles qui risquent de se produire mercredi à la Sorbonne à l'occasion du cours de l'immonde Thalamas, certains journaux officieux publient la timide note que voici :

« L'autorité universitaire examine si certaines mesures ne pourraient pas être prises, dans l'intérêt des études et des étudiants eux-mêmes, dans le cas où de nouveaux incidents viendraient à se produire. »

La première de ces mesures est tout indiquée : la fermeture du cours scandaleux.

La deuxième, c'est la démission du « doyen à la juive », du dreyfusard Croiset.

∞

Le journal de Jaurès poursuit de ses railleries et de ses outrages le député Castillard, rapporteur du projet de loi de rétablissement de la peine de mort.

Le député Castillard, s'il veut faire cesser ce jeu, n'a qu'à faire l'emplette d'une paire de bottes neuves. A la simple vue de ces engins magiques, Jaurès, comme par miracle, se taira.

∞

Toujours à propos de la nouvelle anticipée du décès de Félix Faure.

Un correspondant nous écrit :

« Le 16 février 1899, *à quatre heures du soir*, on annonçait, dans le quartier juif de Philippopoli, la mort de Félix Faure. Personne ne voulait y croire. Mais il fallut bien se rendre à la réalité lorsque, le *lendemain matin, vers les dix heures*, les dépêches officielles confirmèrent la... prédiction venue du ghetto. Que vous en semble ? »

En somme, il apparaît aujourd'hui certain que la mort de l'infortuné président fut annoncée en divers endroits avant d'être réalisée... à l'aide des moyens que l'on sait. Le syndicat était pressé de faire connaître au monde sa nouvelle victoire. Cette imprudence porte la marque de la fébrilité juive.

∞

Il paraît que le cinématographe accapare actuellement, pour ses films en des poses émouvantes, les principaux comparses de l'affaire Steinheil. Alexandre Wolf, sa mère, Remy Couillard défilent successivement devant l'objectif. Le rôle de Mme Steinheil est joué « provisoirement » par une comédienne du théâtre Antoine.

On ne dit pas si le juge amoureux Leydet figurera dans cette belle série, ni si on verra Aristide Briand, garde des sceaux, trépigner de fureur devant sa table et boxer le portrait de d'Aguesseau.

RIVAROL.

Lire en deuxième page :
LES PROPOS DE THALAMAS *par* EMILE PARA
L'AFFAIRE STEINHEIL *par* EDOUARD BERNAERT
En troisième page :
UN LIVRE SUR L'ECOLE *par* PIERRE LASSERRE.

SALLE WAGRAM, 39 BIS, AVENUE DE WAGRAM

Samedi 19 décembre 1908, à 8 h. 3/4

Grande Réunion patriotique

ORGANISÉE

PAR L'« ACTION FRANÇAISE »

A LA MÉMOIRE DE GABRIEL SYVETON
ASSASSINÉ PAR ORDRE

—o—

LES CRIMES DE LA RÉPUBLIQUE

Président : **HENRI VAUGEOIS**

Orateurs : **COMMANDANT CUIGNET, LEON DAUDET, COMTE DE LUR-SALUCES, LEON DE MONTESQUIOU, BERNARD DE VESINS.**

*On trouve des cartes aux bureaux de l'*Action Française, 3, *chaussée d'Antin, et à la* Nouvelle Librairie Nationale, 85, *rue de Rennes.*

AU JOUR LE JOUR

Aux Étudiants Patriotes

Vous savez quel était le rôle de Harduin au *Matin*, et quel est le rôle de son successeur Clément Vautel : endormir les Français patriotes en les engageant à sourire de tout, et leur brouiller les idées en les nourrissant de sophismes, cachés autant que possible sous les dehors d'un gros bon sens. C'est en somme le rôle du compère qui amuse la galerie, pendant que les filous vident les poches.

Pauvres badauds qui ne voient pas que ce sourire sceptique cache une grimace de sectaire, et cette apparence de détachement une volonté très âpre de ne pas perdre les profits d'un régime où l'on pille si bien.

Or, voici le conseil que ce Clément Vautel donnait ces jours derniers aux jeunes gens : se tenir bien tranquilles, ne plus manifester. Quelle erreur, quelle maladresse que de faire du bruit autour de Thalamas ou autour du *Foyer !* « La vraie manière de combattre les idées qu'on réprouve est d'organiser autour d'elles la conspiration du silence. » Sans vous, jeunes gens, sans vos manifestations, personne n'aurait pensé à Thalamas ou au *Foyer ;* personne n'aurait suivi ce cours qui « était un de ces petits cours anodins que des professeurs libres donnent en Sorbonne, devant douze auditeurs » ; personne n'aurait été entendre cette pièce qui est mal faite et ennuyeuse. Tout cela n'aurait eu aucune importance. Mais voilà ; par tout le bruit que vous avez fait, vous y avez attiré l'attention. Vous êtes des gaffeurs.

Je dois dire que j'avais déjà entendu exposer cette thèse par quelques vieux messieurs, d'ailleurs très bien intentionnés, mais dont on se demande ce qui les autorise à émettre un avis ou à donner des conseils, puisqu'ils ont passé leur temps à échouer dans tout ce qu'ils ont entrepris en politique, et à se faire battre sur tous les terrains où leurs adversaires les ont amenés à combattre.

◇ ◆ ◇

Etudiants patriotes, vous avez agi on ne peut mieux ; votre instinct vous a merveilleusement guidés.

Si vous n'aviez pas manifesté, qu'en serait-il résulté ? On vous dit : le silence aurait enterré ces choses. Mais Thalamas à la Sorbonne, c'est un scandale ; le *Foyer* au Théâtre Français, c'est un autre scandale. Le silence se faisant, le public aurait été inattentif à ces scandales. Or, il n'est rien de plus utile, de plus nécessaire que de maintenir l'attention sur les scandales, sur les trahisons contre la patrie, dont la République est fautive ou complice. Ce qui manque le plus à nos contemporains, c'est de voir clair. En toute occasion, arrachons donc à la République son masque, et montrons-la ce qu'elle est : un régime accueillant pour tous ceux qui détruisent ou insultent notre pays, et hostile à tout ce qui en fait la grandeur.

Mais l'hypothèse du silence, dans le cas de non intervention de votre part, est encore la plus favorable pour nous. Car si les dreyfusards souhaitent à présent l'obscurité de la cave, c'est que vous leur avez fait craindre le grand jour. Mais si vous aviez paru indifférents, c'eût peut-être été, au lieu du silence, un triomphe bruyant et impudent de leur part. Ce sont eux qui auraient fait la manifestation, et ils auraient triomphé, s'écriant : la jeunesse, l'avenir est avec nous. Par votre énergie, par votre ardeur vibrante, vous ne leur avez point permis ce mensonge, et ils s'en montrent tout déconcertés.

Enfin, le mépris par l'inertie, tel qu'on vous le conseille, n'aurait fait que rendre les dreyfusards plus audacieux encore. Puisque personne ne réclame, c'est donc que nous pouvons aller plus de l'avant encore. Voilà le raisonnement fatal. Je sais, il est vrai, que chaque fois que la République cherche à étrangler la France, — il en a été ainsi au moment de la Séparation, — le gouvernement fait répandre le bruit que si l'on résiste, cela excitera ou obligera à des mesures plus sévères. Mais cela n'est point vrai. C'est par crainte, précisément, d'une résistance qu'un tel bruit est répandu. On craint la résistance, parce que seule une résistance énergique peut obliger à un temps d'arrêt ou même à un recul.

Que le gouvernement, contre les attaques qu'il n'ose poursuivre, organise la conspiration du silence, cela se comprend. Puisque son intérêt est qu'on ignore autant que possible ces attaques, il doit travailler à ce qu'on n'en parle point. Nous comprenons parfaitement, par exemple, que le gouvernement ordonne à tous ses journaux de taire notre campagne contre la forfaiture de la Cour de cassation. Mais nous, quel intérêt aurions-nous à ce qu'on ignore Thalamas, à ce qu'on ignore ce qu'il a fait et ce qui lui vaut sa chaire à la Sorbonne ? Il nous importe, au contraire, que tout le monde le sache. Il importe que tout le monde sache que la République est un régime qui récompense l'insulte à nos gloires nationales, l'insulte à notre pays.

Non, ce n'est point sous le silence, ce silence fût-il méprisant, que croulera ce régime de trahison et de ruine, c'est sous les huées.

Ce nous est un précieux gage pour l'avenir que le signal de ces huées soit parti du Quartier Latin.

Léon de MONTESQUIOU.

LES MANIFESTATIONS

NOS PRISONNIERS

C'est jeudi prochain, 17 décembre 1908, à onze heures et demie, que nos jeunes amis Albéric Devaulx de Chambord et Serge Réal del Sarte comparaîtront devant la dixième chambre du tribunal correctionnel.

Nous avons pu voir la citation adressée à M. Réal del Sarte, père, considéré comme civilement responsable. Serge est prévenu « d'avoir le 9 décembre 1908 : 1° volontairement exercé des violences et voies de fait envers des agents de la force publique pendant qu'ils exerçaient leur ministère ; — 2° été trouvé l'auteur de bruits et tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité des habitants. »

On a tout fait pour corser la rédicule inculpation. Un trait peu en donner la prueve : Albéric Devaulx de Chambord est poursuivi, entre autres choses, pour port d'arme prohibée, parce qu'on a trouvé sur lui un petit couteau de poche.

En attendant leur comparution, les deux prisonniers demeurent à la Petite-Roquette. Mme de Chambord et Mme Réal del Sarte ont pu les voir hier au parloir libre et constater que leur humeur est toujours excellente. Quant au régime, il a été un peu adouci. Leurs mères ont pu leur faire passer des livres et maintenant ils occupent leur temps en travaillant, dans la mesure où le leur permet l'obscurité de leurs cellules où, à partir de quatre heures, il n'y a pas de lumière. Enfin, ils n'ont plus qu'à se louer de l'urbanité des gardiens et de l'instituteur-chef.

Ce changement de manières à l'égard des deux jeunes gens montre que notre campagne énergique contre la façon dont ils étaient traités au début, campagne à laquelle se sont joint quelques-uns de nos confrères indignés, a produit son effet. Un fait prouvera qu'elle était justifiée. Le jour de son entrée à la Petite-Roquette, Serge Réal del Sarte avait écrit à son frère Yves une lettre où il racontait le traitement subi par lui au Dépôt. Le directeur de la prison, ayant lu cette lettre, le fit venir : essayant de l'intimider, il lui dit que lorsqu'on était dans une maison d'arrêt, il ne fallait pas parler de ce qui s'y passait, et que cela pouvait être dangereux pour lui.

LE COURS THALAMAS

On a remarqué la date à laquelle a été fixée la comparution de nos amis devant le tribunal correctionnel : c'est jeudi prochain. Or, jeudi est le lendemain de mercredi, et mercredi est le jour où le triste Thalamas, terrifié par le réveil du sentiment national dans la jeunesse, s'acheminera de nouveau vers la Sorbonne pour essayer de faire son cours. Dans le rapprochement de ces deux dates apparaît un vilain chantage à l'égard des étudiants. On semble leur dire : « Si vous continuez à protester contre l'insulteur de Jeanne d'Arc, le lendemain vos petits camarades (seize et dix-sept ans) seront salés. » Nous doutons fort que les patriotes se laissent prendre à un jeu aussi ignoble.

Les craintes de l'administration se laissent voir dans l'affiche suivante qui a été placardée hier à la Sorbonne :

Vu l'article 6 du règlement des cours libres de l'Université de Paris, en date du 2 juin 1902, ainsi conçu : « Les cours libres sont publics ou privés. — Ne sont admis aux cours privés que les auditeurs agréés par le professeur. »

A dater du mercredi 16 décembre, ne seront admis au cours libre de M. Thalamas,

L'AFFAIRE STEINHEIL

« Nouvelles »

La première, qui ne surprendra personne, c'est que le juge André a rendu hier une ordonnance de non-lieu à l'endroit de Remy Couillard.

Cette ordonnance est la première de son espèce dans cette affaire. Elle ne sera pas la dernière. Il en est une, toute semblable, qui fut rendue, entre cuir et chair, comme on dit, le premier jour, — aussitôt après l'entrevue, au ministère de l'intérieur, entre M. Charles Dupuy et M. Georges Clemenceau, — à l'endroit d'un autre valet qu'on nomme, paraît-il, tout haut dans les entours de Saint-Nazaire.

Quant à Mme Steinheil, elle est toujours à Saint-Lazare, et l'on fait démentir qu'elle soit à la veille d'en sortir. A vrai dire, on n'ose pas encore. Mais ça viendra : soyez tranquille.

⁂

Au nombre des questions laissées ouvertes par l'instruction, il y a la question des expertises médicales, celle de la tache d'encre et celle dite des miroirs.

La première ne sera résolue que dans un mois au moins. Il est, en effet, nécessaire que les viscères prélevés par le médecin-légiste en second Balthazard soient soumis à un bain-marie qui dure au bas mot ce temps-là. Après quoi, on s'apercevra, comme pour la rate, qu'il y a erreur de personne, et les choses en resteront là. On commence, au surplus, à communiquer aux journaux des notes par lesquelles on donne à pressentir que — les entrailles seraient-elles les propres entrailles des victimes — il n'y a que peu à compter sur l'éventuel résultat des expertises auxquelles on feint de procéder... De ce côté encore, le juge André et ses supérieurs hiérarchiques sont exempts de toute inquiétude.

Sur la deuxième question, celle de la tache d'encre remarquée le 31 mai sur la jambe de Mme Steinheil, les journaux officieux semblent près d'ouvrir un concours. Comment expliquer cette tache ? Un de nos abonnés nous suggère une explication qui pourra paraître plausible. On se rappelle, sans doute, qu'au lendemain du crime, certains témoins, parmi lesquels la veuve Prévost, ont certifié que la veuve portait en différents endroits du corps des ecchymoses — dont on ne parle plus du tout. Si tous ces témoins, parmi lesquels encore se trouve la veuve Prévost, n'ont pas menti, deux hypothèses se présentent. Ou Mme Steinheil était, en vérité, couverte d'ecchymoses authentiques — mais alors, on s'explique mal que le juge André, jusqu'ici, n'ait pas eu l'air d'en faire état. Ou les taches que les témoins ont prises pour des ecchymoses étaient des taches faites exprès pour simuler des ecchymoses ; — et dans ce cas, il est utile de savoir que, dans un certain monde où l'on se livre volontiers à toutes les simulations, il y a une recette banale pour simuler des traces de coups. On bouche d'un tampon de toile un encrier, que l'on renverse, et l'on tamponne ensuite, du tampon imbibé, l'endroit ou les endroits du corps où l'on veut feindre l'ecchymose. Puis, d'un autre tampon, soit de coton, soit de toile sèche, on « dégrade » les tons de la tache obtenue. C'est, nous dit-on, à se tromper... Est-il bien nécessaire de dire que si Mme Steinheil a été, endormie ou non, soumise à de telles pratiques, une éclaboussure d'encre sur sa jambe nue s'explique sans difficulté ?...

⁂

La troisième question sur laquelle on discute consiste à savoir si, vraiment, étant donné la mise en scène du crime *telle qu'elle l'a racontée*, Mme Steinheil a *pu voir* les assassins de sa mère et de son mari. Mais la *preuve* qu'elles les a vus, *c'est qu'elle en a accusé d'autres*. N'est-il pas évident que ce qui l'empêche de parler, c'est la qualité même de ceux qu'elle devrait accuser ?...

⁂

On a beaucoup parlé de l'heure probable du crime ; et personne, jusqu'à présent, ne s'est avisé de penser à la *date* à laquelle il a été commis.

Simple « coïncidence » : il précéda de quatre jours la translation au Panthéon des « restes » de Monsieur J'accuse. — Et cette « cérémonie » avait été, sans motif bien précis, remise, plusieurs mois durant, à une date indéterminée...

Simple « coïncidence », encore une fois. Mais c'est égal : pensez-y bien. *Et souvenez-vous-en toujours.*

⁂

Autre « coïncidence », ou, si vous préférez, simple « rapprochement » :

Il paraîtrait qu'au congrès de la Ligue de l'enseignement qui se tint à Angers, Mme Steinheil en personne assista à la conférence de clôture, que fit M. Briand « soi-même », lors ministre de l'instruction publique.

Or, à cette date, — qu'il est facile de retrouver, — deux tourtereaux, de passage à Angers, s'inscrivirent sur les registres d'un hôtel sous le nom de comtesse et comte de Marsick-Prévost...

Sans commentaires.

Sans commentaires aussi, la lettre que voici, adressée hier par M. Marius Gabion, administrateur de l'Opéra, à notre ami André Gaucher :

« Monsieur Gaucher,

« Puisque vous attribuez à notre conversation une importance que j'étais loin de soupçonner quand nous l'avons tenue, je ne vois aucun inconvénient à reconnaître, en effet, que c'est moi qui, d'une façon toute spontanée, vous ai parlé de l'affaire Steinheil, puis de Mme Prévost. Si je l'ai fait, c'est que j'avais reçu, la veille au soir, la visite d'un rédacteur du *Petit Parisien*, qui était venu me demander à voir Mme Prévost, qu'il croyait être l'amie de Mme Steinheil.

« Quant à l'interview de la *Presse Associée*, je n'ai pas entendu donner des explications au rédacteur qui est venu me voir, et s'il a compris que vous m'aviez les premiers entretenu de l'affaire Steinheil, il s'est trompé, ou bien je me suis mal expliqué. »

« Recevez, monsieur, mes sincères salutations. »

« GABION ».

Demain... toujours demain, confrontations « sensationnelles ». Arrestations inattendues. Coup de théâtre.

Fiez-vous-y.

Edouard BERNAERT.

P.-S. — Un « vieil abonné » du *Figaro* lui écrit pour lui faire son compliment sur la façon dont ce journal parle — ou plutôt ne parle pas — de l'affaire Steinheil.

« J'approuve — dit le « vieil abonné » avec une componction bien amusante — j'approuve l'attitude si sage et si réservée du *Figaro* dans toutes ces affaires : il y a des noms de disparus qui n'ont même pas été publiés une seule fois par vous ; ils n'avaient d'ailleurs rien de commun avec les personnes inculpées ou accusées. Et je connais des familles qui sont profondément touchées de cette noble réserve. Je vous prie, quant à moi, comme lecteur charmé, d'accepter mes remerciements et de féliciter vos collaborateurs. »

Qu'ont dû penser — en février dernier — les « familles profondément touchées de cette noble réserve », lorsque le *Figaro* a insinué clairement que le président Félix Faure avait été assassiné ? ?...

Bon gaffeur, le « vieil abonné » !

LA JOURNÉE AU PALAIS

Ordonnance de non-lieu en faveur de Remy Couillard

M. André, qui s'était rendu à son cabinet à deux heures, a reçu un instant après la visite de M. Henri Géraud, défenseur de Remy Couillard. Celui-ci désirait, en effet, consulter le dossier avant l'audition, par le juge, de son client, qui est annoncée pour aujourd'hui.

Quelques heures plus tard, une ordonnance de non-lieu, relative à l'affaire des lettres et du détournement des timbres, était signée en faveur de Rémy Couillard.

C'est donc à titre de témoin que Rémy Couillard sera désormais entendu, après avoir prêté serment, et, bien entendu, sans l'assistance de son avocat.

Les expertises

M. André a ensuite reçu la visite de M. Bouin, bijoutier, qui lui a donné des renseignements sur les deux bagues et sur la fausse perle placée dans le portefeuille de Rémy Couillard.

On fait remarquer, à propos de ces bijoux, que si le juge le désire vraiment, cette histoire de bijoux, assez embrouillée jusqu'ici, peut être facilement et rapidement mise au point par l'expert.

Quant aux rapports des experts chargés de l'autopsie des corps de M. Steinheil et de Mme Japy, on affirmait au Palais qu'ils seraient, dès aujourd'hui, entre les mains du juge d'instruction.

On sait que le professeur Reclus a été chargé d'examiner les rapports des experts Courtois-Suffit et Balthazard, et de les départager.

En ce qui concerne l'examen des cordes ayant servi au ligotage de M. Steinheil, de Mme Japy et de l'inculpée, le docteur Balthazard ne pourrait faire connaître que d'ici une semaine au moins, le résultat de ses investigations.

Il en serait de même du rapport de M. Ogier sur l'examen des viscères des deux victimes.

Déposition du docteur Lefèvre

Le juge d'instruction a ensuite entendu le docteur Lefèvre, qui donna des soins à Mme Steinheil, dans la matinée du 31 mai, quelques heures après la découverte du crime. Quelques instants à peine s'étaient donc écoulés depuis que celle-ci avait été délivrée de ses liens.

Le docteur Lefèvre a déclaré qu'il n'avait trouvé aucune trace de ligotage au cou ; aux jambes et aux poignets, il constata des marques superficielles et insignifiantes ; au ventre, il aperçut une cicatrice linéaire, semblable à celle qu'aurait pu faire la pointe d'une épingle.

Tel est le résumé des déclarations faites par le docteur Lefèvre au juge d'instruction.

On remarquera qu'elles sont en contradiction flagrante avec les affirmations de Mme Steinheil.

M. Hamard opère

M. Hamard s'est rendu, hier après-midi, à la villa de l'impasse Ronsin. Il y est resté jusqu'à une heure assez avancée dans la soirée. Sitôt rentré à la Sûreté, il s'est rendu dans le cabinet du juge d'instruction.

Questionné par les journalistes sur la mission qu'il avait eue à remplir, M. Hamard a répondu que c'était le secret du juge d'instruction, auquel il allait rendre compte des résultats de ses investigations.

Nous croyons savoir que, sur l'ordre de M. André, M. Hamard s'était rendu impasse Ronsin, pour y étudier les conditions dans lesquelles pourrait avoir lieu une reconstitution très prochaine du crime. — H. F.

LE PARLEMENT

La Chambre.

L'impôt sur le revenu. — Une loi bâclée. — Avis aux citoyens français

La Chambre a poussé hier le projet d'impôt sur le revenu de l'article 39 jusqu'à l'article 55. C'est le sort de je ne sais combien de contribuables qui a été décidé ainsi. Mais il faut connaître les conditions du vote : pas de discussion, les amendements repoussés en bloc, quarante parlementaires présents scrutinant aux lieu et place de leurs cinq cent quatre-vingts collègues : sujet de scandale pour les personnes naïves, mais qui ne nous surprend pas. C'est l'abdication du Parlement, la fin du système. L'impôt sur le revenu sera encore une loi bâclée encore un monstre.

A 6 heures 20, le **président Brisson** levant la tête, ne trouva plus de ministres au banc des ministres ni de rapporteur au banc de la commission. Douze députés sommolaient ou faisaient leur correspondance dans des coins. Il fallait lever la séance. Brisson, pontife désolé, mit son chapeau sur sa tête. Une larme roulait dans ses yeux. Le parlementarisme se meurt. *Finis Poloniæ !*

Une photographie qui représentait la Chambre d'hier pendant cette discussion fantôme donnerait l'image du parlementarisme tel qu'il est et qu'il doit être. Avis aux citoyens français. P. L.

INFORMATIONS

Mgr Cabrières candidat à l'Académie. — L'*Univers* annonce que l'éminent évêque de Montpellier est candidat à l'Académie.

Un jury d'arbitres s'est réuni et s'est prononcé en faveur de Mgr de Cabrière dont le nom lui a semblé dans les circonstances présentes, réunir le plus de chances de succès. Mgr Baudrillart avait depuis longtemps accepté cet arbitrage auquel Mgr Mignot venait de consentir.

En conséquence, M. Thureau Dangin donnera jeudi prochain lecture de la letre de candidature de Mgr de Cabrières.

La question des Quinze-Mille. — M. Archimbaud père, qui a remplacé au Palais-Bourdon son fils invalidé, annonce qu'il soulèvera de nouveau à la Chambre, probablement aujourd'hui, la question des 15.000 francs ; il demandera que la question soit soumise au pays par voie de referendum, et que ce referendum ait lieu le quatrième dimanche qui suivra la promulgation de la loi qu'il propose.

Conseils généraux. — Dans le Pas-de-Calais, M. de Quandalle, progressiste a été élu conseiller général pour le canton de Cambrin par 3.525 voix contre 2.950 à M. Lesage, socialiste.

Conseil municipal de Paris. — Le rapporteur général étant venu déclarer que lundi prochain il sera prêt à commencer la discussion générale du budget, le Conseil décide de discuter pendant toute cette semaine les diverses questions à l'ordre du jour et de consacrer, à partir de lundi, toutes les séances à la discussion du budget. Le Conseil émet un vote de principe contre toute installation de boutiques réclames pour les grands magasins dans les stations du chemin de fer métropolitain Nord-Sud. A l'occasion du centenaire de la mémoire de Prudhon une plaque com-

PREMIERE ANNEE. — N° 273. Le Numéro quotidien : *Cinq Centimes* VENDREDI 18 DECEMBRE 1908.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
Le Duc d'Orléans.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 jusqu'à Minuit — 19, Rue du Croissant, 19 à partir de Minuit
Téléphone 326-49 — Téléphone 254-07
Adresse Télégraphique : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

Henri VAUGEOIS, Directeur politique
Léon DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES 3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

Le nouveau Livre d'André Gaucher

Notre ami André Gaucher vient de publier un nouveau livre que tous les parlementaires ont déjà lu et que liront demain tous les Français préoccupés de l'avenir de leur pays. Cet important ouvrage a pour titre : UNE GRANDE FAMILLE PARLEMENTAIRE : LES CHAUTEMPS. Il est écrit dans une langue vivante, rapide, précise et colorée. Il n'use point de périphrases. Il appelle les choses et les gens par leurs noms. Je ne saurais me porter garant du formidable réquisitoire qu'il dresse contre une des tribus les plus puissantes du régime. Mais il me paraît impossible que les hauts personnages ainsi transportés du Sénat et du Palais-Bourbon à la table d'autopsie ne regimbent point pendant le trajet et ne demandent point à passer par le Palais de Justice.

L'auteur, du reste, est de cet avis. On sait qu'il écrivit jadis, dans la manière de Goya et de Forain, un inoubliable portrait du Merlou qui présida, sous Rouvier, à nos finances. Le poisson ainsi vidé devant le public n'était plus tolérable à Paris ni même en Europe. Le gouvernement, pour se débarrasser de lui, l'expédia dans la glace à Lima — ce qui, en dépit des apparences géographiques, n'était pas le Pérou. De temps en temps, même de là-bas, son odeur nous parvient encore. Ainsi en sera-t-il d'Aristide Briand, actuellement garde des Sceaux et de l'Impasse, quand on connaîtra toute la vérité.

Donc, Gaucher dit, dans sa préface :

« *Merlou était un* individu, *un météore brillant et fugace. On a pu essayer de voir en lui une exception...*

Voilà pourquoi, s'il se peut, les Chautemps me paraissent plus représentatifs de ce régime. Ils sont une famille, *une grande famille. On a pu dire, sans exagérer, une tribu. Ils typifient très exactement le Parlementarisme et la Démocratie... Je m'appuie sur une documentation très précise que le sénateur Emile Chautemps tiendra certainement à faire contrôler par un jury.* »

Lorsqu'on lui lira les pages maîtresses, documentaires de cet étonnant « livre de raison »... républicaine, ledit jury ne s'ennuiera pas. Sans entrer ici dans le détail, sans déflorer votre plaisir, je vous dirai qu'il y a trois parties. La première, qui a trait au berceau des Chautemps, est aussi, peut-être, la plus émouvante. Elle s'intitule : *L'Elève de Monseigneur Dupanloup.*

J'en extrais ces lignes excellentes sur l'influence de l'illustre prélat qui, au séminaire de Saint-Mesmin, présida de loin aux édifiants débuts d'Emile Chautemps :

« Cet incomparable ouvrier dans l'art de forger les hommes avait tissé, maille à maille, le réseau des émotions premières de ces enfants. C'était une souple et splendide armure. Jamais ils ne délieraient son invisible et puissante étreinte. Jamais ils n'oublieraient le pieux cantique de leur jeunesse « le poème saint et varié » qui avait bercé leurs âmes, ce double culte, les Lettres et la Religion, qu'un art incomparable avait parées de tout ce qu'il y a de plus grand, de plus élevé et de plus séduisant dans l'esprit et dans le cœur de l'homme. Cette jeunesse d'élite grandirait, deviendrait virile. Elle essaimerait dans le vaste monde. Elle peuplerait le forum, le prétoire, les académies. Elle recruterait l'armée, la magistrature, toutes les hautes fonctions. »

La deuxième partie, où le ton s'aggrave et devient naturellement balzacien, porte le nom de Léon Chautemps, le propre frère d'Emile Chautemps. La troisième pénètre hardiment dans les dessous et complications familiales de ces brillantes destinées politiques.

André Gaucher, qui est homme d'action et déteste de tout son cœur la République, est en train d'inventer un genre intermédiaire entre le journal, le roman, l'histoire et le pamphlet. C'est toujours de la littérature, par la beauté des images, la force et l'atrocité des événements. Mais cela tend surtout au combat par l'attaque directe et nominale. Ces livres sont forgés comme des armes. Ils en ont la lueur et le tranchant.

Quand on les a fermés, l'âme saturée de terreur, quand on songe à eux à distance, on comprend mieux leur portée, leur efficacité. Ils nous montrent des hommes ordinaires, sortis du sol de France, du peuple et de la petite bourgeoisie françaises qui, dans des conditions de société normales, accompliraient une carrière utile.

Mais l'organisation politique actuelle, les convoitises déchaînées par le suffrage universel, le frottement funeste de l'ambiance, le mirage du Parlement, corrompent très vite des tempéraments peu préparés à la résistance. Il est facile d'imaginer les ravages. Nous les avons chaque jour sous nos yeux.

Postez-vous auprès de la Chambre, à l'heure où arrivent les quinze-mille sortant de déjeûner, le cigare aux lèvres, congestionnés, agitant entre eux leurs niaiseries. Combien de ces faces paysannes, carrées, tannées ou malicieusement plissées, ont encore l'expression rustique ! Et l'on songe : « Ah ! les pauvres gens !... » Car ils seront des proies faciles pour la cupidité de ce député juif qui descend à grand bruit de son auto, pour l'insanité de ce rêveur libéral qui porte sa tête bouclée au bout de sa redingote pareille à une pique, pour la scélératesse de ce gros dupeur du peuple, farci de charcuterie et de vinasse.

Beaucoup arrivent là comme des naïfs, qui, dans six mois, seront des voleurs. Beaucoup aussi débarquent en ambitieux, qui deviendront des criminels. Il s'opère là, dans cette pourriture d'assemblée, une sorte de sélection à rebours, un perfectionnement des plus vils instincts.

Dans toute famille il y a, sinon des tares, au moins des possibilités de chutes. C'est le déchet de tout groupement humain. Mais le tenace idéalisme qui sommeille au fond de la race française réduit ces mauvaises chances au minimum. Les métiers sont aussi des barrières, puisqu'à l'honneur traditionnel ils ajoutent l'honneur professionnel. Or le parlementarisme fait tout le contraire. Il déclasse et il avilit. Son coude à coude incite à la curée. Il suscite les tares familiales. Le scandale lui apparaît tantôt comme une élimination de rivaux dangereux, tantôt comme une revanche. D'où la saisissante atmosphère de fumier moral qu'on respire à la Chambre ou au Sénat.

Telles sont les diverses réflexions que suggèrent les livres d'André Gaucher. Partant de cas particuliers — mais nullement tératologiques — ils inspirent l'horreur générale d'un système qui tue le pays. C'est pourquoi cette œuvre, qui dans le détail peut sembler féroce, est salubre dans son ensemble. Elle a naturellement sa place marquée dans la bibliothèque du patriote, au rayon des « preuves à l'appui ».

Et maintenant, un vœu, mon cher Gaucher. Donnez-nous le plus vite possible un Aristide Briand, tandis que le modèle préside encore à la justice de la République. Demain, sans doute, il aura basculé dans la boue sanglante. Dépêchez-vous. C'est si drôle, si terriblement drôle, songez donc, Aristide aux Sceaux ! Jamais, en aucun temps, aquafortiste n'aura eu, pour attaquer son cuivre, un plus remarquable « vitriol ».

LÉON DAUDET.

Nous publierons demain samedi
L'ARTICLE DE M. JULES LEMAITRE

LA POLITIQUE

LES VIEILLARDS ET LES JEUNES GENS

Acceptons la version de l'*Officiel*, prenons-la au mot. Voici, d'après le texte qui subit le visa et la censure du gouvernement, les dernières paroles prononcées au Sénat à la suite de cette forte intervention de M. Le Breton, mercredi :

M. le Président du Conseil. — La responsabilité tombera sur les agresseurs et sur ceux qui les encouragent. — Un sénateur (*à gauche*). — L'agresseur, c'est Thalamas. — M. Blanchier. — Vous ne dites pas que les agresseurs de M. Thalamas ont démoli les lustres.

Transcrivons avec déférence le nom de l'imbécile qui prend la défense des lustres et qui se moque de Jeanne d'Arc, et constatons que ni le loquace M. Blanchier ni le taciturne M. Clemenceau n'ont pu répondre à ce mystérieux « sénateur, à gauche », qui précisa si bien les responsabilités. Ayant parlé avec la fermeté inébranlable et la vigueur lucide qui distinguent les royalistes de l'Ouest, M. Le Breton est donc resté maître du terrain sur lequel il s'était placé avec le concours de MM. Delahaye et Gaudin de Vilaine.

Il s'agissait de la dignité de l'Histoire de France. Tant pis pour qui ne l'a pas vu. Tant pis pour ce Sénat, pour cette Gauche où il ne s'est trouvé qu'un sénateur (encore reste-t-il anonyme) pour murmurer que « l'agresseur, c'est Thalamas » ! Cette parole de vérité honore celui qui l'a dite, même timidement ; comme son offensive de la tribune honore M. Le Breton, comme leurs interruptions répétées honorent MM. Delahaye et Gaudin de Vilaine. Mais l'Assemblée en corps a joint une honte de luxe à la liste des hontes qu'elle a dû avaler par nécessité. Il était difficile de refuser le rachat de l'Ouest à un ministère qui posait la question de confiance. Il était très facile d'obliger M. Clemenceau dont la mollesse fut sensible à découvrir un peu davantage ses Doumergue, ses Croiset et ses Thalamas. Un minimum de bonne volonté patriotique aurait suffi. C'était l'affaire d'un hochement de tête fait à propos. Les vieillards ne l'ont pas tenté. La boue de Thalamas a exercé sur eux la fascination coutumière. Ils se sont sentis profondément repoussés par la neige intacte et brillante de ce beau nom pur, Jeanne d'Arc.

Tombons-en d'accord une fois de plus, le dix-neuvième siècle aura légué au vingtième un résidu nauséabond. La bassesse intellectuelle et morale de ces hommes âgés, dont on aurait été heureux de saluer les cheveux blancs, décourage tous nos partis pris de respect. Ce que nous avons de vénération se reporte donc tout entier sur la belle et vaillante génération qui s'élève.

Ah ! combien vous nous faites oublier ces vieux singes et comme vous saurez réparer les dégâts qu'ils ont faits, ceux qu'ils ont laissé faire, jeunes gens qui chargez si bravement depuis quinze jours contre Thalamas ! jeunes filles attentives aux rumeurs du combat, qui, de grand matin mercredi, êtes allé porter à la vierge guerrière votre gerbe de fleurs chargée d'une fière espérance ! — Ch. M.

DERNIÈRE HEURE

L'ACTION FRANÇAISE EN VENDÉE

La Roche-sur-Yon, 17 décembre. (dépêche de notre correspondant.) — La nouvelle section d'Action française de la Vendée s'est réunie hier pour la première fois à La Roche-sur-Yon ; très belle réunion ; grand succès pour le magnifique discours de M. de Roux. — V.

LE PARLEMENT OTTOMAN

Le discours du trône et la politique étrangère

Constantinople, 17 décembre. — Voici les principaux passages du discours du trône relatifs à la politique étrangère :

« Tandis que le conseil des ministres, sous la présidence de Kiamil-Pacha, s'occupait d'organiser le nouveau régime constitutionnel, le prince de Bulgarie, vali de la Roumélie orientale, pour un motif quelconque, se départissant de sa fidélité à l'Empire, proclama l'indépendance de la Bulgarie ; à la suite de cet acte, l'Autriche-Hongrie aussi procéda à l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, dont l'occupation provisoire lui avait été confiée par le traité de Berlin ; elle notifia sa décision à la Sublime Porte et aux autres puissances ; ces deux importants événements qui violent les traités et portent atteinte au droit, m'ont causé un vif regret ; à la suite de ces violations de traités, nous avons confié au conseil des ministres le soin de faire le nécessaire pour défendre les droits de notre Etat. Nous désirons, en tout cas, l'assistance de la Chambre des députés ; comme nos relations avec toutes les puissances sont bonnes et parfaites, nous espérons qu'avec l'assistance des grandes puissances amies, ces questions politiques seront résolues. »

Les exigences des parlementaires

Constantinople, 17 décembre. — Aussitôt après le discours du trône, les députés libéraux exprimèrent leur mécontentement, s'étonnant que le sultan, contrairement à ce qu'ont publié les journaux turcs, n'ait pas, de nouveau, prêté serment à la Constitution. Ils refusèrent de prêter le serment prévu au programme, aussi les couloirs présentaient-ils une grande agitation ; plusieurs députés réclamèrent des éclaircissements au grand-vizir.

Le salut des Chambres Italiennes

Rome, 17 décembre. — A l'occasion de l'ouverture du Parlement ottoman, le Sénat italien a, à l'unanimité, « envoyé à la nation turque, se réveillant pour une nouvelle vie, le salut de l'Italie qui est le salut d'une nation libre à une autre nation libre ». De même, la Chambre italienne a envoyé, à l'unanimité, aux nouveaux représentants du peuple turc le salut et les souhaits des députés de l'Italie.

AUX INDES ANGLAISES

Déclarations de lord Morley

Londres, 17 décembre. — A la Chambre des lords, lord Morley a fait, ce soir, une déclaration importante au sujet de l'Inde.

« Le gouvernement, a-t-il dit, a devant lui une tâche formidable ; les anarchistes dans les Indes sont peu nombreux, mais prêts à tout pour faire triompher leur cause ; il n'y a pas à craindre un soulèvement, mais l'effervescence de la population devient très dangereuse ; le gouvernement ne songe pas à introduire le système parlementaire dans l'Inde, mais dès qu'il se produira une vacance dans le Conseil exécutif du vice-roi, il procédera à la nomination d'un membre hindou.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

Optimisme du gouvernement autrichien

Vienne, 17 décembre. — A la Chambre des députés, répondant à diverses interpellations sur la situation extérieure, le ministre-président Bienerth a déclaré que suivant les informations qu'il a reçues, le gouvernement autrichien n'a aucune raison de considérer la situation européenne comme inquiétante.

Les différends existants, dit-il, ne sont pas de nature à ne pouvoir pas être aplanis au moyen de négociations diplomatiques ; quant à un danger de guerre dans les Balkans, tout ce qu'on en peut dire c'est que si la Serbie et le Montenegro ont pris certaines mesures belliqueuses, ces mesures ne nous ont pas déterminés jusqu'à présent à modifier notre attitude d'attente calme. Les mesures prises successivement par notre administration de la guerre dans les limites les plus étroites ont exclusivement pour but de rassurer la population de la Bosnie-Herzégovine, ce sont des mesures de protection sans aucun caractère agressif ; en ce qui concerne le mouvement de boycottage des marchandises austro-hongroises en Turquie, il faut malheureusement constater que malgré les assurances de la Porte, ce mouvement ne s'affaiblit nullement ; le gouvernement a adressé ces jours derniers à la Porte une note l'invitant, conformément au traité de commerce et de navigation, à protéger par tous les moyens le déchargement des navires autrichiens et hongrois, à mettre un frein à la connivence des autorités douanières et à garantir le libre accès des magasins autrichiens et hongrois ; au cas où la Turquie ne pourrait pas remplir les obligations que lui impose le traité de commerce, l'Autriche-Hongrie la rendrait responsable des dommages en résultant ; la Porte ayant déclaré qu'elle tiendrait compte de nos observations, un accord de principe a été établi sur cette question entre nous et la Turquie, ce qui rend possible la reprise des négociations au sujet de l'annexion ; les hommes d'Etat turcs parviendront à se convaincre que les intérêts turcs dans les Balkans ne peuvent pas être mieux sauvegardés que par un accord entre la Turquie et l'Autriche-Hongrie ; cet accord profitera aussi à la conférence internationale, dont nous considérons la réunion comme absolument désirable ; nous sommes prêts à tout faire pour rendre possible cette conférence ; la seule condition pour la participation de l'Autriche-Hongrie, est que toutes les puissances soient d'accord sur le programme de cette conférence. »

Le boycottage

Sofia, 17 décembre. — Depuis quelques jours, on a commencé à boycotter les marchandises bulgares, à la frontière turque ; un navire bulgare venant de Varna a été l'objet d'une mesure semblable à Constantinople.

A LA DOUMA

Saint-Pétersbourg, 17 décembre. — M. Komiakoff a retiré sa démission de président.

UNE VILLE RUSSE EN FEU

Rostaff-sur-le-Don, 17 décembre. — La partie centrale de la ville et tout un quartier ont été ravagés par un incendie ; plusieurs hôtels, entrepôts et magasins ont été anéantis et plusieurs personnes ont péri.

LA HOLLANDE ET LE VENEZUELA

Manifestation à Maracaïbo

Villemstadt, 17 décembre. — Des lettres de Maracaïbo annoncent que lundi la population s'est livrée à une manifestation hostile à la Hollande ; les conseillers municipaux étaient à la tête du mouvement ; les magasins allemands de Maracaïbo sont fermés.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus. — 18 décembre 1906. — Leblois, complice de Picquart avec qui il s'est assis sur les bancs de la correctionnelle, adresse au conseil de l'ordre des avocats une requête tendant à ce que sa suspension soit rapportée.

Institut d'Action Française :

Institut d'Action Française, 28, rue Serpente. Aujourd'hui vendredi, à 5 h. 1/4, cours de M. L. Dimier (chaire Rivarol) : Des idées de Victor Hugo en poésie. Qu'elles ont commandé sa politique.

Conférences :

Institut Catholique de Paris. — A 2 h. 1/2, M. Hemmer, Crise judéo-chrétienne dans les communautés d'Asie, de Macédoine et de Rome. — A 3 h. 3/4, M. Bidou, l'Europe de 1815. — A 5 h. 1/4, M. Roussel, Situation des religions, aperçu général. — A 8 h. 1/4, M. Zirnheld, La concurrence industrielle et commerciale, les moyens de concurrence.

Cercle du Luxembourg. — A 3 h., M. Bittard des Portes, Les Emigrés à cocarde noire.

Le cours de l'immonde Thalamas (*suite*). — Un journal républicain imprime ce qui suit :

Le cours terminé, M. Thalamas, accompagné par M. le doyen Croiset, rencontre dans les couloirs M. Touny, chef de la police municipale. Il le remercie d'avoir si parfaitement organisé **son service de défense.**

Ce professeur et ce doyen complimentant la police pour les coups distribués aux étudiants, voilà un joli sujet de fresque sur les murailles de la Sorbonne. Thalamas et « le doyen de la juive » mériteraient le fouet en place publique.

Admirable pudeur d'un certain Bunau-Varilla, directeur d'un grrrand journal du matin (marche de l'armée, hyènes, mouthons, etc.).

Il est question des manifestants du quartier latin :

Ils se heurtèrent aux agents ; quelques bousculades se produisirent, et vingt et une arrestations furent effectuées, parmi lesquelles celle de M. Maurice Pujo, appartenant à un groupement politique, et qui se vanta d'être un des fomentateurs du désordre.

« Un groupement politique »... pour ne pas dire l'Action Française !

M. Bunau-Varilla descendrait-il au niveau d'un simple Nalèche-pieds ? Ce serait triste.

Le Prussien de Paris — avec cette différence qu'il porte ses bottes dans le derrière — Jean Jaurès, ne pouvait perdre une si belle occasion d'insulter la Légion étrangère :

Depuis longtemps déjà, une sorte de légende sinistre est attachée en Allemagne à cette légion étrangère. On se représente, sans doute avec quelque exagération, que les hommes, destitués de tout appui, traités en suspects, y sont cruellement maltraités. Peut-être aussi l'orgueil national des Allemands souffre-t-il à la pensée qu'une institution militaire française est fondée en partie sur la désertion des soldats allemands.

Pour qui connait les traitements infligés aux soldats dans l'armée allemande, ce réquisitoire indirect est un chef-d'œuvre.

Mais Jaurès, par dessus le marché — le marché Dreyfus — est joliment imprudent. On a le pied vif dans la Légion étrangère et il vient quelquefois des officiers en permission à Paris.

A l'Académie française.

L'Académie française a décidé d'intervertir l'ordre des réceptions de MM. Jean Richepin et Henri Poincaré. M. Richepin n'a pas encore terminé son discours et M. Maurice Barrès, qui doit le recevoir, n'a pu, par conséquent, commencer sa réponse au récipiendaire.

Voici dans quel ordre auront lieu les prochaines réceptions :

Le jeudi 7 janvier, réception de M. Francis Charmes ; le jeudi 28 janvier, réception de M. Henri Poincaré; le jeudi 18 février, réception de M. Jean Richepin.

L'Académie entendra ensuite, dans sa séance du 11 mars, l'exposition des titres des candidats à la double élection du 18 mars pour le remplacement de MM. Gebhart et Ludovic Halévy.

Elle entendra, le 25 mars, l'exposition des titres des candidats à la double élection du 1er avril pour le remplacement de MM. François Coppée et Gaston Boissier.

Enfin, le jeudi 13 mai, exposition des titres des candidats aux fauteuils du cardinal Mathieu et de Victorien Sardou.

RIVAROL.

Lire en deuxième page :
LE SILLON ET THALAMAS *par* Maurice Pujo
Et L'AFFAIRE STEINHEIL *par* Edouard Bernaert
En troisième page :
LA MODE *par* Pampille

AU JOUR LE JOUR

NOS PRISONS

II

J'ai ouvert, l'autre jour, une rubrique que nos lecteurs sont exposés — le cours de M. Thalamas n'étant pas encore fermé — à revoir assez régulièrement. Pour qu'ils s'y retrouvent, je numérote ces articles où j'essaierai, tant que cela me sera permis, de noter nos impressions de captivité. Ce n'est pas plus ennuyeux que des récits de voyages et cela me fera peut-être un volume à la fin de l'année.

Je suis arrivé dès cinq heures et demie au poste du Panthéon, trop tôt hélas ! pour assister à la dernière partie de la manifestation, et pour jouir de la magnifique ovation faite à notre *Action Française*. Sur le parcours de la Sorbonne au Panthéon, bien que tourmenté par l'idée de ce que je ne verrais pas, j'ai eu pourtant quelques impressions bien douces. Ce n'est pas seulement les cris des manifestants : les huées à Thalamas et à la République, les vivats à Jeanne d'Arc, au Roi, à l'*Action Française*, c'est surtout le salut sympathique des simples passants, de ces gens qui vont à leurs affaires et dont pourtant nous gênons la circulation et nous troublons la tranquillité.

A la même heure on amène tout un lot de jeunes gens. Nous sommes vingt-quatre dans la salle du poste et, pendant que l'on prend notre état civil, je commence à noter les noms de mes compagnons. Tous sont fiers de leur crime, et aucun ne se refuse à le signer. Ce sont : H.-G. Le Gouellec, André Saint-Léon, Paul Roy, Pierre Trancart, Henri Ménard, Gaston Férenbach, Jean Crépon, C. David de Prades, Charles Mignard, Pierre Kuntzel, Pierre de Castelbajac, Marcel Rousseau, Jacques Dardel, Robert Léger, Maurice Tavernier, de Roger de Saint-Labre, Maurice Fière, Charles Stiévenard, Lequen d'Entremeuse, Philippe de Brémond d'Ars, Lefèvre, Georges Ramadier.

On nous met dans deux violons sensiblement pareils à ceux du poste de la rue Saint-Honoré. Je n'en recommencerai pas la description. Je dirai seulement que si ceux que nous avons connus il y a huit jours étaient plutôt humides et froids, ceux d'hier au contraire étaient de véritables étuves où nous étouffions, à cause du grand poêle du poste auxquels ils sont adossés. Ajoutez à cela que, lorsque nous faisions trop de bruit, on fermait le petit vasistas par où nous venait un peu d'air, afin qu'une cuisson raisonnée amollit un peu nos cœurs durs.

Mes compagnons sont très différents de ceux de l'autre jour. Rue Saint-Honoré, il n'y avait avec moi que des amis connus, des Ligueurs d'Action Française. J'avais été frappé de l'espèce nouvelle qu'ils présentent et dont le type est ce prince de la jeunesse qu'est Maxime Réal del Sarte. Timides, délicats et doux dans l'ordinaire de la vie, hommes d'étude et de doctrine, je venais de les voir au combat montrer une ardeur joyeuse, une insouciance du danger, une audace dans l'offensive auxquelles n'ont peut-être pas atteint, autrefois, les nationalistes de Déroulède ou de Jules Guérin. Leur violence ne vient pas de leur tempérament, mais de leur raison. Elle a le caractère direct, irrésistible de la logique, la force de l'idée qui concentre toutes les puissances de l'être et qui rend son énergie supérieure à toutes les autres, même si cet être n'était pas destiné, par nature, à donner des coups et à en recevoir.

Au poste du Panthéon, je me trouvais parmi les jeunes étudiants patriotes où je distinguais à peine quelques ligueurs. L'honnêteté de leur conscience, leur vaillance naturelle, et même leur goût bien français de la bataille, les avaient poussés à la défense de l'héroïne nationale contre son insulteur. Exubérants et gais, ils étaient capables de raisonner entre deux chansons. Des discussions franches et amicales s'établirent entre nous. Avec Pierre Kuntzel, protestant, je pus controverser en toute liberté et en toute amitié sur la Révocation de l'Edit de Nantes. A Henri Ménard, fils de l'excellent avocat, vice-président du Conseil municipal, j'eus le plaisir d'exposer quelques-unes des doctrines de l'Action française. Comme ils sont tous intelligents, et tous très honnêtes, ainsi que le prouve leur présence au violon, cette semence germera.

Mais on nous appelle pour l'interrogatoire. On me fait venir le premier dans le cabinet du commissaire. L'appareil est plus solennel que de coutume ; le magistrat raide et digne ; un inspecteur de la Sûreté est là : j'en conclus qu'on va corser mon affaire et m'envoyer coucher au Dépôt.

Le commissaire, homme du monde qui, en plus jeune, ressemble au baron Pié, me pose les questions d'usage. Facétieux comme le bouffon dont parlait récemment notre Chronique de la Ligue, il s'étonne de mon nom et me demande si je suis Français. Je l'invite à regarder la carte : il y trouvera en Bigorre, dans l'arrondissement de Tarbes, canton de Vic, une grosse commune qui s'appelle Pujo et d'où sont sortis tous les Pujo du monde. Et j'apprends au magistrat que Tarbes se trouve en France. — Un instant après, je lui décline mon lieu de naissance : Lorrez-le-Bocage. — Quel arrondissement ? — Fontainebleau. — Quel département ?... — Je me tords. Décidément ce commissaire est brouillé avec la géographie.

Après avoir dicté ma déclaration sur les circonstances de mon arrestation, je me lève et lui demande d'ajouter ceci : « Ne voulant pas être arrêté pour rien, comme les agents me conduisaient au poste, je criai : « A bas Thalamas ! A bas la Cour de cassation qui a violé et falsifié l'article 445 du Code d'instruction criminelle... »

— Je ne vous en demande pas tant ! interrompit-il hâtivement.

— Pardon ! S'il n'y a pas cela, je ne signe pas. Achevez : « A bas la République ! Vive le Roi ! »

On me ramène au violon. Pendant que mes compagnons sont interrogés tour à tour, notre ami L. Géraud arrive et on nous annonce que, grâce à son entremise, nous allons recevoir le repas que notre Ligue secourable ne manque pas d'envoyer à ses amis prisonniers. A la vue des sandwiches de l'*Action Française*, c'est une explosion d'enthousiasme. Un triple ban est battu en son honneur. On me fait une ovation comme je n'en ai, certes, jamais reçu. Comme l'on chantait tout à l'heure : *Thalamas à Charenton, — tontaine !* on chante maintenant à mon adresse : *On le mettra au Panthéon ! — Tonton !*

Mais je décline l'honneur à cause du voisinage de Zola.

Les sandwiches et la bière ont si bien remonté tout le monde que, pendant trois heures de suite c'est, dans nos deux violons, le chahut le plus infernal. Tous les refrains du Quartier passent et repassent à travers des gosiers inlassables. Entre temps, Thalamas en prend pour son rhume. Et derechef on acclame l'*Action Française* avec une force qui égale certainement celle des trois mille manifestants de la Chaussée d'Antin. Vers dix heures, on commence à nous relâcher un à un, — moi le dernier. Mais avant de nous quitter, chacun a juré de se retrouver avec nous samedi prochain à la salle Wagram. (*A suivre.*)

Maurice PUJO.

SALLE WAGRAM, 39 BIS, AVENUE DE WAGRAM

Samedi 19 décembre 1908, à 8 h. 3/4

Grande Réunion patriotique

ORGANISÉE PAR L'« ACTION FRANÇAISE »

A LA MÉMOIRE DE GABRIEL SYVETON
ASSASSINÉ PAR ORDRE

LES CRIMES DE LA RÉPUBLIQUE

Président : HENRI VAUGEOIS
Orateurs : COMMANDANT GUIGNET, LEON DAUDET, COMTE DE LUR-SALUCES, LEON DE MONTESQUIOU, BERNARD DE VESINS.

On trouve des cartes aux bureaux de l'Action Française, 3, chaussée d'Antin, et à la Nouvelle Librairie Nationale, 85, rue de Rennes.

Les Défenseurs de Jeanne d'Arc

Devant la 10e chambre correctionnelle

Dès midi, une foule énorme se presse dans l'enceinte de la dixième Chambre correctionnelle, devant laquelle devaient comparaître nos amis Serge Réal del Sarte, Albéric Devaulx de Chambord et M. Laffont. On remarque la présence, au banc de la presse, de M. Guy de Cassagnac et aussi celle de nombreux membres de l'« Action Française », parmi lesquels M. Maurice Pujo. Beaucoup de personnes, ne pouvant pénétrer dans la salle, demeurent près de la porte où veille un garde municipal.

Le tribunal fait son entrée, un peu après midi. C'est M. Hugot qui préside ; le substitut Péan occupe le siège du ministère public. Comme l'affaire de nos amis est la dernière inscrite au rôle, il faut attendre jusqu'à trois heures vingt-cinq que les autres causes aient été jugées. A ce moment l'audience est suspendue pendant quelques instants. Les gardes amènent Serge Réal del Sarte et Albéric Devaulx de Chambord au banc des accusés, à la place encore chaude des voleurs, des escrocs et des prostituées, et, à la reprise, on appelle aussitôt l'affaire Réal del Sarte. La mère de notre ami vient s'asseoir sur le premier banc, en face du tribunal.

Me Raymond Maignien dépose les conclusions suivantes qu'il développe ensuite :

« Plaise au tribunal,

« Attendu que l'article 10 de la loi de 1897 sur l'instruction contradictoire, prescrit que les ordonnances rendues par le juge d'instruction doivent être portées immédiatement à la connaissance du conseil de l'inculpé ;

« Attendu que, contrairement aux prescriptions de la loi, l'ordonnance du juge d'instruction renvoyant le concluant devant la police correctionnelle, n'a pas été portée à la connaissance de son conseil, Me Raymond Maignien, avocat à la cour d'appel ;

« Attendu qu'en vertu de l'article 12 de ladite loi, les prescriptions de l'article 10 sont faites à peine de nullité de la procédure où elles n'ont pas été observées.

« Par ces motifs,

« Déclarer nulle l'ordonnance du 12 décembre 1908, qui a renvoyé le concluant devant la police correctionnelle, et toute la procédure qui a suivi cette ordonnance. »

M. le président Hugot (à Me Maignien). — Il serait peut-être préférable, dans l'inté-

alors, gare aux claques. Vous devez être une casserole, et je méprise ces gens-là.

Un avocat en robe. — Laissez donc cet individu, Monsieur del Sarte. C'est un agent de la Sûreté.

Le quidam. — Monsieur, je ne me permettrai pas à un confrère de me traiter ainsi.

L'avocat. — Un confrère ! Quand vous voudrez être traité comme tel, vous commencerez par endosser votre robe !

Cet incident avait provoqué, sur le palier de la dixième Chambre, une émotion énorme. On crie : « Vive Réal del Sarte ! » Devant l'hostilité du public, qui commence à s'indigner de l'attitude de cet individu, celui-ci juge prudent de s'éclipser, et regagne hâtivement un couloir dérobé. La foule s'écoule ensuite lentement.

Abel MANOUVRIEZ

LE « SILLON » & THALAMAS

Nous recevons la lettre suivante de M. Marc Sangnier :

Monsieur le directeur,

Je ne sais à quel incident vous faites allusion et je n'ai pas eu connaissance que des sillonnistes aient crié : « Vive Thalamas » ! Mais ce que je sais bien, c'est que j'honore Jeanne d'Arc comme une sublime héroïne nationale dont la gloire appartient à tous les français ; et ce que je reproche justement à l'*Action Française*, c'est, par des violences, pour le moins maladroites, de risquer de désunir les français sur un terrain où ils devraient tous se rencontrer.

Je vous salue.

MARC SANGNIER.

Nous nous étonnons que M. Sangnier semble ignorer à quel incident nous faisions allusion dans notre numéro d'hier. Nous précisons : lorsque les étudiants français crièrent : « A bas Thalamas ! » messieurs les sillonnistes, qui se trouvaient au coin de la rue de la Sorbonne et de la rue des Ecoles, et reconnaissables, nous l'avons déjà dit, à leur large cravate ornée, en guise d'épingle, d'un « S » indicateur, éprouvèrent le besoin d'acclamer l'immonde insulteur de Jeanne d'Arc, confondant ainsi, dans leur haine, l'*Action Française* et notre grande héroïne nationale. — ANDRÉ ROBIN.

Je tiens à ajouter mon témoignage à celui de notre ami Robin. Lorsque je fus arrêté et conduit au poste, je rencontrai, au coin de la rue de la Sorbonne et de la rue des Ecoles, un groupe d'une cinquantaine de sillonnistes qui, en m'apercevant, applaudit à mon arrestation et poussa des cris nourris de : « A bas l'*Action Française !* VIVE THALAMAS ! » Le fait d'ailleurs n'est pas niable. Quinze cents personnes peuvent en affirmer la véracité. Nous pouvons ajouter que ce groupe qui, vers quatre heures et demie, s'était réuni dans la cour intérieure de la Sorbonne, et où plusieurs membres notoires du Sillon avaient été reconnus, est le *seul* d'où soit parti une contre-manifestation. Au milieu de la protestation quasi-unanime de la jeunesse française indignée, l'insulteur de Jeanne d'Arc n'a été défendu et acclamé que par les sillonnistes.

On comprend la hâte de M. Marc Sangnier à nous écrire, bien que sa lettre n'ose (et pour cause) nous opposer aucun véritable démenti. Cet incident, se produisant dans de telles circonstances et au lendemain de la béatification de Jeanne d'Arc par l'Eglise, marque la fin du Sillon. C'est une honte dont il ne se lavera pas.

Nous ne pouvons que sourire avec mépris et renvoyer M. Sangnier à mon ami le baron Pié, lorsqu'il accuse l'*Action Française* de « risquer, par des violences pour le moins maladroites, de désunir les Français sur un terrain où ils devraient tous se rencontrer ». Elle les a unis au contraire, on a pu le voir, républicains et royalistes, patriotes et catholiques. Tous, « ils » se sont rencontrés *avec elle* sur ce terrain de la défense de Jeanne d'Arc, — les sillonnistes exceptés.

Le Sillon est mort.

Maurice PUJO.

L'AFFAIRE STEINHEIL

« Députés, Sénateurs, Ministres »

Au nombre des choses qui étonnent dans ce procès invraisemblable, celle qu'il faut mettre au premier rang, ce n'est pas le parti-pris des magistrats désignés pour l'étouffer : il y a belle lurette, en effet, qu'on sait que le gouvernement trouve aisément à tous les degrés de la magistrature tous les exécuteurs de basses-œuvres dont il a besoin. C'est le silence plus que discret qu'observent, disciplinairement, tous les « témoins » mêlés de plus ou moins près à l'affaire.

Cette remarque, que nous avons faite à différentes reprises déjà, est plus que jamais de saison à propos des « confrontations » auxquelles M. André a jugé bon, ces deux jours-ci, de « soumettre » Mme Steinheil et sa fidèle Mariette Wolf.

Déjà, lorsqu'il s'était agi des « confrontations » analogues de la même Mme Steinheil avec Remy Couillard, puis avec le fils de Mariette, on avait beaucoup remarqué la magnanimité dont avaient fait preuve ces deux hommes. Dans le cas de Mariette, la bonne, cette magnanimité s'est haussée encore d'un degré, et paraît n'être pas bien loin de l'héroïsme pur et simple.

— Certes, dit-elle, parlant de sa maîtresse à un interviewer, certes ele m'a fait beaucoup de peine... mais je l'aime toujours ; c'est à ce point que si, aujourd'hui, quelqu'un lui faisait du mal devant moi, je serais la première à me précipiter à son secours. Que voulez-vous, on n'a pas vécu seize ans avec des gens sans apprendre à les connaître, et surtout sans s'attacher à eux... Mme Steinheil était bonne pour moi, pas tant pour l'argent que cela me rapportait, — elle me doit encore actuellement, dix mois de gages, sinon plus, les comptes en font foi, — mais par le cœur...

Quand on pense aux accusations portées, tout récemment, par cette bonne maîtresse, contre le propre fils de la femme qui s'exprime ainsi, on reste d'abord confondu. Qui donc disait qu'il n'y a plus de domestiques ?... En vérité, il serait juste et raisonnable de proposer dès à présent la fidèle Mariette pour le prix Monthyon. Et d'autant plus qu'à l'égard d'autres personnages, qui, dans ces derniers temps, au rebours de Mme Steinheil, semblaient s'intéresser tout particulièrement à elle, la même bonne Mariette s'est montrée sous des dehors beaucoup plus rudes, qui révèlent en elle un tempérament combatif. Ecoutez-la conter elle-même les débats qu'elle eut à soutenir :

— Mariette, écoutez-moi..., me disait-on, partez, quittez la France, allez à l'étranger... nous sommes assez riches, nous paierons ce que vous voudrez, nous ferons tous les frais de votre voyage et de votre séjour...

A cette proposition, mon sang n'a fait qu'un tour...

Je ne suis qu'une femme du peuple, mais je suis une honnête femme, j'ai flairé *le piège* dans lequel on voulait me faire tomber... D'un vigoureux coup de poing sur la table, j'ai répondu : Non, non et non... je n'ai rien fait, je suis bien ici, et j'y reste, car je n'ai dans cette lamentable affaire, absolument rien à me reprocher !

Ceci, avouez-le, ouvre d'étranges perspectives sur le mystère de l'impasse. Pourquoi, se demandera-t-on, pourquoi cette insistance des amis de Mme Steinheil à la prier, à lui conseiller une fuite dont ils s'offrent à payer les frais... lorsqu'il est bien acquis qu'en dépit du « désir » exprimé par le juge André, elle se refuse décidément à rentrer au bercail Ronsin ? Et pourquoi, d'autre part, cette fureur à prétendre qu'elle a voulu se suicider ?...

Questions importantes, à coup sûr, mais dont on chercherait en vain la solution dans les sténographies du juge André...

A noter, pour mettre en valeur le personnage de Mariette Wolf, et pour aider à deviner la raison profonde des égards et des sollicitudes dont, de toutes parts, on l'entoure, à noter, disons-nous, ceci :

(Il s'agit des divers avatars de « tante Lily », que son interviewer d'hier essayait de lui faire nommer.)

— Le « couteau sur la gorge, » je ne vous donnerais pas leur nom ; d'ailleurs, je ne les ai pas vus... j'ai bien servi des gens, ici et là, par petites tables, mais de là à dire qu'ils furent les « tantes Lily » de madame, il y a loin, — car à ce compte-là, il faudrait parler de gros personnages, députés, sénateurs, ministres...

Et cette autre parole, plus explicite encore, quelque imprécision qu'elle affecte :

— D'après vous, quels seraient, alors, les assassins de M. Steinheil et de Mme Japy, j'entends dire de ceux qui auraient aidé la femme du peintre à perpétrer l'horrible forfait ?... N'avez-vous pas dit, à un moment donné, qu'il fallait *chercher dans le grand ?* Pourquoi *dans le grand ?*

— Je ne sais, je ne puis rien dire, s'écrie Mariette, dont les yeux prennent, à ce moment, une expression étrange.

Voici simplement ce que j'ai voulu dire quand j'ai déclaré qu'il fallait « chercher dans le grand » ; c'est qu'à ma connaissance, Mme Steinheil n'a jamais recruté ses « amis » dans un monde crapuleux, parmi les « apaches », si vous préférez ; nl ne venait au Vert-Logis, ainsi qu'au pavillon de l'impasse Ronsin, que des *gens de la haute...*

Quant à ce qu'elle appelle « *les gens de la haute* », les « *gros personnages, députés, sénateurs et ministres* », dont elle venait de parler, l'indiquent surabondamment...

Faut-il, dites, qu'il s'agisse vraiment de « gros personnages », en effet, pour qu'on leur garde aussi fidèlement l'anonymat qui les protège ! Un seul ministre serait peu pour obtenir pareille discrétion.

« Députés, sénateurs, ministres... » Elle va bien, la fidèle Mariette. Pourvu qu'il n'aille pas lui arriver un « accident » !

Mais d'autres qu'elles, heureusement, savent ce qu'elle sait, ou peu s'en faut, et sa disparition n'empêcherait rien d'arriver.

Comme disent tous les jours les journaux, « on attend un coup de théâtre ».

Edouard BERNAERT.

LA JOURNÉE AU PALAIS

Nouvelle déposition de Mariette Wolff

Le juge d'instruction, qui est arrivé hier au Palais vers une heure et demie, n'a pas tardé à faire introduire dans son cabinet Mariette Wolff, qui était déjà d'ailleurs au Palais depuis quelques instants.

Dès le début de sa déposition, Mariette Wolff annonce au juge qu'elle a reçu dans la matinée une dépêche lui annonçant la mort de son petit-fils. Elle le prie, dans cette circonstance, de ne pas la convoquer pour aujourd'hui. Le juge y aurait, paraît-il, consenti. C'était bien le moins et M. le juge d'instruction André qui, à chaque crise de larmes de l'inculpée, interrompt longuement ses interrogatoires, aurait pu, sans être taxé de sensiblerie exagérée, laisser hier Mariette Wolff à son deuil.

Voici ce qu'on racontait dans les couloirs sur les questions posées hier par M. André à Mariette Wolff, questions qui auraient porté sur la journée du 30 mai.

Le 30 mai, Mme Steinheil est arrivée à Bellevue, à la villa du Vert-Logis, à onze heures du matin. Elle y a déjeuné, après avoir dit en arrivant qu'elle venait voir sa fille et la petite-fille de M. Buisson.

A la question du juge, Mariette Wolff aurait déclaré que c'est seulement après le déjeuner, dans une promenade avec M. Buisson, que l'inculpée aurait parlé du malaise dont Mme Japy aurait été subitement prise.

Pendant toute cette journée, a ajouté Mariette Wolff, l'attitude de Mme Steinheil a été des plus calmes, des plus naturelles. Pendant la promenade dans le bois, elle a surtout parlé de sa fille, des enfants Buisson, de ce qu'ils pouvaient faire au Vert-Logis. Elle aurait même parlé du déjeûner de famille qui devait avoir lieu le dimanche au Vert-Logis.

Mme Steinheil annonça ensuite qu'elle rentrerait à Paris dans la soirée.

— Avez-vous reçu, aurait alors demandé le juge à Mariette Wolf, le 30 mai, avant neuf heures du soir, un télégramme vous informant que la famille Steinheil ne viendrait pas le lendemain coucher au Vert-Logis.

— C'est à dix heures du soir, aurait répondu Mariette Wolff, que M. Buisson est arrivé pour prévenir que les Steinheil et Mme Japy ne viendraient pas à Bellevue. Je n'ai donc pas reçu de dépêche.

— Après ces explications, auxquelles il aurait paru attacher une importance considérable, M. André aborde la journée du 31 mai.

— Comment avez-vous été prévenue, le samedi matin, demanda-t-il à Mariette Wolff, du double crime commis pendant la nuit à l'impasse Ronsin.

— Je m'étais couchée, répond Mariette Wolff, vers dix heures du soir, dans une pièce du rez-de-chaussée, les Buisson et Mlle Marthe étaient couchés au premier. Je me suis levée, le dimanche 31 mai, à six heures du matin. A sept heures et demie, j'ai reçu un coup de téléphone du docteur Acheray m'annonçant que M. Steimteil et Mme Japy avaient été tués dans la nuit. M. Buisson était à l'appareil. Nous partîmes pour Paris.

Lorsque j'arrivai à la villa de l'impasse Ronsin, le docteur Acheray ne me laissa pas monter de suite auprès de ma patronne.

Ce ne fut qu'au bout de quelques instants que je pus aller auprès d'elle. Je l'embrassai, mais nous n'échangeâmes aucune parole.

Le juge aurait alors posé à Mariette Wolff des questions relatives aux paires de gants trouvées près du cadavre de M. Steinheil.

— On s'en servait, a répondu Mariette, pour nettoyer les meubles.

En résumé, les réponses de Mariette Wolff auraient eu pour but principal d'établir que, s'étant couchée le 30 mai, à dix heures du soir, à la villa du Vert-Logis, elle s'y trouvait le 31 mai à six heures du matin, heure de son lever, et qu'à sept heures et demie elle avait reçu du docteur Acheray un coup de téléphone l'informant du double crime.

A propos des ecchymoses

Nous avons relaté hier une déposition, faite devant le commissaire de police du quartier Saint-Georges, de Mlle Juliette Le Mulois, et relative à des traces bleuâtres découvertes, quelque temps après le crime, sur les bras de Mariette Wolff, pendant le séjour qu'elle fit à Louvières avec Mme Steinheil.

Voici les explications de Mariette Wolff à cet égard :

— Ah ! oui reprend la vieille servante : les bleus ! Eh bien, mais c'est bien simple et je les ai attrappés en déplaçant différents meubles à l'impasse. Leur poids est venu me meurtrir les chairs et j'en ai porté les traces voilà tout. Ce n'est pas plus compliqué que les soi-disant lettres écrites par Mme Steinheil à mon fils le militaire ! Quoi d'étonnant que Mme Steinheil lui ait écrit puisqu'elle l'a connu tout enfant, qu'elle l'a vu grandir. Où existe-t-il là-dedans quelque chose de mystérieux ? Mon fils Pierre, de son côté, envoyait souvent des cartes à Mme Steinheil et à Marthe qui en faisaient collection ! Qu'y a-t-il d'étonnant en cela ?

Au surplus j'en ai assez de toutes ces histoires. Que dirait-on de moi, de nous, si au lieu d'être de braves et honnêtes travailleurs, nous étions de pauvres bougres ? Après avoir reproché à Alexandre d'être vêtu proprement, n'a-t-on pas été jusqu'à me reprocher à moi-même et à me demander pourquoi j'avais mis des gants le jour où j'ai été conduite à la Sûreté quelques instants après l'arrestation de mon fils !

QUINCAILLERIE - ARTICLES DE MÉNAGE - ÉCLAIRAGE
Fournitures spéciales pour châteaux
CLOTURES DE CHASSE

BORDE-COQUENAS
47, Rue Orfila, PARIS (XXe)

FOURNITURES POUR LA CHASSE & LA PÊCHE
Instruments de Pesage
PRODUITS CHIMIQUES

LE PARLEMENT

La Chambre.

Les poursuites contre M. Reille. Pas de justice pour l'adversaire

La Chambre a passé trois heures hier à démontrer à ces messieurs du ralliement et aux naïfs partisans de l'opposition constitutionnelle que la minorité peut chanter ses plus beaux airs sur la justice, le droit, l'usage parlementaire, etc..., sans attendrir la majorité républicaine.

La Chambre avait été saisie d'une demande de suspension de l'immunité parlementaire à l'égard de **M. Xavier Reille**, député libéral du Tarn, accusé de fraudes électorales qu'il aurait pratiquées en qualité de maire de Saint-Amans-Soult. La commission nommée pour examiner son cas avait conclu au rejet de la demande. Cela n'a pas empêché **M. Dubief** et **M. Varenne** de tourner le pouce en bas, à la mode des Romains, et de demander l'exécution de l'adversaire. C'est que, comme l'a rappelé M. Varenne, la famille Reille est toute puissante, trop puissante, dans le Tarn. Il importe de faire un exemple républicain. D'ailleurs il faut savoir que l'ami Jaurès est vigoureusement combattu à chaque élection par le marquis de Solages, proche parent du baron Reille : crime d'Etat.

M. Gauthier (de Clagny) a fait un discours éloquent, généreux, ironique, mais d'une parfaite inutilité. On le lui a bien fait voir. M. Gauthier (de Clagny) s'est tourné vers ses collègues de la gauche et de l'extrême-gauche. Il leur a rappelé que ni lui ni ses amis n'avaient jamais consenti à accorder des poursuites même contre des adversaires. Il les a conjurés de ne pas oublier les services rendus, dans des circonstances semblables, les votes en commun contre les ministères opportunistes. Il les a fait souvenir de la tradition constante du Parlement qui était que la suspension de l'immunité votée par la Chambre formait une présomption défavorable au député qui a été l'objet de cette mesure, que les tribunaux ne pouvaient manquer d'être influencés par cette sorte de jugement préalable, etc...

M. Gauthier (de Clagny) a eu beau dire, il n'a pas attendri les gauches. Celles-ci demandaient l'ajournement. La commission, avec fort peu de courage, l'accepta aussi, se démentant sans vergogne.

Après que **M. Briand** eut prononcé quelques paroles hypocrites sur la sincérité et la loyauté de l'instruction conduite au sujet des fraudes de Saint-Amans-Soult, la Chambre vota l'ajournement à mains levées.

Il est indéniable que la « présomption défavorable » dont avait parlé M. Gauthier (de Clagny) est créée par ce vote, puisque la Chambre a repoussé ainsi les conclusions de la commission, favorables à M. Reille.

Syndicats agricoles. — Crédits supplémentaires. — Le désordre financier. —

Le ministre de l'agriculture, sur la demande de **M. Noulens,** a promis que les effets d'un arrêt de la Cour de cassation, limitant la capacité des syndicats agricoles, seraient suspendus jusqu'au moment où le Parlement aurait revisé la loi de 1884.

La Chambre a encore approuvé le régime provisoire du réseau de l'Ouest racheté, et de nombreux crédits supplémentaires, qui sont tombés comme un averse, jetant le désordre dans le budget. « L'Etat ne peut pourtant pas se faire l'assureur universel, ni subvenir à tous les accidents dont les agriculteurs ou les ouvriers de telle ou telle région sont victimes », a objecté **M. Caillaux.** A son tour, **M. Doumer** a fait entendre des conseils de sagesse et de modération aux quémandeurs de manne électorale. Mais quand ces quémandeurs se sont levés sur les bancs de la droite, ceux de la gauche les ont hués : évidemment, les électeurs des députés de droite doivent mourir de faim.

« La conclusion de tout cela, c'est la réforme électorale », a lancé la voix pointue de **Charles Benoist,** le machiavel du sixième arrondissement. Il y eut environ quarante mains à applaudir cette profonde pensée politique.

M. Doumer contre M. Simyan.

M. Simyan dut longuement défendre son administration des postes, téléphones et télégraphes, dont M. Doumer a dit qu'elle était « indigne d'un pays civilisé ». Le rapporteur général du budget a d'ailleurs porté des attaques assez vives contre le sous-secrétaire d'Etat et ses pratiques financières. Tout cela, d'ailleurs, sans sanction d'aucune sorte. **M. Jaurès** a eu beau dire que ce conflit entre la commission du budget et le ministère devait avoir une sanction, qu'autrement ce serait l'anarchie la plus complète, qu'il fallait qu'une responsabilité fût engagée, celle de la commission, du gouvernement ou de la Chambre, que c'était une question non seulement constitutionnelle, mais aussi morale, tout s'est borné à des mots, mais à des mots dépourvus d'aménité.

— Nous en viendrons sons doute à faire une enquête sur les postes, comme nous en avons fait une sur la marine, a déclaré M. Doumer.

— Que M. Doumer dise donc si son blâme est personnel, a riposté M. Simyan.

— Non, a répondu M. Doumer. Mais, à propos des irrégularités financières de votre département, la commission du budget a fait des observations sévères. Je les ai traduites dans mon rapport, sans les aggraver, loin de là. Mais nous reprendrons la discussion plus tard.

Les crédits supplémentaires furent votés finalement par 454 voix contre 38.

Ainsi prit fin, sur d'aigres paroles, cette nouvelle passe d'armes qui fait présager de violentes attaques contre le ministère à la rentrée de janvier. — P. L.

PREMIERE ANNEE. — N° 275. LE NUMÉRO QUOTIDIEN : *Cinq Centimes* DIMANCHE 20 DECEMBRE 1908.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 — jusqu'à Minuit — TÉLÉPHONE 326-49
19, Rue du Croissant, 19 — à partir de Minuit — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

L'Impasse Républicaine

DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE WAGRAM

Mesdames,
Mes chers amis,

La République, après la guerre, a commencé dans un mensonge, — le pire de tous, — celui qui fait croire frauduleusement à la Revanche en préparant l'abdication. Gambetta, Ferry et leurs sous-ordres jouaient la comédie du patriotisme et s'entendaient au mieux avec l'Allemagne pour consolider le régime immonde.

La République, ensuite, a continué par le vol. Celui-ci s'exerçait à la présidence, avec le Wilson du père Grévy, à la Chambre et dans les commissions avec les chèques du Panama. Dans quelques jours la statue de Floquet, inaugurée par le Clemenceau de Cornelius Herz, fera un digne pendant à celle de Burdeau, en attendant la statue d'Arton, leur maître à tous. Le futur gardien de ces diverses effigies est tout désigné : c'est le juge d'instruction.

Avertis qu'il y avait une proie dans le fumier républicain, les juifs s'enhardirent. En 1894 leur représentant à l'état-major, Alfred Dreyfus, se fit prendre la main dans le sac. C'est depuis lors et à cette occasion que nous appelons l'homme du Bordereau Dreyfus le Traître, et que nous ne cesserons — quoi qu'il arrive — de le désigner publiquement ainsi. A partir de là, pour sauver le juif qui est devenu son symbole, la République du mensonge et du vol se lança éperdûment dans le crime.

Je ne retiendrai pas ce soir toutes les suppressions de témoins gênants qui eurent lieu, par ordre d'Israël, pendant le cours de l'Affaire. Leurs noms sont dans toutes les mémoires. Je veux seulement vous montrer le rapport caché de ces trois drames retentissants, celui de l'Elysée — le 16 février 1899 — celui de l'avenue de Neuilly — le 8 décembre 1904 — et celui de l'impasse Ronsin — le 30 mai 1908, leur rapport caché avec le drame central : la trahison d'Alfred Dreyfus.

Ce sont trois fruits sanglants du même mancenillier. C'est pourquoi la magistrature républicaine — la magistrature 445, ne l'oublions pas — aime mieux se déshonorer que de les cueillir. Ces trois forfaits impunis dépendent d'un forfait initial impuni — que disje impuni,... récompensé, — la livraison à l'Allemagne par le traître Alfred Dreyfus, capitaine d'état-major, de documents secrets intéressant la défense nationale.

Nous sommes au début de 1899. Depuis plusieurs années le président Félix Faure a fait la connaissance d'une femme jeune, jolie, qui a comme époux un peintre complaisant : Mme Steinheil. C'est par là que les dreyfusards entreront dans la place. Le président Félix Faure les gêne. Il a accepté le principe de la revision, mais d'une revision française, c'est-à-dire légale. Il faut aux partisans de Dreyfus la revision juive, qui seule peut sauver le Traître. Félix Faure est l'obstacle. Il disparaîtra. Déjà des conciliabules — dont on a relevé la trace — ont eu lieu à Bellevue et non loin de Paris entre Mme Japy, mère et commère de Mme Steinheil, et maints personnages politiques, parmi lesquels Scheurer-Kestner. Le plan est fait, il ne reste plus qu'à l'exécuter.

Le 16 février 1899 une dose d'un poison habituel et nécessaire, un peu plus forte que de coutume, terrasse à jamais le président-obstacle. De l'Elysée, où la scène avait lieu, la femme est ramenée chez elle en voiture par un gardien, ou par un garde, dont le nom et la situation ne sont plus un mystère. Il ne reste de cette scène historique que deux témoignages matériels, une petite fiole et un corset. C'en est assez pour inaugurer, dans les sous-sols de la place Beauvau, le musée criminel et secret de la République.

Rideau ! Un premier acte du spectacle sanglant est terminé. Les politiciens de Dreyfus lavent les dalles en attendant de laver l'homme.

Nous sommes au début de décembre 1904. Le scandale des fiches, révélé par l'héroïque Gabriel Syveton, a prouvé au public patriote qu'on travaillait et truquait l'armée, comme la magistrature, en vue de glorifier le Traître. Une claque formidable et vengeresse, une claque d'Etat tombe sur les joues de l'ignoble André, chef de mouchards. D'où un inéluctable procès d'assises — procès de la délation républicaine — qui devait s'ouvrir le 9 décembre sous les auspices les plus favorables pour Syveton et pour la Patrie.

Le 8 décembre, à deux heures de l'après-midi, chez lui, le député du deuxième arrondissement était assassiné PAR ORDRE, puis aussitôt couvert d'ordures par un consortium d'hyènes en chaleur et de policiers habillés en « messieurs ».

Quand on calomniera devant vous Syveton, demandez simplement à ses accusateurs où est le morceau de papier ÉCRIT DE SA MAIN qui fait la preuve D'UNE SEULE des infamies articulées contre ce vaillant, contre ce brave entre les braves. Croyez-vous que, si un tel témoignage eût existé, l'instruction ou l'entourage ne se fût pas hâté de le rendre public, afin de jeter sur ce cadavre à peine refroidi autre chose que des ragots infâmes, des boniments d'entremetteuses ou de tireuses de cartes !

D'ailleurs, pour qui sait voir et qui sait lire, l'échelle même de ces accusations posthumes est un gage éclatant de leur fausseté.

Enfin, le 30 mai 1908, dans la nuit, une automobile appartenant à un personnage connu, — je ne dis pas « occupée par lui » — portant un numéro connu, emportait loin de l'impasse Ronsin deux acteurs du drame effroyable qu'essaie en ce moment d'escamoter la justice de la République, la justice 445, la justice du faux et de la trahison.

Vous connaissez le ministre de cette justice, Aristide Brigand en personne. On vous a raconté à maintes reprises quelques beaux traits de ce personnage sorti du cloaque, demi-oiseau de proie, demi-poisson, et qui a tantôt le ramage de son plumage, tantôt le silence de ses écailles. Le moment n'est pas encore venu de le vider complètement devant vous, sur l'évier de sa carrière honorable. Sachez seulement que jamais la République ne s'est symbolisée à ce point dans un individu, non pas même dans l'effroyable Clemenceau. A côté d'Aristide Brigand, Cornelius Clemenceau est un personnage de la bibliothèque rose.

N'est-ce pas qu'après ces histoires de crimes, « l'Histoire d'un Crime » du candide Victor Hugo apparaît, elle aussi, comme une berquinade. Nous voici au fond d'une impasse scélérate, où sénateurs dreyfusards, ministres du Bordereau, juges de Dreyfus — à tous les degrés de la juridiction, depuis la Cour Suprême jusqu'à l'instruction criminelle, depuis Ballot-Beaupré jusqu'à Leydet — où faussaires politiciens, procureurs et empoisonneuses au service du Traître ont même visage, même geste, même odeur : le visage de la mauvaise pensée, le geste du meurtre, l'odeur du sang.

Comment les braves gens de France, qui veulent sortir de cette horrible impasse, ne crieraient-ils pas avec nous, de tous leurs poumons : « A bas la République ! Vive le Roi ! »

LÉON DAUDET.

LA POLITIQUE

L'INDIFFÉRENCE ÉLECTORALE

Les élections sénatoriales intéressent bien peu de monde. Faut-il le déplorer ?

Cela est déplorable si l'on se borne à considérer l'immensité des intérêts engagés, l'immensité du pouvoir laissé aux membres de nos deux grandes assemblées politiques. Non seulement ils peuvent tout, mais l'accumulation de leurs fautes ne peut presque rien contre eux. L'autorité dont ils disposent n'a d'égale que leur irresponsabilité. La tyrannie du pire despote est au moins tempérée par le sentiment de sa sûreté, par la peur. Notre sublime division des pouvoirs et du pouvoir répartit les risques du métier despotique entre huit cents ou mille têtes d'inconnus. Leur puissance est discrétionnaire. Elle ne rend aucun compte à personne de rien. Il faudrait n'exposer à ce vertige que des consciences très pures et des âmes très nobles. Des canailles parfaites ou des consciences très médiocres composant la majorité des détenteurs de ce pouvoir, il est certes urgent de le leur arracher.

Mais d'abord tous les calculs concordent ! Cela n'est pas possible par les moyens légaux : dès lors il n'est guère honnête de jeter ses lecteurs ou ses auditeurs dans cette direction électorale (et on les y jette, dans une certaine mesure, quand on regrette qu'ils ne s'y jettent point !) direction dans laquelle on *sait* que le but, tel qu'on le leur promet, tel qu'on le leur montre, est d'avance manqué. Puis, ne faudrait-il pas songer aux mœurs qu'une certaine entente de l'agitation électorale peut introduire dans notre patrie ? Il y a là-dessus une belle page de Fustel de Coulanges :

> Si l'on se représente tout un peuple s'occupant de politique, et depuis le premier jusqu'au dernier, depuis le plus éclairé jusqu'au plus ignorant, depuis le plus intéressé au maintien de l'état de choses actuel jusqu'au plus intéressé à son renversement, possédé de la manie de discuter les affaires publiques et de mettre la main au gouvernement ; si l'on observe les effets que cette maladie produit dans l'existence de milliers d'être humains ; si l'on calcule le trouble qu'elle apporte dans chaque vie, les idées fausses qu'elle met dans une foule d'esprits, les sentiments pervers et les passions haineuses qu'elle met dans une foule d'âmes ; si l'on compte le temps enlevé au travail, les discussions, les pertes de force, la ruine des amitiés ou la création d'amitiés factices et d'affections qui ne sont que haineuses, les délations, la destruction de la loyauté, de la sécurité, de la politesse même, l'introduction du mauvais goût dans le langage, dans le style, dans l'art, la division irrémédiable de la société, la défiance, l'indiscipline, l'énervement et la faiblesse d'un peuple, les défaites qui en sont l'inévitable conséquence, la disparition du vrai patriotisme et même du vrai courage, les fautes qu'il faut que chaque parti commette tour à tour à mesure qu'il arrive au pouvoir dans des conditions toujours les mêmes, les désastres et le prix dont il faut les payer ; si l'on calcule tout cela, on ne peut manquer de dire que cette sorte de maladie est la plus funeste et la plus dangereuse épidémie qui puisse s'abattre sur un peuple, qu'il n'y en a pas qui porte de plus cruelles atteintes à la vie privée et à la vie publique, à l'existence matérielle et à l'existence morale, à la conscience et à l'intelligence et qu'en un mot il n'y eut jamais de despotisme au monde qui pût faire autant de mal.

Doit-on tant regretter que nos villes et nos campagnes ne soient pas bouleversées par les élections de janvier ?

Les plus savants moyens légaux étant reconnus incapables d'arracher la France à la trahison de ses maîtres, l'indifférence électorale du pays est peut-être ce qui le sauve des derniers effets de la République et le garde entier à son Roi. — Ch. M.

DERNIÈRE HEURE

AU PORT MAUDIT

Accident au garde-côtes « Terrible »

Toulon, 19 décembre. — Le vieux garde-côtes cuirassé *Terrible*, amarré dans l'arsenal, a coulé cet après-midi, à la suite de l'arrachement inopiné de robinets de prise d'eau des soutes à poudre à babord avant ; les ouvriers de l'industrie travaillaient dans l'intérieur de ce navire et enlevaient tout le tuyautage en vue de sa condamnation prochaine, lorsque l'un d'eux arracha les prises d'eau ; il eut juste le temps de se sauver devant l'envahissement des eaux ; le *Terrible* donna immmédiatement de la bande, de façon très inquiétante et il fallut le secours de deux puissants remorqueurs pour le maintenir à quelques pieds au-dessus du fond sur lequel il menaçait de s'échouer ; dans la soirée, on a pu aveugler en partie la voie d'eau avec un paillet Makaroff qui fut placé extérieurement sur la coque du *Terrible* par des scaphandriers à la suite de longs et pénibles efforts ; malgré cela, on ne put songer à remuer le garde-côtes, car le moindre mouvement aurait été funeste ; on devra donc passer la nuit dans l'expectative, en redoublant d'efforts à la moindre alerte, car la situation est toujours critique.

Une agence de désertion

Toulon, 19 décembre. — Le conseil de guerre maritime a condamné à trois ans de travaux publics le matelot César Leurard, accusé de désertion en Italie et qu'on suppose avoir été soudoyé par une agence de désertion, fonctionnant à Toulon.

AU MAROC

Retour de la mission Mangin

Tanger, 19 décembre. — Le capitaine Brémond, commandant de la police de Rabat, et le lieutenant Sedira quitteront Casablanca dès que la mer le permettra ; ils retrouveront le commandant Mangin à Tanger et partiront pour Fez le 25 décembre.

CRISE MINISTÉRIELLE A LISBONNE

La retraite du cabinet Amaral

Lisbonne, 19 décembre. — M. de Amaral a présenté la démission collective du cabinet au roi Manoel et refuse de reconstituer le cabinet ; cette crise gouvernementale se produisant quelques jours avant l'ouverture du Parlement, a causé une véritable surprise ; pour la formation du nouveau cabinet plusieurs combinaisons sont mises en avant, mais comme la Chambre est composée de progressistes, d'amaralistes, de régénérateurs, de trois nuances de dissidents franquistes, de quelques républicains et d'un nationaliste, soit un total de huit groupes, on croit qu'une solution ne sera pas facile à trouver.

LES FEMMES PRUD'HOMMES

Bruxelles, 19 décembre. — La Chambre a adopté aujourd'hui le droit de vote et d'éligibilité des femmes aux conseils de prud'hommes.

LETTRES-RÉCLAME ANONYMES

Munich, 19 décembre. — La police a arrêté un libraire nommé Ganter, qui depuis quelques jours expédiait des lettres-réclame anonymes pour servir au lancement d'un roman qu'il éditait.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

Le boycottage

Constantinople, 19 décembre. — Le débarquement des sacs postaux amenés hier à Valona, par un bâtiment du Lloyd autrichien, a donné lieu à des démonstrations et à des voies de fait, à la suite desquelles le marquis Pallovicini, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, a fait à La Porte de sérieuses représentations.

Modus vivendi commercial

Vienne, 19 décembre. — La Chambre des députés, après une discussion prolongée, a adopté, par 282 voix contre 139, une loi autorisant le gouvernement à faire continuer le modus vivendi commercial existant jusqu'à présent avec la Serbie, la Bulgarie et le Mexique.

Le discours du trône du sultan

Sofia, 19 décembre. — Les journaux commentent défavorablement le passage du discours du trône ottoman, concernant la proclamation du royaume de Bulgarie, ainsi que l'appellation de vali de la Roumélie orientale donnée au roi Ferdinand ; ils pensent que ce langage rendra plus difficile l'entente entre la Bulgarie et la Turquie.

Le parlement ottoman

Constantinople, 19 décembre. — La séance de la Chambre a duré de midi et demi à quatre heures de l'après-midi. Plusieurs députés, notamment Ahmed Riza, ont protesté contre la lecture de la liste de présence, parce que la Chambre n'est pas encore constituée. On a élu une commission de quinze membres, dont Ahmed Riza, et trois chrétiens, pour élaborer le projet de réponse au discours du trône. La prochaine séance est fixée à mardi.

La réforme de l'armée turque

Constantinople, 19 décembre. — Le ministre de la guerre a déclaré que la Chambre sera saisie de divers projets militaires concernant l'institution d'une milice nationale, la modification de la loi de recrutement, qui sera étendue aux non-musulmans, la régularisation de la solde, la régularisation de l'avancement avec fixation d'une limite d'âge, la réforme de l'école d'état-major, la réduction du temps de service dans l'armée active pour le Yémen, le Hedjaz et d'autres territoires éloignés, la mobilisation annuelle des rédifs et des réservistes en vue d'exercices militaires, la récurrence annuelle des exercices de tir et des manœuvres et l'inscription au budget de chaque année d'un crédit pour toutes ces réformes.

SECOUSSES DE TREMBLEMENT DE TERRE

Leipzig, 19 décembre. — On a ressenti ici ce matin une assez forte secousse de tremblement de terre, accompagnée d'un grondement prolongé ; on a constaté en même temps des secousses de tremblement de terre, dont quelques-unes très fortes, sur plusieurs points de la Saxe occidentale et de la Thuringe.

AU " JOURNAL OFFICIEL "

Le *Journal officiel* publie ce matin :

Guerre. — Décrets et décisions portant mutations, promotions, radiations.

Marine. — Décisions portant mutations.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus. — 20 décembre 1894. — Deuxième audience du procès Dreyfus. — Déposition des témoins à charge.

1900. — Le commandant Cuignet est frappé de 60 jours d'arrêts de forteresse et écroué au Mont-Valérien pour avoir dénoncé le faux Delcassé.

Courses. — A 1 h. 15 à Vincennes.

Nos préférences :

Prix de Vaumas. — *Eclaireur, préféré Derguesse.*
Prix des Rouges-Terres. — *Edith, Darling.*
Prix de Saint-Contest. — *Draga, Estimauville.*
Prix du Lieu-Haras. — *Custer, Diable à Quatre.*
Prix de la Cuvinière. — *Fripon, Fabius.*
Prix de l'Etoile. — *Elysée, Epinal.*

A 2 heures, à Pau.

Nos préférences :

Prix d'Orthez. — *Ecurie Nounez, Mon Pays.*
Prix de Mauléon. — *Bonfire, Gélinotte.*
Prix du Commerce. — *Crossoptylon, Gribouille.*
Prix des Steeple-chase. — *Ecurie Balsan, Le Gers.*

Conférences :

Comité Catholique de défense religieuse. — A La Garenne, l'abbé Fugin, l'Espagne catholique, conférence avec projections. — A Epinay, l'abbé Laurent, le Congrès Eucharistique de Londres, avec projections.

LE LIVRE D'ANDRÉ GAUCHER.

Il fait le sujet de toutes les conversations.

A la Chambre et au Sénat, les paris sont engagés : Poursuivra ?... Poursuivra pas ?...

Le temps est chaud pour les Chautemps.
Tant mieux pour eux s'ils sont contents.
André Gaucher l'est davantage
De leur avoir trempé ce savoureux [potage.

Les Jouets de l'Année. — Les petites boutiques traditionnelles, si gentilles avec leurs pimpants étalages sous la pluie, le vent et la neige, les petites boutiques sont installées déjà sur les boulevards.

Hâtons-nous d'offrir quelques jouets appropriés à nos plus notoires contemporains.

— A Jaurès : une magnifique paire de bottes, adhérentes ou détachables, au choix.

— A Thalamas : un soufflet del Sarte.

— Au général Peigné : un « espion », joli miroir permettant de voir et de signaler qui entre dans les maisons et en sort.

— Au juge Leydet, une photographie de « la femme rousse »... pour lui faire prendre patience.

— Au policier Sabert dit Chabert : une douzaine de portraits-carte ressemblants, pour carnets dits de préfecture.

ET ARISTIDE ?

Mais nous avons réservé pour la fin — aujourd'hui — le jouet d'Aristide, le plus beau, le plus amusant.

L'automobile qui, la nuit du crime de l'impasse Ronsin, à une heure du matin, attendait sous l'averse les aimables hôtes de la cordiale maison.

Toujours à propos d'Aristide le Nantais — décidément c'est l'homme du jour — ces lignes de Gustave Téry qui le connaît bien :

> On dit qu'il fréquente aujourd'hui les gens du bel air et que les comtesses belges goûtent tout particulièrement le charme de son commerce. Jamais elles n'auraient imaginé que le « Morny de la grève générale » fût à ce point talon rouge...
> Je m'étonne de leur surprise : s'il a les talons rouges, n'est-ce pas à force d'avoir pirouetté dans le sang de ses victimes ?

Oh ! oh ! voilà qui va rendre pensive la dame des prés de Saint-Nazaire, et légèrement inquiet le doux Sabert.

Camille Pelletan s'occupe de Jeanne d'Arc et de sa canonisation. Inutile d'ajouter qu'il ne nous fait grâce d'aucun des poncifs de la Vieille Barbe ni d'aucun des mensonges, cent fois réfutés par les vrais historiens de la Pucelle, depuis Quicherat jusqu'au chanoine Dunand. Il approche ses mains sales du miracle.

Un pou à un autre : « Si nous le quittions, mon vieux, c'est ça qui serait un miracle : Camille sans ses poux ! »

Le deuxième pou au premier : « Jamais de la vie. Quitter Camille, tu n'y penses pas, il a trop bon goût ! »

Le bonhomme Loubet, Pilate-Loubet, s'agite et bout dans son logis de la rue Dante.

Ne sachant comment rappeler sur soi l'attention publique, aujourd'hui distraite de son nougat, il invente :

1° Une proposition de candidature sénatoriale ;

2° Un refus de ladite candidature.

Mais ces malices de vieux Tartufe en retraite ne trompent personne.

RIVAROL.

Nous publierons le vendredi 25 décembre

Un conte de Noël inédit

DE M. JULES LEMAITRE

AU JOUR LE JOUR

ÉGLISES BRETONNES

Peu de pays en France sont aussi riches que la Bretagne en monuments anciens, religieux, artistiques, historiques. Elle est si belle, cette province française, et l'on y trouve encore tant d'admirables restes de ce qui semble avoir péri ! Les paroisses y sont toujours très étendues et le plus petit des hameaux possède sa chapelle. Dans le plus modeste village, le voyageur est surpris et charmé par la vue de quelque église, très vieille, très vaste, que surmonte un svelte clocher ajouré. A l'église est accotée une sacristie, souvent plus grande, presque toujours plus ornée que le sanctuaire qu'elle dessert ; tout autour sont le cimetière dans lequel on accède par une porte monumentale, la chapelle funéraire, l'ossuaire, le calvaire, la fontaine sacrée.

Les pilleurs d'épaves se sont, voici trois ans, emparés de tous ces joyaux de notre architecture nationale ; la tâche leur incombe maintenant de conserver officiellement ces milliers d'édifices naguère diocésains. La plupart s'imposent à notre respect comme des manifestations caractéristiques de notre race et il faut les sauvegarder d'une ruine trop souvent imminente. Aussi ne passe-t-il pas de saison sans qu'on en admette quelques-uns au nombre des monuments historiques. Cette semaine, on a classé de la sorte l'église paroissiale de Plestin-les-Grèves, l'oratoire de Saint-Guirec en Ploumanach, et divers objets mobiliers ou immeubles par destination renfermés dans les églises de la Roche-Derrien et de Tredrez, dans les chapelles de Saint-Gonery en Plougrescant et de Kerfons en Ploubezre, le tout au diocèse de Tréguier, dans les Côtes-du-Nord.

L'église de Plestin, chef-lieu de canton à 17 kilomètres de Lannion, date de 1576 et a été agrandie de nos jours dans son style primitif ; sous le porche se tiennent la statue de sainte Enora et celle du Christ entourée de celles des apôtres ; à l'intérieur, un très beau tombeau sculpté de saint Efflam, datant du seizième siècle, et de curieuses statues anciennes des saints bretons, Mathurin, Cadou, Jean-Baptiste, Yves, Gestin, Efflam, Herbot, Tugdual et Pierre.

Efflam est le grand saint local. La longue grève de Plestin et la chapelle qui la domine à pointe occidentale, portent son nom. Cette chapelle a été bâtie sur l'emplacement de l'ermitage où vécut, de 480 à 512, le saint anachorète, fils d'un roi d'Hibernie, qui aborda sur la terre bretonne au point signalé par une croix que la mer recouvre à toutes les marées. A quelque cent mètres au nord de la chapelle, sur la grève, se dresse un rocher rouge, nommé Roc'h-Ru, où un certain serpent, terreur du pays, poursuivi par Efflam, essaya de se réfugier avant de s'aller précipiter, sur l'ordre du saint, dans la mer. Plus près de la chapelle, encore sur la grève, jaillit la fontaine miraculeuse de Toul-Efflam, où fréquentent d'innombrables pèlerins au pardon de chaque année.

L'oratoire de Saint-Guirec, à Ploumanach, est situé au centre de cette superbe plaine, couverte de rochers baignés par le flot, que dominent des falaises de granit hautes de plus de trente mètres et qui s'étend, jusqu'à Tregastel, sur une longueur de cinq kilomètres. Il y a là une assemblée célèbre de pierres immenses posées en équilibre comme des tables branlantes ou surplombant les unes sur les autres et prêtes à rouler vers la mer, évidées et creusées par la lame ou arrondies en contours ondulés, nues et de porphyre rouge ou veloutées d'un varech jaunâtre.

Du milieu de tous ces mégalithes, se détache une pauvre chapelle du treizième siècle consacrée à Guirec, le saint patron de Perros, qui y aborda, cinq siècles auparavant, en arrivant de l'île de Grande-Bretagne, et tout près d'elle, plus bas, perché sur un rocher abrupt et isolé, un petit oratoire à colonnes romanes abrite une statue du saint, dans le bois de laquelle viennent chaque année piquer des épingles, en pèlerinage, les jeunes filles qui ne veulent pas coiffer sainte Catherine.

Ces monuments se détérioraient tout seuls. On les laissait faire depuis des siècles. Il ne faut pas croire que les voilà sauvés parce qu'ils sont devenus officiellement historiques. Quand l'Etat étend sa main sur quelque chose, c'est pour que personne n'y touche plus jamais !

Alfred RAIMBAULT.

Lire en deuxième page :
L'AFFAIRE STEINHEIL
par EDOUARD BERNAERT
En troisième page :
LE MENSONGE HYSTERIQUE
par VESALE
INFORMATIONS
Et :
LES PROGRES DE L'ANTIMILITARISME

A la mémoire de Syveton

LA RÉUNION DE LA SALLE WAGRAM

HUIT MILLE AUDITEURS. — ENTHOUSIASME IRRESISTIBLE.

Les misérables qui ont fait assassiner Gabriel Syveton crurent, il y a huit jours, imposer aux patriotes l'oubli de leur ignoble forfait en empêchant de parler et en faisant arrêter les membres de l'*Action Française* qui voulaient le leur rappeler au cimetière Montparnasse. Ils se sont grossièrement mépris, et leurs manœuvres mesquines et malhonnêtes leur restent pour compte ; ils auraient pu s'en rendre compte, ils le sauront en apprenant de leurs agents ce qui s'est passé hier à la salle Wagram, où l'*Action Française* avait convié les nationalistes parisiens à se réunir pour rendre hommage à la mémoire du martyr.

Ce n'est point devant quelques centaines de personnes, c'est devant plus de huit mille Parisiens que Henri Vaugeois, Léon de Montesquiou, Léon Daudet, le commandant Cuignet, le comte de Lur-Saluces et Bernard de Vesins ont rappelé l'inoubliable série des crimes républicains.

En auto, en fiacre, mais surtout en métro ou à pied, les patriotes débouchent par groupes compacts, dès huit heures. On se demande en les voyant arriver, toujours plus nombreux, comment ils trouveront place dans la salle Wagram, une des plus vastes de Paris cependant. Tant bien que mal, grâce à une bonne volonté universelle, grâce à des concessions réciproques, presque tout le monde arrive à se caser. Mais quand, à huit heures trois quarts, Henri Vaugeois, qui préside, ouvre la séance, il n'aurait pas fallu qu'il arrivât encore dix personnes : aux tribunes, pas plus que dans la salle, dans les travées, pas plus que sur les banquettes ou les chaises, on n'aurait pu trouver cinquante centimètres inoccupés.

Il y a là, notablement accru, l'auditoire des grandes réunions royalistes, les ligueurs et les membres de toutes les organisations monarchistes de Paris, et les amis qu'ils ont amenés avec eux. Mais il y a aussi en grand nombre des patriotes, républicains ou plébiscitaires la veille encore, hésitants en entrant et dont bien peu, après avoir écouté et applaudi les saisissantes et irrésistibles démonstrations de l'infamie nécessaire des moyens de gouvernement de la République, de l'étroite liaison du dreyfusisme et du régime démocratique, ne sortiront pas aux cris de : « Vive le Duc d'Orléans ! » conquis par la vérité royaliste et prêts à grossir les rangs de jour en jour plus épais de nos cohortes intrépides et clairvoyantes.

Patriotes de tous partis ont d'ailleurs, pendant toute la durée de la réunion, frémi de la même indignation et vibré du même enthousiasme que les patriotes tout court : les royalistes.

Les uns et les autres ont montré que la grande foule nationaliste parisienne, qui se retrouvait à la salle Wagram aussi frémissante et aussi enthousiaste qu'au manège Saint-Paul, lors des âpres batailles de l'Affaire, avait acquis plus de netteté dans ses desseins, plus d'unanimité dans ses colères, plus de précision dans ses désirs ; c'est ce qu'ont marqué les applaudissements : éclatant à chaque instant et se prolongeant chaque fois longuement, rebondissant du rez-de-chaussée aux tribunes, se mêlant de cris indignés ou de *lazzi* moqueurs, ils n'ont jamais été si serrés et si nombreux que quand les orateurs, après avoir cloué au pilori quelqu'un des innombrables forbans qui forment le Panthéon de la République et son aréopage, indiquaient le moyen d'en finir avec cette horde de barbares vivant sur notre pays et à ses dépens.

DISCOURS D'HENRI VAUGEOIS

Quand les longues acclamations qui saluent l'arrivée des orateurs à la tribune se sont un peu apaisées, Henri Vaugeois ouvre la séance, et prononce le discours suivant, interrompu à chaque instant par des approbations violemment affirmées :

Un double sentiment, une double pensée nous domine, nous réunit ce soir : nous pensons à nos morts, aux martyrs de notre cause nationale, et d'abord à l'héroïque Syveton ; et puis, nous avons autour de nous et nous saluons avec joie, avec confiance, des soldats nouveaux de cette même cause, toute cette vaillante et admirable jeunesse des Ecoles et son merveilleux jeune chef : Maxime Réal del Sarte.

Une longue ovation est faite à Maxime Réal del Sarte, que les assistants obligent à monter à la tribune.

« La manifestation de ce soir, continue Vaugeois, est notre première réponse au crime commis il y a quatre ans, à la veille du procès que redoutait par dessus tout le gouvernement de Dreyfus décidé à tout pour étouffer la Vérité, qu'il savait bien devoir lui être mortelle, puisqu'il est né et ne subsiste que du mensonge, de la mystification. »

Aujourd'hui aussi la République recule devant un procès : comme il y a quatre ans, elle est décidée à tout. Mais cette fois il lui faudra faire vingt cadavres. Les fera-t-elle ? Nous sommes prêts. Nous sommes prêts, car nous serons remplacés immédiatement par cette jeunesse ardente et réfléchie.

Et puisque nous sommes réunis, réfléchissons sur l'enchaînement des crimes passés : nous pourrons prévoir les crimes prochains, ceux que la République sera contrainte d'oser pour sa défense : nous pourrons les prévenir par notre attaque, en hâtant, en précipitant notre offensive.

Pour triompher, maintenons la lutte sur

de 1905 sur le recrutement, la parole est à **M. Picquart,** — l'indiscipline, le faux et le faux-témoignage au ministère. Marie-Georges déclare que, depuis qu'il s'est mis à l'œuvre, tout va pour le mieux dans la meilleure des armées : les troupes de couverture sont très suffisantes, les rengagements se font en nombre inespéré, le déficit sur le nombre des officiers de réserve est en train de se combler, la remonte de la cavalerie est sérieusement améliorée. On applaudit discrètement cette auto-apologie, on applaudit pareillement un discours culinaire de **M. Chéron.**

Point convaincu par les affirmations toutes gratuites de l'ami de Clemenceau et de son sous-secrétaire, **M. de Trévenenc** trouve, au contraire, dans le rapport même de M. Monis, de quoi confirmer les craintes conçues par l'opposition : la crise des effectifs, en particulier, n'est pas niable ; elle est due pour une bonne part à l'abaissement de la natalité ; si cet abaissement continue, et rien ne permet de prévoir son arrêt, en 1912, nos forces actives seront diminuées de 94 bataillons, en 1928 de 154 bataillons. Ce serait la suppression de cinq corps d'armée. Le seul remède efficace, c'est une refonte complète de nos institutions militaires. Le ministre s'égare en cherchant ailleurs une solution.

On assiste ensuite à un défilé de braves gens, balbutiant, bafouillant, pataugeant et qui manifestement ne montent à la tribune que pour ne pas laisser la session se terminer sans qu'ils aient figuré à l'*Officiel*. Seule est à retenir une vive intervention de M. Delahaye qui, pendant une demi-heure, tient sur le gril le malheureux Chéron, le convainc d'erreur, de *bluff*, de gaspillages, à propos des lits militaires : l'Etat s'est substitué aux entreprises privées pour la fourniture du matériel de couchage ; résultat : les lits sont inférieurs en qualité et coûtent plus cher. « C'est inexact », répond M. Chéron, stupéfait et furieux de voir mettre en cause une des grandes pensées de son règne ; mais il ne démontre pas où est l'inexactitude.

Puis on vote le budget des services pénitentiaires. Séance aujourd'hui, à deux heures. — E. P.

Le compte rendu de la réunion de la salle Wagram nous oblige à remettre à demain la chronique de la Ligue.

L'AFFAIRE STEINHEIL

Le Système des Conciliations

Le cabinet du juge André est, comme celui d'un juge de paix, un cabinet de conciliation ; et il faut avouer que le successeur de Leydet s'entend tout particulièrement à départager les avis.

Déjà, à propos de la rate de Mme Japy, il avait résolu ce problème difficile de mettre d'accord deux experts qui avaient déposé des conclusions inconciliables. Il paraît y avoir pris goût, et va tenter, dit-on, de mettre pareillement d'accord, concernant le déligotage de la veuve, le 31 mai, deux témoins qui, tous deux, revendiquent l'honneur d'avoir dénoué les ficelles.

Cette façon du juge André est caractéristique de l'esprit même qui préside à l'instruction de l'affaire.

Il s'agit, vous supposez bien, non pas de dégager la vérité, — que la consigne est précisément de cacher, — mais de faire, des témoignages, un composé moyen, une confiture indistincte, dans laquelle le non et le oui se confondent, se compénètrent, indiscernables l'un de l'autre.

C'est à cette cuisine que s'occupe M. André. Grand bien lui fasse, ainsi qu'à ses patrons de « la haute », comme dit Mariette Wolf. Nous croyons cependant qu'où en sont arrivées les choses, il n'y a plus lieu d'espérer que le public, trop averti, se laisse prendre à ces artifices... Comment comprendrait-il que la présence d'un juge puisse, sans détriment de l'un ou de l'autre témoignage, faire tomber d'accord deux témoins oculaires d'un fait qui, avant la confrontation, disaient l'un noir et l'autre blanc ?...

Edouard **BERNAERT.**

LA JOURNÉE AU PALAIS

La déposition de M. Lecocq

Ainsi que nous l'avions fait prévoir, le juge d'instruction, qui est arrivé de bonne heure à son cabinet, a entendu la déposition de M. Lecocq. M. André avait eu auparavant une assez longue conférence avec le procureur de la République.

M. Lecocq, qui a quitté Paris depuis quelque temps, est un jeune ingénieur qui habitait, impasse Ronsin, une villa contiguë à celle des époux Steinheil ; une porte faisait même communiquer les deux jardins. Ce fut lui qui, pénétrant dans la villa Steinheil par cette porte, arriva le premier aux appels de Remy Couillard.

Le valet de chambre n'eut pas besoin de descendre lui ouvrir car, d'après les déclarations de M. Lecocq, la porte de la véranda et de la cuisine n'étaient fermées qu'au pène et cédèrent à la simple poussée.

Voici quelle aurait été, en substance, la déposition de ce témoin, arrivé de Lyon le matin même et qui, d'après sa déclaration, n'a vu Mme Steinheil que le jour du crime, alors qu'elle était ligotée sur son lit, et qui ne l'a jamais revue depuis.

Arrivé le premier sur le théâtre du crime, M. Lecocq aurait constaté, au moment où il arriva près de Mme Steinheil, que celle-ci avait les mains libres. Remy Couillard était en train de la débarrasser des liens qui entouraient les pieds.

M. Lecocq passa alors la main sous les cordes qui entouraient le cou de Mme Steinheil ; elles étaient disposées de telle façon que tout vint à ce mouvement.

M. Lecocq a ajouté qu'il avait constaté une sorte de sillon rouge aux pieds de Mme Steinheil ; il n'a remarqué aucune trace autour du cou.

Quant au bâillon d'ouate que, d'après Mme Steinheil, les assassins lui auraient enfoncé dans la bouche, elle ne l'avait plus au moment de l'arrivée de M. Lecocq.

M. Lecocq aurait également déclaré que c'était lui qui avait ouvert la grille extérieure de la villa pour premettre aux gens qui accouraient au secours de pénétrer dans la maison.

La déposition de M. Lecocq a duré jusque vers quatre heures. Le juge d'instruction l'a fait alors passer dans son arrière-cabinet, et a donné l'ordre de faire entrer Remy Couillard.

Confrontation avec Rémy Couillard

L'ancien valet de chambre des époux Steinheil a maintenu les explications et la version qu'il a données dans ses dernières dépositions.

Comme elles se seraient trouvées en contradiction avec plusieurs des déclarations faites par M. Lecocq, le juge a décidé alors de procéder à une confrontation entre les deux témoins.

Dans cette confrontation, Couillard aurait été obligé de reconnaître que, conformément aux dires de M. Lecocq, c'était bien lui-même qui avait desserré les liens qui entouraient les pieds de Mme Steinheil.

Confrontation avec l'inculpée

Il était plus de cinq heures lorsque le juge fit introduire Mme Steinheil pour la confronter avec les deux témoins.

L'inculpée aurait continué à affirmer avec énergie que la corde qui lui serrait le cou était bien la même que celle qui lui ligotait les mains. Quand elle faisait un mouvement, ses mains, son cou étaient si violemment serrés qu'elle était suffoquée.

Mme Steinheil aurait essayé de mettre Couillard en contradiction avec lui-même. « Lors de ses dépositions devant M. Buchotte et M. Leydet », aurait-elle dit, « le valet de chambre a affirmé que j'avais les mains liées au-dessus de ma tête. Pourquoi a-t-il déclaré, dans ses dernières dépositions, qu'elles étaient croisées sur ma poitrine. »

M. André ayant alors demandé à Remy Couillard de revenir sur ce point, le témoin aurait de nouveau affirmé que les mains étaient bien liées sur la poitrine et non au-dessus de la tête.

En résumé, ni les dépositions, ni les confrontations n'ont éclairci les contradictions.

Opérations judiciaires

Sur l'ordre du juge d'instruction André, et sur commission rogatoire du parquet de Versailles, M. Benezech, commissaire de police de Meudon, a fait procéder hier au curage de la fosse d'aisances de la villa du Vert-Logis.

M. Hamard a fait, dans la journée d'hier, procéder à la même opération à la villa de l'impasse Ronsin.

Cette opération, comme il fallait s'y attendre, n'a donné que des résultats ridicules.

ÉTRANGER

France, Allemagne et Maroc

LA QUESTION DE LA FRONTIÈRE ORANAISE

La *Gazette de Cologne* du 18 décembre publie un long article sur les reconnaissances opérées dans ces derniers temps par les troupes françaises dans les environs de la frontière algéro-marocaine. Elle manifeste la crainte que, sous prétexte d'opérations de police, la France empiète peu à peu sur le territoire marocain. Elle exprime en même temps le désir que les frontières entre le Maroc et le Sud-Oranais soient fixées le plus tôt possible d'une façon précise.

La *Gazette de Cologne* oublie que ces frontières ont été déterminées par le traité de 1845. Dans le Tell algérien, cette frontière a été délimitée et abornée, et au sud des hauts plateaux, dans le Sahara, « puisque la terre ne se laboure pas et qu'elle sert seulement de pacage aux Arabes des deux empires », le traité de 1845 s'est contenté d'indiquer les lieux habités, les Ksours, qui appartiennent soit à la France, soit au Maroc. Nous nous sommes toujours strictement conformés aux stipulations de ce traité ; c'est ainsi, par exemple, que, même après le guet-apens de Zenaga, nous n'avons pas voulu occuper Figuig, où réside encore un détachement de troupes marocaines.

Les opérations de nos colonnes à l'ouest de la Sousfana puis du Guir ne sont que la conséquence du droit de sûreté et de police à nous reconnu par le traité de 1845.

Il y a mieux. L'Allemagne elle-même, par deux accords signés avec la France, en 1905, nous reconnaît que les questions de police relatives à la frontière oranaise doivent être traitées exclusivement entre le Maroc et la France. L'acte d'Algésiras contient une stipulation analogue.

La fugue des légionnaires

Tout se concentre aujourd'hui sur la personne du pseudo-lieutenant de Pal. Il s'était engagé sous le nom de Pal. Cependant, à ses camarades, il disait s'appeler von Palstrim, ancien lieutenant d'infanterie allemande, ou encore être comte de Roth ou Rhodo et avoir eu ce grade dans l'artillerie.

C'est, en tout cas, un homme très intelligent, qui exerçait une action personnelle très forte sur les autres soldats, surtout sur les Allemands, aux yeux desquels il apparaissait avec tout le prestige qui, dans leur pays, s'attache à un officier. C'est en raison de cette autorité qu'il a pu en décider une cinquantaine à déserter.

Comme il s'adressait à de jeunes recrues allemandes, encore déconcertées de leur transplantation subite en Algérie, il avait beau jeu pour les ébranler et les détourner de leurs devoirs.

Les hommes obéissaient à Pal comme à un véritable chef, au point qu'après leurs équipées dans les fermes où ils se ravitaillaient, le pseudo-lieutenant se faisait servir du poulet et faisait donner aux hommes une simple ration de pommes de terre.

Au dépôt d'Aïn-El-Hadjar, on surveillait depuis quelque temps de Pal ; mais si ses allures suspectes avaient donné l'éveil, aucun fait précis n'avait permis de lui appliquer une mesure disciplinaire.

Il convient de préciser certains détails de sa capture. A vrai dire, il ne se constitua pas prisonnier chez Rappart ; c'est sur la route de Taoudmout qu'il fut arrêté par l'indigène Sabri ben Ameur, garde particulier de la propriété Legendre. Incités par l'appât de la prime, tous les indigènes de la région s'étaient mis à l'affût des déserteurs. Explorant la route, à cheval, Sabri vit le pseudo-lieutenant, armé seulement de son sabre, accroupi au pied d'un arbre. Le couchant en joue, Sabri le somma de se rendre ; puis, lui prenant son sabre, il remonta à cheval et le poussa devant lui, dans la direction d'Aïn-el-Hadjar.

C'est en cours de route que de Pal demanda à entrer, pour se restaurer, dans la propriété de Rappart, aux Maalifs. Sabri acquiesça et resta de garde devant la propriété. C'est seulement après une heure d'attente qu'il vit reparaître de Pal, en compagnie de Rappart. Celui-ci avait fait atteler sa carriole pour conduire le prisonnier à Aïn-el-Hadjar et il voulut éconduire Sabri. Mais le garde insista pour les accompagner.

Les mutins accusent tous Pal d'avoir tout machiné. Il aurait fait vibrer en eux les dernières fibres patriotiques et leur aurait assuré qu'il allait les conduire vers l'ouest, sur une terre libre d'où, avec l'appui de leur gouvernement, ils pourraient facilement rentrer en Allemagne, où ils seraient bien accueillis et pardonnés.

L'armée italienne

La commission d'enquête parlementaire sur l'armée, qui depuis l'année dernière étudie les conditions de l'armée et qui est chargée d'arrêter les mesures efficaces pour son amélioration, vient de présenter un rapport nouveau, qui est le troisième. Les deux premiers étaient sur le personnel et sur l'artillerie.

Le nouveau rapport concerne l'organisation des différentes armes. La commission propose que l'effectif normal de la compagnie d'infanterie soit fixé à 93 hommes au lieu de 67 environ.

On supprimerait quatre régiments de bersagliers pour mettre à la place quatre régiments d'infanterie. Pour la cavalerie, la commision propose que l'escadron comporte 130 chevaux, et que chaque régiment soit formé de cinq escadrons. Les régiments seraient au nombre de 29, et on constituerait en cas de paix deux divisions de cavalerie indépendantes. La batterie d'artillerie sera de six pièces en temps de guerre et en temps de paix, et les batteries de deuxième ligne auront en cas de paix la moitié de leurs effectifs. Tout cela portera la force totale de l'armée sur le pied de paix à 250.000 hommes. L'augmentation des dépenses serait de 21 millions par an.

DIX-SEPTIEME ANNEE. — N° 5930 HUIT PAGES. — CINQ CENTIMES LUNDI 21 DECEMBRE 1908

ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
SEINE & S.-ET-O...	20 »	10 50	5 50
DÉPARTEMENTS.....	24 »	12 »	6 »
ETRANGER.........	35 »	18 »	10 »

Adresse télégraphique : NALJOUR-PARIS
TÉLÉPHONE : 101-95 — 102-96 — 103-10 — 126-27

LE JOURNAL

REDACTION-ADMINISTRATION : 100, RUE DE RICHELIEU, PARIS

F. XAU, Fondateur.

PUBLICITÉ
Aux Bureaux du JOURNAL
ANNONCES, RÉCLAMES ET FAITS-DIVERS
CHEZ LAGRANGE, CERF & Cie
8, PLACE DE LA BOURSE

Adresser les mandats à M. L'ADMINISTRATEUR
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PATRONS & EMPLOYÉS
réunis par la Mutualité

Les lecteurs du *Journal* connaissent depuis longtemps l'action concertée de la Fédération nationale des Employés et de la Fédération des Commerçants détaillants de France. Ce soir, dans les salons Bonvalet, sous la présidence de M. Léopold Mabilleau, président de la Fédération nationale de la Mutualité, sera célébré l'anniversaire de cette entente qui a eu dans le pays un si profond retentissement. Nous avons cru intéressant de demander à MM. Léopold Mabilleau, Marcouire et Maus, d'exposer dans nos colonnes la signification de cette alliance économique et sociale.

A MM. Marcouire, président de la Fédération Nationale des employés, et Georges Maus, président de la Fédération des commerçants détaillants de France.

Messieurs,

Je suis heureux et fier de l'honneur que vous me faites en m'appelant à présider le banquet du 21 décembre, où les délégués de vos deux grandes associations consacreront leur union fraternelle. Cet honneur s'adresse à la grande famille laborieuse et prévoyante qui m'a confié son drapeau, aux quatre millions de Français groupés dans les vingt mille sociétés et les quatre-vingts unions départementales qui ont voulu affirmer la solidarité de leurs intérêts et l'identité de leur idéal en créant une Fédération Nationale de toutes les œuvres mutualistes de France, — une et indivisible, comme la patrie.

Vers ce vaste fleuve d'hommes qui rassemble et répand sur son passage tous les éléments de force et de richesse naturelles, doivent nécessairement confluer les courants qui se forment dans la vie professionnelle ou locale du pays, tantôt sous l'effort de l'énergie intérieure jusqu'alors comprimée, tantôt sous la pression des circonstances ambiantes, par l'émergence soudaine de sources inattendues...

De tous ces courants particuliers qui, depuis 1870, sont venus ainsi sillonner et féconder le vieux sol gaulois, le vôtre est le plus puissant et promet d'être le plus bienfaisant.

Aussi est-ce avec une joie sans mélange que nous ouvrons nos rangs et nos bras — et nos cœurs — à ceux qui l'ont aidé à éclore et qui le dirigent aujourd'hui avec tant d'intelligence, de sagesse et de désintéressement.

Oui, certes, je serai votre hôte ce soir, je viendrai à vous, au milieu du bureau entier de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, qui tient à célébrer cette fête rare et magnifique : l'adhésion d'un demi-million d'hommes aux principes de dignité, de responsabilité et d'indépendance, qui sont le ressort de toute prévoyance sincère et de toute démocratie véritable.

LEOPOLD MABILLEAU,

Si notre organisation professionnelle et mutualiste a su mener à bien sa tâche, si tant d'encouragements précieux nous ont été spontanément donnés, c'est parce que, sans nous écarter des règles qui ont fait les autres sociétés fortes et prospères, nous avons appliqué une méthode nouvelle de propagande, de recrutement et d'action qui a procuré à nos adhérents des avantages inconnus jusqu'alors.

Mais nous devons surtout la plus grande part de notre succès au *Journal* — et à notre ami de la première heure, son dévoué collaborateur Jean Hébrard — à sa publicité large et généreuse, qui nous a permis de nous répandre non seulement en province, mais encore aux colonies et à l'étranger.

Expliquons en deux mots notre système. Notre société de secours mutuels groupe, dans deux catégories et à leur gré, les employés, qui se déclarent très satisfaits de l'organisation de nos services médicaux et pharmaceutiques, de placement et de prêt gratuit, ainsi que de l'importance de l'indemnité journalière en cas de maladie.

Au point de vue de la retraite, nous pensons, même avant la clôture de l'exercice, pouvoir placer un minimum de 200 francs sur chaque tête de sociétaire faisant partie de l'association depuis un an.

Si le nombre des membres de la troisième catégorie appartenant à la Fédération des commerçants-détaillants pouvait croître en proportion de l'effectif des deux catégories d'employés, nous continuerions à verser tous les ans sur chaque tête d'employé une somme aussi importante, ce qui assurerait à nos employés, *gratuitement*, une très belle retraite.

Je fais un pressant appel à ce petit et moyen commerce, à ces petits employeurs pour lesquels a été créée cette troisième catégorie où, moyennant une cotisation de dix francs par an, ils acquièrent le droit à la gratuité absolue des soins médicaux, à des avantages et à des tarifs spéciaux pour les services annexes de maladie, enfin à une retraite s'ils deviennent victimes de revers dans leurs vieux jours.

Fiers du patronage illustre que nous accorde le président de la Fédération Nationale, M. Léopold Mabilleau, qui, ce soir, vient, entouré des principaux représentants de la mutualité fédérée, présider notre fête, nous proclamons bien haut notre confiance dans les belles destinées de notre jeune société. En groupant les employeurs et les employés dans une société de secours mutuels, c'est-à-dire sur le terrain de la solidarité, le seul qui ne divise point, nous préparons pour le plus grand bien de tous en général, et de chacun en particulier, l'entente toujours plus nécessaire, plus féconde du capital et du travail.

A. MARCOUIRE,

Ce soir, la Fédération des Commerçants détaillants de France va célébrer avec joie l'anniversaire de son entente avec la Fédération Nationale des Employés, donnant ainsi la preuve, d'un fait acquis et indiscutable, que le capital et le travail peuvent et doivent marcher la main dans la main.

M. MABILLEAU
M. MAUS M. MARCOUIRE

C'est sur la *mutualité* que repose notre alliance, et c'est pour cela qu'elle doit vivre et qu'elle vivra. Aussi sommes-nous particulièrement fiers de placer ce soir notre manifestation sous la présidence de l'homme qui dirige le groupement social le plus considérable de notre pays et même du monde entier, M. Léopold Mabilleau, président de la Fédération Nationale et Internationale de la Mutualité. Ce sera la gloire de notre siècle de voir les forces vives du pays accomplir l'œuvre d'alliance et d'amitié sincères entre patrons et employés.

En engageant dès la première heure tous leurs collègues à venir sans arrière-pensée alimenter la caisse mutuelle de leurs collaborateurs de chaque jour, les commerçants détaillants de France ont accompli le plus beau des devoirs de fraternité sociale.

De tous côtés, l'encouragement nous arrive; dès maintenant nos sections de province entrent franchement dans cette voie, et le premier acte de nos adhérents est de créer dans leur ville, à côté de leur groupement patronal, une section de la Fédération Nationale des Employés.

J'ai donc la ferme conviction que cette méthode est la bonne, car elle a réussi, et chaque jour nous en apporte une preuve nouvelle. Si notre action pouvait amener la fin des conflits qui trop souvent attisent le feu de la haine des classes, nous aurions rendu un grand service à l'humanité tout entière, et je ne saurais trop répéter que le devoir social et moral des hommes placés à la tête des groupements importants de travailleurs n'est pas de se servir de leur puissance pour amoindrir et asservir leurs camarades, mais de les rendre meilleurs et de les conduire vers un idéal de mutualité, de solidarité et de fraternité.

Les hommes, quels qu'ils soient, finiront bien par se persuader qu'ils ne sont pas les uns pour les autres des ennemis, mais des frères, et que leur impérieux devoir est de s'entr'aider.

GEORGES MAUS.

LE CARDINAL LECOT
meurt subitement à Chambéry

Le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, vient de mourir.

C'est une grande et noble figure qui disparaît.

Né à Montescourt, dans l'Aisne, le 8 janvier 1831, Victor-Lucien-Sulpice Lecot avait été successivement professeur au petit séminaire de Noyon, aumônier des mobiles de l'Oise, curé de Saint-Antoine à Compiègne, évêque de Dijon, et il avait été élevé à la mort du cardinal Guilbert, en 1890, à la dignité d'archevêque de Bordeaux.

Mgr Lecot fut enfin créé cardinal-prêtre, en 1893, par le pape Léon XIII.

C'est à dater de son élévation à l'archevêché de Bordeaux que Mgr Lecot commença à jouer, dans l'Eglise, un rôle important ; il fut l'un des premiers à se rallier à la République, au moment où Léon XIII adressa au clergé et aux catholiques français ses fameuses directions, par lesquelles il leur recommandait de cesser toutes attaques contre le gouvernement de la France.

Il publia, à ce propos, un mandement qui obtint un retentissement considérable ; il y déclarait qu'il fallait accepter la forme républicaine du gouvernement et obéir à la Constitution.

Fidèle à la politique de Léon XIII, le cardinal Lecot soutint, au conclave d'où le cardinal Sarto devait sortir pape, la candidature du cardinal Rampolla.

Après la séparation des Eglises et de l'Etat, le cardinal Lecot fit l'impossible pour que les catholiques s'accommodassent du régime nouveau. C'est ainsi qu'il prit l'initiative de la création d'une association diocésaine, qui ressemblait, de très près, aux cultuelles prévues par la loi.

Le pape Pie X arrêta net l'élan du clergé, favorable à Mgr Lecot, en interdisant les initiatives des imitateurs du cardinal.

Plus tard, quand la loi permit au clergé de prendre possession des églises, au moyen d'une simple déclaration, le cardinal Lecot conseilla de se soumettre à cette prescription légale.

Le pape interdit alors au clergé de s'incliner devant la loi.

LE CARDINAL LECOT

Plus tard encore, le cardinal pensa que la proposition des évêques, qui consistait en la signature de contrats de jouissance des églises, serait agréée à Rome ; elle fut repoussée.

Tous les efforts du cardinal en vue d'une entente entre l'Eglise et l'Etat, après la rupture du Concordat, lui valurent donc de Rome des désaveux formels. Ces désaveux l'affligèrent profondément et emplirent d'amertume et de douleurs ses dernières années.

Le cardinal Lecot laissera le souvenir d'un grand prélat, qui fit tous ses efforts pour concilier les exigences de la foi religieuse avec les prescriptions de la loi, qui fit l'impossible pour éviter tous conflits entre l'Eglise et les institutions que le pays s'est librement données ; il ne sépara jamais dans son cœur sa foi de son amour de la France et de la République, et il manifesta ses opinions en des pages qui sont parmi les plus belles de la littérature religieuse de ce temps.

La mort du cardinal Lecot réduit à trois le nombre des cardinaux français, qui sont l'archevêque de Lyon, Mgr Coullié ; l'archevêque de Reims, Mgr Luçon, et l'évêque de Marseille, Mgr Andrieu. — FERNAND HAUSER.

CHAMBERY, 20 décembre. — Le cardinal Lecot, revenant de Rome, était descendu dans notre ville avant de poursuivre son voyage vers Lyon, où il devait communiquer aux prélats du sud-est, réunis sous la présidence du cardinal Coullié, les instructions pontificales.

Le cardinal Lecot, qui était dans sa soixante-dix-huitième année, était depuis longtemps atteint d'une maladie douloureuse, qui lui rendait très pénible tout déplacement. Cependant il semblait aller mieux puisqu'il s'était résolu au voyage de Rome.

Le prélat était arrivé à Chambéry hier soir, à sept heures. Il était descendu à l'hôtel où des appartements lui étaient d'ordinaire réservés. Il était accompagné de son secrétaire.

Le cardinal Lecot se mit à table, et après dîner il monta dans ses appartements. A ce moment, il paraissait en bonne santé.

Son secrétaire se rendit à la gare pour retenir un compartiment dans le train que devait prendre ce matin le cardinal pour se rendre à Lyon.

Quelques instants après être arrivé dans sa chambre, le cardinal Lecot fut pris d'une syncope et tomba.

Le personnel de l'hôtel se précipita dans la chambre. On fit appeler le docteur Masson qui constata que le cardinal venait d'être frappé d'une hémorragie cérébrale.

Tous les secours furent inutiles : à neuf heures et demie, le cardinal succombait.

L'évêque de Chambéry est allé ce matin prier devant la dépouille mortelle de l'archevêque de Bordeaux, dont le corps repose dans la chambre qu'il occupait à l'hôtel, en attendant que des décisions soient prises pour le transport à Bordeaux.

BORDEAUX, 20 décembre. — La nouvelle de la mort du cardinal Lecot est arrivée ce matin à huit heures à Bordeaux. Les vicaires généraux de l'archidiocèse et les chanoines se sont réunis. A mesure que la nouvelle se propage, les visiteurs arrivent à l'archevêché.

On a annoncé la mort du cardinal à la messe de onze heures et demie, à la cathédrale de Bordeaux, tandis que le chanoine Olivier, secrétaire de l'archevêché, portait le testament du cardinal chez un notaire.

Le corps du cardinal Lecot partira demain de Chambéry et arrivera mardi matin à Bordeaux.

Le fauteuil du cardinal à la cathédrale a été recouvert d'une draperie noire, ainsi que le banc d'œuvre.

Mgr Lecot avait institué trois légataires universels, des ecclésiastiques, dont un est mort récemment.

La dépouille de l'archevêché de Bordeaux sera inhumée à la cathédrale.

UN PAQUEBOT DISPARU

LE PAQUEBOT "NEUSTRIA" parti depuis 53 jours DE NEW-YORK n'est pas encore *arrivé à Marseille*

Le « Neustria ». — Dans le médaillon, le capitaine Thumin.

Le ministre de la marine a câblé au capitaine de vaisseau Serres, commandant le croiseur cuirassé *Amiral-Aube*, actuellement à Saint-Pierre-Miquelon, de rechercher, au cours de sa traversée de retour en France, le paquebot *Neustria*, signalé pour la dernière fois à sa sortie de New-York, le 27 octobre dernier, et qui n'est pas encore arrivé à Marseille, son port de destination.

Le paquebot en fer *Neustria* (lettres de signaux K. J. T. Q.), commandé par le capitaine au long cours Thumin, jauge brut 2,587 tonneaux, et net 1,721 tonneaux ; il a 101 m. 10 de longueur, 12 mètres de largeur et 6 m. 95 de creux ; il a sept compartiments étanches, des water-ballasts, trois ponts complets ; sa machine, d'une puissance de 2,000 chevaux, actionne une seule hélice et peut donner au navire une vitesse moyenne de 11 nœuds. Ce paquebot appartient à la Compagnie française de navigation à vapeur Cyprien Fabre et Cie, de Marseille ; il a été construit à Rouen, en 1884, mais il a reçu récemment des réparations importantes, et c'était le premier voyage qu'il effectuait depuis ces travaux de réfection, dont le montant s'est élevé à près d'un demi-million. Il semble donc que ce navire était en parfait état de navigabilité. Son équipage est composé de quarante et un hommes.

Les vapeurs du type *Neustria* mettent ordinairement 17 jours pour effectuer la traversée de New-York à Marseille ; le *Neustria* ayant quitté New-York le 27 octobre, aurait dû arriver à Marseille le 14 ou le 15 novembre ; son retard est, par conséquent, de 35 jours.

Ce retard est évidemment inquiétant ; mais, s'il a été causé par la perte de l'hélice unique du navire, ou par la rupture de l'une des parties de l'arbre de couche, qu'il est impossible de changer à la mer, tout espoir de le retrouver n'est pas perdu. Dans ce cas, sa voilure étant insuffisante pour lui permettre de faire route, il dérive à travers l'Atlantique, sous la poussée des grandes brises d'Ouest qui soufflent sur l'Atlantique-Nord à cette époque de l'année. Sa dérive dépend aussi des courants ; toutefois, il est impossible d'avoir sur ce point une indication utile, car, ne sachant pas à quel endroit de l'Océan l'avarie supposée s'est produite, on manque de la base nécessaire pour connaître la direction et la force des courants agissant sur le navire, et pouvoir indiquer, avec une estimation approchée, la direction dans laquelle il dérive.

La mission du croiseur *Amiral-Aube* sera donc des plus difficiles, la zone dans laquelle les recherches devront être faites ayant environ 3,000 milles marins de longueur sur 1,500 milles de largeur. Il ne faut guère compter que sur le hasard, et celui-ci peut servir tout aussi bien l'un quelconque des navires qui, par centaines, sillonnent l'Atlantique-Nord. Il n'est pas de mer au monde plus fréquentée que celle-ci ; c'est la plus grande chance de salut que puisse avoir un navire en dérive.

La supposition d'un retard occasionné par avarie au propulseur est la plus probable ; mais l'on est obligé d'envisager le cas de perte du navire par suite d'abordage, de choc contre une épave flottant entre deux eaux, d'incendie et de submersion par mauvais temps. A cette époque de l'année, les icebergs (glaces flottantes) sont rares, les glaces des régions arctiques étant de nouveau soudées par l'hiver, il n'y a donc pas lieu de penser à la rencontre du navire avec l'une d'elles.

Les retards dans les traversées ne sont pas très rares. On peut citer, en ce qui concerne les navires français, le cas des paquebots *Amérique*, la *Gascogne*, la *France*, le *Santa-Fé*, etc. Tous ces navires, soit par perte d'hélice, avaries causées par le feu, avaient des retards très inquiétants. Il y a donc des raisons sérieuses qui autorisent à ne pas perdre tout espoir de retrouver le *Neustria*, et il est possible que l'on apprenne bientôt qu'il est entré dans l'un des ports de l'Atlantique, à la remorque d'un autre navire. — RAYMOND LESTONNAT.

L'AFFAIRE STEINHEIL
nous réserve encore des Surprises

Avant de comparaître chez le Juge d'instruction MARIETTE nous fait de nouvelles Confidences.

Mariette Wolf et son fils Alexandre ont reçu des convocations à comparaître aujourd'hui devant le juge d'instruction : la tournure que viennent de prendre les événements dans ces dernières vingt-quatre heures fait penser que l'on s'attend à un acte retentissant... De quoi s'agit-il ? De qui est-il question ?... Des bruits d'arrestation, de nouveau, circulent dans l'air... Il nous a paru intéressant de faire, hier, une nouvelle visite à Mariette Wolf, avant que la vieille servante ne soit mise en présence de M. André.

Mariette est toujours là-haut, à Montparnasse, rue Perceval, chez les époux Geoffroy : elle ouvre d'un air machinal et nous accueille l'air plutôt résigné :

— Oui, je sais, nous dit-elle, tout ce que l'on raconte sur mon cas ; il est des plus bizarres et des plus curieux à la fois... Mais je n'ai rien à craindre, bien qu'à l'heure actuelle, toute une meute de calomniateurs semble s'acharner à ma perte.

Et Mariette, sortant de leur étui ses lunettes, nous lit et met sous nos yeux une série de lettres anonymes, des cartes postales injurieuses, sur lesquelles s'étalent en caractères parfois à peine déguisés les pires accusations contre l'ancienne servante et son fils Alexandre.

— Je vous ai dit que l'on avait cherché à m'attirer de nouveau impasse Ronsin, où, dans ma chambre, j'ai d'ailleurs laissé une partie de mon mobilier, ainsi que de nombreux objets auxquels je tiens beaucoup... Un moment, j'ai hésité... Comment, après tout ce qui s'est passé, après tout ce qu'on

PIERRE WOLF
Le second fils de Mariette
(Photo Régis et Cie).

a dit pour ou contre moi... et les miens, comment pourrais-je retourner à la maison fatale ?

» Il est vrai que l'opinion publique est toujours là pour me juger... Selon les uns, je devrais rentrer impasse Ronsin... et en agissant ainsi c'est que je n'aurais rien à me reprocher... Selon les autres, si je réintègre la villa tragique, c'est que des raisons impérieuses m'obligent à agir ainsi.

» Je suis donc restée dans le *statu quo*, ajoute Mariette Wolf, et puisque vous êtes encore le premier à venir me voir, aujourd'hui, je puis vous montrer la lettre que l'on vient de m'adresser, touchant toujours à cette irritante question ; cette lettre la voici.

Madame Mariette Wolf,

C'est une mère qui se permet de vous écrire, une femme qui a le plus grand respect de votre personne; mon cœur s'effondre devant le grand malheur qui frappe une pauvre jeune fille à l'âge où elle ne devrait avoir, au contraire, que joie et bonheur; elle est entourée de deuil, et de deuil le plus triste : tout ce qui l'entoure est plus lugubre que la mort elle-même. Seule, maintenant, dans la triste maison, où elle connut cependant le bonheur de l'amour des siens, la voilà malade de chagrin, se débattant devant d'horribles visions, devant d'affreuses réalités...

Eh bien, madame, cette malheureuse jeune fille, qui n'a plus personne et torturée par la douleur, vous réclame auprès d'elle comme la dernière espérance, la seule consolation, comme son dernier refuge; pauvre âme blessée, éperdue dans la nuit sinistre, elle vous appelle pour pleurer, presser son cœur sur le vôtre, vous qui l'avez élevée, câlinée pendant dix-sept ans; elle vous supplie de revenir près d'elle pour ne pas mourir de désespoir.

Eh bien, madame Mariette, allez la consoler, cette pauvre enfant.

Vous êtes mère, et vous devez comprendre mieux que toute autre le poids des souffrances que doit endurer Mlle Marthe Steinheil...

L'opinion publique ne saura qu'approuver votre bon élan...

Cette lettre est signée : « Une mère qui a une fille de bientôt vingt ans, qu'elle adore... »

Mariette s'exclame :

— Hein ! Qu'est-ce que vous en pensez ?... L'opinion publique... l'opinion publique... et puis après !... Moi, je n'ai rien à craindre... pas plus en restant ici, qu'en retournant à l'impasse Ronsin... Car je n'ai rien à me reprocher, j'ai la conscience parfaitement tranquille...

— Cependant, Mariette, vous retournerez demain à l'instruction.

— Ah ! quand donc tout cela sera-t-il terminé ?... Oui, je sais que bien des points restent à éclaircir... C'est ainsi qu'on veut absolument démontrer que j'ai été impasse Ronsin dans la nuit du double assassinat... On dit que j'ai pu découcher, faire la route à pied et rentrer assez tôt au Vert-Logis, d'où j'aurais pu m'échapper sans être remarquée, afin de justifier « mon alibi ».

Croyez-vous, poursuit Mariette Wolf, en s'animant, qu'une femme de mon âge puisse accomplir pareille prouesse ?... D'abord, je ne connais pas le chemin...

— On aurait pu venir vous chercher en automobile...

— Ça, on devra me le prouver... Une automobile, on l'aurait certainement remar-

Carnet d'un Sauvage

Une idée pousse l'autre. Après la proposition d'hypnotiser la femme fatale, proposition dans laquelle certaines personnes entrevoient un essai de rétablissement de la torture, ce qui me semble légèrement exagéré, je ne m'étonne pas d'avoir reçu des lettres, où l'on me dit :

« Mais que font donc les spirites ? N'est-ce pas pour eux le moment de se montrer ? Pourquoi n'évoquent-ils pas les morts ? Les ombres des victimes ne sont-elles pas les mieux renseignées ? Que ne les interroge-t-on ? »

Je ne sais pas si cela est exact. Beaucoup de gens qui ont été assommés, étranglés ou poignardés, bien qu'ils soient, je le reconnais, les premiers intéressés, seraient peut-être les derniers à pouvoir vous dire comment cela leur est arrivé. Et puis, je l'avouerai, au risque de me faire un mauvais parti parmi les amateurs du surnaturel, je ne suis pas sans défiance relativement aux propos des esprits.

Dans une séance à laquelle j'assistai, ces temps derniers, on évoqua Mme de Pompadour. Je ne sais pas pourquoi, mais on évoque souvent Mme de Pompadour. Celle-ci tint des conversations si étranges, et entama des révélations si invraisemblables sur Sa Majesté Louis XV, que j'en fus tout interloqué. J'ai, d'ailleurs, perdu toute confiance en ces apparitions le jour où j'ai vu combien les poètes décédés faisaient de mauvais vers. Si, une fois de l'autre côté du rideau, comme dit Werther, ils ont perdu tout leur talent, j'ai bien peur qu'il n'en soit de même des autres, que leur intelligence n'aura pas suivis au tombeau.

Il faudrait donc fortement se méfier des récits des défunts. Il est pénible de penser qu'on ment autant dans l'autre monde que dans celui-ci, mais on est bien forcé de le constater.

Dans les vieilles oraisons funèbres, alors qu'on croyait à l'immortalité, on disait volontiers aux décédés qu'ils devaient se réjouir, parce qu'ils connaissaient la vérité. Je crois, maintenant, qu'ils n'en savent pas plus long que nous.

Henry Maret.

ÉCHOS

Les vieux pensionnaires de l'hôtel des Invalides ne sont pas contents. Ils avaient eu en effet jusqu'à présent à leur disposition un bureau de tabac installé aux Invalides pour leur usage personnel. Ce bureau spécial vient d'être supprimé.

Ils ne sont pas d'ailleurs les seuls à protester contre la suppression de ce bureau ; il y a, effet, aux Invalides, un personnel nombreux qui constituait, il faut le reconnaître, le noyau le plus sérieux de la clientèle.

Une pétition demandant le rétablissement du bureau de tabac des Invalides va être adressée aux ministres de la guerre et des finances.

En réponse à de nombreuses demandes, nous informons nos lectrices que les grisantes senteurs de roses respirées partout dans les réunions mondaines sont dues aux *Roses d'Orsay*. Cet extrait subtil et troublant, donnant, comme l'idéal *sous-bras d'Orsay à la rose*, l'illusion absolue du parfum naturel de la fleur, a obtenu, à Londres, la médaille d'or.

Il se trouve aujourd'hui dans toutes les bonnes maisons aussi bien que chez d'Orsay, 17, rue de la Paix, et constitue le cadeau le plus raffiné de la saison.

Noël à Séville.

Avec ses coutumes d'un caractère lascif et quelquefois farouche, le Noël espagnol ne ressemble guère au nôtre : c'est une heure étrange d'amour et de frisson mystique. L'écrivain de volupté, René Maizeroy, vient d'imaginer, sur ce sujet, un tableau saisissant : Noël à Séville, et c'est l'unique représentation de cette pièce rare (pour laquelle ils ont été ravir à l'Espagne ses danseurs, ses danseuses, gitanes, boléros et flamencas) que MM. V. de Cottens et Marinelli vont offrir, le soir du Réveillon, à l'élégant public de l'Olympia. Le peintre Ribeira a fait la mise en scène de cette pièce, pour laquelle le maître Valverde a écrit une musique spéciale. Dès la nouvelle connue, hier soir, la feuille de location s'est couverte, pour ce gala, des noms les plus connus du Tout-Paris.

Le Comptoir International, 44, Chaussée-d'Antin, achète les beaux bijoux ainsi que les bijoux démodés et paie les reconnaissances le plus cher. Ne vendez aucun bijou sans le lui soumettre. (Téléphone 269-67.)

Une exposition qu'il faut visiter, c'est celle des objets d'étrennes de Boin-Taburet, les célèbres joailliers-orfèvres, rue Pasquier. Le choix est immense : les petites bourses, porte-houpettes Louis XVI, avec fermoirs et tissus de l'époque; les broches en platine, les pendulettes-bijou, représentant le Temple de l'Amour, émaux et vermeil; les boîtes à cachou, les brûle-parfums, les porcelaines japonaises, de Saxe et de Sèvres; les gravures authentiques du dix-huitième siècle, les meubles anciens, enfin le dernier cri, les médailles en dentelle de diamant, brillants et roses, que toutes les femmes seront heureuses de montrer comme la plus riche étrenne de 1909.

Le comité de la Société hippique vient d'arrêter les dates de ses grandes réunions de province, à l'exception du Concours hippique de Vichy, dont le programme reste à l'étude.

Le Concours de Bordeaux, qui doit inaugurer la saison, aura lieu du 6 au 14 février; celui de Nantes, du 27 février au 7 mars; celui de Nancy, du 23 au 30 mai, et celui de Boulogne-sur-Mer, du 23 juillet au 1er août.

Quant au Concours hippique de Paris, la date en est déjà fixée, on le sait, au 21 mars.

Toutes les bonnes blanchisseries emploient le savon « Palme d'Argent » de la Blanchisserie de Courcelles, qui donne au linge la blancheur de la neige et l'odeur d'iris. Livraisons en fûts de 25, 50 et 100 kilos.

Plusieurs millions à la disposition de l'expert Dusausoy, 4, boulevard des Italiens, qui achète de suite, à première vue et à leur réelle valeur, bijoux, diamants, pierres fines. Grand choix d'occasions pour le Jour de l'An.

Trouver dans le plus parisien des restaurants un service parfait, une cuisine exquise et une cave renommée, c'est un rêve qu'on réalise en allant chez *Viel, à la Madeleine*, savourer un fin repas arrosé du *Château Loubens*.

Autrefois, pour attiser le feu de la bûche de Noël, il fallait un soufflet... un soufflet magistral ! La bûche traditionnelle n'est plus qu'une légende, mais le soufflet, nous l'avons retrouvé à la Marquise de Sévigné, 11, boulevard de la Madeleine. Voilà bien le cadeau de Noël tel que sait l'imaginer M. A. Rouzaud, cadeau artistique, original, utile, et qui ne peut manquer d'allumer dans les cœurs des étincelles de joie et de reconnaissance.

L'éditeur Sansot va mettre en vente la quatrième édition de *La Conquête des Etoiles*, de F.-T. Marinetti. Sait-on que cet excellent poète se double d'un éloquent conférencier et que tout récemment, à Trieste, il fut porté en triomphe par ses auditeurs ? Oui, et si bien que la police, l'ayant arrêté, dut vite l'élargir pour éviter des troubles graves.

Lire en cinquième page le Lundi de Michelin : « Les lauréats de notre Concours pour l'exécution de la Coupe Michelin. »

JOINVILLE.

VOIR EN TROISIEME PAGE
Les Étrennes du JOURNAL

L'AFFAIRE STEINHEIL nous réserve encore des Surprises

Avant de comparaître chez le Juge d'instruction MARIETTE nous fait de nouvelles Confidences.

Marietie Wolf et son fils Alexandre ont reçu des convocations à comparaître aujourd'hui devant le juge d'instruction : la tournure que viennent de prendre les événements dans ces dernières vingt-quatre heures fait penser que l'on s'attend à un acte retentissant... De quoi s'agit-il ? De qui est-il question ?... Des bruits d'arrestation, de nouveau, circulent dans l'air... Il nous a paru intéressant de faire, hier, une nouvelle visite à Marietie Wolf, avant que la vieille servante ne soit mise en présence de M. André.

Marietie est toujours là-haut, à Montparnasse, rue Perceval, chez les époux Geoffroy : elle ouvre d'un air machinal et nous accueille l'air plutôt résigné :

— Oui, je sais, nous dit-elle, tout ce que l'on raconte sur mon cas ; il est de plus bizarres et des plus curieux à la fois... Mais je n'ai rien à craindre, bien qu'à l'heure actuelle, toute une meute de calomniateurs semble s'acharner à ma perte.

Et Marietie, sortant de leur étui ses lunettes, nous lit et met sous nos yeux une série de lettres anonymes, des cartes postales injurieuses, sur lesquelles s'étalent en caractères parfois à peine déguisés les pires accusations contre l'ancienne servante et son fils Alexandre.

— Je vous ai dit que l'on avait cherché à m'attirer de nouveau impasse Ronsin, où, dans ma chambre, j'ai d'ailleurs laissé une partie de mon mobilier, ainsi que de nombreux objets auxquels je tiens beaucoup... Un moment, j'ai hésité... Comment, après tout ce qui s'est passé, après tout ce qu'on a dit pour ou contre moi... et les mien... comment pourrais-je retourner à la maison fatale ?

» Il est vrai que l'opinion publique est toujours là pour me juger... Selon les uns, je devrais rentrer impasse Ronsin... et en agissant ainsi c'est que je n'aurais rien à me reprocher... Selon les autres, si je réintègre la villa tragique, c'est que des raisons impérieuses m'obligent à agir ainsi.

» Je suis donc restée dans le *statu quo*, ajoute Marietie Wolf, et puisque vous êtes encore le premier à venir me voir, aujourd'hui, je puis vous montrer la lettre que l'on vient de m'adresser, touchant toujours à cette irritante question ; cette lettre la voici.

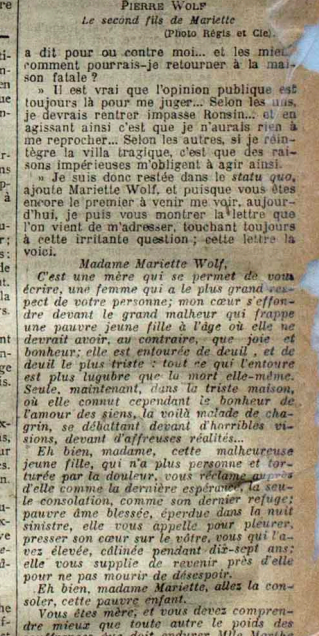

PIERRE WOLF
Le second fils de Marietie
(Photo Régis et Cie).

Madame Marietie Wolf,

C'est une mère qui se permet de vous écrire, une femme qui a le plus grand respect de votre personne; mon cœur s'effondre devant le grand malheur qui frappe une pauvre jeune fille à l'âge où elle ne devrait avoir, au contraire, que joie et bonheur; elle est entourée de deuil, et de deuil le plus triste : tout ce qui l'entoure est plus lugubre que la mort elle-même. Seule, maintenant, dans la triste maison, où elle connut cependant le bonheur de l'amour des siens, la voilà malade de chagrin, se débattant devant d'horribles visions, devant d'affreuses réalités...

Eh bien, madame, cette malheureuse jeune fille, qui n'a plus personne et torturée par la douleur, vous réclame auprès d'elle comme la dernière espérance, la seule consolation, comme son dernier refuge; pauvre âme blessée, éperdue dans la nuit sinistre, elle vous appelle pour pleurer, presser son cœur sur le vôtre, vous qui l'avez élevée, câlinée pendant dix-sept ans; elle vous supplie de revenir près d'elle pour ne pas mourir de désespoir.

Eh bien, madame Marietie, allez la consoler, cette pauvre enfant.

Vous êtes mère, et vous devez comprendre mieux que toute autre le poids des souffrances que doit endurer Mlle Marthe Steinheil...

L'opinion publique ne saura qu'approuver votre bon élan...

Cette lettre est signée : « Une mère qui a une fille de bientôt vingt ans, qu'elle adore... »

Marietie s'exclame :

— Hein ! Qu'est-ce que vous en pensez ?... L'opinion publique... l'opinion publique... et puis après !... Moi, je n'ai rien à craindre... pas plus en restant ici, qu'en retournant à l'impasse Ronsin... Car je n'ai rien à me reprocher, j'ai la conscience parfaitement tranquille...

— Cependant, Marietie, vous retournerez demain à l'instruction.

— Ah ! quand donc tout cela sera-t-il terminé ?... Oui, je sais que bien des points restent à éclaircir... C'est ainsi qu'on veut absolument démontrer que j'ai été impasse Ronsin dans la nuit du double assassinat... On dit que j'ai pu découcher, faire la route à pied et rentrer assez tôt au Vert-Logis, d'où j'aurais pu m'échapper sans être remarquée, afin de justifier « mon alibi »... Croyez-vous, poursuit Marietie Wolf, en s'animant, qu'une femme de mon âge puisse accomplir pareille prouesse ?... D'abord je ne connais pas le chemin...

— On aurait pu venir vous chercher en automobile...

— Ça, on devra me le prouver... Une automobile, on l'aurait certainement remar-

quée, soit aux abords de la villa du Vert-Logis, soit auteur de l'impasse Ronsin, aux heures correspondant au double assassinat. Or, M. Buisson peut assurer que je me suis couchée, à Bellevue, vers onze heures du soir.

Et la vieille servante, que ne fatigue point ce tour de conversation, devient plus loquace, à mesure que nous lui posons ces questions, dans l'ordre où elles nous viennent :

— On a dit, Mariette, que vous aviez eu, après le crime, quelques entretiens mystérieux avec Mme Steinheil, alors qu'elle était encore soignée rue Edmond-Valentin, chez le comte d'Arlon...

Je ne l'ai vue juste qu'une fois, dans cette période-là ; encore ne suis-je restée que cinq minutes auprès de ma patronne... C'est exact, je suis allée voir Mme Steinheil, d'abord pour prendre de ses nouvelles, ensuite pour lui remettre une petite boîte qu'elle m'avait demandé de lui apporter...

— Cette petite boîte empaquetée dans du papier blanc, fermée par une ficelle, et qui contenait des bijoux...

— Ça, je l'ignorais...

— Pourtant, Mariette, vous qui étiez la femme de confiance de la veuve Steinheil, vous connaissiez très exactement la liste des bijoux de votre patronne ; vous possédiez, dit-on, certaines clés... notamment celle de l'armoire dans laquelle elle les rangeait ?...

— Je ne connaissais rien, absolument rien... Si, je savais que madame avait une bague, une broche, un tour de cou et telle et telle parure, mais il ne s'agissait là que des bijoux que ma patronne portait constamment.

— Savez-vous s'il en manquait beaucoup, avant le crime ?

— Je ne sais rien, rien, rien...

— On dit que Mme Steinheil possédait, outre ces joyaux, une véritable « châsse », dans laquelle il y avait pour *plus de cent mille francs d'or, de pierres précieuses*, provenant d'hommages plutôt anciens que modernes, et de personnalités très en vue...

— Je ne sais rien, rien, rien...

— N'avez-vous pas accompagné Mme Steinheil dans sa villégiature, en Normandie ?

— Oui, nous étions à Louvières, chez les époux Garrigue... Mme Steinheil se levait sur le coup de sept heures ; après le déjeuner, une heure plus tard, elle montait en tilbury et se rendait soit à la plage, soit aux champs ; elle rapportait de grandes gerbes de fleurs.

— Fit-elle de longs déplacements au cours de cette villégiature ?

— Non ... Mme Steinheil s'absentait la journée, tout au plus, mais elle était toujours de retour à l'heure du dîner... Moi, je restais à la villa de nos hôtes ; je ne saurais donc vous dire si, au cours de ces randonnées, madame eut ou non des rendez-vous, des aventures, des entretiens mystérieux avec des personnages que j'ignore...

» Je sais que quelques intimes amis de la famille Steinheil, déjà vus au Vert-Logis ou à l'impasse Ronsin, sont venus à Louvières. Mais leur visite fut purement amicale...

— On a remarqué aussi, Mariette, que vous partiez, durant votre premier séjour au Vert-Logis, après le crime, des sillons bleus profondément imprimés sur les avant-bras ?...

— Les gens qui ont vu ces « bleus », s'exclame Mariette, n'avaient point la berlue, mais leur mémoire leur fait sensiblement défaut quant à la date... C'est à la fin du mois de juillet — deux mois après la tragique aventure — que ceci se passait... Nous étions à la veille de partir à Louvières, et j'avais été chargée de « transbahuter » des meubles de l'impasse Ronsin, aidée dans ce travail par M. Mouillebeau, gardien du Vert-Logis... On a beau être forte, ces meubles, que je fis voyager de la bibliothèque à la salle à manger, laissèrent d'affreux sillons rouges sur mes bras... Je ne pus m'empêcher de faire cette remarque à mon compagnon : « Hein ! mon cher [illegible] beau, si j'avais eu ces « bleus » sur mes bras au *lendemain du crime*, « j'étais bonne comme la romaine » ; on n'aurait pas manqué de me « coffrer » tout de suite. »

— Il a été dit que l'on recevait, au Vert-Logis, nombre de visiteurs durant les deux mois qui suivirent le crime, et que, notamment, l'un de ceux-ci fut l'objet d'une étroite surveillance de la part de la police ?

— Après le crime, on n'a plus revu personne... J'entends dire, reprend Mariette Wolf, que madame n'a plus donné ni dîner, ni réception... Quelques privilégiés venaient à Bellevue... C'est tout...

— Les mauvaises langues vont jusqu'à dire que la veuve du peintre, soit à Bellevue, soit à Louvières, n'observa point toujours l'attitude que lui commandait la situation... Elle se montrait, disent les uns, d'une gaieté folle.

— Mme Steinheil n'était ni gaie, ni triste... On ne parlait, toutefois, jamais du crime devant elle.

— Pleura-t-elle quelquefois ?

— Jamais ; du moins je ne l'ai pas vue...

— Quelles furent vos principales occupations quand vous fûtes réinstallées à Bellevue, au retour de Louvières ?

— Oh ! je n'y suis restée que trois ou quatre jours... Après, je suis rentrée à Paris, au pavillon de l'impasse Ronsin, avec les ouvriers... C'est à cette époque, en effet, que madame a fait transformer sa maison.

— Il paraît, Mariette, que M. Bertillon aurait relevé les traces de vos doigts sur la bouteille de cognac qui servit à confectionner les grogs, dans la nuit tragique... Ces mêmes « empreintes digitales » furent prises sur divers autres flacons, notamment celui qui contenait le rhum...

— Je ne me suis point servie du flacon de rhum, dans la nuit tragique, pour cette excellente raison que, depuis douze jours, j'étais installée au Vert-Logis. Mais il n'est point rare que l'on relève mes « empreintes », comme vous dites, sur toutes les bouteilles rangées à la cuisine ou à l'office ; j'étais, de par ma profession, obligée à manier tous ces flacons. J'ajoute, dit Mariette, que je ne me gênais pas pour mettre, chaque matin, un peu de cognac dans ma quotidienne tasse de café...

— Est-il exact que l'on ait eu de la strychnine à l'impasse Ronsin ?...

— Je n'en ai jamais vu à la maison... Et personne ne me confia jamais ce détail... Quand on avait besoin de médicaments, on allait les chercher à la Pharmacie Normale, avec l'ordonnance du médecin.

— Le peintre Steinheil était-il un grand fumeur ?

— Oui et non... Quand madame l'embêtait, monsieur venait parfois faire un bout de causette à l'office avec Mathilde ou Rémy Couillard ; mais, le plus souvent, il montait à son atelier... il « grillait force cigarettes ».

— Vous ne l'avez jamais vu fumer la pipe ?

— Jamais... Il allait acheter lui-même son tabac et son papier, chez le buraliste voisin, aussi simplement qu'il se faisait raser ou couper les cheveux, chez le barbier le plus proche...

— Faisait-il ses cigarettes lui-même, au moment de les fumer ?

— Je crois... Mais monsieur en avait toujours d'avance une certaine quantité dans son étui...

— D'après vous, Mariette, pourquoi Mme Steinheil aurait-elle fait assassiner son mari ?

— Ma foi, je n'en sais rien. Que voulez-vous que je dise là-dessus ?... S'il est exact que j'étais à même de savoir bien des choses autour de madame, je ne connaissais point tous les secrets de mes maîtres.

— Pourtant, on a dit qu'à la suite du divorce de son frère, percepteur dans l'Oise, Mme Steinheil aurait manifesté à plusieurs reprises l'intention d'être délivrée d'une situation qui lui pesait.

— Une seule fois, j'entendis parler de divorce, mais c'était bien longtemps avant le crime...

L'HEURE DU BANDIT

Mais voici que surgissent, un à un, les enfants de Mariette : Mathilde Wolf, employée dans une grande administration des Halles, et son mari, Stanislas Geoffroy, wattman à la Compagnie Parisienne des Tramways (ligne Montparnasse-Bastille). Ils ont, tous deux, une autre conception du mobile du crime, ceci d'après leurs impressions personnelles, puisque, aussi bien, ils étaient à la fois les hôtes du pavillon du peintre Steinheil et habitaient en face, dans l'impasse Ronsin.

M. Geoffroy et sa femme pensent que le bandit qui a fait le coup a agi pour voler, et qu'il avait un complice embusqué dans l'impasse Ronsin à l'heure où s'accomplissait l'horrible forfait...

On se souvient que le wattman humait l'air à sa fenêtre, par cette nuit d'orage, lorsque, précisément, le « guetteur », surpris, donna l'éveil et disparut, dit-il, par la rue de Vaugirard.

Après l'audition de Rémy Couillard et de M. Lecoq, les deux premiers témoins qui « déligotèrent » Mme Steinheil, il était intéressant de recueillir de la bouche de M. Geoffroy les détails de la scène qui suivit cette double intervention.

Maintenant que le valet de chambre de Mme Steinheil a été entendu sur ce chapitre, le gendre de Mariette ne se gêne plus pour répondre à nos questions. Il s'explique, d'ailleurs, très clairement ; laissons-lui la parole :

— En arrivant, dès la première alerte, je trouve toutes les portes ouvertes. Rémy Couillard me dit textuellement : « Stanislas, *des voleurs sont venus* ; le patron est mort, Mme Japy aussi... »

» Ne pensant pas que madame était dans la chambre de sa fille, poursuit Geoffroy, je cours au fond du couloir, j'aperçois monsieur à droite, dans la salle de bains, et Mme Japy à gauche, couchée en travers du lit... J'ignorais, à ce moment, que ce cadavre fût celui de Mme Japy... Je m'empresse d'aller voir si la pauvre Marthe n'a point subi le même sort dans sa chambre, et là, à ma grande stupéfaction, je trouve Mme Steinheil sur le lit de sa fille... Un monsieur, que je sus plus tard être M. Lecoq, était debout auprès d'elle et cherchait à la consoler. Entre temps, j'avais prié Rémy Couillard d'aller chercher un médecin.

» M. Lecoq se retira : je restai seul avec Mme Steinheil qui était déligotée et cherchait à se précipiter par la fenêtre... Comme elle se débattait, je dus la maintenir fortement aux poignets, et c'est à ce moment que je remarquai les sillons rouges imprimés dans les chairs par les cordelettes.

» Madame, dont l'état d'affolement était extrême, criait : « Laissez-moi... Ne me faites pas de mal !... »

» — C'est Stanislas qui vous tient... N'ayez plus peur.

» Et comme elle entendait du bruit dans l'escalier :

» — Où est monsieur... où est ma mère ?

» — Monsieur n'a pas de mal... répliquai-je en cherchant toujours à la calmer, dit Geoffroy...

» Mon impression, ajoute le wattman, est que Mme Steinheil, à ce moment, n'a pas fait de « chiqué », et je pense toujours de même... Je ne changerai d'avis que lorsque Mme Steinheil l'aura réellement avoué... et devant moi !

» D'après moi, l'histoire des lettres et de la perle dans le portefeuille de Rémy Couillard, l'accusation contre Alexandre Wolf, contre Mariette, tout cela, dis-je, n'est point l'œuvre de Mme Steinheil — il y a là-dessous un mystère aussi troublant que l'autre.. et, croyez-moi, nous n'en sommes pas encore au dernier coup de théâtre ! » — ARTHUR DUPIN.

LES PERQUISITIONS A BELLEVUE

Contrairement à ce qu'avaient dit certains journaux, qui annonçaient l'opération comme accomplie, c'est hier matin seulement, au petit jour, qu'on procéda au curage de la fosse du Vert-Logis. M. Bénézech, l'aimable commissaire de police de Meudon, avait reçu à cette fin un mandat de perquisition de M. André. Vers six heures et demie, il arrive, flanqué de l'appariteur et d'un agent de police. Déjà, les vidangeurs étaient là, attendant sa venue pour commencer leurs opérations.

En un instant, la pierre fermant la fosse est descellée ; la pompe est mise en marche et, au bout de trois quarts d'heure, la fosse est asséchée. A la lueur des lanternes, on en examine le fond, et un vidangeur descend, pour reparaître bientôt, apportant quelques objets.

On se précipite, on cherche à savoir quels peuvent bien être ces documents. Par eux la lumière se fera-t-elle dans ce drame obscur ? Le magistrat, un à un, les examine. Vain espoir ! Ce ne sont que des tubes de poudre de savon, pour le rasoir ; avec eux, quelques bouchons de champagne et — pièce plus importante — un plat à barbe, en vieux Rouen, en deux fragments.

Tous ces objets, pourtant, sont mis sous scellés. L'agent qui accompagne M. Bénézech les plie en un linge à toilette, et tout le monde s'en va. Derrière nous, M. Mouillebot, gardien de la villa, quelque peu ému par cette visite en lanternes de gens qui ignorent le repos dominical, referme la porte et s'en va reprendre un sommeil interrompu.

A PROPOS D'ALEXANDRE WOLF

Plusieurs de nos confrères du matin avaient déclaré tenir de la bouche même de Me Bernardeau que son client serait de retour, lundi matin, à Paris.

Me Bernardeau, que nous savions dîner dans une maison amie, a été rejoint par un de nos collaborateurs.

— Je suis bien heureux de vous recevoir, nous dit-il, car j'ai un service à vous demander. Voulez-vous bien démentir le propos qu'on me prête ? Je n'ai à renseigner personne sur les faits et gestes de M. Alexandre Wolf. Il fait ce qui lui plaît, va où il lui convient. Mon rôle à son endroit ne consiste pas à renseigner le public sur ses agissements. Libre, il agit comme un homme libre, et je n'ai aucune entrave à apporter à sa liberté. Si M. Alexandre Wolf a déclaré dans une langue un peu neuve, mais qui peint, en parlant de son avocat, « qu'il était un peu là », c'est qu'en effet j'estime que mon devoir est de le défendre contre tous propos malfaisants, et non de me livrer moi-même, à son encontre, à de ridicules confidences.

» Il devrait être inutile et superflu de faire une telle déclaration. »

LE GRAND CONCOUR

CALAIS
BON N°
28

Nombre de
le mois d

Mars 1898.....
Mars 1899.....
Mars 1900.....
Mars 1901.....
Mars 1902.....

Bon à détacher

UNE EXPLOSION PLACE VENDOME

Un garçon de bureau de la Société de dynamite, 12, place Vendôme, M. Georges Laze, quarante-cinq ans, était occupé, hier, vers midi, à vider des cartouches-échantillons de la dangereuse matière, lorsqu'il eut l'imprudence de heurter l'une d'elles — mesurant 0 m. 05 de long — contre une table, afin d'en faire sortir plus rapidement le contenu. L'amorce au fulminate de mercure éclata, lui emportant le pouce et deux doigts de la main droite.

Le blessé, dont l'état est inquiétant, a été admis à l'hôpital de la Charité. Les dégâts matériels sont insignifiants.

Le Laboratoire municipal a fait enlever le reste des explosifs. M. Blondeau, commissaire de police du quartier de la Place-Vendôme, a ouvert une enquête pour déterminer les circonstances exactes de cet accident.

POUR VOS ÉTRENNES

Adressez-vous chez Edvabski, 29, rue de Londres, qui met en vente un choix considérable d'étoles en renard, martre, vison, skungs, ainsi que des vêtements de loutre et astrakan, dont les prix sont de beaucoup baissés pour cette occasion.

Atelier spécial pour transformations et réparations.

PREMIÈRE ANNEE. — N° 280. LE NUMÉRO QUOTIDIEN : *Cinq Centimes* VENDREDI 25 DECEMBRE 1908.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3
Jusqu'à Minuit
TÉLÉPHONE 226-40
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

19, Rue du Croissant, 19
A partir de Minuit
TÉLÉPHONE 254-07

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION
ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 80	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 226-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
A la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

CONTE DE NOEL

Les grands souliers

A PAMPILLE.

Elle allait, la petite fille, traînant ses vieilles espadrilles trop grandes sur le trottoir humide de brume de la rue de Belleville.

C'était le soir de Noël. En attendant le réveillon, tout le quartier était dans la rue. Le funiculaire faisait son tintamarre ; la foule grouillait autour des étalages en plein air ; des gamins jouaient de la trompette ; des ouvriers entraient par bandes chez les marchands de vin, dont les vitres flambaient ; et, se tenant par la main, des demoiselles du faubourg barraient le trottoir, serrées dans des fichus de laine, un gros rouleau de cheveux sur le nez.

⁂

La petite fille s'appelait Célestine. Elle avait sept ans. Elle aurait été jolie si elle avait été lavée et si ses yeux verts avaient souri. Mais ils ne souriaient guère, car Célestine était une petite fille très malheureuse. Son père et sa mère, de bons forains pleins de courage, lui, lutteur, elle gymnaste, étaient morts tous deux, lui, d'un chaud et froid, elle, d'un saut périlleux manqué ; et d'autres forains avaient recueilli Célestine, non par tendresse ni même par pitié, mais pour profiter d'elle en la forçant à mendier.

Elle devait rapporter dix sous tous les soirs. Et, souvent, elle ne les avait pas ; et, d'autres fois, quand elle les avait, elle ne pouvait s'empêcher d'en distraire de quoi acheter un ou deux gâteaux, sachant bien qu'elle serait battue ; de quoi elle prenait bravement son parti.

⁂

Ce soir-là, ses faux parents étaient allés boire chez le marchand de vin, et l'avaient envoyée mendier dans la rue. Et elle se sentait encore plus malheureuse que de coutume parce que, tout autour d'elle, il y avait des parents qui achetaient de belles choses à leurs enfants, et parce qu'elle savait que, cette nuit-là, vendant Jésus quelque ange du ciel venait déposer des jouets et des bonbons dans les souliers des petits.

Une vitrine surtout l'arrêta. Elle eut quelques moments d'extase devant une poupée riche, habillée de soie rose et de dentelle, dont les bras courts avaient des petits gants de peau, qui fermait les yeux quand on la couchait, et dont la bouche entr'ouverte était si petite qu'elle ne laissait voir que deux dents de souris.

Célestine, grelottante dans sa méchante robe trouée, songeait :

— Bien sûr, je n'aurai jamais cette grande poupée-là : mais je n'en aurai même pas une petite. Car, si l'enfant Jésus voulait m'en donner une, il ne saurait pas où la mettre, puisque, moi, je n'ai pas de souliers.

⁂

Tout à coup, elle aperçut à un étalage en plein air des souliers de toutes sortes, — brodequins, souliers Molière, bottines à boutons, à lacets, « élastiques, pantoufles, babouches, « kroumirs », et soigneusement alignés, ou disposés en larges fleurs dont les pétales étaient formés de godillots, et le cœur, d'escarpins délicats.

Derrière ces magnificences, le marchand, un gros vieil homme, somnolait.

Le désir de Célestine fut tel, que sa petite conscience oublia de l'avertir. D'un geste de singe, elle tira à elle par les lacets, — n'ayant pas eu le temps de choisir, — une paire de souliers énormes, des souliers de charretier ou de terrassier, qui se trouvait au bord de l'étalage ; et elle s'enfuit avec, en les serrant sur son cœur.

⁂

Dans les ténèbres, en tâtonnant (car le concierge avait éteint le gaz), elle monta les six étages qui menaient à sa mansarde. Comme elle savait où étaient les allumettes et la bougie fichée dans la bouteille, elle fit de la lumière, et déposa les grands souliers au pied du mauvais poêle éteint. Puis, elle se blottit dans la caisse d'emballage qui lui servait de lit, et s'endormit presque tout de suite.

⁂

Une grand lueur emplit la mansarde. Un ange est là, sans qu'on puisse savoir comment il est entré ; un ange long et mince, avec deux grandes ailes dont le bout frôle la poussière du plancher, et une tête de jeune fille sage, dont les cheveux bouffants sont partagés au milieu par une raie bien droite.

Il tient un gros registre, où sont inscrites toutes les rues avec les numéros des maisons et les noms des locataires. Il le feuillette de son doigt d'ange, qu'il mouille de temps en temps ; et, quand il est arrivé à la page qu'il cherchait, il regarde tout autour de la chambre, aperçoit Célestine dans sa caisse d'emballage et dit tout haut :

— Oui, voilà bien la petite fille qui est marquée sur le registre. J'ai quelque chose pour elle.

A ces mots, il tira de dessous sa robe la magnifique poupée que l'enfant admirait quelques heures auparavant, et se baissa comme pour la déposer dans un des souliers... Mais il interrompit son geste :

— Qu'est-ce que cela signifie ? dit-il. Ce sont là les souliers d'une grande personne, et non pas d'une petite fille. Est-ce qu'on se moque de moi ?

Là-dessus, l'ange remet la poupée dans sa robe. Puis, il regarde longuement Célestine d'un œil triste et d'un air de reproche, et disparaît subitement.

⁂

Célestine pleura et sanglota longtemps ; mais elle finit par se rendormir dans ses larmes.

Quand elle se réveilla le lendemain, ses faux parents n'étaient pas encore rentrés. Son premier regard fut pour les souliers : elle vit qu'ils étaient vides et se ressouvint de la leçon de l'ange et de la façon dont il l'avait regardée.

Alors, ayant réfléchi sur tout cela, elle s'habilla très vite, prit un soulier dans chaque main, dégringola les six étages, et courut à la maison du vieux cordonnier qui, tout justement, était sur le seuil de sa boutique.

Célestine lui tendit les deux grands souliers neufs au bout de ses petits bras, lui demandant pardon, et lui racontant des choses où le bonhomme ne comprit rien, sinon que cette petite lui rapportait sa marchandise.

Il appela sa femme, qui faisait le café au lait dans l'arrière-boutique :

— Ecoute la gosse, lui dit-il. Toi, tu la comprendras peut-être.

Et Célestine recommença son histoire, et la femme du cordonnier la comprit parfaitement.

Elle embrassa l'enfant et dit à son mari :

— Voilà vraiment une honnête petite fille, et elle y a d'autant plus de mérite qu'elle est très pauvre et très malheureuse. Ce qu'elle vient de faire montre qu'elle a du cœur. Elle paraît douce et elle sera jolie quand elle sera débarbouillée. Depuis vingt ans nous désirons une petite fille : si nous adoptions celle-là, mon ami ? Nous le pouvons facilement, puisque les mauvaises gens avec qui elle demeure ne sont pas ses parents.

Et le bon cordonnier et la bonne cordonnière adoptèrent Célestine. Ses faux parents voulurent la reprendre ; mais M. Lépine leur fit dire de se tenir tranquilles.

JULES LEMAITRE.
de l'Académie Française.

LA POLITIQUE

L'ESCLAVE DES JUIFS

Nous avons toujours dit que la juiverie était la haine éternelle de l'hellénisme. Alexandre même y fut pris. Depuis qu'une Juive l'enveloppa dans ses réseaux, M. le doyen Croiset a perdu le rayon et même le sourire. Cet ancien amateur d'athénisme se noie dans le lac Copaïs. Il n'y avait qu'une manière de répondre au coup de génie de notre merveilleux ami Maurice Pujo. Un doyen français, ou lettré, ou seulement fidèle à nos vieilles humanités, n'eût pas été embarrassé. On ne pouvait pas, on ne voulait pas revenir sur la fâcheuse décision qui avait ouvert la Sorbonne à M. Thalamas ? Eh bien ! il n'y avait qu'à l'ouvrir aussi à Pujo. Le général de l'Institut, ce qui fait parfois l'équivalent du doctorat ès lettres, et muni de la *licentia docendi*, notre ami était sensiblement dans la règle. Il était mieux : dans l'ordre. Le plus simple était de le laisser faire le cours, ou, au besoin, de le présider, ce diable de cours. Voyez-vous un doyen de Sorbonne donnant le signal des applaudissements aux endroits les plus admirés. Le pauvre cas eût oublié son « Thalamas ! hou hou ! » qui devient un rite local, pour mêler les « Vive Croiset ! » aux « Vive Pujo ! » Et quelques « Vive Jeanne d'Arc ! » réconciliaient tout le monde.

Non seulement cette solution qui aurait eu la saveur et l'accent de notre pays, n'est pas intervenue en fait, mais elle n'a même pas été conçue par celui qui était le plus intéressé à faire ici figure d'honnête homme et d'homme d'esprit. On n'a vu qu'un pédant borné appelant à la garde. Depuis, il se répand en communications pour affirmer, en style de garde champêtre, qu'il a envoyé son rapport, paraît-il, sont rapport sur les « attentats inqualifiables » qui semèrent l'épouvante dans sa maison.

Mon pauvre Monsieur Croiset, ces violences de langage, qui prouvent peu en votre faveur, démontrent bien quels sont vos maîtres. Elles établissent la gravité et le sérieux de ce qu'osèrent nos amis. A peu près comme Fichte, à Berlin, sous la botte française loua la valeur et la primauté de la Germanie, ainsi Pujo a célébré la grandeur de notre héroïne et de notre race de rois au centre même de l'occupation juive, sous la botte du métèque et du protestant. Et comme, non content d'être le fonctionnaire d'un Etat subjugué par une horde de Barbares, vous vous trouvez aussi, personnellement, Monsieur le doyen, parmi de compromissions avec l'occupant étranger, il ne vous a même pas été possible de conduire votre pensée et vos décisions selon la mesure et le rythme naturels à tout homme né comme vous de sang français et nourri aux Lettres classiques. Vous avez perdu la tête parce que vous étiez déjà diminué de la tête. Vous avez manqué d'esprit, parce que vous manquiez de liberté et de caractère. L'esclave parfait ne rit plus. — Ch. M.

Lire en deuxième page :
L'AFFAIRE ASTRESSE :
LE TRUC SUPREME
par EDOUARD BERTHENT

En troisième page :
LA MODE
par PAMPILLE
LES THEATRES
par CLAVEURES

DERNIÈRE HEURE

L'ÉMEUTE AU QUARTIER LATIN
Les arrestations

La préfecture de police a communiqué une note déclarant que le nombre des personnes interrogées dans les commissariats, après les manifestations d'hier, est de 56.

Tous les manifestants arrêtés ont été mis en liberté : ils seront poursuivis, les uns pour délits d'outrage, rébellion, etc., les autres pour des contraventions diverses.

La préfecture a également déclaré que le nombre des agents blessés était de 47, dont 31 des brigades de réserve. Deux ont dû quitter le service. 16 agents du sixième arrondissement ont été légèrement blessés ou contusionnés.

APRÈS L'ÉMEUTE
L'opinion des praticiens

L'ordre du jour suivant a été voté hier soir, à l'hôtel des Sociétés Savantes, par le comité de Vigilance du congrès des Praticiens.

« Le comité de Vigilance du congrès des Praticiens, réuni d'urgence au sujet des troubles de l'Ecole de Médecine, faisant appel à l'opinion publique éclairée par la presse,

« Considérant qu'après deux ans de démarches multipliées auprès des pouvoirs publics, et après avoir épuisé tous les moyens légaux, deux congrès ayant réuni l'adhésion de plus de 12.000 médecins français, n'ont pu obtenir satisfaction sérieuse.

« Félicite l'Association Corporative des Etudiants en Médecine, les candidats protestataires et les Praticiens de leur attitude énergique ;

« S'élève avec indignation contre l'invasion brutale et illégale de la Faculté de Médecine, invasion qui a provoqué les troubles.

« Adresse aux victimes des manifestations l'expression de ses fraternelles sympathies.

« Se déclare solidaire dans la lutte si vaillamment entreprise.

« Proteste contre les tentatives faites pour continuer les épreuves d'un Concours qui ne saurait avoir lieu ;

« Prie le président inconscient, les membres du jury et quelques candidats du concours qui s'acharnent à défier dangereusement l'opinion du Corps médical ;

« Repousse comme méprisables les insinuations qui tendent à rabaisser à une manœuvre politique mesquine l'effort entreprix pour faire triompher les justes revendications de l'unanimité des médecins français.

LE MAUVAIS TEMPS SUR LES COTES BRETONNES

Brest, 24 décembre. — La mer est démontée au large ; le vent souffle avec violence. Plusieurs navires fuyant devant la tempête sont venus s'abriter en rade. Une barque de pêche de Saint-Guénolé a sombré ; l'équipage a été sauvé par le canot de sauvetage.

AU VATICAN
Les réceptions de la Noël

Rome, 24 décembre. (Dépêche de notre correspondant particulier.) — *Le Pape n'a pas reçu aujourd'hui, à l'occasion de la fête de Noël, les félicitations du Sacré-Collège, du corps diplomatique et des hauts dignitaires de sa Cour ; cette dispense est contraire à toutes les habitudes ; mais elle n'a aucun rapport avec la santé du Saint-Père, qui est actuellement excellente ; elle a pour cause la proximité des réceptions du jubilé sacerdotal.* — A.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE
Expulsion du curé de Condecourt

Lille, 24 décembre. — Le curé de Condecourt habitait une maison léguée en 1832 à la commune à charge par elle d'en faire un presbytère. Au lendemain de la loi de spoliation la municipalité voulut obtenir du prêtre le paiement d'un loyer ou la restitution du presbytère ; le curé refusa ; le maire porta alors l'affaire devant le tribunal civil de Lille. Celui-ci a ordonné aujourd'hui l'expulsion du curé, l'affectation d'un immeuble à un presbytère constituant un acte cultuel, et les communes ne pouvant plus remplir les charges cultuelles afférentes aux libéralités à elles faites.

LE FEU A SAINTE-PÉRINE
Une pensionnaire carbonisée

Dans la soirée d'hier, un incendie s'est déclaré dans une chambre de l'asile Sainte-Périne à Auteuil. Quand on a pu se rendre maître du feu, on a trouvé carbonisé le corps d'une dame Mégrin, âgée de cinquante-trois ans, qui habitait cette chambre, et qui avait causé l'incendie en laissant tomber la lampe.

LA DÉFENSE DE LA BELGIQUE
Le projet de contingent

Bruxelles, 24 décembre. — Au cours de la discussion du projet de contingent, à la Chambre, le président du Conseil a déclaré que, d'accord avec le ministre de la guerre, il estime que le contingent de paix de 13.300 hommes est suffisant actuellement et que le contingent de guerre de 180.000 hommes est également suffisant ; si par la suite les effectifs devaient être augmentés, le gouvernement s'adresserait au patriotisme de la Chambre ; le projet de contingent a été adopté par 73 voix contre 51.

LE MINISTÈRE PORTUGAIS

Lisbonne, 24 décembre. — Les dernières nouvelles sont que le cabinet Amaral sera reconstitué sans M. Amaral ni les amis de celui-ci, MM. Castilho et Calvet ; c'est un des anciens membres du cabinet démissionnaire qui prendrait la présidence du nouveau conseil.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'Affaire Dreyfus. — 25 décembre 1903. — Le garde des sceaux Vallé, membre du cabinet de Combes, qui s'était défendu au mois d'avril de toute idée de revision, saisit la Cour de cassation de la demande de revision du procès de Rennes, présentée par Dreyfus.

Courses. — A 1 h. 15, à Vincennes.
Prix de Tresnes. — *Estragon, Elecia.*
Prix de Cresserons. — *Ecurie Forcinal, Figaro.*
Prix de Larré. — *Eclaireur, Epinglette.*
Prix de Fontaine-Henry. — *Enoch, Dame Jeanne.*
Prix de Semallé. — *Flambeau, Fiblent.*
Prix de Sully. — *Frascuelo, Fire Damp.*

⁂

QUELQUES PRECISIONS POUR LE PALAIS SOLEILLAND.

L'agence Havas fait savoir que le fils Fallières n'a jamais vu ni connu Mme Astresse et qu'il n'a eu avec son mari que les rapports auxquels peut donner lieu la profession d'avocat.

Or, voici ce que, d'autre part, nous transmet un vieil Algérien :

1° Me Philippe Astresse était né à Agen le 4 août 1859 ;

2° C'est chez son père qu'Armand Fallières, lorsqu'il se lança dans la carrière politique, *fit ses premières réunions électorales* ;

3° Philippe Astresse fut nommé avoué en Algérie par Armand Fallières, *alors ministre de la justice*, au mois de septembre 1891 ;

4° Il fut révoqué ou contraint de démissionner deux mois après, pour avoir fait admettre dans l'intimité de M. et de Mme Fallières sa femme, qui n'était alors que sa compagne.

Les trois premiers points étant aisément contrôlables, le quatrième étant de notoriété publique, il faut, on le voit, un fameux toupet aux hôtes du palais Soleilland pour nier ainsi ce que chacun sait et nous la faire au jeune homme de paille, au « Sosie ».

⁂

LES DEUX TONS DE LA PRESSE OFFICIELLE. — Affaire Astresse. Le journal d'Adrien Hébrard parlait de « certaines allégations à propos d'un prétendu drame auquel aurait été mêlé le fils du président de la République ». C'était là le ton ordinaire des communiqués gouvernementaux. L'agence Havas, deux heures plus tard, disait froidement : « Un certain nombre de journaux ont allégué que Me André Fallières... aurait tué un de ses confrères au cours de relations qu'il aurait eues avec la femme de ce dernier. »

La première voix venait de l'Elysée.

La deuxième émanait de Clemenceau. On sait que le Vieux de l'Intérieur est pour le système des pieds dans le plat, même si le plat est ensanglanté.

Nous attendons avec curiosité le communiqué de Clemenceau quant aux bruits qui courent sur l'assassin vrai de l'impasse Ronsin. Si ce démenti est aussi carré que le démenti Astresse, ce sera drôle.

⁂

RÉQUISITION DU DOYEN DE LA JUIVE. — Imitant le professeur Bouchard, qui convoque la garde républicaine *à l'intérieur* de l'Ecole de Médecine — on n'avait pas vu ça depuis l'empire ! — le « doyen de la juive » Dick Croiset réquisitionne les agents pour faire évacuer le cours libre de notre vaillant Maurice Pujo.

Ces hauts personnages ont décidément la vocation de la police. Le mot de Clemenceau leur a tourné la tête. Ils croient faire leur cour au Vieux de Cornélius en méritant chacun le titre de « second des flics ».

Voici Bouchard et Dick Croiset.
Soldats,... baionnettes croisez !

⁂

LES CLÉS DE LA SORBONNE. — Elles sont toujours dans nos bureaux, à la disposition du doyen Dick Croiset ou d'un de ses subalternes dûment qualifié pour les recevoir.

⁂

LE PROFESSEUR PUJO. — De l'avis de tous ses auditeurs, notre ami Maurice Pujo a fait mercredi, sur Jeanne d'Arc, un cours remarquable. Depuis bien longtemps, la Sorbonne n'avait entendu des paroles aussi françaises, aussi nettes, aussi vraies. Tant il est vrai que, sous la République, c'est le désordre apparent qui est l'ordre, alors qu'un faux ordre gouvernemental est le masque de la pire anarchie.

⁂

Conclusion d'une belle lettre ouverte de l'illustre professeur Henri Huchard, membre de l'Académie de Médecine, au huguenot Doumergue, ministre de l'instruction publique :

La violence appelle la violence, et puisque l'on n'écoute ni les étudiants, ni les internes, ni les praticiens dans leurs justes revendications, il faut qu'on sache bien que nous sommes avec eux bien résolus à les soutenir, à les protéger, à les défendre contre la dédaigneuse indifférence de l'administration, contre l'égoïsme des uns, la colère et le dépit des autres.

Bouchard-Fouché prend, comme l'on dit, quelque chose.

⁂

Effet ou coïncidence ? — On annonce que le voyage du Bœuf à Nice, pour l'inauguration du monument de Gambetta, n'aura pas lieu en janvier, comme on l'avait annoncé.

La petite fête sera remise au 2 avril, anniversaire de la naissance du Borgne Sonore. D'ici là, le Bœuf aura le temps de ruminer la prudente devise : *Pensons-y toujours, n'en parlons jamais*, laquelle ne s'applique pas seulement aux provinces perdues.

⁂

La *Vessie*, hardiment, part en guerre :

Il importe que nous mettions un frein au débordement de l'injure, et ceux qui ont reçu mission de sauvegarder la République doivent redoubler de vigilance.

Oui, c'est vrai, il importe qu'Aristide Briand redouble de vigilance et monte la garde autour des cadavres de la République aussi diligemment qu'autour des domiciles de Mme Prévost et de Sabert.

RIVAROL.

LE PROCÈS DE SERGE REAL DEL SARTE

Hier après-midi est revenue, devant la 10e chambre correctionnelle, présidée par M. Hugot, l'affaire de Serge Réal del Sarte, poursuivi pour coups volontaires à agents et tapage injurieux. On se souvient qu'il y a huit jours, trois agents étaient venus témoigner et qu'ils avaient généreusement attribué à notre ami tous les coups reçus par eux dans la bagarre. Me Raymond Maingnien avait demandé la remise pour faire citer les témoins à décharge. A l'audience d'hier, on a donc entendu ces témoins. Entendu n'est peut-être pas le mot exact, car pour tous, et en particulier pour M. Maurice Pujo, le président Hugot a adopté une tactique incroyable, qui a provoqué, à plusieurs reprises, des murmures dans le public et qui a consisté à refuser de poser les questions, à couper la parole aux témoins ou à faire les réponses en leur nom. A noter aussi que Mme Réal del Sarte, mère de notre ami, s'est vu refuser l'accès des bancs du prétoire et que, par une attitude et inexcusable goujaterie, on l'a obligée à rester dans le fond de la salle, avec le public debout.

M. MAURICE PUJO

Le premier témoin appelé à la requête de la défense est **M. Maurice Pujo**, dont le nom forme et décide fait impression.

Le président. — M. Maurice Pujo était présent, lors des événements qui ont amené l'arrestation du prévenu. A-t-il vu celui-ci porter des coups aux agents ?

M. Pujo. — J'ai été, en effet, témoin des faits. J'ai vu Serge Réal del Sarte par terre précisément au moment où on l'accuse d'avoir porté des coups.

Mais Me Raymond Maingnien va faire allusion au talisman, et aussitôt un vent de terreur et d'affolement va passer sur le tribunal et sur M. Hugot qui va oublier complètement ses devoirs de président.

M. Maignien. — M. Pujo sait-il si le frère de Serge Réal del Sarte n'a pas provoqué un incident à la Cour de cassation, le jour de la rentrée des tribunaux ?

Le président. — Nous le savons !

M. Pujo. — C'est parfaitement exact. J'assistais à l'audience de la Cour de cassation. Maxime Réal del Sarte a dit....

Le président. — Cela suffit monsieur, nous le savons !

M. Pujo. — Il a crié, en pleine audience solennelle...

Le président. — Nous le savons, les journaux en ont parlé !

M. Pujo. — Il a crié ce que l'*Action française* imprime tous les jours sans être poursuivie...

Le président. — Tant mieux pour elle ! On vous a assez entendu ! Allez vous asseoir !

M. Pujo. — Il a crié : Et l'article 445 ?

Le président (*criant en même temps que lui pour couvrir sa voix*) Cela suffit ! Nous le savons ! Nous le savons ! Allez vous asseoir !

M. Pujo (*qui continue opiniâtrement*) Magistrats indignes et faussaires...

Le président. — Allez vous asseoir ! A un autre témoin !

M. Maurice Pujo, dont la déposition a été littéralement hachée par les interruptions de M. Hugot, regagne sa place.

AUTRES TEMOINS

On introduit ensuite notre ami **des Lyons** rédacteur à la *Gazette de France*.

M. Hugot. — Avez-vous vu le prévenu frapper les agents ?

M. des Lyons. — Je l'ai vu étendu par terre.

Me Maignien. — M. des Lyons se trouvait au premier rang des manifestants qui ont enlevé les barricades dressées devant l'amphithéâtre Michelet. Peut-il nous dire si Serge Réal del Sarte se trouvait aussi au premier rang ?

M. des Lyons. — Non.

M. Hugot. — Allez vous asseoir ! A un autre !

La déposition de M. des Lyons est confirmée par **M. Armand du Tertre**, étudiant, qui affirme que Serge Réal del Sarte ne se trouvait pas au premier rang.

Elle l'est aussi par **M. Léon Céraud**, 24 ans, banquier.

M. Jean de Trineaud la Tour, étudiant en sciences politiques, dépose dans le même sens que les témoins précédents.

Il n'a pas vu Serge Réal del Sarte porter de coups aux agents.

On termine l'audition des témoins par notre ami **André Robin** qui affirme avec crânerie, que si des coups ont été portés aux agents, au cours de la bagarre, ils n'ont pu l'être par Serge, mais seulement par ceux qui étaient au premier rang où il se trouvait lui-même.

PLAIDOIRIE DE Me MAIGNIEN

La parole est alors à Me Raymond Maignien qui présente en quelques mots une défense éloquente de notre ami.

— « Je m'occuperai, dit Me Maignien, des deux éléments qui peuvent constituer la culpabilité, l'élément moral et l'élément matériel.

L'élément matériel est simple : M. Thalamas s'est livré, pendant un de ses cours, à des appréciations qui ont choqué ses élèves, ont amené des manifestations à la suite desquelles il a dû quitter le lycée Concordet. Il y a quelques jours, on a appris qu'il avait obtenu cette faveur éminemment rare de faire à la Sorbonne un cours libre et public. La presse s'est emparée de l'incident et a déclaré qu'il ne fallait pas que le cours eût lieu et que, le meilleur moyen de l'empêcher, c'était de faire des manifestations. Celles-ci eurent lieu. Serge Réal del Sarte s'y trouva mêlé, parce qu'il fut profondément blessé de voir l'insulteur de Jeanne d'Arc professer en Sorbonne.

Me Raymond Maignien examine ensuite la question de fait, la question des coups, que son client aurait portés aux agents. Il fait passer au tribunal le plan de l'endroit où se sont déroulés les événements et démontre que, dans la mêlée, il se peut que des coups aient été portés, mais ces coups n'ont jamais revêtu ce caractère de coups volontaires qui semblait ressortir de la déposition des agents.

Les débats sont clos. C'est alors que M. Hugot donne une preuve nouvelle de la façon dont il comprend ses devoirs. Se tournant une dernière fois vers le prévenu, il s'adresse à lui en ces termes : — En somme, vous réclamez la justice, non l'indulgence du tribunal ?

Serge Réal del Sarte — (souriant). Je réclame aussi son indulgence.

M. Hugot. — C'est donc que vous reconnaissez les coups ?

Serge Réal del Sarte. — Non. Permettez-moi de m'expliquer...

M. Hugot. — C'est donc que vous niez les coups ?

Serge Réal del Sarte. — Dans la bagarre on ne voyait pas. Si des agents ont reçu des coups, ils ne leur étaient pas destinés et je le regrette.

M. Hugot (*résumant*). — C'est entendu : Vous réclamez l'indulgence du tribunal. Vous reconnaissez avoir porté des coups ; vous regrettez de les avoir portés et d'avoir pris part à cette manifestation.

Une voix indignée dans la salle. — Il n'a pas dit cela !

Le président Hugot qui, après l'essai de chantage exercé sur cet enfant de seize ans pour lui faire exprimer des regrets, venait de commettre ce mensonge scandaleux, reste un instant muet sous le démenti. Il donne enfin l'ordre d'expulser l'interrupteur qui n'est autre que M. Maurice Pujo.

L'accusé confirme aussitôt qu'il ne regrette nullement la part qu'il a prise à la manifestation.

Le tribunal rend un jugement qui déclare Serge Réal del Sarte coupable d'avoir volontairement porté des coups aux agents, et qui ajoute qu'il convient de tenir compte « de son jeune âge, et du fait qu'il regrette l'acte qu'il a commis » (sic). **En conséquence, notre ami est condamné à quinze jours de prison avec sursis, 200 francs d'amende pour le délit et 15 francs pour la contravention.**

⁂

A la sortie de l'audience, Mme Réal del Sarte remercie chaleureusement M. Maurice Pujo de l'interruption qui a déjoué la machination du président Hugot, bien que cette interruption fût de nature à priver son fils de « l'indulgence » du tribunal.

A LA SORTIE DE LA PETITE-ROQUETTE

A cinq heures et demie du soir, les formalités pour la levée d'écrou étant terminées, notre ami Serge Réal del Sarte a été remis en liberté. Un service d'ordre considérable — une cinquantaine d'agents ! — avait été organisé. Aucun incident ne s'est produit.

A noter que le pasteur protestant a cru devoir y aller de son petit sermon. S'adressant à Mme Réal del Sarte, il l'a exhortée, durant trois quarts d'heure, à surveiller son fils, à l'empêcher d'aller se mêler à ces « individus » qui organisent des manifestations d'où ne peut sortir rien de bon. « A la moindre manifestation, a-t-il ajouté, **nous vous ferrerons !** »

Nous vous ferrerons ! La vieille à Colas menace ! Il ne manquait plus que cela.

Abel MANOUVRIEZ

L'émeute au Quartier Latin

Le Sénat envahi par les étudiants

LA FACULTÉ DE MÉDECINE EN ÉTAT DE SIÈGE. — VIOLENTES BAGARRES. — LES CHARGES DE CAVALERIE. — NOMBREUX BLESSÉS. — LES ARRESTATIONS EN MASSE

C'était hier matin, à sept heures et demie, que devait avoir lieu l'épreuve écrite du concours Bouchard. Les extraordinaires mesures d'ordre que l'on s'habitue à prendre contre les étudiants, à la Médecine comme à la Sorbonne, avaient été prises dès le petit jour : agents du sixième et des brigades de réserve, policiers en civil, gardes à pied occupaient, dès sept heures, la place de l'Ecole de Médecine, les rues qui y aboutissent, les carrefours du voisinage, les cours de la Faculté et la salle du concours. La prévision de ces mesures n'avait pas effrayé les manifestants : par groupes compacts, ils s'étaient massés, avant le jour, aux approches de la Faculté. Ils sifflent, lancent des projectiles variés et conspuent Bouchard, Landouzy et la police. De menues collisions ont lieu, quelques coups sont échangés.

Dans le même temps, les membres du jury s'étaient réunis, à l'exception de M. Quenu, démissionnaire, et M. Bouchard dictait aux concurrents les sujets à traiter. Mais c'est à peine si une vingtaine des cent vingt-trois candidats inscrits font leurs compositions ; les autres bavardent, debout et couverts, se promènent dans la

L'AFFAIRE STEINHEIL

LA JOURNÉE AU PALAIS

Mariette Wolff s'est présentée au Palais de Justice à deux heures : elle a été immédiatement introduite dans le cabinet du juge d'instruction.

Remy Couillard est arrivé quelques instants après, mais constatant qu'il n'était convoqué que pour trois heures, il a déclaré qu'il allait faire un tour dans le quartier Latin, pour « voir les manifestations.»

Pendant ce temps, le juge interrogeait Mariette Wolff qui s'en tenait sur tous les points à ce qu'elle a raconté dans ses précédentes dépositions.

Remy Couillard a été entendu ensuite : il aurait expliqué qu'après le crime, Mariette Wolff avait pris, à la villa de l'impasse Ronsin, une situation prépondérante, qu'elle avait des allures d'une extrême arrogance, qu'en un mot, elle menait tout dans la maison, et que Mme Steinheil paraissait subir complètement son ascendant.

L'ancienne femme de chambre que le juge d'instruction avait fait passer dans son arrière-cabinet pendant la déposition de Remy Couillard a été alors mise en présence de ce dernier.

Elle aurait affirmé que les déclarations de Remy Couillard n'étaient que des racontars absolument inexacts.

Dans la matinée d'hier, la mère de Remy Couillard, venant du département de l'Indre, est arrivée.

Elle aurait, paraît-il, chargé un avoué des intérêts éventuels de son fils dans des actions judiciaires qui seraient intentés contre divers journaux dont les articles auraient été considérés comme diffamatoires à l'égard de l'ancien valet de chambre des époux Steinheil.

Remy Couillard et sa mère auraient également envisagé l'éventualité de se constituer comme partie civile, au cas où un procès devant la Cour d'assises serait la conclusion de l'instruction actuellement menée par M. André.

Tels sont les bruits qui couraient hier au Palais de justice. On voit qu'ils n'ont apporté qu'une contribution très minime à la marche de l'instruction qui « suit de son chemin le tout petit bonhomme. » Et il y en a encore pour un moment.

Le Petit Parisien

Le plus fort Tirage des Journaux du Monde entier

Trente-Troisième Année. — N° 11.746. Samedi 26 Décembre 1908.

DIRECTION — 18, rue d'Enghien, PARIS (10e) — TÉLÉPHONE Nos 102.73—102.75—115.00 — Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS — Seine et Seine-et-Oise — Trois Mois 5 fr. — Six Mois 9 fr. — Un An 18 fr.

SIX PAGES 5 centimes SIX PAGES — TOUTES LES SEMAINES Le Supplément Littéraire illustré en couleurs (huit pages) LE NUMÉRO 5 CENTIMES

ABONNEMENTS — Départements et Colonies / Étranger — Trois Mois 6 fr. / 8 fr. — Six Mois 11 fr. / 15 fr. — Un An 22 fr. / 30 fr.

ANNONCES — Les Annonces et Réclames sont reçues à l'OFFICE D'ANNONCES — TÉLÉPHONE N° 41-32 — 10, place de la Bourse, PARIS (2e)

GESTE ODIEUX D'UN ÉNERGUMÈNE

Agression contre M. Fallières

LE GARÇON DE CAFÉ MATTIS SE JETTE SUR LE PRÉSIDENT

La scène s'est déroulée, hier matin, sur la place de l'Etoile, au cours d'une promenade pédestre que faisait le chef de l'État. — Le triste héros de cette agression semble avoir voulu exercer une vengeance politique.

M. FALLIÈRES

M. Fallières a été, hier matin, l'objet d'une odieuse agression, au cours de sa promenade quotidienne.

Le Président, sur lequel un individu s'est brutalement jeté, n'a eu qu'une légère écorchure

L'agresseur a été arrêté.

On a trouvé sur lui et chez lui des pièces attestant qu'il appartient à une organisation réactionnaire militante.

Voici le récit des faits :

L'AGRESSION

La scène fut extrêmement rapide et violente. — Le coupable a été arrêté sur-le-champ.

Depuis nombre d'années, M. Fallières a l'habitude de faire, chaque matin, une longue promenade à pied. En quittant le palais du Luxembourg pour venir s'installer à l'Elysée, le chef de l'Etat ne consentit jamais à abandonner une habitude qui lui est chère.

Tous les jours, quelque temps qu'il fasse, M. Fallières se livre aux douceurs du footing. Seul, l'objectif des promenades varie un peu. Parfois, le Président de la République parcourt les magnifiques avenues avoisinant le Trocadéro et le Champ de Mars, mais le plus souvent il s'avance fort loin dans le bois de Boulogne et regagne, vers dix heures, le palais du faubourg Saint-Honoré.

Hier, suivant son habitude, M. Fallières avait quitté l'Elysée en compagnie de M. Ramondou, secrétaire général de la présidence, et du colonel Lasson, un des officiers de sa maison militaire. Ceux-ci marchaient, le premier à sa droite, le second à sa gauche.

Un peu en arrière suivaient deux des inspecteurs de la sûreté générale chargés d'escorter le chef de l'Etat dans ses pérégrinations.

Les deux groupes suivirent l'avenue Marigny et remontèrent l'avenue des Champs-Elysées jusqu'à la place de l'Etoile.

M. Fallières, tout en causant gaiement avec M. Ramondou, traversa l'avenue Marceau et passa entre un kiosque à journaux et le chalet marquant le terminus de la ligne des tramways électriques de la gare Montparnasse.

M. Fallières attaqué

Au moment où le Président de la République allait descendre le trottoir et s'engager sur la chaussée de l'avenue d'Iéna, un homme, jeune, coiffé d'un chapeau mou, en feutre noir, et correctement vêtu d'un complet-veston gris foncé, — qui, depuis quelques instants, cheminait devant le groupe, le précédant de quelques pas, — s'arrêta et se retourna comme pour dévisager M. Fallières.

Le Président et ses compagnons croyant avoir affaire — comme cela arrive souvent — à un promeneur désireux de voir de près le visage du chef de l'Etat, appuyèrent légèrement vers la chaussée pour ne pas le déranger

Comme les trois hommes se trouvaient à sa hauteur, l'inconnu bondit sur M. Fallières, les deux mains en avant, comme pour l'empoigner par le cou.

Il réussit, effectivement, à saisir le Président et à l'entraîner avec lui à terre.

L'attaque avait été si brusque, si imprévue, que les deux compagnons de promenade du Président n'avaient pu la prévenir

Ils crurent, tout d'abord, qu'il s'agissait d'un fou qui avait voulu embrasser le Président de la République. Avec l'aide des deux inspecteurs de la sûreté générale accourus, ils dégagèrent M. Fallières et appréhendèrent son agresseur.

Dans l'altercation, le chapeau du Président avait été projeté au loin, sa canne s'était brisée. La scène s'était déroulée si rapidement qu'elle n'avait eu pour témoins que quelques passants, qui vinrent se mettre à la disposition du Président et exprimèrent leur regret de n'avoir pu le protéger contre l'odieux attentat dont il venait d'être l'objet.

M. Fallières, légèrement égratigné à l'oreille, s'empressa de rassurer les personnes qui l'entouraient.

Aucun gardien de la paix n'était intervenu. Il n'y avait du reste pas d'agent en uniforme à ce moment sur cette partie de la place de l'Etoile.

Le Président — dont il convient de louer le calme et le sang-froid — reprit alors sa promenade si fâcheusement interrompue et, à pied, rentra à l'Elysée, vers dix heures et demie.

Pendant ce temps, les deux inspecteurs de la sûreté générale avaient hélé un fiacre et, avec leur prisonnier, s'étaient rendus au commissariat du quartier.

LE PRISONNIER INTERROGÉ

Il déclare se nommer Jean Mattis, garçon de café sans travail. — On trouve, sur lui, divers objets indiquant qu'il professe des opinions royalistes et antisémites

En présence de M. Bernard, commissaire spécial de l'Elysée, et de M. Prévost, l'un des deux inspecteurs qui avaient procédé à l'arrestation, M. Chanot, commissaire du quartier des Champs-Elysées, se mit aussitôt en devoir d'interroger le prisonnier.

— Je n'ai rien à dire, déclara-t-il. Qu'il vous suffise de savoir que je suis très content de ce que j'ai fait. Je parlerai davantage plus tard, quand j'aurai un avocat.

Le magistrat dut lui faire entendre qu'il était tenu de fournir incontinent des renseignements sur son identité.

L'énergumène — de taille petite, l'air maladif, les cheveux et la moustache châtain clair, presque blond — dit alors se nommer Jean-Pierre Mattis, être né à Val-d'Isère (Savoie), le 20 octobre 1874, exercer la profession de garçon de café et habiter en garni 44, rue Mazarine

Ce que contenaient ses poches

Tandis qu'il énonçait ces indications, le secrétaire, M. Orion, lui faisait vider ses poches. Sur le bureau du commissaire s'entassèrent, alors, des monceaux de documents, les uns confirmant les renseignements d'identité qu'il venait de donner, les autres fournissant de précieuses indications sur les mobiles qui l'avaient poussé à son acte inqualifiable.

C'est ainsi que Mattis fut trouvé en possession d'une médaille représentant le général Mercier, de quelques timbres à l'effigie de Philippe VIII, duc d'Orléans, d'une carte de membre de la « Patrie Française », d'une carte de secrétaire de section du syndicat jaune des limonadiers, et de multiples articles de journaux nationalistes et antisémites.

Son porte-monnaie contenait une somme de 14 francs.

Un carnet volumineux fut en outre trouvé dans lequel M. Chanot lut, non sans étonnement, les notes que Mattis y avait consignées.

Recopiées de la main du garçon de café, des citations de Goëthe, de Pascal, de Rousseau, de Montaigne, de Xavier de Maistre, voisinaient avec des fragments de discours de parlementaires de l'opposition. Le carnet contenait aussi deux pages lyriques et philosophiques extraites d'un ouvrage intitulé *Ames dormantes*. Les œuvres indiquées étaient les lectures de chevet de Mattis. Les perquisitions qui allaient être effectuées dans sa chambre ne devaient, du reste, pas tarder à l'établir.

Si ce carnet révélait la manière dont le garçon de café s'était meublé l'esprit, il constituait en même temps une indication précise sur le degré de son instruction. En recopiant les passages qui l'avaient frappé Mattis avait, en effet, agrémenté les textes de fautes grossières d'orthographe et de français.

C'était la preuve qu'il n'avait reçu qu'une instruction élémentaire.

Mattis, encore que l'avocat dont il avait désiré la présence ne fût pas là, se décida à donner quelques explications sur son acte. Il le fit d'ailleurs avec mille réticences.

Il avoue la préméditation

— On ne me reprochera pas, j'espère, d'avoir voulu faire du mal au Président de la République !...

— Pourtant, vous l'avez assailli et fait tomber par terre.

— Oui, je lui ai même tiré la barbe. Mais, je n'ai rien fait de plus. Ce geste comportait toute la signification que j'ai voulu lui donner.

— Et comment avez-vous eu l'idée d'accomplir un acte pareil ?

— Ce fut une inspiration (?).

— Personne ne vous l'a suggéré ?

— Personne, je vous l'assure, c'est une inspiration divine (*sic*). Cette idée m'est venue il y a quelque temps déjà, peut-être trois mois. Elle s'est ancrée dans mon esprit. Il fallait que je la réalise. J'ai choisi la journée d'aujourd'hui.

On laissa alors Mattis fournir sa version de l'agression :

— J'avais quitté mon hôtel plus tôt que de coutume, et j'étais allé me poster au rond-point des Champs-Elysées. Je présumais que le Président de la République passerait par là au cours de sa promenade matinale et ne me trompais pas.

Au bout d'une heure, je le vis, en effet, qui se dirigeait du côté de l'Etoile en compagnie de deux messieurs. Je suivis un moment leur groupe, puis, quelques minutes avant d'agir, je le devançai. Je fis brusquement demi-tour et vous savez le reste...

De quoi vivait-il ?

Aiguillant alors son questionnaire sur une autre voie, M. Chanot invita Mattis à lui citer le patron qui l'avait employé en dernier lieu.

Le garçon de café répondit d'une manière évasive :

— Il y a assez longtemps, dit-il, que je suis sans emploi, et je n'ai pas fait un long séjour chez mon dernier patron.

— Et ce permis de conduire les automobiles que je trouve dans vos papiers ? interrogea le commissaire.

— Je me l'étais fait délivrer récemment, en effet, mais je n'ai jamais eu l'occasion de l'utiliser.

Ayant posé ces deux questions préliminaires, M. Chanot pria Mattis de s'expliquer sur ses moyens d'existence actuels. Comme le garçon de café sans emploi restait silencieux, le commissaire renouvela sa question.

— Mes parents m'aident un peu, fit-il avec quelque hésitation.

Puis, résolument :

— Du reste, je ne veux rien dire sans être assisté d'un avocat. Je ne parlerai plus.

Et Mattis, dès lors, se confina dans le mutisme. De quelque manière qu'on s'y prît, il refusa de s'expliquer davantage.

PERQUISITION

Dans la chambre de Mattis, la police trouve une quantité de livres et de brochures politiques, de journaux nationalistes et de nombreux documents.

Il était un peu plus de onze heures. M. Chanot décida de pratiquer sur-le-champ une perquisition dans la chambre que Mattis occupait au numéro 44 de la rue Mazarine. Il s'y rendit en taxi-automobile.

Dans la modeste chambre que Mattis occupait, au cinquième étage, l'ordre le plus parfait régnait.

Toute une cloison était masquée par une énorme bibliothèque emplie de livres. La valeur totale de ces brochures, presque toutes neuves, pouvait bien être évaluée de 2 à 3,000 francs.

Cette découverte chez un garçon de café surprit plutôt M. Chanot. Le commissaire examina les reliures et constata qu'il s'agissait d'œuvres de philosophes, de sociologues et de polémistes.

Toute une partie de la bibliothèque était occupée par des dossiers entassés avec régularité. Ces dossiers contenaient des collections complètes de l'*Action Française*, de la *Libre Parole*, de l'*Echo de Paris*, etc., ainsi que des coupures de journaux relatant l'affaire Ullmo ou reproduisant la lettre du commandant Cuignet au premier président Ballot-Beaupré. On trouva également des portraits de ce magistrat surmontés de l'inscription imprimée « l'accusé », enfin des documents multiples se référant au duc d'Orléans.

On retourne au commissariat

La perquisition terminée, M. Chanot ramena Mattis à son commissariat. Il avait, au cours de l'opération qu'il venait de pratiquer, en interrogeant les propriétaires de l'hôtel et quelques locataires, obtenu sur les habitudes du garçon de café des renseignements suggestifs qui allaient lui permettre de soumettre le prisonnier à un deuxième interrogatoire.

M. Chanot avait, en effet, appris que Mattis passait presque toutes ses journées dans sa chambre, sans sortir ni recevoir aucune visite.

Mattis convint de l'exactitude de ce renseignement et ajouta qu'il restait chez lui pour lire.

Mattis se vit, en outre, obligé de confirmer un renseignement fourni au commissaire de police, à savoir qu'il recevait un courrier quotidien abondant. Il reconnut le fait et fut amené à avouer qu'il avait détruit la plupart des lettres qui lui étaient parvenues, ces temps derniers.

Il reconnut aussi qu'il sortait, tous les soirs, entre sept et onze heures et qu'il assistait à toutes les réunions royalistes.

AU PARQUET

A cinq heures de l'après-midi, Mattis, accompagné d'agents de la sûreté, arrivait au palais de justice et était conduit devant le procureur de la République, M. Monier. M. Fabre, procureur général ; M. Corne, substitut, et M. Chanot, commissaire de police, attendaient le garçon de café

Le procureur de la République lui demanda si l'état-civil qu'il avait donné au commissaire était bien exact.

— Parfaitement, répondit Mattis, avec le plus grand calme.

« Pour frapper un grand coup »

Sur ce, il fournit les explications suivantes :

— J'avais la ferme intention de me livrer à une manifestation. Depuis pas mal de temps M. Fallières me déplaît. Il a contracté des alliances scandaleuses avec les francs-maçons et les autres ennemis de la patrie, et je voulais lui faire voir que sa conduite mécontentait les « honnêtes gens ».

» Je suis un patriote. Ces jours derniers se produisit un événement que je ne veux pas dévoiler en ce moment, mais sur lequel je m'expliquerai plus tard ; dès ce moment, j'ai résolu de frapper un grand coup.

— Comment avez-vous été amené à attendre le Président sur la place de l'Etoile ? Vous saviez donc qu'il passerait à cet endroit ?

— Oui. J'avais appris par les journaux que le Président faisait presque tous les jours une promenade matinale. J'avais vu des photographies représentant M. Fallières qui se promenait dans les Champs-Elysées et je savais que je devais le rencontrer du côté de l'Arc de Triomphe. J'avais là un excellent moyen de mettre à exécution le projet que je caressais depuis quelque temps, et je me mis à surveiller les sorties du Président.

— Racontez-nous comment vous avez frappé M. Fallières.

— Je ne l'ai pas frappé. Quand je l'ai aperçu je me suis porté à sa rencontre. Je l'ai bousculé et je lui ai tiré la barbe.

— Vous ne lui avez pas donné des coups ?

— Non, non ; je n'ai pas frappé M. Fallières. Je ne voulais, du reste, pas lui faire de mal. Je vous répète que j'avais seulement l'idée de me livrer à une manifestation et que je voulais démontrer au Président de la République combien sa conduite était indigne (*sic*).

Mattis a été conduit ensuite au cabinet de M. Warrain, juge d'instruction. Le magistrat procéda simplement à un interrogatoire d'identité, puis se rendit chez le procureur de la République, où l'on décida qu'une nouvelle perquisition serait faite immédiatement 44, rue Mazarine.

La perquisition du juge

Deux voitures automobiles sont requises. Dans la première prennent place l'inculpé et les agents, dans la seconde, MM. Warrain, Corne, substitut du procureur de la République, Chanot et un inspecteur du service de M. Hamard qui va remplir les fonctions de greffier.

Indépendamment des articles de journaux dont nous parlions plus haut et qu'il fait mettre immédiatement sous scellés pour être enlevés aujourd'hui, le juge trouve quelques lettres qu'il saisit et emporte de même qu'un certificat militaire.

Avant de se retirer, M. Warrain appose, en outre, les scellés sur la porte de la chambre de Mattis. Cette opération prend fin vers six heures

L'INCULPATION

Un mandat d'arrêt est délivré contre Mattis, qui est écroué à la Santé. — Il sera poursuivi pour violences et voies de fait.

En quittant la rue Mazarine, le prisonnier fut ramené au palais de justice, dans le cabinet de M. Warrain. Le magistrat rédigea en sa présence le procès-verbal de transport et celui de saisie, qui furent signés par Mattis et l'inspecteur de la sûreté faisant fonction de greffier.

Aussitôt que ces opérations furent terminées, le juge décerna contre le garçon de café un mandat d'arrêt sous l'inculpation de violences et voies de faits contre un magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

L'article 228 du Code pénal, qui est visé, est ainsi conçu :

> Tout individu qui, même sans armes et sans qu'il en soit résulté de blessures, aura frappé un magistrat dans l'exercice de ses fonctions ou, à l'occasion de cet exercice, commis toute autre violence ou voies de fait envers lui dans les mêmes circonstances, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans.
>
> Le coupable pourra en outre être privé des droits civiques, civils ou de famille pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, à compter du jour où il aura subi sa peine, et être placé sous la surveillance de la haute police pendant le même nombre d'années.

Mattis fut enfin emmené par quatre agents de la sûreté, qui le conduisirent à la souricière où l'attendait un fiacre, et une demi-heure plus tard l'auteur de la lâche agression contre M. Fallières était écroué à la prison de la Santé.

AU DOMICILE DE MATTIS

Depuis six ans, il habitait l'hôtel Abry, il menait une existence mystérieuse

L'hôtel Abry, habité par Mattis, est de modeste apparence. L'entrée s'ouvre au numéro 2 du passage du Pont-Neuf.

Il était venu s'y installer, il y a six ans, le 25 septembre 1903, et avait loué, au prix de 35 francs par mois, une chambre mansardée, au quatrième étage.

Il était arrivé les mains vides, n'ayant d'autre linge, d'autres vêtements que ceux qu'il portait sur lui. Pas la moindre valise, pas le plus petit paquet.

D'où venait-il exactement ? Où travaillait-il ? Son logeur, peu curieux, négligea de s'en informer et se contenta, pour tous renseignements, des quelques lignes que son nouveau locataire avait tracées sur le registre de l'hôtel : *Mattis, Jean, vingt-neuf ans, garçon limonadier, venant du Val-d'Isère (Savoie).*

A cette époque, Jean Mattis avait-il un emploi ? C'est possible — c'est sans doute probable — car, autrement, comment expliquer ses moyens d'existence jusqu'à ces derniers temps ? Pourtant, son ancien logeur, M. Abry, aujourd'hui chauffeur d'automobile, rue Dauphine, n'a pu nous désigner un établissement où son locataire aurait travaillé.

Un locataire peu communicatif

Ce Jean Mattis était d'ailleurs un homme peu communicatif, d'humeur sombre, de caractère assez farouche, presque sauvage.

Il ne parlait guère, ne faisait jamais de confidences, ne fréquentait pas chez ses voisins et ne recevait que de rares visites. Il sortait tous les jours, le matin, vers dix heures, et ne rentrait que le soir, très tard, dans la nuit.

On le voyait peu. C'est à peine si deux ou trois fois par mois il entrait au bureau de l'hôtel, et seulement pour prendre une lettre que sa logeuse venait de recevoir et n'avait pu, ainsi qu'elle le faisait d'ordinaire, glisser sous la porte de sa chambre. Il repartait aussitôt.

Dans le quartier, nul commerçant ne connaissait Jean Mattis. Le garçon de café ne prenait jamais ses repas dans sa chambre et n'avait, par conséquent, aucun fournisseur. Seul, le marchand de vins dont le débit est à l'entrée du passage du Pont-Neuf, en face de l'hôtel Abry, a entrevu, exactement quatre fois, Jean Mattis en l'espace de trois ans. Encore ignorait-il son nom qui ne lui fut révélé que tout récemment par un visiteur qui était venu lui demander à quel étage habitait le garçon de café.

Quelques instants plus tard, le visiteur était redescendu en compagnie d'un individu d'une trentaine d'années, à mine un peu renfrognée, petit, mince les cheveux et la moustache châtain clair. C'était Jean Mattis. Les deux hommes causèrent quelques minutes devant le comptoir puis, leurs verres vidés, s'en allèrent.

Enigmatique personnage

Au demeurant, Jean Mattis était un garçon très rangé, nous dit-on. Jamais il n'avait attiré l'attention sur lui et rien dans ses paroles ni dans ses actes ne pouvait faire prévoir qu'un jour il se livrerait à l'acte d'hier. C'est du moins ce qu'affirme sa logeuse, qui paraît avoir vraiment très bonne opinion de son locataire.

Mattis

Mais il est bon d'ajouter que Jean Mattis, si les lettres qui lui étaient adressées étaient rares, recevait, par contre, une grande quantités de brochures réactionnaires et de feuilles royalistes

Hier matin, le garçon de café était sorti de sa chambre plus tôt que d'ordinaire.

— Il me semble bien l'avoir aperçu descendant l'escalier, nous dit sa logeuse. Quelle heure exacte était-il ? Je ne saurais le dire. Il passa devant le bureau sans s'arrêter. C'était d'ailleurs son habitude et depuis !... Non, jamais, je n'aurais cru cela de lui.

Notre interlocutrice ajoute :

— Ce qui est bien certain, c'est que, depuis fort longtemps, Jean Mattis était sans emploi ? Comment vivait-il ? D'où tirait-il ses ressources ? Mystère.

On nous a cité un café de la place de la République, une brasserie des grands boulevards où, paraît-il, le garçon limonadier aurait travaillé pendant quelque temps.

Dans ce café et dans cette brasserie, le nom de Mattis est totalement inconnu. Inconnu aussi dans les sociétés de secours mutuels qui s'occupent du placement des garçons de café qui sont leurs adhérents : à l'Union, rue Bachaumont, à l'Union philanthropique, rue Saint-Sauveur, à l'Avenir, rue de Cléry, on ignore Jean Mattis, on ne l'a jamais vu, on n'a jamais eu à s'occuper de lui.

Dans les débits de vins et dans les cafés où fréquentent les garçons limonadiers, personne n'a pu nous fournir de renseignements sur le mystérieux Jean Mattis.

DANS LES MILIEUX POLITIQUES

L'appréciation de M. Clemenceau

On avait nettement, hier après midi, dans les milieux politiques, l'impression que l'agression du nommé Mattis devait être considérée comme un acte mûrement réfléchi, comme l'acte d'un exalté à la Grégori, c'est-à-dire d'un exalté raisonnant. On y voyait la résultante, sur un cerveau simple, de la campagne haineuse menée depuis plusieurs mois contre le régime républicain et la personne du Président par un groupement ultra-royaliste.

Ce groupement s'agite beaucoup sans parvenir à émouvoir l'opinion publique. Mais, tout réduit qu'il est, l'effectif dont il dispose abonde forcément en suggestionnés, en partisans convaincus du « coup de force »... Ce coup de force, ils l'ont proportionné hier à leurs moyens, et l'un d'eux s'est jeté sur le Président en promenade, après force simulacres de déférence, cela pour permettre aux organes du groupement d'intituler leurs articles : « M. Fallières giflé ».

L'agression de la place de l'Etoile succède en somme, comme épisode de la campagne de haine, aux calomnies répandues ces jours-ci, mais en vain, contre le fils du Président.

Telle est bien l'opinion de M. Clemenceau pour qui l'agresseur de M. Fallières n'est autre (il nous le disait hier soir) qu'un fervent de certains meetings royalistes, une sorte d'anarchiste réactionnaire parfaitement lucide.

Les ministres à l'Élysée

Tous les ministres et les présidents des deux Chambres se sont rendus dans le courant de la journée à l'Elysée pour exprimer à M. Fallières l'indignation que leur causait l'agression dont il avait été l'objet. La plupart des ambassadeurs, ministres ou chargés d'affaires étrangers sont également venus à l'Elysée. Le registre déposé chez le concierge du palais a été rapidement couvert de signatures.

Le prince Radolin

Le prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne à Paris, s'est présenté cet après-midi à la présidence du Conseil. Il a été reçu, en l'absence de M. Clemenceau, par M. Roth, chef du cabinet.

Le prince Radolin a exprimé son indignation pour l'agression de la matinée et ses sentiments de sympathie pour la personne du chef de l'Etat.

Une Adresse des étudiants

Dans une réunion tenue hier après midi, le comité de l'Association générale des Etudiants a décidé d'envoyer une adresse de sympathie au Président de la République.

L'IMPRESSION A L'ÉTRANGER

Rome, 25 décembre.

Les journaux qui ne devaient pas paraître à l'occasion de la Noël ont fait aujourd'hui des éditions spéciales pour annoncer l'agression dont fut victime M. Fallières, Président de la République, agression dont ils flétrissent le caractère à la fois stupide et odieux.

En voilà assez !

L'odieuse agression qui a été commise, hier matin, contre M. Fallières, président de la République, aura, à coup sûr, réuni dans une réprobation unanime les honnêtes gens de tous les partis. Il ne peut y avoir qu'une voix pour condamner l'attentat d'un exalté — dont l'esprit était troublé par certaines propagandes inqualifiables — contre le chef élu de l'Etat.

C'est la seconde fois — en moins de dix ans — que le groupe le plus fanatique de la réaction militante provoque une tentative de cette espèce. La première lui avait si mal réussi qu'elle eût dû le dissuader d'en susciter une nouvelle. Mais il représente au plus haut degré cette faction dont on peut dire qu'elle n'a rien appris ni rien oublié. Comme en 1899, il espère en imposer au pays, qui lui refuse même un minimum de suffrages, par le recours réitéré à la brutalité et par la généralisation du scandale.

Il y a plus qu'une coïncidence, il y a un lien évident entre les tumultes et les entreprises variées des dernières semaines. La Sorbonne a été envahie par des bandes qui n'ont rien de commun avec la jeunesse universitaire. Une représentation du Théâtre-Français a été troublée par une manifestation organisée. Les vitres du Sénat ont été brisées. Hier, le Président de la République a été indignement outragé. Le public estime que *c'en est assez*. Il ne sera pas dit qu'une poignée d'hommes qui ne prétendent pas même servir une idée, qui servent une ambition personnelle, puissent plus longtemps bouleverser la vie d'une grande cité. La République n'est pas en jeu, à coup sûr, et il n'appartient pas à une poignée de demi-solde de tous les milieux de la mettre en péril, mais le bon renom du pays serait compromis si les scènes de désordre de ces jours-ci se renouvelaient.

Puisque quelques exaltés et quelques adolescents s'attachent à une scandaleuse entreprise de restauration monarchique et à une propagande de violence inadmissible, ils ne sauraient compter sur une tolérance illimitée. On ne les traitera pas en conspirateurs, mais en agitateurs puérils.

ASSASSINAT MYSTÉRIEUX

Nancy, 25 décembre.

Ce soir, vers huit heures et demie, une détonation mettait en émoi les habitants de la partie basse de la rue de la Hache. Les curieux accourus trouvèrent sur la chaussée un homme âgé de trente-cinq ans environ, vêtu comme un ouvrier endimanché. Tandis qu'on le relevait, cet homme déclara : « J'ai reçu une balle de revolver là ! » et il portait la main à son bas-ventre.

On le conduisit aussitôt dans une pharmacie où l'on constata que le malheureux perdait du sang en abondance. La balle avait dû trancher l'artère fémorale. Tous les efforts faits pour arrêter l'hémorragie demeurèrent inutiles, et le blessé ne tarda pas à succomber.

M. Faisant, commissaire de police, procéda aux constatations et commença une enquête. Il a été établi que la victime de ce meurtre mystérieux était un ouvrier charpentier, nommé Grosdidiot, passant pour assez batailleur, ce qui permet d'admettre l'hypothèse d'une vengeance.

Une femme, dont le témoignage a été recueilli par M. Faisant, a déclaré qu'il lui a semblé apercevoir deux individus qui s'enfuyaient au moment même où venait d'éclater la détonation.

Un objet d'art de 25,000 francs volé

Lunéville, 25 décembre.

Un vol dont les circonstances ne sont pas exactement établies vient d'être commis au préjudice de Mme de Tadini, demeurant rue d'Alsace.

Un groupe en biscuit, œuvre du sculpteur Ceffle, a disparu.

Cet objet d'art aurait une valeur de 25,000 francs.

NOTRE CALENDRIER

Demain Dimanche tous les acheteurs du Petit Parisien devront réclamer notre **CALENDRIER EN COULEURS** qui leur sera délivré gratuitement en même temps que le journal.

L'ÉNIGME DE L'IMPASSE RONSIN

Dans les ténèbres de l'affaire Steinheil

Il est certain aujourd'hui que le cadavre du peintre était à genoux. Mais pourquoi l'agent qui précéda Ghiani à l'hôtel de l'impasse Ronsin, ne se fait-il pas connaître ?

Au cours de sa déposition, avant-hier, Mariette Wolff a fourni, à M. le juge André, des détails singulièrement suggestifs sur l'état de gêne dans lequel se trouve Mme Steinheil, après le drame. Cependant, la détresse pécuniaire de la jolie veuve ne l'empêcha pas de se rendre à la mer et de mener joyeuse vie, successivement à Louvières, à Vierville et à Saint-Laurent, où elle passa un mois, l'été dernier.

Elle se faisait adresser ses correspondances, bureau restant, à Vierville. Chaque après-midi, elle allait « goûter » à l'hôtel de la Plage, tenu à Saint-Laurent par les époux Lebassaque.

Comme elle ne laissa pas de dettes dans le pays, on en peut conclure que sa gêne était probablement moins grande que ne le proclame Mariette Wolff.

L'agent Debacq confirme

Au lieu de se dissiper, il semble, au contraire, que les ténèbres s'épaississent dans cette extraordinaire affaire Steinheil. Que de points restent à éclaircir par l'instruction actuelle !

Le témoignage spontané de l'agent Ghiani a renversé — comme nous le faisions remarquer hier — toutes les données de la première enquête. Or, les affirmations de ce gardien de la paix se trouvent confirmées chaque jour un peu plus.

Outre l'agent Vibert, dont le *Petit Parisien* parlait hier, un troisième gardien de la paix, l'agent Debacq, a également vu le cadavre de M. Steinheil *à genoux* ; seulement, le corps du peintre était moins renversé que ne l'a remarqué Vibert. Ceci s'explique par le fait que Debacq est entré dans l'hôtel Steinheil dix minutes avant son collègue Vibert.

Notons en passant que l'exactitude des heures d'arrivée des gardiens, impasse Ronsin, est très discutable. Ils sont, en effet, incapables de se rappeler, au bout de sept mois d'intervalle, à quelle minute précise ils ont pénétré dans la maison fatale.

La position du cadavre de M. Steinheil est donc péremptoirement démontrée par les différents témoignages que nous avons placés sous les yeux de nos lecteurs.

Hier, rue de Vaugirard, nous avons rencontré la famille du gardien Ghiani.

— Ah ! monsieur, s'écria son vieil oncle, un septuagénaire retraité des chemins de fer de l'Ouest, c'est bien vrai ce que vous a raconté mon neveu. Il nous l'avait dit le soir même de la découverte du crime, le 31 mai. Je l'avais engagé à faire part de ce qu'il avait remarqué à ses chefs.

» — C'est inutile, répondit-il, puisqu'il y avait un agent avant moi dans la maison. Mon collègue a certainement vu comme moi.

Il y avait donc un sixième agent. Mais quel est donc ce gardien dont on signale maintenant la présence à l'intérieur du pavillon des Steinheil, avant même celle de l'agent Ghiani, et qui s'obstine à ne pas vouloir se faire connaître ?

A BELLEVUE

M. Bénézech procède à une enquête complémentaire, qui semble n'avoir pas donné grand résultat.

L'enquête préliminaire dont M. Bénézech, commissaire de Meudon, avait été chargé par le parquet de Versailles n'avait porté que sur certains points dûment spécifiés à l'avance.

Comme cette enquête n'a donné que des résultats peu appréciables, M. Hirsch, juge d'instruction, vient de faire parvenir à M. Bénézech deux nouvelles commissions rogatoires en vertu desquelles le magistrat a entrepris d'autres investigations.

Hier, pour la troisième fois, il a entendu M. Mouillebeau, le gardien du Vert-Logis ; M. Laurencin, receveur du bureau de poste de Bellevue, et trois personnes habitant dans le voisinage de la villa aujourd'hui célèbre.

M. Bénézech s'est montré fort réservé en ce qui concerne les résultats obtenus par ce supplément d'information ; néanmoins, nous croyons savoir qu'il n'a révélé aucun fait saillant de nature à intéresser M. André, juge d'instruction, qui l'avait lui-même ordonné.

CHEZ LA MÈRE DE R. COUILLARD

Elle entend poursuivre

Depuis deux jours, Rémy Couillard est l'homme le plus heureux qui soit. Sa mère, on le sait, est en ce moment avec lui et tous deux, remis des émotions par lesquelles ils ont passé, vont montrant leur joie de se trouver réunis.

Nous avons pu voir, hier, la mère du valet de chambre et son fils, réunis, à Maisons-Alfort, avec leur famille à l'occasion de la fête de Noël.

Mme Couillard, petite femme brune, au teint hâle, ne quitte pas son Rémy des yeux.

— Je crois sortir d'un rêve, nous dit-elle, si bien que j'ai peine à croire à la réalité des effroyables épreuves endurées. L'innocence de mon fils n'a pas tarde à être proclamée ; il n'en pouvait être autrement. Maintenant, quel châtiment infliger à cette abominable femme qui l'a si odieusement accusé ? Toutefois, soyez-en certain, l'affaire n'en restera pas là. Je veux que mon fils se porte partie civile au procès, et qu'il exige de son accusatrice toutes les réparations auxquelles il a droit. D'ailleurs, j'ai pleine confiance en Me Géraud, son avocat, et en Me Pérou, son avoué, à qui je laisse le soin de l'honneur et des intérêts de mon fils.

Maintenant que nous sommes plus tranquilles, je me demande quel effroyable destin a conduit mon fils dans cette maison de l'impasse Ronsin. »

Nous demandons ensuite à Rémy ce qu'il pense des nouveaux témoignages des agents dont les déclarations semblent détruire tout ce qu'on savait jusqu'ici.

— Ce que j'en pense ? Mais je ne comprends pas un mot à tout cela. D'ailleurs, attendez qu'ils soient interrogés par le juge d'instruction et confrontés avec ceux qui disent ne pas avoir vu comme eux ; alors on pourra peut-être s'entendre et voir clair dans cette affaire. Mais pour le moment je ne comprends absolument rien à toutes ces versions contradictoires. »

Nous laissons la famille à sa joie d'être réunie et débarrassée enfin de toutes ces inquiétudes.

"MADAME DUMOLLARD"

Le célèbre tueur de bonnes mettait lui aussi ses crimes au compte « d'hommes barbus, vêtus de longues blouses noires ». Mme Steinheil n'est qu'une imitatrice.

Récemment, nous rappelions qu'un roman de Louis Ulbach. *Les cinq doigts de Birouck*, fournissait la donnée générale du double crime de l'impasse Ronsin.

Ce n'est pas seulement dans cette œuvre de pure imagination que Mme Steinheil a pu trouver la genèse des fables qu'elle a débitées à la justice, mais aussi dans l'histoire — trop réelle celle-ci — d'un assassin qui finit ses jours sous le couperet de la guillotine. Nous voulons parler de Dumollard. Bien avant la veuve du peintre, il avait imaginé de rejeter, sur des *hommes barbus*, la perpétration des multiples forfaits qui lui étaient reprochés.

Dans un grand nombre d'affaires criminelles on rencontre ainsi le mystérieux coupable ou le complice qui a tout fait, mais que nul n'a aperçu et qu'on ne retrouve jamais. Le trop fameux Pranzini avait, lui aussi, son *homme brun*, sur le compte duquel il mettait le triple assassinat de la rue Montaigne, dont, pour sa part, il se déclarait innocent. Ni les magistrats, ni les jurés ne voulurent accepter l'existence de l'*homme brun* de l'accusé, qui aurait peut-être réussi à esquiver l'échafaud si on n'avait trouvé en sa possession les bijoux de Mme de Montille.

Un précurseur

Les *hommes barbus, vêtus de longues lévites*, de Mme Steinheil se rapprochent beaucoup plus, répétons-le, de ceux du trop célèbre Dumollard, le tueur de servantes, de qui les crimes monstrueux ne sont pas oubliés dans la région lyonnaise, où leur souvenir provoque toujours, après cinquante ans, la même impression d'épouvante et d'horreur.

Dumollard, sorte de sauvage vivant avec sa femme dans une misérable cabane, au milieu des bois, se rendait de temps à autre à Lyon, où, abordant des filles ayant l'allure de domestiques, il leur demandait de lui indiquer une jeune personne désireuse de trouver une bonne place à la campagne.

Parmi celles à qui il s'adressait, il y en avait d'ordinaire une pour s'offrir. Dumollard lui disait alors qu'il fallait partir sans retard. Il l'envoyait prendre sa malle et l'emmenait ensuite au chemin de fer. On descendait à une station isolée et il fallait traverser de vastes bois pour gagner le prétendu château où la pauvre fille allait servir. Une fois dans ces bois, Dumollard assassinait la malheureuse, s'emparait de son argent et emportait la malle dans son repaire.

Il arriva qu'une de ces jeunes servantes parvint à s'échapper des mains du bandit. Elle s'enfuit à travers la campagne, rencontra une maison où on lui donna asile, et où elle raconta ce qui venait de se passer.

La gendarmerie se mit aussitôt en campagne ; on fouilla le pays, et bientôt on arrêta le couple Dumollard, chez lequel on découvrit de nombreux objets volés aux victimes enterrées par le monstre dans les bois de Montluel.

Six meurtres furent établis à l'actif de Dumollard, mais on ne découvrit aucune trace de plusieurs autres jeunes filles, certainement entraînées de la même façon par le scélérat. Celui-ci ne perdit à aucun moment sa tranquillité. Il se disait, au surplus, innocent de tous ces crimes. Il n'avait agi que pour obéir aux terribles menaces d'*hommes barbus, vêtus de longues blouses noires*, habitant la ville de Lyon, et dont il ne savait ni le nom, ni la demeure.

Ces *hommes barbus, aux longues blouses noires*, exigeaient de lui, sous peine de mort, qu'il conduisît des jeunes filles dans les bois de Montluel, où ils assouvissaient sur elles leurs abominables passions. Après quoi, ils les tuaient, tandis que Dumollard restait à l'écart, ne voulant pas se rendre complice de telles atrocités. A la vérité, il acceptait les dépouilles des victimes, mais uniquement parce que c'était pour sa femme.

Malgré l'absurdité de ce système, il le conserva jusqu'à la fin. Aux assises, quand vint déposer la jeune personne qui avait pu échapper à ses coups, il la regarda d'un air paisible et lui dit avec bonhomie : « Ah ! ma pauvre petite ! Quelle chance pour vous ! Sans cela, voyez-vous, les *hommes barbus* allaient vous tuer bien malgré moi ! » Tandis qu'on le conduisait à l'échafaud, il ne perdit rien de sa placidité et parla encore des hommes barbus, se plaignant d'être leur victime.

Inutile d'ajouter que nul ne crut aux *hommes barbus, vêtus de longues blouses noires*, du sinistre Dumollard. La question est de savoir si Mme Steinheil aura plus de chance avec les *hommes barbus, vêtus de longues lévites noires*, qu'elle dit être les assassins de sa mère et de son mari.

DE QUOI MOURUT CETTE SEPTUAGÉNAIRE ?

Sa fille la maltraitait, on dit même qu'elle la tua

Pontoise, 25 décembre.

Dans une chambre d'une malpropreté repoussante, habitaient depuis quelque temps, rue Haute, à Saint-Ouen-l'Aumône, une journalière de trente-quatre ans, Marie B..., ses deux enfants en bas âge, son amant, un ouvrier terrassier, et sa mère, vieille femme de soixante-quatorze ans.

Il y a quelques mois, la septuagénaire, assez gravement malade, fut hospitalisée à l'Hôtel-Dieu de Pontoise. Mais au bout de quinze jours, la vieille femme ne pouvant se faire au régime de l'établissement, demanda à être ramenée chez sa fille — qui ne la reçut pas sans difficulté.

Or, avant-hier soir, la vieille femme expirait et, au moment où sa fille déclarait son décès à la mairie de Saint-Ouen-l'Aumône, une lettre anonyme parvenait au parquet de Pontoise, révélant au magistrat que la mort de la veuve B... était due aux coups et aux mauvais traitements que lui faisait subir sa fille.

Sur commission rogatoire de M. Prouharam, procureur de la République, M. Albitre, commissaire de police, se rendit rue Haute en compagnie du docteur Derôme, médecin légiste.

Le spectacle le plus répugnant les y attendait. Allongé sur un grabat immonde, couvert de haillons sordides, le cadavre de la septuagénaire était d'une maigreur effrayante. Le praticien constata en outre que le corps était couvert de plaies multiples. Il releva à la main droite la présence d'un énorme abcès, consécutif à un coup violent, au front une plaie large et profonde paraissant être le résultat d'un coup porté avec un instrument contondant.

On demanda à Marie B... quelle pouvait être la cause de ces blessures ; elle déclara froidement ne pouvoir l'expliquer.

Cette fille étrange fut alors conduite devant le procureur de la République, qui confia l'affaire à M. Dominique, juge d'instruction suppléant.

L'enquête à laquelle ce magistrat procéda sur-le-champ permit de relever contre Marie B... les charges les plus graves.

Des dépositions de nombreux voisins dont les témoignages sont formels, il résulte en effet que cette femme, d'un caractère extrêmement violent, frappait sa mère avec une sauvagerie inouïe.

Quand la vieille femme réclamait à manger, elle recevait des coups pour toute nourriture. Et tous les voisins entendaient les plaintes lamentables de la malheureuse.

D'autres vont plus loin. Ils affirment qu'avant-hier soir, au cours d'une scène plus violente encore que de coutume, la pauvre vieille reçut sur le crâne un coup formidable qui aurait déterminé la mort.

En présence de ces charges accablantes, M. Dominique a fait écrouer Marie B... à la prison de Pontoise, sous l'inculpation de coups et blessures et privation de soins.

Le docteur Derôme a été chargé de procéder à l'autopsie du cadavre de la septuagénaire.

Le praticien devra dire si la mort a été la conséquence des brutalités endurées par la vieille femme ou si elle est seulement consécutive aux privations subies par Mme B...

Ajoutons que récemment l'ouvrier terrassier qui vivait avec la prévenue l'avait quittée, redoutant la violence de son caractère.

En conséquence, les bébés ont été hospitalisés par les soins de la commune de Saint-Ouen-l'Aumône, où cette affaire a provoqué une certaine émotion.

M. SIMYAN A LYON

Lyon, 25 décembre.

M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, accompagné de trois fonctionnaires de son administration, le directeur du matériel, le directeur du cabinet de l'ingénieur en chef des services téléphoniques de Paris, assistera lundi, à Lyon, à la mise en service, à titre d'essai, d'un bureau central téléphonique automatique de deux cents abonnés environ.

Ce bureau permettra à ses abonnés de se donner automatiquement leurs communications sans le secours de téléphonistes.

Les Excursions du « Petit Parisien »

8 et 15 JOURS à NICE
18 JOURS en ALGÉRIE

(Voir le programme et prix réduits en 6e page)

PREMIERE ANNEE. — N° 283. Le Numéro quotidien : *Cinq Centimes* LUNDI 28 DECEMBRE 1908.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
Le Duc d'Orléans.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 jusqu'à Minuit — 19, Rue du Croissant, 19 à partir de Minuit
Téléphone 328-49 — Téléphone 254-07
Adresse Télégraphique : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

Henri VAUGEOIS, Directeur politique
Léon DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES 3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

L'EMPIRE JUIF

Rassurez-vous ! Je ne viens pas du tout vous proposer, ce matin, le fameux « tuyau » qui a crevé si souvent, depuis une dizaine d'années...

Vous vous rappelez ? Chaque fois que les choses paraissaient se gâter entre le régime de Dreyfus et la grande masse des patriotes mystifiés, chaque fois que la rue, à Paris, s'était remplie de manifestants joyeux, d'agents ennuyés et d'officiers de paix énervés, chaque fois, le soir, à dîner, autour d'une de ces tables bien fleuries et très « conservatrices », où le maître de la maison est un magistrat jadis révoqué pour « cléricalisme », mais où tout de même on dit aujourd'hui sans rire : « le Garde des Sceaux », pour désigner Aristide Briand, — chaque fois, invariablement, un monsieur très décoré, « très indépendant » tout de même, qui a été plus ou moins secrétaire d'ambassade sous le Seize-Mai, vous a chuchoté sa *certitude* . « Je sais, de source très sûre, que Cle« menceau, — (ou Rouvier, ou Wal« deck, selon la date) — est décidé à en « finir, d'accord avec MM. de Rot« schild : il va faire l'Empire... »

Eh ! bien, non : cette fois-ci, le danger que courraient les patriotes, à laisser leurs mouvements dévier, à l'appel de mauvais guides, jusqu'à quitter la vieille route difficile, mais toute droite, où les attend le Roi, le danger, ce ne serait point précisément de laisser se faire contre eux, une belle nuit, par une fantaisie de M. Clemenceau, l' « Empire juif » dont on les a menacés plus d'une fois. Le danger, ce serait, bel et bien, de le subir, de l'accepter, et, par mégarde, de le plébisciter, cet Empire ignoble : car *il est fait !*

Oui, il est fait. Il existe, il fonctionne, il règne, à notre insu, — ce Régime tant redouté ! — depuis quelques mois déjà, et son action dissolvante, paralysante, stupéfiante de toutes les saines énergies françaises a commencé. Qu'est-ce, en effet, substantiellement, réellement, politiquement, et j'allais dire : éternellement, que l'Empire, dans notre pays, *chaque fois que la Révolution française*, qui l'engendre, comme on sait, avec une déplorable facilité, du caprice du premier brutal venu, nous en fait cadeau ? L'Empire, c'est, toujours, le gouvernement qui, comme l'a défini notre cher et regretté Tauxier, « supprime l'anarchie », sans supprimer, mais, tout au contraire, en multipliant « les causes de l'anarchie ». C'est le gouvernement sous lequel « tout s'arrange », en attendant que « ça casse ». C'est le gouvernement des solutions faciles, provisoires, quelconques, le « solutionnisme » pur, absolu, et pris « en soi », comme disait Kant. Intéressé à ne point conserver, et surtout à ne point guérir ni relever les vraies forces politiques, sociales, morales du pays, — ses communes, ses familles, ses écoles et ses corporations de toute sorte, — (car toute force décentralisée, autonome et naturelle est une menace pour l' « ordre » artificiel et uniforme qu'il entend établir au profit et « à l'instar » de Paris, devenu Cosmopolis), — le pouvoir se résout tranquillement, ingénument à précipiter, par tous les moyens, la décadence et la ruine de toutes les vieilles et durables *choses*, et, par suite, de la plus vieille de toutes : la Chose publique, en détachant de celle-ci comme de celles-là, les *personnes*, qu'il amuse et endort, et qu'il promet même de nourrir au besoin.

Le nouveau consul Clemenceau dit aux Français, avec bonne humeur : « Allons ! ne faites plus de politique. Plus d'opposition stérile ! Si vous êtes bien sage, votre fils sera fonctionnaire. Je dis « votre » fils, car je suppose bien que vous ne me ferez pas le mauvais tour d'en avoir deux ou trois à caser.

« Et voilà réglée, du coup, cette fameuse question économique et « sociale » dont on vous rebat les oreilles à la C. G. T., comme au *Jaune*, à l'*Action Française*, comme à l'*Action libérale populaire* : je réconcilie tout le monde.

« La question religieuse ? Les écoles ? La neutralité, que demande M. Piou ? Mais vous l'avez déjà. Vous l'aurez encore, et de plus en plus neutre : rien de plus facile !

« La question militaire, maintenant ? Dreyfus, peut-être ? Vous pensez encore à Dreyfus ? L'antimilitarisme ? Les Juifs ? Reinach ?... C'est cela qui vous gêne ? — Attendez. D'abord, Dreyfus, vous savez bien que je m'en moque, — maintenant. Je n'en suis plus à l'*Aurore*, que diable ? J'ai oublié tout, même ces « crimes de l'Etat-Major » dont j'avoue que je n'ai jamais été absolument sûr, mais qui tout de même faisaient bien, avouez-le, dans la bouche de ce gros pleurard de Pressensé, quand je l'utilisais. Eh ! bien, quoi ? qu'est-ce qui vous gêne encore ? Les Juifs ? Toujours ces Juifs ? — Mais je les déteste autant que vous. Je suis un vieux Français, moi : un vieux Chouan, je vous l'ai dit. Picquart, aussi, les déteste. Tout ça, c'est des enfantillages. Allons : un bon mouvement ! Passons l'éponge, et que tout ça soit fini. Maurras a infiniment de talent : dites-lui que je lui enverrai le *Grand Pan*, pour ses étrennes, s'il veut bien revenir à la littérature. »

Etc., etc...

On aurait tort de s'imaginer que des pitreries de cette sorte, qui réussissent si bien au docteur Clemenceau, quand il reçoit, place Beauvau, et veut entortiller quelqu'un de ces messieurs de l'opposition, venu pour un bureau de tabac ou un « poireau » à obtenir pour un électeur, — ne soient que les gentillesses de ce charlatan. Elles constituent bel et bien toute la science qu'il possède et entend appliquer au traitement de ce grand malade, qui est le pays de France. Rarement, on vit pareille légèreté, pareille ineptie, jointe à pareille assurance, dans le parti-pris de jouer, au petit bonheur, la vie ou la mort du « sujet » d'expérience. M. Clemenceau essaie, dans notre patrie, à un moment où il sait fort bien qu'elle se trouve, en Europe, — (rien que par sa *masse*, si diminuée !) — exposée aux pires échecs, une politique extérieure qu'il ne faut pas aller jusqu'à qualifier d'impérialisme, au sens qu'a pris ou repris le mot depuis quelques années en Angleterre, mais qui, tout au moins, suppose, à chaque minute, la capacité d'un grand et prompt effort militaire. Or, il sait parfaitement que les conditions de cet effort militaire ont été ruinées par sa précédente « expérience », celle qui portait sur la politique intérieure, et qui ne consistait à rien moins qu'à suspendre, puis à fausser, dans l'intérêt d'un seul individu, le jeu de toutes les fonctions, de toutes les forces de l'Etat.

Quand on est l'auteur principal de l'entreprise dreyfusienne, qui, — Dreyfus eût-il été un innocent persécuté, au lieu d'un abominable traître, — constituait encore une folle et criminelle désorganisation de la vie nationale, on ne se fait pas fort de la réorganiser, sans renoncer, explicitement et complètement, aux principes dissolvants qu'on avait invoqués contre elle. On ne fait pas de « nationalisme » avec une armée dont le chef suprême a été choisi parce que dreyfusard, avec une armée qui se dit « nouvelle », parce que la « vieille armée » vivait de maximes que l'on a détruites et que l'on ne sait plus comment restaurer.

M. Clemenceau a « marché » contre la Raison d'Etat française : si maintenant il parle de Raison d'Etat, et marche contre nous au nom de cette Raison nouvelle, nous sommes autorisés à en conclure que ce ne peut être que celle d'un autre Etat que la France. Lequel ?

Dire que c'est le Roi d'Angleterre qui règne ne suffit pas à tout expliquer. La politique intérieure de l'Empire clémenciste porte des caractères, (notamment dans les questions scolaires et religieuses) qui dénoncent, derrière sa force et sa poigne, un esprit d'anarchisme profond, désespéré, noir, qui n'appartient qu'à un peuple au monde, au peuple sans foyers : c'est l'Empire juif qui règne et s'étend chez nous, sur notre sol. Il est grand temps de le savoir.

HENRI VAUGEOIS.

LA POLITIQUE

LA BARBE ET LA PANIQUE

Jean Mathis lui-même ne pouvait pas supposer qu'en tirant la barbe du père d'André Fallières, et en roulant avec lui sur un tas de sable, il allait provoquer un tel mouvement de panique dans le parti républicain et dans le parti « libéral, conservateur et rallié », qui protège le parti républicain comme le kyste protège le ver. Du haut en bas du parlementarisme de presse, ce ne sont qu'adjurations, vociférations, cris de réprobation et de rage. La barbe du Bœuf Apis dans l'ancienne Egypte était moins souveraine et sacrée. Cette indignation, localisée quant à la barbe, mais généralisée quant aux officieux, est telle qu'ils en oublient l'égratignure à l'oreille.

Certains journaux qui avaient approuvé — il y a quelques mois à peine — le massacre à bout portant du roi de Portugal et de son fils, réclament aujourd'hui le fer, le feu, la potence et l'écartèlement pour tout tireur de barbe présente ou future. D'autres insinuent qu'une loi contre la presse, en matière de barbe et d'oreilles, ne ferait pas mal dans le paysage. Les mêmes qui, il y a quarante ans, hurlaient au procès de tendance, adorent aujourd'hui ce qu'ils brûlaient naguère, invectivent contre les excitateurs, « les beaux messieurs ». Que ces vilains messieurs prennent garde. On pourrait abattre leurs masques de feutre et leur tirer, pour de bon cette fois, les oreilles. Le putois, dans son masque odorant et grisâtre, n'échappe pas toujours à la correction.

Du côté libéral, conservateur, rallié, on répète les deux refrains ordinaires de la pusillanimité politique. Le premier est : « agent provocateur ». Le second : « prenez garde de refaire le Bloc ».

Ce mot « agent provocateur » et le soupçon qui l'accompagne sont faits pour paralyser complètement tout mouvement d'offensive antirépublicaine. Du moment que quiconque se lève et s'indigne est aussitôt accusé d'être de la police, il n'y a plus qu'à se courber et à subir. Et à quoi riment, je vous le demande, les tirades patriotiques, les discours enflammés, les révoltes généreuses, si la main qui sort de ces tirades, de ces discours, de ces justes révoltes, ainsi que l'acte succède au verbe, est aussitôt désavouée, taxée d'infamie. Cette panique des semeurs de vents qui s'indignent de récolter la tempête est quelque chose de lamentable. Le mauvais chef qui fuit les responsabilités et les conséquences de ses excitations n'a droit qu'au mépris de ses troupes.

Quant au « prenez garde de refaire le Bloc », — qui d'ailleurs ne s'est jamais défait, — il donnera à tous les Français clairvoyants la nausée du propos vain, de la redite qui mène au trou noir... je veux dire au néant « des bonnes élections ». Eh bien soit, refaisons le Bloc, si cette refonte de l'adversaire est une nécessité du combat, la phase de concentration de l'ennemi qui nous permettra la victoire complète ! — L. D.

DERNIÈRE HEURE

AU VATICAN

La clôture du jubilé pontifical

Rome, 27 décembre. — Cet après-midi, dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, un *Te Deum* solennel a été chanté pour la clôture du jubilé pontifical ; dans l'assistance, on remarquait quinze cardinaux, le corps diplomatique, de nombreux évêques et les représentants de la noblesse romaine ; la foule qui remplissait la basilique était considérable ; le cardinal Satolli présidait la cérémonie.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

A la Chambre roumaine

Bucharest, 27 décembre. — La Chambre a discuté aujourd'hui le message du Trône. Répondant à divers orateurs, M. Bratiano, ministre intérimaire des affaires étrangères, a dit qu'il croyait que malgré les difficultés présentes, la paix ne sera pas troublée, car elle est exigée par les intérêts généraux ; et il a ajouté : « Saluons avec sympathie la rénovation de la Turquie à laquelle nous sommes liés par une vieille amitié, et l'indépendance de la Bulgarie, à la constitution de laquelle nous avons collaboré de notre sang ; l'annexion de la Bosnie-Herzégovine ne touche directement aucun des intérêts roumains ; nous ne sommes un Etat balkanique ni géographiquement, ni politiquement, mais personne plus que nous, pas même la Russie et l'Autriche, n'est intéressé au maintien de l'équilibre dans les Balkans sur la base du statu quo territorial. » La suite de la discussion du Message a été renvoyée à demain.

Le discours de M. Isvolsky

Budapest, 27 décembre. — La presse hongroise tout entière commente le discours de M. Isvolsky ; l'impression qui en ressort semble favorable, sans cependant dissiper les nuages qui obscurcissent les relations austro-russes ; il laisse en tout cas une meilleure impression que la note circulaire qui parle de l'autonomie de la Bosnie et de l'Herzégovine.

L'impression en Bulgarie

Sofia, 27 décembre. — Le discours de M. Isvolsky a produit la meilleure impression dans toutes les sphères ; les journaux, sans distinction de parti, le commentent de la façon la plus sympathique.

L'accord russo-italien

Rome, 27 décembre. — Plusieurs journaux font ressortir que l'accord russo-italien se trouve en contradiction avec les devoirs de l'Italie envers la Triplice, en ce sens que si l'Italie appuie le projet de Confédération balkanique, elle se rangera à la Conférence du côté de la Russie, de l'Angleterre et de la France et participera à l'isolement de l'Autriche et de l'Allemagne ; les journaux déclarent que M. Isvolsky a eu raison de souligner l'entente russo-italienne, puisque les deux pays agissent en pleine harmonie.

LES RÉVOLUTIONNAIRES RUSSES

Dramatique suicide d'un anarchiste

Moscou, 27 décembre. — La police se présentait, hier soir à 6 heures, devant une villa située près de Moscou pour procéder à l'arrestation d'un anarchiste ; ce dernier, qui s'était barricadé, ouvrit le feu contre la police, tuant sur le coup le surintendant tandis qu'il montait l'escalier ; un officier de gendarmerie conduisit le second assaut; mais il tomba blessé d'un coup de feu ; quelques heures plus tard, le chef de la Sûreté arriva, à la tête d'un détachement de police montée et de gardes ruraux, qui procédèrent, avec de grandes difficultés, à l'enlèvement du cadavre du surintendant et du corps de l'officier blessé ; l'assiégé continua le feu jusqu'à une heure du matin ; à ce moment, le colonel Kotten, chef de la Sûreté, accompagné de plusieurs agents de police, pénétra dans l'escalier, mais l'anarchiste, ouvrant de nouveau le feu, repoussa de nouveau les assaillants et blessa le colonel et deux hommes ; au point du jour, la police commença une fusillade nourrie contre la villa et continua jusqu'à midi ; l'anarchiste apparut alors à une fenêtre et déclara qu'il était blessé ; sommé de se rendre, il s'écria : « Les anarchistes meurent et ne se rendent pas » ; un troisième assaut fut ordonné et la police, qui ne rencontra cette fois aucune résistance, trouva à l'intérieur de la maison le cadavre de l'anarchiste qui s'était suicidé ; les murs de la maison étaient littéralement criblés de balles.

LA RÉVOLUTION EN PERSE

Saint-Péterbourg, 27 décembre. — Un journal du soir publie la nouvelle d'un attentat contre le Shah; dans la soirée d'hier, deux hommes déguisés en prêtres, qui avaient réussi à pénétrer dans le cabinet du souverain à Téhéran, où il était allé pour présider une réunion du conseil des ministres, tirèrent leurs revolvers à l'arrivée du Shah ; mais ils furent promptement réduits à l'impuissance par trois cosaques de la garde du palais ; l'un d'eux réussit cependant à tirer une balle qui traversa l'épaulette de l'héritier présomptif. La légation de Perse a Saint-Pétersbourg n'a pas encore confirmé cette nouvelle.

AU MAROC

Tanger, 27 décembre. — Une lettre de Moulay-Hafid arrivée du pays des Pahs, déclare qu'il connaît le passé de Raissouli et saura éviter à la population de l'avoir comme gouverneur ; un nouvel impôt de 50.000 douros a été perçu à Fez.

LES SCELLÉS AU " JAUNE "

Une protestation de M. Jean Dupuy

On déclarait, hier soir, dans les milieux généralement bien informés, que M. Jean Dupuy, directeur du *Petit Parisien*, et président du syndicat de la presse parisienne, s'était rendu au ministère de l'intérieur, pour protester contre l'apposition des scellés sur les locaux d'un journal.

Cette démarche, si elle a été réellement faite, honorerait M. Dupuy.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus. — 28 décembre 1898. — M. Casimir-Périer, ancien président de la république, dépose devant la chambre criminelle (1re revision) et fait connaître le rôle étrange qu'il a joué dans l'incident diplomatique du 6 janvier 1895.

Institut d'Action Française, 28, rue Serpente. — Aujourd'hui lundi, à 2 h. 1/4, dernier cours de M. l'abbé de Pascal (chaire Fustel de Coulanges) : les institutions mérovingiennes.

Conférences :

Institut Catholique de Paris. — A 5 h. 1/4. M. Gardeil : cours d'apologétique ; le dogme et la théologie.

C'est aujourd'hui, à deux heures et quart, que notre collaborateur et ami M. l'abbé de Pascal doit clôturer à l'Institut d'Action française, dans la chaire Fustel de Coulanges, la première série de ses leçons sur l'histoire de France.

Ces leçons, on le sait, seront reprises le printemps prochain. Mais au moment où il va prendre, dans ses quartiers d'hiver de Touraine, un repos mérité, nous tenons à dire nos félicitations et nos remerciements à l'éminent auteur des Lettres sur l'Histoire de France, *qui a bien voulu faire bénéficier nos étudiants et nos étudiantes de sa critique traditionnelle et de sa vaste érudition.*

Un vieux truc. — *Un rédacteur de* Paris-Journal, *rendant compte de la réunion royaliste du quatorzième, compose un résumé des paroles prononcées par moi, où le vrai voisine avec le faux dans un amalgame combiné. Je n'ai jamais dit, par exemple, que « si Clemenceau ou Briand faisaient perquisitionner à l'*Action Française *ou chez moi, il se trouverait immédiatement quelqu'un pour leur brûler la cervelle ». Ce qui serait parfaitement grotesque. J'ai dit à propos de l'assassinat de Syveton, et je répète que « le jour où le gouvernement essaierait de syvetonner l'un d'entre nous, nous nous paierions aussitôt sur la Bête, plus précisément sur les bêtes sus-désignées et d'autres encore ». L'argument est, on le voit, fort différent.*

Mon ancien adversaire Gérault-Richard devrait bien exiger de ses collaborateurs l'exactitude dans l'information — même quand celle-ci concerne des ennemis politiques.

Léon Daudet.

Le tas, c'est moi. — Magnifique photographie, dans un journal, du tas de sable, marqué d'une croix, sur lequel s'est roulé le père d'André Fallières, à la suite de l'ébarbement que l'on sait.

Ce tas a résisté plus victorieusement que son confrère présidentiel. Il n'est pas défoncé. Il n'est pas cabossé. Il a l'air de dire : « Le tas, c'est moi ! »

Dans le Midi, quand l'orage gronde, quand la foudre menace, les bonnes gens invoquent Sainte-Barbe.

Il semble qu'en dépit de l'anticléricalisme officiel, cette « pratique superstitieuse » serait de mise à l'Elysée.

Au premier bruit du drame affreux,
Accourut Lanes,
Répétant : « comme ils sont heureux,
Les Anes !
Ils n'ont point de barbe au menton,
Ton ton, ton taine, ton ton. »

Un grand nombre de barbacoles officiels sont venus s'inscrire à l'Elysée, à la suite de l'épouvantable attentat, du « sacribarbilège » que l'on sait.

Au premier rang : Paul Doumer, auteur de cette barbe littéraire qu'il dédia naguère à ses fils ;

Maurice Rouvier, le barbu du Palais-Royal ;

Poldéchanelle, le barbon rose ,

Jules Claretie, dit « Barbe à gauche » ;

Léon Barbourgeois ;

Paul et Jules Cambarbon, etc., etc...

La Barbe de Pelletan a envoyé sa carte pileuse avec le mot d'excuses suivant :

« Très occupée par le réveillon de mes poux, m'excuse de ne point participer au deuil général ».

Mot historique du président Fallières pivotant sur son tas de sable : « La barbe tombe et ne se rend pas ».

Inutile de dire que le crime de Mattis plonge dans la consternation le monde israëlite. Alfred Dreyfus annonce l'intention de rédiger un Barbordereau.

L'Opéra-Comique devait jouer hier, en matinée, le *Barbier de Séville*. Il y a renoncé par un sentiment de haute convenance que tous les républicains apprécieront.

Mme Steinheil, désirant témoigner de son loyalisme, abandonne la fable des « hommes barbus » pour adopter celle des hommes glabres. Le juge André l'a vivement félicitée de sa décision.

Edmond Haraucourt, qui fut déjà le poète favori de Waldeck-Rousseau, sollicite le titre de Barbe officiel.

RIVAROL.

Encore un mot

Monsieur Henri Bazire poursuit dans le Peuple Français *du 27 décembre l'épanchement de sa bile contre l'*Action Française. *Cette fois il nous parle du récent discours du Pape Pie X ; il peut encore nous parler demain d'autre chose si cela lui plaît, cela ne nous fera pas sortir de la règle que la raison même nous impose : pour qu'une discussion soit utile, il est nécessaire que les mots aient un sens également entendu des deux interlocuteurs. M. Bazire a montré qu'il n'en était pas ainsi quand il a prétendu résumer de bonne foi une phrase de Jules Lemaître en supprimant des mots essentiels et en ajoutant d'autres mots qui limitaient une pensée générale.*

Tant que M. Bazire n'aura pas reconnu cette erreur qui est à la base de son attaque, il peut aligner toutes les phrases qu'il voudra, rien ne nous amènera à discuter avec quelqu'un qui ne comprend pas ou qui ne veut pas comprendre.

Bernard de VESINS

Lire en deuxième page :

LA BARBE PRÉSIDENTIELLE :
LES SCELLÉS AU « JAUNE »

LE CAHIER DES CHARGES DE L'OPERA
par Edouard Bernaert

En troisième page :

LETTRE DE ROME
par Aventino

Et INFORMATIONS

QUELQUES TEXTES POUR NOUS PENDRE

PAR

Léon de Montesquiou

Dans l'article du *Peuple français* auquel Vesins répondait avant-hier, M. Henri Bazire rapporte un mot de M. Paul Bourget déclarant que l'*Action française* est non un parti mais une doctrine. Et M .Bazire de crier aux catholiques : « Prenez garde !» ce qui s'entend : prenez garde aux hérésies où cette doctrine va vous entraîner.

Sans doute M. Bazire ne s'est pas reporté au discours de M .Bourget d'où est tirée la citation en question. Sans cela il aurait constaté que la phrase qui précède le texte cité explique assez que la doctrine dont il est parlé est une doctrine uniquement politique. Cette phrase la voici, en effet : « *Ce qui constitue l'originalité de ce mouvement, c'est qu'il est un effort de politique rationnelle et expérimentale.* »

Dans la mesure où notre action et nos pensées sont communes, — et ce sont cette action et ces pensées communes qui constituent l' « *Action française* », — nous faisons de la politique et uniquement de la politique. Le mot de Bourget, rapproché de son contexte, ne fait que confirmer la chose.

Mais, je le répète, sans doute M. Bazire n'aura pas fait ce rapprochement. Sans doute il aura pris ce texte tel quel, je veux dire ainsi tronqué, dans une petite feuille dont j'ai en ce moment un exemplaire sous les yeux.

Mais ce n'est pas de M. Bazire que je veux vous parler. Vesins s'en est déjà chargé. Mais la petite feuille vaut la peine qu'on l'analyse.

***

Cette feuille est sans nom d'auteur ni d'imprimeur. Elle a été répandue, à ce qu'il paraît, ces jours derniers à un grand nombre d'exemplaires, surtout dans le clergé. Elle renferme en quatre pages vingt-deux textes tirés de l'*Action française*, presque exclusivement de notre Revue.

C'est un jeu auquel on s'était déjà souvent livré. Isoler soigneusement une phrase dans un de nos écrits, lui faire dire, ainsi séparée de son contexte, autre chose que ce qu'elle signifie d'après l'ensemble de l'article, et pousser ensuite des cris d'indignation.

Ici ,il est vrai, il n'y a pas de cris d'indignation ; il n'y a même aucun commentaire. Des textes tout nus qui parlent par eux-mêmes. C'est encore plus frappant. L'inventeur du perfectionnement ne cherche pas d'ailleurs à en tirer gloire, puisque au contraire il prend grand soin de se cacher.

Pour vous montrer toute la fourberie de ces textes ainsi tronqués, il me suffira d'en prendre trois d'entre eux et de les replacer dans leurs cadres. Si je choisis pour ce petit travail les trois textes qu'on va lire, c'est qu'ils se rapportent spécialement à une question que j'ai déjà traitée il y a quelque temps, à propos de la déclaration de notre Ligue qui engage à restaurer la Monarchie « par tous les moyens. »

Par tous les moyens ! Des hypocrites ont crié à la morale outragée. J'ai alors dit ce qu'il fallait penser de cette pudeur, et exposé ce que signifiait au juste notre devise. Mais aujourd'hui, pour prouver notre dédain de l'honnête et notre cynisme, on apporte des textes. Voyons donc ces textes.

Premier texte. — Il est de Machiavel, et cité par nous dans la revue d'*Action française* du 1er juillet 1904. Le voici : « *Il est rare, j'allais dire impossible, de s'élever d'un état médiocre à un rang très élevé, sans employer ou la force ou la mauvaise foi. Je ne crois pas même que la force ait jamais suffi ; mais nous trouvons que la ruse seule y a fait parfois parvenir.* »

Voilà la mauvaise foi, la ruse approuvées par nous. C'est là sans doute ce que va se dire le lecteur. En tout cas c'est ce qu'espère l'anonyme qui a si soigneusemenet fouillé nos dix années de Revue pour en extraire cette citation. Examinons son travail. Nous y trouvons un faux, un faux par omission.

Je rétablis le texte de Machiavel dans son intégralité. « Il est rare, et j'oserais dire impossible, de s'élever d'un état médiocre à un rang très élevé sans employer ou la force, ou la mauvaise foi, — *à moins qu'on y parvienne par hérédité ou par donation.* »

Le dernier membre de phrase que j'ai souligné a été retranché par notre anonyme. Il l'a retranché parce que ainsi complété ce texte est une condamnation de la démocratie, (qui est une excitation à la course de tout un peuple après les premières places), et un éloge de la monarchie. Il est cela et rien d'autre. Et c'est pourquoi nous l'avions rapporté. Machiavel simplement constate. Il constate d'après l'histoire, qu'il est rare de s'élever à un rang très élevé sans employer ou la force ou la mauvaise foi ; mais que, comme de raison il n'en est point de même, quand on n'a pas à s'élever, quand on est tout porté au premier rang par l'hérédité.

La mauvaise foi vous dégoûte-t-elle, rétablissez l'hérédité. Voilà la morale qui découle de ce texte.

Mais sans doute la mauvaise foi ne dégoûte pas notre anonyme. Il tient à son arme.

2e *texte*. — Il est extrait d'un article de M. Robert Launay. « *Si les préceptes de Jésus-Christ dépassant les limites de la morale particulière prédominaient dans le gouvernement, on sent que beaucoup de maux qui nous révoltent à l'heure actuelle ne cesseraient pas d'empirer... — Et qu'est-ce d'ailleurs sinon le faux humanitarisme ?* » (A. F. t. VIII, p. 89.)

Lisez, voyez, écoutez catholiques, comment est traitée à l'*Action française* la morale de l'Evangile !

Mais voyons d'abord comment sont traités nos textes. Je vous en fais juge, rien qu'en transcrivant le paragraphe de l'article de M. Launay que l'anonyme supprime prudemment et qu'il remplace par plusieurs points : « *Le fils de l'Homme enseignait l'endurance des affronts, l'indifférence à l'abaissement, au dommage, la recherche même de l'humiliation. Les avantages temporels ne l'intéressaient guère, non plus que les royaumes de ce monde ou leur prospérité. Cette insouciance qui fait la vertu dans le privé, vaut infiniment moins pour la conservation des peuples. Et qu'est-ce, d'ailleurs, sinon le fameux humanitarisme ?*

« *Cependant à notre époque où l'intégrité non seulement de nos traditions essentielles, mais aussi de notre territoire se trouve en danger, ne serait-ce pas folie d'adopter pareille méthode ? Comme on le disait naguère justement ici ,la meilleure politique ne consiste pas d'ordinaire à tendre la joue droite après le reçu d'une gifle sur la gauche...*

« *La Démocratie, qui est la multitude débridée, n'a pas la clairvoyance ni la décision nécessaires pour préférer à l'utopie la raison de vivre. La plupart des démocrates chrétiens ne s'estimeront jamais assez conciliants, assez débonnaires à l'égard de l'ennemi...*

« *Or, dans certaines crises, c'est avec vigueur, c'est avec intolérance qu'il importe de résister à l'adversaire et de l'abattre.* »

Dans le même numéro du *Peuple français* où M. Henri Bazire rapporte la phrase de Bourget dont j'ai parlé plus haut, se trouve un excellent article de M. Robert Vallery-Radot. Il est intitulé : « Les Eunuques ». M. Vallery Radot y écrit : « *Ah ! sans doute, s'il n'était question que d'outrages personnels, nous saurions souffrir persécution, pardonner toujours, comme nous l'enseigna notre maître, mais, quand c'est à Dieu que la guerre s'adresse, dussions-nous recourir aux armes comme au temps des Croisades ,nous ne pouvons rien tolérer.* »

Nous crions : bravo ! Mais crions alors aussi bravo à M. Launay pour la distinction qu'il fait entre le pardon qui nous est enseigné des injures dans le privé, et l'intolérance qu'il appartient à tout citoyen de manifester envers les maux infligés à sa patrie.

Mais cette distinction que fait M. Launay, notre anonyme la cache soigneusement en tronquant le texte qu'il cite.

3e *Texte*. — « *Le seul but atteint légitime un gouvernement, non les moyens employés.* »

Voilà une phrase courte, mais écrasante pour celui qui l'a commise. Car sans nul doute vous la comprenez ainsi : la fin justifie les moyens, tous les moyens, même les plus malhonnêtes, les plus perfides, les plus abominables !

Ce texte est extrait du premier article politique que j'aie écrit, lequel article j'ai donné à l'*Action française* en mars 1900, sous le titre : « Souveraineté du Salut public. »

Jusque là j'avais surtout entendu parler de la Souveraineté du peuple. Je m'en étais tenu à cette donnée sans réfléchir plus avant.

Mais écrire oblige à réfléchir pour éclaircir sa pensée. Mon premier article politique me força donc à des réflexions.

Elles me furent salutaires. Cherchant ce qui peut légitimer un gouvernement, si c'était le vote populaire, comme je l'avais cru jusqu'alors ,ou si c'était le droit divin, ou l'hérédité, je me dis : Que réclamons-nous d'un gouvernement ? Qu'il gère au mieux les intérêts du pays. Si un gouvernement accomplit bien cet office, nous devons le respecter quel qu'il soit. Ce n'est donc point dans la source de son pouvoir, mais c'est dans le but atteint qu'un gouvernement trouve sa légitimité. Et là-dessus j'écrivais : « *En partant de ce principe vrai que le seul gouvernement fondé en droit est le gouvernement que j'appellerai de* Salut public, *il est facile d'en arriver à cette fausse notion de la Souveraineté du peuple. Il ne suffit pour cela que de confondre le but et le moyen : le but, l'intérêt du peuple , le moyen, la volonté populaire. Or, il importe de bien distinguer ces deux choses,*

L'AFFAIRE STEINHEIL

ON REVIENT AUX LEVITES

Des confrontations auront lieu aujourd'hui pour mettre en présence tous les témoins de la première heure.

C'est invraisemblable : mais il paraît que M. André en reviendrait et, sérieusement, à l'affaire des lévites.

M. Blot, sous-chef de la Sûreté, sur commission rogatoire du juge d'instruction a réentendu, en effet, longuement Mlle Guibert, la fille du costumier du boulevard Saint-Martin, auquel appartenaient les trois vêtements dérobés.

Allons-nous voir réapparaître l'Américain Burlingham, les hommes coiffés de chapeaux « hauts de fond et gantés », suivant l'expression restée célèbre de Mme Steinheil et la Rouquine.

Ce serait joyeux, mais non impossible.

Le Mouvement syndical

ANNÉE. — N° 307. La Numéro quotidien : Cinq Centimes MERCREDI 3 NOVEMBRE 1909.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 (jusqu'à Minuit) — 19, Rue du Croissant, 19 (à partir de Minuit)
TÉLÉPHONE 326-49 — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris.

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris.

LA CLÉ DE L'IMPASSE STEINHEIL

LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DE VALLES

AU PRÉSIDENT DE VALLES

Monsieur le Président,

Rarement un magistrat a eu plus belle occasion d'éclaircir une affaire plus importante, plus émouvante que ce drame ténébreux de l'impasse Ronsin. Et quand je dis « ténébreux », j'entends par là que la principale intéressée, madame Steinheil, deux juges d'instruction et certains journalistes en ont comme à plaisir augmenté l'obscurité. Ayant suivi dès le début cette affaire de fort près, la possédant jusque dans ses détails, voyant d'autre part un intérêt moral, politique et social considérable à ce que la vérité soit connue, je me décide, monsieur le Président, à vous indiquer la voie certaine qui vous permettra de l'atteindre, au cas où vous en auriez la moindre envie. Vous relèverez ainsi le prestige de la magistrature criminelle, gravement compromis par les manœuvres du juge amoureux Joseph Leydet.

Je n'insiste pas sur la fable absurde des lévites, des hommes barbus, sur tout l'attirail romantique qui aurait dû, dès le début, mettre en méfiance un magistrat sérieux. J'arrive tout de suite au moment psychologique que, selon moi, donne la clé de l'impasse à qui veut la saisir : la reprise de l'affaire, qui *semblait endormie, par madame Steinheil elle-même, dans sa lettre aux journaux du 30 octobre 1908.*

Mme Steinheil a expliqué depuis qu'elle voulait, par cet acte imprudent, motiver un supplément d'enquête qui la laverait complètement aux yeux candides de M. Borderel, successeur éventuel du peintre Steinheil. Il vous appartiendra, monsieur le Président, de rechercher si cette explication tient debout et si la veuve tragique ne pousuivait pas un résultat tout différent, ne désirait point ardemment ramener à elle, par une sorte de chantage public, un amoureux qui eut été en même temps un complice.

La personnalité de cet amoureux, dont le nom n'a été encore prononcé qu'accessoirement dans les feuilles qui se disent les mieux renseignées, serait évidemment des plus intéressantes à dégager et mettre en évidence. Si son rôle capital ne nous avait pas été révélé, à maintes reprises, par des témoignages précis et concordants et par l'inquiétude d'une famille honorable, nous aurions pu le conjecturer d'après l'attitude de Mme Steinheil, comme l'astronome établit par ses calculs la nécessité d'une planète que son télescope n'a pas encore atteinte. Les égarements de Mme Steinheil, à partir du moment où elle entrevit des conséquences judiciaires là où elle attendait des conséquences sentimentales, ses accusations successives contre Remy Couillard et Alexandre Wolff, le coup de la perle, le coup de la paillette brillante, le coup du suprême aveu à nos confrères de l'*Echo de Paris* et du *Matin*, l'affolement puis la prostration qui suivit, tout cela c'est la gesticulation d'une bête rusée que la passion a jetée en avant et qui bat en retraite et qui se sent traquée. Telle est la seule interprétation plausible d'une série de mises en scène et d'imprudences qui, de loin, paraissent absurdes et de près, leur principe admis, très psychologiques.

Cherchez l'homme... mais aussi cherchez l'argent. Mme Steinheil en recevait, l'on peut dire en gagnait, et beaucoup, entre sa villa du Vert-Logis — ainsi nommé parce qu'il en voyait de vertes — ses villégiatures et l'Impasse. Cela a été établi à l'instruction. Il fut établi aussi que la misère, une misère à peine dorée, talonnait ce ménage de bohême où la cuisinière, madame, monsieur, les relations sérieuses — et même graves — les juges d'instruction, les conseillers à la Cour, les ministres, un président de la République hélas, des chauffeurs d'automobile, des modèles, des filles de Vaugirard avaient mené ou menaient une triste sarabande. Les billets de banque affluaient et l'on n'avait pas de voiture, et l'on n'avait guère de toilettes, et l'on dînait souvent d'un franc de charcuterie... Mais alors, où donc passait l'argent ?

Dans la poche de l'amant de cœur, monsieur le Président. Imaginez-le, ce sans scrupules, talonné sans cesse par la dette, désireux d'épater les camarades, compromis de son côté dans pas mal d'histoires louches, de ces histoires d'où l'on ne sort qu'avec de hautes recommandations — Meg n'en manquait pas — et de la belle galette — Meg n'en manquait pas davantage. C'est triste à dire, mais dans l'intimité on imagine bien le beau garçon la désignant ainsi « sa vieille ». Elle devait être pour lui la bailleuse de fonds, l'intérim. Elle n'était certainement plus, et depuis longtemps, l'essentiel.

Ne me dites pas, monsieur le Président : « C'est la bouteille à l'encre... » Je vous répondrai : « Cette liaison, dans le milieu Ronsinien, c'était le secret de Polichinelle». La seule fois où l'on a prononcé, non pas le nom, mais le prénom devant Mariette Wolff — *qui sait tout* — elle est devenue d'une pâleur extrême, demeurée un moment silencieuse, puis elle a disparu aussitôt. Le reporter de mes amis, qui l'avait saisie au tournant d'une rue, a cru qu'elle entrait dans le mur. Il vous serait peut-être malaisé, monsieur le Président, d'interroger cette semaine l'amant de cœur, car il est bien capable d'avoir pris la poudre d'escampette, d'être allé cacher ses soucis au fond du maquis de mauvais vouloir ; ...mais il est des commissions rogatoires.

Quant à la bouteille à l'encre, elle fut renversée la nuit du crime ; et ceci, monsieur le Président, indique un pacte écrit ; il y a quelque part un papier, de la main de Mme Steinheil, où Mme Steinheil reconnaît avoir suggéré le quelqu'un et le quelque chose qui ont déchaîné tout le drame. Ce quelqu'un, pour le cas d'alerte, a sûrement le papier dans sa poche.

Nous voilà loin, n'est-il pas vrai, du crime crapuleux de M. Hamard. Votre expérience est trop grande, monsieur le Président, pour croire facilement au crime crapuleux dans l'intérieur d'une maison gardée et habitée par plusieurs personnes, en plein Paris. Mais il n'est pas certain d'ailleurs qu'un personnage crapuleux n'ait pas fait le guet ou aidé à l'accomplissement du double meurtre dans la nuit du 30 mai 1908. JE ME PERMETS DE VOUS RAPPELER ICI QUE CETTE NUIT-LA UNE AUTOMOBILE — DONT NOUS CONNAISSONS LE NUMERO — STATIONNA, SOUS UNE PLUIE BATTANTE, A L'HEURE DU CRIME, A L'ENTRÉE DE L'IMPASSE RONSIN ET EMPORTA DEUX HOMMES, DONT L'UN TENAIT SON COLLET RELEVÉ, DONT L'AUTRE ÉTAIT VÊTU COMME UN CHAUFFEUR. Si je ne me trompe, c'est là le premier fait positif, et le seul, qui ait été affirmé quant aux conditions mêmes de l'accomplissement du forfait.

Enfin, monsieur le Président, un troisième rayon lumineux vous viendra de ce couple singulier que forment l'amie d'enfance de Mme Steinheil — cette Mme Prévost qui s'appelle aussi Mathilde Laurillard — et son compagnon Jules-Hyacinthe Sabert, dit Chabert, lequel se donnait comme son demi-frère. Douze heures avant le crime, le 30 mai 1908, à midi, ces gens louches donnaient simultanément congé de leur logement de Vaugirard pour aller habiter Ménilmontant. Le matin du 31 mai, la veuve Prévost — sans que personne fut allé la prévenir — se trouvait à la villa où venait d'être commis le double assassinat. Puis ce fut le siège extravagant de leur domicile à Ménilmontant par tous les reporters de Paris, cependant que toute la police était sur pieds pour protéger cette policière et son copain contre les indiscrétions possibles.

Je m'excuse de cette longue lettre et je conclus, monsieur le Président : la vérité est à portée de votre main. Il vous suffit d'étendre celle-ci pour la saisir. Voudrez-vous que l'on vous accuse d'avoir parachevé volontairement la besogne amoureuse du juge Leydet, la besogne politique du juge André ? Voudrez-vous que, par votre complicité morale, cette opinion s'établisse définitivement dans le public : *Si le président de Valles n'a pas découvert les assassins, alors qu'il pouvait le faire, c'est parce qu'il redoutait les révélations de Mme Steinheil quant à l'exécution, par le poison, du président Félix Faure...?*

Voudrez-vous qu'une fois de plus, en votre personne, la magistrature de la République soit déshonorée ?

Je souhaite que non, monsieur le président, et vous prie de croire à mon respect.

LÉON DAUDET.

Lire en deuxième page :
JEUNES TURCS, JEUNES ALBANAIS, JEUNES ARABES ET JEUNES EGYPTIENS
En troisième page :
CHRONIQUE MUSICALE par A. SERIEYX.
et GIRONDE ET DORDOGNE par BEAUPUY.

DERNIÈRE HEURE

MÉNÉLIK A TOUTE EXTRÉMITÉ

L'action des puissances

On annonce que Ménélik serait à toute extrémité. Commentant cet événement, le *Corriere della Sera*, dit que l'Italie agira seulement d'accord avec la France et l'Angleterre, pour maintenir d'une part l'ordre intérieur en Abyssinie et d'autre part les bons rapports avec les puissances européennes.

ANGLETERRE

Chambre des Communes

Londres, 2 novembre. — La Chambre des Communes reprend la discussion, en troisième lecture du bill des finances.

M. Austen Chamberlain en propose le rejet en bloc.

Au début de la séance, M. John Burns, minstre du contrôle des administrations locales, dépose un bill permettant au gouvernement de donner l'ordre de mettre à exécution toute convention facilitant la circulation internationale des automobiles.

LES ESPAGNOLS DANS LE RIFF

La mission chérifienne négocie

Melilla, 2 novembre. — On dit que les émissaires imposent des amendes aux Kabyles ; tous ne peuvent les payer et si quelques-uns le font, ce ne sera qu'avec de grands sacrifices. Quand seront terminées les conférences avec tous les Kabyles, les émissaires retourneront à Fez immédiatement. Ils croient que toutes ces démarches seront terminées à peu près ce mois-ci. Ensuite ils établiront dans chaque tribu kabyle une mehalla pour que les droits soient respectés de tous ceux qui ont contracté une obligation. Les Maures de la mission que l'on a interrogés disent qu'ils savent déjà qu'une forte mehalla est aux ordres de ces émissaires. Les Maures fidèles à l'Espagne croient que toute cette situation anormale est terminée.

LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

M. Jonnart maintenu

L'*Officiel* publie un décret aux termes duquel M. Jonnart, député, est maintenu à titre de mission temporaire dans les fonctions de gouverneur général de l'Algérie.

L'ACCIDENT DU DIRIGEABLE ITALIEN

Obsèques de la victime

Rome, 2 novembre. — Les obsèques solennelles du lieutenant Rovetti tué par l'hélice du dirigeable militaire ont eu lieu cet après-midi.

Le major Camicia, aide de camp du Roi, le ministre de la guerre, de nombreux généraux et officiers, dont plusieurs attachés militaires étrangers et des troupes y assistaient.

Sur le corbillard, on avait déposé une couronne du Roi.

Malgré la pluie, cinquante mille personnes environ ont assisté au passage du cortège.

L'ANARCHIE EN PERSE

En faveur de l'ancien Schah

Saint-Pétersbourg, 2 novembre. — Les tribus établies dans le voisinage du Caucase, les Schahsewennen et les Laraeschadagen ont résolu de prendre parti pour l'ex-schah. Elles assiègent actuellement Ardebil. Il n'est pas douteux qu'un danger menace les sujets russes de cette ville. D'autre part les troupes persanes envoyées de Tabriz et de Téhéran n'arriveront pas de sitôt. Le gouvernement russe a décidé de renforcer immédiatement la garde du vice-consulat à Ardebil, et cela par un détachement de troupes d'un district militaire du Caucase avoisinant cette ville et non pas par une partie du détachement stationné à Kaswin ou à Tabriz, attendu que le transport de ces troupes à Ardebil demanderait plus de temps.

LES INCENDIES DANS LE NORD

Un château détruit

Lille, 2 novembre. — Hier un incendie a détruit le château de Bellaing.

La cause du sinistre est inconnue.

Un incendie à Lille

Lille, 2 novembre. — Ce soir, un violent incendie a détruit un grand magasin et un atelier de toiles et de confections contigus à la gare des marchandises et au hall des voyageurs.

Les dégâts dépassent sept cent mille francs.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus. — 3 novembre 1894. — Le général Saussier, gouverneur de Paris, donne, dans sa pleine indépendance, l'ordre d'informer contre Dreyfus.

A une heure 45, courses à Maisons-Laffitte.
Nos références :
Prix de Verrières. — *Dandelion, Minou.*
Prix Caudeyran. — *Charming Lily, Vol au Vent II.*
Prix de Vélizy. — *Laocoon, Isabelle.*
Prix Heaume. — *Hilda II, Cockfield.*
Prix Atlantic. — *Mehari, Latour.*
Prix de Chamant. — *Thianges, Montry.*

DU 16 FÉVRIER 1899 AU 30-31 MAI 1908. —*Nous croyons intéressant de publier ici à nouveau une récapitulation des faits qui montre nettement le lien entre l'assasinat de Félix Faure, le 16 février 1899, et le double meurtre de l'Impasse Ronsin, dans la nuit du 30 au 31 mai 1908. Cet intervalle de presque dix ans contient, en effet, une partie importante de l'histoire de la République et presque toute la mystification dreyfusienne. On en peut suivre les principaux auteurs à la piste de leurs traces sanglantes, depuis le palais de l'Elysée jusqu'au petit hôtel de Vaugirard. La jolie femme qui comparaît aujourd'hui devant le président de Valles semble bien avoir été l'instrument des volontés du syndicat de trahison. Après l'acte de 1899, elle se crut tout permis. Un avenir prochain nous montrera si elle s'était trompée.*

1° *Plusieurs années* avant la mort subite du 16 février 1899 — et non en 1898, comme on avait voulu le faire croire — début des relations entre la femme du peintre et Félix Faure.

2° *Au moins deux mois* avant le 16 février 1899, commencement d'une série de conciliabules, à Bellevue, entre Mme Japy, mère de Mme Steinheil, et plusieurs très gros personnages de la faction dreyfusienne, parmi lesquels Scheurer-Kestner.

3° *Quelques semaines* avant le 16 février 1899, aménagement, à l'Elysée, d'un boudoir secret.

4° *Le 16 février* 1899, inauguration du boudoir, mort subite du président.

5° Cessation des conciliabules à Bellevue.

6° *Après le 16 février* 1899, augmentation inexpliquée des dépenses du ménage Steinheil : grosses réparations exécutées au 6 *bis* de l'impasse Ronsin, location par Mme Japy d'un appartement à Passy, et construction, par la même, d'un pavillon à Beaucourt.

7° En juillet 1906, installation, à Vaugirard, d'un sieur Jules Sabert, dit Chabert, dont les meubles viennent du garde-meuble, et qui se donne mensongèrement pour employé aux entrepôts de Bercy et à la Cour Batave. Ledit Sabert est rejoint, dans la même maison, par une amie d'enfance de Mme Steinheil, Mme veuve Prévost, née Mathilde Laurillard.

8° Location à Bellevue de la villa dite *Vert-Logis*, au nom de Mme Prévost, pour le compte de Mme Steinheil.

9° Mme Prévost sert d'intermédiaire pour la réception d'une correspondance secrète dite du « monsieur de Bellevue ».

10° Projet de divorce entre les époux Steinheil. — Ils y renoncent sur l'intervention de la famille X.

11° *Mai* 1908. Cessation des lettres du « monsieur de Bellevue ».

12° 30 *mai* 1908, *midi*. Congé de Mme Prévost et de M. Jules Sabert.

13° 30 *mai* 1908, *nuit*. — Stationnement, devant l'impasse, d'une certaine automobile, qui, vers une heure et demie du matin, emporte en hâte un « monsieur » qui sort de l'impasse Ronsin.

14° 31 *mai* 1908, *matin*. — Découverte du crime. Alarme.

15° 31 *mai* 1908, *matin*. — Démarche de M. Charles Dupuy, qui était président du conseil à la mort de Félix Faure, chez M. Clemenceau, président du conseil, alors en fonction. Tous deux se rendent au Parquet et à la Santé.

16° 31 *mai* 1908, *matin*. — Après cette double conférence, M. Leydet, juge d'instruction, intime de la maison Steinheil, chargé d'instruire l'affaire, se rend impasse Ronsin, pour y procéder aux constatations, accompagné d'un autre intime de la maison, M. Courtois-Suffit, médecin légiste.

De tous les faits qui précèdent, un seul a été démenti par le principal intéressé, nous voulons parler de la démarche de M. Charles Dupuy chez M. Clemenceau. La forme même de ce démenti montrait à quel point il était imposé par la politique. Toutes nos autres précisions ont reçu la confirmation du silence... un silence singulièrement éloquent, on en conviendra. Nous confions ce memento, on peut dire ce vade mecum *de l'affaire Steinheil, à la curiosité du président de Valles, à la sagacité du jury de la Seine.*

RIVAROL.

LE ROI D'ESPAGNE

Les savants espagnols et Ferrer

Un journaliste français, M. de Maizières, ayant été reçu en audience privée par le Roi d'Espagne, a recueilli de la bouche de S. M. Alphonse XIII les déclarations suivantes relatives aux opinions manifestées en Europe sur l'affaire Ferrer :

» *Je ne parle pas pour la foule que quelques articles de journaux suffisent à dérouter. Elle est toujours généreuse, prête à secourir ce qu'elle croit la justice, à prendre parti pour le droit et pour la vérité qui n'est souvent que la vraisemblance, va d'un bond jusqu'au bout de sa fiction, bataille et manifeste pour une idée qui lui semble juste et qui quelquefois est erronée ; non, non, celle-là je ne lui en veux pas, c'est en elle le vieux sang latin qui bouillonne. Mais ce que je ne peux concevoir c'est que parmi les protestataires on ait pu trouver les noms de ceux que vous appelez les intellectuels.* Comment, un savant qui n'oserait pas proclamer une découverte avant d'avoir cent fois vérifié ses expériences, qui s'attardera avec raison dans le doute jusqu'à ce qu'il ait pesé des milligrammes, compté des cellules, qui sera si respectueux de sa science qu'il refusera d'émettre une vérité jusqu'à ce qu'elle lui soit apparue évidente, contrôlée et irréfutable, ce même savant, ce même intellectuel protestera sans enquête contre un jugement rendu conformément à des lois *qu'il ne connaît pas et sous une garantie qui a bien quelque valeur : celle de l'honneur d'officiers espagnols !* »

Il n'est pas nécessaire de rappeler combien ces paroles royales concordent avec les remarques et observations critiques multipliées par nous durant tout le mois dernier. Mais au moment où paraissait l'article du *Journal*, notre envoyé spécial à Madrid nous adressait une intéressante communication qui accorde admirablement avec le discours du Roi d'Espagne à M. de Maizières :

« Les journaux madrilènes publient les lettres suivantes échangées entre le docteur Lépine, professeur à la Faculté de Médecine de Lyon, et la rédaction de la *Revista Clinica* de Madrid. Voici d'abord celle du professeur Lépine :

« Messieurs, j'ai bien reçu les numéros de la *Revue Clinique de Madrid*, que vous avez envoyés à la *Revue de Médecine.*

« Je me vois, malheureusement, obligé de vous prier de suspendre cet envoi.

« Quelles que soient nos sympathies personnelles pour nos collègues espagnols, la Presse médicale d'un pays civilisé ne peut, pour le moment du moins, entretenir de relations avec la nation qui vient de laisser fusiller Ferrer.

« Recevez, avec notre commisération et nos sympathies personnelles, l'expression de notre haute considération. » — Signé : JEAN LEPINE, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.

(*Traduit de la version espagnole*)

« Ce billet a reçu la réponse suivante :

« Monsieur, La classification menaçante, de sauvages et de criminels, dans laquelle vous avez la courtoisie de nous comprendre n'a produit aucune émotion aux trois rédacteurs soussignés de la *Revue Clinique* de Madrid, parce que nous avons estimé qu'un tel acte était le résultat d'un réflexe purement médullaire dû à l'excitation déterminée en vous par les immondes mensonges et les grotesques inventions que *ceux d'ici* et leurs complices de là-bas ont répandus par tout le monde, grâce à la parfaite et légendaire ignorance de ce qu'est l'Espagne.

« L'acceptation par vous de ces faussetés nous démontre que vous ne vous êtes pas mis en règle avec la méthode, commune à tous les hommes de science, de vérifier les faits avant de les juger, et de cette faute est venue votre injurieuse erreur sur l'Espagne.

« Nous autres ne procédons pas ainsi, et quand nous observons votre bénévole tolérance envers les sinistres hécatombes de vos alliés russes, nous pensons que peut-être de puissantes raisons nationales ou particulières vous y obligent, sans que pour cela vous perdiez votre condition de pays civilisé ; raison pour laquelle, ni maintenant votre tolérance que nous venons de mentionner, ni en 1871 les ruisseaux de sang que vous avez fait couler, ne nous ont paru justifier l'envoi d'un message d'avertissement.

« L'extension au tranquille terrain de la science des agressions épileptiques dont les Espagnols viennent d'être victimes (parce qu'ils sont faibles actuellement), nous impose le douloureux devoir de repousser votre sympathique commisération et de réclamer la juste estime que vous nous accorderez lorsque vous serez calmé et informé.

« Dans l'attente de cet acte de réparation, nous vous envoyons l'expression la plus pleinement espagnole de notre considération personnelle. » — Signé : JOSÉ ORTIZ DE LA TORRE, professeur à l'Hôpital général ; LEON CARDENAL, professeur à l'Hôpital de la Princesse ; JUAN DE AZUA, professeur à la Faculté de Médecine

« On trouve à Madrid que les savants français savent bien mal faire la police de notre esprit. — G. »

Il est facheux que des savants français se soient exposés à recevoir du dehors des leçons aussi élémentaires et aussi méritées. Mais nous leur avons dit exactement la même chose avant le Roi d'Espagne, avant les rédacteurs de la *Revista Clinica* : l'amour propre national est sauf.

LA POLITIQUE

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Demain doit venir au Sénat l'examen de la grande pensée électorale de la législature mourante. La Chambre a bâclé un projet de loi sur les retraites ouvrières. La commission sénatoriale lui oppose un projet mieux étudié, mais qui ne satisfait pas le Gouvernement, lequel propose des corrections de son cru. Un texte quelconque sera certainement voté, les députés ne voulant pas revenir les mains vides dans leurs circonscriptions. « Loi démocratique », « loi humanitaire », dit leur jargon. Ils pensent : loi populaire. Si le battage et la réclame sont bien organisés, il sera possible de faire à la loi nouvelle une popularité, laquelle durera jusqu'au crépuscule du jour où elle sera mise en vigueur.

L'Etat n'est pas assez riche pour faire le magnifique. Sans doute une partie des retraites sera payée par lui, c'est-à-dire par tout le monde, et, en dernière analyse, la répercussion des impôts indirects fera retomber la charges sur les plus pauvres. Outre cette quote-part de l'Etat, une fraction sera fournie par des versements patronaux, une autre par des versements ouvriers. Et les patrons font la grimace, et les ouvriers grincent des dents « *Obliger* », s'écrie M. Paul-Marius André, dans le journal de M. Guesde, « *obliger* dix millions d'adultes à verser depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante-cinq ans une portion de leur salaire, alors que seulement un million d'entre eux parviendront à la retraite et ne jouiront de celle-ci que peu d'années!...» De fait, « 98,5 0/0 des réponses des syndicats ouvriers, à l'enquête ouverte à ce sujet, sont nettement hostiles à l'obligation des versements ouvrier et patronal ». « Inquiétant symptôme » ! « Médiocre moyen de paix sociale » ! Encore si le produit de ces retenues était réparti annuellement. Mais il sera capitalisé, il ira « dans le gouffre sans fond des finances de la République ». C'est toujours un rédacteur du *Socialisme* qui parle. Nous sommes très curieux de savoir somment s'y prendra le gouvernement de la République pour recouvrer les six ou les neuf francs de la taxe annuelle imposée à des électeurs et à des électeurs syndiqués.

Ou la loi ne sera pas appliquée, et ce sera une dérision de plus au passif du régime, ou elle le sera et une résistance formidable s'annonce. Sur cet article, comme sur tant d'autres, le régime témoigne une fois de plus de son incapacité. Il ne saurait tenter d'amélioration sans aggraver les maux qu'il tente de guérir, car il est condamné à se priver absolument du point d'appui auquel tout Etat français un peu normal se confierait. Ce point d'appui, c'est le principe contre-révolutionnaire et antidémocratique de l'association. Exemple des entraves et des ingérences de l'Etat, simplement surveillée et contrôlée par lui, l'association, qu'elle soit naturelle comme la famille ou volontaire comme la corporation, rend à l'Etat, en aisance et en prospérité générales, le centuple de ce que l'Etat lui abandonne de libertés. La famille forte, selon la formule de M. de la Tour du Pin, prend naturellement à sa charge ses « déchets » invalides et vieillards. La commune forte, la corporation forte, se coalisent pour faire de même, et comme elles le font en employant les facilités fournies par l'extrême variété de lieux et des conditions, elles peuvent y arriver à meilleur compte et plus sûrement que l'Etat, dont le devoir est simplement de tenir à ce que le nécessaire, tout le nécessaire, soit fait.

Cet Etat vrai n'est pas l'Etat républicain et démocratique, dont l'intérêt n'est pas de veiller au bien public, mais l'oblige à intervenir à tout propos dans les affaires privées de ses électeurs. Une démocratie ne souffre ni familles, ni communes, ni corporations puissantes. Quiconque veut ces bonnes choses doit vouloir en outre le Roi. — Ch. M.

A PROPOS DU GÉNÉRAL DE GALLIFFET

Bravoure et caractère

A l'occasion de la mort de Galliffet, le général Geslin de Bourgogne publia, dans la *Revue Hebdomadaire*, un éloge enthousiaste de son ancien chef. Si le général Geslin de Bourgogne s'était borné à exalter les qualités militaires de son héros, à rappeler sa conduite sur le champ de bataille, et aussi son action comme grand maître de la cavalerie, nous n'aurions élevé aucune protestation, et nous serions incliné devant l'autorité du général Geslin de Bourgogne, dont la compétence sur ces matières ne peut être discutée : mais le général Geslin de Bourgogne n'ayant pas cru devoir se cantonner dans le terrain technique, ayant déclaré que Galliffet était « une noble et rayonnante figure de soldat », qu'en particulier il avait eu le mi

L'AFFAIRE STEINHEIL

AVANT LES DÉBATS

M. DE VALLES EST INFLEXIBLE

C'est aujourd'hui, à midi, que s'ouvriront les débats de l'affaire Steinheil.

Par suite des changements de résidence, ou de maladies, le nombre des jurés se trouve réduit à trente-cinq.

Hier, après-midi, le président de Valles, en chambre du conseil, a prévenu les jurés qu'ils ne devaient amener aucun membre de leur famille ou aucun ami, car il lui serait impossible de donner à ceux-là accès dans la salle des assises.

M. de Valles a déclaré, d'autre part, à un de nos confrères, qu'à part la presse et les magistrats, le médecin du Palais et un médecin suppléant, le bibliothécaire, le greffier, les agents de la sûreté et les témoins qui auront déposé, personne n'assistera aux débats, à l'exception des personnes qui auront fait queue et qui seront admises pour que les débats soient déclarés publics.

Dans son énumération, M. de Valles a évidemment oublié les avocats. Est-ce qu'eux aussi seront consignés à la porte de la salle de la Cour d'assises ?

« En un mot, a ajouté M. de Valles, je veux que l'on respecte la justice et que l'on ne transforme pas la salle d'audience en music-hall. Quand je pense que l'on m'a demandé l'autorisation d'installer un phonographe. »

On ne peut qu'approuver M. de Valles des mesures qu'il a prises pour éviter le retour des scandales qui se sont produits lors de certaines audiences sensationnelles, dans l'affaire Soleilland notamment. Mais n'est-il pas tombé dans l'excès contraire.

INCIDENTS PROBABLES

Refuser des cartes à ses amis, aux amies de sa femme, se brouiller avec elles, risquer de recevoir des lettres de sottises, de devenir la proie des revuistes de fin d'année est, certes, digne d'un Brutus.

Mais refuser l'entrée à des directeurs de journaux, à des journalistes qui peuvent avoir besoin, au point de vue professionnel, d'une impression personnelle, d'une « chose vue » que ne sauraient donner les comptes rendus les plus complets et les plus imagés — et il n'en manquera pas — est véritablement excessif.

On affirmait même hier, au Palais, que ces mesures draconiennes pouvaient amener des incidents à l'ouverture de l'audience. On affirmait même qu'un des journalistes les plus anciens et les plus justement illustres et redoutés de notre époque ne se laisserait pas, sans une énergique protestation, refuser l'entrée.

AU DEPOT

En ce qui concerne la réintégration de l'accusée à Saint-Lazare, après chaque audience, la question n'est pas encore définitivement tranchée.

Ce qu'il y a de certain, d'ores et déjà, c'est que l'accusée ne sera pas écrouée à la conciergerie comme le fut, par exemple, Mme Humbert. Il est fort possible, pour éviter le transfert quotidien à Saint Lazare, qu'elle occupe une cellule du Dépôt.

Ajoutons que l'audience d'aujourd'hui sera occupée en grande partie par le tirage au sort des douze jurés et de deux jurés supplémentaires, par les récusations du ministère public et de la défense, par l'appel des quatre-vingt-dix témoins et leur placement dans les locaux respectifs des témoins de la défense et de l'accusation.

Toutes ces formalités mèneront, vraisemblablement jusque vers trois heures.

L'interrogatoire de Mme Steinheil commencera ensuite et se poursuivra durant toute l'audience du lendemain jeudi.

L'audition des témoins ne commencera pas avant vendredi. M. de Valles prévoit trois audiences consacrées aux dépositions.

Le réquisitoire de l'avocat général, M. Trouard-Riolle et la plaidoirie de Me Antony Aubin dureront trois audiences environ. Jeudi soir, d'après les prévisions de M. de Valles, le verdict du jury et l'arrêt de la Cour pourraient être rendus.

Se produira-t-il maintenant quelque incident, absence d'un témoin important, révélation inattendue de l'accusée, questions du président, de la défense ou d'une partie civile pouvant amener une brusque interruption des débats. Rien n'est plus incertain, surtout les dernières hypothèses.

H. FOURNIER.

LE CONFLIT SCOLAIRE

DEUXIEME ANNEE. — N° 311.

Le Numéro quotidien : Cinq Centimes

DIMANCHE 7 NOVEMBRE 1909.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 — jusqu'à Minuit — Téléphone 326-49
19, Rue du Croissant, 19 — à partir de Minuit — Téléphone 254-07
Adresse Télégraphique : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	35 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris

LA DUPE

C'est madame Steinheil que je veux dire. Son attitude à la cour d'assises complète bien l'impression que j'avais retirée d'une heure et demie d'entretien avec elle dans nos bureaux, l'année dernière. Elle est à la fois rouée et sotte. Elle s'exprime avec facilité ; elle possède comme une comédienne l'art de se monter à froid ; elle se fait une représentation si vive de ses mensonges qu'elle leur donne la saveur et l'ardeur, sinon la cohérence, de la vérité ; elle ne se démonte pas aisément. Mais il n'y a place, derrière ce joli visage, ni pour une prévision juste, ni pour un raisonnement suivi. A l'heure actuelle, ce chat bien stylé qu'est le président de Valles joue à son gré de cette souris d'alcôve aux pattes sanglantes.

Le président de Valles a mission de perdre madame Steinheil, mais de la perdre sans qu'elle ait rien dit quant à l'essentiel, quant au nœud politique de l'affaire, quant à l'assassinat de Félix Faure.

Quelle est l'autre branche du pacte ? Comment les magistrats tiennent-ils madame Steinheil ? Par le nom de celui qu'elle a adoré, pendant plusieurs années, qu'elle aime peut-être encore, qu'elle redoute sûrement — car elle le sait capable de tout, car elle a signé, à moitié nue, je ne sais quelle déclaration, et elle est, comme les grandes coquettes, une poltronne. Par le nom de celui à qui allait l'argent des Félix Faure, des Chouanard et des Borderel, de celui pour lequel elle aurait vendu son miroir et sa boîte à poudre.

De temps en temps, au cours d'un interrogatoire serré et même brutal sur le secondaire, singulièrement lâche sur le principal, on a vu madame Steinheil, prise elle-même aux yeux furibonds, à la comédie merveilleusement jouée du président de Valles, s'assurer par une allusion que le pacte tient toujours : « L'ami de mon mari que je ne veux pas nommer, A MOINS QUE VOUS NE L'EXIGIEZ, et cela simplement par respect, parce qu'il est mort et qu'il faut respecter tous ceux qui sont morts. » Cela voulait dire : « Monsieur le Président, rappelez-vous nos conventions. Casse cou ! casse cou ! Si vous vous avancez dans la direction défendue, moi je vais faire un tour du côté de l'Elysée. » Aussitôt le président de Valles, redevenu presque bonhomme : « Soit, madame, parlons d'autre chose. »

De même les assistants, les journalistes, les jurés auront évidemment remarqué le silence fait jusqu'ici sur le couple Prévost-Sabert, cette policière et ce policier préposés, depuis l'assassinat de Félix Faure, à la surveillance de madame Steinheil. Madame Prévost, née Mathilde Laurillard, connaissait madame Steinheil depuis l'enfance. Elles étaient toutes deux au même pensionnat. Madame Prévost servait à madame Steinheil de rabatteuse et d'entremetteuse. C'est sous son nom que fut loué le Vert-Logis, d'abord Chouanard-Logis, puis bientôt Tout-le-Monde-Logis. Mais Sabert dit Chabert ne devint le demi-frère, le demi-Laurillard de madame Prévost, ne fut annexé à madame Prévost qu'après le trépas cantharidé de Félix Faure. Il est infiniment probable que cet homme de méfiance et cette dame de confiance étaient les deux surveillants de madame Steinheil quant à sa discrétion sur le drame du 16 février 1899.

En tout cas, on avouera que, s'il était à la rigueur intéressant de fouiller le passé de madame Steinheil depuis l'âge de cinq ans, il eût été essentiel de s'informer de la période de sa vie qui va de 1894 à 1899, du lustre — dans tous les sens du mot — pendant lequel elle fut la maîtresse, secrète d'abord, puis ostensible et presque avouée de l'infortuné Président. Il n'eût pas été moins essentiel de s'informer un peu soigneusement des deux lascars — Mathilde Laurillard-Prévost et Jules-Hyacinthe Sabert — qui déménageaient à la cloche de sang de leur double logement du boulevard Edgar-Quinet, le 30 mai 1908 à midi, douze heures avant le drame de l'impasse Ronsin, et couraient se tapir à l'autre bout de Paris, rue du Cher, sous la surveillance et dans le sein de la Sûreté générale.

Le tapage combiné du président de Valles, du procureur et de madame Steinheil ne parviendra sans doute pas à détourner de ce fait précis, incontestable, incontesté, contrôlable, vérifiable, l'attention du jury de la Seine. On lui sert à grand fracas des hors-d'œuvre. On lui cache avec soin la pièce de résistance.

1° Où avaient lieu les rendez-vous de madame Steinheil et de Félix Faure avant l'installation et l'inauguration mortelle, à l'Elysée, du Boudoir à la cantharidine ?

2° Où habitait à ce moment-là Mathilde Laurillard-Prévost ?

3° A quel moment Mathilde Laurillard-Prévost commença-t-elle à vivre avec Jules-Hyacinthe Sabert ?

4° Pourquoi leur fuite brusque et simultanée le jour du crime ?

Donc, madame Steinheil a confiance dans le pacte. Elle ne s'aperçoit pas qu'elle est dupe. Son attitude à la première audience a remué, ému quelques braves gens, en a agacé d'autres. Les avis étaient partagés. On entendait à la sortie ces mots : « L'infortunée !... la cabotine ! » A la seconde audience, l'émotion continuait, mais moins forte, des deux côtés. A la troisième, ce qui se faisait jour, c'était une lassitude écœurée par trop de mensonges évidents. Cependant, le président de Valles, avec une habileté consommée et qui allait jusqu'à simuler l'irritation, mettait en valeur ces mensonges, les faisait scintiller devant le jury. Il noyait lentement, savamment, l'accusée qui se débattait en tirant sur toutes les ficelles, à tort et à travers, excepté sur celle du pacte, la nigaude ! Si elle avait attaqué carrément, de front, l'affaire Félix Faure, lâché le paquet, mangé le morceau, elle aurait vu rentrer sous terre son accusateur éperdu, trembler les murs de la cour d'assises. Elle ne pouvait pas risquer davantage par sa hardiesse que par sa retenue. A notre humble avis, elle risquait mille fois moins.

Car ce qui pourrait bien arriver, c'est ce que, dans sa sagacité criminelle, a combiné le gouvernement. Dépouillé de ses ramifications essentielles, politiques, le drame de l'Impasse Ronsin se présente comme une affaire obscure encore, mais où madame Steinheil a sûrement sa part de complicité, au moins passive. Elle-même, au point de vue de la morale courante, populaire, qui ne se pique pas de psychologie, apparaît ainsi qu'une abominable menteuse, capable d'envoyer des innocents à l'échafaud, quand elle est serrée de près par la police, ainsi qu'une débauchée sans vergogne qui a des amants riches sous tous les meubles. Offrez un tel personnage à l'appréciation d'un public de mélodrame et vous verrez l'effet. Un public de cour d'assises est toujours de mélodrame, quel que soit le dosage de ses éléments. Bref, le jury indigné est capable de répondre « oui » à presque toutes, sinon à toutes les questions. Madame Steinheil serait bouclée. Tandis que les gardes l'entraîneraient, hurlante, MAIS SILENCIEUSE A JAMAIS, elle aurait tout le temps de réfléchir sur la vanité des pactes avec le gouvernement et la justice de la République.

Et son avocat, me direz-vous, n'est-il pas là pour l'avertir ? Mon Dieu, maître Antony Aubin, que je n'ai pas l'honneur de connaître, est sans doute un candide, qui laisse naïvement s'enferrer sa cliente. Il n'a pas la moindre idée du pacte. Il sera tout surpris du résultat.

LÉON DAUDET.

LA POLITIQUE

ARRONDISSEMENTS, RÉGIONS, PROFESSIONS

Au Palais, l'affaire Steinheil, à la Chambre la loi électorale, au Sénat la loi des retraites ouvrières ! Des discours de cérémonie au Parlement et pour le public une comédie judiciaire destinée à le mystifier en l'occupant et en le passionnant ! C'est tout ce qui se voit et tout ce qui se touche de la vie générale de notre pays. On donnerait gros pour connaître ce qui se trame et ce qui se fabrique en dessous, tant à l'intérieur, (dans les Loges, les synagogues et les conseils consistoriaux) qu'au dehors, chez les rois amis ou ennemis. En général, c'est quand l'attention populaire est ainsi accaparée par des pitreries que se se préparent, *intùs et extra*, les plus mauvais coups.

En attendant on prend sur le fait le violent contraste entre la gravité des intérêts publics qui sont en cause et la conduite du régime qui ne peut songer qu'à les utiliser en vue du jeu électoral. Ne prenons que les deux débats parlementaires. Au Palais-Bourbon, tout le monde résout avec une effroyable légèreté ce problème de nos divisions territoriales, cette question de l'arrondissement, qui soulève des intérêts si puissants et si profonds qu'ils devraient être sacrés. C'est que l'opposition se dit : — *Gagnerai-je des sièges ?* Et la majorité : — *Ne vais-je pas en perdre un peu ?* C'est à des considérations de ce rang qu'est tombée le sort de la France. Et elles ne procèdent pas d'une étourderie accidentelle, passagère, corrigible. Nullement. Rien n'est plus légal, rien n'est plus constitutionnel, ni plus normal, ni plus logique, ni plus rationnel. L'abus, ici, est la loi même. En régime électif, il s'agit *avant tout* de savoir qui sera élu. Le régime ne peut pas dire : France d'abord.

Au Sénat, se dresse un fantôme, le fantôme de la décentralisation : décentralisation régionale, décentralisation professionnelle. Tous les bons esprits du Parlement (ils sont rares) et la plupart des associations intéressées que l'on a consultés sur ce point, se sont prononcés contre la caisse de retraites unique, la caisse de retraites d'Etat. D'accord avec le bon sens et la vérité politique, toutes les compétences réclament des caisses de retraites par région et par profession. Elles ne seront pas obtenues. Les sages réclamations de M. de Gailhard-Bancel n'ont rien pu à la Chambre. Ses amis n'obtiendront rien au Sénat. Millerand répondra comme il a déjà répondu : — Cela, c'est l'avenir ! M. Lockroy me fit la même réplique au sujet de la renaissance provinciale. Le parti au pouvoir oppose la parole à l'idée et le mot d'avenir aux vues de l'avenir : quant aux besoins présents du pays, il ne peut en tenir compte. La réalité vitale s'appellera toujours du même nom pour lui : être réélu. Et comment préparer la réélection sans réserver tout d'abord à l'Etat, au Warwick électoral, au ministère qui va fabriquer les rois de l'année prochaine, ces ressources nouvelles qu'il est question d'instituer ? La caisse sera maigre et pauvre si l'on se préoccupe de son objet : les retraites ouvrières. Mais, par rapport à l'industrie électorale, dont elle fera tourner les moulins, elle sera puissante, utile. C'est donc à l'Etat d'avoir la clé de cette caisse. On peut être assuré qu'il ne la lâchera pas. — Ch. M.

DERNIÈRE HEURE

AU PORT MAUDIT

Un terrible accident à bord du « Fulminant »

Toulon, 6 novembre. — Tandis qu'on procédait aux réparations du garde-côtes *Fulminant*, sérieusement avarié au cours des tirs de la deuxième division de la première escadre, un terrible accident se produisit à bord : pour rétablir l'équilibre compromis par la quantité importante d'eau qui avait pénétré par la brèche faite par les obus des cuirassés, on avait dû entasser des piles de gueuses en fonte ; un ouvrier, Michel Garino, père de famille, fut pris pris sous une chute de gueuses et écrasé ; on releva son cadavre mutilé ; plusieurs autres ouvriers furent atteints légèrement.

L'AGITATION CHEZ LES EMPLOYÉS

La réunion de la Bourse du Travail

Comme la veille, le Bazar de l'Hôtel de Ville a fermé ses magasins à six heures. Et la sortie s'est effectuée sans incidents.

Le syndicat des employés de la région parisienne avait organisé une réunion dans la grande salle de la Bourse du Travail. Tour à tour MM. G. Renaudel, Gogumus, Thuillier, Lévy, Joubaux, Delpech, Montagne et le parlementaire Willm prirent la parole, ainsi que quelques assistants. Après quoi un ordre du jour fut voté par acclamation « vouant au mépris les capitalistes rapaces, et décidant la mise à l'index du Bazar de l'Hôtel de Ville, ainsi que la continuation de la lutte entreprise ».

A la sortie, deux arrestations ont été opérées pour refus de circuler. Quelques ouvriers ont crié à plusieurs reprises : *A bas la République !*

LA POPULATION CONTRE LES FERRERISTES ANTICLÉRICAUX

Un conseil municipal conspué

Rome, 6 novembre. — Le conseil communal d'Isola del Liri, pour honorer Ferrer, avait voté la destruction de toutes les croix sur le territoire de la commune. La population s'insurgea contre cette mesure et rétablit les croix. Elle aurait lynché le syndic ainsi que les conseillers municipaux si la force publique ne l'en avait empêchée. Plusieurs personnes arrêtées seront poursuivies pour détérioration de monuments publics.

LE BAPTÊME D'UN PRINCE IMPÉRIAL ALLEMAND

Potsdam, 6 novembre. — Ce soir a été célébré le baptême du troisième fils du prince impérial. La cérémonie a eu lieu au Palais de Marbre en présence de l'Empereur, de l'Impératrice et de nombreux invités. Le prince a reçu les prénoms de Hubert-Charles-Guillaume.

LES ESPAGNOLS DANS LE RIFF

Les troupes marchent de l'avant

Melilla, 6 novembre. — Les troupes ont commencé à sept heures du matin leur mouvement en avant dans la direction de Cazaza, par le territoire des Beni-Sicar. Elles se composent d'environ 16.000 hommes.

Le général en chef a dirigé leur départ.

A Rostro-Gordo, on tient prêtes d'autres troupes qui avanceront à mesure que cela sera nécessaire. Ces troupes se composent de la division renforcée que commande le général Manoz el Cobas.

Détails sur la marche en avant

Melilla, 6 novembre. — Les troupes se sont mises en mouvement à 6 heures du matin ; l'avant-garde, commandée par l'infant Don Carlos de Bourbon, marchait en deux colonnes précédées par quelques Maures fidèles qui servaient de guides. Les deux colonnes ont opéré leur jonction à onze heures.

De 1 heure à 4 heures, les troupes ont fait halte. On s'est emparé du village de Padan sans coup férir. Une compagnie de chasseurs qui s'était avancée en reconnaissance a cependant pris part à une escarmouche au sujet de laquelle on est sans nouvelles.

A l'endroit où se livra le glorieux combat du 20 septembre, à Taxdirt, un escadron du régiment d'Alphonse XII a exécuté une charge brillante. Il y a eu quelques tués dans l'action, parmi les chefs et parmi les soldats. Les troupes se sont reposées sur les hauteurs de Taxdirt. L'héliographe a fonctionné touts la matinée dans de bonnes conditions.

LA SITUATION EN GRÈCE

Nouvelles pessimistes démenties

Athènes, 6 novembre. — On attire de nouveau, dans les milieux autorisés, l'attention sur les bruits exagérés ou tendancieux publiés dans quelques organes de la presse européenne sur la foi de communications venant d'Athènes et se basant sur des nouvelles fausses ou mises en circulation par des personnes intéressées.

On est obligé encore de mettre la presse en garde contre de pareilles nouvelles qui ne reposent sur aucun fondement et qui ne visent qu'à donner une idée inexacte de la situation en Grèce.

En effet, la situation, après la répression prompte et énergique de la sédition navale, dont le caractère isolé a été suffisamment expliqué, est devenue normale. La Chambre continue ses travaux régulièrement ; un ordre parfait règne dans tout le royaume et la population vaque tranquillement à ses occupations.

Les bruits qui ont de nouveau couru sur la prétendue démission du Roi sont également faux.

En général, tous ces bruits doivent être accueillis sous la plus expresse réserve, car ils ne répondent nullement à la véritable situation du pays. — (*Havas*).

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus. — 7 novembre 1904. — Dans le procès Dautriche, Rollin, François et Mareschal, le commissaire du gouvernement Rabier est obligé d'abandonner l'accusation, qui ne reposait sur rien, et les quatre officiers sont acquittés à l'unanimité.

A 1 heure 30, courses à Auteuil.

Nos préférences :

Prix de Montfort. — *Lutivine, Gilda II.*
Prix Jacinthe. — *Hypnos, Conte Bleu.*
Prix Aston-Blount. — *Gambaiseuil, Margarite.*
Prix de Condé. — *Diadoque, La Corse.*
Prix du Vésinet. — *Clovisse, Mon Chéri.*
Prix de l'Espérance. — *M. Monestyr, Revanche.*

La rédaction de l'*Action Française* aura son dîner de quinzaine demain lundi 8 novembre, à 7 h. 1/2, au restaurant du *Bœuf à la Mode*, rue de Valois.

LE PACTE. — Voici comment le président de Valles rassure madame Steinheil quant à l'amant de cœur, lui répète en langage convenu que la question ne sera pas posée. Il s'agit du séjour d'été qui suivit le crime de l'impasse Ronsin, séjour à Vierville près Louvières (Calvados) :

D. — Suivons. L'été se passe, vous restez au mois de juillet au Vert-Logis et vous allez passer au bord de la mer, à Louvières, le mois d'août avec votre fille et Mariette Wolff. Je passe sur tous les incidents de Louvières, n'est-ce pas ?

R. — Oui, on a cherché, par exemple, si j'avais, à Louvières, un amant qui venait me retrouver dans une maison, d'autres choses encore.

D. — IL Y A TANT DE LEGENDES D'AMANTS DE CŒUR ! Il y a tant de gens qui s'occupent de cette affaire ! Nous faisons table rase de tout cela, n'est-ce pas ? CELA ME PARAIT ABSOLUMENT DES HORS-D'ŒUVRE.

R. — Parfaitement.

Je ne souhaite pas au président de Valles de rencontrer un pareil hors-d'œuvre dans son assiette. Mais nous voyons ici une fois de plus « le maquis du mauvais vouloir »... Un hors-d'œuvre, l'amant de cœur ! Ce n'est sûrement pas son avis à lui-même, si nous en croyons son départ précipité pour les pays lointains. Ce n'était sûrement pas l'avis de ses parents, si nous en croyons leur désespoir et leur inquiétude dans les premières semaines qui suivirent le crime.

AUTRE TOURNANT DU PACTE. — Il s'agit de discréditer par avance le témoignage du papa Borderel, qui viendra démontrer l'absurdité de la fable d'après laquelle madame Steinheil aurait repris l'affaire en vue de son mariage avec lui. Le président de Valles feint d'avaler cette bourde, dont il connaît mieux que personne l'invraisemblance, et il répète par deux fois, à propos du pauvre richard Borderel : « Je ne veux pas qualifier sa conduite. »

Car si le président de Valles n'acceptait pas l'explication par le mariage avec Borderel, il lui faudrait rechercher la vraie raison de la reprise de l'affaire par madame Steinheil, rechercher le « hors-d'œuvre », l'amant de cœur.

LA PISTE INUTILE. — Le président de Valles avertit madame Steinheil qu'il ne recherchera pas l'automobile — DONT NOUS CONNAISSONS LE NUMÉRO — qui emporta dans la nuit du crime l'assassin de l'impasse Ronsin. Voici les termes de l'avertissement :

— J'ai écarté de ce débat toutes les pistes inutiles ; vous ne m'avez pas entendu prononcer le mot d'automobile ; vous le prononcerez si vous voulez, vous direz ce que vous voudrez.

C'est clair. Toutes les fois que le président de Valles promet ou impose le silence, il emploie cette phrase stéréotypée : « Vous direz ce que vous voudrez. »

Nous avons reçu d'un avocat à la cour — dont nous tairons le nom pour le moment — la très intéressante lettre suivante qui corrobore admirablement tout ce que nous disons quant au pacte entre l'accusation et l'accusée, entre le président de Valles, interprète de la pensée du gouvernement, et madame Steinheil.

Paris, 6 novembre 1909.

Cher Monsieur,

J'assiste depuis le début aux débats de l'affaire Steinheil et j'ai été frappé par deux points qui n'ont été relevés jusqu'ici que je sache, ni par vous, ni par aucun de vos confrères.

1° M. de Valles a affirmé, non pas une fois, mais *à cinq reprises différentes* que l'instruction avait été dirigée avec un souci extrême de l'exactitude, qu'aucun fait n'avait été laissé dans l'ombre, *aucune piste négligée*. Ceci rappelle un peu trop le procédé cher à Briand clamant partout son « honnesteté » (car le gaillard est « honneste » à la façon des dames de Brantôme !)

Il n'est pas d'usage au Palais, et il est assez étrange qu'un président d'Assises décerne ainsi aux magistrats instructeurs un satisfecit public et *réitéré*. Il faut, pour éclairer pleinement cette tactique, se souvenir de la légèreté avec laquelle l'interrogatoire a effleuré l'*incident* Félix Faure. (Respectons celui-là, a dit Mme Steinheil, car il est mort) ; il faut également souligner l'accord touchant qui a permis au président et à l'inculpée de traiter d'assertion sans aucun fondement l'existence du fameux ami de cœur. — (Respectons-le, il est vivant !)

Deux questions qui avaient cependant quelque intérêt et que la si remarquable instruction du juge André a précieusement laissées dans l'ombre.

2° Mme Steinheil, sans parvenir à faire naître la sympathie, tant sa défense sent la préparation, le cabotinage et le chiqué, a cependant soulevé l'admiration générale par l'ardeur et surtout l'irrésistibilité de ses répliques. Bonne ou mauvaise, elle a réponse à tout. Telle est l'impression générale. J'ajouterai : elle a réponse à tout *sans chercher et sans hésiter*. Or, à aucun moment son avocat n'a tenté de l'arrêter et *n'a paru craindre une parole imprudente*.

Cette observation paraîtra d'une extrême gravité à tous ceux qui savent la terreur que les défenseurs éprouvent toujours en matière criminelle, de voir leur client laisser, au cours de l'interrogatoire, échapper une phrase compromettante.

D'autre part, si sûre que cette femme puisse être de son innocence, si admirable que soit la préparation de sa défense, comment admettre que pas une fois les attaques *en apparence* pressantes et même impitoyables du président ne l'aient trouvée, je ne dirai pas désarmée, mais au moins désorientée un instant et hésitante ?

Ne serait-ce pas que toutes les attaques du Président lui étaient parfaitement connues d'avance.

J'ai eu, cher Monsieur, l'impression d'une comédie ; j'ai tenu, comme ligueur d'Action française, à vous communiquer cette impression, et si vous estimez que mon nom ou ma personne puissent vous être de quelque utilité dans la lutte où ma sympathie seule vous suivait jusqu'ici, je mets l'un et l'autre à votre entière discrétion.

Nous répétons que cette lettre est signée. Elle prouvera au président de Valles que les auditeurs de ces séances de cour d'assises truquées sont moins bêtes qu'il ne le croit et que sa manœuvre est percée à jour.

La plupart des journaux estropient à plaisir le nom du modèle habituel du peintre Steinheil et le nom de son fils, conducteur d'automobiles. Le premier s'appelle Blaise Autemzio et on l'appelle couramment dans le quartier « monsieur Blaise. » Le second a nom Emile Autemzio et était l'ami de Rémy Couillard.

RIVAROL.

La Librairie Jouve, 15, rue Racine, à Paris, met en vente le *dix-septième mille* de « Comment on apprend à parler en public », par E. Amet. 10 fr. franco.

AU JOUR LE JOUR

COMMENT LA RÉPUBLIQUE PAIE LES DETTES DE LA FRANCE

Le 13 mai 1908 le sous-lieutenant Blondeau, du 6e chasseurs d'Afrique, tombait glorieusement frappé en chargeant à la tête de son peloton les Berabers dans la palmeraie de Ben Ouzien près de Bou Demb.

Le jeune officier n'avait que 23 ans ; depuis sa sortie de Saint-Cyr, en octobre 1906, il servait en Algérie. Il n'avait pas voulu, en quittant l'École, se résigner à la vie monotone des garnisons. Son classement lui donnait le droit de choisir parmi les résidences les plus recherchées ; il avait tenu à aller là où il était sûr de se battre. Soldat ardent, vigoureux et énergique, l'amour du métier militaire était pour lui une tradition de famille, car il avait pour père un officier, capitaine en retraite. Et ce père, un peu triste peut-être, n'avait rien fait pour retenir un fils tendrement aimé.

Lorsque le général Vigy dirigea une colonne vers Bou Anane et Bou Denib pour disperser la harka de Moulai Lhassen, le sous-lieutenant Blondeau fit partie du corps expéditionnaire. Joyeux, plein d'espoir, souriant à l'avenir, le jeune officier annonça cette heureuse nouvelle à son père. De loin celui-ci suivait son fils, taisant ses inquiétudes pour ne laisser voir que sa fierté.

La nouvelle de la mort vint le frapper au cœur : tant de choses pour lui étaient ensevelies là-bas dans les sables du Haut-Guir avec ce fils, l'espoir et l'orgueil de sa vieillesse.

Pourtant, le capitaine Blondeau n'avait pas le droit de s'abandonner tout entier à sa douleur ; d'autres devoirs lui incombaient encore. Il lui restait deux jeunes fils à élever. Comme beaucoup d'officiers qui ont passé leur vie à travailler pour le pays, sans avoir le temps de s'occuper de leurs intérêts matériels, le père du héros de Bou Ouzien était plus riche d'honneur que d'argent. Pour donner à ses enfants l'éducation qui les rendrait dignes du nom illustré par leur frère, sa modeste retraite de capitaine ne pouvait suffire. Il sollicita pour l'un d'eux une bourse de pensionnaire dans un lycée.

On ne lui accorda qu'une partie — moins de la moitié — de la bourse sollicitée. La mort héroïque de son fils, ses longs services personnels, rien de tout cela ne constituait, paraît-il, des titres suffisants pour obtenir de l'Etat républicain une « faveur » dont le chiffre correspond à environ 1.500 francs par an !

Un établissement privé a donné au fils du capitaine Blondeau les facilités d'éducation que lui refusait l'Etat.

Il serait puéril de s'indigner ; le régime républicain est conséquent avec lui-même lorsqu'il prodigue les prébendes et les pensions aux familles d'électeurs influents, tandis qu'il se refuse à disposer de 1.500 francs au bénéfice du fils d'un vieux soldat, du frère d'un officier mort au champ d'honneur... L'officier a été tué pour la France, mais la République vit par « le bon électeur ».

Robert de BOISFLEURY.

Mme STEINHEIL devant LA COUR D'ASSISES

QUATRIÈME AUDIENCE

Les témoins de l'accusation. — La veuve et son valet de chambre. — Les beaux-frères. — Où l'on voit reparaître les lévites.

L'audience est reprise à midi pour la suite de l'audition des témoins cités à la requête de ministère public. On remarquera que, dans cette affaire, *témoins du ministère public* ne veut pas dire toujours *témoins de l'accusation*. Cela est tellement vrai que la défense a pu se borner à ne faire appel qu'à neuf témoignages, et l'on verra, à la fin de cette quatrième audience, un des témoins de M. Trouard-Riolle déposer dans un sens qui pourra être facilement utilisé par Me Antony Aubin.

On remarquera aussi qu'une sorte d'équilibre s'est établi, au cours des débats, entre les arguments apportés des deux côtés du prétoire et que l'impression change chaque jour. La première audience, où le fond de mensonge et de dissimulation du caractère de Mme Steinheil était apparu avec sa personne, avait été nettement défavorable. L'accusée avait eu, par contre, la réplique victorieuse le second jour. Le troisième, elle s'effondrait, traquée dans ses histoires de bijoux et de perle. La quatrième audience se termine bien pour elle. On voit même des jurés qui notent soigneusement le sens de la déposition de M. Fineberg, le directeur du théâtre hébreu, qui semble avoir fait impression sur eux.

RÉMY COUILLARD

Le premier témoin entendu est Rémy Couillard, l'ancien valet de chambre de Mme Steinheil, actuellement en garnison dans un régiment de dragons à Provins.

Le président. — Approchez-vous, monsieur ! Vous jurez de dire la vérité, rien que la vérité ; dites : je le jure.

Rémy Couillard (d'un ton ferme). — Je le jure.

D. — Jamais ne s'est mieux appliquée qu'aujourd'hui pour un témoin la formule de parler sans haine et sans crainte. Vous serez d'autant plus fidèle à cette formule que vous avez l'honneur de porter un uniforme. Vous oublierez donc ici tous les griefs que vous pouvez avoir contre Mme Steinheil. Nous attendons de vous une déposition vraie et sans passion.

R. — Je déposerai sans haine.

D. — Quand êtes-vous entré au service de la famille Steinheil ?

R. — En 1907, pendant une maladie de Madame.

D. — Voyons ce qui s'est passé dans la nuit du 30 au 31 mai. C'est bien vous qui, dans la soirée, après le repas, avez porté à Mme Steinheil, dans sa chambre, la bouteille de cognac qui devait servir à faire les grogs et les trois verres indispensables ?

R. — Oui, les grogs ont été faits dans le cabinet de toilette.

D. — En votre présence ?

R. — Non. Après avoir remis à Mme Steinheil la bouteille et les verres en question, je suis allé me coucher.

D. — N'avez-vous rien entendu pendant la nuit ?

R. — Rien, aucun bruit.

D. — Le lendemain matin, 31, à quelle heure vous êtes-vous levé ?

R. — D'ordinaire, j'avais l'habitude de me lever à six heures, mais ce matin-là je me levai à cinq heures et demie, car la veille, Mme Steinheil m'avait demandé de me lever de meilleure heure parce qu'elle voulait partir le plus rapidement possible pour Bellevue.

D. — Que s'est-il passé tandis que vous descendiez de votre chambre ?

R. — Je me trouvais dans l'escalier quand j'entendis Mme Steinheil m'appeler : « Remy ! Remy ! »

D. — Sa voix avait-elle son intonation ordinaire ?

R. — Il m'a semblé que, quoique forte, la voix de Madame était un peu modifiée.

D. — Vous vous précipitez dans la chambre de votre maîtresse. Qu'apercevez-vous ?

R. — Mme Steinheil était étendue sur son lit, les couvertures étant relevées jusqu'à mi-jambes. Madame était ligotée, mais il me suffit de tirer légèrement sur le nœud du ligotage pour dégager Madame de ses liens.

D. — Avez-vous eu besoin pour défaire le nœud du ligotage de recourir à un instrument quelconque ?

R. — Non. Je n'ai eu besoin d'aucun instrument d'aucune sorte.

D. — Dans quelle position se trouvaient les mains de Mme Steinheil ?

R. — Elles se trouvaient croisées sur son ventre et attachées.

D. — Elles ne se trouvaient donc pas nouées derrière la tête ?

R. — Non, je l'affirme.

D. — La corde serrait-elle fortement les mains de Mme Steinheil ?

R. — Les mains n'étaient pas plus serrées que les pieds au-dessus des chevilles.

Me Antony Aubin. — Le témoin n'a-t-il jamais dit que les mains étaient liées derrières la tête ?

R. — Non. Dire cela eût été mensonge.

Me Aubin. — Eh bien, nous allons lire votre déposition.

R. — On a pu écrire ou me faire dire ce qu'on a voulu.

Me Aubin fait alors donner lecture au jury, par son secrétaire, Me Steinhardt, de la déposition faite, le matin même du crime, par Rémy Couillard à M. Camille Buchotte, commissaire de police du quartier Saint-Lambert, entendu à la précédente audience. Couillard déclarait alors que Mme Steinheil avait les bras liés derrière le cou.

Rémy Couillard. — C'est faux. Je n'ai pas dit cela. D'ailleurs, ce n'est pas M. Buchotte, mais son secrétaire qui m'a interrogé.

Mme STEINHEIL

devant

LA COUR D'ASSISES

QUATRIÈME AUDIENCE

Les témoins de l'accusation. — La veuve et son valet de chambre. — Les beaux-frères. — Où l'on voit reparaître les lévites.

L'audience est reprise à midi pour la suite de l'audition des témoins cités à la requête de ministère public. On remarquera que, dans cette affaire, *témoins du ministère public* ne veut pas dire toujours *témoins de l'accusation*. Cela est tellement vrai que la défense a pu se borner à ne faire appel qu'à neuf témoignages, et l'on verra, à la fin de cette quatrième audience, un des témoins de M. Trouard-Riolle déposer dans un sens qui pourra être facilement utilisé par Me Antony Aubin.

On remarquera aussi qu'une sorte d'équilibre s'est établi, au cours des débats, entre les arguments apportés des deux côtés du prétoire et que l'impression change chaque jour. La première audience, où le fond de mensonge et de dissimulation du caractère de Mme Steinheil était apparu avec sa personne, avait été nettement défavorable. L'accusée avait eu, par contre, la réplique victorieuse le second jour. Le troisième, elle s'effondrait, traquée dans ses histoires de bijoux et de perle. La quatrième audience se termine bien pour elle. On voit même des jurés qui notent soigneusement le sens de la déposition de M. Fineberg, le directeur du théâtre hébreu, qui semble avoir fait impression sur eux.

REMY COUILLARD

Le premier témoin entendu est Rémy Couillard, l'ancien valet de chambre de Mme Steinheil, actuellement en garnison dans un régiment de dragons à Provins.

Le président. — Approchez-vous, monsieur ! Vous jurez de dire la vérité, rien que la vérité ; dites : je le jure.

Rémy Couillard (d'un ton ferme). — Je le jure.

D. — Jamais ne s'est mieux appliquée qu'aujourd'hui pour un témoin la formule de parler sans haine et sans crainte. Vous serez d'autant plus fidèle à cette formule que vous avez l'honneur de porter un uniforme. Vous oublierez donc ici tous les griefs que vous pouvez avoir contre Mme Steinheil. Nous attendons de vous une déposition vraie et sans passion.

R. — Je déposerai sans haine.

D. — Quand êtes-vous entré au service de la famille Steinheil ?

R. — En 1907, pendant une maladie de Madame.

D. — Voyons ce qui s'est passé dans la nuit du 30 au 31 mai. C'est bien vous qui, dans la soirée, après le repas, avez porté à Mme Steinheil, dans sa chambre, la bouteille de cognac qui devait servir à faire les grogs et les trois verres indispensables ?

R. — Oui, les grogs ont été faits dans le cabinet de toilette.

D. — En votre présence ?

R. — Non. Après avoir remis à Mme Steinheil la bouteille et les verres en question, je suis allé me coucher.

D. — N'avez-vous rien entendu pendant la nuit ?

R. — Rien, aucun bruit.

D. — Le lendemain matin, 31, à quelle heure vous êtes-vous levé ?

R. — D'ordinaire, j'avais l'habitude de me lever à six heures, mais ce matin-là je me levai à cinq heures et demie, car la veille, Mme Steinheil m'avait demandé de me lever de meilleure heure parce qu'elle voulait partir le plus rapidement possible pour Bellevue.

D. — Que s'est-il passé tandis que vous descendiez de votre chambre ?

R. — Je me trouvais dans l'escalier quand j'entendis Mme Steinheil m'appeler : « Remy ! Remy ! »

D. — Sa voix avait-elle son intonation ordinaire ?

R. — Il m'a semblé que, quoique forte, la voix de Madame était un peu modifiée.

D. — Vous vous précipitez dans la chambre de votre maîtresse. Qu'apercevez-vous ?

R. — Mme Steinheil était étendue sur son lit, les couvertures étant relevées jusqu'à mi-jambes. Madame était ligotée, mais il me suffit de tirer légèrement sur le nœud du ligotage pour dégager Madame de ses liens.

D. — Avez-vous eu besoin pour défaire le nœud du ligotage de recourir à un instrument quelconque ?

R. — Non. Je n'ai eu besoin d'aucun instrument d'aucune sorte.

D. — Dans quelle position se trouvaient les mains de Mme Steinheil ?

R. — Elles se trouvaient croisées sur son ventre et attachées.

D. — Elles ne se trouvaient donc pas nouées derrière la tête ?

R. — Non, je l'affirme.

D. — La corde serrait-elle fortement les mains de Mme Steinheil ?

R. — Les mains n'étaient pas plus serrées que les pieds au-dessus des chevilles.

Me Antony Aubin. — Le témoin n'a-t-il jamais dit que les mains étaient liées derrières la tête ?

R. — Non. Dire cela eût été mensonge.

Me Aubin. — Eh bien, nous allons lire votre déposition.

R. — On a pu écrire ou me faire dire ce qu'on a voulu.

Me Aubin fait alors donner lecture au jury, par son secrétaire, Me Steinhardt, de la déposition faite, le matin même du crime, par Rémy Couillard à M. Camille Buchotte, commissaire de police du quartier Saint-Lambert, entendu à la précédente audience. Couillard déclarait alors que Mme Steinheil avait les bras liés derrière le cou.

Rémy Couillard. — C'est faux. Je n'ai pas dit cela. D'ailleurs, ce n'est pas M. Buchotte, mais son secrétaire qui m'a interrogé.

Le président. — Faites revenir M. Buchotte.

M. Buchotte. — Je n'ai pas, en effet, rédigé le procès-verbal moi-même. Je m'étais contenté de prendre des notes sur lesquelles mon secrétaire a établi la pièce officielle.

Le président. — Ces notes étaient-elles vagues ou, au contraire, précises et pouvaient-ells en tout cas, prêter à mauvaise interprétation ?

M. Buchotte. — Mes souvenirs sont un peu confus sur ce point, mais je crois pouvoir affirmer cependant que le procès-verbal dont il s'agit a été rédigé conformément à mes notes.

Remy Couillard. — M. Buchotte ne m'a jamais interrogé.

M. Buchotte. — Mettons, si vous voulez, que je vous ai demandé des explications.

Le président. — Ce qu'explique l'effarement du premier moment.

Remy Couillard. — Je persiste à dire qu'on ne m'a demandé aucun renseignement sur la position des bras ou des mains de Mme Steinheil.

Me Aubin. — Vous avez dit aussi au commissaire de police que Mme Steinheil était ligotée sur son lit par une seule et grosse ficelle ?

Remy Couillard. — Mais je n'ai jamais dit cela ! J'ai dit au contraire qu'il y avait trois ficelles, l'une spéciale aux pieds, l'autre aux mains, l'autre au cou.

Le président. — Vous l'affirmez bien ?

Remy Couillard. — Si, je l'affirme !...

Le président. — Qui a dénoué le lien du cou, vous ou M. Lecocq, accouru à vos appels ?

Remy Couillard. — M. Lecoq.

Le président. — Quand vous fûtes entré dans les conditions que vous venez de rappeler, dans la chambre de Mme Steinheil, où se trouvait le tampon d'ouate ?

Remy Couillard. — A côté de son visage, sur l'oreiller.

Me Antony Aubin. — Le procès-verbal du commissaire de police dit que, lorsque vous êtes entré dans la chambre de Mme Steinheil celle-ci avait le tampon sur la bouche.

M. Trouard-Riolle. — Me Aubin, votre cliente a déclaré elle-même que c'était avec sa langue qu'elle avait réussi à se débarrasser du tampon.

Remy Couillard. — C'est évident. Sans cela, comment aurait-elle pu m'appeler.

Mme Steinheil. — Je ne me rappelle pas avoir déclaré cela.

Le président. — Ah ! pardon, Madame. Vous l'avez dit formellement.

Me Aubin. — Je ne retiens de l'incident que ce fait : c'est que Remy Couillard est en contradiction avec lui-même.

Le président. — Un procès-verbal fait par un secrétaire sur des notes recueillies par son chef ne peut être qu'un procès-verbal mal rédigé.

Mais revenons à l'interrogatoire. (Au témoin). Quand Mme Steinheil fut dégagée de ses liens, s'est-elle informée de son mari et de sa mère ? A-t-elle cherché à les voir ?

R. — Pas du tout. A aucun moment.

Le président (à Mme Steinheil). — Vous nous avez montré ici toute l'énergie dont vous êtes capable. Comment n'avez-vous pas, ce matin-là, bondi jusqu'au lit de votre mère et de votre mari ?

Mme Steinheil. — C'est vrai, oh ! oui, j'aurais dû le faire, mais la lutte que j'avais dû soutenir, dans la nuit, pour défendre ma vie m'avait laissée sans force aucune.

Me Antony Aubin. — Mme Steinheil n'a-t-elle pas, dès le premier moment, parlé à Remy Couillard d'hommes vêtus de robes noires, de lévites ?

R. — Pas dès le premier moment, mais un peu plus tard.

Me Aubin. — Voici encore une autre contradiction : vous avez dit que vous aviez, avant l'arrivée de M. Lecoq, délié les pieds de Mme Steinheil ?

R. — Oui.

D. — Eh bien, M. Lecoq affirme, lui, que les pieds de Mme Steinheil étaient encore attachés quand il est accouru.

R. — J'affirme le contraire.

M. de Valles. — Tenez donc compte de l'affolement bien compréhensible de ce garçon ! A quelle heures Mariette Wolff estelle arrivée ?

R. — Vers sept heures, je crois.

D. — Un détail ne vous frappe-t-il pas à son arrivée ?

R. — Si, la correction de sa mise.

D. — Qui peut surprendre en effet quand on songe, que par un coup de téléphone, elle venait d'être avisée de la mort de Mme Japy et de M. Steinheil. Elle prit le temps de faire sa toilette. On eût mieux aimé quelque désordre dans la mise, et plus d'affolement. Mais passons !

Mme Steinheil vous fait appeler le 1er juin ?

R. — Oui. Elle me fit demander par Mariette vers huit heures du matin. Elle me dit alors : « Mon enfant, il ne faut pas avoir si grand'peur ; je vous prends sous ma protection. Soyez moins affolé, et surtout évitez de causer avec les agents, et si on vous questionne, parlez le moins possible. »

D. (A Mme Steinheil). — Ces recommandations sont au moins singulières. Pouvez-vous vous expliquer à leur sujet.

Mme Steinheil. — Monsieur le président, je ne me rappelle pas du tout avoir tenu ces propos-là. Il se peut toutefois que j'aie recommandé à Remy Couillard de ne pas avoir peur.

Remy Couillard. — Vous m'avez exactement tenu les propos que je viens de rapporter. C'était bien le 1er juin, et voici un détail qui fixe mes souvenirs : Vous acheviez de me parler, quand tout à coup la sonnerie du téléphone a retenti. Alors, vous m'avez dit de me retirer. D'un saut, vous sortez de votre lit et vous courez au téléphone qui est placé dans la chambre où Mme Japy a été assassinée.

Mme Steinheil. — Tout cela est de la fantaisie ? Est-ce que je me serais levée devant un domestique !

Mais on revient au chien « Turc » et à la question de savoir si on l'a renvoyé parce qu'il sentait mauvais.

D. — Quand vos maîtres couchaient à Bellevue et que vous restiez seul impasse Ronsin, vous aviez un chien de garde ?

R. — Oui, le chien Turc.

D. — Quand vous ordonna-t-on de le ramener chez ses maîtres, les époux Geoffroy ?

R. — La veille du crime, et l'ordre me fut donné par Mme Steinheil elle-même. « Il sent mauvais, me dit-elle, il pue le bouc ! » Quand je dis cela à Mme Geoffroy, elle en fut quelque peu vexée ! (hilarité).

D. — Mme Steinheil ne vous donna-t-elle pas une autre raison de l'éloignement du chien ?

R. — C'est possible, mais je ne me souvitens pas.

D. — Ne vous a-t-elle pas dit que M. Steinheil ne pouvait souffrir Turc parce que celui-ci aurait déchiré un dessin en gambadant ?

R. — Je me souviens bien du dessin crevé, mais il me semble que M. Steinheil n'en garda aucun ressentiment contre Turc.

D. — M. Steinheil aimait beaucoup, en effet, ce pauvre chien.

Mme Steinheil. — J'affirme n'avoir jamais dit que Turc puait le bouc. Que pouvait me faire l'odeur de ce chien ? C'était Couillard qui, couchant près de lui, pouvait s'en plaindre.

Rémy Couillard. — Je vous dis, Madame, que vous m'avez ordonné d'emmener le chien, parce qu'il puait le bouc.

Mme Steinheil. — Pauvre Couillard ! Vous avez contre moi, je le vois, quelque rancœur ! Hélas ! je comprends qu'il en soit ainsi. J'ai eu, oui, j'ai eu le grand tort de faire contre vous ce que j'ai fait. Mais, Couillard, je vous en demande bien pardon. Dites, dites la vérité !

Rémy Couillard. — Vous n'avez pas, madame, de pardon à me demander, et moi je n'ai contre vous aucune animosité. Ai-je déposé une plainte contre vous pour dénonciation calomnieuse ?

Le président, à Mme Steinheil. — Le langage de Couillard est peut-être un peu rude, mais, vous le voyez, madame, il donne l'impression de la plus grande sincérité.

Mme Steinheil. — Sincère, il l'est peut-être, mais, avec la meilleure volonté du monde, je ne puis, pour être agréable à un valet de chambre, ne pas rester, moi, dans la vérité.

Le président. — Que s'est-il passé quand la plainte a été déposée contre vous ?

Rémy Couillard. — J'ai gardé une lettre, je l'ai oubliée, par négligence ; je l'ai payé assez cher.

Me Aubin. — Vous l'avez lue ?

Rémy Couillard. — Non, je l'ai décachetée, mais pas lue. J'ai fauté, c'est vrai. Mme Steinheil, un soir, m'a fait appeler. Elle me dit qu'elle avait trouvé une place pour moi. M. Barby me demanda des renseignements, je les donnai et j'allai chercher mon portefeuille ; mais Mlle Marthe l'apporta : « Tiens, tu es en deuil ? » me dit M. Barby, et il me montra la lettre de Mlle Marthe. Alors, comme on me parla de me faire arrêter, j'écrivis à ma mère. Un peu plus tard, quand la perle fut tombée à terre, j'en fus littéralement estomaqué.

Me Aubin. — Mme Steinheil ne vous a-t-elle pas dit qu'elle avait reçu des lettres anonymes sur vous ?

Rémy Couillard. — Oui, et elle me dit qu'il fallait laisser faire.

Me Aubin. — Avez-vous été payé régulièrement.

Rémy Couillard. — Une fois, on resta deux mois et demi sans me payer : c'est Mariette qui me régla.

Le président. — Parlez-nous des tapisseries ?

Rémy Couillard. — Mme Steinheil m'a dit, un jour, à Bellevue : « Vous direz que des tapisseries ont été volées ! » Mais, comme je ne connais pas de tapisseries volées, je n'ai pas dit cela.

Me Aubin. — Connaissiez-vous toutes les tapisseries ?

Rémy Couillard. — Je crois que oui.

Rémy Couillard quitte la barre. Le témoin suivant, *M. Lecoq*, ingénieur, n'a pas répondu à l'appel de son nom, étant en voyage à l'étranger.

M. de Valles fait donner lecture, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, des deux dépositions qu'il a faites à l'instruction. *M. Lecoq*, qui était un voisin des Steinheil, fut une des premières personnes accourues sur la scène du crime. Il a déposé n'avoir pas vu de ficelle autour du corps ; le cou et les pieds étaient attachés avec des ficelles indépendantes et Couillard a déficelé les pieds devant lui. La ficelle du cou était si lâche qu'elle ne laissait aucune trace. Le tampon de ouate était à côté de sa tête.

On introduit alors *M. Geoffroy*, wattman, gendre de Mariette Wolff. M. Geoffroy fut réveillé, le 31 mai, vers six heures du matin. On venait le prévenir qu'il y avait des cambrioleurs chez les Steinheil dont il est le voisin. Il s'habilla en hâte et courut au 6 bis avec son chien. En route, il apprit ce qui était arrivé. Quand il pénétra dans la chambre de Mme Steinheil, celle-ci était déjà déliée. Rémy Couillard et M. Lecoq étaient auprès d'elle.

D. — Avez-vous vu sur l'oreiller un tampon d'ouate ?

R. — Sur l'oreiller, non. J'ai vu de l'ouate par terre, non loin du lit.

D. — Le chien Turc vous appartient. Est-ce un bon chien ?

R. — Un chien de garde excellent.

D. — Quand Rémy Couillard vous l'a ramené, la veille du crime, que vous a-t-il dit ?

R. — Je crois me rappeler qu'il m'a dit que Mme Steinheil n'en voulait plus parce qu'il avait crevé un dessin et parce qu'il sentait mauvais.

D. — Qui vous avait demandé Turc ?

R. — Rémy Couillard.

Me Antony Aubin. — Dans la nuit du 30 au 31 mai, n'avez-vous pas vu, près de la maison de M. Steinheil un homme dont l'attitude vous parut suspecte ?

R. — Oui, un homme qui semblait faire le guet et le lendemain, quand je connus le crime, je ne pus m'empêcher de faire cette réflexion : « Pour sûr, cet individu en était ! »

Mme Geoffroy succède à la barre à son mari. Elle est arrivée sur le théâtre du crime quelques instants après lui et a donné des soins à Mme Steinheil, qui semblait « perdre la vie à chaque instant ». La déposition de Mme Geoffroy contredit la précédente. Elle déclare que Turc n'était pas un chien de garde vigilant et qu'il n'aboyait pas. Quant au propos qu'aurait fait tenir Rémy Couillard à Mme Steinheil, sur l'odeur du chien, le témoin le nie et ne l'a pas entendu.

M. de Valles. — Votre mari vient de dire cependant que ce propos a été tenu, et vous-même l'avez reconnu devant le juge d'instruction.

Me Aubin. — Mme Geoffroy n'a-t-elle pas aperçu, dans la nuit du 30 au 31 mai, un individu d'allures suspectes ?

Mme Geoffroy. — Mon mari m'a dit en effet avoir aperçu un homme suspect coiffé d'un chapeau de feutre mou.

L'audience est suspendue à deux heures et demie.

LE MODELE AUTEMZIO

A la reprise, à trois heures, M. Blaise Autemzio est amené à la barre. M. Autemzio ,qui a 50 ans, et qui est actuellement épicier, a servi de modèle à M. Steinheil, avec qui il avait coutume de causer très familièrement.

D. — M. Steinheil ne vous a-t-il jamais entretenu de certains projets de divorce ?

R. — Sept ou huit jours avant son exposition, il me dit que Mme Steinheil voulait divorcer. Jusque-là, je ne m'étais pas douté qu'il y eût des dissentiments dans le ménage. J'en parlai à Mme Steinheil. Je lui dis : « Et votre fille ? » Elle me répondit : « Quand elle saura pourquoi, elle viendra avec moi et sera de mon côté. »

BEAU-FRERES ET BELLE-SŒUR

On entend ensuite *M. Albert Bonnod*, 58 ans, peintre verrier, qui a épousé, en 1880, la sœur de M. Steinheil et qui était son voisin, impasse Ronsin.

D. — Vous avez connu Mme Steinheil au moment de son mariage ?

R. — Oui. Au début, Mme Steinheil fut bien accueillie par tous ; mais, au bout de quelque temps, sa conduite fut telle que tout le monde se retira. *A la suite de certain scandale*, la rupture fut définitive. Nous n'eûmes plus aucune relation.

D. — A quelle époque ?

R. — *Il y a environ dix ans.*

D. — Et M. Steinheil ?

R. — Les relations furent tout à fait cordiales ; nous fûmes collaborateurs.

D. — Steinheil était-il triste ?

R. — Oui ; mais il ne me faisait pas confidences au sujet de sa femme, pour laquelle il avait une grande admiration, une folle passion qui dura toute sa vie.

D. — Sa conduite était à l'abri de tout reproche ?

R. — Elle n'a jamais donné lieu à aucun bruit.

D. — Que pensez-vous de ce qu'on appelle ses mœurs infâmes ?

R. — Je dis que cela fait hausser les épaules.

D. — L'accusée vous paraissait-elle avoir pour M. Steinheil tous les soins et tous les égards d'une femme envers son mari ?

R. — Pas du tout ! Il a été trois mois malade d'une entérite très grave. Mme Steinheil ne s'en est pas occupée et ne l'a pas soigné. Sa fille était en Angleterre.

Mme Steinheil. — Les docteurs diront que j'étais à ses côtés, que je l'ai soigné, et je dirai ce que je pense d'un homme qui ne saluait même pas ma mère.

R. — C'est vrai !

Mme Steinheil. — Pourquoi ? Ma mère était une sainte femme.

M. Bonnod ne répond pas.

D. — Le témoin a une opinion, mais il ne veut pas la donner, parce qu'il s'agit d'une femme et d'une morte.

La déposition du témoin reprend, après ce colloque qui menace de tourner à l'aigre. M. Bonnod répond sans regarder l'accusée et celle-ci lui lance des regards furieux.

D. — Y avait-il de la gène dans le ménage ?

R. — Beaucoup. On donnait trop de fêtes. Dans la période qui a précédé le crime, Steinheil pouvait gagner douze à quinze mille francs par an.

Mais ils dépensaient trop. Ils étaient certainement gênés. En 1907, un jour, Steinheil m'a demandé de lui prêter vingt francs, ce que j'ai fait aussitôt. Nous avions coutume de nous entr'aider.

D. — Avez-vous entendu dire que M. Steinheil prenait des pavots ?

R. — Jamais.

D. — Ne vous semblait-il pas cependant abattu ?

R. — Oh ! oui ! Dans les derniers temps, il était profondément triste et déprimé.

D. — Qu'avez-vous à dire sur ce qui s'est passé le jour du crime ?

R. — J'ai vu les cadavres. Il n'y avait aucun désordre, aucune trace de lutte ; les habits de Steinheil étaient soigneusement pliés et son porte-monnaie dans sa poche ; les bottines n'avaient été ni foulées, ni dérangées.

D. — Vous n'avez pas parlé à votre belle-sœur ?

R. — Non, je ne voulais pas qu'elle me fit une de ces scènes de tendresse et pleurs dont elle était coutumière. Et puis je l'ai entendue parler et son timbre de voix était tel que si elle était venue je l'aurais écartée.

D. — Qu'avait donc de particulier le timbre de sa voix ?

R. — Il y avait dans ce timbre quelque chose qui sentait la comédie.

D. — Devant les cadavres, il est bien des haines familiales qui pouvaient s'éteindre. Enfin, vous n'avez pas cru devoir entretenir votre belle-sœur et lui dire quelques mots de consolation ?

R. (D'une voix ferme). — Non, Monsieur le président.

D. — Vous pouvez vous retirer.

Le deuxième beau-frère, *M. Adolphe Geoffroy*, 65 ans, statuaire, s'avance dans le prétoire pour déposer et fait des déclarations analogues. Lui aussi raconte que c'est la conduite de Mme Steinheil qui l'a amené, ainsi que sa femme — la sœur de M. Steinheil — à cesser toutes relations avec elle.

Lui aussi a entendu parler d'un projet de divorce ; lui aussi était au courant de la gêne qui régnait dans le ménage du peintre.

Il avait d'ailleurs conservé toute son estime pour M. Steinheil et il proteste vivement contre l'accusation d'avoir des mœurs inavouables que sa femme a formulée contre lui.

M. Geffroy n'a vu Mme Steinheil que le lendemain du crime. Il avait été appelé en toute hâte par dépêche. Il trouve Mme Steinheil maquillée, qui l'attire pour l'embrasser et qui joue une comédie de larmes.

— J'ai éprouvé, déclare le témoin, un tel sentiment de répulsion que je ne lui ai pas rendu son baiser. Elle était tellement maquillée que je me suis retiré scandalisé, indigné de pareille coquetterie à pareil moment. (Longue sensation.)

M. Geffroy rappelle qu'il a trouvé un jour, en faisant des recherches, le brouillon d'une lettre tombée, qui a déjà été lue à la première audience par M. de Valles, et où son mari la suppliait de ne pas s'engager dans une nouvelle intrigue.

Les yeux de Mme Steinheil flamboient. Elle bondit. On s'attend à une sortie véhémente. Non pas. C'est d'une voix lente, où les mots sont scandés, et où elle s'efforce de mettre une mordante ironie, qu'elle répond :

— Vous dites, monsieur mon ex-beau-frère, que vous aviez une profonde affection pour votre beau-frère.

Il ne le semble pas. Mon mari ne connaissait pas ma vie et vous avez eu l'inconscience d'apporter cette lettre au juge.

Il me semble que vous auriez pu faire attention. Votre beau-frère était le plus digne des hommes. En faisant ce que votre conscience vous a laissé faire, vous êtes cause qu'on a été jusqu'à le faire suspecter d'avoir accepté de sa femme l'argent de ses amants. Votre beau-frère est mort. Mais moi qui suis vivante, je vous dis que vous avez commis une infamie. S'il a accepté de l'argent de sa femme, il croyait que cet argent venait d'une femme qu'il a toujours crue vivante.

J'ai eu des torts, mais je les ai expiés. Vous vous avez commis l'infamie qui restera dans le cœur de mon enfant d'avoir sali la mémoire de mon mari par cette lettre que vous avez remise à la justice.

M. de Valles. — Retirez-vous. monsieur, Le témoin suivant.

M. BERTILLON

M. Bertillon, l'éminent directeur du service anthropométrique, vient expliquer au jury, avec sa conscience et sa précision habituelles, le résultat des travaux qu'il a été chargé de faire. Ce résultat est déjà connu. M. Bertillon a fait des expériences pour identifier les empreintes de doigts relevées sur les divers objets qui garnissaient les chambres à coucher. En ce qui concerne principalement la bouteille, qui a fait déjà l'objet d'une vive discussion, le résultat a été presque négatif. A part les empreintes de Remy Couillard et de Mariette Wolff, tout le reste est brouillé et impossible à identifier.

LE DOCTEUR LEFEBVRE

Le docteur Lefebvre a été chargé par M. Buchotte, commissaire de police, de faire un rapport sur les constatations médicales qu'il a pu faire le matin du crime.

Il a examiné l'état de Mme Steinheil et n'a rien trouvé qui expliquât les douleurs dont elle se plaignait. Toutefois, Mme Steinheil paraissait fortement déprimée.

D. — Et le ligotage ? N'avez-vous pas dit au docteur Acheray que tout cela vous semblait du *chiqué* ?

R. — Non.

D. — Rappelez-vous. Le docteur Acheray est très affirmatif.

R. — Le mot *chiqué*, je l'ai employé, mais, dans l'intimité médicale seulement, et je ne pensais pas que le docteur Acheray irait le répéter.

D. — Cela revient au même. Il vous a paru que le ligotage n'était pas sérieux, que c'était une mise en scène simulée.

R. — Non, monsieur le président. Cela n'était pas mon affaire de donner un avis sur le ligotage. Je n'étais là que pour les constatations médicales.

D. — Docteur, veuillez nous expliquer alors ce que vous entendiez par le mot *chiqué*.

R. — Je voulais dire que les liens ne me paraissaient pas très serrés.

D. — Avez-vous vu le tampon de ouate ?

R. — Oui, mais je n'y ai pas touché. Le tampon était sur un meuble à droite du lit.

D. — Quelle forme avait-il ?

R. — Il m'a semblé qu'il avait plutôt la forme d'une boule.

Après avoir répondu affirmativement à une question du défenseur qui lui demande s'il n'y a pas, dans la science, d'exemples de coups sur la tête ou sur le ventre qui ne laissent aucune trace, le témoin se retire et on suspend l'audience pour quelques minutes. Il est quatre heures vingt.

LE DOCTEUR PUECH

A la reprise, on entend le docteur Puech, médecin des Steinheil, qui a été, lui aussi, amené à faire des constatations dans la matinée du 31 mai. Le docteur Puech a vu le tampon de ouate qui était placé sur une petite table à droite du lit. Il est arrivé quand M. Lecoq venait de délier les cordes qui entouraient le cou de M. Steinheil. M. Lecoq avait des scrupules, se demandant s'il n'avait pas eu tort de ne pas tout laisser en état, et il avait tout raconté au témoin qui lui a dit qu'il avait bien fait.

LE DIRECTEUR DU THEATRE HEBREU

L'heure s'avance. M. de Valles décide qu'on entendra encore cependant un témoin. C'est M. Fineberg, directeur du désormais célèbre théâtre hébreu.

Le témoin ne parle pas un mot de français. Heureusement, un membre de la presse étrangère, qui connaît l'anglais, s'offre à servir d'interprète. Comme M. Fineberg entend l'anglais, on finit par s'arranger.

M. Fineberg fait une déposition qui pourra être reprise avec fruit par Me Antony Aubin pour les besoins de sa cause. De ses explications, plutôt pénibles, il résulte ceci, que, pour la représentation du dimanche 31 mai, au théâtre hébreu, il manquait un certain nombre de costumes noirs, de sortes de lévites de prêtres espagnols servant aux figurants. La veille, 30 mai, le témoin avait constaté que le panier dans lequel se trouvaient un certain nombre de ces lévites expédiées par la maison Guilbert avait été déficelé et que les lévites se trouvaient en désordre.

Cette déposition, qui laisse un trou dans l'accusation telle que le Parquet général l'a établie, a semblé impressionner le jury. Certains, dans la salle, allaient même jusqu'à dire que l'acquittement s'imposait. Nous mentionnons ce bruit à titre de documentation. Il vient, d'ailleurs, parfaitement à l'appui de ce que nous n'avons jamais cessé de dire, que l'acte d'accusation ne renfermait rien qui fût suffisant pour entraîner la condamnation de l'accusée.

Abel MANOUVRIEZ.

AUTOUR DU PROCÈS

DANS LES COULOIRS

Dans les couloirs et dans la salle des Pas-perdus, on commentait vivement la déposition de Rémy Couillard, qu'on s'accordait à trouver très grave contre l'accusée.

On remarquait surtout l'énergie avec laquelle l'ancien valet de chambre de Mme Steinheil avait répondu au commissaire de police Buchotte dans la confrontation qui eut lieu entre les deux témoins.

Ce ne serait pas la première fois, faisaient observer avec raison de nombreux avocats, que la rédaction du commissaire ou de son secrétaire, ce qui est le cas dans l'affaire présente, même revêtue de la signature du témoin, ne rendrait pas exactement la pensée de celui-ci et la façon dont il l'a exprimée.

L'affirmation de Rémy Couillard déclarant, en regardant bien le commissaire dans les yeux, que celui-ci ne l'avait jamais interrogé directement, avait produit dans la salle une très grosse sensation.

Dans les groupes, on discutait également avec vivacité à propos de l'incident Rossignol qui s'est produit jeudi dernier.

On a remarqué que le président de Valles avait écarté du débat, sitôt qu'il avait été prononcé, le nom de cet ancien agent de la Sûreté, qui n'est d'ailleurs nullement le brigadier Rossignol, qui fut mêlé à de retentissantes affaires.

« Il est vrai, déclarait-on dans tous les groupes, que M. de Valles a montré non moins d'empressement à étouffer l'allusion à l'automobile dont il est question d'autre part. »

La mystérieuse Mme Prévost aura-t-elle enfin été touchée par la citation ? Se présentera-t-elle à la barre des témoins ? Le « silence et le secret », comme on dit en franc-maçonnerie, qui règnent autour du nom du sieur Sabert dit Chabert dureront-ils jusqu'à la fin des débats ?

Autant de questions qui se posaient. Nous devons dire qu'on comptait peu sur le président pour les résoudre.

A deux heures, un incident, vite apaisé d'ailleurs, s'est produit dans le vestibule de Harlay. Un individu s'est présenté devant les gardes républicains, criant qu'il voulait faire des révélations. Il finit par se laisser conduire hors du Palais.

H. FOURNIER.

L'ADRESSE AU ROI D'ESPAGNE

Une lettre de MGR de Cabrières

Nous avons publié le texte de l'adresse « A Sa Majesté Alphonse XIII et au Peuple espagnol », dont M. Emile Flourens, ancien ministre des Affaires étrangères, a pris l'initiative pour protester contre les outrages adressés par la presse maçonnique et révolutionnaire à un souverain et à un peuple amis de la France.

De nombreuses lettres d'adhésions sont déjà parvenues à l'auteur de cette adresse.

Parmi celles-ci, citons la lettre ci-après de l'éminent évêque de Montpellier, Mgr de Cabrières :

ÉVÊCHÉ DE MONTPELLIER

Montpellier, 24 octobre

« Monsieur,

« Je lis, dans le *Gaulois*, votre admirable lettre à Alphonse XIII et au peuple « espagnol.

« Serez-vous entendu, et notre malheureuse sœur, n'est-elle pas, en sa qualité « de peuple *latin* et *catholique*, condamnée « à subir le martyre auquel nous sommes « nous-mêmes soumis depuis plus d'un « siècle ?

« Quoi qu'il en soit, votre démarche est « un acte de courage et de vrai patriotisme ! Vous brisez les bandelettes que l'on « ne cesse de serrer chez nous, autour des « bras qui essaieraient de se soulever pour « s'armer enfin, et chasser les Vandales « de cette nouvelle et terrible invasion !

« Vous voyez, monsieur, comme les « temps instruisent et rapprochent les « hommes de bonne foi. Agréez mes félicitations.

« Agréez, etc...

FR. M. A. DE CABRIÈRES,
Evêque de Montpellier.

Un grand nombre de personnalités catholiques ont également adhéré par lettre à l'adresse qui se couvre de signatures.

Nous rappelons qu'on peut demander des feuilles d'adhésion à faire circuler, à M. Flavien Brenier, secrétaire du comité d'initiative, 33, quai Voltaire à Paris (7e).

DEUXIEME ANNEE. — N° 312. LE NUMÉRO QUOTIDIEN : *Cinq Centimes* LUNDI 8 NOVEMBRE 1909.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 — jusqu'à Minuit — TÉLÉPHONE 326-49
19, Rue du Croissant, 19 — à partir de Minuit — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris.

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise........	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine....	7 »	13 »	24 »
Etranger..........................	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-13
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris.

Ni « mares » ni « courants »

La fameuse « R. P. » sera-t-elle enterrée ce soir à la Chambre ? Ses amis le craignent.

Je ne me reconnais point, Dieu merci ! une science, une expérience assez directe de la géographie et de la topographie, si étrangement variables et mouvantes, du Pays électoral et parlementaire, pour décider aujourd'hui si ce serait tel ou tel parti, en mai prochain, qui aurait plus à gagner qu'à perdre à la grrrande réforme prêchée par M. Charles Benoist. Les vieux praticiens de la « Défense républicaine », comme le père Combes et le farouche Pelletan, ont-ils eu raison de crier casse-cou, et d'obliger le pauvre Aristide à ravaler sa phrase, — si « bien envoyée » pourtant, et si littéraire ! — sur les « mares croupissantes » et les « courants purificateurs » ? Est-on seulement certain que de la R. P. résulte un changement numérique quelconque ? La forme même de chacun de ces partis qu'on croit pouvoir distinguer dans le pays, leurs limites, où sont-elles ? En tout cas, leur nature, leur volume, leur poids enfin, c'est-à-dire leur force, inerte et brute, dans la balance électorale qui *doit* toujours pencher à gauche, cette force dépend de la main savante des préfets, sous-préfets et délégués, qui, toujours, pétriront sur place les petits « blocs » arrondissementiers, ou départementaux, ou même régionaux, — peu importe ! — de façon que l'équilibre voulu à Paris réapparaisse, au soir du scrutin, après quelques oscillations... Vous voulez que les partis républicains soient représentés proportionnellement à leur force ? Eh ! bien, cessez de vous démener. Je dis que, déjà, vous êtes servis, ou à très peu près ; que la « proportion », elle y est, — sensiblement ! *Et ceci, pour cette simple et bonne raison : c'est que la matière de tous les partis républicains étant la même, et* consistant, en dernière analyse, dans une « opinion », c'est-à-dire une tendance extrêmement commune, tendance antisociale à la révolte, à l'anarchie, au rêve de consommer sans produire, et, bref, de tout ronger sans rien payer, la plus exacte façon de représenter ces petites ou grandes troupes d'appétits en marche, selon leur puissance relative, c'est de leur donner d'autant plus de députés que leurs « opinions » sont plus « républicaines de gouvernement », plus « sages », — plus officielles. Et, vraiment, on n'y manque jamais ! La R. P. est affaire d'art, d'un art subtil, et qui regarde MM. les préfets : eux seuls en connaîtront les finesses bienfaisantes, — et dans les coins ! je vous en réponds. Décidément, comme républicain, je serais de l'avis du petit père Combes, que j'exprimerais d'un mot : « Attention ! Pas de bêtises ! »

Seulement, voilà : elle est ignoble, cette sagesse ! Et ça se voit ! Grand danger pour la République. Les Français, — qui n'ont pas d' « opinion politique », mais qui ont mieux qu'une opinion, à savoir : des *principes*, et des *intérêts*, à la conservation desquels ils tiennent, tous ces Français-là s'aperçoivent, maintenant, de deux choses : 1° c'est que la seule « opinion politique » qui ait « des chances » de l'emporter aux élections, est l'opinion républicaine, tout bêtement, et sans épithète qualificative, mais, pour ce qui est de la *quantité*, de l'intensité, sérieusement dosée, par exemple : la plus « forte de café », — si l'on ose ainsi dire ! — Et, 2° : c'est que la plus « forte de café » d'entre toutes ces opinions républicaines, qui sera aussi la plus gouvernementale, la plus officielle, la plus *sûre*, pour l'ambition personnelle immédiate de ses tenants, est en même temps la plus promptement destructive, meurtrière, assassine de leurs intérêts et de leurs principes d'honnêtes gens ! On comprend, certes, qu'ils soient perplexes.

Or, soyez sûrs que cette perplexité demeurera exactement la même, qu'il s'agisse de choisir entre deux ou plusieurs listes représentant des opinions et des partis prétendus nationaux, et « portées » par quelqu'un de ces fameux « grands courants » dont a parlé le sinistre blagueur Aristide, ou bien entre deux ou plusieurs candidats « locaux », barbottant dans la « mare croupissante ». On pressentira, en face des listes non locales, mais à étiquettes de partis et de groupes parlementaires, ce que Maurras vous expliquait l'autre jour : à savoir, que *ça risque d'être pire*. On se dira que le moyen le plus sûr d'avoir de bonnes lois, et un sérieux contrôle de l'Administration, ce n'est point de faire fabriquer ces lois, ni exercer ce contrôle par une assemblée de bonshommes qui représenterait exactement, dans la salle du Palais-Bourbon, l'horrible confusion et l'interminable conflit de toutes les fantaisies sentimentales ou économiques, de tous les caprices métaphysiques ou sociologiques, bref, de tous les « systèmes » mal bâclés, derrière lesquels les politiciens parlementaires aiment à dissimuler leurs petites ambitions personnelles : une écharpe, ou un portefeuille. Bref, on se méfiera de plus en plus, et, de plus en plus, on se désintéressera, et on s'abstiendra de voter. Le mal dont souffre actuellement le corps électoral français, ce n'est point du tout l'impossibilité où il serait, de faire représenter avec fidélité au Parlement ses « opinions » politiques : le mal, et profond, quoique peut-être assez récent, c'est l'impossibilité où se trouve ce corps électoral de s'attacher sérieusement, désormais, à aucune de ces opinions, qui, à servir pendant trente ans de thèmes à d'inutiles harangues de tribune ou d'estaminet, se sont toutes, successivement, élimées, usées et détruites. Il ne faut pas dire qu'il n'y a plus en France de partis. Il faut dire qu'il y en a, au contraire, un plus grand nombre que naguère, mais que tous sont faibles et se savent faibles, par leurs idées, par leur programme. Tous, sauf un seul : le parti de la destruction de la France, de l'Etranger, du cadavre récalcitrant et empoisonnant qui s'appelle Dreyfus, et qui nous entoure.

Mais, ce parti-là, — qu'on ne l'oublie point ! — ce n'est pas seulement une opinion, c'est un intérêt : c'est une Nation. Et voilà précisément le fait, l'évidence formidable, qui devrait suffire à nous éveiller de la vieille erreur fondamentale : ce n'est point aux opinions, ni aux sentiments, qu'il appartient de gouverner ; c'est aux intérêts et aux forces. Contre les intérêts et les forces étrangères, juives, anglo-saxonnes (que sert, chez nous, latins, l'obscure religion maçonnique), il suffirait, — mais il faudrait, — que fussent représentés énergiquement et fidèlement, au Pouvoir, au centre, à Paris, les forces et les intérêts réels, matériels et spirituels, de toutes nos provinces, de tous nos pays, de toutes nos communes et de toutes nos familles françaises. Et, on le sent bien ! nous revoici à cette décentralisation que l'Etat démocratique et électif ne peut nous permettre, sous peine de se détruire lui-même : les intérêts des familles, des communes et des pays ne sauraient être représentés que dans la mesure où ils continueront de vivre, d'être plus que des « opinions ».

Les opinions, c'est inconsistant, c'est de l'eau : ça ne peut former, en effet, que des « courants » qui passent, ou des « mares » qui croupissent. On ne gouverne point, on ne construit point avec de l'eau, ni stagnante, ni courante. Nous ne serons gouvernés que par Celui aux yeux de qui, dans nos pays, ce ne sont point les flaques d'eau, dormante, des préjugés, qui apparaissent, et qui comptent, mais les solides richesses de la terre cultivée et bâtie : les biens de toute sorte, les héritages.

HENRI VAUGEOIS.

LA POLITIQUE

LE PRÉSIDENT ÉTOUFFEUR

Le rôle d'un président de cour d'assises — quand il est l'interprète de la pensée gouvernementale — est quelque chose d'exorbitant. A la lettre, il fait ce qu'il veut.

Le « résumé » de naguère, qui fut supprimé avec raison comme capable d'influencer le jury de trop près, un magistrat tel que M. de Valles le remplace par un résumé arbitraire d'un dossier que les jurés n'ont pas entre les mains. En fin de compte, ceux-ci n'auront à se prononcer que sur une composition architecturale entièrement combinée par le président.

Exemples :

M. le Président de Valles désire que la question de l'amant de cœur ne soit pas posée. Il dit tranquillement à madame Steinheil : « N'est-ce pas que vous n'avez pas d'amant de cœur ?... Oh, vous pouvez dire tout ce que vous voudrez... » Madame Steinheil, qui est très fine, répond très finement : « Pas plus d'amant de cœur que dans le creux de la main de Borderel... »

M. le président de Valles désire que la question de l'automobile ne soit pas posée. Il se tourne vers madame Steinheil et lui déclare à propos de bottes : « Je n'ai jamais parlé d'automobile. Il ne doit y avoir rien de vrai dans ces racontars d'automobile... Notez que vous pouvez dire tout ce que vous voudrez. » Et madame Steinheil, avec une finesse encore plus grande que précédemment, répond en haussant les épaules : « C'est, en effet, une piste inutile... Il n'y a à en tenir aucun compte. »

Enfin, M. le président de Valles est là pour empêcher qu'il soit fait la moindre allusion au trépas inopiné de Félix Faure entre les bras de madame Steinheil, le 16 février 1899, dans un boudoir de l'Elysée aménagé spécialement à cet effet. Et il est impossible aux jurés, qui ne sont pas au courant des événements de ces dernières années, d'apprendre, par la marche des débats, ni par les questions posées à la veuve tragique, qu'elle fut mêlée en quelque façon à la disparition soudaine de l'infortunée victime du dreyfusisme.

Joignez à ceci une presse à gros tirage, aussi tenue par le gouvernement que peut l'être le président de Valles, et qui fait soigneusement le silence sur tous ces thèmes dangereux, sur ces « noli me tangere », comme on dit en clinique, des petites tumeurs susceptibles de développement. Et vous voyez ce qui reste à « l'institution démocratique par excellence » — laquelle est aussi la plus suspecte à la démocratie — ce qui reste au jury populaire pour se faire une opinion sur l'affaire la plus compliquée, la plus ramifiée de notre temps... avec l'affaire Syveton.

La République ne corrompt pas seulement les hommes. Elle tourne elle-même en dérision ses fameuses « garanties judiciaires » ; elle fait de la liberté de la presse un éteignoir et du président d'assises un étouffeur. — L. D.

DERNIÈRE HEURE

L'INTERVIEW D'ALPHONSE XIII EST DÉMENTIE A MADRID

Madrid, 7 novembre (De notre envoyé spécial). — L'interview d'Alphonse XIII parue dans un journal parisien, est ici officieusement démentie. On explique que le journaliste a abusé d'une conversation privée pour en tirer la matière d'un article sensationnel, sans que les déclarations qui y sont contenues aient aucun caractère d'authenticité ni ne puissent engager le gouvernement de l'Espagne. On ne doit donc raisonnablement tenir aucun compte de cette conversation, si sensée qu'elle puisse d'ailleurs paraître.

LES ESPAGNOLS DANS LE RIFF

Une opération du général Marina

Melilla, 7 novembre. — Ce matin, les forces espagnoles sont parties et ont pris la direction opposée à la place.

Le gros des forces s'est divisé en deux colonnes, l'une s'est dirigée vers Mezquita, elle comprend le régiment d'infanterie de Melilla n° 59, de l'artillerie de montagne et une batterie du groupe 2 de l'artillerie de cette place. L'autre colonne est composée du régiment d'Afrique, régiment du Roi et d'une batterie de mitrailleuses.

Les troupes ont quitté leurs cantonnements à cinq heures du matin ; elles sont montées par les « lavoirs » arrivant à huit heures du matin à Bugam. La seconde colonne est arrivée à Frajana à huit heures quarante.

La police indigène à cheval et à pied a rendu des services.

Melilla, 7 novembre. — A six heures du matin, le général commandant en chef les opérations, est monté à cheval. Les généraux Arizon, Real et Imaz, montèrent les premiers contreforts Gurugu, passant par Mezquita et effectuant une reconnaissance excellente. A leur arrivée aux avant-postes que formait une compagnie du régiment de Melilla n° 59, un Maure demanda à parler au général en chef.

Il s'entretint avec le général Marina qui le reçut. D'après l'interrogatoire il n'y avait pas de Maures hostiles, car ils s'occupaient de travaux domestiques avec leurs familles. Le ballon militaire s'est élevé à huit heures du matin et a suivi le mouvement des troupes qui s'est effectué sans coup férir.

Melilla, 7 novembre. — Le général Arizon a occupé, ce matin, une position sur le mont Gurugu, au-dessus du village de Mezquita. A la tête d'une autre colonne, le général Tovar s'est posté près du fort Alphonse XII et le général Sotomayor près du poste de Sidi Guariach et de Conception. L'infant Don Carlos, à la tête d'une brigade de cavalerie, était prêt à intervenir.

Deux bataillons et une batterie sont restés sur la nouvelle position et ils se fortifieront. Le reste des troupes est rentré ce soir.

Le pays semble tranquille.

LA CATASTROPHE DU DIRIGEABLE " RÉPUBLIQUE "

Service en l'honneur des victimes

Moulins, 7 novembre. — Un service solennel a été célébré aujourd'hui à la cathédrale, à la mémoire des victimes de la catastrophe du dirigeable *République*.

De nombreux officiers de la garnison et une foule considérable y assistaient.

Mgr Lobbedey, évêque de Moulins, a prononcé une allocution patriotique.

LE VOYAGE DU ROI DE PORTUGAL

Lisbonne, 7 novembre. — Le Roi Manoël, accompagné de M. du Bocage, ministre des affaires étrangères, a quitté Lisbonne à trois heures et demie de l'après-midi, pour accomplir son voyage à l'étranger et rendre visite aux Rois d'Espagne et d'Angletrere, ainsi qu'au président de la République française.

La gare était bondée de monde qui a manifesté une vive sympathie au souverain.

L'infant Affonso, après le départ de Manoël II est rentré au palais avec les honneurs de régent du royaume, fonctions qu'il remplira pendant l'absence du Roi.

LES AFFAIRES DE CRÈTE

Une circulaire de la Porte

Constantinople, 7 novembre. — La Porte a fait parvenir aux puissances protectrices de la Crète, une circulaire dans laquelle, tout en rappelant la situation de la Crète et les événements de Grèce, elle demande aux puissances protectrices de fixer définitivement le régime de la Crète.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Lot

Cahors, 7 novembre. — Inscrits 28.700. Votants, 21.500. M. de Monzie, radical, 16.067 voix, élu.

M. Doizie, socialiste unifié, 1.311 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Munin-Bourdin, décédé.

Haute-Vienne

Dans la deuxième circonscription de Limoges, ballottage entre MM. Tarrade, radical-socialiste (5.943 voix) ; Pressemane, socialiste unifié (4.683 voix) ; Patry, radical-socialiste (4.012 voix) et Constant, socialiste indépendant (1.102 voix).

VOYAGES MINISTÉRIELS

M. Chéron à Trouville

Trouville, 7 novembre. — M. Chéron est venu, aujourd'hui, à Trouville, où un banquet lui a été offert. Plusieurs discours ont été prononcés. M. Lehoc, maire de Deauville, a exposé les revendications des marins et pêcheurs. M. Chéron a répondu par un discours sur les questions intéressant les marins. Il a parlé ensuite de l'idée républicaine en Normandie.

M. Ruau dans l'Ain

Brenod, 7 novembre. — A l'occasion de l'inauguration d'un chemin de montagne à Retord et d'un pont à Bellegarde, M. Ruau, ministre de l'agriculture a banqueté à Brenod, entouré du sénateur Baudin et d'un certain nombre de députés. Au dessert, M. Ruau fait l'éloge de l'école laïque qu'il invite les pères de famille à défendre. Il fait aussi l'éloge de l'impôt sur le revenu.

ÉMEUTE SUR UN CHAMP DE COURSES

Le public veut faire un mauvais parti aux juges

Vienne, 7 novembre. — Dans une course au trot qui avait lieu aujourd'hui, la disqualification injustifiée prétend-on, de deux chevaux a causé une grande exaspération de la part du public. Des milliers de spectateurs se sont jetés avec fureur sur la loge des juges, dont ils ont brisé les vitres en lançant dessus une grêle de pierres. Ils ont menacé les caisses qui cependant, comme les juges, étaient protégées par la police. On a procédé à 24 arrestations.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus. — 8 novembre 1898. — La chambre criminelle commence son enquête (1re revision). — Déposition du général Mercier, qui déclare être convaincu, autant que jamais et malgré les deux faits nouveaux dont est saisie la cour de cassation, de la culpabilité de Dreyfus.

A 1 heure 45, courses à Saint-Cloud.

Nos préférences :

Prix des Chrysanthèmes. — *Bavarde, Greuze.*
Prix de Mezy. — *Renard Bleu, Fine Oreille.*
Prix des Oseraies. — *Le Rubicon, Malause.*
Prix des Ormes. — *Spring Wheat, Gitane II.*
Prix des Sorbiers. — *Brunette, Alby.*
Prix de Fouilleuse. — *Bouzou, La Porte.*

CONFERENCES :

Institut Catholique de Paris. — A 5 heures et quart, M. le chanoine Gaudeau : Les Morales laïques, critique rationnelle des systèmes contemporains de morale a-religieuse.

EXPOSITIONS :

Exposition de chrysanthèmes, cours la Reine.

La rédaction de l'*Action Française* aura son dîner de quinzaine ce soir, à 7 h. 1/2, au restaurant du *Bœuf à la Mode*, rue de Valois.

LE PACTE (*section des magistrats*). — Il est convenu, entre madame Steinheil et le président de Valles, que, quels que soient les emportements de l'accusation et de la défense :

1° Le président de Valles ne parlera ni de l'amant de cœur, ni de l'automobile de la nuit du crime, ni de Mathilde Laurillard-Prévost, ni de son compagnon Jules-Hyacinthe Sabert dit Chabert ;

2° Madame Marguerite Steinheil ne parlera ni de Félix Faure, mort entre ses bras subitement le 16 février 1899, ni d'aucun des hauts magistrats qui fréquentaient son salon et son alcôve.

Toutes les fois que madame Steinheil fait la moindre allusion à Félix Faure, à Joseph Leydet, à Joseph Lemercier, etc., etc..., le président de Valles lui dit, les yeux dans les yeux : « *Rappelez-vous, madame, que vous pouvez dire tout ce que vous voulez, que vous pouvez nommer qui vous voulez...* » Ce qui signifie : « gare à vous !... »

Le début de l'audience de samedi a été particulièrement intéressant au point de vue du pacte. Le voici d'après le compte rendu sténographique :

Mme Steinheil. — Je vous demande pardon : hier, dans la discussion au sujet de M. Borderel, j'ai dépassé les bornes, j'ai parlé de Mlle Martin, je le regrette profondément, je vous en demande pardon. EGALEMENT POUR UNE AUTRE CHOSE DONT J'AI PARLÉ ET JE VOUS PRIE DE M'EXCUSER.

D. — Vous êtes tout excusée, vous avez dit ce que vous avez voulu, il faut que votre défense soit absolument libre.

R. — Je vous en remercie, mais la grande liberté que vous avez bien voulu me donner, je n'avais pas le droit de la dépasser.

Ce dialogue est tout bonnement énorme. Imaginez des acteurs s'interrompant en scène pour se renseigner réciproquement sur leurs petites affaires et vérifier leurs conventions. Il semble difficile que le jury n'ait pas remarqué cet intermède significatif.

Le président de Valles a déclaré qu'il ne voulait pas qualifier la conduite du pauvre nigaud Borderel.

Qualifiera-t-il la conduite de Joseph Leydet, acceptant l'instruction dans les circonstances amoureuses que l'on sait et commettant ainsi sciemment, à l'occasion de ses fonctions, une véritable forfaiture ?

Si la dupe qu'est madame Steinheil racontait carrément au juge ses relations avec Joseph Leydet, elle mettrait le président de Valles dans ses petits souliers.

AUTRE MAGISTRAT MEG-ALOMANE. — Prévoyant sans doute l'avenir, madame Steinheil gâtait les magistrats. Au Vert-Logis, tout au moins, les armes cédaient à la toge.

C'est ainsi qu'un ancien haut, très haut chat fourré, aujourd'hui décédé, entretint le ménage pendant quatre ans. Bien des bijoux, notamment un croissant en diamant et un bracelet double, furent donnés par lui à l'aimable Meg. Quand on faisait une escapade ensemble, on prenait le nom d'un sénateur peu connu. On nous affirme que des démarches auraient été faites auprès du président de Valles par un de ses collègues, et aussi par deux conseillers à la Cour de cassation, pour que le nom ne soit pas prononcé... « Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, madame, donner tous les noms que vous voulez... »

IL Y A EU UN SCANDALE TRÈS FORT. — Ainsi s'exprime le beau-frère de feu Steinheil, M. Albert Bonnot. Il ajoute : « Toute la famille s'est retirée. »

Le président de Valles ne demande pas quel fut « ce scandale très fort ». Il aurait trop peur d'apprendre que tous les proches de la maison Steinheil connurent les circonstances tragico-érotiques du trépas de Félix Faure et, à ce moment, s'écartèrent. Cette effroyable histoire était, sinon le secret de Polichinelle, tout au moins celui de Karagueuz.

LES PALMES ! — Maîtresse en titre du président Félix Faure, madame Steinheil avait naturellement les palmes académiques. Il est même bien étonnant qu'elle n'ait pas eu la Légion d'honneur. Elle la méritait, certes, par le nombre et la diversité de ses « services exceptionnels ».

Les Anglais ont une charmante façon d'ennoblir la gracieuse Meg. Ils l'appellent « Leydet Steinheil ».

Mais le président de Valles ne trouve pas ça drôle.

RIVAROL.

AU JOUR LE JOUR

MADAME LAFARGE

Pour retrouver autour d'un procès féminin, une agitation de l'opinion publique comparable à celle que soulève l'affaire Steinheil, il faudrait, au dire des plus fervents amateurs de drames judiciaires, remonter au procès Lafarge, qui se déroula à Tulle au mois de septembre 1840. Et cependant Mme Lafarge n'avait point les mêmes titres que « Meg » à la curiosité publique : petite bourgeoise obscure et sage, elle n'avait été ni la favorite d'un « auguste fonctionnaire », ni l'Egérie d'un régime ; elle ne possédait aucun secret d'État, et aucun gouvernement n'était derrière elle intéressé plus que quiconque à céler la vérité et à faire l'obscurité ; mais le romantisme à la mode fut pour cette Mme Bovary déçue dans ses rêves, pour cette épouse désenchantée ce que sont aujourd'hui les scandales de la République pour Mme Steinheil.

Marie Cappelle, femme Lafarge, naquit en 1816, d'une famille de militaires, à Villers-Helon, dans l'Aisne ; elle reçut une éducation soignée et se révéla de bonne heure vive et spirituelle : dans la petite société élégante et choisie qui fréquentait le château, ses mots faisaient dates. Talleyrand visitait un jour Villers-Helon : « Il boite avec esprit » remarqua la petite Cappelle. Orpheline de bonne heure, à la tête d'une fortune modeste, elle se trouvait être séduisante sans être jolie ; d'imagination romanesque, soumise à l'influence des lectures romantiques, elle se laissa marier, en 1839, par un agent matrimonial, célèbre alors, M. Foy, à un jeune veuf, M. Lafarge, maître de forges qui vantait fort et ses terres et son pittoresque château du Glandier, en Limousin. Dès le voyage du retour, Lafarge apparut un grossier et commun campagnard. Au lieu du coquet château qu'on lui avait promis, Marie ne trouva au Glandier qu'une masure délabrée et à peine meublée : ce fut pour elle une déception complète. Elle souhaita aussitôt une séparation et le 15 août 1839 elle écrivait à son mari une lettre folle qui, parlant d'empoisonnement, de fuite vers Chypre, etc... fut plus tard invoquée contre elle et servit de base à l'accusation. Une réconciliation survint pourtant et pendant trois mois Mme Lafarge parut se faire à sa nouvelle vie. En novembre Lafarge se rendit à Paris. Il y était depuis un mois, lorsqu'il reçut du Glandier une lettre, lui annonçant l'envoi de quelques gâteaux qu'on l'engageait à manger à une heure et à une date déterminée, le 18 décembre. La caisse arriva, un seul gâteau s'y trouvait, qui avait été substitué aux autres ; Lafarge en mangea un morceau, fut pris de coliques et son état s'aggravant dut rentrer au Glandier ; il s'alita, fut soigné par sa femme qui lui préparait elle-même ses potions et mourut le 14 janvier, au milieu de souffrances atroces.

Mme Lafarge fut aussitôt accusée, par l'entourage du défunt, d'avoir empoisonné son mari. Elle avait fait acheter, en recommandant la discrétion, des quantités considérables d'arsenic pour, disait-elle, tuer les rats ; elle ne put en justifier rigoureusement l'emploi et fut arrêtée. Sur ces entrefaites, M. de Léautaud l'accusa d'avoir volé les diamants de sa femme, Mlle de Nicolaï ; celle-ci ne fit rien pour disculper sa plus intime amie et Mme Lafarge fut condamnée par défaut devant le tribunal de Brives, à deux ans de prison. Elle arriva ainsi flétrie devant les Assises de la Corrèze, à Tulle, le 2 septembre 1840, protestant hautement de son innocence. Les analyses qui avaient été faites des restes de Lafarge au cours de l'instruction par des experts locaux, ne donnaient aucun résultat concluant. De graves irrégularités de procédure avaient été commises par l'accusation ; la défense que dirigeait Me Paillet, du barreau de Paris, s'en émut ; la presse s'en empara, et bientôt l'opinion publique du monde entier se passionna pour ou contre l'héroïne de ce drame domestique. Il y eut des « cappellistes » et des « anticappellistes » ; pour Marie Cappelle on échangea des coups...

La défense craignant la partialité du jury de campagnards limousins à l'égard de la « Parisienne » voulait demander à la Cour de Cassation le renvoi devant une autre Cour d'Assises ; l'accusée s'y refusa.

Au cours des débats, une seconde expertise confiée à MM. Dubois père et fils et à Dupuytren fut ordonnée ; puis une troisième ; aucune trace d'arsenic n'apparut ni dans les objets ayant servi à administrer les potions au malade, ni dans les viscères du corps exhumé.

Le rapport de Dupuytren, le 9 septembre, fut accueilli aux applaudissements de la salle entière ; c'était l'acquittement ! Mme Lafarge s'était défendue avec une énergie et une logique admirables. Ses partisans proclamèrent plus que jamais son innocence et la confusion du parquet ; ce fut ce qui la perdit. Le ministère public se buta, parut en faire une question d'amour propre et le 13, Orfila, mandé tout exprès de Paris, opéra une quatrième expertise ; le 14 au soir, il déclarait dans son rapport, avoir découvert dans les viscères une quantité « impondérable » d'arsenic, qui selon lui ne devait pas s'y trouver normalement ; mais il ne concluait pas à l'empoisonnement. Ce jour-là, les cheveux de cette femme de 24 ans, blanchirent en partie. Me Babeau-Laribière, de Limoges, se jeta dans un chaise-poste et, brûlant les étapes, partit pour Paris ; il allait supplier Raspail de venir au secours de la défense : les travaux plus récents du savant contredisaient l'opinion d'Orfila sur la composition chimique du corps humain.

Pendant ce temps, les débats continuaient, âpres, violents, passionnés ; réquisitoires et plaidoiries se croisaient ; Marie Lafarge, haletante, compta jusqu'à la dernière minute, jusqu'à la dernière seconde ; Raspail n'arrivait pas. Le 18, dans la nuit, elle était condamnée aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition publique. Le lendemain à onze heures, Raspail, malade, dévoré par la fièvre, débarquait à Tulle au milieu d'une foule hurlante. Il était trop tard ! Il prétendit démontrer la légèreté des affirmations d'Orfila et se fit fort de trouver de l'arsenic dans le fauteuil du président des Assises ! Il obtint de visiter Marie Cappelle dans sa prison ; il la trouva résignée et courageuse ; il pleura avec elle. Le pourvoi de Mme Lafarge fut rejeté en cassation et elle fut transférée à la prison centrale de Montpellier. Ses partisans ne se découragèrent pas ; ils tentèrent de faire reviser son procès, mais ne purent aboutir. Pendant tout son procès, plus de six mille lettres étaient parvenues à la prisonnière ; elle reçut des vers, en envoya ; publia avec un succès énorme ses *Mémoires*, ses *Heures de prison* et enfin, après douze ans de détention, le 1er juin 1852, elle fut graciée. Quelques mois après elle mourait à Ussat-les-Bains. Dans certains coins du Limousin, on peut encore entendre des vieillards chenus discuter âprement sur l'innocence ou la culpabilité de la veuve du Glandier.

Jean MERIGNAC.

Un Voyage en Hongrie

IV

LES ŒUVRES ET LA DIRECTION SOCIALES

La constitution, le but des coopératives de consommation ont été exposés. Il reste à faire voir les premiers résultats d'une œuvre dont le peuple commence à constater le bienfait. Chose assez remarquable. Depuis un ou deux ans, ce sont les paysans, longtemps sourds à la voix de leur intérêt, qui viennent eux-mêmes, instruits par quelque exemple voisin, demander au curé ou au seigneur la fondation de sociétés. Quels en sont les effets à l'égard des juifs, du clergé, de la noblesse ? Chez les juifs, qui trouvent la vie moins bonne, il paraîtrait, cà et là, une tendance à rentrer des villages dans les villes, et même à y embrasser l'une de ces professions manuelles pour lesquelles cette race de proie n'a jamais eu que peu de goût. Le fait, toutefois, n'est pas général. L'influence du clergé n'a pas cessé d'être grande. Cette œuvre la maintient ou l'élargit. Œuvre, d'ailleurs, notoirement « cléricale », puisque parfois le mot chrétien ou catholique se lit sur l'enseigne du magasin : « association chrétienne coopérative », etc. Certain auteur prédit à la Hongrie qu'elle n'évitera pas les semailles « d'idées démocratiques, de désirs égalitaires ». Si ce désordre devait éclater, une liaison d'intérêts entre le curé et le paysan rendrait du moins plus facile la lutte contre ces idées. Dès maintenant, les paysans qui allaient volontiers conter au juif le secret de leurs affaires, frappent à la porte du presbytère plus souvent. Reste la noblesse. Ici, un grand bienfait. La noblesse se remet en contact avec le peuple, et le peuple rapprend à estimer les services qu'elle lui rend.

Il y avait intérêt à demander si l'on envisageait un rapport entre l'association coopérative et le suffrage universel, dont l'institution est redoutée, là-bas, à l'égal de la peste. Cette œuvre serait-elle utile à conjurer de mauvaises élections ? Les autorités sociales répondent qu'elles n'établissent pas ces coopératives avec un but électoral ; elles sont jalouses de venir en aide au peuple dans un sentiment désintéressé. Il est probable, cependant, que ces sociétés joueraient, dans l'occasion, un rôle bienfaisant.

L'œuvre des consumvercin se complète par celle du « casino des agriculteurs ». Voici un récit, pris sur le vif dans un village du Nord-Est de la Hongrie. Trait de mœurs bien particulier : celui qui a fait ce récit, un prêtre, est, en même temps, l'intendant du comte et son chapelain. Intelligent, parlant quatre langues, il est à côté du curé spirituel de la paroisse, comme un curé temporel. Qui n'aurait le goût d'habiter un village où les ouailles sont si bien gardées : l'eau en vient à la bouche.

Ce sont les jeunes gens du village, eux-

L'AFFAIRE STEINHEIL

AUTOUR DU PROCÈS

S'il faut en croire un de nos confrères du soir, Mme Steinheil serait on ne peut plus satisfaite de la tournure qu'ont prise, surtout à l'audience de samedi, les débats de la Cour d'Assises.

Elle aurait même laissé entrevoir son espoir de « triompher, cette semaine, des accusations portées contre elle ».

Il est de fait que l'attitude du magistrat qui préside les débats et de l'avocat général est bien faite pour encourager ces espérances.

Parlant plus spécialement du rôle de ce dernier pendant l'audience de samedi, un de nos confrères du soir écrivait que « la comédie judiciaire tourne au scandale ». Et il ajoutait :

« Il n'est pas jusqu'à certains témoins, prétendus à charge, qui n'interviennent pour plaider la cause de l'accusée : comme ce commissaire qui se met expressément en contradictions avec Rémy Couillard quand la déposition de celui-ci devient trop précise et trop grave.

« Ces contradictions, d'ailleurs, portent sur des points de détail insignifiants, mais on s'en empare, on les grossit, et sur le bon public, sinon sur le jury, cela produit un certain effet. »

Quant à l'obstination du président des Assises à faire le secret de la tombe, de la double tombe sur l'automobile qui stationna la nuit du crime, impasse Ronsin, elle arrive jusqu'à indigner les feuilles les plus inféodées au régime.

On pouvait, en effet, lire dans l'*Aurore* — ce nom seul nous dispense d'en dire plus long — les lignes suivantes :

« Il paraît certain que Mme Steinheil n'a pu agir seule... Si elle est coupable, si la version des hommes en lévite est une pure invention, comme tant de bons esprits le pensent, Mme Steinheil ne peut être que complice ; c'est un homme qui a étranglé Steinheil ; c'est un homme qui a ligoté Mme Japy et a déterminé sa mort, soit qu'il l'ait étranglée ou étouffée, soit que la malheureuse femme se soit étouffée avec son râtelier ; c'est un homme qui a noué les liens de Mme Steinheil. Et cet homme, quel est-il ? »

« Si Mme Steinheil le sait, elle ne le dira évidemment pas. Et la justice, qui ne l'a pas découvert jusqu'à ce jour, ne trouvera plus rien maintenant : à moins qu'on éclaircisse ce point, demeuré obscur, d'une voiture automobile stationnant la nuit, impasse Ronsin et dont jamais le numéro, ni le wattman, ni le voyageur n'ont été retrouvés !

« Un subtil observateur qui, la lorgnette à la main, suit toutes les audiences et scrute les physionomies de l'accusée et du président, racontait que, vers la fin de la journée de vendredi, Mme Steinheil fit allusion à cette automobile, que le président ne put dissimuler un mouvement de contrariété et qu'un quart d'heure après l'interrogatoire de Mme Steinheil était brusquement arrêté ».

Nous n'insisterons pas. Quant à « l'homme » les magistrats, la police et le président des Assises certainement sont fixés sur lui, comme ils sont fixés sur le rôle du sieur Chabert, dit Sabert qui, lui non plus, n'a pas été cité en témoignage. On se demande quelle serait l'attitude du président et de l'avocat général si un des jurés, qui ne ferait d'ailleurs en la circonstance, qu'exercer son droit imprescriptible, demandait au président pourquoi certains témoins n'ont pas été entendus.

Ce ne serait nullement, pour le juré qui prendrait cette initiative, une façon d'exprimer une opinion sur l'affaire, et il n'y aurait par conséquent à craindre aucun renvoi, ni cassation. Il poserait une question, comme d'autres, dans des affaires antérieures, l'ont fait à maintes reprises.

H. FOURNIER.

DEUXIEME ANNEE. — N° 317.

LE NUMÉRO QUOTIDIEN : Cinq Centimes

SAMEDI 13 NOVEMBRE 1909.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 jusqu'à Minuit — TÉLÉPHONE 326-49
19, Rue du Croissant, 19 à partir de Minuit — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris.

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris.

Sous-Préfectures

Ce n'est pas M. Briand et je crois bien que c'est M. Clemenceau qui enferma sa majorité dans cette cage d'écureuil : la réforme électorale n'est pas possible avant les réformes administratives parce qu'elle implique un remaniement des circonscriptions, mais comment faire ces réformes avec des députés de clocher élus au scrutin d'arrondissement ?

Les académiciens très illustres qui dirigent le mouvement de la Proportionnelle ont pris sur eux de trancher la question militairement. Puisque la cage est à renversement perpétuel, ils l'ont arrêtée du premier côté venu, et leur acte d'autorité a fini par faire croire à des journalistes naïfs que la réforme électorale est bien la condition de la réforme administrative et qu'on tiendra le joint pour décentraliser dès que le scrutin d'arrondissement aura rendu l'âme. Mais, en telle matière, la foi ne suffit pas, surtout quand elle vient de badauds et de dupes. Leur radotage quotidien relève, comme toute chose, de l'examen. Nous avons dit que la réforme électorale, en donnant une personnalité civile aux partis et en étouffant l'intérêt local sous les intérêts de factions, aurait, au contraire, l'effet de redoubler le courant centralisateur inhérent aux démocraties électives. En quoi nous avons négligé l'objection : — Oui, mais on pourrait supprimer les sous-préfectures ; oui, mais on pourrait amorcer l'établissement de grandes régions...

Nous avons négligé cela comme absolument négligeable, pour la bonne raison que, de manière ou d'autre, et de quelque façon que les députés soient élus, le problème de la région restera insoluble tant qu'on s'obstinera à l'aborder du côté des sous-préfectures. En 1886, une Chambre supprima ce rouage administratif, ce qui fit tomber un ministère. De nouveaux ministres firent des promesses vagues de suppression partielle, et la Chambre *élue au scrutin de liste* n'insista pas. Bien des cabinets sont tombés depuis vingt-trois ans, aucune sous-préfecture n'a bougé. Un projet élaboré par le dernier ministère rêve d'en supprimer une centaine. Le rêve passera. La sinécure restera. De nos 275 chefs-lieux d'arrondissements, beaucoup n'ont d'autre gloire que leur sous-préfecture et la plupart ont de puissantes raisons économiques d'y tenir de toutes leurs forces. Ni les uns ni les autres ne se laisseront déposséder. Aucun gouvernement, je dis aucun, n'affrontera le mécontentement de 275 ou même de 100 villes ; aucun n'osera les atteindre au point sensible de leur être civil et de leur valeur nationale. Richelieu et le Comité du Salut public s'y briseraient également.

Je ne conseillerai à personne de s'y frotter. On peut changer le mode de recrutement et de nomination des sous-préfets. On peut les transformer et, d'agents directs du pouvoir central, les constituer mandataires des Conseils élus par les pays, agréés et titularisés par l'Etat. Mais l'institution, la magistrature sont indestructibles. Sans doute un sous-préfet de la République n'est qu'un agent électoral. Il perdra une partie de sa raison d'être dans tout régime où la part de l'élection sera diminuée. Mais alors rien n'empêchera de lui donner du travail. Rien n'empêchera de transformer sa maison de sommeil en siège d'initiative et d'activité. L'exemple classique du *Kreiss-Director* allemand est familier même à M. Paul Deschanel. Il suffirait de répartir entre les sous-préfets une part des besognes dévolues aux préfets. Quels préfets ? Les préfets que l'on supprimerait. Les préfets de toutes les villes qui redeviendraient chefs-lieux d'arrondissement si l'on abolissait ce qu'il faut abolir, si l'on abolissait le rouage inutile et contre-nature : le département. L'établissement des seize grandes régions emporte l'abolition des soixante-dix ou soixante et onze préfectures inutiles, mais il maintient toutes les sous-préfectures, les rajeunit, les ranime et les réorganise.

En effet, pour que les résultats d'une décentralisation bienfaisante soient sentis des populations, il faut bien qu'elles en soient touchées dans leurs commodités immédiates. Il faut notamment qu'elles puissent accomplir désormais au siège de l'arrondissement toutes les démarches qui les obligent aujourd'hui à courir au siège du département. Les chefs-lieux de région, bien loin d'évoquer les affaires qui se traitent aujourd'hui dans les préfectures, deviendraient au contraire, de véritables lieutenances de Paris et devraient régler la plupart des affaires qui se traitent présentement dans les bureaux ministériels. Non seulement les avantages d'un tel régime ne sont pas discutables, car la simplification y éclate à tous les yeux, mais il devient aussi beaucoup plus facile de le réaliser en fait.

Sn établissement ne se heurte pas à l'opposition des 275 sous-préfectures dont la résistance rallierait toutes les énergies du désespoir et de la faim. Au contraire, celles-ci donneraient leur collaboration ardente, car toutes, suivant ce système, monteraient en grade, gagneraient en importance et deviendraient, pour le cercle de l'arrondissement, des préfectures au petit pied. Les grandes villes qui aspirent à devenir capitales régionales ne seraient plus harcelées ni gênées par le murmure des réclamations des sous-préfectures, dont l'essaim les appuierait et les soutiendrait. Il ne resterait plus à vaincre que la résistance des soixante-dix préfectures sacrifiées. Mais d'abord leur sacrifice serait partiel, chacune conservant sa juridiction entière sur son arrondissement et pour quelques-unes, la différence serait insensible. Supposons Marseille rétablie à la tête des cinq départements de la région provençale : ce n'est pas à la préfecture des Alpes-Maritimes que tiennent la splendeur et la prospérité de Nice et de ses 130.000 habitants ; le chapitre des compensations serait donc à peine ouvert de ce côté. Il devrait être un peu plus étendu pour Avignon, par exemple, mais avec ses 48.000 âmes, la ville papale a des ressources et sa situation sur le Rhône permettrait de lui procurer sans difficulté d'amples dédommagements. Il n'y aurait d'embarras véritable que pour les préfectures de tout dernier rang, mais d'autant plus solubles que les cas seraient peu nombreux. Ils se chiffreraient, au contraire, par cent ou deux cents dans l'hypothèse de la suppression des sous-préfectures : cent, deux cents sacrifices qu'on ne pourrait indemniser ! Des deux systèmes en présence, un seul est bon. Il ne va pas tout seul, car rien ne va tout seul, mais il pourrait aller, il est le possible. L'autre, en dépit des tentatives, n'a jamais pu faire un pas dans la vie, par la raison qu'il se heurte tout de suite à l'incapacité de tenir sur ses pieds.

Lorsque, il y a quinze ans, mon ami et collaborateur de tous les instants, Frédéric Amouretti, enseignait à l'Ecole parisienne du Félibrige cette doctrine, nous avions coutume de rire du désarroi où ces vues simples jetaient infailliblement les républicains. Ils attachent un culte attendri et superstitieux au cadre du département tel que la Révolution l'a créé. Ils en sont à le considérer comme indispensable. Or, le seul service qu'il puisse rendre est de faciliter toute chose en disparaissant. Nous disions avant-hier qu'une nuée mène son homme déjeuner chez M. Reinach. Mais c'est là un pur accident. Le rôle essentiel des nuées est de cacher la lumière du clair soleil. Elles y réussissent parfaitement en géographie administrative.

CHARLES MAURRAS.

P. S. — Tout le monde sait que M. Lasies est député du *Gers* et non des Landes.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus. — 13 novembre 1898. — Rapport du brigadier Depert sur les aveux qu'il a reçus de Dreyfus, le jour de la dégradation, en l'escortant du Dépôt à la Santé.

A 1 heure 45, courses à Saint-Cloud.
Nos préférences :
Prix de Villejust. — *North Pole, Isabelle.*
Prix des Anémones. — *Grimaldi, Lama.*
Prix d'Aulnay. — *Oria, Polaria.*
Prix des Barrières. — *Ozor Flapi, Récompense.*
Prix du Grand-Chêne. — *Parisia, Malause.*
Prix de Gaillon. — *Valda, Dor.*

CONFERENCES :

Institut Catholique de Paris. — Cours d'Histoire de la Révolution. M. Gustave Gautherot, docteur ès lettres, professeur.

Samedi 13 novembre 1909, à 5 heures et quart, grand amphithéâtre, 19, rue d'Assas, *L'énigme révolutionnaire. Les forces cachées du régime nouveau.*

EXPOSITIONS :

Exposition de chrysanthèmes, cours la Reine.

LA DISCRÉTION PROFONDE. — Nos lecteurs ont remarqué ce passage du très remarquable compte rendu de notre collaborateur Abel Manouvriez : madame Steinheil vient de faire allusion à sa visite dans nos bureaux il y a un an. Elle déclare : « ON M'AVAIT DIT BEAUCOUP D'AUTRES CHOSES, MAIS JE NE VEUX PAS ALLER TROP LOIN... »

Ici encore, et d'une façon non moins éclatante que ces jours derniers, apparaît le pacte : « Silence pour silence. Si vous vous taisez sur Félix Faure, nous nous tairons sur votre amant de cœur. »

Ce fut tellement visible, tellement net que le compère de Valles crut devoir ajouter vivement : « Ne donnez pas cette raison-là, madame. Allez aussi loin que vous voudrez. »

Mais le compère de Valles suppose-t-il que les jurés n'ont ni yeux, ni entendement ?

LES NOMS ESTROPIÉS. — Chacun sait, depuis une affaire récente, que le *Journal* des Lepanamatellier père et fils est en étroites relations avec la Sûreté générale et la Sûreté tout court.

Ainsi s'explique la singulière discrétion de cet organe — qui est censé publier un compte rendu *in-extenso* du procès Steinheil — aussitôt qu'il est question de l'automobile. Ainsi s'explique aussi son entêtement à déformer certains noms de témoins importants ; par exemple celui d'Autemzio, estropié systématiquement en « Antezio » et celui de Bœswillwald, estropié non moins systématiquement en « Beuzeval ».

DERNIÈRE HEURE

EST-CE UNE CRISE MINISTÉRIELLE ?

Démission de M. Cochery ?

Le bruit court que M. Cochery, mécontent de voir son budget bousculé par M. Briand, aurait offert sa démission. Aucune décision n'aurait été prise encore à cet égard et le prochain Conseil des ministres trancherait la question.

LA QUESTION SCOLAIRE

Grève d'écoliers

Saint-Marcelin, 12 novembre. — A Notre-Dame de l'Osier, trois enfants ayant refusé d'apprendre la leçon d'histoire tirée du manuel en usage dans l'école communale, l'instituteur signifia aux parents que l'exclusion temporaire serait appliquée à ces trois enfants s'ils persistaient dans leur refus.

A la suite de cet incident, un certain nombre de parents interdirent à leurs enfants de retourner à l'école.

LA GRÈVE DES TRAMWAYS

Arrêté rapporté

Bordeaux, 12 novembre. — Le maire a rapporté l'arrêté interdisant la circulation des tramways et a mis la Compagnie en demeure de reprendre le service demain.

Le maire a demandé cent gendarmes à cheval et cent à pied, afin de renforcer la police en cas de désordres, mais ces gendarmes ne pourront être mis à la disposition du maire avant dimanche matin.

La surexcitation est vive parmi les grévistes.

LES NOUVEAUX IMPOTS

Le commerce des boissons menace

Agen, 12 novembre. — Un meeting organisé par le commerce des boissons d'Agen, a voté un ordre du jour, prenant l'engagement formel de combattre les députés qui voteront les nouveaux impôts.

VIOLENT INCENDIE A AMIENS

Une chapelle et deux bâtiments détruits

Amiens, 12 novembre. — Un violent incendie s'est déclaré dans l'ancien couvent des Ursulines transformé en petit séminaire. Le feu a pris à six heures, dans un grenier traversé par un calorifère. La chapelle, ainsi que deux bâtiments ont été entièrement détruits.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER EN ITALIE

Un nouveau mort

Rome, 12 novembre. — Une des personnes blessées hier dans l'accident de chemin de fer de Montecellio est morte. Trois blessés sont dans un état très grave.

LE MAUVAIS TEMPS

A la Jamaïque

New-York, 12 novembre. — Les nouvelles qu'on reçoit de la Jamaïque montrent que l'île a été ravagée par des ouragans et des inondations. Les communications télégraphiques, les voies ferrées, les ponts, les routes ont été coupées. Les récoltes ont été détruites. La batellerie a fait de nombreuses pertes. Beaucoup d'embarcations sont à la côte ; on évalue les pertes totales pour la Jamaïque à 25 millions de francs.

A Terre-Neuve

Saint-Jean-de-Terre-Neuve, 12 novembre. — Voilà trois jours que souffle l'ouragan. Les pêcheries de tout le littoral font des pertes considérables. Sept vaisseaux sont à la côte et d'autres ont été chassés en mer. On craint que beaucoup d'hommes n'aient péri.

AU PARLEMENT HONGROIS

L'élection du président

Budapest, 12 novembre. — On sait que demain on procédera à l'élection du nouveau bureau de la Chambre. Dans le cas peu probable où le parti de M. Justh, aidé des Croates et des nationalistes, mettrait le cabinet en minorité, on pense que la dissolution du Parlement serait prononcée.

On estime dans les milieux bien informés que le gouvernement aura la victoire.

L'INCIDENT ASINARI

Mise à la retraite du général

Rome, 12 novembre. — A la suite du discours qu'il a prononcé, le ministère a décidé la mise à la retraite du général Asinari.

Le caractère de l'incident

Rome, 12 novembre. — Il est probable que l'incident, qui a pris de grandes proportions, aura son épilogue au Sénat, le général Asinari étant sénateur.

L'opinion générale est que le général Asinari, à la veille d'atteindre la limite d'âge, a voulu se retirer avec un éclat en exprimant les sentiments intimes de l'armée. Aussi, est-on autorisé à voir dans les paroles du général Asinari un signe certain de l'état d'esprit régnant dans le monde militaire italien aussi bien que ceux de l'opinion publique fatiguée d'une situation humiliante et équivoque.

Le général Asinari étant connu comme officier général calme, intelligent, très estimé et très populaire dans l'armée ; sa mise à la retraite y sera vivement ressentie et ne contribuera pas à améliorer la délicate situation politique.

CHEZ LES JEUNES-TURCS

Un appel du comité central

Salonique, 12 novembre. — Le comité central jeune-turc a adressé à ses membres un appel dans lequel, il leur rappelle leur serment, leur reproche leur indifférence et leur négligence et les invite à soutenir énergiquement le comité, que des dangers menacent.

LA PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE TURQUE

La candidature d'Ahmed-Riza

Constantinople, 12 novembre. — 107 députés appartenant au parti « Union et Progrès » se sont réunis ce soir au Parlement et ont adopté la candidature d'Ahmed Riza à la présidence de la Chambre.

LE VOYAGE DU ROI DE PORTUGAL

Il quitte l'Espagne

Madrid, 12 novembre. — Le Roi Manoël est parti par le Sud-Express. Il a été accompagné à la gare par le Roi Alphonse XIII et la famille royale et salué par les membres du gouvernement et les hauts dignitaires, le personnel de l'ambassade d'Angleterre, de la légation de Portugal et d'autres personnages marquants.

Le départ du Roi n'a pas eu un caractère officiel.

L'INFANT DON CARLOS

Il est promu général de division

Madrid, 12 novembre. — L'infant don Carlos de Bourbon, qui se trouve actuellement à la tête d'une brigade de cavalerie, à Melilla, a été nommé général de division.

LES ESPAGNOLS DANS LE RIFF

La harka demande è négocier

Melilla, 12 novembre. — A trois heures du soir, sont arrivés trente Marocains, appartenant à la harka, en déclarant l'intention d'engager des négociations. Le capitaine Freke les a fait entourer par un escadron de lanciers et par un détachement de police indigène, puis les a fait conduire au commandement général du port.

Là, se trouvait le général Tovar, entouré d'un grand nombre d'autres généraux et d'officiers, qui attendaient ces émissaires dont ils avaient appris la venue. A 3 h. 45, ils furent reçus par le général Marina lui-même, dans le bureau qu'il occupe ordinairement.

Ces émissaires ont fait part au général de leur désir de se soumettre, mais il ne leur a pas été fait de réponse, car ils n'étaient nullement des chefs et n'avaient pas qualité pour parler au nom de leurs compagnons. Le général Marina, en présence de cette situation, se refusa à continuer l'entretien, qui pourra être repris, leur dit-il, lorsque les chefs viendront.

Les Marocains déclarèrent alors qu'ils allaient retourner auprès de leurs chefs pour leur exposer les résultats de leurs démarches et qu'ils reviendraient porteurs de propositions offrant toute garantie.

LES OMISSIONS VOLONTAIRES. — *Au moment où la comédie tragique de l'affaire Steinheil touche à sa fin, il est bon de relever une fois de plus les principales omissions, parfaitement concertées et volontaires, qui ont permis au président de Valles de ne faire la lumière ni sur le double assassinat de l'impasse Ronsin* (30-31 *mai* 1908), *ni sur l'assassinat du président Félix Faure* (16 *février* 1899). *Car nous avons déjà expliqué comment l'éclaircissement du second drame devait nécessairement éclairer le premier.*

1° Le président de Valles a passé sous silence la liaison notoire et longue (de 1893 à 1899) de madame Steinheil avec le président Félix Faure. A plusieurs reprises madame Steinheil a fait allusion à cette aventure. Chaque fois, le président l'a fait taire ou vaguement menacée dans la forme même de la phrase qui l'invitait à DIRE TOUT. Du moment que l'on rappelait les plus infimes détails de la vie passée de madame Steinheil, il était scandaleux de ne point parler de cette liaison.

2° Le président de Valles a écourté l'interrogatoire de la policière Mathilde Laurillard-Prévost et n'a pas fait comparaître le policier Sabert dit Chabert, les deux personnages que la police avait annexés à madame Steinheil depuis l'assassinat de Félix Faure, ordonné et combiné par la bande Dreyfus.

3° Le président de Valles a convoqué des policiers grotesques comme Pouce et Déchet, mais il n'a pas convoqué la fille de l'enquêteur Adolphe Martin, *qui avait vu avec son père l'automobile de la nuit du crime et qui pouvait témoigner du numéro de cette automobile d'après les notes mêmes de son père.*

Chaque fois qu'il était question de cette automobile mystérieuse, on traitait de légende sa présence certaine, et l'énervement du président de Valles était si vif que plusieurs de nos confrères, l'*Aurore* notamment, l'ont remarqué.

NOUS RÉPÉTONS, AVEC PLUS DE FORCE QUE JAMAIS QUE LA EST LA CLÉ DE L'AFFAIRE STEINHEIL. Mais le président de Valles avait reçu mission du gouvernement de fermer cette affaire, non de l'ouvrir, et il a conduit les débats en conséquence.

4° Le président de Valles a convoqué les parents du chauffeur Emile Autemzio, mais il n'a pas convoqué M. Emile Autemzio, qui était lié avec madame Steinheil, et qui aurait eu évidemment des détails intéressants à communiquer au tribunal.

5° Le président de Valles a convoqué M. Bœswillwald père pour lui poser quelques questions soigneusement insignifiantes, mais il n'a pas convoqué M. Louis Bœswillwald, fils du précédent, que ses longues et étroites relations d'intimité avec la famille Steinheil auraient sans doute mis à même d'éclairer le jury sur beaucoup de points demeurés obscurs.

6° Le président de Valles n'a convoqué ni Joseph Leydet, amant d'instruction de madame Steinheil, qui commit une véritable et cynique forfaiture en acceptant cette affaire au début, en l'embrouillant à plaisir et par ordre, en accueillant béatement toutes les bourdes de l'accusée — ni Joseph Lemercier, qui fut un des premiers lanceurs de madame Steinheil et en sait certainement long sur son compte.

7° Le président de Valles n'a pas contraint à déposer Chouanard, directeur des *Forges de Vulcain*, gantier attitré de madame Steinheil, qui aurait dit devant témoins : « C'est étonnant... mon automobile était devant l'impasse Ronsin le soir du crime... et je ne me trouvais pas dedans. » En effet, Chouanard n'était peut-être pas dans l'automobile de la nuit du crime, mais il possédait assez bien son manuel de Meg pour donner à la justice de curieux renseignements.

En agissant ainsi, en jetant un voile épais sur un cadavre dont il devait s'occuper — celui de Félix Faure, — sur des personnes directement ou indirectement, mais étroitement mêlées aux deux affaires de février 99 et de mai 1908 ; en intimidant l'accusée par la présentation du pacte tout en ayant l'air de la pousser à déposer librement ; en insistant sur le secondaire ; en négligeant l'essentiel ; le président de Valles s'est conduit peut-être en bas domestique du gouvernement. Il s'est conduit certainement en mauvais juge.

Son nom demeurera à côté de ceux qui, ayant charge de rechercher la vérité et de punir les coupables, s'ingénient par servilité à étouffer la vérité et à faire échapper les coupables.

ANTENNES ET ARÊTES. — Aristide Briand à la Chambre a parlé de ses « antennes ». Il voulait sans doute parler de ses arêtes.

En tout cas, depuis la désastreuse séance de lundi, il semble bien qu'il se soit fiché une de ses propres arêtes dans le gosier. Ce genre de suicide est extrêmement rare chez les poissons.

RIVAROL.

L'AFFAIRE STEINHEIL

AUTOUR DU PROCÈS

Nos lecteurs trouveront plus loin le compte rendu des débats et la suite de l'argumentation de l'avocat général. On pensera tout ce qu'on voudra de ce réquisitoire. Ce qu'on ne dira certainement pas, c'est qu'il vise à la haute éloquence.

L'avocat général s'est efforcé — sans y réussir, du reste, — de traiter avec un certain dédain les pistes suivies sur des initiatives personnelles.

Il eût été plus intéressant d'expliquer le pourquoi des lacunes, des trous, des simulacres... d'instructions menées par le platonique Joseph Leydet et le juge politicien et franc-maçon André.

Il y a eu de violentes rumeurs dans la salle lorsque M. Trouard-Riolle a éprouvé le besoin de déclarer que nulle piste politique ne pouvait être suivie à l'occasion de cette affaire.

On a trouvé que le zèle de M. l'avocat général l'entraînait un peu loin. M. Trouard-Riolle n'est pas sans avoir entendu parler d'un président de la République, du nom de Félix Faure, qui mourut dans des circonstances particulièrement tragiques et mystérieuses, auxquelles fut mêlée l'accusée, contre laquelle il parlait au nom de la vindicte publique.

M. Trouard-Riolle fréquenta assidûment l'Elysée ; il doit avoir quelques lumières sur cette période des antécédents de Mme Steinheil.

Toute la manière dont l'instruction d'abord, les débats ensuite, ont été conduits, prouve que, dès le début, l'affaire était politique au premier chef.

Que les magistrats du régime le nient, on le conçoit, mais l'opinion ne s'y est pas trompée.

Que les débats se terminent par un acquittement ou par une condamnation, comme auteur principal ou comme complice de l'assassinat du peintre, les juges de l'enquête et ceux des débats publics sont désormais « jugés ».

A la fin de la journée, et à la sortie, on commentait vivement l'incident entre l'avocat général et l'accusée, et relatif à Mariette Wolff.

Le silence de M. Trouard-Riolle, après ses graves déclarations, apparaissait comme étrange.

A noter l'acharnement avec lequel tous les juifs de basoche et de presse, qui pullulent au Palais, prennent parti pour l'accusée. Il ne faut pas s'en étonner. Mme Steinheil a beaucoup fait pour la cause de Dreyfus.

H. FOURNIER.

Lire en deuxième page :
Mme STEINHEIL DEVANT LA COUR D'ASSISES : LE REQUISITOIRE TROUARD-RIOLLE
Et en troisième page :
AU SENAT : DISCOURS DE M. DE LAMARZELLE

L'Action française AU QUARTIER LATIN

La réunion des Sociétés Savantes. — Deux mille assistants. — Les Métèques expulsés. — Discours de Jules Lemaître, Henri Vaugeois, Pierre Lasserre, Louis Dimier, Maurice Pujo. — Un incident. — La sortie : la police favorise les guet-apens.

C'est devant une salle comble à ses deux étages, que les orateurs de l'*Action française*, ayant Jules Lemaître à leur tête, ont ouvert, hier soir, notre campagne de cette année au Quartier Latin.

A côté de beaucoup de figures connues, Camelots du Roi, Etudiants, Ligueurs, il y avait, dans cette salle des Sociétés Savantes, où nous nous retrouvions hier, après trois mois de vacances, beaucoup de figures nouvelles : tous les jeunes gens qui, attentifs et enthousiastes, suivirent les discours et acclamèrent les orateurs, montrèrent, par leur nombre, leur sérieux, et leur ardeur, quels magnifiques progrès le nationalisme intégral a faits dans les hautes classes des lycées et des collèges.

Expulsion de métèques

Pendant toute la réunion, une seule note discordante : celle de M. Ferize, dont il est parlé plus loin. A cette exception près la réunion fut parfaite de calme et de dignité. Quelques jeunes républicains, qui avaient espéré pouvoir troubler la conférence par quelque manifestation imbécile, dévoilèrent trop tôt leur ridicule dessein : Jules Lemaître n'avait pas encore ouvert la séance que, en deux paquets, nos commissaires, dirigés par notre ami de Rigaud, les avaient gentiment portés dehors.

Discours de M. Jules Lemaître

Jules Lemaître, qui parla le premier et dont l'arrivée, comme celle de Charles Maurras, peu après, avait provoqué des manifestations enthousiastes, est acclamé longuement et doit attendre un moment avant de commencer le discours qu'on trouve d'autre part. De ce discours, on applaudit particulièrement les félicitations adressées aux Camelots du Roi et l'hommage fier et serein rendu à la vérité politique professée par l'Action française.

Messieurs,

Vous avez fait, dans le quartier des étudiants, des campagnes magnifiques. Sous la sage et ingénieuse direction de Maurice Pujo et de Maxime del Sarte, les étudiants royalistes et les Camelots du Roi ont été héroïques avec gaîté. Et, à l'ouverture de la nouvelle année scolaire, vous voilà réunis pour entendre vos vrais professeurs, Vaugeois, Dimier, Lasserre, et vous préparer à de nouvelles luttes. Luttes intellectuelles — et autres, s'il le faut.

Je dis « vos vrais professeurs », Messieurs les étudiants. Car, — sauf quelques exceptions que nous connaissons bien et que nous révérons, — on peut dire que l'esprit de la Sorbonne et, en général, de l'Etat enseignant, n'est plus un esprit conforme aux intérêts permanents de la patrie et n'est plus l'esprit de la majorité des Français. Et cela avec un grand et singulier désordre.

Vaugeois, Dimier, Lasserre vous ont dit et vous répéteront ce qu'est l'enseignement officiel de l'histoire, de la philosophie, de la littérature. Dans son ensemble, il est des plus propres à désarmer un peuple. On en voit mieux la folie, en le comparant, par exemple, à l'enseignement allemand, tourné tout entier à la formation d'âmes allemandes, et fières et contentes de l'être. Mais chez nous (on vous l'a expliqué ces deux dernières années), l'enseignement de la philosophie est surtout propre à former des anarchistes, celui de l'histoire semble fait pour désaffectionner de l'histoire de France, et celui de la littérature se réduit de plus en plus à une facile et vaine philologie. Les « humanités » meurent. On voit des choses stupides, telles que l'entreprise officielle de la réforme de l'orthographe. Les barbares sont dans nos murs, et ce sont souvent des barbares de chez nous.

Messieurs, dans l'immensité du pays, l'*Action française* n'est qu'un groupe, mais ardent et fort, et qui est sûr d'avoir raison, et qui a le dépôt des vérités utiles à la nation. Croyez-le bien, le gouvernement moral de la France est avec l'*Action française.*

L'*Action française* a installé une Sorbonne, petite, mais véritable, en face de l'autre. Vous vous rappelez le vers de Sertorius :

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

Malgré les apparences, Messieurs, et quoiqu'ils aient tout et quoique nous n'ayons rien, nous sommes convaincus que, en ce sens, l'Université de Paris n'est pas rue des Ecoles, mais ici.

L'*Action française* se flatte d'être la bonne correctrice de l'enseignement républicain. — Quoi ! soulever les élèves contre les professeurs ? dira quelque baron Pié. — Non, mais leur inspirer, à l'égard de certains de leurs professeurs, une défiance salutaire. Cela est permis, cela est même commandé dans un pays où l'Etat, — qui est nécessairement, en démocratie, le gouvernement d'un parti, — a le quasi-monopole de l'enseignement, et en aura bientôt le monopole absolu. Notre Institut combat simplement l'oppression et la déformation des intelligences par la République.

Messieurs, c'est un grand signe pour l'*Action Française* d'avoir déjà pour elle une partie notable de la jeunesse étudiante. C'en est un autre, d'avoir eu tout de suite, dans son Institut, trois professeurs de philosophie de l'Université. Les gens de ma génération ont connu les plus détestables erreurs parce que, au temps de leur jeunesse, la République était jeune aussi : on pouvait à la rigueur, et avec de l'ingénuité, espérer d'elle quelque chose ; elle n'avait pas encore donné ses fruits

L'AFFAIRE STEINHEIL

AUTOUR DU PROCÈS

Nos lecteurs trouveront plus loin le compte rendu des débats et la suite de l'argumentation de l'avocat général. On pensera tout ce qu'on voudra de ce réquisitoire. Ce qu'on ne dira certainement pas, c'est qu'il vise à la haute éloquence.

L'avocat général s'est efforcé — sans y réussir, du reste, — de traiter avec un certain dédain les pistes suivies sur des initiatives personnelles.

Il eût été plus intéressant d'expliquer le pourquoi des lacunes, des trous, des simulacres... d'instructions menées par le platonique Joseph Leydet et le juge politicien et franc-maçon André.

Il y a eu de violentes rumeurs dans la salle lorsque M. Trouard-Riolle a éprouvé le besoin de déclarer que nulle piste politique ne pouvait être suivie à l'occasion de cette affaire.

On a trouvé que le zèle de M. l'avocat général l'entraînait un peu loin. M. Trouard-Riolle n'est pas sans avoir entendu parler d'un président de la République, du nom de Félix Faure, qui mourut dans des circonstances particulièrement tragiques et mystérieuses, auxquelles fut mêlée l'accusée, contre laquelle il parlait au nom de la vindicte publique.

M. Trouard-Riolle fréquenta assidûment l'Elysée ; il doit avoir quelques lumières sur cette période des antécédents de Mme Steinheil.

Toute la manière dont l'instruction d'abord, les débats ensuite, ont été conduits, prouve que, dès le début, l'affaire était politique au premier chef.

Que les magistrats du régime le nient, on le conçoit, mais l'opinion ne s'y est pas trompée.

Que les débats se terminent par un acquittement ou par une condamnation, comme auteur principal ou comme complice de l'assassinat du peintre, les juges de l'enquête et ceux des débats publics sont désormais « jugés ».

A la fin de la journée, et à la sortie, on commentait vivement l'incident entre l'avocat général et l'accusée, et relatif à Mariette Wolff.

Le silence de M. Trouard-Riolle, après ses graves déclarations, apparaissait comme étrange.

A noter l'acharnement avec lequel tous les juifs de basoche et de presse, qui pullulent au Palais, prennent parti pour l'accusée. Il ne faut pas s'en étonner. Mme Steinheil a beaucoup fait pour la cause de Dreyfus.

H. FOURNIER.

Mme STEINHEIL
devant
LA COUR D'ASSISES

NEUVIÈME AUDIENCE

Fin du réquisitoire. — Les stagiaires contre l'avocat-général. — La question de l'automobile. — M. Trouard-Riolle demande la condamnation.

Les mauvaises langues — et il en est beaucoup au Palais — affirment qu'on ne pouvait être plus agréable à Mme Steinheil qu'en chargeant M. l'avocat général Trouard-Riolle de requérir contre elle. Un ton monotone, qui ne souligne aucun trait des pages d'un réquisitoire écrit tout entier, des expressions souvent malheureuses, et, par-dessus tout, un système d'accusation qui ne tient pas, et cela d'une façon par trop évidente, voilà qui suffit à expliquer en partie les incidents de l'audience d'hier, où les stagiaires, massés dans le milieu du prétoire, ont cru devoir accueillir par de véritables huées certaines parties d'un discours qui leur déplaisait. Il est évident que ces jeunes avocats ont embrassé avec ferveur le parti de Mme Steinheil. Le public debout est beaucoup plus réservé.

Au début de l'audience, M. Trouard-Riolle reprend la suite de son réquisitoire :

— Hier, au moment où je m'arrêtais, je vous avais fait connaître les renseignements recueillis par le dossier sur l'accusée et je vous avais indiqué aussi ceux que nous possédions sur les personnages mêlés plus ou moins directement au drame de l'impasse Ronsin. Le moment est venu de pénétrer dans le théâtre du drame, c'est-à-dire dans la villa que M. Steinheil avait apportée en dot lors de son mariage, villa entourée de jardins et clôturée de murs.

L'avocat général fait la description de l'intérieur de la villa de l'impasse Ronsin, puis il reprend l'exposé des faits au matin du 31 mai 1908, vers cinq heures et demie, quand Rémy Couillard est appelé par Mme Steinheil.

— Rémy Couillard, dont le témoignage ne saurait être suspecté et dont la bonne foi a paru évidente à l'audience, trouve Mme Steinheil ligotée sur son lit, les mains croisées sur le ventre. Il se hâte de la délivrer de ses liens, commençant à détacher les pieds, puis il court à la fenêtre, l'ouvre, appelle au secours. Il vient d'apprendre de la bouche même de l'accusée que des malfaiteurs ont pénétré pendant la nuit dans la maison, des hommes vêtus de grandes blouses, coiffés de grands chapeaux, ayant de grandes barbes et accompagnés d'une femme rousse.

On a cherché à mettre Rémy Couillard en contradiction avec lui-même, mais, à l'audience, M. Buchotte, commissaire de police, a dû reconnaître qu'il n'avait pas, le matin de la découverte du crime, interrogé Couillard ; qu'il lui avait seulement demandé des renseignements et que ce fut uniquement sur les notes qu'il avait prises que son secrétaire put, dans la journée, établir le procès-verbal qui figure au dossier. Couillard, dit-on encore, n'est pas, quant au ligotage des pieds, d'accord avec M. Lecoq, le premier témoin accouru à ses cris. Ils ne sont en désaccord, en réalité, que sur des points secondaires, mais l'un et l'autre sont également affirmatifs sur ce point essentiel : les ficelles qui entouraient le cou de Mme Steinheil étaient lâches et indiquaient ainsi une simulation de ligotage.

Ce qui frappa immédiatement l'attention des personnes arrivées les premières sur le lieu du crime, ce fut l'absence de toute trace d'effraction. Aucun désordre ni au rez-de-chaussée, ni au second, ni au troisième, qui permit de retrouver la trace des cambrioleurs désignés par Mme Steinheil.

Bizarres cambrioleurs, qui n'ont exploré que l'étage où il y avait du monde et qui, même à cet étage, laissent des pièces d'or, un billet de banque et des objets de valeur !

Voilà pour les premières constatations, sur lesquelles sont d'accord tous les témoins. Qui va les contredire ? Mme Steinheil, elle seule. Au commissaire de police qui l'interroge, elle dira : « On nous a volé les 6,000 francs que M. Steinheil venait de retirer du Crédit Lyonnais. » On vérifie. Aucune somme n'a été retirée de cet établissement financier. Que va-t-elle répondre ? « Les 6,000 francs en question provenaient d'une vente de tableaux faite récemment par mon mari. » Elle dira encore qu'on lui a volé ses bijoux. Mais aussi bien pour ses bijoux que pour les 6,000 francs en question, elle aura encore recours à des systèmes différents.

En passant, M. Trouard-Riolle donne lecture du testament de M. Steinheil, découvert par M. Leydet :

Paris, 10 mai 1908.

Mon intention étant, lorsque je viendrai à mourir, de partir sans causer d'ennuis, de dérangement à ceux que j'ai connus, je désire être enterré dans le délai minimum, *que personne n'assiste au convoi* ; par conséquent, il ne sera envoyé *aucune invitation.*

Dernière classe des pompes funèbres, pas d'exposition, la fosse commune, ni fleurs ni couronnes, une messe basse à l'église.

Ma famille fera, si elle le désire, des lettres de faire part ; dans ce cas, elle mentionnerait que, par ma volonté expresse, il n'y a eu aucune invitation.

Que Marthe et Pierre gardent le souvenir de leur père qui les aimait de toute son âme ; je leur adresse un dernier adieu, ainsi qu'à ma femme, mes sœurs et parents pour lesquels je n'ai cessé d'avoir une profonde affection.

A. STEINHEIL.

Après avoir rappelé les constatations des docteurs, M. Trouard-Riolle passe à l'instruction, aux recherches qui furent faites par la Sûreté, puis il arrive à la reprise de l'affaire, en novembre 1908, et tente, une fois de plus, d'expliquer le but de Mme Steinheil en ressuscitant une cause dont personne ne parlait plus.

— En octobre 1908, quel pouvait être l'état d'esprit de Mme Steinheil ? Elle était inquiète et déçue. Inquiète, parce que, dans son dernier interrogatoire, M. Leydet ne lui avait pas caché que, de son instruction, résultaient pour elle les plus graves présomptions de culpabilité. Chaque jour aussi, elle sentait plus nettement que l'opinion publique lui était hostile. Déçue, parce que M. Borderel lui avait déclaré qu'un classement pur et simple de l'affaire ne serait pas suffisant à ses yeux. Or, Borderel, c'était le salut, le moyen de devenir une châtelaine riche et considérée. Il ne lui reste plus désormais qu'à égarer la justice et à faire peser sur des innocents les soupçons qui planent sur elle. Et ce sont les dénonciations que l'on sait contre une actrice qui aurait pu être la fameuse femme rousse, contre M. Burlingham et contre Rémy Couillard, dans le portefeuille duquel elle mettra une perle appartenant à l'un des bijoux qu'elle a dit avoir été volés.

Mais Rémy Couillard est heureusement mis hors de cause. C'est alors une nouvelle accusation contre Alexandre Wolff, cette fois, puis la nuit des aveux et son arrestation.

L'audience est suspendue une demi-heure. A la reprise, M. Trouard-Riolle reprend la suite de ses explications :

— Voici donc Mme Steinheil sous mandat de dépôt à Saint-Lazare, ayant comme compagnes de cellule une demoiselle Alba Gerelli et une femme Roselli. Elle va leur faire des confidences. Le lendemain en effet, Alba Gerelli écrivait au juge d'instruction : « Dans la nuit, Mme Steinheil m'a confié qu'elle avait introduit chez elle un complice, mais que ce complice n'avait pris au crime aucune part active. C'est moi, et moi seule, — avait ajouté Mme Steinheil, — qui ai tué mon mari et de ma mère. La mort de ma mère était un alibi pour moi. » Mme Steinheil avait dit encore à Alba Gerelli et à la femme Roselli : « Si j'ai accusé Wolff, c'est que la nécessité s'imposait à moi de trouver un coupable ! » Elle avait ajouté enfin : « Si je n'avais pas eu ma fille, je me serais suicidée. »

VIOLENT INCIDENT

Ici, Me Antony Aubin interrompt violemment l'avocat général :

— Permettez-moi de vous demander, Monsieur l'avocat général, s'écrie-t-il, pourquoi ces deux femmes n'ont pas été citées comme témoins ?

M. Trouard-Riolle. — Il a été fait état de leurs déclarations à l'instruction. (Violentes rumeurs.)

Me Antony Aubin. — Alors, raison de plus ! (Bravos.)

M. Trouard-Riolle. — J'ai le souci de n'entendre ici que des affirmations solides. (Nouvelles rumeurs. Exclamations.) Les jurés ne retiendront des déclarations de ces deux femmes que tel compte que de droit. (Bruit prolongé.)

Durant tout cet incident, M. de Valles ne dit pas un mot et ne s'efforce nullement de rétablir le silence.

L'AUTOMOBILE

Enfin, M. Trouard-Riolle peut continuer. Il examine successivement les diverses pistes qui ont été lancées dans cette affaire, les lévites et la femme rousse, Rémy Couillard et l'histoire de la perle, Burlingham, Salvator, Julien Japy, etc.

A propos des lévites, il affirme qu'il y a une grande différence entre les blouses noires flottantes des assassins et les lévites collantes à col droit, volées au théâtre hébreu. Et cette disparition elle-même, que prouve-t-elle ? Rien du tout :

— Si on interpellait n'importe quel directeur de théâtre, on aurait les mêmes déclarations. Il disparaît tous les ans des quantités de costumes, à fortiori dans un théâtre aussi mal surveillé que celui de la rue Saint-Denis.

On a fait une enquête minutieuse et M. Riegel a déclaré qu'il n'avait livré que deux robes. Donc, on ne pouvait en avoir volé trois.

Il faut avouer qu'il y a contradiction avec M. Guilbert et un de ses employés.

En tout cas, le vol n'a été commis que le 31 mai au soir, — après le crime.

Je reconnais cependant que l'accusation n'a pas fait la preuve que trois robes n'avaient pas été volées le 30 mai au soir.

Cette fable des lévites n'est qu'une réminiscence pour l'accusée à l'imagination trop facile ; c'est la réédition d'un crime, commis à Montbéliard, en 1885, et dont l'imagination de Mme Steinheil s'est visiblement emparée.

En examinant la piste Burlingham, M. Trouard-Riolle déchaîne un nouvel incident :

— Mme Steinheil a reconnu formellement M. Burlingham comme l'un des assassins de son mari. Et ceci devant le brigadier Pouce, cet agent de la Sûreté qui a osé dire, devant un avocat général qu'il ne croyait pas à la culpabilité de l'accusée ! (Murmures.)

Je croyais que les agents de la Sûreté étaient faits pour dresser des procès-verbaux et non pour apporter ici des opinions dont l'avocat général n'a cure. (Violentes rumeurs.)

M. de Valles. — Je réclame le silence le plus complet. Si je ne puis l'obtenir, je n'hésiterai pas à faire évacuer la salle.

C'est à peine si M. Trouard-Riolle accorde un mot à la piste de l'automobile — dont nous connaissons le numéro — et qui stationna, la nuit du crime, devant l'impasse Ronsin.

M. Trouard-Riolle. — Quand une affaire comme celle-ci éclate, tous les policiers en disponibilité dans Paris se mettent en campagne et chacun veut avoir sa piste. C'est ainsi qu'un nommé Martin, dit Mullers, a forgé de toutes pièces la légende de l'automobile. Cette légende, vous la connaissez, je n'y reviendrai pas. Martin est cet homme qui est allé trouver un journal et lui a raconté qu'il avait vu une auto, la nuit du crime, dans l'impasse. Le journal lui a donné un peu d'argent. Et alors, Martin s'est mis en correspondance avec Mme Debroc, propriétaire de la villa de Bellevue, qui demeure avenue de Breteuil. On a raconté que Mme Steinheil avait un amant qu'elle voyait à cette adresse, toute cette histoire n'est qu'une légende. Nous avons fait citer un ami de Mullers, qui est venu déclarer que celui-ci avait inventé l'histoire de l'auto pour se procurer de l'argent. Voilà tout ce qu'il y a, dans cette légende de l'auto, qui succéda à la légende des lévites.

Il y a des gens qui connaissent tous les dessous. On a parlé d'hommes politiques compromis dans cette affaire. Je sais bien que mes déclarations n'auront aucune influence sur l'opinion publique ; mais je crois que je suis d'accord avec mon adversaire pour déclarer qu'il n'y a aucun dessous politique dans cette affaire.

LA VERSION DE L'ACCUSATION

M. Trouard-Riolle écarte également la version du « crime crapuleux ». Si on était venu pour cambrioler et que, par nécessité, on eût dû tuer M. Steinheil et Mme Japy, on aurait tué aussi Mme Steinheil, car, à quoi bon conserver un témoin compromettant ? « Elle est vivante, s'écrie-t-il, donc elle est coupable ! » Et alors, l'avocat général montre successivement toutes les invraisemblances, toutes les incohérences du système de défense de Mme Steinheil. Que signifie sa maladie simulée, après son ligotage simulé et le tampon de ouate qui n'a jamais été dans sa bouche ? Pourquoi les assassins ne se sont-ils pas servis de leurs revolvers, mais de cordelettes prises à la cuisine ? Pourquoi n'ont-ils rien volé ? Avait-on donc affaire à des cambrioleurs désintéressés ? Et l'histoire des bijoux, des vols de tapisseries et de l'argent ? Pourquoi le renvoi du chien Turc ? Pourquoi Mme Japy attirée à l'impasse Ronsin dans la nuit du 30 mai ?

— L'ensemble de toutes ces charges, conclut M. Trouard-Riolle, m'amène à conclure : Mme Steinheil, au moment où la tragédie va éclater, a son mari en horreur et elle rêve l'union avec M. Borderel. Seulement, elle se dit que si on la trouve un matin ligotée près du cadavre de son mari, c'est sa culpabilité démontrée d'une façon évidente, c'est sa condamnation certaine, parce qu'on connaît les sentiments qu'elle professe à l'égard de ce malheureux. Alors, elle attire sa mère à Paris, — non pour la tuer, j'ai abandonné l'accusation de parricide — mais pour avoir en elle une sorte de témoin de la bonne foi de son ligotage. *Ayant sous la main, prêts à tout, un homme et une femme...* (Rumeurs.)

Mme Steinheil (se dressant). — *Qui ?*

M. Trouard-Riolle. — ...Un homme et une femme sur lesquels elle savait pouvoir compter, elle les a appelés. On est entré dans la chambre de Mme Japy, avec l'intention de la ligoter seulement. Mais, tandis qu'on commence l'opération, le malheureux Steinheil se lève et accourt. Il faut lâcher Mme Japy, qu'on bâillonne en hâte et trop énergiquement, pour courir sur le mari et pour l'étrangler. Quand on revient, Mme Japy est morte, étouffée par son ratelier qu'on avait détaché en lui enfonçant la ouate dans la bouche.

J'ai la prétention que ce que je vous ai dit est la vérité et si l'homme et la femme dont je vous parlais tout à l'heure ne sont pas assis sur le banc des accusés, à l'heure qu'il est, c'est qu'il a été impossible de relever la moindre présomption à leur charge. (Le bruit redouble. Me Antony Aubin se lève, au banc de la défense. Mme Steinheil gesticule nerveusement.)

Vous connaissez maintenant, messieurs les jurés, ce que c'est que l'affaire Steinheil. Je n'ajouterai qu'un mot, ce sera un aveu. Moi aussi, en commençant l'examen de cette affaire, j'ai eu des doutes. J'ai douté à cause de la hideur du crime. Maintenant ma conviction est faite. Je vous demande de répondre affirmativement aux questions 4, 5 et 7 de l'accusation, et, en vous remettant le glaive de la Loi, j'émets l'espérance que vous saurez accepter la responsabilité d'une condamnation comme j'ai su accepter la responsabilité de la requérir.

M. Trouard-Riolle s'assied, au milieu d'un violent tumulte.

Me Antony Aubin. — Monsieur l'avocat général, vous êtes trop loyal pour ne pas me répondre : Oui, ou non, tout à l'heure, faisiez-vous allusion à Mariette Wolff et à son fils ? (Tonnerre d'applaudissements. M. Trouard-Riolle garde le silence.)

M. de Valles. — C'est un peu fort ! Dans une salle où il n'y a que des avocats ; ne pouvoir obtenir le silence et la dignité des délibérations ! Qu'on amène à la barre la première personne qui manifestera, dans un sens ou dans un autre !

Avec beaucoup de tact et de bonne grâce, Me Busson-Billault, bâtonnier de l'Ordre des avocats, s'efforce d'effacer l'impression produite par la manifestation de ses jeunes confrères. Il fait remarquer qu'il y a, dans la salle, d'autres personnes que les avocats et que ceux-ci ne sauraient être rendus responsables de tout le bruit.

M. de Valles lève la séance à cinq heures et demie.

Aujourd'hui, plaidoirie et verdict.

LES TEMOINS QUI N'ONT PAS DEPOSE

Parmi les témoins qui sont venus déposer à la barre, un certain nombre auraient pu apporter à la découverte de la vérité une contribution plus importante, si M. de Valles les avait interrogés avec plus de soin et avait fait appel à *tous* leurs souvenirs. Ces témoins sont : Mariette Wolff, Mme Mathilde Prévost, M. Bœswilwald père.

Certaines personnes qui, en raison de leur intimité avec la famille Steinheil ou pour toute autre cause auraient été à même de donner des renseignements précieux, n'ont pas été citées. Ce sont, par ordre alphabétique :

Emile Autemzio, chauffeur.
Philippe Berger, sénateur de Belfort.
Louis Bœswilwald.
Darracq, ingénieur.
Dujardin-Beaumetz, frère du sous-secrétaire d'Etat.
Joseph Lemercier, juge au tribunal de la Seine.
Joseph Leydet, juge au tribunal de la Seine.
Monduit, industriel.
Rau, conseiller à la Cour de Cassation.
Thors, directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Rappelons enfin que *M. Chouanard*, l'un des principaux témoins, prétextant un voyage bien opportun, n'a pas répondu à la citation qui lui a été adressée.

Abel MANOUVRIEZ.

LIGUE D'ACTION FRANÇAISE

M. ANTOINE BAUMANN ET LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

M. Antoine Baumann, exécuteur testamentaire d'Auguste Comte et qui s'est depuis plusieurs années rallié à la Monarchie, comme d'ailleurs M. Auguste Ritti, autre membre de l'exécution testamentaire d'Auguste Comte, veut bien nous faire l'honneur de nous adresser le billet suivant :

Vanves, 11 novembre 1909.

Combien vous avez raison de dénoncer la représentation proportionnelle !... En voyant l'agitation qui commençait autour de cette nouvelle Nuée, je me disais : « Le Pouvoir occulte s'aperçoit que la foi démocratique s'en va. Il cherche un procédé susceptible de rallumer la fièvre électorale ». Quand j'ai appris, par vous, les manigances de Reinach, cette Eminence Grise du régime, je me suis décerné un satisfécit pour avoir deviné juste.

Bien à vous. — A. BAUMANN.

Nouvel exemple de la télépathie d'Action française en face de toute question qui surgit. Nous remercions M. Antoine Baumann de nous l'apporter. Il voudra bien agréer, en souvenir de cette vérification réciproque, la dédicace de notre talisman, démonstration péremptoire d'un acte auquel « l'Eminence Grise du régime » eut peut-être aussi quelque part, la violation et la falsification de la loi par la magistrature républicaine au profit de la trahison de Dreyfus :

Devant les preuves éclatantes de la trahison, les seuls juges compétents dans un pareil procès, les juges militaires, auraient sûrement prononcé une troisième condamnation. La Cour de cassation a donc cassé sans renvoi. Mais la loi est impérative, formelle, elle prescrivait le renvoi en conseil de guerre.

Pour échapper à la nécessité du renvoi, un nouveau crime était nécessaire ; la Cour l'a commis : chargée d'assurer le respect de la loi, elle a faussé la loi.

La loi dit en effet : « *Si l'annulation de l'arrêt* « à l'égard d'un condamné vivant » *ne laisse rien subsister qui puisse être qualifié crime ou délit, aucun renvoi ne sera prononcé.* (Code d'instruction criminelle, art. 445, dernier paragraphe).

La Cassation sans renvoi n'était donc possible que **s'il était démontré qu'aucun acte de trahison n'avait été commis en 1894.** En admettant même que l'enquête eût établi l'innocence de Dreyfus, Dreyfus étant vivant, le renvoi s'imposait. C'est ce que disait lors de la première revision, le procureur général, le dreyfusard Manau :

« *Pour qu'il fût possible, à nous d'abord, à vous ensuite, de proclamer l'innocence de Dreyfus, si elle nous était démontrée, il faudrait que Dreyfus fût mort !* »

Et dans l'espèce, la Cour reconnaît bien qu'il y a eu trahison en 1894 ; dans l'arrêt même, elle impute la trahison à Esterhazy.

Donc la Cour a violé la loi. Mais, pour masquer sa forfaiture, elle a tenté de faire croire que les considérants de son arrêt étaient la reproduction même de l'article du Code. Elle a dit :

« *Attendu que l'annulation du jugement du Conseil de guerre ne laisse rien subsister qui puisse*, à sa charge (à la charge de Dreyfus), *être qualifié crime ou délit ;*

« *Attendu dès lors que, par application du paragraphe final de l'article 445, aucun renvoi ne doit être prononcé :*

« *Par ces motifs, etc.* »

Le Code dit : **à l'égard** ; la Cour dit : **à la charge.** Le Code dit : **ne laisse rien subsister ;** la Cour dit : **ne laisse rien subsister à la charge du condamné.** La simple comparaison de ces deux textes fait apparaître la manœuvre frauduleuse.

Manau avait dit : « *La loi ne laisse aucun doute à cet égard. Il suffit de la connaître et pour la connaître de la lire.* »

Il ne fallait pas que le peuple français pût lire.

Article 445
du Code d'instruction criminelle

Texte du Code	*Texte inexistant visé par la Cour*
Si l'annulation de l'arrêt à l'égard d'un *condamné vivant*, ne laisse rien subsister qui puisse être qualifié crime ou délit, aucun renvoi ne sera prononcé.	Si l'annulation de l'arrêt ne laisse rien subsister qui puisse *à la charge du condamné* être qualifié crime ou délit, aucun renvoi ne sera prononcé.

A gauche sont transcrits en lettres italiques les sept mots inscrits dans le texte du Code et que la Cour de cassation a supprimés.

A droite sont transcrits, en italique, les mots que la Cour a *ajoutés* à un autre endroit du texte.

DEUXIEME ANNÉE. — N° 318. Le Numéro quotidien : *Cinq Centimes* DIMANCHE 14 NOVEMBRE 1909.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 — jusqu'à Minuit — Téléphone 326-49
19, Rue du Croissant, 19 — à partir de Minuit — Téléphone 254-07
Adresse Télégraphique : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris.

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49
ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
A la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12
Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris.

Les Magistrats de la République

Ce n'est qu'un cri dans l'opinion : le procès Steinheil est une honte, une ignoble farce. Quelle qu'en soit l'issue — connue à l'heure où paraissent ces lignes — acquittement ou condamnation, il y a dans cette affaire une mégère criminelle, qui fait horreur à tout le monde : la magistrature de la République.

Les faits sont connus, patents, manifestes : pendant de longues années madame Steinheil avait été la maîtresse de Félix Faure, le président de la République exécuté par ordre des juifs, comme hostile à la révision. Félix Faure était mort subitement entre les bras de madame Steinheil, à l'Elysée, le 16 février 1899, en lui arrachant une poignée de cheveux. Avant ce drame, de nombreux conciliabules avaient eu lieu à Bellevue entre la mère de madame Steinheil, madame Japy, et des personnages politiques dreyfusards influents, notamment ce vieux tartufe de Scheurer-Kestner. Madame Steinheil connaissait ces entrevues. Elle se trouvait ainsi le centre, conscient ou inconscient ou à demi-conscient, d'une effroyable machination politique.

A la première nouvelle du double meurtre de l'impasse Ronsin, le 31 mai 1908, le gouvernement républicain, personnifié par Clemenceau et par Briand — qu'avertit en grande hâte Charles Dupuy — n'eut plus qu'une préoccupation : empêcher à tout prix ce grand cadavre de revenir sur l'eau, arrêter sur les lèvres de madame Steinheil, affolée et peut-être complice, les révélations politiques qui y monteraient sûrement à un moment donné, sous l'empire de la crainte ou de la colère. C'est cette détermination d'imposer silence à la veuve tragique qui a ouvert toute la série des mensonges, des prévarications et des fraudes.

Briand commença par charger cyniquement de l'instruction un amoureux en titre de madame Steinheil, imbécile par dessus le marché, le juge Joseph Leydet, dont la mission tacite ou explicite était d'embrouiller tout, de détruire, d'effacer les pistes sérieuses, d'accepter toutes les fables, d'accumuler toutes les bourdes. Joseph Leydet s'acquitta de sa tâche en conscience. Il tutoyait l'accusée devant son greffier, remettait au point la pauvre invention des lévites et des hommes barbus, convoquait à tort et à travers les amants innombrables de madame Steinheil, SAUF UN, LE PLUS IMPORTANT, LE SEUL QUI DE LONGUE DATE COMPTAIT DANS SA VIE ET QUE JOSEPH LEYDET CONNAISSAIT BIEN, ET DONT IL CONNAISSAIT L'EMPRISE SUR LE CŒUR IMPÉTUEUX DE MADAME STEINHEIL.

Pendant ce temps, Briand se frottait les mains.

Il avait compté sans la passion furieuse de madame Steinheil, laquelle voyant fuir, tout taché de sang, son confident des bonnes et des mauvaises heures, perdit la tête et rouvrit l'affaire qu'allait fermer Joseph Leydet. Il avait compté sans la coïncidence qui fit rencontrer, par Adolphe Martin et par sa fille, l'automobile du crime à l'heure du crime, qui nous fit rencontrer Adolphe Martin. Il avait compté sans les renseignements extrêmement précis, minutieux et concordants qui nous parvinrent, d'autre part, sur le jeune amant de cœur de madame Steinheil, sur son passé récent, sur l'épouvante de son entourage après le crime. Bernard de Vesins et moi-même laissions comprendre au gouvernement que nous étions fixés et que nous tenions les fils de l'affaire. C'est alors qu'on nous dépêcha madame Steinheil pour savoir ce que nous savions. Ruse enfantine, qui nous permit de nous faire une opinion sur la faiblesse de cette rouée, sur la facilité avec laquelle un juge d'instruction consciencieux eût obtenu d'elle la vérité.

Ce juge consciencieux ne fut pas André « cunctator », successeur de Leydet, insensible aux charmes de la belle pécheresse en eau trouble, mais aussi sensible aux injonctions d'Aristide. André s'ingénia à traîner l'affaire, à la perdre dans les sables mouvants des accusations successives de madame Steinheil. Laisser cette femme en liberté, avec toutes les charges qui pesaient sur elle, c'était la livrer aux journalistes, à l'affolement, aux contradictions hagardes, aux influences de toute sorte. On discréditait ainsi à l'avance tout témoignage ultérieur de la tigresse sur le trépas soudain de Félix Faure. Car la magistrature criminelle était censée enquêter sur l'affaire du 30-31 mai 1908. Mais en réalité elle louchait toujours vers celle du 16 février 1899. Elle redoutait, en soulevant un voile rouge, de soulever l'autre en même temps.

Le silence quant à Félix Faure commandait le silence quant au reste. Au président de Valles échut la mission compliquée, scandaleuse, d'interroger madame Steinheil avec une férocité apparente, avec des ménagements tels qu'elle ne prononçât ni le nom de Félix Faure, ni celui d'aucune des personnes que fréquentait sa mère un peu avant le 16 février 1899. Le gage du président de Valles, ce fut le silence quant à l'amant de cœur.

Jamais encore, de mémoire d'avocat, on n'avait vu un pacte scélérat s'affirmer avec autant d'impudeur que celui qui liait la dame noire au magistrat stylé qui l'interrogea.

A chaque instant madame Steinheil, en termes clairs, rappelait à son juge la convention. De son côté, le juge, aussitôt qu'elle tentait de s'égarer du côté de l'Elysée, faisait retentir la cloche d'alarme : « Dites tout ce que vous voudrez, madame. » Le cri de « la discrétion profonde » demeurera, dans les annales des causes politico-criminelles de la République, comme le chef-d'œuvre de la complicité monstrueuse entre le juge et l'accusée.

Jamais encore, de mémoire d'avocat, on n'avait vu écarter les principaux témoins, ceux que leur long usage de madame Steinheil avait mis à même de se faire une opinion sur la sécurité diurne et nocturne de l'impasse : Chouanard, le gantier des Forges de Vulcain, n'est pas venu. Joseph Leydet, l'amant d'instruction, n'est pas venu. Le juge Joseph Lemercier, lanceur mondain de madame Steinheil, n'est pas venu. M. Bœswillwald père — *le premier prévenu du drame par les soins de Mariette Wolff* — a bredouillé quelques propos incompréhensible. Louis Bœswillwald son fils, aujourd'hui absent de Paris selon les uns, présent à Paris selon les autres, n'a pas apporté à madame Steinheil le réconfort de son témoignage. Le chauffeur Emile Autemzio n'est pas venu dénoncer à son tour la « légende » de l'automobile, ce fait indéniable au sujet duquel Trouard a menti comme un Riolle qu'il est.

Je le répète : c'est la honte des hontes. Et je ne parle pas des bas truquages de la presse de Sûreté, du *Journal* Lepanamatellier estropiant exprès les noms importants ; des extravagantes dépositions de policiers épris comme Pouce, de policiers effrontés comme le Déchet ; de ce procès-verbal de commissaire de guignol, confié à un employé, sans vérification, en désaccord avec les témoignages recueillis... Gaston Calmette, directeur du *Figaro*, qui n'est certes pas un ennemi acharné du régime, ni un ami des polémiques violentes, a signalé cette fois l'effondrement de tout l'échafaudage judiciaire. Le régime est encore debout, momentanément, mais d'ores et déjà la justice de la République est par terre.

LÉON DAUDET.

LA POLITIQUE

LA POLITIQUE SOCIALE ET LE ROI

Vendredi, au Sénat, sur les retraites ouvrières, M. de Lamarzelle a prononcé des paroles belles, justes et sages. Elles faisaient litière des âneries de M. Ribot (*il n'y a plus de questions politiques !*) elles rétablissaient la vraie notion des réformes sociales réelles et des retraites ouvrières utiles. Elles tranchaient en outre sur l'habitude de beaucoup de parlementaires de droite en inaugurant une politique d'action, d'affirmation et de démonstration royaliste à la tribune des assemblées.

Les droites de la Chambre et du Sénat ont souvent présenté des projets ou des contre-projets excellents. Et voici qu'elles sentent que les idées les plus pratiques seront nécessairement corrompues par les institutions ou le personnel du régime. Les propositions de la droite sont généralement rejetées. On a d'ailleurs vu par les débats sur la loi de Séparation quelles perfidies peut cacher une concession de surface et comment l'ennemi tenta de compromettre de bons Français dans les détours de la plus antifrançaise des lois en feignant d'y incorporer telle ou telle mesure applaudie à droite. On a vu mieux encore. L'admirable loi des Conseils généraux votés en 1871 par une assemblée monarchiste n'a abouti qu'à des semblants de décentralisation et n'a pu empêcher l'étouffement de toute vie locale par l'Etatisme inhérent aux démocraties. Il aurait fallu commencer par substituer à la démocratie l'organisation sociale, donc renverser la République et faire la Monarchie. On ne l'a pas fait. On a mieux aimé fabriquer de bonnes lois. Elles ont ouvert la porte aux mauvaises.

M. de Lamarzelle a réagi brillamment contre l'illusion. Le discours d'avant-hier est une page magnifique d'éloquence et de vérité. L'intolérable condition du prolétaire d'aujourd'hui, l'inanité du remède qu'on y apporte sont décrites parfaitement et aussi le contraste de notre législation ouvrière avec celles des Monarchies européennes. L'ouvrier des villes paiera sa contribution, mais trouvera la retraite finale dérisoire ; le travailleur des campagnes ne pourra même pas faire le versement que lui demandera la loi. Cette loi inspirée par l'esprit d'uniformité qu'impliquent les démocraties est déjà impopulaire. Elle le sera de plus en plus. Tel est le fait, M. de Lamarzelle l'a montré. Mais, très humainement, il n'a pas refusé un signe d'attention aux déshérités. Ce signe n'est qu'un signe et, de la part de la République, il est fatalement trompeur. Mais ce signe a un sens de la part des hommes qui, voulant la réforme sociale, en acceptent la condition. Cette condition, c'est le Roi.

Les sénateurs républiacins vaincus par l'évidence et par l'éloquence ont à peine essayé de menus grognements. La vérité, quand on la rend sensible et victorieuse, peut contraindre à l'aveu muet même des sénateurs de gauche radicale. Un peu plus tard, quand ils feignaient de contredire M. Dominique Delahaye, ils méditaient ses déclarations qui, après le discours de M. de Lamarzelle, s'imposaient à la conscience et à la raison : « *Le Roi est* » *nécessaire et vous n'empêcherez jamais* « *le Roi de revenir.* — Ch. M.

DERNIÈRE HEURE

ÉTUDIANTS D'ACTION FRANÇAISE

Nous rappelons que c'est aujourd'hui dimanche, que M. Maurice Pujo, président des Etudiants d'Action française, recevra les nouveaux adhérents de deux heures à six heures, au siège de l'Institut d'A. F., 33, rue Saint-André-des-Arts.

UNE RÉUNION D'ACTION FRANÇAISE

Une nouvelle section à Saint-Cloud

Hier soir a été inaugurée, dans la grande salle du café Tixier, la section clodoaldienne de la Ligue d'Action Française.

Bernard de Vesins, président de la section de Versailles, a pris la parole : il a donné à la section des conseils pour la propagande des idées et pour le recrutement des ligueurs. Il a rappelé l'énergie des jeunes gens qui ont fondé l'Action Française de Saint-Cloud et qui ont bravement fait place aux premières épreuves. Il remercie Jules Keller de sa constance dans la propagande ; il le félicite du bel exposé de doctrine par lequel le jeune Camelot du Roi a ouvert la réunion et il souhaite à nos amis de trouver bientôt une manière propice d'employer leur ardeur paur la cause nationale.

LE ROI DE PORTUGAL EN FRANCE

Son arrivée à Bordeaux

Bordeaux, 13 novembre. — Le roi de Portugal, qui se rend en Angleterre et qui met pour la première fois le pied sur la terre française, est arrivé à Bordeaux à 2 heures 48. Il a été salué par les autorités françaises et le consul général de Portugal.

Le roi passe directement du quai dans les salons de l'hôtel où des souhaits de bienvenue lui sont présentés par le préfet, puis fait allusion aux liens de famille qui unissent le souverain à la France.

Le roi a exprimé ses remerciements au préfet et au général Oudard, représentant le ministre de la guerre. Il a dit aussi ses regrets de rester aussi peu de temps à Bordeaux.

Après s'être rendu à l'hôtel, le roi a fait une courte promenade en ville. Il s'est d'abord rendu à la cathédrale, où, dès l'entrée, son premier geste a été de s'agenouiller devant le maître-autel, puis il a visité le chœur sous la conduite d'un vicaire.

A sa sortie, le public massé sur le trottoir et la chaussée a fait au souverain une chaleureuse ovation aux cris de : « Vive le roi ! »

Départ du roi Manoël

Bordeaux, 13 novembre. — Le Roi de Portugal est parti à 9 h. 10 du soir par le train spécial pour Cherbourg, où il arrivera demain matin à 11 h. 20.

Le public massé sur le quai a salué le Roi de ses vivats.

Manoël II a gracieusement salué les assistants.

Le Roi de Portugal a reçu ce soir à Bordeaux, du Président de la République, le télégramme suivant :

« Je remercie très vivement Votre Majesté de son aimable télégramme et, en lui exprimant mes meilleurs vœux de bon voyage, je tiens à l'assurer du plaisir avec lequel je La verrai dans quelques jours. »

LA GRÈVE DES TRAMWAYS

Bordeaux, 13 novembre. — La Compagnie des tramways a l'intention de faire sortir les voitures demain matin.

La troupe est consignée pour assurer l'ordre.

FERRER ET ZOLA

Reims n'en veut pas

Reims, 13 novembre. — Par 16 voix contre 9 et 10 abstentions, le conseil municipal de Reims a refusé de donner le nom de Ferrer à la rue du Cloître et celui de Zola à l'Esplanade Cérès.

LES AFFAIRES D'ESPIONNAGE

Y a-t-il connexité ?

Reims, 13 novembre. — Le juge d'instruction de Reims chargé des affaires d'espionnage de l'Est a écrit à son collègue de Paris pour lui demander de rechercher s'il n'y aurait pas connexité entre l'affaire Parisot et celles dont il s'occupe.

LES JUIFS EN RUSSIE

Un bon exemple

Odessa, 13 novembre. — La municipalité a décidé par 41 voix contre 18 de demander au tsar que les israélites soient absolument exclus de la franchise électorale et de la Douma.

A LA CHAMBRE HONGROISE

Election du bureau

Budapest, 13 novembre. — M. Alexandre Gaal (parti Kossuth), a été élu président de la Chambre à la place de M. de Justh, démissionnaire.

Ont été réélus vice-présidents : M. L. de Navay (parti de la Constitution) et M. Stéphane Rakosky (parti populiste).

Le souverain recevra dimanche M. Wekerlé, et lundi M. de Kossuth et le comte Andrassy.

AU PARLEMENT TURC

Le discours du Trône

Constantinople, 13 novembre. — Le discours du Trône qui sera lu demain déclare que le gouvernement suivra toujours une politique amicale avec toutes les puissances.

Le service miltaire des non-musulmans a été un grand événement ; il aura des conséquences heureuses, car il réalisera la fusion des races.

Le discours constate le succès des récentes manœuvres d'Andrinople.

Il invite à travailler au progrès de l'armée et de la marine.

Rien n'est inquiétant dans les affaires intérieures.

La situation dans l'Yemen s'est améliorée.

Le budget présente un déficit malgré les efforts du gouvernement, mais il faut espérer qu'une augmentation des droits de douane et une amélioration de la rentrée des impôts rétabliront l'équilibre.

Le discours énumère les projets de loi qui seront soumis pendant la session, notamment ceux relatifs à l'organisation des justices de paix, au code pénal, au code de commerce et à l'organisation administrative provinciale.

LE MAUVAIS TEMPS EN AMÉRIQUE

Communications interrompues

Ile de Turc (Archipel de Bahama), 13 novembre. — Un ouragan accompagné d'une pluie diluvienne s'est abattu hier soir sur l'île de Turc.

On est sans nouvelles depuis une semaine des îles avoisinantes de l'archipel de Bahama.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus. — 14 novembre 1897. — Le *Figaro*, sous la signature *Vidi*, publie un article intitulé : « *Le dossier de Scheurer-Kestner* » et résumant les arguments de ce dernier en faveur de la revision. — Mathieu Dreyfus écrit au général Billot pour accuser Esterhazy.

A 1 heure 15, courses à Auteuil.

Nos préférences :

Prix la Perichole. — *Salomon, Mon Pays.*
Prix Vertige. — *Blagueur II, Revanche.*
Prix Georges-Brinquant. — *Ecurie Veil-Picard, Sapientia.*
Prix de Chalons. — *Lucifer, Matsouyé.*
Prix du Perray. — *White Hart, Lagadec.*
Prix de Nice. — *Hérisson II, Reporter.*

Un service sera célébré le mercredi 17 novembre 1909, à dix heures très précises, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, pour le repos de l'âme de notre regretté ami M. André Buffet, décédé le 17 septembre 1909, à Ravenel (Vosges).

QUI CELA L... B... ? — L'avocat général Trouard-Riolle parle imprudemment d'une lettre de Steinheil à sa chère femme, dont il lit le passage suivant :

« Rentrant de chez Buisson, et montant une lettre pour toi, j'ai trouvé sur ta table de nuit une lettre que t'a adressée M.L.B... »

M. L. B..., c'est Borderel.

«... Tu l'avais probablemet laissé tomber; elle a dû être ramassée en faisant le ménage... »

Trouard-Riolle ajoute : « M. L. B. » c'est Borderel... En voilà une blague ! Borderel ne s'appelle ni Léon, ni Ludovic, ni Louis. *Il s'appelle Maurice.* Donc L. B. est quelqu'un d'autre, mais quel L. B. pouvait bien écrire aussi impudemment des lettres d'amour à Meg Steinheil ?

Vous êtes un gaffeur, Trouard-Riolle.

LA MAITRESSE DE CÉSAR. — Très remarquée cette allusion involontaire de Trouard-Riolle au crime du 16 février 1899 :

La maîtresse de César ne doit pas être soupçonnée...

Je dis « involontaire », car Trouard-Riolle appliquait ce poncif à Borderel. Mais chacun a compris, comme il se devait, Félix Faure. Le pauvre César Havrais a dû se retourner dans son cercueil.

RAPPROCHEMENTS. — Boucard était persuadé que dans l'affaire Syveton il n'y avait aucun dessous politique.

Trouard-Riolle, après André, est persuadé que dans l'affaire Steinheil il n'y a aucun dessous politique.

Madame Syveton a réuni des journalistes pour leur lire un long rapport où elle prêtait à son mari des mœurs abominables.

Madame Steinheil déclarait à Borderel que son mari était un saligaud et à d'autres qu'il avait des habitudes infâmes.

Syveton est mort la veille même de son procès, qui eût été le procès du dreyfusisme.

Félix Faure est mort au moment où il entravait la révision et se préparait à sévir contre le dreyfusisme.

Syveton est mort à deux pas de sa femme, laquelle était dans la maison.

Félix Faure est mort entre les bras de madame Steinheil.

Steinheil est mort à deux pas de sa femme, laquelle était dans la maison.

La justice n'a pu découvrir les assassins de Syveton. Elle a tenté d'accréditer l'hypothèse absurde d'un suicide.

La justice n'a pu découvrir les assassins de Steinheil. Elle a mis sous le boisseau de deux instructions truquées tout ce qui pouvait faire la lumière. Elle a tenté d'accréditer l'hypothèse absurde du mariage Borderel.

Il apparut dans l'affaire Syveton un certain Potel, agent d'affaires, personnage inconnu jusqu'alors, lequel déclara que Ménard, gendre de Syveton, l'avait édifié sur la conduite scandaleuse de son beau-père.

Il apparut dans l'affaire Steinheil une certaine Laurillard-Prévost et un certain Sabert dit Chabert, qui déménagèrent la veille du crime et allèrent se cacher sous l'aile de la police pendant toute la durée de l'instruction.

Dans l'affaire Syveton, le *on* mystérieux avait truqué l'appareil à gaz.

Dans l'affaire Steinheil, le *on* mystérieux avait truqué un ficelage de cadavres et manipulé la pendule.

Il y avait une tasse à café dans l'affaire Syveton.

Il y avait trois grogs dans l'affaire Steinheil.

Dans l'affaire Syveton, il y eut Louise Spielmacker.

Dans l'affaire Steinheil, il y avait Mariette Wolff.

Un écrivain bon observateur, et au courant des événements de ces dernières années, pourrait composer aisément un « manuel de l'assassinat politique » à l'usage des gouvernements républicains.

RIVAROL.

Le Jury condamne les Juges Mme Steinheil acquittée

A une heure moins le quart, le jury rentre en séance, au milieu d'un tumulte affreux ; le public s'écrase dans l'enceinte où le service d'ordre est débordé.

Le chef du jury, M. Germain, donne lecture du résultat de la délibération : la réponse du jury est NON sur toutes les question. (Tonnerre d'applaudissements. Tumulte indescriptible.)

On fait rentrer l'accusée, que deux gardes municipaux et le docteur Socquet portent littéralement sur leurs bras.

M. de Valles prononce aussitôt l'acquittement de Mme Steinheil et ordonne sa mise en liberté.

De violentes manifestations se produisent au Palais et aux alentours, où une foule nombreuse est massée.

AUTOUR DU PALAIS

A minuit quarante, des personnes annoncent du haut de l'escalier que le jury a répondu négativement à toutes les questions.

C'est l'acquittement de Mme Steinheil ; mais c'est la condamnation de la magistrature.

Et c'est bien cette impression qui domine dans la foule, du milieu de laquelle monte une clameur énorme faite d'applaudissements, de protestations furieuses et de coups de sifflets.

Cette impression avait déjà été montrée lorsque, vers onze heures et quart, on avait annoncé, dans les groupes, que le président des assises et le défenseur venaient d'être mandés dans la salle des délibérations du jury. Deux fois encore ils devaient être appelés.

A une heure du matin, la foule gronde autour du Palais. Les agents, qui sont massés en nombre considérable sur la place Dauphine, sur les quais et le boulevard du Palais, font circuler.

Des violentes discussions et des bousculades se produisent. Mais, de plus en plus, on a cette sensation que parmi ceux qui applaudissent au verdict, la plupart le font, non parce qu'ils sont convaincus de l'innocence de l'acquittée, mais parce qu'ils sont indignés des procédés des magistrats.

Le pacte a été observé de part et d'autre. Mme Steinheil a, jusqu'au dernier moment, gardé le silence, le président et l'avocat général ont retourné en sa faveur l'opinion du jury et du public.

Quai de l'Horloge, une foule énorme essaie de se porter devant la porte principale du Dépôt. Elle a sans doute le vain espoir de voir sortir Mme Steinheil.

Le bruit court que l'acquittée a quitté le Dépôt vers deux heures dans une voiture d'ambulance. Elle partirait ce matin pour Montmorency.

L'AUTOMOBILE et les inventions du Parquet

Il n'y a pas d'automobile dans l'affaire Steinheil. C'est pour cela que tout le monde en parle.

L'avocat général Trouard-Riolle n'a pas manqué à la règle et il a copieusement disserté sur ce point dans son réquisitoire.

Nous allons le suivre dans tout ce qu'il a dit ; cela nous permettra quelques remarques utiles.

Voici la sténographie du réquisitoire :

A Paris, Messieurs les jurés, lorsque éclate une affaire sensationnelle, tout ce qu'il y a dans la capitale d'agents d'affaires sans clientèle et d'inspecteurs de la Sûreté sans emploi se lèvent en masse et se mettent en campagne pour obtenir des renseignements et en battre monnaie. Quand ces gens-là n'ont pas de renseignements, ils en inventent et forgent de toutes pièces de petits romans-feuilletons qui leur rapportent quelque chose grâce à la générosité de la presse. Un nommé Martin, dit Muller, excelle dans cet art d'une espèce très particulière ; c'est lui qui a forgé de toutes pièces la légende de l'automobile stationnant en face l'impasse Ronsin. Vous la connaissez cette piste, on s'en est beaucoup préoccupé ; je vais me permettre de vous la raconter. Muller s'est dit : Voilà un crime qui va me permettre de gagner quelque argent ; il est allé trouver un journal et lui a dit : J'ai un renseignement admirable, j'ai vu une automobile stationner rue de Vaugirard, en face l'impasse Ronsin, dans la nuit du 30 au 31 mai. On lui a donné quelque argent, il a pris une chambre et il s'est mis à correspondre, notamment avec Mme de Brocq, propriétaire de la villa de Bellevue ; il a obtenu de nouvelles sommes d'argent du journal qui s'intéressait à lui. On a vu un jour une dame en deuil aller le demander à l'adresse de la chambre qu'il avait louée, avenue de Breteuil, 25. Alors, on a raconté tout de suite que Mme Steinheil avait un amant qu'elle voyait à cette adresse, et pendant ce temps-là la piste de l'automobile rapportait toujours à Muller. Nous avons fait citer à cette barre un ami de Muller qui est disparu et, pour cet ami, c'est une fable imaginée par Muller de toutes pièces pour gagner de l'argent. Vous voyez comment, à côté d'une affaire aussi passionnante que celle dont nous nous occupons, nous trouvons des gens plus ou moins tarés qui deviennent des complices de la presse, organe de publicité si merveilleux et d'informations si extraordinaires et qui doit être toujours prudente. On a créé la légende de l'automobile comme celle des lévites, de sorte que nous nous débattons contre des légendes qui sont innombrables.

Donc, Adolphe Martin a tout forgé de toutes pièces. Le journal qui l'employait, — qu'on a soin de ne pas nommer, — a oublié que la presse « doit être toujours prudente ». L'automobile est une légende comme les lévites.

Remarquons qu'il y aurait au moins une différence, c'est que la légende des lévites n'a pris une certaine consistance que grâce aux démarches de la police, démarches qu'on nous a exposées en détail, tandis que l'on argue de démarches ultra-mystérieuses pour taxer de légende l'histoire vraie de l'automobile. Or, il y avait un moyen bien simple de mettre les jurés à même de juger ce point en toute connaissance de cause : faire comparaître chez le juge d'instruction d'abord, à la barre ensuite, les rédacteurs de l'*Action Française*. Et, alors, leur oubli de toute prudence, leur légèreté auraient éclaté au grand jour. On servait ainsi la vérité et en même temps la politique, car discrédités devant la cour d'assises sur un point de fait, quelle prestige nous serait resté devant le public sur le terrain politique ?

Mais les magistrats de la République n'aiment pas les colloques avec nous. Déjà la Cour de cassation avait donné, sur ce point, un mémorable exemple de prudence, les juges d'instruction et le président de Valles ont suivi cet exemple ; M. de Valles avait, du reste, le souvenir cuisant de l'intervention de Gaucher au procès Grégori, cela suffisait pour le rendre circonspect à notre endroit. Il a donc pu appeler en toute sécurité un Goldstein à baragouiner devant le jury, mais le parler clair d'un Léon Daudet aurait semé trop d'épouvante et répandu trop de lumière.

Or, voyez l'aventure : on a su qu'Adolphe Martin avait pris le pseudonyme de Muller's, qu'il avait loué sous ce nom une chambre, avenue de Breteuil, à un numéro différent de celui que donne M. Trouard-Riolle, qu'une automobile, un jour, y était venue, et, ce qu'on ne dit pas, c'est le contenu de cette automobile. On feint de croire que nous y avons voulu reconnaître Mme Steinheil en galante aventure. Voici le fait : le 17 octobre 1908, une automobile conduite par un monsieur bien mis stoppe avenue de Breteuil ; cette automobile contenait deux dames et n'avait pas de chauffeur. Les deux dames et le monsieur en descendent, ils demandent M. Muller's. — La concierge répond : « M. Muller's, mais on l'a enterré il y a trois jours. » Alors, les trois personnages éclatent de rire et rejoignent leur auto en gambadant !

Il y avait, en effet, cinq jours qu'Adolphe Martin avait « disparu » suivant le terrible euphémisme de M. Trouard-Riolle et cette nouvelle paraissait suprêmement comique aux trois mystérieux visiteurs.

M. Trouard-Riolle aurait pu nous expliquer aussi pourquoi Adolphe Martin, à son deuxième voyage d'enquête, dans l'Est, avait été arrêté et retenu pendant quatre heures prisonnier par un policier *officiel* qui l'avait amicalement reçu à son premier passage ; il aurait pu aussi raconter aux jurés la mort subite d'Adolphe Martin au moment précis où il s'engageait dans la voie brûlante qui menait à Félix Faure. Mais tout cela aurait donné aux jurés une idée assez claire qu'un homme qui a laissé sa vie dans cette affaire n'était pas un imposteur.

M. Trouard-Riolle s'est contenté de diffamer un mort.

Bernard de VESINS

L'ACTION FRANÇAISE AU QUARTIER LATIN

Il faut revenir sur la soirée d'avant-hier. A l'heure où a été écrit notre compte rendu de la magnifique réunion des Etudiants d'Action Française, le temps nous a manqué pour en dégager l'impressionnant caractère. Beaucoup d'incidents de la sortie, non moins significatifs, n'ont pu être relatés.

Ce qui s'est imposé à tous ceux qui ont vu la vaste salle bondée et vibrante, à tous ceux qui ont pris la peine de regarder de quels éléments elle était composée, c'est la constatation, désormais indéniable, que la jeunesse française est avec nous.

Salle très différente de celles que nous avons coutume de voir à nos réunions. Dans ce public de deux mille personnes, on aurait pu compter à peine deux cents de nos amis connus, de ceux dont l'attention et le dévouement nous suivent depuis longtemps. Le reste venait là pour la première fois. C'était une immense foule de jeunes gens, étudiants inscrits de la veille peut-être dans les Facultés, et qui s'inscriront aujourd'hui dans les rangs déjà nombreux des Etudiants d'Action Française et des Camelots du Roi. Venus là en curieux, intéressés et tentés par toutes les saines énergies de leurs esprits et de leurs cœurs de Français, ils se débarrassaient vite de leurs dernières hésitations, des dernières nuées d'un républicanisme impotent et arriéré, pour acclamer avec nous l'idée nouvelle, l'idée claire, l'idée forte de la Monarchie.

C'était certes une jouissance bien douce, une digne récompense de leurs efforts et de leurs sacrifices pour tous ceux qui prirent part à nos campagnes, que de regarder cette salle et de se dire : Voilà la moisson !

Cette impression, — l'impression de la vigoureuse vitalité de notre idée, de la

de l'Association des pères de famille, fit une visite à l'instituteur en le priant de retirer ce livre. L'instituteur répondit poliment qu'il ne le pouvait pas, en se retranchant derrière plusieurs circulaires administratives. M. Bourquis ayant ajouté que plusieurs pères de famille se proposaient de renouveler personnellement la démarche qu'il faisait en leur nom, l'instituteur répondit : « Ce sera la même chose. »

Mercredi soir, trois enfants, sur l'ordre de leurs parents, refusèrent de réciter la leçon d'histoire.

L'instituteur ayant exclu pour trois jours ces élèves un certain nombre de parents ont interdit à leurs enfants de retourner à l'école.

UN QUI A PEUR POUR SA PEAU

Le *Siècle* vient de publier une curieuse lettre d'un instituteur de l'Ouest qui déclare avoir depuis trois semaines « sa grève d'écoliers ». Sur 47 élèves que comporte son école, 18 seulement continuent de la fréquenter. Preuve de l'efficacité de la lettre des évêques. « Un bluff » se plaisent à répéter les feuilles républicaines. L'instituteur du *Siècle* leur répond par des chiffres suffisamment éloquents. Mais, à côté du fait de grève précieux à relever que signale la lettre dont nous parlons, se place un élément comique qu'il faut aussi noter : l'instituteur du *Siècle* a peur pour sa peau. Lisez plutôt :

« En attendant, malgré le long stage que j'ai fait dans la commune — 29 ans — malgré les succès scolaires que j'y ai obtenus ; malgré les services que j'ai rendus à tous, je vis en ce moment dans un cercle de haine ; la guerre religieuse s'allume *et rien ne dit que quelque jour je ne recevrai pas une bonne frottée*, comme le conseillait, il y a un an, un prospectus délivré par le curé, dans l'église, aux enfants du catéchisme et que les tribunaux locaux, y compris le procureur général, ne consentirent pas à poursuivre. »

Le pauvre homme craint une frottée ! Et cette bonne crainte, cette crainte salutaire lui fait écrire que la « guerre religieuse s'allume ».

Ces gens-là sont vraiment admirables ! Voilà trente ans qu'ils mènent la bataille contre les idées religieuses d'un très grand nombre de Français et c'est seulement le jour où le spectre de la « frottée » se dresse devant eux qu'ils constatent que « la guerre religieuse s'allume » ! Beau commentaire de la politique offensive et précieux encouragement à la poursuivre. — F. G.

Mme STEINHEIL

devant

LA COUR D'ASSISES

DIXIÈME AUDIENCE

La dernière étape. — Vifs incidents. — Un juré malade. — Mariette veut des excuses. — Plaidoirie de Me Antony Aubin

AVANT LE VERDICT

Au moment où vient de se clore par un verdict du jury cette affaire aussi extraordinairement jugée qu'elle a été extraordinairement instruite, rappelons une dernière fois, contrairement à l'affirmation de l'avocat général Trouard-Riolle dans son réquisitoire, *les jurés ne savent pas ce que c'est que l'affaire Steinheil.*

Et ils ne peuvent pas le savoir parce qu'on ne les a pas mis à même d'entendre tous ceux dont le témoignage aurait pu éclairer d'une lumière plus complète la tragédie de l'impasse Ronsin.

Parmi les témoins qui sont venus déposer à la barre, un certain nombre auraient pu apporter à la découverte de la vérité une contribution plus importante, si M. de Valles les avait interrogés avec plus de soin et avait fait appel à *tous* leurs souvenirs. Ces témoins sont : Mariette Wolff, Mme Mathilde Prévost, M. Bœswilwald père.

Certaines personnes qui, en raison de leur intimité avec la famille Steinheil ou pour toute autre cause auraient été à même de donner des renseignements précieux, n'ont pas été citées. Ce sont par ordre alphabétique :

Emile Autemzio, chauffeur.
Philippe Berger, sénateur de Belfort.
Louis Bœswilwald.
Darracq, ingénieur.
Dujardin-Beaumetz, frère du sous-secrétaire d'Etat.
Joseph Lemercier, juge au tribunal de la Seine.
Joseph Leydet, juge au tribunal de la Seine.
Monduit, industriel.
Rau, conseiller à la Cour de Cassation.
Thors, directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Rappelons enfin que *M. Chouanard*, l'un des principaux témoins, prétextant un voyage bien opportun, n'a pas répondu à la citation qui lui a été adressée.

LE CHEF DU JURY MALADE

A l'ouverture de l'audience, on s'aperçoit de l'absence du chef du jury, M. Poupart. M. de Valles demande si M. Poupart n'est pas malade. Le onzième juré répond qu'il se plaignait hier d'étourdissements. La Cour décide d'attendre pendant un quart d'heure et, pendant la suspension, l'incident est vivement commenté. Vers une heure, la nouvelle se répand que M. Poupart est malade et au lit.

La Cour fait sa réapparition à une heure dix :

Le président annonce que l'audience est ouverte et il donne lecture d'un télégramme de M. Poupart qui affirme être malade, couché, et dans l'impossibilité absolue de se rendre au Palais de Justice.

L'avocat général Trouard-Riolle demande à la Cour de commettre un médecin légiste à l'effet de se rendre à Saint-Ouen au domicile de M. Poupart et de procéder à son examen médical.

Me Antony Aubin répond qu'il n'a qu'à s'incliner devant la loi, mais qu'il regrette pour sa cliente que la Cour ne se décide pas à remplacer M. Poupart par le premier juré supplémentaire. La Cour rend un arrêt qui commet M. le docteur Socquet à l'effet de lui rendre compte de l'état de M. Poupart. M. Socquet part aussitôt en automobile pour Saint-Ouen et l'audience est suspendue une seconde fois.

A deux heures et demie, on annonce que M. Socquet est de retour. Peu après, en effet, l'audience est reprise.

Le docteur Socquet s'avance à la barre et déclare que M. Poupart a pris subitement froid dans la soirée d'hier, qu'il est atteint d'angine catarrhale et de bronchite. Il est impossible qu'il se rende à l'audience.

Sur réquisitoire de M. Trouard-Riolle, la Cour rend un arrêt ordonnant que le premier juré supplémentaire, M. Germain, prenne la place de M. Poupart.

NOUVEL INCIDENT MARIETTE VEUT DES EXCUSES.

A peine ce premier incident est-il vidé qu'un autre se produit. Mariette Wolff, s'avance tout à coup à la barre et déclare d'un ton bref :

— J'ai aperçu sur les journaux qu'on avait désigné mon fils et moi-même comme assassins. Vous m'avez tenue assez longtemps à la barre. Si vous m'aviez dit cela, je vous aurais répondu sur tout cela comme sur tout le reste. Je ne suis qu'une domestique. Je demande des excuses.

Le président. — Personne ne vous a désignée.

Mariette Wolff. — Si, monsieur l'avocat général.

Le président. — Pas le moins du monde.

Me Antony Aubin. — Je prends acte de ce que Mariette Wolff n'a pas été désignée lorsque l'on a parlé d'une mégère.

M. de Valles. — Je donne acte.

Me Henry Bernardeau, une des parties civiles éventuelles, veut à ce moment prendre la parole et déposer des conclusions au nom de Mariette et d'Alexandre Wolff. M. de Valles s'y oppose, et lui dit qu'il n'a pas à intervenir, n'étant rien dans cette affaire. A son tour, Mariette demande acte de ce qu'elle n'a pas été désignée dans le réquisitoire.

Me Antony Aubin. — Mais alors, monsieur l'avocat général, de qui parliez-vous donc ? Qui donc visiez-vous ?

M. Trouard-Riolle. — Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit hier.

M. de Valles. — L'incident est clos. Me Aubin vous avez la parole.

LA PLAIDOIRIE

Le défenseur de Mme Steinheil commence ainsi :

— Après les longues hésitations et les doutes qu'il a confessés hier, ce qui est à son honneur, M. l'avocat général s'est affermi dans la croyance de la culpabilité de Mme Steinheil. Quelle est maintenant la formule définitive de l'accusation ?

Après dix-huit mois d'instruction, après quatre mille cinq cents pièces, un dossier de quinze mille pages, deux instructions, la longue et minutieuse étude dont M. l'avocat général a retracé les difficultés, après tout cela, nous arrivons à une accusation impuissante à se préciser et qui, sentant qu'elle s'écroule, change par deux fois en quelques minutes.

Et Me Aubin trace le portrait de sa cliente. Elle avait des amants, c'est vrai, mais pas tant que cela.

— On a parlé de l'amourette Scheffer ; on a dit qu'elle aurait eu un enfant naturel, qui était l'assassin. Comment une telle légende a couru et vous vous en êtes occupé ?

Après tant d'abominations, il était beau de voir à la barre M. Scheffer déclarer qu'il avait eu pour l'accusée les sentiments qu'elle méritait et raconter sa dernière entrevue avec Mlle Marguerite Japy.

En réalité, ce n'était pas du tout la femme dont on a parlé. Elle donnait l'impression d'une ménagère plutôt que d'une femme qui veut éblouir par son faste. Elle épousa M. Steinheil qui avait bien 19 ou 20 ans de plus qu'elle. Elle fut une femme active et économe. Elle travaillait à son ménage, allant jusqu'à prendre le balai et à cirer les parquets. Elle se répandait vers les petits et les humbles et soignait les pauvres de son quartier.

— « Voilà cette femme contre laquelle M. l'avocat général a requis hier la peine de mort — car c'est la peine de mort pour la complice comme pour l'auteur principal, — sans oser prononcer ce mot qui aurait indisposé l'auditoire ! »

Mme Steinheil était l'idole de son mari auquel elle ne songeait qu'à procurer des clients. Le peintre en était heureux et fier. Elle donanit des dîners, et, à ces dîners venaient des personnalités du monde de la finances, de la politique, de l'industrie et de la magistrature. Bonnat et Massenet y sont venus.

— « Elle a eu des amants. Parlons-en, déclare Me Aubin, car je veux que la malheureuse sorte d'ici, non la tête haute ; toute la vie, elle aura la tête baissée ; mais débarrassée des légendes qui l'entourent.

Mme Steinheil, c'était un bouquet de sourires. On lui fit la cour, on sut s'y prendre ; elle tomba ; mais, dans cette première chute, n'y a-t-il pas une part de responsabilité s'attachant à l'amant beau parleur, et une autre part s'attachant au mari, qui ne se dressera face à face devant l'amant que pour faire son portrait. (Rires.)

Et le défenseur fait allusion successivement à Chouanard, à Borderel, à de Balincourt, et même au président Félix Faure.

LE FANTOME

— Il est, dans sa vie amoureuse, un point culminant, si tant est qu'une femme infidèle puisse avoir un point culminant. Un nom pourrait me venir aux lèvres, que la politique a introduit. On a osé accuser cette femme d'une chose abominable : on n'a même pas respecté les larmes et les pudeurs d'une famille. Il a fallu ouvrir une instruction, et le magistrat a déclaré que, dans son passé, il n'y avait rien qui donnât raison à cette atroce diffamation qui la représentait comme l'émissaire de je ne sais quel pouvoir occulte.

Il a fallu évoquer ici une grande ombre qui surgirait au procès, par-dessus nous. Laissons dormir celui dont je ne prononce pas le nom, laissez-le dans le silence de la mort, lui qui fut un patriote et qui incarnait si bien l'amour de la patrie.

Me Antony Aubin examine ensuite la vie amoureuse de Mme Steinheil, l'invention de tante Lily. Il affirme sa conviction que M. Steinheil ignorait tout de la conduite de sa femme.

L'audience est suspendue à quatre heures et demie.

REPRISE DE L'AUDIENCE

L'audience est reprise à cinq heures. Me Antony Aubin reprend la suite de sa plaidoirie. Très minutieusement et une à une, il reprend toutes les charges qui ont été relevées contre sa cliente. Il examine tous les faits dont s'est emparée l'accusation. Il passe en revue le renvoi du chien Turc, le séjour de Mme Japy à l'impasse Ronsin, le fait qu'il n'y a pas eu d'effraction, la question du gant et de l'alpenstock, les taches d'encre, le peignoir, le vol des bijoux, de l'argent et des tapisseries, le tampon, le ligotage. A propos de l'accusation d'avoir simulé un ligotage, Me Antony Aubin répond que les cambrioleurs ont été peut-être très habiles en épargnant Mme Steinheil, puisque cela leur a permis « l'horrible équivoque d'aujourd'hui ».

L'audience est suspendue à sept heures un quart.

L'AUDIENCE DE NUIT

L'audience est reprise à neuf heures moins dix. Le public s'écrase littéralement dans le prétoire. Me Antony Aubin reprend la suite de sa plaidoirie et s'efforce de démontrer que ce n'est ni Mme Steinheil seule, ni Mme Steinheil avec d'autres qui a commis le crime, mais des personnes étrangères. « Je suis en mesure de vous démontrer, dit-il, que, six heures avant le crime, trois hommes vêtus de robes noires et une femme rousse se trouvaient déjà dans l'impasse ». Et Me Antony Aubin insiste sur le soupçon qui doit demeurer dans l'esprit des jurés, résultant du vol des lévites au Théâtre hébreu. C'est le samedi 30 mai, entre six heures et sept heures du soir, que le panier ficelé est apporté rue Saint-Denis dans le couloir. Tout le monde pouvait entrer sans que le personnel y fît attention. Quelques instants après, M. Fineberg constate que le panier était déficelé et que les habillements qu'il contenait étaient en désordre.

Les individus qui ont commis le crime étaient des malfaiteurs internationaux. Maintenant ils se sont évanouis et il est trop tard.

A 10 h. 30, Me Antony Aubin termine sa plaidoirie, qui a duré six heures. Affaissée sur son banc, Mme Steinheil sanglote d'une façon ininterrompue.

M. de Valles, Madame, avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ?

Mme Steinheil ne répond pas.

CLOTURE DES DÉBATS

LE VOILE SE REFERME...

M. de Valles prononce alors la phrase fatidique : « Les débats sont clos. »

Et c'est fini. Sur ce prétoire de cour d'assises, où, dix audiences durant, se sont donné libre cours toutes les forces vives du mensonge, de la dissimulation, de la complicité et du crime, une autre ombre s'étend que celle de la nuit. Le voile, un instant soulevé sur les choses tragiques dont on ne parle qu'en tremblant, est retombé. Pendant que le président donne lecture des questions qui seront posées au jury, je regarde une dernière fois la scène, cette femme en deuil, à la voix tour à tour passionnée, tragique presque, puis caressante et câline, qui, crispée de sa petite main nerveuse, gantée de noir au banc des accusés, se démena, se défendit, protesta, cria, pleura, menaça, puis finit par se soumettre et par se taire, et dont les lèvres blanchies par dix jours de lutte vont sans doute emporter les deux effroyables secrets d'une après-midi d'hiver et d'une soirée de printemps.

Je regarde les jurés, arbitres de la minute présente, puis les magistrats en hermine et en robe rouge, investis naguère de la fonction la plus haute qui soit, quand la Croix, aujourd'hui absente, étendait audessus d'eux son symbole de justice et aussi de rédemption, ce président qui a fait semblant de rechercher la Vérité, cet avocat général qui a fait mine de requérir l'application de la Loi. Je songe à ce qu'a été cette tragique comédie judiciaire de dix jours ; je me dis qu'un fantôme plane, dans cette immense salle, au-dessus de tout cela, au-dessus des vestiges de ce qui fut une chose sacrée, au-dessus de ce qui n'est plus aujourd'hui que vains symboles et simulacres sans vie, et, en pensant à la mémoire non vengée du chef d'Etat indocile aux ordres du Syndicat de trahison, suspect au parti de Dreyfus, je répète le mot de Léon Daudet : « La République est une parade de foire, derrière laquelle il y a un charnier... »

LA DELIBERATION

Les jurés se retirent dans la chambre de leurs délibérations.

(*Nous avons donné le verdict en première page*).

VERITABLES
GRAINS de SANTÉ du Dr FRANCK
Contre la CONSTIPATION — *Un Siècle de Succès*

ARMÉE ET MARINE

INCENDIE A L'ARSENAL DE LORIENT

Un incendie a éclaté hier matin dans l'arsenal. Le feu, qui avait pris dans l'atelier des torpilles, a été combattu par les pompiers de la marine. Après une heure de travail acharné, le danger était conjuré. Les amiraux Leygues et Léon se trouvaient sur les lieux ; il n'y a pas eu de malveillance.

MORT DU GENERAL DE SERMET

Le général de division du cadre de réserve baron de Sermet, grand-officier de la Légion d'honneur, est mort hier matin, en son domicile, 62, rue de la Boëtie. Il était âgé de 72 ans.

A LA COTE D'IVOIRE

DEMONSTRATION MILITAIRE

On annonce qu'une démonstration militaire va avoir lieu à la Côte-d'Ivoire. Son point de concentration est [illegible] a pour but de pacifier le Baoulé occidental et le pays Gouro.

Dans ces régions, en effet, de nombreux courriers ont été attaqués ; l'adjoint des affaires indigènes Gourgas a été assassiné, et le tirailleur sénégalais Aly a été lynché dans d'odieuses circonstances.

Au reste, les populations de ces territoires nous témoignaient une hostilité méthodique et se refusaient à payer l'impôt de la capitation.

La colonne est composée de la majeure partie des troupes cantonnées dans la Côte-d'Ivoire, renforcée par une compagnie de tirailleurs sénégalais envoyée de Dakar ; cette colonne, organisée par le lieutenant-colonel Betselère, s'est mise en mouvement le 20 octobre, sous la direction du commandant Noguès, chargé des opérations sur le terrain.

Dès la mise en marche de la colonne, un grand nombre de tribus ont apporté à leurs postes respectifs leurs armes et leurs munitions en signe de soumission.

PETIT FONDS de COMMERCE élégant et achalandé, pâtes alimentaires, cafés, thés, à céder, cause maladie. S'adresser à l'Administration de *l'Action Française*.

LIGUE D'ACTION FRANÇAISE

A L'ORDRE DU JOUR DE LA LIGUE

On a lu hier, le récit de la chaude partie que les Camelots du Roi ont soutenue contre des apaches mercenaires du Quartier unis aux forces de police considérables qui avaient été déployées à la sortie de notre réunion de la rue Danton. On a vu aussi qu'au cours des engagements, nos amis Jacques de Broissia et Marius Plateau ont été blessés, le second assez grièvement. Nous avions le devoir de rappeler aujourd'hui ces faits, en mettant à l'ordre du jour de la Ligue ces deux vaillants que nous retrouvons à chacune de nos manifestations, et toujours au premier rang. Avec eux, nous y portons également Edmond de Rigaud, qui, en sa qualité de chef des commissaires des Camelots, a très heureusement assumé la direction du service d'ordre, dans la salle, d'abord, de la manœuvre dans la rue ensuite. Les Camelots du Roi ouvrent brillamment la saison.

LE *FOYER* ET LE FISC

Notre jeune ami Fouéré-Martin nous écrit que, depuis quelques jours, on lit, à la porte de M. Mellet, architecte, 14, rue des Fossés, à Rennes le placard suivant :

Hôtel des Ventes mobilières de Rennes

Vente publique aux enchères par autorité sur saisie-exécution :

A la requête de M. le Percepteur des amendes et des condamnations pécuniaires, le lundi 15 novembre 1909, à 9 heures du soir, à Rennes, rue des Fossés, 14, par ministère du commissaire-priseur, on vendra : salle à manger de chêne ciré, table à rallonges, desserte, 11 chaises de cuir, trois tableaux garnitures de cheminées, chenêts en fer, jardinière décorée. Expressément au comptant.

Signé : G. Le Maitre.

Au-dessous de cette affiche est collée la déclaration suivante, timbrée conformément à la loi :

Cette vente a lieu pour les raisons suivantes : *Le 19 mai, je suis allé au théâtre de Rennes siffler une pièce qui insultait à ma foi de catholique. J'ai été condamné à une amende. J'ai refusé de l'acquitter. Je préfère qu'on m'arrache l'argent de force, car je ne dois pas payer pour avoir fait mon devoir. Les*

DEUXIEME ANNÉE. — N° 323. LE NUMÉRO QUOTIDIEN : Dix Centimes VENDREDI 19 NOVEMBRE 1909.

L'ACTION FRANÇAISE

ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

Tout ce qui est national est nôtre.
LE DUC D'ORLÉANS.

RÉDACTION
3, Chaussée d'Antin, 3 — Jusqu'à Minuit — TÉLÉPHONE 326-49
19, Rue du Croissant, 19 — à partir de Minuit — TÉLÉPHONE 254-07
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : ACTIOFRAN-PARIS
Adresser toutes les communications concernant la Rédaction 3, Chaussée d'Antin, Paris.

HENRI VAUGEOIS, Directeur politique
LÉON DAUDET, Directeur Rédacteur en Chef

ADMINISTRATION

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Paris, Seine, Seine-et-Oise	5 50	10 »	20 »
Provinces et Alsace-Lorraine	7 »	13 »	24 »
Etranger	10 »	18 »	36 »

PUBLICITÉ & PETITES ANNONCES
3, Chaussée d'Antin. — Tél. 326-49

ANNONCES, RÉCLAMES, FAITS-PARIS
à la Société de Publicité, 6, Pl. de la Bourse. — Tél. 125-12

Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur de l'Action Française, 3, Chaussée d'Antin, Paris.

De haut en bas

La très belle lettre des Evêques a signalé ce péril scolaire que beaucoup de gens s'obstinaient à ignorer. Les manuels vénéneux sont à l'ordre du jour. On en lira quotidiennement, ici même, des extraits fort significatifs au triple point de vue, comme dit Pierre Lasserre, de la raison, des mœurs et du patriotisme. On se convaincra ainsi du danger mortel que ces recueils d'insanités font courir à la jeunesse française. C'est une chose bien remarquable que les pernicieuses folies du régime aboutissent presque toujours à l'enfant, à la réserve de l'avenir. Quand elle ne peut tarir cette source vive de la race, la démocratie la dessèche et la divise par le divorce, ou bien elle l'empoisonne par le livre scolaire, en attendant de la capter dans les sentines du monopole d'Etat. Le massacre intellectuel et moral des innocents paraît être ainsi le but principal de la République.

Il y a longtemps que je fréquente pour ma part ces petits livres aujourd'hui condamnés. Sous une forme abrégée, doucereuse ou violente, ils renferment en quelque sorte le résumé de toutes les insanités philosophiques, historiques et littéraires qui déciment la pensée nationale depuis cinquante ans. On retrouve en eux les divers courants limoneux qui ont troublé chez nous la clarté, la limpidité héréditaires : le courant genevois de Rousseau et des protestants, le courant saxon de criticisme, le courant juif du messianisme humanitaire, le courant du romantisme antipatriotique, le courant du matérialisme anticlérical. Dépouillées du prestige du style et de l'éloquence, ramenées, réduites à l'essentiel, à la formule brève et crue qu'illustre souvent en marge un puéril dessin, ces tendances sont plus visibles. Il semble qu'on épèle ici l'alphabet de l'étranger, de l'envahisseur, où chaque lettre ornée correspond à une perte, à une faillite, à un mensonge, à une ruine.

Ces sinistres petits bouquins doivent être à tout prix soustraits à l'enfance. Mais les hommes d'âge mûr feront bien de les examiner, de les méditer. Ils ont en eux le répertoire des préjugés qui mènent une nation au tombeau. Ce musée des horreurs constitue ainsi un véritable enseignement à rebours.

Il ressort de là que c'est perdre son temps que de s'attaquer à l'instituteur. Car l'instituteur lui-même est une victime du livre qu'il a dans les mains et de l'état d'esprit que ce livre exprime. En attaquant et condamnant les livres, les Evêques sont allés droit à l'ennemi. La lutte qui s'engage aujourd'hui dépasse de beaucoup en importance, en solennité, tout ce que nous avons vu depuis quarante ans. Il n'est pas exagéré de dire que le sort de la patrie dépend de son issue.

Le courant genevois de Rousseau et des protestants est, de tous, le plus hypocrite. Vous le décèlerez à ceci qu'il est bordé de considérations morales sur la liberté, l'égalité, la solidarité — remplaçant la charité — les droits et les devoirs de l'individualisme. Chaque petit lecteur est institué le témoin et le juge de l'univers, avec promesse du bonheur complet le jour où il aura déchiffré le mécanisme dudit univers. Comment devient-on parfaitement bon ? Par la Science, avec un grand S. Les commandements de la bibliothèque et du laboratoire — une bibliothèque d'ailleurs absente, un laboratoire purement verbal — remplacent les commandements de Dieu : Physique et Chimie honoreras et serviras dévotement. Archéologie vénéreras, bactériologie pareillement. Ainsi la notion, truquée et déformée, se substitue partout à la connaissance ou à la possibilité de la connaissance. Chaque homme a dans son cœur, dans sa sensibilité, un critérium complet du bien et du mal, un autel allumé, un microscope et un télescope. Traduits en langage vulgaire, ces beaux conseils se réduisent à ceci : « Suis ton instinct. » C'est l'anarchie révolutionnaire pure et simple.

Le courant du messianisme humanitaire rejoint, à ce bas niveau, celui du romantisme et tous deux se fondent dans un antimilitarisme immédiat qui se résoud lentement en antipatriotisme. Tous les hommes sont frères et doivent tendre à la fraternité en détruisant les préjugés nationaux. Donc guerre à la guerre. Mais la guerre est le résultat de la frontière. Donc guerre à la frontière, guerre à la différence de races. Poursuivi, ce raisonnement aboutit à : guerre à la différence de langage. Il mène à une barbarie animale par le chemin séduisant de l'amour universel. Je ne puis faire ici de citation, faute de place, mais il est curieux de voir comment ces conséquences, masquées par le prestige et les enjolivements de l'enseignement supérieur, éclatent dans les résumés du manuel primaire.

Le foisonnement des erreurs et des insanités historiques est signalé actuellement un peu partout. On ne remarque peut-être pas assez que ces erreurs et insanités sont le résumé, l'abrégé de celles qui ont cours en Sorbonne. Gustave Hervé est parfaitement dans son rôle quand il défend le manuel d'Aulard, car il y a dans le manuel d'Aulard, comme dans l'enseignement d'Aulard, toutes les amorces, tous les principes du système de chambardement préconisé par Hervé. Et quand Clemenceau, apologiste et propagateur d'Aulard, fourre en prison Gustave Hervé, il agit comme l'agriculteur fou qui s'indignerait contre les pommes, après avoir planté le pommier. Evidemment Aulard ne conseille pas l'insurrection en temps de guerre, ni le massacre des généraux, mais il fait du militarisme un épouvantail si hideux que tous les moyens de l'anéantir doivent paraître bons à son écolier.

La grande introductrice du matérialisme de manuel, c'est la doctrine de l'évolution. Descendue des lourdes dissertations d'Herbert Spencer et des observations de Darwin au niveau des pédagogues de la primaire, elle est la tarte à la crème de toutes ces calembredaines géologiques, zoologiques et préhistoriques. Ce farouche crétin qui a nom Ernest Haeckel est également utilisé. Ainsi se compose un magma géologico-biologique d'après lequel les enfants peuvent s'imaginer — comme les grandes personnes d'il y a vingt ans — que le problème de l'origine de l'homme est résolu et que les os de notre ancêtre singe reposent dans telle caverne désignée.

Il faudrait un volume pour relever les plus extravagantes parmi ces insanités devenues, grâce à la République, matières d'enseignement primaire. Mais ce qu'il importe de voir et de signaler, c'est que le mal vient de loin et de haut, des sommets de l'enseignement supérieur. Il s'est propagé, comme toutes les lésions graves, des centres vers la périphérie. Il est l'aboutissement, le dernier terme d'un long travail de dégénérescence.

Aussi les lamentables « conservateurs » qui se bouchaient les yeux l'hiver dernier pour ne pas comprendre le sens et l'importance des manifestations contre Thalamas peuvent mesurer aujourd'hui la profondeur de leur stupidité. Le fait qu'un Thalamas professe à la Sorbonne est une effroyable menace pour les générations non encore infectées par les poisons révolutionnaires, anarchistes, antipatriotiques. Mais le fait qu'une équipe vaillante de jeunes étudiants lucides gifle et fesse ce professeur d'invasion est un magnifique commencement de révolte nationale, de retour au bon sens. Les écrits sont peu de chose. Les paroles même enflammées sont peu de chose. Les votes ne sont rien. Mais des actes mûrement réfléchis, habilement concertés, exécutés vivement et suivis du Coup nécessaire assureront seuls le salut public.

LÉON DAUDET.

LA POLITIQUE

DE LA JUSTICE EN RÉPUBLIQUE

Ce n'est pas sans plaisir, si ce ne fut pas sans surprise, que nous avons vu un orateur républicain, M. Marcel Colrat, citer, à propos du Congrès des Classes moyennes, qu'il vient de présider, l'excellente et savoureuse parole de Baudouin, comte de Flandre quand ce prince accorda leur charte aux bourgeois de Valenciennes. Le comte Baudouin parlant de la paix, c'est-à-dire, dans le langage du temps, de la justice, disait « *qu'elle ôte toute peur, qu'elle apporte confiance, qu'elle met les riches en honneur et les pauvres en richesse* ». Oui, mais comment faire la justice, la paix?

Les républicains nous amusent quand, après chaque grande épreuve de l'ignorance ou de l'impuissance de leur justice, ils déclarent qu'ils vont tout réorganiser. M. Barthou l'annonce. M. Cruppi lui a déjà fait l'objection capitale : — Et le personnel ?... M. Cruppi désire trouver de braves gens. Mais comme n'organise pas la force militaire d'une nation avec l'oraison jaculatoire, « Ah ! si nous avions un Napoléon », on ne fait pas un corps de juges en exprimant à d'Aguesseau combien l'on serait heureux de le voir renaître.

Cet homme de bien a existé, mais de plus il a eu son siège. Comment ? Par quel mécanisme la magistrature nécessaire a-t-elle été remplie par le personnage qui convenait ? Qu'il existe aujourd'hui des hommes qui seraient de bons magistrats, rien n'empêche de le supposer. Une seule chose est certaine, ils ne sont pas à leur place. Avant de douter de leur existence, il faut examiner s'il n'y a point, dans le recrutement et l'avancement judiciaire, des organes qui jouent tout exprès pour écarter l'indépendance, la compétence et le savoir ; si la politique influence les juridictions ; si de hauts magistrats n'ont pas gagné leur siège par des services (affaires Wilson, Panama, Dreyfus, Humbert) ou par des stages à la tête d'une direction du ministère de la justice : d'abord magistrats, puis fonctionnaires, puis encore magistrats ! Vocations complexes, plus dignes de roseaux que de barres de fer.

Le mal constaté, il ne faudrait pas s'en tenir à le blâmer. Car le blâme, l'intention de réformer, la réforme même ne serviront de rien, si le mal tient au régime et si, ce régime, on y tient. Le régime des partis peut-il souffrir une autre justice qu'une justice de parti? Le pouvoir suprême y résulte du conflit des factions, conflit que règle la décision des majorités : est-ce que, logiquement, au-dessus de cette décision, un corps judiciaire ou autre, peut prétendre imposer une volonté de révolte ? Au nom de quoi ? Aucune idée, religieuse ou civile, n'est reconnue supérieure à cette République dont l'intérêt est dit même supérieur à l'intérêt national. Lui demander d'obéir à la loi (elle la fait) ou au droit (elle le crée) est aussi vain que de lui demander d'obéir au Pape! Le magistrat doit suivre les fluctuations des partis, qui, par essence, sont le contraire de la justice, comme leur régime est le contraire de la paix. Cela se comprenait du temps du comte Baudouin. Serions-nous plus sots ? — Ch. M.

DERNIÈRE HEURE

CAMELOTS DU ROI

Voir à la Chronique de la Ligue les convocations pour les Camelots des Ve, VIe, VIIe, XIVe, XVIIe et XIXe arrondissements.

LA POLITIQUE DU SAINT-SIÈGE

Discours du Pape à un pèlerinage français

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Le Pape recevant le pèlerinage français de l'Association de Notre-Dame du Salut a prononcé un discours affirmant l'état de guerre du gouvernement contre l'Eglise de France. Le Pape a rappelé l'expulsion des ordres religieux, les condamnations prononcées contre le cardinal Andrieu et certains évêques et surtout la protection officielle accordée à l'enseignement irréligieux et la menace du monopole de l'école par l'Etat. Ce discours prouve la conviction du Vatican que la lutte organisée par le gouvernement contre l'Eglise est la bataille décisive pour compléter la désorganisation de la jeunesse et, par suite, de la France de demain. La résistance du Saint-Siège contre les lois de séparation sera de plus en plus concentrée autour de la non reconnaissance de la hiérarchie catholique et de la question scolaire. — AVENTINO.

CONSEIL DE GUERRE DU MANS

Acquittement du capitaine de Broglie

Le capitaine de Broglie, officier d'ordonnance du général Louvat, commandant la 4e brigade de cavalerie à Alençon, inculpé d'avoir frappé le cavalier territorial Forfait, a comparu aujourd'hui devant le conseil de guerre du Mans.

Les débats ont établi que le capitaine de Broglie avait touché d'un mouvement, en quelque sorte machinal, du bout de sa cravache, le bras de Forfait. Spontanément, le capitaine a offert des excuses au cavalier Forfait. A ce propos, le lieutenant Beau dépose que, dans la scène des excuses, le capitaine de Broglie a eu une attitude qui aurait dû lui valoir la sympathie et l'admiration de tous.

L'affaire, bénigne en soi, a pris les proportions qu'elle a eues sur l'initiative du maréchal des logis territorial Courcier, qui a fait parvenir directement au général en chef une plainte qu'il avait fait signer par Forfait. Courcier dit qu'il n'a pas suivi la voie hiérarchique parce qu'il craignait que la plainte fût détruite en route, ce qui lui attire de justes observations du président du conseil de guerre.

Le ministère public soutient l'accusation en reconnaissant que l'affaire a été exagérée. Me Henri Bonnet plaide ensuite et expose que la passion politique a grossi l'affaire.

Le conseil répond négativement aux questions posées. En conséquence, le capitaine de Broglie est acquitté.

UNE RENTIÈRE ASSASSINÉE

Hier, à six heures du soir, on a découvert, dans un pavillon de Bry-sur-Marne, le cadavre d'une rentière, Mme Hubermann, qui habitait là depuis quelques années.

La mort remontait à deux jours. MM. Beer, juge d'instruction, Hamard et Socquet, médecin légiste, se sont transportés sur le théâtre du crime. L'enquête a établi que le vol était le mobile du crime.

LE ROI DE PORTUGAL EN ANGLETERRE

Son prochain séjour en France

Windsor, 18 novembre. — Les deux Rois et le duc de Connaught sont allés en automobile dans la forêt où le prince de Galles les a rejoints pour une partie de chasse.

Le marquis de Saveral, ambassadeur de Portugal, offrira le 2 novembre, un déjeuner au Roi Manoël.

Sa Majesté recevra ensuite la colonie portugaise et différentes délégations.

Le ministre des affaires étrangères de Portugal, M. du Boccage, ira, le 23 novembre, à Paris. Le reste de la suite du Roi de Portugal ira, le 27, avec le Roi, à Paris, où le président Fallières offrira le 28 un banquet officiel à l'Elysée.

Le Roi Manoël quittera Paris le 2 décembre, se rendant directement à Lisbonne.

LES ESPAGNOLS DANS LE RIFF

Vaine attente des chefs de la Harka

Melilla, 18 novembre. — Pendant toute la journée d'aujourd'hui, on a attendu la Commission; les chefs de la Harka avaient annoncé aujourd'hui qu'ils viendraient conférer avec le général Marina.

A 3 heures de l'après-midi, un Maure est arrivé à la Place, il apportait au général Marina une lettre des Kabyles, qui annonçait qu'ils interrompaient leur voyage à Melilla.

L'AFFAIRE MARCAILLOU

Le conseil de discipline s'est réuni hier pour examiner la plainte déposée par l'ingénieur des P. T. T., Bouchard, contre M. Marcaillou, directeur du poste téléphonique Wagram.

Le conseil a conclu au déplacement de M. Marcaillou et à son envoi en province.

DANS UNE COLONIE PÉNITENTIAIRE

Pupilles assassins

Lorient, 18 novembre.— Trois pupilles de la colonie pénitentiaire de Belle-Ile, Niger Jean, de Quimper, Monterein Eugène et Salaun Eugène, de Nantes, âgés de dix-huit ans, ont, dans les champs, sous les yeux de leurs gardiens, lardé de cinq coups de tranchet dérobé à la cordonnerie, leur camarade Gauthier ; ils le soupçonnaient d'avoir fait avorter, en le dénonçant, le complot formé l'été dernier, de tuer les gardiens, de s'emparer des bâtiments pénitentiaires et de les anéantir par le feu.

Gauthier a été blessé mortellement.

Malgré les recherches, les meurtriers ne sont pas encore arrêtés.

LA TEMPÊTE SUR NOS COTES

Goëlette en péril

Le Palais (Morbihan), 18 novembre. — La goëlette *Elisabeth*, mouillée en rade du Palais, ayant chassé sur ses ancres et demandé de l'assistance, le canot *Vauvert-de-Méan*, de la Société centrale de sauvetage des naufragés se porta à son secours par gros mauvais temps.

Après de grandes difficultés, il réussit à sauver et ramener au port les six hommes d'équipage et la femme du capitaine.

ÉCHOS

AUJOURD'HUI :

Calendrier de l'affaire Dreyfus. — 19 novembre 1897. — Esterhazy comparaît devant le général de Pellieux.

A 1 heure 30, courses à Saint-Ouen.

Nos préférences :

Prix de la Tarentaise. — *Le Repas, Préféré Veil-Picard.*

Prix de la Maurienne. — *Thélème, Jasmin III.*

Prix du Saint-Bernard. — *Gambaiseuil, Olivier.*

Prix des Alpes. — *Ma Fille, Sylvaire.*

Prix Gulistan. — *Monte Cristo, Journaliste.*

Prix du Mont-Cenis. — *Carmosino, Bélus II.*

Le prochain dîner de quinzaine de la rédaction de l'*Action Française* aura lieu au restaurant du Bœuf à la Mode, lundi prochain 22 novembre, à 7 h. 1/2.

CHERCHEZ L'INNOCENTE. — C'est le petit jeu à la mode : cherchez l'innocente madame Steinheil.

D'après les uns, elle serait toujours à la maison de santé du Vésinet ou dans le voisinage de cette maison, ou à Nogent-sur-Seine, ou à Montmorency.

D'après les autres, elle serait en voyage, à Bâle ou en Italie. On aurait signalé son passage au buffet de la gare de Münich !

Il y a de quoi rendre complètement fous les quatre premiers de la première série de ses admirateurs : l'ingrat Chouanard, Joseph Leydet, Joseph Lemercier et le magnanime Borderel.

Le bruit court qu'un impresario avisé songerait à monter une version, pour l'étranger, de *Chantecler* avec madame Steinheil dans le rôle de la poule, Edmond Rostand dans celui du paon et d'Annunzio dans celui du dindon. L'affiche réunirait ainsi les trois personnes de ce temps les plus fréquemment nommées dans les journaux.

En souvenir d'un drame récent et du vert trépas de son prédécesseur, on prête au Bœuf élyséen l'intention de créer : l'*Ordre de l'Impasse*, lequel serait conféré de droit à tous les magistrats dociles. Le président de Valles en serait naturellement le grand cordon... de tirage.

Un mot de Trouard-Riolle : comme on lui reprochait la fausse sévérité de son réquisitoire, il s'écria : « J'en ai assez de servir de tampon d'ouate ! »

Quelle est la différence entre l'Hermès antique et Joseph Leydet ?

...C'est que l'Hermès était trismégiste et que Joseph Leydet n'est qu'un triste meguiste.

Rémy Couillard est surtout fâché d'avoir été pris pour une huître. En effet, l'innocente madame Steinheil ne l'a-t-elle pas accusé faussement d'avoir recélé une perle ?

Pierre Loti, qui adore son métier, doit être désolé. Le ministère de la marine communique à la presse la note suivante :

Le capitaine de vaisseau Viaud (M. Pierre Loti, de l'Académie française), du port de Rochefort, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services et par application de la mesure sur la limite d'âge.

Cet officier supérieur sera rayé des contrôles de l'activité le 14 janvier 1910.

Il restera à Pierre Loti la consolation d'écrire un beau livre sur la nostalgie du marin débarqué en pleine force et en plein talent.

On annonce la candidature du doux Ramondou de Fallières aux élections législatives, dans l'arrondissement de Saint-Flour. Ce sera sans doute, pour ce petit lècheur des pieds présidentiels, l'arrondissement de Saint-Four.

Ramondou serait en droit de se plaindre. Alors que L'Anes broute une trésorerie de cent mille francs, on ne lui offre, à lui pauvret, que quinze mille francs aléatoires.

LE MÉTÈQUE ET LE JUIF. — Un journal du matin raconte, non sans ironie, ce trait de l'immonde Reinach :

Lorsque M. Joseph Reinach aime bien quelqu'un et que ce quelqu'un aime en lui l'illustre Gambetta, M. Reinach lui offre une reproduction photographique du portrait du tribun.

Pour ajouter à son prix, il s'est avisé d'une ruse délicate : il signe lui-même, oui, de sa propre main, au-dessous de la photographie de Gambetta. De sorte que quelques personnes d'élite possèdent déjà en France des images du grand orateur, enrichies de ces précieuses paroles : « A mon ami X..., Joseph Reinach. »

Ceci est tout naturel, confrère. Le métèque gênois, Gambetta, qui joua la comédie de la Revanche sous la botte de Bismarck, était en effet tout indiqué pour introduire le juif Reinach, introducteur lui-même du traître juif Dreyfus. Il est normal et logique que le portrait de l'imposture patriotique soit signé par la trahison.

RIVAROL.

Lire en deuxième page :
APPEL DU COMITÉ ELECTORAL ROYALISTE
L'AGITATION CHEZ LES DEBITANTS
En troisième page :
LETTRE D'ANGLETERRE par A. T. NEPRAL.
A L'OPÉRA : L'OR DU RHIN par A. SERIEYX.

AU JOUR LE JOUR

LA GRANDE COLÈRE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

M. de Pressensé et sa Ligue sont furieux ou feignent de l'être. Ils n'ont pas tort.

En février dernier, M. de Pressensé avait écrit au garde des sceaux Briand pour lui signaler « qu'il était inadmissible que M. Bertillon ait été appelé à intervenir dans le procès Renard-Courtois à titre d'expert ». M. de Pressensé estimait en effet « qu'après son rôle dans l'affaire Dreyfus, M. Bertillon avait lui-même disqualifié la valeur de ses explications ».

A cette lettre, Briand répondit simplement que le juge d'instruction, M. Albanel, en désignant M. Bertillon comme expert, avait agi « dans la plénitude de ses pouvoirs ».

Incontestablement, la logique est du côté de M. de Pressensé. Pendant des années, les journaux gouvernementaux n'ont cessé de couvrir M. Bertillon d'insultes. La Cour de cassation a provoqué un rapport de MM. Darboux, Appell et Poincaré sur l'expertise de M. Bertillon dans l'affaire Dreyfus ; dans ce rapport, M. Bertillon est accusé d'avoir usé de « coups de pouce » pour arriver à sa démonstration ; la Cour a adopté les conclusions de ce rapport, selon lesquelles la théorie de M. Bertillon est « absolument dépourvue de toute valeur scientifique ». M. Bertillon devrait, par suite, être discrédité comme expert aux yeux du gouvernement.

S'il ne l'est pas, c'est donc qu'on a joué une comédie. On a déconsidéré l'expertise de M. Bertillon — insurmontable obstacle à la revision — pour sauver Dreyfus. Mais on savait parfaitement que M. Bertillon était un savant intègre, consciencieux, scrupuleux jusqu'à l'extrême, puisqu'une fois la farce finie et le rideau tombé, on lui confie de nouveau les expertises les plus délicates.

Mais M. de Pressensé, n'étant pas au pouvoir, peut se donner les gants de la logique et de l'intransigeance. Il a saisi le prétexte de la publication, par M. Alphonse Bertillon, dans les *Archives d'anthropologie criminelle et de médecine légale*, d'une remarquable étude sur l'affaire Renard-Courtois, pour rentrer en scène.

Nos lecteurs connaissent cette étude : nous l'avons analysée à la suite de son apparition en brochure, dans notre numéro du 27 octobre. M. Bertillon y a reproduit les explications données par lui à la cour d'assises, devant laquelle il a établi que le bureau-secrétaire fracturé lors du crime de la rue de la Pépinière n'avait pu être fracturé par un seul individu.

A en croire les journaux officieux de la Ligue des Droits de l'Homme, M. Bertillon aurait lui-même reconnu, dans cette étude, avoir contribué « par des démonstrations scientifiques irréfutables » à obtenir la condamnation de Renard. Nous avons soigneusement relu les 34 pages de la brochure en question, sans y trouver une seule phrase contenant de telles expressions, ni même rien qui y ressemble.

Quoi qu'il en soit, « la révélation de ce document et aussi les conclusions de M. Bertillon ont ému la Ligue des Droits de l'Homme, qui chargea le docteur (?) P. E. Morhardt de vérifier les démonstrations de cet expert ».

Nous n'avons pas entre les mains les résultats du travail de M. Morhardt. Conformément à la méthode dreyfusienne, tous ces documents, qui tendent à ruiner une expertise, à discréditer un témoignage, sont soigneusement réservés à un petit nombre de fidèles. On se garde de leur donner le grand jour de la publicité. C'est plus prudent. On nous fait seulement connaître les résultats de « l'examen critique » de M. Morhardt. Les voici :

1° « M. A. Bertillon néglige un fait matériel important : l'élasticité des tiges d'acier ». — Mais M. Morhardt ayant négligé de nous dire quelles étaient ces tiges d'acier et quel rôle jouait leur élasticité, il nous est impossible de savoir en quoi consiste ce reproche.

2° « M. A. Bertillon néglige des hypothèses simples comme celle qui consiste à supposer qu'un homme puisse caler un meuble avec un genou ou avec la poitrine pour contrarier les efforts qu'il opère d'autre part avec ses propres mains ». — Ici, nous sommes mieux au fait et nous pouvons constater que M. Bertillon n'a pas négligé ces hypothèses, puisqu'il dit (p. 22) : « *Même le calage contre un mur aurait été parfaitement insuffisant* » ; et plus loin (p. 26), il examine l'hypothèse d'un effracteur unique « *calant le bureau avec ses deux jambes écartées* ». Enfin, ceux qui ont assisté aux débats de la cour d'assises savent que, devant la Cour, où le meuble en question avait été apporté, M. Bertillon a montré qu'il était impossible de caler le meuble avec le genou, la poitrine ou une main.

3° « M. A. Bertillon n'arrive à détruire certaines hypothèses que grâce à des dessins truqués et à des considérations qui témoignent d'une ignorance complète des principes les plus élémentaires de la mécanique ». — Dessins truqués ? Il y a, dans la brochure de M. Bertillon, des *photographies* (qui ne sont pas incriminées), un plan architectural (qui ne l'est pas non plus), et, comme *dessins* (p. 15), de simples *schémas* des phases successives de l'effraction. Il est bien étonnant qu'un schéma, qui est une figure théorique où il est fait abstraction de la plupart des éléments réels des objets, puisse être « truqué ». Là-dessus encore, M. Morhardt devrait bien nous fournir quelques précisions. — Quant aux « principes les plus élémentaires de la mécanique », il est vrai que M. Bertillon, ne faisant point parade d'une vaine science, ne les a invoqués nulle part ; il a examiné ce qui se passait sur un meuble quand on essayait de l'ouvrir avec certains outils de serrurier ou de menuisier. Mais nous serions curieux de savoir en quoi ces considérations « témoignent d'une ignorance complète » de ces principes.

La manifestation de la Ligue des Droits de l'Homme ne prouve, en réalité, que deux choses. La première, c'est l'autorité toujours croissante de M. A. Bertillon ; cette autorité n'a jamais cessé d'être reconnue par le gouvernement qui, pour les besoins de la cause de Dreyfus, a tenté de la ruiner sur un point particulier. La seconde, c'est que les procédés dreyfusiens sont toujours les mêmes : aux publications au grand jour, ils répondent par des « rapports », « examens critiques », etc., qu'ils enfouissent dans une cave. Ils ont sans doute raison, car la lumière ne leur a jamais réussi.

Henri DUTRAIT-CROZON.

L'ALMANACH DE « L'ACTION FRANCAISE » pour 1910

PARAITRA PROCHAINEMENT

Les sections et ligueurs d'Action Française sont priés de nous faire parvenir, dès maintenant, leurs commandes par douzaine, par cinquante ou par cent, afin d'être servis lors de la mise en vente de l'Almanach.

Quant aux acheteurs à l'exemplaire, ils nous obligeront en voulant bien nous faire parvenir le montant, soit en mandat postal, soit en bon de poste, ou bien en donnant la commande à leur libraire.

NOTRE POURVOI EN CASSATION

Pouvons-nous être jugés PAR DES MALGACHES ?

Nous ne le serons pas

PAR DES JUIFS!

On a vu hier, par les décisions du gouverneur général de Madagascar Augagneur, qu'on ne transforme pas un Malgache en Français naturel par la simple vertu d'un texte et que la naturalisation ne doit pas être une cause de trouble social et politique. Ce qui est vrai de l'étranger malgache doit être vrai de l'étranger juif. Notre ami, M. Jacques Ballieu, que les juifs Worms et Rosenfeld, du tribunal de Versailles ont la prétention de juger, lui, citoyen français et gérant de l'Action Française, a pensé qu'il fallait épuiser toutes les juridictions avant de subir cette extrémité, et il a signé son pourvoi en cassation le jour où le tribunal de Versailles et la Cour de Paris n'ont pas voulu se rendre à ses évidences. Voici le texte de ce recours dont il vaut la peine de suivre et l'apprécier tous les termes :

COUR DE CASSATION. — CHAMBRE CRIMINELLE. — Pour M. Jacques BALLIEU, gérant du journal l'*Action Française*.

Le concluant vient justifier le pourvoi qu'il a formé contre un arrêt de la Cour de Paris (Chambre correctionnelle) du 28 juillet 1909.

I. — Attendu que le concluant a été cité par le sieur Thalamas devant le tribunal de première instance de Versailles, deuxième chambre, jugeant en police correctionnelle, pour répondre du délit d'injures ;

Attendu qu'en prévision de sa comparution, le concluant a récusé deux des magistrats composant cette Chambre, MM. Worms et Rosenfield, comme appartenant à la nationalité juive ; qu'il a invoqué, à l'appui de cette récusation, l'article 378 du code de procédure civile qui prévoit parmi les causes de récusation le cas d'une inimitié capitale entre le juge et la partie, qu'il a expliqué que la lutte que lui et ses amis du journal l'*Action Française* avaient entreprise pour la défense intégrale du nationalisme français, créait entre eux et les magistrats d'origine juive un état d'hostilité nécessaire, profonde, incompatible avec l'impartialité de la justice ;

Attendu que, par jugement du 17 juin 1909, le Tribunal de Versailles a déclaré la récusation inadmissible ;

Attendu que, sur l'appel du concluant, la Cour de Paris, par arrêt du 28 juillet suivant, a confirmé le jugement ;

Attendu que le concluant a déféré cet arrêt à la Cour de cassation ;

II. — *Moyen de cassation.* — *Violation de l'article 378 du Code de procédure civile*, en ce que l'arrêt attaqué a refusé de faire droit à une récusation fondée sur

CHERCHEZ L'INNOCENTE. — C'est le petit jeu à la mode : cherchez l'innocente madame Steinheil.

D'après les uns, elle serait toujours à la maison de santé du Vésinet ou dans le voisinage de cette maison, ou à Nogent-sur-Seine, ou à Montmorency.

D'après les autres, elle serait en voyage, à Bâle ou en Italie. On aurait signalé son passage au buffet de la gare de Münich !

Il y a de quoi rendre complètement fous les quatre premiers de la première série de ses admirateurs : l'ingrat Chouanard, Joseph Leydet, Joseph Lemercier et le magnanime Borderel.

L'AFFAIRE STEINHEIL

LES VOYAGES

C'est comme au jeu du furet. Elle a passé par ici, mais encore la voici. Elle court, elle court -

Les uns l'ont vue à Venise, d'autres à Milan : aux dernières nouvelles, ce serait à Nogent-sur-Marne. Les seuls endroits où on ne l'a pas vue, comme le faisait remarquer Henri Rochefort, sont les cimetières où reposent les corps de son mari et de sa mère. Le peintre Steinheil a été inhumé à l'Hay, qui est situé à quelques kilomètres de Paris, près de Bourg-la-Reine — le corps de Mme Japy a été transporté à Beaucourt.

UNE PISTE

Un journal racontait le plus sérieusement du monde, en apparence du moins, que la veuve acquittée et ses amis suivaient une nouvelle piste. Il s'agirait d'un artiste peintre aussi barbu que M. Burlingham et ayant avec lui de « tels points de ressemblance » que la veuve Steinheil avait pu s'y tromper.

A la Sûreté, on déclarait bien que cette piste avait été déjà suivie depuis longtemps et qu'elle n'avait donné aucun résultat.

Quant au peintre mis en cause, il a de sérieuses raisons de ne pas donner son adresse. Il est enterré depuis plusieurs mois au cimetière de Bagneux.

A quand la « nouvelle piste ? » — H. F.

LA SÉANCE ANNUELLE